This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 50227 7

Digitized by Google

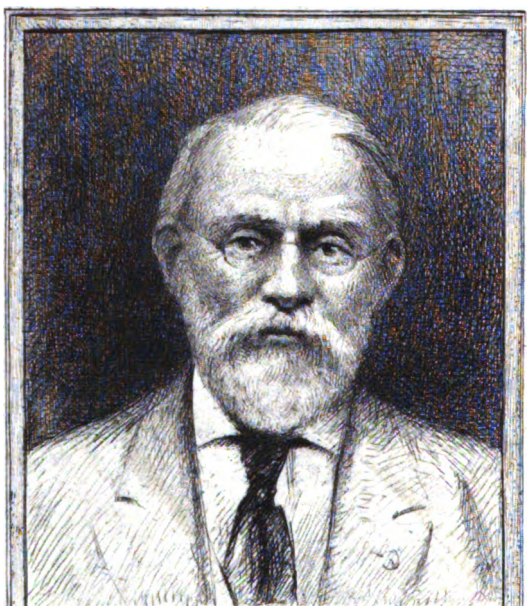

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

POITEVINE & SAINTONGEAISE

Digitized by Google

PROPRIÉTAIRE-FONDATEUR :

M. Ed. LACUVE.

DIRECTEUR-GÉRANT :

M. Jos. BERTHELÉ.

Digitized by Google

REVUE POITEVINE ET SAINTONGEAISE

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS ET LITTÉRATURE

SEPTIÈME ANNÉE. — 1890

MELLE
ED. LACUVE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
1890

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Univ.
4 5 31
61367

7me Année N° 73. 15 Janvier 1890.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

LA REINE VANDA

OU UNE PRÉTENDUE MELLUSINE POLONAISE

Mellusine n'aime pas les savants qui mettent leurs binocles pour lui ravir son secret; elle les attire à sa poursuite parmi les ronces et les fondrières et les y abandonne fort empêchés. Juste punition peut-être d'une entreprise de la science sur la fantaisie! Est-il bien rationnel en effet, de rechercher à coups d'érudition les origines d'une histoire de sorciers ou d'un conte de fée? N'est-ce pas écrire la généalogie des nuages que pousse le vent? Mellusine, femme d'un haut baron poitevin, grande dame, fondatrice d'églises et de châteaux, puissante, savante, fée, condamnée on ne sait par quelle puissance occulte à être demi-femme et demi-reptile pendant tout un jour de chaque semaine à l'insu de son mari le sire de Lusignan, est surprise par ce seigneur dans la tour pleine d'eau où elle se baigne en pleine métamorphose et disparaît avec un grand cri pour ne plus se montrer que la veille de grands malheurs. Telle est la légende poitevine. Est-il nécessaire pour la justifier qu'une colonie de Scythes ait apporté chez nous le conte d'une femme serpent oublié aujourd'hui dans le pays qui fut la Scythie? N'a-t-il pas suffi pour lui donner naissance, dans la vive et craintive imagination populaire, d'une femme supérieure à son siècle, adonnée à l'étude, se montrant rarement, possédant dans une tour de sa forteresse quelques bains à l'orientale? d'une mort subite, d'une expatriation, d'une intrigue d'amour, d'un crime peut-être? bien moins encore, de quelque bas-relief mutilé de sirène exhumé d'une fouille ou sculpté sur une courtine? d'un cri d'oiseau de nuit, et d'un manteau blanc de sentinelle derrière un créneau?

Pour nous les contes surnaturels sont le produit spontané du sol. Ils empruntent au terroir leur couleur et leur saveur, et presque toujours les transplanter c'est les détruire. Il y a très

Digitized by Google

certainement une grande différence entre les légendes du nord et nos fées, nos revenants et nos loups-garous. Des importations ont eu lieu? Cela est possible. Examinons si la légende de Mellusine est dans ce cas.

M. l'abbé Jarlit, l'excellent et très regretté curé de Lusignan, croyant trouver dans un passage d'Hérodote le prototype scythe de la femme serpent du Poitou (1), et rapprochant le conte antique de l'établissement des Teifales dans notre province, conclut que ces auxiliaires ont pu apporter le germe de la légende de Mellusine avec eux. Cette théorie n'était pas moins raisonnable que beaucoup d'autres, mais il fallait la réduire à une simple phrase. Le bon archiprêtre de Lusignan voulut en tirer toute une dissertation, et bien qu'il présentât sa thèse sous une forme dubitative, il rassembla tant d'arguments qu'il perdit net son procès. Il prit au sérieux l'Albanie du vieux Jean d'Arras, royaume qui a évidemment autant d'importance dans la question que n'importe quel canton de la carte du Tendre; parla de la femme poisson d'Horace, même du serpent de l'Eden et s'attira les bourrades de critiques irrévérencieux.

Mais voilà que dans le même volume de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tout contre l'étude de M. l'abbé Jarlit, parut un article importé sur une Mellusine polonaise, qui tendait à rapprocher encore de quelques centaines de lieues de la caverne d'Hérodote le berceau de notre légende. Si bien que la provenance scythique de Mellusine commença à devenir en Poitou même, dans les domaines de la dame fée, un article de foi. C'en était trop pour ceux qui ont lu dans les chroniques l'histoire de Vanda la Mellusine présumée, entendu à Cracovie même les récits populaires, et vu des hauteurs de Wawel les tombelles de la princesse et de son père Krakus. La princesse Vanda n'est point un être fabuleux mais une héroïne historique comme le romain Curtius ; elle a régné et de son vivant était non seulement correcte de tous ses membres, mais fort belle, dit la tradition, et personne ne l'a jamais accusée de finir en queue de serpent, ni le samedi, ni aucun jour de la semaine, ni pendant sa vie, ni après sa mort.

La critique qui va suivre n'est point dirigée contre l'écrivain distingué qui a résumé, dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, un travail étranger ; l'honorable M. Léo Desaivre n'ayant point eu les sources à sa disposition, n'a pu contrôler l'étude qu'il analysait ; il s'est borné à une interprétation fidèle. On ne pouvait exiger de lui rien de plus.

Mais l'auteur de l'œuvre originale, M. Jean Karlowicz,

(1) Ce rapprochement avait été déjà fait par Monseigneur Cousseau, évêque d'Angoulême, et avant lui par Jean Bouchet.

Digitized by Google

docteur en philosophie, un érudit, un linguiste, un ethnologue, auquel toutes les littératures mythiques sont familières de Paris aux Indes, et qui selon nous a le tort de voir des mythes un peu partout, nous permettra de combattre ici son opinion avec les égards qui sont dus à un véritable savant et à un homme charmant et des mieux nés, mais avec la fermeté d'une conviction absolue.

Le premier point sur lequel nous différons, c'est que M. de Karlowicz regarde la reine Vanda comme un personnage imaginaire, tandis que nous la tenons pour une héroïne historique. Le second point, c'est que Vanda, histoire ou mythe, n'a aucune ressemblance avec Mellusine.

Citons les chroniques :

Le premier chroniqueur qui ait parlé de Vanda, si nous ne faisons erreur, est l'évêque de Cracovie, Vincent Kadlubek né vers 1160 dans le palatinat de Sandomir. Sa chronique commence aux origines de la nation et finit en 1208. Elle est en latin.

« A la mort du roi Krakus, dit-il, toute la nation, sénat, « grands et peuple, avaient pour ce prince un si grand atta- « chement, qu'ils voulurent élever après lui sur le trône sa fille « unique Vanda, qui surpassait de si loin les femmes de son « temps par l'élégance de ses formes et par toute espèce de « grâce et de beauté, qu'on pouvait dire que la nature avait été « non seulement large, mais prodigue à son égard. Les plus « sages s'étonnaient de la prudence de ses avis, les plus farouches « s'adoucissaient à son aspect. Il en résulta qu'un certain chef « allemand qui se proposait de piller le pays et de s'emparer par « les armes d'un pouvoir quasi vacant, fut vaincu par le prestige « de cette princesse avant de l'être par ses armes. En effet, « l'armée du prince, aussitôt qu'elle eut aperçu la reine du côté « opposé, fut frappée comme d'un rayon de soleil, et tous, jetant « leur butin comme par un ordre de Dieu, protestèrent qu'ils « regarderaient une lutte comme sacrilège ; que ce n'était point « la créature humaine qu'ils redoutaient, mais une Majesté « supérieure à la nature. Alors leur roi, outré on ne sait si ce « fut d'amour ou d'indignation ou peut-être de l'un et de l'autre, « s'écria : Que Vanda règne sur la mer, sur la terre et sur l'air ! « Qu'elle sacrifie pour son peuple aux dieux immortels ! Quant « à moi, mes barons ! je dévoue pour vous aux enfers une « victime solennelle. Puisse votre postérité et celle de vos « enfants vieillir à perpétuité sous le sceptre d'une femme. Il « dit et se laissa tomber sur la pointe de son épée.

« Vitaque cum genitu fugit indignata sub umbras.

« Vanda donna son nom au fleuve qui traversait son empire,

Digitized by Google

« on nomma Vandales (1) tous les peuples qui obéirent à son « pouvoir. Dédaignant tout mariage elle mourut sans héritier et « longtemps après elle le pouvoir souverain boîta faute de « Roi. »

Autre chronique en latin.

Godislas Pasko, custode de l'église de Posen, écrivit par l'ordre de son évêque Boguchwal (1340) une chronique qui commence aux origines et finit en 1272.

« La renommée de la beauté de la reine Vanda parvint à un « certain roi des Allemands qui n'ayant pu la gagner ni par « présents, ni par prières, espéra la faire céder à ses désirs par « des attaques et des ravages à main armée. Ayant donc « rassemblé de nombreuses troupes, il s'avança vers les terres « des Lechites dans l'intention de les envahir. La reine Vanda, « à la tête des siens, s'avança sans crainte à sa rencontre. Lors « donc que le roi arrivant à la tête de ses hordes féroces aperçut « la Reine, frappé on ne sait si ce fut d'amour ou d'indignation, « Il s'écria : [comme précédemment]..... Vanda après sa mort « reçut les mains et l'hommage des Allemands, rentra dans ses « états et s'offrant elle-même en victime à ses dieux, en actions « de grâces d'une aussi grande gloire et d'un aussi grand succès, « elle se précipita volontairement dans la Vistule et descendit « au seuil des enfers. De là, le fleuve de Vistule prit la dénomi- « nation de Vandale et les Polonais et autres Slaves échangèrent « pour ce même nom leur nom de Léchites. »

Troisième chronique en latin :

Jean Dlugosz, chanoine de Cracovie et de Sandomir, archevêque nommé de Léopold, né en 1415, mort en 1480, écrivit l'histoire de sa nation à partir des origines jusqu'en 1444, renommée pour son exactitude, sa fidélité et sa gravité consciencieuse. Il est le premier des chroniqueurs qui ait consigné par écrit la tradition orale qui désignait les deux tertres funéraires cracoviens, comme les tombes de Krakus et de Vanda. Dans un privilège de 1221, Iwo Odrowaz donnant aux moines cisterciens le village de Mogila qui touche à cette tombe et lui doit son nom le désigne sous le nom de Clara Tumba. Ce qui prouverait, si cela n'était inutile, étant connu le caractère de l'historien, que ce dernier n'a rien inventé.

Jean Dlugosz, après avoir reproduit le récit des auteurs qui précèdent, raconte que Vanda victorieuse commença par ordonner des prières en actions de grâces aux dieux dans tous

(1) Ce nom est le même que celui de Vendes ou Venetes et signifie habitants des bords de la mer, comme le dit très bien M. Karlowicz. Les étymologies des chroniqueurs basées sur un jeu de mots ne méritent aucune créance.

Digitized by Google

les temples, et ce rite accompli résolut de s'offrir en victime volontaire, selon les croyances de ces siècles d'erreur, pensant être agréable aux dieux et conjurer les malheurs à venir. Ayant donc convoqué les premiers de la nation et sacrifié nombre de victimes, elle se précipita du haut du pont dans la Vistule à laquelle elle se livra et trouva la mort dans ses eaux. Son corps fut retiré de la rivière à un mille au-dessous de Cracovie et on lui dressa, sur les bords de la rivière Dubnia, avec les mêmes honneurs, un tombeau pareil à celui de son père. Une colline factice dressée en ce lieu indique le point même où fut le bûcher et a conservé le nom de Mogila. Les Polonais n'ont accordé cet honneur qu'au roi Krakus et à Vanda.

Quatrième chronique en polonais.

Cromer, Martin, évêque de Warmia, né en 1512, mort en 1555; même récit qu'il termine ainsi :

« Vanda, heureuse de ce succès revient en triomphe à Cra-
« covie, et s'offrant elle-même en victime aux dieux, elle se
« précipite du haut du pont dans la Vistule, de crainte que la
« fortune contraire ne vint lui enlever son bonheur. Les princi-
« paux de la nation ayant retrouvé son corps l'ensevelirent sur
« les bords de la rivière Dubnia, dans une tombe pareille à celle
« de son père. Cette tombe existe encore de nos jours auprès du
« village nommé Mogila, c'est-à-dire : la tombe. »

Cinquième chronique en latin.

Alexandre Gwagnine, natif de Vérone, mort en 1614 à Cracovie, général naturalisé au service de la Pologne, savant historien, écrivain concis, esprit critique. On lit dans sa *Descriptio Sarmartiæ Europeæ*, [édition originale aux frais de l'auteur. Spire, 1581, in-folio, fig., ap., Bern. Albinum] folio 6, verso :

« L'an de la naissance du Christ 730 (1), Vanda, fille de Cracus,
« le quatrième des souverains de Pologne, seule et légitime
« héritière du royaume, fut portée au pouvoir par l'acclamation
« universelle. Menant une existence célibataire et virginale elle
« gouverna vaillemment la chose publique avec une grande
« prudence et un grand courage comme une autre Pentesilée
« ou Ortygie. Elle était belle et de formes exquises, tant que
« par sa beauté elle attira à soi plusieurs princes et les prenait à
« l'hameçon comme poissons. Wenda (2) ou Wanda, c'est
« ainsi que les Slaves nomment la ligne à pêcher. Ritagoras,
« prince des Allemands, touché de sa vertu, de sa sagesse et
« de sa beauté, lui dépêcha des ambassadeurs pour la demander

(1) Il est entendu que nous ne garantissons pas cette date.
(2) Etymologie qui n'est qu'un jeu de mots.

Digitized by Google

« en mariage, mais elle, repoussant obstinément toute union, « les renvoyait toujours les mains vides. Ritagoras se croyant « méprisé déclara la guerre à la Pologne, espérant contraindre « la princesse à l'épouser par la crainte ou par la force. Mais « elle, sans s'effrayer, rassemble des troupes à la hâte de toutes « parts et lui inflige par deux fois une défaite sanglante et com- « plète. N'ayant dû son salut qu'à la fuite, honteux d'avoir été « vaincu et mis en déroute par une femme, et ne voulant pas « que le soleil fut plus longtemps témoin de sa honte, Ritagoras « se tua de sa propre épée. Vanda, léguant aux Polonais une « aussi mémorable victoire, et devouant aux dieux sa virginité, « accomplit volontairement son vœu en se précipitant du haut « du pont dans la Vistule et périt ainsi dans les flots. On « retrouva son corps au confluent de la Dubnia et de la Vistule, « et on l'ensevelit sous un grand tertre, selon l'usage des païens « à un mille de Cracovie. »

A ce récit est jointe dans l'édition originale une gravure sur bois qui représente la princesse en pied.

Nos lecteurs penseront sans doute qu'il est inutile de pousser plus loin les citations. On voit que tous les chroniqueurs s'accordent en commençant par les plus anciens, avec la tradition immémoriale orale et peinte à représenter Vanda comme une princesse en chair et en os, parfaitement correcte de tous ses membres, qui a régné, bataillé, triomphé, et qui en expiation d'une constante prospérité s'est jetée en sacrifice aux dieux dans la Vistule pour conjurer un revirement de fortune ou pour accomplir un vœu. Figure historique et héroïque de la classe des Curtius, elle se précipita dans les eaux, comme le chevalier romain dans le Gouffre, pour conserver la faveur des dieux à son pays. Sa tombe existe, celle de son père Cracus se voit également en face des murs de son ancienne ville capitale, et le peuple de Cracovie se rend tous les ans en pèlerinage à ce dernier tumulus pour y accomplir l'antique rite slave des stypes ou repas funèbre. C'est donc bien là un véritable tombeau (1).

Dans l'état actuel de la science il serait superflu de prouver que les tertres funéraires de ce genre ont été autrefois en usage dans le monde entier. L'Angleterre, la France, la Scandinavie, l'Ukraine en étaient semées. Ce rite existait aux Indes, et en Egypte les Pyramides n'en sont que la magnifique expression. En certains pays il a persisté fort longtemps. Le P. de Rubruquis, un des franciscains envoyés de la Palestine par Saint-Louis en mission chez les Tartares, raconte comment, parti de la Mer Noire entre le Dniéper et le Don et marchant à l'est, il

(1) Voir la brochure de M. le professeur Joseph Lepkowski, *Traditions nationales*, beaucoup de recherches intéressantes.

Digitized by Google

rencontrait continuellement sur le steppe des tertres de ce genre qui jalonnaient le chemin et qu'on apercevait de deux lieues. C'étaient, dit-il, les tombeaux de famille des Cumans. Ces tertres existent; beaucoup ont été fouillés de l'Ukraine jusqu'aux pentes du Caucase et ont confirmé la vérité de ces récits. Ils sont comme dans toute l'Europe, isolés ou en groupes; les uns énormes, les autres petits, et beaucoup de ces derniers ont été détruits facilement ou sont restés inaperçus.

Il y a quelque trente ans, à une époque où l'archéologie des tumulus n'était pas encore suffisamment connue, M. Rogawski, ayant fouillé dans les environs de Léopold un tertre de ce genre, sans y rencontrer de restes humains, soit que le tertre n'en contînt pas, soit que les fouilles eussent été mal conduites, se laissa entraîner à conclure, que ces monuments désignés partout chez le peuple sous le nom de tombes avaient eu une toute autre destination. Il chercha au mot Mogila une étymologie bizarre, et voulut y voir des autels au Soleil. Rien n'est venu confirmer cette théorie contraire au bon sens populaire. Tout au contraire l'a combattue. L'absence même des dépouilles humaines dans certains tertres ne prouverait rien. L'antiquité la plus reculée a connu les cénotaphes, le nom et la chose. Dans Homère, Ménélas dresse une tombe vide à Agamemnon. Minerve recommande à Télémaque d'élever un monument pareil à son père Ulysse s'il apprend sa mort. Les fouilles de M. Schliemann dans la Troade ont confirmé ce fait à plusieurs reprises. L'insensé Caracalla bâtit un cénotaphe comme Achille, lorsqu'élevant à son ami Festus, qu'il paraît avoir empoisonné pour s'en faire un Patrocle, l'énorme tertre d'Uyek Tepeh, il parodia les pompeuses funérailles qu'Homère décrit avec tant de magnificence au 23e livre de l'Iliade, [Schliemann, *Troie*]. On sait du reste que d'illustres dépouilles ont été ravies à leurs tombes dès l'antiquité même. Celles d'Hector par exemple, qui sur l'ordre d'un oracle furent transportées d'Ilium à Thèbes en Béotie. [Id., *Ibid.*].

Voici ce que m'écrit à ce sujet M. Sigismond Gloger, un grand fouilleur, archéologue des plus compétents qui a publié beaucoup de recherches intéressantes sur des sépultures du bassin de la Vistule et qui est possesseur d'une splendide collection d'objets préhistoriques la plupart recueillis de ses mains. Son opinion a tout le poids de l'expérience et de l'expérience localisée.

Je traduis : « Pour ce qui est des deux tumulus cracoviens, je « suis formellement d'avis qu'ils ont été élevés sur les restes « de chefs polonais de l'époque nébuleuse de notre histoire. La « puissance, l'organisation, les richesses à la tête desquelles « figurent dès le xe siècle Miechyslas Ier et son fils Boleslas le

Digitized by Google

« brave, ne sont point sorties de terre en une nuit comme des « champignons. Elles ont été le produit de plusieurs siècles « d'existence nationale dont nous savons peu de chose, vu le « manque de chroniqueurs chez les Slaves de ce temps-là, mais « qui ont précisément laissé après eux des monuments comme « ces deux tombes de chefs. Krakus et Wanda sont-ils inhumés « là ? Nous n'avons de cela aucune preuve écrite, car les actes « de décès n'étaient point encore inventés. Mais si l'on avait « inhumé là, au lieu de Krakus et de Wanda, Ziemowit par « exemple et Rzepicha, les chroniqueurs anciens n'auraient « point manqué à nous conserver ces derniers noms au lieu des « autres. »

Tel est aussi notre avis.

Il nous reste à voir maintenant par lequel des procédés si divers de l'esprit, M. Karlowicz a été conduit à nier l'existence réelle de Krakus et de Vanda, subséquemment à identifier ce prétendu mythe avec la légende de Mellusine.

« Nous sommes persuadé, dit-il, que les chroniqueurs ne fai- « saient qu'improviser les faits de l'époque préhistorique de « notre histoire. Nous n'ajoutons aucune foi à leurs relations et « nous sommes portés à chercher ailleurs les motifs légendaires « qu'ils ont si gauchement entremêlés ou plutôt embrouillés. »

Voilà une méthode bien dangereuse qui se délivre de l'obscurité en lui substituant le rêve !

L'auteur ne voit donc qu'un symbole dans l'histoire de Vanda. Il retrouve dans son nom l'ancienne dénomination de l'eau, devenue Woda dans le polonais actuel, l'Unda des latins. Le roi allemand Rudiger ou Ritagoras n'est autre chose que le Der Edel Redeger des traditions germaniques. Tout ce mythe qui se répète, dit-il, chez les Tchèques et ailleurs, plus ou moins transfiguré et que les chroniques ont matérialisé aurait représenté primitivement une croyance religieuse à la lutte des éléments naturels, de l'eau, des sécheresses, des tonnerres, du vent. [Voir le savant travail de l'auteur dont on ne saurait juger sur notre analyse.]

Nous ne suivrons point M. Karlowicz dans ces spéculations d'idéalité pure, au moyen desquelles il groupe et identifie les mythes de divers pays et les diverses fables d'une même contrée, au risque d'enlever à chacune son individualité. Nous quitterions ainsi la terre que nous voulons garder sous nos pieds. N'a-t-on pas prouvé de la sorte par des étymologies de noms propres et par une adroite exploitation des faits que Napoléon Ier était un mythe et démontré fort convenablement que l'Empereur représentait le soleil et ses maréchaux les douze signes du zodiaque.

Enfin, c'est par là que nous finirons. Vanda fut-elle un person-

Digitized by Google

nage symbolique, ce que nous nions, ce personnage n'a aucun rapport avec Mellusine.

Quels traits constitueraient la ressemblance? Vanda n'a jamais eu de queue de serpent. Mellusine n'a point été reine, elle n'a point gagné de bataille, elle n'a point causé le suicide d'un prince allemand. elle n'a point consacré aux dieux sa virginité, elle a eu un mari et des enfants, elle ne s'est point noyée en holocauste à des idoles, on ne lui a point dressé de tumulus.

Disons-le, pour M. Karlowicz, Mellusine est un esprit aquatique, Vanda également. C'est la seule ressemblance qu'il indique entre elles.

Cela est manifestement insuffisant. A ce titre bien des rivières et des lacs de l'Allemagne et des pays slaves seraient peuplés de Vandas et de Mellusines.

Nous, enfants du Poitou, n'oublions pas ce qui caractérise la dame fée de Lusignan, selon la véritable légende locale, dégagée des broderies à la mode des paladins dont l'ont affublée les anciens romanciers, c'est d'abord la nécessité où est Mellusine de se changer à l'insu de tous, un certain jour de chaque semaine, en un être hybride moitié femme et moitié serpent et en cet état de se cacher à tous les yeux même à ceux de son mari; d'être, en dehors de ces jours d'humiliation une femme correcte, une noble, puissante et savante dame, fondatrice d'églises et de châteaux. Enfin son secret du samedi ayant été découvert au bain par un manque de foi maritale, de s'abîmer avec un grand cri sous les ruines de la tour où elle se baigne et de ne plus reparaître qu'à de longs intervalles, la veille des grands désastres qui menacent la France ou sa maison pour jeter des cris lugubres du haut des tours.

Est-ce donc là une simple ondine? Et qu'a de commun avec la reine Vanda cette âme en peine de châtelaine?

Louis de Fleury.

Kempa, 12 mars 1889.

La prétendue maison de Diane de France

A POITIERS

Il y a moins d'un demi-siècle personne ne doutait que la célèbre maîtresse de Henri II, Diane de Poitiers, n'eût habité dans la ville dont elle porte le nom, au n° 1 de la rue Saint-Paul. Un appartement du rez-de-chaussée, décoré de peintures élégantes, passait surtout pour avoir conservé des souvenirs de son passage et l'on montrait sur la poutre principale, aussi bien que

Digitized by Google

sur les volets des fenêtres, un monogramme qui suffisait, disait-on, à trancher la question.

Néanmoins, vers 1844, un antiquaire, M. de la Liborlière, produisit tout à coup un mémoire, long de soixante-trois pages, dans lequel, après avoir contesté la tradition, il s'efforçait avec une érudition plus abondante que véritablement concluante, de faire accepter une nouvelle explication (1). Suivant lui le monogramme en question, où l'absence de barre médiane ne permet pas de reconnaître un H et un D, conviendrait non à Diane de Poitiers, mais à Diane de France. C'est la fille de Henri II et de Philippe Duc qui ne trouvant pas à Châtellerault, chef-lieu de son apanage, une résidence digne d'elle (2), se serait fait construire à Poitiers la maison dont nous nous occupons. Toute son histoire est, pour ainsi dire, inscrite dans les monogrammes si mal interprétés jusqu'alors et qui par la combinaison de deux I et de deux C nous donnent deux D, sans que pour cela les premières lettres se trouvent perdre de leur valeur. Suivant M. de la Liborlière — voyez comme avec de l'imagination on arrive à résoudre les plus grandes difficultés — le sens caché devrait donc être cherché dans la langue latine qui fournit tout naturellement : *Diana ducissa Castrhealdensis et Inculismensis.*

Si notre savant antiquaire s'était donné la peine de lire Brantôme, il aurait vu que Diane de France, au moment où elle fut investie du duché d'Angoulême, renonça à celui de Châtellerault (3). Par conséquent, dans un monogramme, les deux apanages ne pouvaient pas être rappelés à la fois. Il est vrai que l'explication donnée, si nous ne nous trompons, a été surtout provoquée par la présence, dans la décoration, de sceptres tantôt isolés, tantôt en sautoir. En dehors de Diane de France quelle personne, à Poitiers, dans la seconde moitié du XVIe siècle, eût pu avoir le droit de faire figurer chez elle un insigne royal?

La réponse à cette dernière question se trouve dans Thibaudeau (4) qui parlant de Nicolas d'Elbene, maire de Poitiers en 1556, dit : Il portait d'*azur à deux sceptres de France* d'argent en sautoir. Et comme une fois sur la voie on arrive facilement au but, la plus simple recherche généalogique nous apprend que Nicolas eut un fils nommé Barthélemy, lequel fut père de Julien d'Elbene marié à Catherine Tornabuoni. Ainsi le prétendu monogramme de Diane de France s'explique sans le

(1) *Bulletins* des Antiq. de l'Ouest, IVe série, pp. 125-190.

(2) Voir dans Brantôme le chapitre consacré à cette princesse qui, « bien que bastarde et naturelle, dit-il, fut appanagée comme une fille de France. »

(3) « Car elle eust la duché de Chatelleraut et puis la quitta pour estre duchesse d'Angoulême. »

(4) *Histoire du Poitou*, t. VI, p. 359.

Digitized by Google

secours du latin. Composé de deux I et de deux C, il rappelle les noms de Julien et de Catherine. Même sur l'un des volets, grâce à un ornement qui se relie aux C, nous avons la figure de deux cœurs enlacés, allusion très certainement à l'union récente des jeunes époux.

Julien d'Elbene qui, en 1574, fut chargé par Catherine de Médicis de se rendre en Pologne pour tâcher d'amener Henri III à revenir en France, a dû négocier son mariage au moment où, en compagnie du roi, il traversait au retour Venise et la Lombardie. Vraisemblablement tout le travail de décoration a donc été exécuté en 1575 ou 1576. Catherine Tornabuoni, à peine installée à Poitiers, a voulu avoir un appartement dans un goût moins sévère que ceux existants autour d'elle. Par son ordre les poutrelles se sont couvertes d'ornements, sur les volets ont été peints des Amours, des palmes et des fleurs. Mais c'est surtout la cheminée qui fut l'objet de la transformation la plus heureuse. Sur le trumeau enveloppé de boiseries dont quelques parties sont sculptées en assez fort relief, se détache un véritable tableau où discrètement il est fait allusion à certaines difficultés préliminaires du mariage. Ainsi, à gauche, se présente d'abord un enfant debout, appuyé contre un tronc d'arbre, qui, un miroir baissé à la main, regarde pensif une colonne brisée à ses pieds. Evidemment un obstacle inattendu a fait craindre un instant que tout ne fût remis en question. Il y eut une période d'angoisses dont nous ignorons la durée, mais qui est clairement exprimée par un second enfant drapé dans un manteau bleu semé d'étoiles, à demi assis sur une sphère armillaire, regardant avec attention un sablier. Enfin, tout empêchement, semble-t-il, est écarté, rien ne s'oppose plus à la réalisation des vœux les plus chers, si nous en jugeons par un troisième enfant, le front couronné d'épis, occupé à maintenir par de nombreux liens la greffe qu'il a insérée dans le tronc d'un arbre. Un citron, un rameau et une serpette qui ont servi à l'opération, gisent à côté sur le sol.

Pour être complet, il resterait à faire connaître le nom de l'artiste qui a si bien rendu la pensée de Catherine Tornabuoni. Mais sur ce point la lumière n'est pas encore possible. La prétendue maison de Diane de France tient à conserver quelques-uns de ses secrets ; espérons qu'après un laps de temps plus ou moins long, elle donnera lieu à une nouvelle révélation intéressante.

Léon PALUSTRE.

Digitized by Google

Les poteries de Saint-Porchaire.

LETTRE DE M. EDM. BONNAFFÉ.

Mon cher Monsieur,

Dans son dernier *Rapport au Conseil général*, M. de Saint-Marc s'est occupé de Saint-Porchaire; il le fait en termes très courtois à mon égard, et je l'en remercie.

De son côté, M. l'abbé Bossebœuf a publié une étude sur *Oiron, le château et la collégiale*, où il dit son mot sur la question.

L'un et l'autre attribuent à Gilles de Laval les armes qui figurent sur les trois premières pièces de nos poteries. C'est une erreur que j'avais commise moi-même d'après Benjamin Fillon. Je l'ai rectifiée dans la *Gazette des Beaux-Arts* (avril 1888), et dans la brochure publiée à la même époque, travail beaucoup plus complet que la notice sommaire insérée dans l'inventaire de la Trémoïlle. Les armes sont celles de *Pierre* de Laval, père de Gilles; elles portent la brisure de Beaumont, antérieure à 1528, ce qui nous permet de dater les premiers échantillons.

MM. de Saint-Marc et Bossebœuf sont des demi convertis; ils acceptent Saint-Porchaire, mais ne veulent pas se brouiller avec Oiron. Ils proposent un compromis, une cote mal taillée: Saint-Porchaire fournira l'argile, Oiron fournira l'artiste, et tout le monde sera d'accord. « Faïences d'Oiron en terre de Saint-Porchaire », inscrit M. de Saint-Marc en tête de sa brochure. « Pourquoi, dit à son tour M. Bossebœuf, Hélène de Hangest n'aurait-elle pas tiré de Saint-Porchaire la quantité d'argile qui était nécessaire à son potier? Pour notre compte, nous n'y voyons pas de difficulté. »

Il y en a une pourtant, et elle est décisive. L'inventaire de 1577 dit expressément que les pièces conservées dans le cabinet de curiosités de la Tremoïlle étaient de la *vaisselle* FAICTE *à Saint-Porchayre*. Il faut donc admettre :

1° Que l'artiste fabriquait ses petites merveilles à Saint-Porchaire;

2° Que c'étaient des pièces de vaisselle rare, précieuse, exceptionnelle, digne en un mot de figurer dans un cabinet de curiosités.

M. de Saint-Marc revient sur les G de l'aiguière Magniac et sur le prétendu *vol d'oies en rond* de la coupe de Rothschild. J'ai

Digitized by Google

déjà discuté ces deux points et n'ai pas à répéter des arguments connus et que personne n'a encore contestés. Si M. de Saint-Marc veut bien se reporter au dessin que j'ai fait faire, il pourra s'assurer *de visu* que ce ne sont pas des oies, qu'elles ne volent pas en rond, qu'elles ne volent même pas du tout.

Comme François de la Trémoïlle, Claude Gouffier avait, à côté de sa chambre à coucher, un cabinet de curiosités qui fut inventorié après sa mort. Ce cabinet était alors rempli de vaisselle d'or et d'objets précieux montés en diamants ou en pierres fines; pas une de nos pièces ne s'y trouve. M. de Saint-Marc suppose, il est vrai, que les bandes protestantes qui dévalisèrent le château « n'ont pas dû oublier d'emporter des produits céramiques renommés ». Voler des poteries et laisser en place l'or et les pierres précieuses! Voilà des pillards bien amateurs ou bien naïfs.

M. l'abbé Bossebœuf assure que « François Charpentier occupait ses doigts à pétrir la terre et à lui dérober ses secrets les plus intimes, quitte à les voiler sous l'émail stannifère »; M. de Saint-Marc dit la même chose dans les mêmes termes. Permettez: l'émail à base d'étain est une couche opaque et blanche; si l'artiste l'avait employé, toute sa décoration aurait disparu. Au contraire, il a bien soin de choisir une glaçure à oxyde de plomb, mince, fine et transparente, qui fait valoir la nuance laiteuse de la pâte et la finesse du décor. M. de Saint-Marc voudra bien excuser ma petite chicane scientifique, mais il le sait comme moi, le procédé joue ici un rôle considérable et la précision est de rigueur. Les vases de Saint-Porchaire sont à *glaçure plombifère*, et les carreaux d'Oiron à *émail stannifère;* les premiers sont *incrustés*, les seconds *ne le sont pas*; les premiers sont, à proprement parler, des *poteries*, les seconds des *faïences*. Différences radicales qui démontrent une fois de plus la différence d'atelier et d'origine.

M. de Saint-Marc est-il bien certain que « dans ce temps (vers 1550), un Jean Charpentier, dont le talent comme céramiste était très apprécié à la cour, devint gardien de la vaisselle de Catherine de Médicis ». Ce personnage que j'ai cité, je crois, le premier, dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis,* était au service de la reine mère en 1584, c'est à dire trente-quatre ans après la date indiquée; il est inconnu comme céramiste, et je n'imagine pas quel rapport il pourrait bien avoir avec François Cherpentier.

L'honorable rapporteur termine en invoquant l'exposition universelle « où, paraît-il, des échantillons de l'une et de l'autre provenance (Saint-Porchaire et Oiron) confirmeraient sa doctrine ». Que M. de Saint-Marc me permette de le lui dire, c'est précisément le contraire qui s'est produit. Le Trocadéro nous a

Digitized by Google

montré, d'une part les merveilles exposées par M. le baron Alphonse de Rothschild et par M. Spitzer, de l'autre deux fontaines à flambés verts et violets, aussi communes de forme, que de travail et de matière. L'une d'elles porte la devise des Gouffier, et Benjamin Fillon qui l'a reproduite, l'attribuait, faute de mieux, à l'atelier d'Oiron. Avait-il raison? Je n'en crois rien; mais, à coup sûr, ces choses vulgaires n'ont rien à voir, ni de près ni de loin, avec nos exquises figulines, et les savants catalographes du Trocadéro n'ont pas manqué de les exclure de la série si élégante et si bien caractérisée des produits de Saint-Porchaire.

Un correspondant romanesque m'écrit qu'il « tient, malgré tout, pour Hélène (il dit Hélène tout court), pour sa figure poétique et ses faïences incrustées de noir, dont la couleur s'harmonise si bien avec les tristesses de la veuve, et qui s'éclairent au fur et à mesure que les années s'éloignent et que la douleur s'apaise ». Qui nous délivrera, une fois pour toutes, de l'archéologie sentimentale? Hélène de Hangest fut un esprit supérieur, une des femmes les plus intelligentes de ce siècle qui en compte un si grand nombre; à quoi bon lui prêter la fantaisie excentrique, — pour ne pas dire plus, — de se faire faire une vaisselle de grand deuil, de deuil et de demi deuil tour à tour? D'ailleurs, un des cinq échantillons les plus anciens de la première période, — le couvercle appartenant à M. le baron de Rothschild, — est décoré d'un rouge œillet qui n'a rien de mélancolique.

Encore un mot à propos d'un article paru récemment dans le *Mémorial des Deux-Sèvres* et relatif aux adaptations remarquables exposées au Champ-de-Mars par M. Jouneau. L'auteur de l'article ignore l'existence de Saint-Porchaire; il ne jure que par Oiron et fait appel à l'opinion si autorisée de M. Edouard Garnier. S'il veut bien connaître cette opinion, je lui recommande, dans le dernier numéro de la *Gazette des Beaux-Arts* (décembre 1889), les lignes suivantes du même Edouard Garnier : « Trouvant à Parthenay, sous sa main, les terres qui avaient servi, au XVIe siècle, à exécuter ces délicieux chefs-d'œuvre, M. Jouneau a eu l'idée de les employer d'une façon identique et d'emprunter aux *potiers de Saint-Porchaire* leurs procédés d'incrustation. »

Laissons donc Oiron et sa légende. Saint-Porchaire a conquis sa place au soleil; c'est notre première fabrique de poteries fines. Depuis que je l'ai découvert et que j'ai revendiqué pour lui la paternité des prétendues faïences d'Oiron, M. Lièvre a trouvé dans *la Guide* de Charles Estienne, en 1552, le témoignage irrécusable de sa renommée; M. Desaivre a eu la bonne fortune de rencontrer dans les poésies de Jacques Béreau, en 1565, le nom du potier Tascher; M. Barbaud, celui de Marsault, en

Digitized by Google

1558; moi-même j'ai ajouté à la liste quelques noms contemporains. En effet, Saint-Porchaire était pour la céramique ce que Limoges était pour l'émaillerie, un groupe d'ateliers ayant chacun sa spécialité. En 1565, Tascher y faisait des plats à la façon de Palissy, pendant que son voisin, Guillaume Marsault ou un autre, fabriquait un genre tout différent. Cette indépendance de l'atelier, ce libre épanouissement de l'artiste au sein même de la corporation despotique et jalouse, sont le propre de la Renaissance; ils nous ont valu Pénicaud et Léonard Limosin, Palissy et le maître de Saint-Porchaire.

Agréez, je vous prie, etc.

Edmond BONNAFFÉ.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Cours d'archéologie régionale de M. Lièvre.

(12e Leçon)

Dans toutes les sépultures où nous avons pu la reconnaître, l'entrée se trouve entre le nord-est et le midi, le plus souvent entre le levant d'été et le levant d'hiver; nulle part nous ne l'avons vue du côté où le soleil ne va pas.

Les tumulus allongés ont leur grand axe de l'est à l'ouest ou du sud-ouest au nord-est.

Le petit couloir qui dans les tumulus de la Boixe va de la circonférence à la cellule sépulcrale et qui, dans les plus bas tout au moins, ne pouvait avoir aucune utilité réelle, avait apparemment sa raison d'être dans une question d'orientation ou de rite.

La crypte de la plupart des dolmens de notre région, de ceux de la Charente notamment, a été faite avec beaucoup de soin. Les parois sont, sinon taillées, du moins très régulièrement bouchardées. L'entrée, destinée à être rouverte, a été l'objet d'une attention toute particulière; les deux montants de la porte ont leurs angles émoussés.

Six de nos dolmens portent des sculptures, dont quelques-unes paraissent avoir une signification symbolique.

Quelques-uns présentent une autre particularité. La table de celui de Criteuil, dont les morceaux gisent maintenant dans les fossés du champ où il se trouvait, était sillonnée par des rainures attestant qu'elle avait servi de polissoir. Une excavation qu'on remarque sur la pierre levée de Saint-Fort et qui a été produite par le frottement doit avoir la même origine. Au Moulin-Rompu, près de Grézac, dans la Charente-Inférieure, il y a, de niveau avec le sol, une large pierre, qui, d'après M. Jouan, serait la table d'un dolmen et sur laquelle on voit également des rainures de vingt-cinq à trente centimètres de long. Il serait intéressant mais difficile de savoir si c'est avant de recouvrir une sépulture ou après avoir été posés dessus que ces blocs ont servi de meules à aiguiser.

Digitized by Google

La construction de monuments tels que la pierre levée de Saint-Fort, la Grosse-Perrotte, la Pierre-Pèse, la Pierre-Folle de Bournand et le dolmen de la Fréboucière, a exigé des efforts prodigieux. Aux difficultés de l'érection il faudrait d'après certains auteurs ajouter celles du transport à des distances plus ou moins considérables. On cite comme exemples les Perrottes, qui auraient été extraites du jurassique corallien et amenées de trois kilomètres jusque sur le kimméridgien. C'est une erreur : les deux blocs dont il s'agit ont été érigés sur la limite même de l'étage auquel ils appartiennent et sont de ceux qui, d'après Coquand, se rencontrent assez communément au milieu des couches supérieures du corallien. L'énorme dolmen de Saint-Fort, qui est en grès et repose sur la craie, aurait fait un voyage encore plus extraordinaire que celui qu'on attribue aux Perrottes. Il serait venu de Saint-Brice et aurait, par conséquent, passé la Charente. La vérité, moins étonnante, est qu'on a simplement pris sur place, pour l'élever à cinq ou six pieds de terre, un de ces blocs sporadiques de grès assez communs sur la craie et dont un second a été utilisé pour faire le seuil du caveau. C'est avec ces mêmes roches isolées qu'ont été faits les dolmens de Ronsenac et de Criteuil.

On a dû remarquer que nos chambres sépulcrales, de formes et de dimensions très variées, n'ont nulle part la forme et les dimensions du corps humain et nous avons vu que presque toujours on y rencontre, plus ou moins complets, les restes de plusieurs individus. Ils y sont généralement en désordre, mêlés et sans aucune connexion anatomique, ce qui a fait penser que les morts y avaient été déposés assis et que, après la décomposition des chairs, toute la charpente osseuse s'était affaisée en un paquet. Cette opinion ne paraît pas fondée. Les auges des Pierres-Closes de Charras n'ont que 80 ou 90 centimètres de profondeur, ce qui serait bien peu pour asseoir une personne, même de petite taille. Les deux fosses de Fouqueure, dont la hauteur est déterminée par celles des pierres debout qui les circonscrivent, n'ont que 50 centimètres. L'une de celles du Maupas n'avait pas davantage. Plusieurs des tertres de la Boixe n'avaient qu'un mètre d'élévation, dont le tiers supérieur était uniquement composé de matériaux destinés à protéger le défunt. Les tumulus de Château-Larcher atteignent rarement un mètre ; la plupart même ne dépassent pas cinquante à soixante centimètres. Il est impossible que les morts aient été inhumés accroupis sous des tertres aussi bas.

Il n'est guère plus facile d'admettre qu'ils y étaient étendus. Dans beaucoup de ces mottes le cadavre n'aurait pas été recouvert d'un pied de terre ou de pierres, ce qui eût été bien insuffisant pour le défendre contre les animaux carnassiers. La longueur de certaines sépultures ne se prête pas non plus à cette hypothèse. Les sarcophages de Charras n'ont qu'un mètre quarante dans leur plus grande dimension ; la petite cellule du dolmen double de la Boixe n'a qu'un mètre trente-cinq de long. Il y a des réduits plus petits encore : celui du Maupas dont nous avons déjà parlé n'avait qu'un mètre. Presque toujours, au contraire, la largeur est plus que suffisante pour un corps.

On est ainsi amené à admettre que tumulus et dolmens n'étaient pas des sépultures dans le sens que nos usages nous font attribuer à ce

Digitized by Google

mot, mais des ossuaires, ou les parties résistantes de l'individu ont seules été apportées. Il y a encore des peuples qui décharnent ainsi les os de leurs morts avant de les déposer dans leur dernière demeure.

Il semble toutefois que dans quelques-uns de ces dépôts funéraires un squelette, au moins, ait été trouvé en ordre. On peut supposer dans ce cas que les os dépouillés de leurs chairs ont été rétablis à peu près dans leur rapport anatomique, ce dont l'ethnographie nous fournit aussi des exemples.

Au Petit-Ponçay, au Maupas, à la Grosse-Perrotte et au Roc-de-la-Fade on a constaté un fait important: quelques os avaient subi l'action du feu, tandis que dans des ossuaires voisins il n'y avait pas trace d'incinération. Serions-nous déjà là en présence de cet usage cruel, qui, au dire de César, voulait que, en Gaule, aux funérailles des personnages importants on brulât ceux qui leur avaient été le plus attachés pendant la vie?

Une des têtes de Bougon présentait une particularité au sujet de laquelle les explorateurs de la crypte s'exprimaient ainsi, en 1843: « Un fragment de crâne offre une assez large blessure, dont les bords sont parfaitement cicatrisés. Quand on songe aux désordres qui durent en résulter, il est facile de voir que la chirurgie des temps les plus reculés n'était pas impuissante et qu'elle avait des moyens efficaces pour détruire les inflammations du cerveau, pour réparer les fractures les plus graves. » Il ne s'agissait pas de blessure; on l'a reconnu depuis. Le crâne de Bougon, conservé au musée de Niort, avait été trépané.

Un crâne trouvé à Entre-Roches, dans une sépulture établie sous un surplomb de rocher, avait également subi cette opération, à la suite de laquelle il s'était cicatrisé. Les fouilles du Maupas ont donné lieu à deux ou trois constatations de ce genre. Enfin, l'un des tumulus des Lisières, près de Pamproux, recouvrait la dépouille d'un vieillard dont le crâne porte la trace des efforts qu'on a faits pour en détacher un morceau, soit avec une lame de silex soit avec un instrument de fer.

La mensuration des os longs de Bougon et du Maupas, opérée sur un assez grand nombre de sujets, a donné des résultats dont la comparaison n'est pas sans importance. La race des bords de la Vienne était, comme nous l'avons vu, très petite ; celle des rives de la Sèvre, au contraire, dépassait notre moyenne. Il en est encore ainsi aujourd'hui. A part quelques différences d'ordre secondaire, résultant de croisements ou du régime, les populations de nos contrées sont donc restées ce qu'elles étaient à l'époque néolithique.

Dans nos tumulus et nos dolmens, comme dans beaucoup d'autres, on a parfois trouvé des objets de métal, dont quelques-uns soulèvent des questions qui sont loin d'être résolues.

Le bronze, qui se rencontre si fréquemment dans les dolmens de la Lozère, est chez nous très rare, ce qui semble indiquer que c'était un

Digitized by Google

article d'importation venant du Midi ou d'Orient et arrivant assez difficilement jusque chez les peuples de l'Ouest. Une hache à Ronsenac et deux petites perles de collier à la Mothe-de-la-Garde, voilà, à notre connaissance, tout ce qu'ont donné les sépultures néolithiques de nos provinces.

L'or n'est pas absolument absent, et c'est sans doute parce qu'on l'a rencontré quelquefois dans les dolmens que beaucoup de ces monument passent pour recéler un trésor et, par suite, ont été si souvent bouleversés. Il y a une trentaine d'années, dans le bourrelet de pierrailles qui entoure la pierre levée de Saint-Même, on a recueilli un petit morceau de feuille d'or, très mince, provenant d'un collier analogue à ceux de Rondossac en Plouharnel. Le bijou avait sans doute été brisé lors d'une première violation du tombeau, et ce fragment inaperçu avait dû être rejeté dehors avec les déblais. En 1846 on découvrit un collier du même genre à Saint-Laur, dans les Deux-Sèvres, au pied d'un arbre, qui occupait vraisemblablement la place d'une ancienne sépulture.

Dans le dolmen de la Villedieu-de-Comblé, M. Sauzé a rencontré « une petite monnaie et une bague de métal blanc, peut-être d'argent, qui avait enchâssé une pierre ». Sous la Pierre Blanche de Bessé il y avait un petit bronze romain ; dans l'allée de l'un des tumulus de Bougon, on a trouvé un anneau de verre, et sous le dolmen d'Aillé un gros grain de verroterie bleuâtre. Applicables sans doute à quelques cas, les explications qu'on a données des faits de ce genre ne sont pas de celles qui dispensent d'en chercher une autre, et, en attendant qu'on trouve le mot de l'énigme, il importe de constater rigoureusement tout ce que les fouilles mettent au jour.

C'est surtout la question de l'existence du fer dans les tumulus et les dolmens qui est controversée.

Un couteau ou poignard très oxydé gisait dans la petite crypte du dolmen double de la Boixe ; mais on ne saurait affirmer qu'il soit aussi ancien que la sépulture, parce que celle-ci avait déjà été visitée avant les fouilles et que la pierre destinée à la clore était renversée, ainsi que la plupart des piliers de la chambre principale. Il n'en était pas de même à la Grosse Perrotte: la crypte était fermée par une haute et forte dalle debout, buttée, comme les piliers, jusqu'en haut. Un archéologue venait de passer quatre heures à la faire déchausser et renverser lorsque, dans la nuit le propriétaire fit vider le caveau. Parmi les objets, tous néolithiques, qu'il y recueillit et qui n'étaient point ce qu'il cherchait, se trouvait le manche que nous avons décrit et dont la douille contenait la poudre de couleur brun rouge qui était manifestement de l'oxyde de fer.

Des quatre tumulus des Lisières, fouillés par M. Souché, l'un a donné un crâne trépané ; un autre, des fragments de poteries néolithiques ; un troisième, des ossements d'animaux et le quatrième, un silex et une flèche de fer. Ces sépultures forment un ensemble qu'il serait difficile, sans arbitraire, d'attribuer à des époques très différentes. Elles procèdent incontestablement de la tradition néolithique, tout en appartenant aux derniers temps de cette période.

Il y a là un ordre de faits qu'il importe d'étudier sans préoccupation. Nous irions nous-même contre notre but si nous émettions sur ce

Digitized by Google

sujet autre chose que des doutes et, par suite, si nous essayions de dire quelle est l'époque à laquelle un descendant des constructeurs de dolmens vint, pour la dernière fois, apporter dans l'un d'eux soit la dépouille d'un parent soit une offrande à ses ancêtres.

Ce que nous pouvons dire d'une manière générale, c'est que nous touchons à l'âge des métaux, quelque date qu'on attribue à leur usage, et que nous avons devant nous, à l'horizon, l'aube d'une civilisation nouvelle.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

Histoire du Loudunais. Collection Jovy. Notes et extraits, documents inédits et réimpressions, — dans le *Journal de Loudun*, A. Roiffé, imprimeur-éditeur, 1886, 1887, 1888, 1889 et 1890.

M. Ernest Jovy, ancien élève de l'Ecole pratique des hautes études, licencié ès-lettres, ancien professeur de cinquième au collège de Loudun, aujourd'hui professeur de seconde au collège de Vitry-le-Français, avait réuni, durant son séjour à Loudun (1), un certain nombre de documents sur l'histoire de cette ville et des environs. Lors de son départ, il songea à les utiliser en les donnant « par petites tranches » dans le *Journal de Loudun*, qui déjà vers 1840 avait entrepris une publication analogue sous la direction de M. Arnault-Poirier, aussi professeur au collège de Loudun, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. Ernest Jovy a eu pour continuateur un de ses élèves, M. Roger Drouault, aujourd'hui surnuméraire de l'enregistrement à Loudun. On trouvera à leurs noms respectifs, dans l'*Index bibliograghique* du présent fascicule (pp. 23 à 27), la liste des différents articles qu'ils ont publiés dans la *Collection Jovy*. — On doit surtout à M. Ernest Jovy des réimpressions de notes, d'articles et même d'ouvrages devenus difficiles à trouver. M. Roger Drouault s'est plus particulièrement attaché à l'inédit: relevés épigraphiques, inventaires d'archives et publications de textes.

L'initiative de MM. Jovy et Drouault sera certainement des plus fructueuses pour l'histoire du Loudunais. Nous désirons vivement qu'ils trouvent des imitateurs.

Voyage de saint Hugues, évêque de Lincoln, à travers l'Anjou et le Maine en l'année 1199, par Dom Paul Piolin. — Angers, Germain, 1889, in-8° de 26 pages (Extrait de la *Revue de l'Anjou*.)

L'auteur aurait pu ajouter au titre *le Poitou*, car il a plusieurs fois parlé de l'abbaye de Fontevrault, qui appartenait au diocèse de Poitiers. Eléonore d'Aquitaine s'y trouvait quand elle apprit l'événement du siège de Châlus; elle se hâta d'aller rejoindre Richard Cœur-de-Lion, pour recevoir ses dernières dispositions (p. 8).

(1) Du mois d'avril 1882 au mois de novembre 1886.

Digitized by Google

Richard qui, avant de mourir, avait été confessé par son sous-chapelain, Milon, abbé du Pin (p. 11), fut enterré à Fontevrault (p. 15), où saint Hugues présida à ses funérailles (p. 13), et se retrouva avec Jean sans Terre (pp. 17, 23). La reine Bérengère, veuve de Richard, s'y rencontra avec Eléonore (p. 25).

« A l'entrée même de l'église, il (le serviteur de Dieu) lui (à Jean sans Terre) fit remarquer des sculptures qui représentaient le jugement dernier et la figure d'un roi avec sa couronne, qui se trouvait à la gauche du juge suprême. Il lui dit que cette scène était représentée au portail des églises, afin que chacun réfléchît sur l'état de son âme en entrant dans le temple et priât avec plus d'humilité. Jean écouta ces paroles avec une profonde attention et, prenant l'évêque par la main, il le conduisit en face d'un autre tableau où des rois, revêtus de leurs insignes, étaient conduits par des anges vers les demeures célestes et il assura qu'il voulait imiter ces monarques. Le prélat encouragea ces bonnes dispositions. »

Cette note historique a son importance au point de vue archéologique, car elle fait connaître un monument iconographique, unique en Poitou. La scène du jugement dernier y est au complet, tandis qu'à la même date et aussi au portail, nous n'avons ailleurs que la préparation au jugement, *præparatio ad judicium*, comme à Saint-Jouin, Notre-Dame de Poitiers et Saint-Benoît de Quinçay.

Les entrailles du roi Richard ne furent pas portées à Charroux, mais laissées à Châlus (p. 11).

X. B. DE M.

Nouvelles bibliographiques diverses.

— M. Alfred Richard reprendra l'été prochain, à la Faculté des lettres de Poitiers, son cours d'histoire du Poitou. Il traitera de la condition des personnes et des terres en Poitou pendant la période féodale.

Nous désirons de tout cœur que cette fois M. Alfred Richard ne se contente plus de la publicité restreinte de la Faculté et que les travailleurs n'habitant pas Poitiers soient admis eux aussi à profiter de l'enseignement de notre savant confrère.

— M. Frédéric Ritter, ingénieur en chef en retraite, ancien secrétaire de la Société de statistique des Deux-Sèvres, aujourd'hui à Pau (Basses-Pyrénées), a terminé sa traduction complète des œuvres mathématiques de François Viète, l'inventeur de l'algèbre moderne. Il met en ce moment la dernière main à la biographie du célèbre mathématicien fontenaisien. Espérons la publication prochaine de ces travaux importants, auxquels M. F. Ritter a consacré ses loisirs depuis quarante ans.

— Dans les *Analecta bollandiana* (VIII, 3), deux textes intéressant l'histoire hagiographique de notre région : 1° la translation à Figeac et les miracles de saint Vivien de Saintes, 2° la vie de saint Amant de Boixe, diocèse d'Angoulême, « pièce diffuse et de peu de valeur historique, (dit le *Bulletin critique*, 1889, p. 497), rédigée plus de

Digitized by Google

quatre cents ans après la mort du saint solitaire, probablement par Hugues, évêque d'Angoulême. »

— M. Ch. d'Availles (de Niort) prépare une étude historique d'ensemble sur Charette.

— Pour paraître prochainement : le 1er volume de l'*Inventaire sommaire des archives civiles du département de la Vienne*, par M. Alfred Richard. En tête de ce volume figurera une notice générale sur les archives départementales de la Vienne.

— La *Revue de philologie française et provençale* (ancienne *Revue des patois*) commencera prochainement la publication de la *Grammaire du patois poitevin*, de M. A. Favraud.

— C'est définitivement par M. A. de la Bouralière que seront publiées, dans les *Archives historiques du Poitou*, les maintenues de noblesse de Quentin de Richebourg.

— Pour paraître en mars (Niort, Gravat-Echillet et Lemercier) : *Niort à travers les rues*, album de 10 planches en couleur, par C. Bernard ; texte de 16 pp. in-4°, par *** (?) (Prix : 15 fr.)

— Dans sa séance du lundi 6 janvier, la Société des Antiquaires de l'Ouest a procédé à l'élection de son bureau et de son conseil d'administration pour l'année 1890.

Voici les résultats du scrutin :

Président, M. Bélisaire Ledain.
Vice-Président, M. Alfred Richard.
Secrétaire, M. Tornézy.
Vice-Secrétaire, M. Emile Ginot.
Trésorier, M. A. de la Bouralière.
Questeur, le R. P. de la Croix.
Bibliothécaire, M. C. de la Ménardière.
Membres du Conseil d'administration : MM. Genesteix, de la Marsonnière, Alfred Barbier, Adrien Bonvallet.

— M. Léo Desaivre, « conseiller général des Deux Sèvres, délégué cantonal à Niort », a été nommé officier d'Académie à l'occasion du 1er janvier 1890.

— M. Gelin publiera très prochainement dans *Niort-Artiste* une série d'articles, accompagnés de gravures, sur les anciens costumes du département des Deux-Sèvres.

— Le prochain volume de *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest comprendra : le discours de M. de la Marsonnière sur Dom Fonteneau, le rapport de M. de la Bouralière sur les travaux de l'année 1889, le travail de M. Alfred Richard sur les marques de potiers faisant partie de sa collection, la thèse de doctorat-ès-lettres de l'abbé L. Lacroix sur Richelieu, et la suite de l'histoire ecclésiastique du Poitou de dom Chamard.

— Le 8 janvier, dans sa conférence d'archéologie régionale à la faculté des lettres de Poitiers, M. Lièvre a traité de la sidérurgie chez les Gaulois et des cendres de Nalliers. Nous en reparlerons.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

LIVRES, BROCHURES ET PÉRIODIQUES.

Babinet (Léon). *Le siège de Poitiers en 1569.* — *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome XI, année 1888, pp. 463 à 613.

Barbier (Alfred). *Le moine arménien Hayton à Poitiers (1307).* — *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome XI, année 1888, pp. 23 à 50.

Barbier de Montault (X.). Comptes rendus : 1° des notices du P. Ingold sur *Luçon et Saint-Michel-en-l'Herm*, de M. Georges Musset sur *Aulnay et Dampierre-sur-Boutonne*, et de M. Jos. Berthelé sur *Villiers-sur-Chizé et Beauvoir-sur-Niort*, publiées dans les *Paysages et monuments du Poitou* de M. Jules Robuchon; 2° de l'*Etude sur le Kef*, de M. Espérandieu; 3° de la 15e livraison (Poitou) de la *Renaissance en France*, de M. Léon Palustre. — *Revue de l'art chrétien*, 4e livr. 1889, pp. 508 à 512 et 516 à 521, avec figures dans et hors texte.

— *Menigoute et les Châtelliers (Deux-Sèvres).* — Paris, impr. de la Soc. des imprimeries réunies, in-folio de 16 pp. avec 6 héliogravures hors texte. Livraisons 135 à 138 des *Paysages et Monuments du Poitou*, de Jules Robuchon.

— *Les statuaires à Rome.* — [Bruges], in-4° de 14 pp. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 1889, 4e livr.)

— *Fouilles de l'église abbatiale des Châtelliers.* — Saint-Maixent, impr. Reversé, in-8° de 66 pp. avec 3 planches hors texte. (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise.*)

— *Le prototype des figures similaires du Christ à Poitiers, Oiron et Thouars.* — *Bulletin* de la Soc. des Ant. de l'Ouest, 2e et 3e trim. 1889, pp. 67 à 132, avec fig. dans le texte.

Bertolotti. Compte rendu de l'*Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, du lieutenant Espérandieu. — *Il Bibliofilo di Bologna*, septembre-octobre 1889.

Baudrillart (Alfred). *Madame de Maintenon, son rôle politique pendant les dernières années du règne de Louis XIV, 1700-1715.* — *Revue des Questions historiques*, janvier 1890, pp. 101 à 161.

Bouillet (l'abbé A.). *La Vierge et la Trinité. Note sur une statue en pierre dans l'église de Gaillon (Seine-et-Oise).* — Caen, Henri Delesques, in-8° de 5 pp. avec une figure. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

— *Note sur quelques bornes armoriées dans la forêt de Darney-Martinvelle (Vosges).* — [Nancy], typogr. Crépin-Leblond, in-8° de 4 pp. avec une figure. (Extrait avec additions du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, avril 1889).

Bouralière (A. de la). *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1888.* — *Mémoires* Soc. Ant. Ouest, 2e série, t. XI, pp. 51 à 64.

Digitized by Google

Brémond d'Ars (Th. de). *Mémoires de M. de Saint-Léger de Boisrond* (suite). — *Recueil* de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure, octobre 1889, pp. 176 à 191.

Castaigne (E.-J.). *Trois fabulistes, Esope, Phèdre et La Fontaine*, étude bibliographique et littéraire. — Paris, Alph. Picard, in-12 de 29 pp. (1).

Chabot (Paul de). *Testament de Mgr de Menou, évêque de la Rochelle, (1747)*. — *Recueil* de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure, octobre 1889, pp. 192 à 196.

Clédat (L.). Compte rendu du *Noël de Theuet*, publié par M. A. Favraud. — *Revue de philologie française et provençale*, tome III, fasc. 3, p. 233 (cf. p. 240).

Cloquet (L.). Compte rendu de la notice de M. Jos. Berthelé sur *Airvault et Louin*, publiée dans les *Paysages et monuments du Poitou*, de M. Jules Robuchon. — *Revue de l'art chrétien*, 4e livr. 1889, pp. 512 à 515, avec fig. dans le texte.

De Cumont (Mme la marquise). *Lettres du roi Charles VIII*. — *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XVI, 5e livr., septembre-octobre 1889, pp. 348 à 351.

De Curzon (H.). *De gallica tertio decimo seculo statuaria*, thesim facultati litterarum parisiensi proponebat. — Paris, Hachette, 1888, in-8° de 99 pp.

Deglane (Henri) (2). *Le stade du Palatin*. — Rome, impr. de la Paix, in-8° de 48 pp. avec 7 figures dans le texte et 3 héliogravures. (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome, t. IX).

Drouault (Roger). Articles divers d'histoire et d'archéologie relatifs au Loudunais, publiés dans le *Journal de Loudun*, d'abord comme collaboration, ensuite comme continuation à la *Collection Jovy :*

Essais d'épigraphie loudunaise : 1° L'inscription de la rue des Capucins (1624); 2° l'inscription de la porte Saint-Nicolas (1673); 3° Inscriptions de Sammarçolles (1741-1764). — 16 janvier, 4 septembre et 30 octobre 1887.

Document inédit sur l'hiver de 1709 en Loudunais. — 5 août 1888.

Titres des chapitres de Sainte-Croix et de Saint-Léger.— 25 novembre 1888.

Organisation de la garde nationale à cheval. — 9 décembre 1888.

Episode de la guerre de Sept ans.— 23 décembre 1888.

(1) Cf. la *Revue poitevine*, t. VI, n° 72, p. 475-476.

(2) M. Henri Deglane, aujourd'hui architecte à Paris, grand prix de Rome, médaille d'or au salon et à l'exposition universelle de 1889, est l'auteur, avec M. Roulleau, sculpteur, du monument élevé à Melle en l'honneur de Jacques Bujault. Ce monument, exécuté par M. Arthur Bouneault, a été inauguré le 8 septembre 1889.

Digitized by Google

Documents inédits. — Prieuré des Jésuites. — 27 janvier et 3 février 1889 (1).

Archives seigneuriales du Loudunais. Château de Ranton. — 10 et 17 février.

Archives seigneuriales du Loudunais. La chapelle de la Brosse. — 24 février.

Fondation de la chapelle de Saint-Nicolas (7 août 1500). — 3, 10, 24, 31 mars et 7 avril.

Visite des ruines du faubourg et de la porte de Mirebeau en 1590. — 21 avril, 5 mai.

Saint-Cassien. — 26 mai.

Archives seigneuriales du Loudunais. Inventaire de titres de la baronnie de Moncontour. — 11 et 18 août.

Archives seigneuriales du Loudunais. Aveu de Moncontour (23 janvier 1485). — 8, 15 et 22 septembre, 13 et 20 octobre, 17 novembre, 1er décembre.

L'hiver de 1709 en Loudunais. — 8 décembre.

Assemblée d'habitants à Sammarçolles. — 15 décembre.

Présentation à la chapelle de Razilly (1726). — 29 décembre.

Duret (Ed.). *L'horloge merveilleuse de Nyort en Poitou fabriquée en 1570, par Jean Bouhin.* — Saint-Maixent, impr. Reversé, in-8° de 5 pp. (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*, novembre 1889.)

Fauchereau (l'abbé). *Saint-Julien-l'Ars (Vienne).* — Paris, impr. de la Société des imprimeries réunies, in-folio de 10 pp. avec 4 héliogravures hors texte et figure dans le texte. (Livraisons 133 et 134 des *Paysages et monuments du Poitou*, de JULES ROBUCHON.)

G. F. *Rabelais à Loudun.* — *Gazette loudunaise*, 8 janvier 1888.

Gelin (H.). *Causeries du Dimanche* (cf. la *Revue poit. et saint.*, t. VI, n° 72, pp. 476-477). — *Mémorial des Deux-Sèvres :*

83. *Les poupons dans nos campagnes* (fin). — 14 décembre 1889.

Ingold (A.). Compte rendu des *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, de Jos. Berthelé. — *Semaine catholique du diocèse de Luçon*, 21 décembre 1889, pp. 1214-1215.

Ingold et Pontdevie. *Visites canoniques dans les anciens diocèses de Luçon et de Maillezais.* — *Archives du diocèse de Luçon*, 3e série, tome Ier, pp. 1 à 16.

Jovy (Ernest). *Histoire du Loudunais. Collection Jovy.* [Notes et extraits. Documents inédits et réimpressions.] — *Journal de Loudun*, depuis le 9 décembre 1886 :

Première année, du 9 décembre 1886 au 25 décembre 1887 :

1. Préface, par Ernest Jovy. — 9 décembre 1886.

(1) Tous les articles dont les titres suivent ont été publiés sous la même rubrique : *Documents inédits.*

Digitized by Google

2. *Biographie de Salmon Macrin*, d'après Scévole de Sainte-Marthe. — 16 décembre.

3. *Eloge de Pierre Joyeux*, d'après Scévole de Sainte-Marthe. — 26 décembre.

4, 5. *Le duché de Loudun*, [d'après le Père Anselme]. — 2 et 9 janvier 1887.

6. Voyez ci-dessus : **Drouault** (**Roger**).

7, 8. *Le Loudunais sous Louis XIV*, d'après Charles Colbert de Croissy (1664). — 23 et 30 janvier.

9, 10. *Le Loudunais sous Louis XIV*, d'après les « Extraits des rapports des intendants » (1698). — 6 et 13 février.

11. *Le miracle de Maton*. — 24 février.

12, 13. *Sainte-Croix*. [Rapport sur l'ancienne église Sainte-Croix de Loudun, lu à la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 21 avril 1853, par de Longuemar]. — 6 et 13 mars.

13 (suite). *Saint-Gatien et Saire en 1693* [d'après X. B. de M.] — 13 mars.

14. *Dépenses de la ville de Loudun pour prédications et entretien de l'horloge à Saint-Pierre-du-Marché; Bertrand de Moncontour* (1061-1065); *Les seigneurs de Curçay* (1025-1274); *Quelques mots sur l'abbaye de Fontevrault; Assemblée provinciale de Touraine en 1787* [d'après X. B. de M.]. — 20 mars.

15 à 20. Réimpression de la notice « *De la ville et chasteau de Loudun, du pays de Loudunois et des habitants de la ville et du pays*, par François Le Proust, sieur du Ronday, advocat receu en parlement à l'ouverture d'après la Saint-Martin 1571 », publiée en 1612 par son fils en tête des *Commentaires sur les coutumes des pays de Loudunois* (Saumur, chez Thomas Portau). — Du 27 avril au 15 mai.

21 à 52. Réimpression des *Essais sur l'histoire de la ville de Loudun*, par Dumoustier de la Fond « historiographe du Loudunois » (1778). — Du 22 mai au 25 décembre (cf. ci-dessous 53 à 82).

46. *Quelques mots d'histoire à propos d'un vieux document*. [Lettres patentes en faveur de la communauté de l'Union chrétienne des nouvelles catholiques de Loudun, août 1755]. — 13 novembre.

48 à 54. *Notes et pièces pour servir à l'histoire du collège de Loudun* de 1806 à 1856. — Du 27 novembre au 25 décembre. (Cf. ci-dessous 53 et 54.)

50. *Th. Renaudot* (article signé X. Y. Z.). — 11 décembre.

51. *M. Eugène Hatin*. — 18 décembre.

Table de la première année de la *Collection Jovy*, — 25 décembre.

Deuxième année : du 1er janvier au 23 décembre 1888 :

53 à 82. Suite et fin de la réimpression des *Essais sur l'histoire de la ville de Loudun* par Dumoustier de la Fond. — Du 1er janvier au 22 juillet.

53, 54. Suite et fin des *Notes et pièces pour servir à l'histoire du collège de Loudun*. — 1er et 5 janvier.

Digitized by Google

57. *Le musée de Loudun* [d'après Arnault-Poirier]; *le château de la Chapelle ou Pépita la folle de la nuit* (spécimen de littérature loudunaise) [1849]; *Pierres tombales trouvées à Sainte-Croix en 1851* (X. B. de M.); *Noms d'artistes* (X. B. de M.). — 29 janvier.

58. *Note sur la seigneurie de Saint-Léger* (X. B. de M.); *Noms d'artistes* (X. B. de M.). — 5 février.

59. *Théophraste Renaudot* (par Eugène Balleyguier, aliàs Eugène Loudun). — 12 février.

61. *La visitation de Loudun.* — 26 février.

67 à 79. *Lettres circulaires inédites de la visitation de Loudun.* — Du 8 avril au 1er juillet.

83. *Lettre concernant la chapelle des Ogers.* — 29 juillet.

84. *Deux lettres inédites de Louis Trincant.* — 12 août.

85. *Pièces inédites relatives aux Jésuites de Loudun.* — 19 août.

86, 87. *La milice bourgeoise à Loudun.* — 1er et 9 septembre.

88. *Maîtrises, corporations des arts et métiers.* — 16 septembre.

89. *Commerce, industrie, productions.* — 23 septembre.

90. *Foires, marchés, assemblées.* — 30 septembre.

91. *Droit de minage.* — 7 octobre.

92. *Pavage des rues.* — 14 octobre.

93. *Francs-fiefs du Loudunais.* — 21 octobre.

Table de la deuxième année de la *Collection Jovy.* — 30 décembre

Troisième année : du 6 janvier au 29 décembre 1889 :

95 à 132. Réimpression de l'*Histoire d'Urbain Grandier, condamné comme magicien et comme auteur de la possession des religieuses Ursulines de Loudun*, imprimée à Amsterdam en 1735. — Du 6 janvier au 22 septembre.

109. *Louis XI à Monts.* Chapelles desservies en l'église Saint-Pierre-du-Marché (d'après Beauchet-Filleau). — 4 avril.

110. *Le Loudunais aux archives d'Amboise.* — 21 avril.

133. *L'église Saint-Pierre de Curçay en 1733.* — 6 octobre.

136. *Lettre inédite du lieutenant général de police de Loudun en 1780.*

137, 138. *Lettre d'un Loudunais au Tonkin en 1833* (M. Charles Cornay). — 2 et 10 novembre.

139. *Jean-Jacques Avril* (d'après la biographie Michaud). — 17 novembre.

140, 141. *Salmon Macrin et Michel de l'Hospital.* — 24 novembre et 1er décembre.

143. *Note inédite sur le Calvaire.* — 15 décembre.

144. *Ismael Bouilliau* (Michaud, *Biographie universelle*). — 22 décembre.

Table de la troisième année de la *Collection Jovy.* — 29 décembre.

— *Etude inédite sur Urbain Grandier* (mss. n° 273 de la Bibliothèque

Digitized by Google

de Rennes, auteur anonyme). — *Journal de Loudun*, 13 décembre 1885.

— *Quelques mots d'histoire à propos d'un vieux document.* — *Journal de Loudun*, 17, 24 et 31 mai 1885 (cf. ci-dessus *Collection Jovy*, n° 46).

On doit en outre à M. Ernest Jovy :

1° Une traduction des *Principes de philologie comparée*, de Sayce, avec avant-propos par Michel Bréal. — Paris, Delagrave, 1884, in-12 de XXII-311 pp. (1).

2° *Le patriotisme*, discours. — Loudun, Roiffé, 1885, in-8° de 29 pp.

3° *La question du grec*, discours. — Paris, Leroux, 1885, in-8° de 19 pp.

4° *Guillaume Prousteau, fondateur de la bibliothèque d'Orléans et ses lettres inédites.* — Paris, 57, rue Saint-Jacques, 1888, in-8° de 77 p. (2).

5° *La Jeunesse*, discours. — Vitry-le-Français, 1889, in-8° de 20 pp.

6° *L'éloquence politique en France au* XIXe *siècle.*— Vitry-le-Français, 1889, in-8° de 20 pp.

Musset (**Georges**). *Vente de matrices d'imprimerie par Pierre Haultin (5 février 1575).* — *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1889, n° 2, pp. 202 à 204.

— *Ebéon et Matha*, souvenirs de l'excursion du 23 mai 1889. — *Recueil* de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure, octobre 1889, pp. 166 à 176.

Nisard (**Ch.**). *Fortunat panégyriste des rois mérovingiens.* — *Revue historique*, novembre-décembre 1889, pp. 241 à 252.

Palustre (**Léon**). — Compte rendu des tomes I et II des *Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault.* — *Bulletin critique*, 1er décembre 1889, pp. 481 à 484.

Paulze d'Ivoy de la Poype. *Un évêque de Poitiers au XVIIIe siècle, Mgr Jean-Claude de la Poype-de-Vertrieu.* — *Mémoires* Soc. Ant. Ouest, année 1888, pp. 65 à 462, avec eaux-fortes par M. Genesteix.

Reinach (**Salomon**). Compte rendu de l'*Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, de M. le lieutenant Espérandieu. — *Revue historique*, janvier-février 1890, pp. 134-135.

Saint-Marc (**C. de**). *Les faïences d'Oiron en terre de Saint-Porchaire.* Extrait du Rapport au Conseil général inséré aux *Bulletins* n°s 7-9 (juillet-septembre 1889), de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres. — Saint-Maixent, imprimerie Ch. Reversé, in-8° de 11 pp.

— *Notes et documents historiques sur le domaine et marquisat de la*

(1) Cf. le *Bulletin* de la faculté des lettres de Poitiers, avril 1884, p. 163; *Revue critique*, novembre 1884, p. 409.

(2) Cf. la *Revue critique*, 26 novembre 1888, p. 426; le *Bulletin critique*, 1888, p. 455; *Bulletin* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IX, n° 137, 3e et 4e trimestres 1888; *Bulletin du Bibliophile*, mai-juin 1889.

Digitized by Google

Mothe-Saint-Héraye. — *Bulletin* de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres, juillet-septembre 1889, pp. 360 à 384.

[**Schuster**]. *Société d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture des Deux-Sèvres. Règlement et catalogue de la bibliothèque.* — Niort, typ. L. Favre, in-8° de 44 pp.

Sieur (sous le pseudonyme « P... des P... »). *Les hivers rigoureux dans les Deux-Sèvres au siècle dernier.* — *Mémorial des Deux-Sèvres*, 7 décembre 1889.

[**Stein (Henri)**]. Compte rendu des *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, publiés par M. Alfred Richard. — *Revue historique*, novembre-décembre 1889, pp. 416-417.

Vallette (René). *Champfleury à l'abbaye de Maillezais* [en 1864]. — *La Vendée*, 13 décembre 1889.

Viaud-Grand-Marais (Dr). *Les abbés du monastère de la Blanche à Noirmoutier.* — *Archives du diocèse de Luçon*, 1re série, Notices et monographies, II, pp. 1 à 24.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST ET LE LEGS RUPERT DE CHIÈVRES.

Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros (t. VI, p. 251) que la Société des Antiquaires de l'Ouest avait gagné, devant la Cour d'appel de Poitiers, le procès pendant entre elle et les héritiers Rupert de Chièvres.

Au premier abord, on pouvait regarder le legs fait par par M. Rupert de Chièvres comme une aubaine *di primo cartello*. En réalité, cela ressemblait très fort à un éléphant gagné à la loterie.

Les pachydermes de l'espèce éléphantine sont des objets passablement encombrants, chers à nourrir et d'un revenu absolument négatif — en dehors des Indes et des cirques. Le legs Rupert de Chièvres se résumait pratiquement en ceci, pour la Société des Antiquaires : beaucoup d'embarras — gratis.

La Société héritait bien d'un vaste et bel immeuble, rempli de collections de tous genres, et d'une rente annuelle de 5,000 fr., mais sur cette rente il fallait 1° prélever 2,000 fr. pour le traitement du conservateur désigné par feu M. de Chièvres, 2° entretenir l'immeuble, soit 1,200 à 1,500 fr. par an, 3° acheter des objets d'art et des bibelots, pour augmenter le musée de Chièvres, avec les 1,500 ou 1,800 fr. restant.

La Société avait en somme pour tout potage l'honneur d'être

Digitized by Google

propriétaire d'un musée très mêlé, contenant quelques bonnes pièces, beaucoup de choses ordinaires, un certain nombre d'apocryphes, un mouton à cinq pattes et quelques drôleries de même farine. — Comme rémunération de tout le tracas d'entretien : zéro franc, zéro centime.

Le légataire universel, — que l'immeuble tentait, — offrit une transaction, qui était vraiment ce que la Société pouvait désirer de plus avantageux. Elle entrait en possession de toutes les collections, cédait l'immeuble et le mobilier (estimé 5 ou 6,000 fr. et qu'elle eût été obligé de vendre) et recevait un titre de rente de 3,000 fr. en 3 0/0 sur l'Etat. Le légataire universel prenait en outre à sa charge le paiement annuel des 2,000 fr. attribués par feu M. de Chièvres au conservateur qu'il avait désigné (M. Hilaire de Curzon).

Pour résumer la situation en deux mots : en acceptant le legs tel que, la Société avait les collections et pas un sou. En acceptant la transaction, elle avait les collections et 3,000 fr. de rente.

Imaginerait-on qu'une partie des membres du conseil d'administration non seulement ont hésité, mais se sont montrés hostiles à la transaction !!!

Nous croyons être l'interprète de la grande majorité des membres résidants et non résidants en demandant au nouveau conseil d'administration, qui a été élu le 6 janvier, de trancher carrément la question de la seule manière qui puisse être profitable à la Société.

Les collections de Chièvres entrant dans le musée des Antiquaires, il suffira de leur attribuer un local spécial, pour que l'honneur dû à la mémoire du donateur reste assuré. Ce qui méritera d'être exposé le sera ; les nullités, les pièces apocryphes et les drôleries pourront avantageusement être réservées.

Il y a déjà à Poitiers trois musées : 1° celui qui est installé au lieu des séances des Antiquaires, 2° le musée mérovingien du Temple Saint-Jean, appartenant également aux Antiquaires, 3° celui de la ville. Le besoin ne se fait véritablement pas sentir d'un quatrième. Sans compter que ce quatrième serait tout simplement la ruine des précédents. De quoi ont surtout vécu jusqu'à présent les musées poitevins ? De donations. Un débris antique, un objet curieux se découvre à Poitiers ou dans la Vienne. La Société des Antiquaires demande : neuf fois sur dix on le lui donne. Que la Société refuse la transaction qui lui est proposée au sujet du legs de Chièvres : elle peut être sûre de voir tarir les dons. On saura que les Antiquaires disposent d'un crédit qu'ils sont tenus d'employer chaque année à acheter des antiquités : on portera toutes les trouvailles au musée de Chièvres .... moyennant finance.

Digitized by Google

Nous croyons devoir signaler à l'attention du nouveau conseil d'administration des Antiquaires une autre raison qui milite puissamment en faveur de l'acceptation de la transaction proposée. Les avantages que procurent les Sociétés archéologiques à ceux qui en font partie sont de trois sortes : 1° l'intérêt qu'il y a à assister aux séances ; 2° le droit à l'usage de la bibliothèque ; 3° les publications (la seule chose à peu près dont profitent les membres non résidants). En acceptant la rente de 3,000 fr., la Société des Antiquaires pourra augmenter considérablement ses publications, entreprendre des fouilles, tout en amortissant les dettes qu'elle a contractées naguères pour l'acquisition de l'immeuble qu'elle occupe, acquisition qui lui a permis de sauvegarder un des restes les plus intéressants de l'ancien Poitiers.

Nous avons ouï dire qu'on avait parlé, en acceptant le legs tel qu'il avait été fait, de transporter le siège des Antiquaires et son musée à l'hôtel de Chièvres, *et de vendre le local actuel.* Nous nous refusons à croire qu'une pareille pensée ait jamais pu naître dans une cervelle d'archéologue poitevin.

La Société des Antiquaires de l'Ouest, — après avoir fait d'aussi grands sacrifices pour sauver la chapelle de l'échevinage et la « librairie » de l'Université, — songer à les vendre au premier épicier venu, qui les saccagerait pour y installer ses magasins ! — Non ! Ce serait honteux !

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 6 septembre 1889. — « On s'est souvent indigné avec raison contre la barbarie des libraires et des relieurs qui ont quelquefois sacrifié les documents précieux pour former des cartons et couvrir des volumes plus ou moins vulgaires. Il est juste aussi de dire que dans beaucoup de cas l'industrie des relieurs a sauvé des morceaux de la plus haute importance pour l'histoire et la littérature. On compte par centaines les anciens monuments typographiques découverts depuis plus d'un siècle sur des reliures anciennes et dont beaucoup sont journellement cités dans les discussions relatives aux origines de l'art typographique. Les fragments de chartes ou de manuscrits employés par les relieurs ont fourni matière à d'utiles travaux. Nous leur sommes redevables de nombreux textes de l'antiquité et du moyen âge. La diplomatique a été tout aussi favorisée par ces découvertes que l'histoire littéraire ou l'histoire politique. C'est ainsi que, dans ces dernières années, on a retrouvé sur la couverture des registres de l'état civil de diverses communes d'Indre-et-Loire une notable partie des chartes carlovingiennes de la Touraine.

« Plus récemment encore, M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, a fait une trouvaille de ce genre, et c'est de cette découverte

Digitized by Google

que M. Léopold Delisle a entretenu l'Académie [des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 6 septembre dernier] (1).

« Le savant directeur de la Bibliothèque Nationale a reçu il y a peu de temps de M. Alfred Richard les couvertures en parchemin de trois exemplaires [de la *Chrestomathie grecque avec lexique grec-français*, publiée en 1823, par Victor Le Clerc, à la librairie Delalain] qui étaient tombés entre ses mains. Après avoir fait enlever des couvertures les trois doubles feuillets, M. Delisle a reconnu que M. Richard avait très justement apprécié la nature du document qu'il lui envoyait et que c'étaient des fragments d'enquête administrative du treizième siècle. Il y a retrouvé les mêmes formules qui sont dans tout ce qui reste à la Bibliothèque et aux Archives nationales, des enquêtes ordonnées par saint Louis sur l'administration des officiers royaux. Ceux-ci, en effet, avaient recueilli les plaintes des sujets de saint Louis et noté les réparations qu'il leur paraissait équitable d'accorder pour mettre en repos la conscience d'un roi qui se croyait responsable des abus commis dans ses Etats, non seulement par ses agents, mais encore par ceux de son père Louis VIII et de son aïeul Philippe-Auguste.

« La Bibliothèque et les Archives nationales ont fourni déjà des procès-verbaux d'enquêtes relatives à la Normandie, au Maine, à l'Anjou, à la Touraine, au Poitou, etc. Ceux que vient de découvrir M. Alfred Richard concernent la Picardie. Ils renferment les plaintes auxquelles avait donné lieu l'administration des prévôtés d'Athies, de Béthisi, Compiègne, Crespi, la Ferté-Milon, Senlis, etc. La date de l'enquête est un peu postérieure à l'année 1248. Les griefs exposés sont des dénis de justice, des saisies d'immeubles ou extorsions de sommes d'argent, de denrées, de meubles, d'animaux, sous les prétextes les plus divers, les plus futiles. Les griefs étaient souvent très anciens. C'est ainsi qu'on y voit une femme se plaindre sous saint Louis d'avoir été dépouillée de 100 livres parisis qui avaient été touchées pour le compte de Philippe-Auguste et dont la réclamation était fondée seulement sur le bruit public du pays. Ces procès-verbaux sont encore précieux par les renseignements qu'ils nous donnent sur les événements publics, sur le droit féodal et les détails de la vie privée dans les villes et les campagnes au treizième siècle, sur les familles et les personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire du pays » (2).

On y trouve également « des réclamations de personnes lésées par les usuriers juifs, et demandant au trésor, qui a bien confisqué les biens de ces derniers, de les dédommager en leur restituant les sommes illégalement perçues par les Juifs. Ces mêmes documents renferment une liste de Juifs et de Juives expulsés de Saint-Quentin en 1245.

« Les feuillets de parchemin ont dû être employés en 1823 ou en 1824 par les relieurs des ouvrages classiques de la librairie Delalain ; les trois volumes, dont M. Richard a trouvé les couvertures à Poitiers,

(1) La note lue par M. Léopold Delisle est intitulée : *Fragments d'un registre des enquêteurs de saint Louis.*

(2) *Journal des Débats*, 8 septembre 1889.

Digitized by Google

ne doivent pas être les seuls exemplaires de la chrestomathie de 1823 qu'on ait revêtus de parchemin de même provenance, M. Delisle espère que les librairies et bibliothèques possédant des exemplaires cartonnés de cette chrestomathie ou d'autres classiques publiés vers la même époque par la librairie Delalain, pourront trouver de nouveaux fragments des registres des enquêteurs de saint Louis » (1).

Séance du 8 novembre. — L'Académie décide d'accorder 6,500 fr. sur les arrérages de la fondation Garnier à notre compatriote le P. Augouard, missionnaire, qui devra examiner les questions que soulève l'étude des populations situées entre l'Ogoôué et le Sénégal, au point de vue des mœurs, des croyances, des traditions et du langage.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

Bulletin archéologique. — Nous signalerons dans le fascicule n° 2 de 1889, paru en décembre : 1° Communication par M. Alfred Richard, correspondant à Poitiers, d'un fragment du compte du menuisier de la cour pour les obsèques du roi Charles VIII (p. 145) ; — 2° Communication par M. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant à la Rochelle, d'un plan et de photographies des fouilles de Saintes (p. 148) ; — 3° Comptes rendus des communications faites au congrès des Sociétés savantes de 1889, par M. Lièvre sur l'inscription gauloise du menhir du Vieux-Poitiers (p. 155), par M. Favraud sur la mosaïque des Coux (p. 157), par M. Berthelé sur l'art campanaire en Poitou du XIIIe au XVIIIe siècle (p. 160), par M. Alfred Richard sur un vase gallo-romain à inscription (p. 163-164), et par M. Bélisaire Ledain sur l'architecture militaire du Poitou du XIe au XIIIe siècle (p. 171) [cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. VI, pp. 317 à 319];— 4° *Vente de matrices d'imprimerie par Pierre Haultin* (1575), communication de M. G. Musset, correspondant à la Rochelle (pp. 202 à 204 ; cf. pp. 145 et 151) [cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome VI, n° 69, p. 380]. — 5° Quelques lignes qu'il convient d'ajouter à la bibliographie nécrologique d'Emile Beaussire (p. 185). [cf. la *Revue poit. et saint.*, t. VI, pp. 344-345 et 479.]

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES DE SAINTONGE.

Séance du 13 novembre. — LECTURES : Note sur le sceau d'un juif au XIIIe siècle trouvé à Aumagne, par M. d'Aussy ; — Etat des établissements ecclésiastiques à la Rochelle en 1700, par M. le chanoine Gendre ; — Sur les cadavres représentés sur les pierres tombales, par M. le docteur Bourru, de Rochefort ; — Le capitaine La Limaille (Jean-Robert), de Marennes, XVIe siècle, par M. André Lételié ; — les campagnes de Duguesclin en Saintonge, par M. Denys d'Aussy.

(1) *Bulletin critique*, 1er décembre, pp. 497-498.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Digitized by Google

7me Année N° 74. 15 Février 1890.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

NOUVELLES NOTES POUR SERVIR A LA BIBLIOGRAPHIE DES ÉTATS GÉNÉRAUX de 1789 en Poitou.

Pour augmenter la nomenclature publiée dans la *Revue poitevine et saintongeaise* par M. A. Richard, n° de novembre 1888, nous venons donner le sommaire des documents, presque tous inédits, que nous possédons sur cet intéressant sujet.

Les mémoires émanant des membres de l'ordre de la noblesse sont tous des originaux, en grande partie signés de leurs auteurs; nous nous proposons de les joindre comme pièces justificatives au cahier de l'ordre de la noblesse et aux procès-verbaux de ses séances que nous publierons après les documents que nous possédons sur le clergé, travail qui paraîtra prochainement.

Chef-Boutonne, le 15 décembre 1888.

H. et P. Beauchet-Filleau.

1° Cahier du baillage et sénéchaussée de Poitiers (tiers état). (Manuscrit de 22 pages in-f°.)

2° Discours prononcé par M. Filleau, procureur du Roy, le samedi 4 avril 1789, requérant le serment des députés et suppléants des trois ordres qui doivent être rendus à Versailles le 27 avril suivant. (Mss., 2 pp. in-4°.)

3° Mémoire des demandes à faire à l'assemblée des états généraux, lesquelles intéressent M. le duc de la Trémoïlle, prince de Talmond, et ses vassaux et tenanciers. (Mss., 39 pp. in-4°, sans signature.)

4° Notes signées Carré. (Mss., 3 pp. in-4°.)

5° Mémoire, intitulé Observations. (Mss., 39 pp. in-4°, sans signature.)

Digitized by Google

6° A MM. du corps respectable de la noblesse assemblée à Poitiers. Mémoire daté du 1er mars 1789 et signé Henri-Charles-Urbain-René Richeteau, chevalier, seigneur de la Coindrie. (Mss., 2 pp. in-4°.)

7° Note de M. le baron de Brémond. (Mss., une page in-4°.)

8° Mémoire de M. de Blet du Trochet. (Mss., 4 pp. in-4°.)

9° Instructions qu'un député de l'administration provinciale a cru pouvoir être données aux députés des états généraux. (Mss., 4 pp. in-f°, sans signature.)

10° Aperçu de quelques points qui semblent devoir faire partie des charges à donner aux députés pour les états généraux et être inséré dans les cahiers de doléance qu'ils auront à présenter. (Mss., 6 pp. in-f°, sans signature.)

11° Mémoire signé de Curzay. (Mss., 20 pp. in-f°.)

12° Observations d'un citoyen. (Mss., 1 page et demie in-f°, sans signature.)

13° Respectueuses doléances et souhaits, d'après la lettre du roi pour la convocation des états généraux, signées Charles, chevalier de la Cointardière, ancien page du roi à la Grande-Ecurie. (Mss., 3 pp. et 5 lignes in-4°.)

14° Mémoire portant pour épigraphe : « Que le bonheur public soit la première loi », signé : Pallu du Parc. (Mss., 14 pp. in-f°).

15° Vœu de François Dutillet, écuyer, conseiller au présidial de Poitiers. (Mss., 4 pp. in-f°.)

16° Plaintes et doléances d'un membre de la noblesse. (Mss., 4 pp. in-f°, sans signature.)

17° Mémoire détaillé. (Mss., 11 pp. in-4°, sans signature.)

18° Questions et demandes à proposer à l'honorable assemblée des états généraux. Mémoire, signé : Descossas. (Mss., 6 pp. in-f°.)

19° Mémoire à présenter aux états généraux pour l'abolition de plusieurs abus. (Mss., 3 pp. in-f°, sans signature.)

20° Petite note concernant le clergé. (Mss., une page in-12, sans signature.).

21° Note, signée : Guyot Durigon, capitaine de cavalerie et garde du corps de Mgr le comte d'Artois. (Mss., une page in-4°.)

22° Mémoire, intitulé : Vœux. (Mss., 4 pp. in-4°, sans signature.)

23° Mémoire à présenter à l'assemblée des états généraux. (Mss., 9 pp. et 5 lignes in-f°, sans signature.)

Digitized by Google

24° Doléances et remontrances, par le vicomte de la Châtre. (Mss., une page in-8°.)

25° Notes détaillées. (Mss., 2 pp. in-4°, sans signature.)

26° Mémoire, signé : de la Chèze. (Mss., 2 pp. et demie in-f°.)

27° Remontrances faites par M. le chevalier de Lorgère. (Mss., 4 pp. in-f°.)

28° Note, signée : Charles Janvre de la Bouchetière, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. (Mss., une page in-f°.)

29° Mémoire, signé : le chevalier Janvre de la Bouchetière, capitaine des vaisseaux du Roy. (Mss., 2 pp. in-f°.) Publié dans le *Dictionnaire des familles du Poitou,* t. II, p. 248, art. de Janvre.)

30° Réflexions d'un citoyen. (Mss., 32 pp. in-4°, sans signature.)

31° Vues générales sur les moyens de ramener l'abondance et la prospérité dans le royaume. (Mss., 3 pp. 5 lignes in-f°, sans signature.)

32° Mémoire, par M. le vicomte de la Châtre. (Mss., 7 pp. in-f°.)

33° et 34° Deux mémoires, signés par M. du Fas, marquis de la Garnache. (Mss.. 6 pp. in-f°.) Ces deux mémoires ont été communiqués à M. Mourain de Sourdeval, qui les a publiés dans sa notice sur la Garnache.

35° Cahier de plaintes, doléances et remontrances du seigneur de la Toucherolle, signé Maichin. (Mss., 3 pp. in-4°.)

36° Cayer (*sic*) des doléances, plaintes et remontrances, etc., signé : Daulède de Ferrières. (Mss., 3 pp. in-4°.)

37° Cayer (*sic*) des doléances, plaintes et remontrances, etc., signé : de Luchet de Feste. (Mss., 3 pp. 2 lignes in-4°.)

38° Cayer de doléances et plaintes, par M. de Folzer. (Mss., 9 pp. in-f°.)

39° Mémoire. (Mss., 3 pp. in-4°, sans signature.)

40° Cahier de doléances et remontrances, etc., signé : de Beauregard. (Mss., 6 pp. in-f°.)

41° Cahier de René Le Maye, chevalier, remis à MM. les commissaires de la noblesse, pour la rédaction du cahier, le 24 mars 1789. (Mss., 14 pp. in-4°.)

42° Mémoire, intitulé : Mon vœu pour les états généraux. (Mss., 7 pp. in-4°, sans signature.)

43° Etat de ce que propose M. de Tudert, gentilhomme du Poitou, pour servir de confection aux cayers (*sic*) que la province du Poitou remettra aux sept députés, ses représentants aux états généraux. (Mss., 3 pp. in-f°.)

Digitized by Google

44° Résumé d'observations que présente M. de Berthelin, comte de Montbrun, sgr d'Aiffres, près Niort en Poitou, etc. (Mss., 8 pp. in-f°.)

45° Représentations à faire aux états généraux par les députés de l'assemblée de Poitiers. (Mss., 11 pp. in-f°, sans signature.)

46° Arrêté pour les impositions. (Mss., 4 pp. in-4°, sans signature.)

47° Cayer de doléances pour les états généraux du 27 avril 1789. (Mss., 7 pp. in-4°, sans signature.)

48° Délibération de la noblesse de la ville de la Souterraine, pour être présentée à Sa Majesté aux états généraux, signée : Betolaud Veuve Ducoudert, Bonnet de Maisonrouge, le chevalier Pot de Rhode, capitaine au régiment de Poitou, Dalesme, ancien capitaine au régiment de Normandie, chevalier Dalesme, capitaine commandant au régiment de Normandie. (Mss., 3 pp. in-4°.)

49° Lettre, signée : Rochejaquelein, énonçant ses demandes. (Mss., 4 pp. in-8°.)

50° Rapports et analyse des différents mémoires présentés par MM. d'Aloigny, de Barbezières, vicomte de la Châtre, de la Rochejaquelein, de Lezardières, du Soulier, de Gourjault, de la Menelière, de Villemart, de Lescours, de Parçay, de la Ville des Dorides, de la Coudraye. (Mss., 38 pp. in-f°.)

51° Catalogue (*sic*) des suffrages donnés par MM. les gentilshommes du Poitou pour l'élection des députés et de leurs suppléants à l'assemblée des états généraux, convoqués à Versailles le 27 avril 1789. (Mss., 16 pp. in-f°.)

52° Correspondance relative aux états généraux. (Mss., 18 pp. in-4°.)

53° Diverses pièces au nombre de quinze, relevant les députés de la noblesse du mandat impératif qui leur avait été imposé par leur cahier, conformément au règlement fait par le roi concernant les mandats des députés aux états généraux du 27 juin 1789.

54° Noms de tous les signataires des procurations de l'ordre du clergé en Poitou et ceux de leurs mandataires. (Mss., 389 pp. Archives nationales, B III, 122.) Fera partie de la publication des procès-verbaux du clergé du Poitou en 1789, sous presse chez Gouraud, à Fontenay.

Plus un certain nombre de pièces sans signatures.

Digitized by Google

Etude sur quelques commanderies des Templiers d'Aquitaine. [1]

Commanderie de la Rochelle.

La Rochelle, bourg insignifiant au moment de l'établissement des Templiers, devint promptement une cité considérable, grâce aux concessions des ducs d'Aquitaine. La commanderie s'accrut en même temps que la ville, car les rois de France, les rois d'Angleterre, les seigneurs et les bourgeois comblaient l'ordre de dons et de privilèges. Il y eut d'abord des moulins donnés avant 1139, par Gangan de Taunay. Ces dons furent confirmés par Eléonore, duchesse d'Aquitaine, par le roi de France, Louis le Jeune, et, en 1189, par Richard, roi d'Angleterre.

Le chai des Sept-Moulins, appartenant aux Templiers, fut pillé vers 1180 par Nicolas de Glocester, que condamna le sénéchal de Poitou, Pierre Bertin. Ce n'était pas un procès de petite importance puisque l'on y vit Guillaume de Mauléon, Maingot, seigneur de Surgères, le maire de la Rochelle, Robert de Montmirail, et une foule innombrable d'autres témoins : « Testes sunt innumerabiles qui affuerunt ».

En 1199, Eléonore d'Aquitaine confirme encore tous les privilèges des chevaliers et leur donne la chaussée et les moulins du Perrot, en les autorisant à bâtir de chaque côté de cette chaussée, jusqu'aux limites des terres des chevaliers hospitaliers qui étaient établis au quartier du Perrot, situé alors en dehors de la Rochelle, et faisant, depuis, partie de la ville.

Guillaume de la Roche, chevalier, sire de Mâchecoul, confirme vers 1205 une donation de terres et de bois constituant le Pas de Tornay, faite par Guillaume de Tornay, son homme. Il leur cède, en même temps, un fief tenu par Elie Bernart, chevalier, également son vassal.

Le premier titre dans lequel il soit fait mention d'un commandeur du Temple, validant, à la Rochelle, un acte par l'autorité de son sceau, est une charte de la collection de Dom Fonteneau, et donnée par F. Boez, maître des Templiers d'Aquitaine. Cette pièce, de 1203 à 1207, n'est pas datée. Elle rapporte qui Garin de Jart possédait une maison dont

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome VI, nos 61 et 71, pp. 19 et 417.

Digitized by Google

le mur était assis sur le terrain même de la commanderie. S'étant montré bon voisin pour les Templiers, il avait eu permission de construire ce mur et d'y percer des fenêtres, mais assez étroites pour que personne ne pût y passer.

Un dessin, conservé à la bibliothèque de la Rochelle, montre que le pont de Saint-Sauveur, détruit un peu avant la révolution, soutenait des maisons depuis fort longtemps; et le Père Arcère dit avoir lu, aux archives du Temple, une charte de 1207 où déjà il en était question. Les Frères eurent de longs et graves débats avec les Hospitaliers au sujet de ce pont. Les Hospitaliers s'appuyaient sur ce que Isembert, écolâtre de Saintes, leur en avait fait don (1). Après maintes disputes, on convint que les deux commanderies se partageraient les revenus du pont et des maisons. Il y avait donc un péage établi sur le pont Saint-Sauveur, au profit des deux ordres.

Guillaume Maingot, sire de Surgères, fit subir pendant longtemps mille vexations aux hommes de la maison du Temple, dont les franchises avaient été jusque-là reconnues et respectées. Enfin il déclara, en 1217, que les chevaliers auraient leurs hommes et possessions garantis de toute violence de sa part et quittes d'hosts, tailles, chevauchées, corvées, guets et fardeaux à porter. Une sentence de l'évêque de Saintes avait changé sa manière d'agir, le pape ayant délégué comme juges de ce procès : Elie, prieur du Vieux-Parthenay, Gilbert, prieur de Saint-Laurent, et Robert, prieur de Saint-Paul de Parthenay.

Les Templiers avaient reçu, vers 1218, des terres à Tadon, Sèchebot, Longuelaine, Aitré (2).

A la même époque, Aimeri de Maillé, chevalier, traduisit en justice F. Arnaud, commandeur de la Rochelle, au sujet d'une aumône faite par Pierre Jarry, et due sur des terres situées entre Chavagnes et Usseau (3). Aimeri de Maillé ayant voulu se faire rendre certains services par ces terres, les chevaliers s'y opposèrent et prouvèrent par témoins qu'ils avaient raison. Aimeri de Maillé le reconnut.

A la mort d'Auffrédi, en 1220, les Templiers prirent possession de son hôpital, comme leur ayant été donné. Les bourgeois de la Rochelle prétendirent que le défunt avait laissé par testament l'hôpital à la commune et firent valoir leur cause aux yeux du roi d'Angleterre, en lui exposant qu'il avait avantage à les favoriser.

(1) Sur cet Isembert, constructeur des ponts de Saintes, de Saint-Sauveur de la Rochelle et du grand pont de Londres, cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome III, 1886. n° 25, p. 24.

(2) Localités près de la Rochelle.

(3) Charente-Inférieure, canton de Sainte-Soulle.

Digitized by Google

Entrant dans les vues des bourgeois, le prévôt du roi d'Angleterre à la Rochelle conseilla par lettre à son maître de ne pas favoriser les Templiers. Il avait préalablement saisi l'hôpital avec ses dépendances, et attendait des ordres pour terminer l'affaire. Henri III se plaignit au pape Honorius, lui mandant que, d'après l'ancienne coutume de la ville, tout étranger sans maître y ayant demeuré pendant un an et un jour, devenait homme du roi. Les Templiers, selon lui, enfreignaient très souvent cette règle en traduisant les baillis et les hommes du roi devant certains juges, chez les ennemis du roi, ce qu'ils prétendaient faire avec l'autorisation du pape. Honorius nomma par la bulle : « De insolentia Templariorum reprimenda », une commission des abbés de la Grâce-Dieu, de Saint-Léonard des Chaumes et du prieur de Saint-Jean à la Rochelle, et, par la suite, les prétentions des Templiers furent annulées. Les bourgeois avaient mené cette affaire avec beaucoup d'activité, en faisant écrire à Henri III par son prévôt et par l'évêque de Saintes, et eux-mêmes lui avaient fait parvenir une lettre contenant les récriminations les plus amères, où ils accusent les Frères de s'être tous réunis pour pénétrer de vive force dans l'hôpital. Ils semblent jaloux de ce que le Temple possède la meilleure partie de la ville avec tant de maisons, de terrains et de redevances. Ils accusent les chevaliers d'avoir injustement acquis la plupart de ces biens, enfin ils voudraient qu'on n'écoutât point les raisons données par Gérard Brochard, maître des Templiers d'Aquitaine, qui, disent-ils, a toujours cherché à nuire au roi. Or, nous verrons plus loin, que deux ans auparavant les bourgeois de la Rochelle avaient supplié Gérard Brochard d'accepter, auprès de Henri III, une mission les intéressant beaucoup. Comment auraient-ils fait ce choix si le maître des Templiers d'Aquitaine avait eu la réputation de compromettre les intérêts du roi d'Angleterre? Enfin, également deux ans avant ces événements, ces mêmes bourgeois avaient adressé à Henri III une série de plaintes contre Hugues de Lusignan, comte de la Marche. Cette fois, comme les Templiers appuyaient leurs doléances, ils s'en louaient beaucoup et vantaient au roi le zèle assidu déployé par eux dans toutes les circonstances. Néanmoins, comme le pape, l'évêque, le roi et les bourgeois s'accordaient à blâmer les chevaliers dans cette affaire du pont Saint-Sauveur, il y a lieu de croire que ceux-ci appuyèrent par la violence des droits qu'ils n'avaient pas.

Louis VIII, voulant punir son vassal Henri III qui avait refusé d'assister à son sacre, envahit les possessions des Anglais en France. Au mois d'août 1224, il s'était emparé de Niort, Saint-Jean-d'Angély, la Rochelle. A Saint-Jean-d'Angély, il confirma, d'une manière particulièrement flatteuse, les donations précédemment faites à l'Ordre. On serait tenté de croire

Digitized by Google

qu'il eût voulu récompenser les chevaliers de s'être déclarés pour lui dans la lutte, peut-être de l'avoir appuyé par les armes. Mais la reconnaissance royale provenait plutôt de services pécuniaires. MM. L. Delisle et H. de Curzon ont démontré que les Templiers de Paris étaient de véritables et puissants banquiers. Très souvent on voit ceux d'Aquitaine avancer des sommes considérables aux rois de France et d'Angleterre. A la Rochelle, leur grande occupation était le commerce. Ils exportaient sur leurs vaisseaux leurs marchandises ou celles de leurs concitoyens, comme les vins de la Rochelle très estimés au moyen âge. Enfin, ne négligeant aucun moyen de s'enrichir, ils remplissaient pour le compte des rois certains emplois bien rétribués. Ainsi les maîtres des Templiers d'Aquitaine percevaient pendant leurs voyages en France les impôts dus au roi d'Angleterre. Nous avons vu les souverains accorder aux Templiers que leurs hommes seraient quittes de toutes charges, telles que service militaire, corvées et redevances. L'unique préoccupation des roturiers était donc de devenir hommes du Temple. M. Boutaric nous montre Philippe-le-Bel prenant des mesures contre cet abus. Dans le *Regestum Philippi Augusti*, j'ai trouvé la preuve que Philippe-Auguste et Louis VIII ont eu aussi à défendre leurs intérêts contre les Templiers d'Aquitaine.

La mère de Henri III s'était remariée, en 1217, à Hugues de Lusignan comte de la Marche. Malgré cette union le comte et le roi ne s'entendaient pas. La guerre devint imminente, et Lusignan tenait en son pouvoir Jeanne, sœur de Henri III, avec l'intention de la livrer au roi de France. Les évêques, la plupart des barons dépendant du roi d'Angleterre, et les notables de Bordeaux, Niort, la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély, se réunirent à Angoulême avec le comte de la Marche. Ils le supplièrent d'attendre, avant de prendre les armes, qu'ils eussent demandé au roi de réfléchir lui aussi avec ses conseillers, sur les maux que cette guerre attirerait au pays. Dans ce but, les notables décidèrent d'écrire à F. Gérard Brochard, maître des Templiers d'Aquitaine, pour le supplier d'aller traiter de la paix avec le roi d'Angleterre. Gérard Brochard, appliqué, disait-il, de toutes ses forces à la tranquillité du royaume, accepta la mission et la remplit avec succès. Le roi d'Angleterre envoya, d'après ses conseils, son sénéchal Philippe de Ulcot et le doyen du chapitre de Poitiers, pour traiter avec Hugues de la Marche. Philippe de Ulcot mourut en chemin. Le doyen ayant trouvé Lusignan fort malade à Oleron, le mit dans des dispositions tout autres à l'égard de Henri III. Le comte déclara vouloir aller à Londres aussitôt guéri pour y remplir ses devoirs de vassal, et en présence de Gérard Brochard, il fit délivrer la sœur du roi, qui fut conduite à la Rochelle par deux chevaliers. Le Roi avait, de

Digitized by Google

son côté, le 9 août 1220, ordonné par lettres aux bourgeois de la Rochelle de recevoir Jeanne et de la mettre en sûreté dans leur château.

La commanderie reçut de Hugues, seigneur de Nouaillé, en 1225, les seigneuries du Grand et du Petit-Bernay, près de Marans et de Saint-Jean-de-Liversay.

En 1232, Amaury de Villers, châtelain du château de la Rochelle pour le roi de France, donna soixante sous de cens à percevoir sur un étal et sur une écorcherie.

Les Templiers possédaient les marais de la Besse-à-la-Reine depuis 1203, Jean-sans-Terre leur ayant donné le cours d'eau traversant la Besse-à-la-Reine, en échange d'un cours d'eau enlevé à leurs moulins du Perrot pour la construction des fortifications de la ville.

Dans un acte de 1257, des archives du Grand Prieuré d'Aquitaine, on mentionne le Treuil des Templiers appelé le Treuil de Repose-Demoiselle (1). Cette pièce est scellée du sceau de Hélie de Péréguis, prieur d'Ays (2), sceau ovale en cire verte, suspendu par une double cordelette de soie. Au milieu du champ s'élève un édifice à toit conique, surmontant des ondes. Légende: FRATRIS HELIE.

En 1269, le fils du roi Louis VIII, Alphonse, comte de Poitou et de Toulouse, confirma aux Templiers d'Aquitaine toutes leurs possessions dans ses domaines.

Gauthier de Vouhé, chevalier, était en 1269 vassal des Templiers de la Rochelle pour leurs moulins dits de la Rochelle, situés près de l'église de Saint-Sauveur. Ces moulins étaient les mêmes que ceux constituant la presque totalité de la ville en 1139, quand Eléonore d'Aquitaine les donna aux Templiers, ou bien étaient bâtis sur leur emplacement.

Depuis la réunion des biens du Temple à ceux des Hospitaliers, la commanderie eut comme dépendance la seigneurie de Rosne, dans la paroisse de Saint-Hippolyte de Biard, près Tonnay-Charente. Ce fief avait pour origine des prés possédés depuis longtemps, les uns par les chevaliers du Temple, les autres par les Hospitaliers. En 1270, Aline, dame de Biard, veuve de Pierre Baudren le Januire, chevalier, donne encore un pré à la maison du Temple.

Les Templiers avaient dans la châtellenie de Marans, des marais contigus à ceux des abbayes de Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Léonard-des-Chaumes et Maillezais. Les abbés de ces

(1) Au XVIIIe siècle existait encore un village appelé Repose-Pucelle, près de la Jarne (Charente-Inférieure).

(2) Près Puyraveau (Charente).

Digitized by Google

trois couvents décidèrent avec Jean François, maître des Templiers d'Aquitaine, et Guillaume du Liége, commandeur de la Rochelle, de faire creuser à frais communs un canal pour protéger leur terrain contre les inondations. Ce canal devait aller du pont établi sur le canal de la Brune jusqu'au port des Pêcheurs.

Pierre de Saint-Michel, chevalier, avait, en 1279, vingt sous de rente sur un pré dit le pré de Saint-Michel, appartenant aux Templiers, et situé entre Nouaillé et Puy-Airault. Il vendit aux Frères, pour dix livres tournois, ses droits sur ce pré.

En 1288, Frère Amblard, maître des Templiers d'Aquitaine, confirma à Pierre de Taunay le bail à cens d'un hébergement situé à Thairé, en la seigneurie des chevaliers du Temple.

Guillaume du Liége avait acquis dans le domaine du monastère de Saint-Jean-d'Angély des fiefs consistant en maisons et vignes.

En 1296, Hugues de Surgères, chevalier, donna son fief de Saint-Félix (2), à Guillaume du Liége, pour la maison du Temple.

Vers 1308, Nicolas de Caprose administrait les biens des Templiers au nom du roi de France, dans la sénéchaussée de Saintes.

Guillaume du Liége fut le dernier commandeur de la Rochelle. Il avait succédé à son frère, ou du moins à son parent, Pierre du Liége. Il remplit son office pendant une quarantaine d'années. La commanderie prospéra beaucoup pendant son administration. Dans la relation du procès des Templiers, il est compris parmi ceux qui savaient le latin. Il était âgé de quatre-vingts ans et en avait passé soixante dans l'ordre, quand il comparut à Paris, au couvent des Frères Mineurs, devant les commissaires pontificaux réunis en 1309. L'évêque de Saintes l'avait déjà interrogé à la Rochelle. Ses témoignages ne sont pas à charge pour les Templiers. Il reproche seulement à plusieurs de s'être montrés orgueilleux et d'avoir acquis des biens par violence. Néanmoins il ne fut pas de ceux qui déclarèrent vouloir défendre l'ordre. Depuis quarante ans, disait-il, il ne lui inspirait plus la même estime, car il avait entendu parler d'actes coupables imposés aux chevaliers lors de leur réception, et il s'était douté que cela était vrai. Quand il lui arrivait d'assister à une réception, il s'empressait de sortir aussitôt qu'on avait donné le manteau au nouveau chevalier, pour ne pas être témoin de ces cérémonies blâmables, dont il craignait l'exis-

(1) Près Sourdon (Charente-Inférieure).

(2) Charente-Inférieure.

Digitized by Google

tence. Il n'avait pas osé en parler à ses supérieurs, cependant il leur dit très souvent qu'il n'approuvait pas la façon clandestine dont les réceptions étaient faites. Il redoutait que cela n'inspirât des soupçons mal fondés aux personnes étrangères à l'ordre. Après son premier interrogatoire, il avait été déjà absous et réconcilié par l'évêque de Saintes.

Le sceau de Pierre du Liége aux archives du Grand-Prieuré d'Aquitaine, est rond, en cire verte, pendant par une double cordelette en soie. On y voit au centre un cavalier qui doit être l'empreinte d'une pierre gravée antique incrustée dans le sceau. Légende : FRATRIS PETRI DAULEGE. Dans les chartes françaises le nom est écrit Dau Lege, ou bien Daulege. Or, *dau* signifie *du*. Dans le procès des Templiers le nom est écrit : « G. du Leige », ou « G. du Liége », ou « G. de Leodio ». La véritable orthographe est donc : « du Liége ».

Il ne reste plus aucun vestige de la commanderie autrefois si considérable. Etablie près du port, elle couvrait la surface du quartier qui, limitée par la rue du Temple, et traversé par la petite rue du Temple, porte encore le nom de cour du Temple. On conserve aux archives de la Rochelle deux dessins de la collection Jaillot : l'un donnant une idée de la commanderie au XVIIIe siècle, l'autre représentant le pont Saint-Sauveur, qui appartint moitié aux chevaliers du Temple et moitié aux Hospitaliers. Ce pont devait se trouver au bout de la rue Saint-Sauveur sur un des nombreux canots, dont la partie marécageuse de la Rochelle était sillonnée. Un troisième dessin reproduit un pan de mur de l'ancienne chapelle du Temple.

COMMANDEURS DE LA ROCHELLE.

Frère Elie du Puy, vers 1180.
F. Elie de Burzac, vers 1205.
F. Bœuf, en 1207.
F. Bozon, en 1218.
F. Arnaud, en 1218.
F. Guillaume Raimond, vers 1230.
F. Pierre Bozon, en 1250.
F. Pierre, chapelain et commandeur, en 1259.
F. Pierre du Liége, de 1265 à 1268.
F. Guillaume du Liége, de 1270 à 1307.

On trouve comme chevaliers : P. de Capdeuil, A. de Froidefont, Thibaut Sécher, P. Manent, P. Charpentier, Arnaud de Moulins, Thomas.

Digitized by Google

Je donne *in extenso* la charte suivante, comme provenant d'archives particulières :

Universis presentes litteras inspecturis, frater Petrus, domus militie Templi de Rupella capellanus et preceptor, salutem in Domino sempiternam.

Cum dudum religiosus et honestus vir nobis in Christo carissimus frater Henricus (1) de Viridario preceptor baillivie seu preceptorie religionis nostre de Dompuho (2), acquisierit, nomine suo privato et pro ipso, quasdam heredidates seu quedam hereditagia, titulo emptionis seu solutionis sibi facte per nobilem virum Haimericum de Viridario, armigerum, consanguineum suum, qui sibi, in pluribus pecunie summis, ex causâ veri et legitimi mutui, tenebatur, quas hereditates seu que hereditagia idem frater Henricus nuper vendidit Johanni de Aurifolio armigero; de voluntate et licentia nostra speciali hinc est quod nos, frater Petrus preceptor supradictus, venditionem, ut premittitur, factam, de fratrum nostrorum consilio et assensu, pro nobis et ordine nostro, laudamus, approbamus, rattificamus et tenore presentium sub testimonio sigilli preceptorie nostre confirmamus.

Datum Xantonibus, die lune, XVIe die mensis februarii. — Anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo sexagesimo.

Au dos le scribe a écrit : *Littera fratris Petri preceptoris de Rupella.* La charte portait autrefois un sceau.

H. DE LA ROCHEBROCHARD.

Les mœurs populaires d'autrefois

en Saintonge et en Aunis (3).

SAINT-JEAN-BAPTISTE. — De toutes les fêtes carillonnées, il n'y en a pas une qui ait donné lieu à plus de pratiques superstitieuses. La *veille* de la Saint-Jean était le jour par excellence pour recueillir les herbes merveilleuses, grâce à la vertu desquelles on pouvait combattre la fièvre, guérir une infinité de maux et se prémunir contre les sorciers et leurs maléfices. Mais il fallait deux conditions pour cela : être à jeun d'abord, et ensuite faire la cueillette avant soleil levé; faute de quoi elles n'avaient aucune propriété.

(1) Cette charte de 1259 provient des archives de la maison du Vergier de la Rochejaquelein dont étaient : Aimeri du Vergier et son cousin le commandeur Henri du Vergier, qui avait fait une vente à Jean d'Orfeuille, varlet.

(2) Commanderie citée dans le procès des Templiers, et située dans le diocèse de Saintes.

(3) Cf. la *Revue*, n°s 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71 et 72.

Digitized by Google

Les plantes le plus généralement recherchées étaient : l'*herbe de Notre-Dame* ou pariétaire, diurétique et fébrifuge, et la cynoglosse, narcotique anodin; l'*herbe au pauvre homme* (*gratiola officinalis*), employée comme un purgatif très actif; l'*herbe de Saint-Jean* (*artemisia*), armoise, stimulant d'un usage féminin surtout; l'*herbe de la Saint-Jean*, chrysanthème des prés; orvale, pour topiques; l'*herbe Saint-Jean* ou *chasse-diable* (*hypericum perforatum*), millepertuis qu'on liait en botillons et qu'on suspendait au plancher. Quand un sorcier pénétrait dans la maison, cette plante le faisait découvrir sur le champ : ses tiges s'inclinaient comme si elles s'étaient soudainement fanées; ce qui était fort gênant pour le pauvre *artiste*, car sa qualité d'ensorceleur était ainsi dévoilée. Il y avait une autre espèce de millepertuis, l'*androsœum*, dont on se servait comme vulnéraire. L'*herbe de la Vierge* ou marrube, la rue, l'absinthe, le capillaire, l'ortie, la *roberte*, et une foule d'autres qu'il serait trop long et surtout trop fastidieux d'énumérer, entraient dans la pharmaceutique des bonnes gens. Puis venaient les plantes magiques : la *verveine*, pour les évocations ou conjurations; le *trèfle à quatre feuilles*, ami des lieux témoins de quelque grand crime et qui donnait au jeu une chance insensée; deux sortes d'herbes que les botanistes ne sont pas encore parvenus à déterminer et ne détermineront pas de sitôt : l'*herbe maudite*, appelée aussi l'*herbe des tournes*, qui faisait toujours revenir au même lieu, après mille circuits, celui qui l'avait foulée aux pieds, et l'*herbe de Mélusine*, originaire du château de Lusignan, mais transplantée et propagée un peu partout, qui égarait sans qu'on pût jamais retrouver sa route, à moins qu'un guide préservé de l'enchantement ne vînt remettre en bon chemin le malheureux égaré, etc., etc. Cette courte nomenclature suffit pour montrer quelle haute idée avait le peuple de la vertu des simples.....

La veille encore de la Saint-Jean, et toujours avant soleil levé et à jeun, on faisait *grâler* dans la pelle du foyer du gros sel que l'on devait toujours porter sur soi, pour n'être pas ensorcelé, ce qui se fait encore dans certaines contrées du Poitou. Dans le pays d'Aulnay et environs, on attachait aussi de grand matin et avant jour, au-dessus de la porte de chaque étable, bercail ou écurie, de grandes branches de noyer : préservatif assuré contre les embûches diaboliques des maudits sorciers qui nuisaient à la reproduction. Dans l'arrondissement de Jonzac on formait de grandes croix d'immortelles ou de lis que l'on faisait bénir et que l'on replaçait ensuite au-dessus de la porte principale de chaque maison (1).

(1) Rainguet, *Études sur l'arrondissement de Jonzac*, pp. 348 et suiv.

Digitized by Google

Le soir, à la chute du jour, avait lieu le feu de joie. L'ange n'avait-il pas prédit à Zacharie que la naissance de Jean serait pour le peuple une occasion de fête et de réjouissance (1)? On le savait bien! De là cet énorme amas de bois de toute provenance, que l'on entassait sur la place publique ou sur le champ de foire, autour d'un immense poteau ou d'un arbre dépouillé d'une partie de ses branches. Chacun avait à cœur d'y apporter son *fagot*.

Quand les ordonnateurs avaient tout disposé, le village s'y rendait processionnellement, croix en tête: le curé fermait la marche. On formait tout à l'entour une double ou triple enceinte. Puis le seigneur du lieu ou un personnage marquant de la localité, recevait une torche enflammée et mettait le feu au bûcher que le prêtre bénissait alors. Dans la suite, ce fut lui qui fit l'un et l'autre. Dès qu'il s'était retiré avec son cortège et quelquefois même avant, on formait une ronde *monstre* et l'on dansait autour tant que le feu durait. Dans le sud et l'est de la Saintonge, on faisait passer par la fumée les enfants et les animaux pour les préserver des maladies épidémiques ou contagieuses (2). Enfin, dans le feu bénit de la Saint-Jean, on faisait cuire de l'ail que l'on employait comme remède pour guérir le mal de dents.

Lorsque le feu était éteint, on se disputait les débris du vaste poteau carbonisé; chacun en voulait une parcelle: c'était un talisman contre la foudre, que l'on conservait religieusement avec les derniers restes de la *cosse de Nô*.

Le lendemain matin, jour de la Saint-Jean, les jeunes bergères s'évertuaient à se lever le plus matin possible. Il y en avait même qui ne se couchaient pas pour être plus tôt *debout*. Un grave motif les y portait: celle qui, la première, pouvait faire passer son troupeau à travers les cendres du grand feu de la veille, avait sans conteste le plus beau troupeau du village de toute l'année; excellent moyen de combattre l'indolence ou la paresse, après une nuit en partie passée à la danse.

De nos jours, les feux de la Saint-Jean se sont bien raréfiés. Ils ont cependant encore lieu dans quelques villes et villages (3), mais ils n'ont plus aucun caractère religieux; le prêtre ne les bénit plus nulle part.

Fête-Dieu. — Première communion. — Il n'y a peut-être pas de fête qui, dans le sens religieux, soit restée plus populaire que la *Fête à Dieu*, comme disent encore nos braves campa-

(1) Luc, I, 14.
(2) Rainguet, *ut supra*.
(3) Saint-Jean-d'Angély, Saintes et environs, etc.

Digitized by Google

gnards. C'est la plus majestueuse des solennités de l'Eglise, celle où elle déploie toutes ses pompes, où tous les fidèles rivalisent d'ardeur pour témoigner leur foi au grand mystère de l'Eucharistie. Si dans les villes les *reposoirs* étaient ornés de tout ce que la richesse et l'art pouvaient offrir de plus brillant; dans les campagnes, c'est surtout aux bosquets et aux champs que l'on demandait des *trésors*.

Le myrte serpentant sur de blanches colonnes;
Des perles, des bluets, enlacés en couronnes
Qui se balancent sur l'autel;
Un léger dôme en soie où la croix d'or s'élève
Où viennent s'incliner et le sceptre et le glaive:
Voilà ton trône, ô roi du ciel!

Et quelle animation! quel enthousiasme de tous côtés!...

Sur ses balcons dorés, sur ses vastes portiques,
Le riche tend la pourpre et les tapis antiques
Pour plaire au Dieu que nous fêtons...
Le pauvre orne ses murs du blanc lin de sa couche
Où la rose pend en festons... (1)

Châteaubriand a tracé un magnifique tableau de cette solennité, qui a plus d'une fois arraché à l'impiété un aveu et des larmes.

« Je n'ai jamais vu, a dit un philosophe du dernier siècle, cette longue file de prêtres en habits sacerdotaux, ces jeunes acolytes vêtus de leurs aubes blanches..... et jetant des fleurs devant le Saint-Sacrement; cette foule qui les précède et qui les suit dans un silence religieux; tant d'hommes le front prosterné contre la terre; je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique entonné par les prêtres et répondu affectueusement par une infinité de voix d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles en aient été émues, en aient tressailli, et que les larmes m'en soient venues aux yeux! » Voilà ce qu'écrivait Diderot, dompté par l'invisible puissance de Dieu qu'il outrageait dans ses écrits.

Il était d'usage, dans une multitude de paroisses, de représenter à la procession de la Fête-Dieu quelques traits de la vie de Jésus-Christ ou des saints. Ces petites exhibitions qui charmaient la naïveté de nos pères, ne provoqueraient guère aujourd'hui que des sentiments contraires à ceux qu'ils faisaient naître autrefois.

A la tête de la procession, marchait le « Précurseur de Jésus-Christ ». C'était un jeune enfant vêtu d'une peau de bête, de telle sorte qu'elle laissait apercevoir « tout l'incarnat de sa

(1) E. Roulland, *la Fête-Dieu.*

Digitized by Google

chair ». Ses cheveux, soigneusement bouclés, retombaient sur son cou et ombrageaient sa tête. Il tenait à la main une longue hampe du sommet de laquelle pendait une flamme portant ces mots : *Voici l'agneau de Dieu. — Voici celui qui efface les péchés du monde.* Un petit agneau l'accompagnait : ses bêlements *indispensables* servaient de trompette.... et de héraut....

A quelque distance, spectacle « plus triste mais non pas moins touchant ». Une grande et belle jeune fille était couverte d'un vêtement de deuil ; ses longs cheveux épars flottaient négligemment sur ses épaules ; ses yeux mouillés de larmes contemplaient l'image du Sauveur expirant sur la Croix : c'était Madeleine pénitente « ornant le cortège de son maître triomphant ».

Ailleurs, on représentait le saint patron de la paroisse, ermite, évêque, vierge ou martyr, toutes scènes quelque peu singulières, souvent grotesques, que la sacrée congrégation des Rites a formellement défendues en cette circonstance, et que l'on ne voit plus guère aujourd'hui (1).

Ce qui ajoutait à la splendeur de cette belle fête du *Corpus Christi*, c'est que ce jour était généralement choisi pour celui de la première communion des enfants, comme elle l'est encore aujourd'hui. Mais il fallait, pour que tout allât bien, que les enfants fussent *coubiés*, c'est-à-dire accouplés ou *appareillés* deux par deux, sans quoi..... il y avait de noirs pressentiments qui assombrissaient le front des mères..... Hélas ! si le nombre était impair..... si un garçon (ou une fille) se trouvait seul sans compagnon..... c'en était fait, il mourait dans l'année, très certainement, et en ce cas, mieux valait ne pas faire sa première communion du tout ou attendre à une autre année..... Il en est encore de même dans je ne sais combien de paroisses. Qu'on juge alors de l'embarras du pauvre curé !

Aujourd'hui, c'est-à-dire à cette époque d'ignorance complète où nous vivons, les habitants de nos campagnes chôment la *Fête à Dieu* le jour où elle tombe, parce que, selon eux, la *Fête à Dieu* est la première de toutes et ne doit pas être renvoyée.... Mais en revanche ils travaillent fort bien tout le long du dimanche suivant où on en fait la solennité, sans s'occuper de la messe ou des autres cérémonies. C'est ainsi qu'ils comprennent *leur religion*, sans plus de souci des prescriptions de l'Eglise qui a créé cette fête et qui, pour répondre aux exigences des temps, l'a remise du jeudi au dimanche !

J.-L.-M. Noguès.

(1) S. R. C. prohibuit ne pueri puellæque representantes varia sanctorum mysteria et mysteria aliquo modo admittantur in processionibus quæ fiunt in Urbe infra hebdomadam Corporis Christi. (5 mars 1687 et 7 décembre 1844.)

Digitized by Google

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Les dessins archéologiques de M. Arthur Bouneault en 1889.

Nous avons énuméré, dans un précédent article, les principales *pièces* qui composaient à la fin de 1888 *la collection de dessins archéologiques de M. Arthur Bouneault* (1).

Durant l'année 1889, M. Bouneault a continué ses explorations et nous allons feuilleter à nouveau ses cartons pour y noter les principales trouvailles de la dernière campagne.

Nous passerons en revue successivement les pierres tombales, les croix de cimetières, les plaques de cheminées, les morceaux divers d'architecture et de sculpture, — en continuant à réserver les très nombreux dessins exclusivement consacrés aux écussons.

Pierres tombales.

Les pierres tombales peuvent se diviser en deux grandes catégories : 1° celles qui portent, 2° celles qui ne portent pas la représentation du défunt.

Le moyen âge a laissé dans le département des Deux-Sèvres plusieurs spécimens de la première catégorie. Les uns offrent la représentation du défunt *en relief* (*gisants*) ; on en voit dans les églises de Sainte-Croix de Parthenay (2), de Saint-Génard (3) et des Alleuds (4) et au musée de Niort (5). Les autres offrent la représentation du défunt *gravée*.

M. Arthur Bouneault a estampé et dessiné quatre pierres tombales avec la figure du défunt en pied, gravée, grandeur naturelle :

1. — Celle de Pierre Constantin, chevalier (mort le 15 mai (6) 1211), conservée dans l'église de Chef-Boutonne (7).

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise,* tome v, nos 59-60, pp. 338 à 354.

(2) Cf. B. Ledain, *Gâtine,* p. 187, avec 2 figures.

(3) Cf. Beauchet-Filleau, *De Ruffec à Niort,* p. 108.

(4) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise,* tome ier, no 7, pp. 224-225.

(5) Cf. *Bull.* Soc. stat., juillet-septembre 1887, pp. 677-678 et 683.

(6) *Die dominica ante Pentecosten.*

(7) Cf. Desaivre, dans les *Bull.* Soc. stat., nov.-déc. 1879, pp. 204 à 206.

Digitized by Google

2. — Celle de ..... et de ..... (1293), conservée dans le jardin du presbytère de Saint-Christophe-sur-Roc (1).

3. — Celle de l'abbé des Alleuds, Guillaume (1300), conservée au village de Chaignepin (commune des Alleuds) (2).

4. — Celle de Geoffroy, sgr de Champdeniers et d'Echiré (1301), conservée au musée de Niort (3).

Cette intéressante série, qui mériterait d'être reproduite dans quelque recueil archéologique, se complètera par la pierre de l'abbé des Châtelliers, aujourd'hui conservée au musée des Antiquaires de l'Ouest.

Les plates-tombes sans effigie du défunt sont nombreuses. Les unes présentent l'épitaphe accompagnée d'armoiries, d'emblèmes, etc., les autres, l'épitaphe seule; d'autres, pas d'épitaphe, mais seulement des armoiries ou des emblèmes. Nous citerons les suivantes, parmi celles dessinées par M. A. Bouneault :

1. — La curieuse plate-tombe anépigraphe (XIIIe siècle) avec croix, épée et blason, de la chapelle Saint-Thomas de Croizé (commune de Sainte-Pezenne).

2. — La pierre tombale ornée d'une grande croix de dessin original, anépigraphe, de l'église de la Peyratte (XIIIe siècle).

3. — L'épitaphe, avec armoiries, de Madeleine Chevallier, dame de Vusé, décédée en 1599, la vigile de la Saint-Jean. — Chapelle du château de la Carte.

4. — L'épitaphe, non armoriée, de damoiselle Bénigne Thibault, décédée le 8 août 1604, fille de noble homme Hercule Thibault et de Renée Escare. — Chapelle du château de la Carte.

5. — L'épitaphe, avec armoiries, de Charles Hervé, seigneur de la Plaine, décédée en 1671. — Eglise de Moncoutant.

6. — L'épitaphe, avec armoiries, de .....? 1676. — Eglise de Saint-André-sur-Sèvre.

7. — Les épitaphes, avec armoiries, de Pierre de Chaiduc, chevalier, seigneur de Villaine et de Fonvérine, époux de Françoise Jarno, décédé le 26 décembre 1655 à l'âge de soixante-douze ans, et de Hélène de Chaiduc, épouse de René de Pons, écuyer, sieur de la Vacherie, décédée le 21 mai 1691 à l'âge de soixante et onze ans. — Eglise d'Azay-le-Brûlé.

(1) Cf. Desaivre, dans les *Bull.* Soc. stat., janvier-mars 1880, pp. 160-161.

(2) Cf. l'abbé Largeault, dans la *Revue de l'Ouest,* des 24 et 26 septembre 1889, etc. (Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise,* tome VI, n° 72, p. 477.)

(3) Cf. Desaivre, dans les *Bull.* Soc. stat., janvier-mars 1878, pp. 353 et suiv. (avec une eau-forte de M. Raoul Gaignard).

Digitized by Google

8. — Les épitaphes, avec armoiries, de Jean de la Cassaigne, décédé le 1er mars 1694 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et de dame Louise de Brémond, son épouse, décédée le 8 octobre 1693. — Eglise Notre-Dame de Niort.

9. — Les épitaphes, avec armoiries, de haut et puissant messire René Aymer, seigneur de Germond, Corniou, Breuilbon, Mortagne, la Cour d'Augé, Bourgerit et autres places, décédé le 1er février 1718 à l'âge de soixante-treize ans, et de haute et puissante dame Marguerite de Saint-Quintin, son épouse, décédée le 12 septembre 1696 à l'âge de trente-six ans. — Eglise de Germond.

10. — L'épitaphe, avec armoiries, de Charles Le Coq, 1718. — Eglise de Saint-Léger-lès-Melle :

CI GIST LE CORPS DE ME
SSIRE CHARLES LE COQ CH
EVALIER SEIGNEUR DE ST
LEGER LES MOVLINS LE PORT
ET AVTRES PLACES CHEVALIĒ
DE IVSTICE DE LORDRE ROYA
LE MILITAIRE ET HOSPITALIĒ
DE NOTRE DAME DE MONT
CARMEL ET ST LAZAR DE
HIERVSALEM CY DEVANT
LIEVTENANT COLONEL
DV REGIMENT D INFANTERIE
DE LANGVEDOC ET INSPEC
TEVR GENERAL DE LINFA
NTRIE FRANCOISE ET ETRA
NGERE AV DEPARTEMENT
DE LA BASSE ALSACE DECE
DE EN SON CHATEAV DES
MOVLINS LE 20 AVRIL 1718
AGE DE 78 ANS PRIEZ DIEV
POVR SON AME

11. — L'épitaphe, avec armoiries, de Louis-David Dufief, 1718. — Eglise de Saint-Léger-lès-Melle :

CI GIST LE CORPS DE MES
SIRE LOVIS DAVID DVFIEF
CHEVALIER SEIGNEVR DE
MARDRE ET AVTRE PLACES

Digitized by Google

NOBLE MESTRE DE CANP
A
DE CAVLERIE CHEVALIER
DE L'ORDRE MILITAIRE DE
T
SAINT LOVIS COMMANDAN
SOVS SON ALTESSE SERENIS
SIME MONSEIGNEVR LE DVC
AGE DE 50 ANS DECEDE LE
10 DE IVIN 1718 PRIEZ DIEV
POVR SON AME.

12. — L'épitaphe, avec armoiries, de messire Gédéon d'Auzy, chevalier, sgr de la Bauptière, Suiré, etc., décédé le 17 décembre 1737 à l'âge de soixante-trois ans. — Eglise de Saint-Gelais.

13. — L'épitaphe, avec armoiries, de Céleste Chevallereau, veuve de Gédéon d'Auzy, décédée le 14 janvier 1742 à l'âge de soixante-treize ans. — Eglise de Saint-Gelais.

14. — L'épitaphe, avec armoiries, de Jacques de Brémond, chevalier, sgr de Vernoux, le Chironail, Luceray, etc., décédé au château des Moulins Jousseraud le 11 mars 1745 à l'âge de cinquante-sept ans. — Eglise de Saint-Léger-lès-Melle.

15. — L'épitaphe, non armoriée, de Jacques de Lestinschneider, prieur de l'abbaye des Châtelliers, décédé le 30 août 1774. — Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1).

16. — L'épitaphe de Pierre Ramier, curé de Saint-Maixent-de-Beugné, 1786. — Cimetière de Saint-Maixent-de-Beugné :

CI GIET LE CORPS DE MRE PIERRE RAMIER
ANCIEN BAS OFFICIER AU REGIMANT
DE PICARDIE QUI DANS LA GUERRE DE 1744 A
FAIT LES CAMPAGNES DE FLANDRE.
SAIT TROUUE AUX BATAILLES DE RAVCOUT
ET DE LOEFEL AUX SIEGES DE NAMUR ET
DE MAESTRICHT CURE DE CETTE PAROISSE
DE MARS 1761 DECEDE LE 12 XBRE 1786
AGE DE 56 ANS PRIEZ DIEU POUR LE
REPOS DE SON AME.

(1) Cf. B. Ledain, dans les *Mémoires* Soc. Antiq. Ouest, tome VI, p. 537 et tirage à part : *Catalogue du musée lapidaire*, p. 77.

Digitized by Google

Nous ne reviendrons pas ici sur la tombe de l'architecte niortais Pierre Fournier (1604), découverte par M. Arthur Bouneault, près du Vivier. Nous avons eu l'occasion d'en parler spécialement dans la *Revue poitevine et saintongeaise* (1). Elle a fourni d'autre part à M. l'abbé Largeault la matière d'un intéressant article publié dans le journal la *Revue de l'Ouest* (2).

Croix de cimetières.

Aux huit dessins de vieilles croix de cimetières des Deux-Sèvres que nous avons énumérés, M. Arthur Bouneault a ajouté les suivants :

1. — Croix de Gourgé (XIIe siècle), restitution.
2. — Croix de Louin (XIIe siècle).
3. — Croix de Marnes (XIIe siècle, refaite au XVIe).
4. — Croix de la Peyratte (XIIe siècle).
5. — Croix des Moutiers-sous-Chantemerle.

Ces treize croix de cimetières et la lanterne des morts de Pers ont été reproduites par M. A. Bouneault en autographie et ont figuré dans le dernier volume de *Mémoires* de la Société de Statistique des Deux-Sèvres.

Plaques de cheminées.

Il y a deux ans, M. Arthur Bouneault se bornait à dessiner les plaques de cheminées. A l'heure actuelle, — le cas est devenu plus grave, — il les dessine et les collectionne.

Suivez les progrès de la maladie.

Le microbe qui *influenze* le plus énergiquement notre vaillant collègue, est le microbe de l'archéologie héraldique. Les antiquités que M. A. Bouneault dessine de préférence, ce sont les blasons. Il en a tant recueilli en cent endroits divers, que ce ne serait pas trop d'un volume pour les décrire, les reproduire et les déterminer.

Mais s'il est facile d'emporter un croquis, il n'en est pas de même d'un écusson sculpté sur une porte, sur une lucarne, sur une clef de voûte. Ne pouvant grouper chez lui des blasons en pierre, réduit à se limiter à des sceaux, à des cachets, à des empreintes en plâtre, etc., constatant d'autre part que certains propriétaires qui refuseraient carrément d'autoriser les maçons à venir éventrer leurs immeubles pour le bon plaisir d'un

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome VI, n° 71, pp. 443-444.
(2) Cf. l'abbé Largeault, dans la *Revue de l'Ouest*, du 3 décembre 1889.

Digitized by Google

chercheur, laissaient volontiers partir une belle plaque de cheminée moyennant quelques écus sonnants, — M. Bouneault s'est mis à dévaliser autant qu'il a pu les vieux logis ayant conservé des contre-cœurs ornés d'écussons.

Après les contre-cœurs blasonnés, il a pris les non blasonnés, sous prétexte, pensons-nous, qu'ils ont pu appartenir à des personnages ayant eu blason et que le fondeur aurait parfaitement pu les blasonner comme les autres.

Dans ses chasses à l'écusson, il a rencontré ici un vieux meuble, là un vieux casque, ailleurs une statuette, ailleurs autre chose. — Evidemment, toutes ces antiquailles (le mot n'a rien d'irrespectueux) ont pu, comme les contre-cœurs susdits, appartenir à des gens portant blason. Donc, indispensable d'acquérir le vieux meuble, le vieux casque, etc. Oh! la manie de la collection! laissez-lui prendre un pied chez vous, elle en aura bientôt pris quatre! Je ne désespère pas de voir M. Bouneault traiter un beau jour avec la fabrique de Chef-Boutonne et acquérir sans terreur la gigantesque pierre tombale de *Petrus Constantini*. Songez donc, elle porte deux blasons! deux blasons de l'année 1211!! les plus anciens en ce genre peut-être que possède le Poitou!!

En attendant, je note les nouvelles plaques de cheminées dessinées dans le cours de 1889 :

1. — Contre-cœur armorié, daté de 1569. Musée de la ville de Poitiers.

2. — Contre-cœur armorié, daté de 1597. Musée des Antiquaires de l'Ouest.

3. — Contre-cœur armorié, daté de 1645. Musée des Antiquaires de l'Ouest.

4. — Contre-cœur, armorié de la Rochefoucauld et de Roye, daté de 1660. A Chef-Boutonne, chez M. Lauget, marchand épicier.

5. — Contre-cœur armorié, non daté. Musée des Antiquaires de l'Ouest.

6. — Contre-cœur armorié, non daté. Au moulin de Périgné (commune de Saint-Maxire).

7. — Contre-cœur, non armorié, non daté, orné d'une croix, d'une épée et de motifs divers. A Mazières-en-Gâtine, chez M. Frère.

8. — Contre-cœur armorié, de belle allure, non daté. A Saint-Symphorien.

9. — Superbe contre-cœur armorié, non daté. A la Minauderie (commune de la Foye-Monjault).

Digitized by Google

Architecture et sculpture.

1. — Ancienne chapelle du Coteau, près Saint-Gelais, en partie du XIIIe siècle.

2. — Fenêtre romane, dans une ancienne chapelle, à François.

3. — Porte de chapelle (XVe siècle), au château de Melzéard.

4. — Fenêtre et lucarne d'escalier, toutes deux de style flamboyant, au palais de justice de Melle.

5. — Porte, de style flamboyant, blasonnée, à Saint-Maxire.

6. — Fenêtre double posée en angle (XVIe siècle), dans une maison à Benet (Vendée).

7. — Tourelle renaissance (François Ier), à Gournay.

8. — Porte, provenant du château de Bonnivet, datée de 1525, au musée de la ville de Poitiers.

9. — Porte datée de 1565, dans une maison particulière, avenue de la Gare, à Saint-Loup.

10. — Porte datée de 1588, aux Alleuds (commune de Surin).

11. — Lucarne datée de 1598, avec armoiries et devise, à la Grande Fougère (commune de la Chapelle-Bâton).

La devise

VIRTVTE ET LABORE

est précédée du monogramme FM et suivie du monogramme OT.

12. — Fragment daté de 1573, provenant de l'abbaye des Alleuds, aujourd'hui employée comme monument funèbre dans le cimetière de Chef-Boutonne.

13. — Curieux parloir de l'ancien monastère de Puyberland (XVIIe siècle).

14. — Portail au Haut-Mairé (commune d'Aiffres).

Ce portail, du XVIIIe plutôt que du XVIIe siècle, porte l'inscription suivante :

LA + MOTE
LE
JAULT
1107

Il n'y a pas d'erreur possible dans la lecture de la date.

Digitized by Google

L'inscription donne 1107 et non 1707. Serions-nous en présence d'une épigraphe à prétentions historiques, que le propriétaire aurait fait graver pour perpétuer le souvenir de l'origine de son castel et qui avait ses pièces justificatives dans un chartrier aujourd'hui disparu ?

Toujours est-il qu'à très peu de distance de ce logis existe encore, avec son enceinte de fossés remplis d'eau, l'emplacement d'une motte féodale, qui pourrait fort bien dater du commencement du XIIe siècle. L'endroit porte le nom caractéristique de « Motheron ». La motte (ronde, en effet,) a été détruite au cours des siècles. Mais le plan de la fortification est parfaitement conservé. A quelques pas des fossés, on a trouvé des monnaies du XIIe siècle. A proximité existent d'abondantes substructions.

Au Bas-Mairé, il existe un autre « Motheron » plus important comme étendue, ayant également conservé ses anciens fossés (qui mesurent de 5 à 7 mètres de largeur), et comprenant d'une part une motte, d'autre part une basse court. Ce spécimen est plus curieux encore que celui du Haut-Mairé; il s'appelait autrefois la Mothe-de-Saint-Denis-de-Mairé. Les habitations et fortifications élevées au moyen âge sur cette motte ont disparu, mais on y a trouvé en 1843 (?) un trésor des XVe et XVIe siècles, qui a été décrit par Apollin Briquet (1).

Nous ne croyons pas que l'on ait encore appelé l'attention des archéologues du Poitou sur ces lieux dits, si intéressants pour l'histoire de notre architecture militaire à l'époque féodale.

15. — Statue de Bacchus, sculptée en 1721 par Simon Hurtrelle, pour le château de Surimeau, aujourd'hui transportée au musée de Niort par les soins de M. Arthur Bouneault (2).

16. — Tombeaux des Parabère, dans l'église Notre-Dame de Niort, trois dessins publiés dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres de 1889.

17. — Tombeau du peintre niortais Bernard d'Agescy, dessin destiné à paraître dans les publications de la Société de statistique en 1890.

18. — Cheminée de la tour XVe siècle du château de Saint-Loup.

19. — Grande cheminée XVIIe siècle du château de Saint-Loup.

20. — Cheminée XVe siècle de l'hôtel du Parquet, à Saint-Loup.

(1) Cf. les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 1re série, tome VIII, pp. 119 à 124.

(2) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome VI, n° 71, pp. 434 à 436, et n° 72, pp. 471 et 477-478.

Digitized by Google

21. — Cheminée gigantesque (2 m. 67 de largeur intérieure) du château du Breuil, près Aigonnay, commencement du XVIe siècle.

22. — Cheminée du XVe siècle, à l'Herbaudière, près Saint-Maixent.

23. — Cheminée du XVIe siècle, à Auriou, près Saint-Maxire.

Nous terminerons cette revue, que nous aurions voulu moins rapide, en félicitant à nouveau M. Arthur Bouneault de son zèle archéologique et en le remerciant du désintéressement parfait avec lequel il met ses découvertes à la disposition des archéologues du Poitou.

Niort, 22 janvier 1890.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

Les vies de sainte Radegonde.

L'article du R. P. Poncelet, S. J., intitulé : *Bulletin hagiographique de l'année 1889*, et inséré dans la *Science catholique*, Paris, 1890, n° de janvier, contient, page 130, ce passage qui intéresse la bibliographie poitevine : « Suivent, pp. 358-377 et 377-395 (du tome II des *Scriptores rerum merovingicarum* dans les *Monumenta Germaniæ historica*), deux documents de grande valeur, *les vies de sainte Radegonde*, écrites par Venant Fortunat et par Baudonivie. M. Krusch avait déjà, il y a cinq ans, publié la première parmi les œuvres de Fortunat (*Monum. Germ. hist.*: *Auctores antiquissimi*, t. IV, pars II, pp. 38-49). Aujourd'hui il ne fait guère que répéter cette édition ; sans doute on a collationné à neuf tel ou tel manuscrit, on en a admis un nouveau dans l'*apparatus*, tout en négligeant de se servir d'un autre du Xe siècle (*Saint-Gall*, 561), dont on a connaissance ; on a, avec beaucoup de raison séparé les notes explicatives et les notes critiques, assez malheureusement mêlées dans la première édition. Il y a gain, c'est incontestable. Mais cela justifie-t-il la réimpression, à cinq ans de distance, d'une même pièce dans deux volumes d'une même collection ? Nous ne voulons pas chercher querelle à M. Krusch pour ces douze ou quinze pages ; ce n'est pas la peine, et il n'était du reste pas inutile de rapprocher l'ouvrage de Fortunat et celui de Baudonivie. Mais il ne faut pas, croyons-nous, que ce système de double emploi se généralise..... M. Krusch adopte, dans la préface qu'il met en tête de cette vie et de plusieurs des suivantes, un procédé que nous voudrions voir plus généralement suivi par les éditeurs de textes hagiographiques ; à l'exemple des Bollandistes, il résume brièvement, tant d'après le texte de la vie que d'après d'autres sources, les principaux traits de la carrière du saint ; ce qui permet à la fois au lecteur d'apprécier et de

Digitized by Google

comprendre mieux le texte qu'il va lire. et à l'éditeur de relever ou de corriger certains détails importants ou inexacts. »

Je ferai à l'éditeur allemand un reproche bien plus grave, celui de n'avoir donné que deux vies de sainte Radégonde : ce sont assurément les plus anciennes et les plus authentiques, puisqu'elles sont contemporaines et constituent les *Actes* proprement dits. Mais, en dehors de ce texte que j'appellerais volontiers *officiel*, il a dû en exister un autre dont la trace se suit dans la liturgie et l'iconographie. Cette troisième vie a été rédigée avant le XIVe siècle. Où est-elle? Qu'est-elle devenue? Sans elle on ne peut expliquer ni les leçons et antiennes du bréviaire ni les représentations graphiques qui ont puisé à une source commune, puisque les vies de S. Fortunat et de Baudonivie sont insuffisantes pour les justifier. Or il faut absolument chercher cette source en dehors de la tradition orale.

Il y aurait lieu, pour montrer ce qui appartient à la première et à la seconde rédaction, de dresser deux tableaux : dans l'un se rangeraient les sommaires déjà établis par M. Krusch, dans l'autre figureraient les indications supplémentaires fournies par les prières et les images. J'engage, dans l'intérêt de l'histoire locale, à suivre cette nouvelle piste, qui ne peut qu'être féconde en résultats.

X. B. DE M.

Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits du fonds de la Trémoïlle, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale. — Paris, H. Champion, in-8° de 51 pp.

M. le duc de la Trémoïlle, à qui l'administration de la Bibliothèque nationale avait fourni, en 1877 et en 1880, le moyen de rentrer en possession de quelques épaves du chartrier de Thouars, a témoigné sa reconnaissance par la constitution d'un fonds de manuscrits qui atteste à la fois la générosité du donateur et le goût passionné qu'il a pour les documents historiques, littéraires et artistiques du moyen âge et des temps modernes.

Le fonds de la Trémoïlle se compose de quarante-neuf articles manuscrits, qui tous se recommandent à l'attention des érudits, et dont plusieurs sont des œuvres d'art d'une importance exceptionnelle.

Nous ne nous arrêterons pas à dire le mérite du catalogue de ce fonds : il est signé Léopold Delisle.

L'article 16 (Bibl. nat., nouvelles acquisitions françaises, 1109) se compose des copies d'environ cent lettres originales du XVe au XVIIe siècle, provenant des archives de la famille de la Trémoïlle, et rentrées en 1877 dans les mêmes archives.

Digitized by Google

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST

ET LE LEGS RUPERT DE CHIÈVRES (1).

Assemblée générale du 9 février 1890. — La séance est ouverte à une heure du soir. Le registre de présence fait connaître que soixante-trois membres ont répondu en personne à l'appel adressé par le Bureau de la Société. Avant d'aborder le fond même du débat, M. le président annonce qu'il a reçu quarante-trois votes par écrit, et demande à l'assemblée de se prononcer sur leur validité. Elle se prononce, en effet, après une très longue discussion, en décidant, sur la proposition de M. Gaillard de la Dionnerie, que les votes des membres qui n'ont pu assister à la séance seront écartés par la « question préalable », et que les enveloppes qui les contiennent seront immédiatement incinérées sans avoir été ouvertes. La minorité n'obtient que la satisfaction, toute platonique, de voir figurer au procès-verbal les noms des quarante-trois membres dont on suprime ainsi l'opinion.

La proposition de M. de la Marque est vivement combattue par MM. de la Marsonnière et Alfred Barbier qui, l'un et l'autre, font intervenir dans le débat, une « question morale » dont on ne s'était guère préoccupé jusque-là. MM. de la Marsonnière et Barbier reconnaissent d'ailleurs que par le fait du legs Rupert de Chièvres la fortune de la Société des Antiquaires de l'Ouest ne s'augmentera pas d'un sou, mais n'en résultât-il que des charges, ils pensent qu'il faut quand même s'en tenir littéralement aux volontés du défunt. C'est trop de générosité, vraiment !

Après une suspension de séance de dix minutes, M. de la Bouralière répond en quelques mots ; il démontre qu'il n'y a pas de question morale à envisager, par cela même que les seules personnes qui pourraient le faire sont précisément celles qui proposent la transaction, et il ajoute que ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est de l'intérêt bien compris de la Société, dont on ferait bon marché en s'en tenant aux termes mêmes du testament. — M. de la Ménardière appuie par un très éloquent discours la pensée de M. de la Bouralière ; il établit chiffres en mains, qu'en repoussant la transaction qui lui est proposée, la Société va se trouver fatalement à la merci des événements malheureux qui peuvent se produire, et que dans tous les cas sa personnalité s'effacera totalement devant celle de M. Rupert de Chièvres, lorsque le *musée des Augustins*, dont les collections léguées ne forment que l'embryon, aura acquis un développement plus considérable par les soins forcés des Antiquaires de l'Ouest.

Malheureusement, le siège de l'opposition était fait, — comme la

(1) Voir la *Revue poit. et saint.*, du 15 janvier 1890, pp. 28 à 30.

Digitized by Google

salle ; on procède au vote, et par trente-neuf voix contre vingt, la proposition de M. de la Marque est repoussée...

Ou nous nous trompons fort, ou l'avenir s'annonce gros de difficultés pour la Société des Antiquaires de l'Ouest.

« Être chevaleresque est bien, mais être pratique vaut mieux. » Les trente-neuf membres qui ont repoussé la transaction pourraient bien se repentir un jour d'avoir méconnu la sagesse de cet aphorisme.

Il est vrai que pour être compromise, la partie n'est cependant pas perdue à tout jamais pour la minorité (1) du 9 février. L'assemblée générale, en réalité, n'a eu à se prononcer et ne s'est prononcée que sur l'acceptation des propositions qui lui étaient faites; elle n'a pas voté l'acceptation pure et simple du legs, et surtout elle ne s'est pas prononcée contre toutes nouvelles propositions possibles. Il suffit par conséquent, — la majorité ne paraît pas y avoir songé, — que M. de la Marque augmente quelque peu le chiffre du coupon de rente qu'il a offert, pour que tout soit remis en question et que le bureau se trouve obligé de convoquer une seconde assemblée générale.

Si elle a lieu, — ce que nous nous plaisons à souhaiter, — nous pensons que cette fois :

1° Les membres non résidants seront avertis s'il leur sera — oui ou non — permis de voter par correspondance ;

2° Il sera fait avant la séance une visite à l'hôtel de Chièvres.

De la sorte, ceux des membres présents qui n'auraient pas été suffisamment informés, pourront se rendre un compte exact de la nature et de l'importance des collections léguées à la Société, et apprécier les conséquences des conditions si désavantageuses imposées par le testateur.

Cette visite préalable eût été d'autant plus utile le 9 février, que la nécessité de l'installation de ces collections dans la demeure du donateur semble avoir été la raison prédominante du refus de la transaction.

Nous n'exagérons certainement pas en affirmant que parmi les trente-neuf votants *contre*, que l'on avait réussi à grouper dimanche, il n'y en avait pas dix qui fussent complètement au courant de la question.

Nous n'ajouterons que deux mots pour faire observer que les statuts et le règlement intérieur de la Société ne justifient en aucune façon la mesure exclusive prise par la majorité présente au sujet des quarante-trois votes par correspondance. Le cas n'avait pas été prévu. Quand une question se pose dans ces conditions, elle ne doit pas se trancher par des procédés d'intimidation. En pareille circonstance, il est un arbitre qu'il faut tout d'abord consulter : l'honnêteté. Il eut été honnête d'accepter les votes des membres non résidants.

Les membres non résidants sont sur le même pied, dans la Société des Antiquaires de l'Ouest, que ceux qui résident d'ordinaire à Poitiers ou qu'on y fait venir à l'occasion de l'assemblée générale. Leurs droits sont identiques. Le principe n'est pas contestable.

(1) Cette minorité n'aurait-elle pas été la majorité sans la « question préalable » et l'incinération des quarante-trois votes ???

Digitized by Google

Dans l'espèce, l'acceptation de ces quarante-trois votes était — le bureau l'avait parfaitement compris — le seul moyen d'avoir l'opinion vraie de l'ensemble de la Société. En agissant comme elle l'a fait la majorité présente ne s'est pas montrée équitable. Maintenant c'était peut-être pour elle le seul moyen de triompher?

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Concours des Antiquités nationales. — Nous empruntons au *Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1889*, par M. Ant. Héron de Villefosse (1), les divers passages qui intéressent le Poitou :

1. « La seconde médaille est attribuée à M. Paul Guérin pour son *Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la Chancellerie de France*, t. IV (1369-1376); Poitiers, 1888, in-8°.

« Ce grand recueil est publié sous les auspices de la Société des Archives historiques du Poitou et doit contenir tous les actes relatifs au Poitou renfermés dans les registres du Trésor des Chartes. L'entreprise est immense; mais elle est poursuivie avec une méthode et une persévérance qui permettent d'en espérer l'heureux achèvement.

« L'éditeur ne s'est pas borné à donner une édition fidèle des documents; il y a joint des notes, quelquefois fort développées, dont il a demandé la matière à des témoignages toujours originaux, souvent inédits.

« Les introductions sont de remarquables morceaux de critique. L'auteur y retrace en détail les épisodes importants sur lesquels les actes du Trésor des Chartes, combinés avec les autres documents, permettent de projeter une lumière nouvelle. Ce qui donne un prix particulier à l'introduction du dernier volume, c'est le soin mis à faire connaître les efforts du gouvernement de Charles V, pour soustraire le Poitou à la domination anglaise après la rupture du traité de Brétigny.

« Le texte, les notes, les tables et les introductions, tout mérite d'être loué dans ce recueil dont les quatre premiers volumes ont été successivement adressés aux concours de l'Académie. L'auteur, paléographe exercé et chercheur consciencieux, a tenu compte des observations auxquelles ses précédents envois avaient donné lieu. Son ouvrage constitue aujourd'hui une collection très riche et presque achevée. Votre Commission devait le récompenser, non seulement pour distinguer son travail qui est de tout point excellent, mais encore pour reconnaître et signaler le service exceptionnel qu'une telle publication est appelée à rendre à l'érudition historique. Si nos différentes provinces faisaient exécuter des recueils analogues à celui dont M. Guérin a doté le Poitou, la tâche des écrivains qui s'occupent des annales de la France au XIVe et au XVe siècle serait bien simplifiée et la conservation de textes infiniment précieux serait à jamais assurée (2). »

2. « L'ouvrage qui a obtenu la première mention honorable.....

(1) Paris, typ. Firmin Didot, in-4° de 25 pages.

(2) Pages 6 et 7.

Digitized by Google

a pour titre : *Archives d'un serviteur de Louis XI, documents et lettres, 1451-1481*, publiés d'après les originaux par Louis de la Trémoïlle, Nantes, 1888, in-4°.

« Le serviteur de Louis XI auquel est consacré la nouvelle publication de M. le duc de la Trémoïlle, est Georges de la Trémoïlle, seigneur de Craon, qui a été mêlé à plusieurs des événements les plus considérables du règne de son maître, depuis 1468 jusqu'en 1477. Il a notamment rempli les missions les plus délicates et les plus importantes après la mort de Charles le Téméraire, pour préparer le retour de la Bourgogne à la couronne de France.

« C'est du célèbre chartrier de Thouars que M. le duc de la Trémoïlle a tiré la plupart des documents qui permettent de connaître et d'apprécier le rôle politique du seigneur de Craon. Il les a complétés par de judicieux emprunts faits à la Bibliothèque nationale, au Trésor des Chartes, aux registres du Parlement, et aux archives de la Côte-d'Or. Le recueil qu'il a ainsi formé prendra place parmi les ouvrages indispensables à consulter pour l'histoire de Louis XI.

« Le mérite de l'auteur ne se borne pas à avoir recherché, classé et publié les documents. Il y a joint une table alphabétique renfermant, sur divers personnages, des renseignements précis et abondants, le plus souvent fournis par des textes inédits.

« En nous donnant ce livre intéressant, M. le duc de La Trémoïlle a rendu à l'histoire générale de France au xve siècle un nouveau service que l'Académie devait signaler et récompenser. Le possesseur du chartrier de Thouars a entre les mains des trésors historiques de premier ordre; il est impossible d'en faire un plus noble et plus généreux usage. L'intelligente activité qu'il déploie pour les publier et pour les mettre entre les mains du public, par ses travaux personnels, est un gage certain de son dévouement à la science ; chaque année de nouvelles publications viennent nous montrer combien ce dévouement est profond et sincère (1). »

3. « La Commission tient à signaler, en outre, à votre attention certains ouvrages auxquels elle a regretté de ne pouvoir attribuer de récompenses.....

« Un ouvrage de longue haleine, l'*Histoire de l'Afrique septentrionale*..... a été renvoyé à un concours ultérieur..... La même décision s'applique à l'intéressant recueil de M. le lieutenant Emile Espérandieu, *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, Melle, 1888, in-8°, dont un seul volume a été publié. Votre Commission a estimé qu'il fallait, avant de récompenser ces deux ouvrages, en attendre l'achèvement (2). »

« *Le Parlement de Bretagne après la Ligue* (1598-1610), par M. Henri Carré, professeur à la faculté des Lettres de Poitiers, Paris, 1888, in-8°, est un livre excellent; il concerne..... une période trop moderne, s'il avait pu rentrer dans les conditions du concours des Antiquités nationales, il aurait été certainement jugé digne d'une de nos récompenses (3) ».

(1) Pages 13 et 14.

(2) Pages 24 et 25.

(3) Page 25.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Séance du 15 janvier. — M. le lieutenant Espérandieu envoie à la Société communication de la découverte, par lui faite à Limoges dans les manuscrits de l'abbé Legros, d'un cachet d'oculiste nouveau portant le nom de Caius Julius Atilianus (cf. le procès-verbal de la Société des Antiquaires de l'Ouest, du 16 janvier 1889).

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

— Le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, de septembre-octobre 1889, publie sous la signature : X. Barbier de Montault, le *Journal d'un voyage archéologique dans le diocèse de Verdun*, fait en 1884, par MM. Léon Palustre, X. Barbier de Montault et Léon Germain.

Dans le cimetière de Thonelle, bourg voisin de Montmédy, — à côté d'une église placée, fait rare en dehors du Poitou, sous le vocable de saint Hilaire, évêque de Poitiers, — les excursionistes ont rencontré l'épitaphe d'un poitevin : Jacques-Joseph de Béraud de Bonlieu, écuyer, prêtre, bachelier de Sorbonne, abbé commandataire de l'abbaye de la Celle-Saint-Hilaire de Poitiers, décédé le 25 janvier 1781, âgé de 84 ans. (Cf. le tirage à part, pp. 30-31).

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.

Séance du 5 septembre 1889. — M. Hardy, président, signale le mémoire de M. Lièvre sur le *Camp de Vœuil* (1), mémoire « qui jette un jour tout nouveau sur la question des camps-refuges à murailles vitrifiées » ..... M. Hardy estime « que les brasiers allumés sur les remparts étaient un moyen suprême de défense et n'avaient d'autre but, en arrêtant l'ennemi sur le point d'être maître de la place, que de protéger une retraite jugée nécessaire » ..... « Le fait capital qui ressort de l'étude des camps de Vœuil et de Ceneret, très judicieusement rapprochés par M. Lièvre des camps ou enceintes à murailles vitrifiées, c'est que la vitrification de ces dernières est purement accidentelle, et occasionnée uniquement par la fusibilité des roches employées à leur construction. En d'autres termes, cette vitrification est un résultat fortuit, et non, comme on l'avait cru jusqu'ici et comme M. le président l'avait supposé lui-même pour les ouvrages de défense du camp de Castel-Sarrazi (2), un moyen employé à dessein pour donner aux remparts un surcroît de solidité. »

Les objets recueillis au camp de Vœuil ont permis à M. Lièvre d'en rapporter la construction à une époque antérieure à l'arrivée des Romains. M. Hardy rappelle que les fouilles entreprises par la Société archéologique du Périgord en 1883 à Castel-Sarrazi, l'avaient conduit précisément à la même constatation (3).

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, 6e année, no 69, p. 372.

(2) Voir sur le camp-refuge à murailles vitrifiées de Castel-Sarrazi (Dordogne) les deux mémoires de M. Michel Hardy publiées en 1882 et 1883 dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XI, pp. 101 à 111 et tome X, pp. 477 à 484.

(3) *Bull.* Soc. archéol. Périgord, t. XVI, 5e livr., pp. 330 à 333.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Séance du 21 novembre. — Note de M. Allard, instituteur à Coutières, sur le camp romain (?) du Bois-des-Cartes (commune de Rouillé). — M. de Chasteigner annonce, qu'avec quelques-uns de ses parents, il a acquis le vieux donjon de la Roche-Pozay. — M. de Chasteigner signale les intentions de vandalisme de M. le curé d'Ingrandes à l'endroit de son église. La Société en écrira au ministère. — M. de la Bouralière communique, de la part de M. Roger Drouault, un document relatif à la sépulture, dans l'église de Mouterre, près Loudun, de René Mesmin, sgr de Silly (en 1654), et l'inscription de l'autel que ce seigneur fit reconstruire dans cette église en 1645. — M. de la Marsonnière lit la suite de l'histoire ecclésiastique du Poitou, de dom Chamard.

Séance publique du 5 janvier. — M. de la Marsonnière lit une étude sur dom Fonteneau, ses amis et ses ennemis. — M. de la Bouralière lit son rapport sur les travaux de la Société en 1889. — M. Jos. Berthelé lit un mémoire sur l'art campanaire en Poitou du XIIIe au XIXe siècle. — M. René Vallette lit un mémoire sur les femmes célèbres du Bas-Poitou.

Séance du 6 janvier. — M. de la Marsonnière lit une notice sur M. Ph. Rondeau, mort récemment. — M. René Vallette lit une note de M. Brochet sur deux « gisants » du XIIe siècle, découverts récemment par ledit M. Brochet, à Chalais, près Maillezais.— M. B. Ledain est élu président; M. Alfred Richard, vice-président; M. Tornézy, secrétaire.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DES DEUX-SÈVRES.

Séance du 4 décembre 1889. — La collection préhistorique de M. Souché, confiée en dépôt à la Société, sera installée au musée de l'hôtel de ville de Niort dans une vitrine spéciale. — M. l'abbé Largeault lit une note sur deux tableaux de l'église Saint-André de Niort: *le Christ en croix*, de Lattainville, et *les disciples d'Emmaüs*, d'après Le Caravage. — M. Desaivre dit que le 9 messidor an V, Hélie-Jean Drouard et François Tremblay, sculpteurs, adressèrent une demande à la municipalité de Niort. — M. Desaivre signale également l'autorisation accordée, en juillet 1716, par l'intendant du Poitou, à Charles Cornil, comédien du roi, et à Antoine Thomas, de donner des représentations à Poitiers, à Niort et à Fontenay. — Sur la demande de MM. Arthur Bouneault et G. Laurence, Mme Defond a fait don à la Société de la statue de Bacchus sculptée par Hurtrelle en 1721 (cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 72, p. 471). — M. Desaivre signale plusieurs objets d'art provenant du château de la Mothe-Saint-Héraye. — M. Arthur Bouneault offre plusieurs anciennes gravures, la maquette et la photographie du monument élevé à Melle en l'honneur de Jacques Bujault, et le moulage des sceaux figurant sur la cloche de l'hôtel de ville de Niort. — M. Maurice Lévesque offre son album photographique de l'abbaye des Châtelliers. — M. l'abbé Largeault est élu président, et M. Guérineau, vice-président (cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 72, p. 480).

Pour tous les articles non signés: Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Digitized by Google

7me Année N° 75. 15 Mars 1890.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

Anciens Artistes et Artisans poitevins
ou ayant travaillé pour le Poitou.

A part Benjamin Fillon, qui a consacré d'assez nombreuses pages aux anciens artistes du Bas-Poitou, et M. Th. Arnauldet, qui a réuni des quantités considérables de matériaux, sans se décider jamais à les publier, — on ne s'est guère occupé jusqu'ici, que par occasion, de l'histoire des architectes, sculpteurs, peintres, etc. de notre province.

En livrant au public les notes que nous avons pu recueillir, nous ne visons en aucune façon — est-il besoin de le dire? — à constituer un pendant aux travaux d'ensemble que MM. Célestin Port, de Grandmaison, Giraudet, Maignen, etc., ont consacrés aux artistes de l'Anjou, de la Touraine, etc. Le « dictionnaire » des artistes poitevins ne sera pas possible avant de longues années. Nous nous proposons seulement de mettre en lumière, avec pièces ou indications à l'appui, un certain nombre de noms et de travaux intéressants, les uns absolument inédits, les autres déjà cités ça et là et néanmoins restés encore presque totalement inconnus (1). — Pour aujourd'hui nous ne remonterons pas plus haut que le XVIIe siècle.

Nous permettra-t-on d'ajouter que nous nous estimerions très heureux si les articles d'histoire artistique, dont la *Revue poitevine* commence aujourd'hui l'impression, pouvaient réussir à provoquer des recherches spéciales dans ce sens.

Jean Forien.

Jean Forien, « maître maçon », procède, le 9 juillet 1613, en compagnie de Guillaume Teiller et de Pierre Fillon, maîtres

(1) Dans le petit nombre de ceux qui sont devenus du domaine courant et qui ont conquis droit de cité dans les recueils spéciaux, plusieurs ont donné lieu à de singulières méprises : nous ne manquerons pas de rétablir la vérité, quand il y aura lieu.

Digitized by Google

charpentiers, à la visite des chapelles de Saint-Sébastien et de la Madeleine, en l'église d'Airvault (Deux-Sèvres), « pour voir et recongnoistre les réparations nécessaires (1).

Jean Ourry.

Le 28 octobre 1620, le chapitre de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers « ordonne qu'il sera délivré à Me Jean Ourri, facteur d'orgue, la somme de 300 livres tournois, sur ce qui luy reste à payer du marché faict entre les dits de chappitre et le dit Ourri » (2).

En février 1622, Jean Ourry est chargé de l'entretien des orgues de Notre-Dame-la-Grande « par luy faictes », moyennant « par chacun an le nombre et quantité de deux septiers [de] froment et deux septiers de seigle, mesure de Poitiers » (3).

René Bouton.

René Bouton, architecte à Angers, exécuta, en 1656, un grand autel pour l'église des Aubiers (Deux-Sèvres).

Voici le texte du marché :

« Aujourd'huy dimanche 7e du mois de may 1656, en l'assemblée des manans et habitans de la paroisse des Aulbiers, faict au son de la cloche à la manière accoustumée pour délibérer des affaires publiques d'icelle, ont estez présents et personnellement establis et dhuement soubzmis en droit soubz la cour des barronnies du Fief l'Evesque et de la Chassée aux Aulbiers,

« Vénérable et discret Me Toussain Normandin, prêtre, prieur-curré du dit lieu, — Me Nicolas Surreau, procureur fiscal, procureur de Caffard, — ... .., — tous manans et habitans de la dite paroisse, tant pour eux que se faizans fors pour les autres habitans, d'une part,

« Et René Bouton, maistre architecte, demeurant en la ville d'Angers, paroisse de la Trinité, rue Saint-Nicollas, estant de présent en ce lieu, d'autre part,

« Entre les quelles parties a esté faict le marché qui ensuit : sçavoir est que le dit Bouton a promis et s'est obligé de faire et construire un grand autel en l'église du dit lieu des Aulbiers, de la largeur du cœur d'icelle d'une muraille à l'autre et de la hauteur jusques au lambry, de pierre de tuffe sollide, avec la suitte de l'architecture, dans lequel autel entr[er]ont et feront

(1) Archives de la Gironde, G. 253.

(2) Archives de la Vienne, G. 1304, fol. 8 vo.

(3) Ibid. fol. 72 vo et 73 ro. — Cf. ibid. 7 vo, 12 vo et 13 vo.

Digitized by Google

partie d'iceluy six collumnes de marbre noir bien polly et conditionné par enbas, de six pieds de long et de grosseur proportionnée à leur longueur et quatre collonnes aussy de marbre noir de quatre pieds de haulteur pareillement propaliée et proportionnée, le tout avec deux crédence au costé du dit autel, suivant le dessin qui par le dit Bouton a esté tiré en la chambre haulte du *Cheval blanc*, contre la muraille d'icelle,

« Lequel dict Bouton sera teneu et obligé fournir de tous matériaux quelconques tant de marbre, tuffeau, chau et sable, et généralement ce qui faudra, lesquels matériaux les ditz habitants demeureront teneus faire charoir et amener au dit lieu des Aulbiers, sçavoir les dites collumnes à prendre dans la cour du chasteau de Gounord, et le dit tuffeau au Peuy-Nostre-Dame,

« Et de rendre par le dit Bouton le dit autel fait et parfait dans le jour de feste de Toussain prochainement venant, à penne de tous despens, dhomages et intéretz, ensemble de desbâtir le dit grand autel et fermer le grand vitrail, moyenant la somme de huict cents cinquante livres tournois, que les ditz habitans se sont obligés bailler et payer au dit Bouton à raizon de la besoigne, commensant le premier payement au commensement d'icelle, à moitié autre payement, et à la fin de la dicte besoigne fin de payement, lequel dict autel sera bien et dhuement faict, à dire de gens ce connoissans qui pour cet effaict le viziteront si besoin est. Tout ce que dessus les parties l'ont vouleu et consenty, stipulé et accepté....

« Faict et passé au devant la porte [de l'église] des dits Aulbiers et a le dit Bouton déclaré ne sçavoir signer...

Suit le procès-verbal de réception de l'ouvrage et la quittance de l'architecte :

« Le 16e du mois de descembre 1656 après mydy, devant nous nottaires.... des barronnies du Fief l'Evesque et de la Chassée aux Aulbiers, ont estés présents et personnellement establis vénérable Me Toussain Normandin.... prieur des ditz Aulbiers, et noble Nicollas Surreau, sieur de Caffard, procureur fiscal des ditz Aulbiers, faizant tant pour eux que pour les autres habitans de la paroisse des Aulbiers, d'une part,

« Et René Bouton, maistre architecte, demeurant en la ville d'Angers, rue Saint-Nicollas, paroisse de la Trinitté, estant de présent en ce lieu, d'autre part,

« Lesquels ditz sieurs Normandin et Surreau, ès ditz noms, se sont contentez et contentent de la construction du grand autel de l'église de ce dict lieu, [faite par] le dict Bouton, suivant le marché de l'autre part passé par devant nous le

Digitized by Google

7e may dernier, ensemble de l'augmentation cy adaptée par treze (?) pièces en carreau et deux boulles de marbre non comprizes au dit marché.

« Comme aussy le dit Bouton a quitté et quitte par ces présentes les ditz sieurs Normandin et Surreau de la somme de huict cents cinquante livres tournois, prix du dit marché, ensemble la somme de quarante livres à luy dhue à composition ce jourd'hui faicte, tant pour les dits marbres et carreau, que pour avoir refaict la lictre ou ceinture du cœur de l'église de ce dit lieu, o promesse par les parties à l'advenir de ne s'en faire jamais question ne demander, et nous ont requis les en vouloir juger, dont, de leur consentement, volonté et requeste, nous les avons jugés et condamnés....

« Faict et passé aux dits Aulbiers, étude de moy Guegneau... les jour et an susdits... » (1).

Pierre Maumet.

Pierre Maumet, maçon du bourg d'Exoudun (Deux-Sèvres), mort le 24 août 1722 à l'âge de quatre-vingts ans environ, — « étant âgé d'environ vingt-et-un ans, monta le premier sur le temple calviniste d'Exoudun pour le démolir suivant l'ordre de la cour » (2).

Louis Chevaux.

Louis Chevaux, architecte à Parthenay, exécuta en 1678 un autel et divers autres travaux secondaires pour l'église des Aubiers (Deux-Sèvres).

Voici le texte du marché :

« Devant nous notaires soubsignez des baronnies de la Chassée et Fief l'Evesque aux Aubiers, ont été presens et personnellement establis en droit et dhuement soubmis soubz les dites cours, chascun de vénérable et discrette personne Mre Toussain Normandin, prêtre, prieur des Aubiers, y demeurant, d'une part,

« Louis Chevaux, Me architecq, demeurant en la ville de Parthenay, d'autre part,

« Entre lesquelles parties a esté fait le marché quy s'ensuit, aux charges, clauses et conditions sy après, sçavoir est que le dit Chevaux a promis et s'est obligé de faire et construire,

(1) Archives de la fabrique des Aubiers.

(2) Archives de la mairie d'Exoudun, ancien état civil. (Communication de M. Silas Michelin.)

Digitized by Google

dans l'église des dits Aubiers, un autel de bois de chayne, de la largeur de dix pieds et quinze pieds de hault, — icelluy autel poser où est l'autel de Nostre-Dame dans la dite église et lambrisser au-dessus du dit autel depuis la muraille du dit autel jusqu'à la chapelle des Dorides en la dite église, après depuis le dit autel jusque au premier trait de la charpente de la dite église vers la nef, — plus un tabernacle de trois pieds de hauteur avecq le gradin, de largeur de cinq pieds, de bois de noyer, qu'il yssera sur le grand autel, — le tout suivant le dessein que les parties ont par devers eux deux, paraphées de nous dits notaires, recours à iceux dessein si besoin est,

« A la charge au dit Chevaux de fournir pour cet effet de tous mathériaux à ce nécessaires et rendre la dite besongne faite, posée et parfaite dans le jour et feste de Saint-Michel prochain venant, à peine de tous dépans, dommages et intheretz,

« Moyennant quoy le dit sieur prieur a promis et s'est obligé bailler et payer au dit Chevaux la somme de trois cents livres tournois, dont il en a payé présentement au dit Chevaux la somme de trente livres tournois, et dans le jour et feste de Saint-Jean-Baptiste prochaine [a] promis payer la somme de soixante et dix livres tournois, et le restant, montant à la somme de 200 livres tournois, lorsque la dite besongne sera faite, parfaite et posée, — à la charge aussy au dit sieur prieur de envoyer deux charrettes, pour quérir deux chartées de bois du dit autel et lambrissage, jusque on bourg de Chiché,

« Auquel marché et à tout ce que dessus est dit, toutes les dites parties l'ont ainsy voulu, consenty, stipullé et accepté, et à ce faire elles s'y sont respectivement obligées et obligent.....

« Fait et passé en l'estude de l'un de nous notaires, on dit bourg des Aubiers nostre théritoire, le 12e jour de mars, l'an 1678..... »

Ratification du susdit marché par les procureurs-fabriqueurs de la paroisse, le 24 mars 1678.

Quittance de L. Chevaux, le 3 mai 1681 (1).

Jean Moulinier.

Les anciens registres de baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Niort, conservés aux archives municipales, contiennent le document suivant :

« Le vingtsixiesme aoust mil six cents soixante quinze a été baptizé Jean, fils naturel de Anne Parenteau et de Jean Moulinier, sculpteur résidant à Rochefort, ainsi qu'il m'a été raporté

(1) Archives de la fabrique des Aubiers.

Digitized by Google

par Jeane Fournier, Louis Broussart et Jacquette Gabillaud, parrein et marreine, qui ont déclarés ne scavoir signer. — J. Hurtebize, chantre (1) ».

François Fort.

François Fort, « maître architecte » âgé de 40 ans, de la paroisse de Saint-Léger en la ville de Saint-Maixent, se marie, le 11 avril 1679, dans l'église de Notre-Dame de Niort, avec Marie Giffon, âgée de 48 ans (2).

Moïse Ferry, Pierre Acaud et Nicolas Broussier.

Notre collègue de la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. l'abbé J. Tribert, doyen de Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres), nous signale la découverte récemment faite par M. le docteur Jousselin, conseiller général, de divers textes relatifs à trois architectes ou maîtres-maçons du XVIIe siècle, dont les noms semblent être jusqu'ici restés absolument inédits.

Ces documents, qui seront publiés par MM. Tribert et Jousselin, dans la Notice historique qu'ils préparent sur Mauzé, consistent d'une part en deux marchés, conservés dans l'étude de M. Naud, notaire; d'autre part, dans plusieurs notes consignées par le curé d'alors sur les registres paroissiaux, registres qui composent aujourd'hui la partie ancienne des archives municipales de Mauzé.

Le 11 novembre 1682, Moyse Ferry, « m^e masson et architecque demeurant en la ville de Lusson », passait marché pardevant le notaire de la « ville et baronnie » de Mauzé, avec Henry de Laval, évêque de la Rochelle, pour l'exécution de divers « ouvrages de massonnerie qu'ilz convien faire pour le rétablissement de l'église de Mauzé. » — Parmi ces travaux figurait la réfection des piliers séparant la nef des bas-côtés et ce détail est particulièrement intéressant. Ces piliers, ainsi qu'on peut encore le constater aujourd'hui, furent refaits *sur le plan des piliers primitifs*, et à part les chapiteaux qui n'ont été qu'épannelés, et les bases, dont le profil n'est pas « dans le style », ils reproduisent les piliers romans préexistants. On connaissait des exemples poitevins de monuments gothiques restaurés ou reconstruits au XVIIe siècle dans le style gothique (3); il est curieux de voir ce même principe — que l'on croit à tort

(1) Communiqué par M. l'abbé Largeault.

(2) Archives de la ville de Niort, état civil ancien, registre de la paroisse Notre-Dame. (Communiqué par M. l'abbé Alfred Largeault.)

(3) Voir Anthyme Saint-Paul, *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édition, pp. 27 et 29.

Digitized by Google

une invention de notre siècle — appliqué à un de nos monuments de l'époque romane.

Les travaux entrepris par Moyse Ferry « pour le pry de deux mille livres » devaient commencer au mois de février 1683. Ils étaient terminés deux ans après.

Une note des registres paroissiaux nous apprend, en effet, que le premier baptême « dans la nouvelle église de Mauzé » fut fait le 4 mars 1685. L'un des piliers de la nef porte l'inscription suivante :

· L · E · 14 · A · V · R · I · L ·
· 16 · 8 · 4 ·

La reconstruction de Moïse Ferry avait été complétée par deux habitants de Mauzé, Pierre Acaud (1) et Nicolas Broussier, « m^es^ massons et tailleurs de pierre », qui, le 19 février 1685, avaient passé marché avec « le s^r^ François Bernard, architecte du Roy, entretenu au port de Rocheford, de présant dans ce bourg de Mauzé, par ordre de monseign^r^ l'Intendant de cette province », pour les « ouvrages qu'il fault faire présantement à la nouvelle église de Mauzé pour y pouvoir dire la sainte messe incessamment, attendu que la vieille église s'en va tomber en ruine. »

Les travaux entrepris par Nicolas Broussier et Pierre Acaud en février 1685, conformément au devis de l'architecte François Bernard, n'avaient pas grande importance. Ils devaient être commencés le jour même du marché et terminés en quinze jours. Les 130 livres, prix du marché, furent payés en trois fois, les 11 et 18 mars et le 13 avril 1685.

Dans les documents découverts par M. le docteur Jousselin, nous trouvons encore, à deux reprises, maître Pierre Acaud travaillant pour l'église de Mauzé. — Le 17 mars 1690, a lieu la pose de la première pierre du clocher, qui doit être construit par lui (ce clocher existe toujours) ; — le 1er avril 1692, il met en place la balustrade du chœur, qu'il a exécutée.

Pierre Acaud mourut à Mauzé le 4 août 1718, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Ragon.

Le compte des dépenses de la fabrique de Saint-André de Niort, pour le temps à partir de Noël 1713 à 1716 (2), contient

(1) Dans les quatre signatures autographes que nous avons eues sous les yeux, ce nom est écrit ACAUD. — Le notaire et le curé, au contraire, écrivaient ASCAUD et quelquefois ASCAULT.

(2) Archives de la fabrique de Saint-André de Niort.

Digitized by Google

les notes suivantes dont nous devons la communication à M. l'abbé Largeault, président de la Société de statistique des Deux-Sèvres :

« Du 6 décembre 1715, payé pour trois ports de lettres du sr Ragon, sculpteur, pour le marché des statues, neuf sols, cy. 9 s.

« Du 8 février 1716, payé à Gautier, voiturier, pour avoir porté au sr Ragon, sculpteur à la Rochelle, partie de son argent, cinq sols, cy. 5 s.

« Du 2 mars 1716, payé au sr Ragon, sculpteur, pour la façon des deux statues de saint Pierre et saint André, la somme de cent dix livres, cy. 110 l.

« Du 24 mars 1716, payé pour un port de lettre dudit sr Ragon, trois sols, cy. 3 s.

« Plus dépencé pour un voyage que j'ai fait exprès à la Rochelle, pour accepter les statues lorsqu'elles furent faittes, il m'en n'a cousté seize livres, cy. 16 l.

« Plus pour les faire mettre en barque pour Marants. 5 l.

« Du dernier mars 1716 payé à quatre penades, qui ont apporté les statues depuis la rivière jusque dans l'église de Saint-André, vingt solz, cy. 1 l.

« Du 2 avril 1716, payé au menusier qui a scié le bout desd. statues et les a placé dans les niches, dix sols six deniers. 10 s. 6 d.

« Du dix dud. mois, payé à Gabriaud, batelier, pour le fret desd. statues depuis Marants jusqu'au port de cette ville, quatre livres, cy. 4 l.

« Du 14 avril aud. an, payé au sr Court, serrurier, pour avoir attaché lesd. statues, vingt-cinq sols. 1 l. 5 s.

« Du 6 juillet 1716, payé au sr Cosset, peintre, pour avoir peint et doré les statues de Saint-Pierre et Saint-André, trente quatre livres, cy. 34 l.

« ... il paroit que la recepte excède la dépence de la somme de soixante-sept livres seize sols sept deniers, à laquelle il faut joindre la somme de cinquante livres que je soubsigné rendant lesd. compte reconnoit avoir de madame de la Roche pour ayder à payer les statues énoncées au présent compte... »

Pierre Broussault et René Poisvin.

Pierre Broussault et René Poisvin, architectes à Poitiers, furent choisis comme experts en 1731, pour la visite et esti-

Digitized by Google

mation de tous les biens de l'abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres) (1).

Pierre Passebon.

Nous trouvons, en 1737, Pierre Passebon, architecte à Saint-Maixent, adjudicataire de réparations à faire aux bâtiments et dépendances de l'abbaye de Saint-Maixent (2).

Antoine Sarrazin.

Antoine Sarrazin, était « maître entrepreneur et architecte », à Saint-Martin-les-Baillargeaux, *aliàs* Noizé (Deux-Sèvres), dans le second quart du XVIIIe siècle (3).

S. Lattainville.

On connaissait la présence à Niort de trois tableaux de ce peintre, — tous trois provenant de l'abbaye des Châtelliers et mentionnés dans l'inventaire du musée que Bernard d'Agescy avait organisé à Niort à l'époque révolutionnaire :

1° Le duc d'Aquitaine (et non saint Bernard) remettant l'évêque de Poitiers sur son siège, — aujourd'hui à l'église Saint-André de Niort (4) ;

2° L'abbé des Châtelliers, assisté de ses religieux, donnant le viatique à la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, morte dans cette abbaye en 1463, — donné à l'église de Notre-Dame de Niort lors du rétablissement du culte, aujourd'hui au musée de Niort (5) ;

3° Saint Bernard foulant aux pieds, en présence d'Innocent II, le décret de l'antipape Anaclet, — également donné à Notre-Dame de Niort lors de la réouverture des églises, et aujourd'hui au musée de Niort (6).

(1) Cf. l'*Etat de l'abbaye des Chasteliers, 1738,* (mss. in-fol. papier), pp. 70 et suiv., et le *Partage de l'abbaye des Châtelliers,* 1732 (mss. in-4° parchemin). — Ces deux documents sont conservés dans les archives particulières de M. le comte Alphonse Garran de Balzan, ancien magistrat, propriétaire de l'abbaye des Châteliers.

(2) Archives des Deux-Sèvres, B. 69, fol. 24-25.

(3) *Visite des Cures* [*de l'Archiprêtré de Thouars*] *par M. le Doyen, depuis 1725 jusque et y compris 1730.* (Archives de la ville de Thouars, série GG.)

(4) Cf. Léaud, *Documents pour servir à l'histoire du musée révolutionnaire de Niort,* dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3e série, tome VI, année 1889, p. 257, n° 56.

(5) Léaud, *ibid.*, n° 58.

(6) Léaud, *ibid.*. n° 59.

Digitized by Google

A ces trois œuvres de Lattainville, il faut en ajouter une quatrième récemment retrouvée par M. l'abbé Largeault à l'église Saint-André de Niort. Ce tableau, sur lequel M. l'abbé Largeault a découvert la signature du peintre restée jusqu'ici inaperçue, représente le Christ en croix.

Il figure dans l'inventaire de Bernard d'Agescy, mais *sans nom d'auteur :* « Tableau de six pieds de haut sur cinq de large, représentant un Christ sur la croix, provenant de l'abbaye des Châtelliers ; dessin incorrect, mais ce tableau ne manque pas de clair obscur et de vigueur » (1). On ignorait ce qu'il avait pu devenir.

M. l'abbé Largeault a fait part de sa découverte à la Société de statistique des Deux-Sèvres, dans la séance du 4 décembre 1889 (2).

Nicolas Clerteau.

Le 10 mars 1751, « établissement d'une nouvelle horloge dans le clocher de l'église paroissiale de Notre-Dame de Fontenay commandée à Nicolas Clerteau, habile horloger de la paroisse de Péault-sur-Mareuil, moyennant 500 livres » (3).

You.

Le 19 août 1751, à Fontenay-le-Comte, « adjudication des travaux des casernes, de l'hôtel-de-ville et des murs du quai, au sieur You, moyennant 95,400 livres et les anciens matériaux » (4).

Les frères Pacourd.

En 1883, on a découvert dans l'église de Hains (Vienne), près de l'autel, dans une petite niche murée, un papier en partie pourri sur lequel on a pu lire :

« ..... *septembre 1765, a été fait sous M. d'Auray, archiprestre, les réparations de ce sanctuaire, par Jean et François Pacourd frères, menusiers, sculpteurs, doreurs et peintres. Priez pour eux, ils vous en prient.....* F. Pacourd. »

La signature des Pacourd existe encore sur plusieurs tableaux

(1) Léaud, *Documents pour servir à l'histoire du musée révolutionnaire de Niort,* dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3e série, tome VI, année 1889, p. 257, n° 57.

(2) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise,* tome VII, n° 74, p. 64.

(3) G. Barbaud, *Rapport de l'archiviste du département,* dans le volume du Conseil général de la Vendée, session d'août 1889, 2e partie, p. 122.

(4) G. Barbaud, *ibid.*, p. 108.

Digitized by Google

de l'église d'Hains. On retrouve aussi ces artistes à Antigny (Vienne) (1).

Parent de Curzon.

Le 31 mai 1769, « M. Parent, sous-ingénieur des ponts et chaussées, est chargé du devis des réparations à faire au clocher », de la paroisse de Notre-Dame à Fontenay-le-Comte (2).

Léonard Héreaud.

Sur le linteau de la fenêtre inférieure de la tourelle de l'ancien logis de la Gord, à Xaintray (Deux-Sèvres), on lit cette inscription ;

IAI · ETE · FAIT · PAR
LEONARD · HEREAVD (A et V *liés*.)

Au-dessous : une 3e ligne qui a été martelée, — un petit bas-relief représentant un corps de bâtiment accompagné de deux ailes, avec fenêtres *gothiques*, — et la date : 1771.

André Lainé et Louis Bertin.

Du 4 janvier au 15 mars 1773, André Lainé, maître entrepreneur et conducteur des ouvrages du Roi aux Sables-d'Olonne, et Louis Bertin, maître maçon, entrepreneur de bâtiment en la même ville, procèdent à la visite des châteaux, maisons nobles, fours, etc., dépendant du comté d'Olonne, seigneurie des Fenestreaux, la Clartière et les Aires de Jard (3).

Jean Drouard.

M. l'abbé Largeault a découvert dans les archives de la fabrique de Notre-Dame de Niort, les notes suivantes relatives à un autel exécuté par cet artiste en 1778 :

(1) Communication de M. l'abbé Bonnin, curé d'Hains.
En 1770, dans les registres paroissiaux de l'église collégiale de Saint-Pierre du Dorat, « un certain François Pacourt prend le titre de peintre et sculpteur ». (Alfred Leroux, dans le *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin, t. XXIX, p. 144.)

(2) G. Barbaud, *Rapport de l'archiviste du département*, dans le volume du Conseil général de la Vendée, session d'août 1889, 2e partie, p. 121. — Cf. Boncenne, *Recherches archéologiques sur Notre-Dame de Fontenay* (Luçon, 1854), pp. 61-62.

(3) Archives de la Vendée, B. 859. — G. Barbaud, *Rapport de l'archiviste du département*, dans le volume du Conseil général de la Vendée, session d'août 1888, p. 106.

Digitized by Google

« Du 15 mars 1778, payé au sieur Drouard, à compte sur l'autel qu'il a entrepris, trois cent livres, suivant son reçu. 300 l.

« Du 10 juin 1778, payé au sieur Drouard, à compte sur les dix-huit cent livres qu'on doit luy donner pour l'autel qu'il s'est engagé de fournir, trois cent livres, qui avec les trois cent livres qu'il a reçu cy-devant, portés au présent compte de mise, forment une somme de six cent livres qu'il a reçu en tout; partant il ne luy est plus dû que douze cent livres, suivant la police passée avec luy et qui est demeurée au trésor (1).

« Le 26 octobre 1778, payé à M. Drouard, à compte sur l'hautel. 150 l.

« Le 29 décembre 1778, payé à M. Drouard, sculteur, à compte sur l'hautel. 150l.

« Le 4 janvier 1779, payé à M. Drouard, sculteur, à compte sur l'hautel. 142 l.

« Le 9 janvier 1779, payé à M. Cruvillier, marchand, un mendement qui luy a esté donné par M. Drouard, à compte sur l'hautel. 158 l.

« Le 3 février 1779, payé à M. Drouard, sculteur, à compte sur l'hautel. 100 l.

« Le 27 mars 1779, payé à M. Drouard, sculteur, à compte sur l'autel. 48 l.

« Le 17 avril 1779, payé à M. Drouart, sculteur, à compte sur l'autel. 200 l.

« Le 24 may 1779, payé à M. Perau fils, armurié, du consentement de M. Drouard, sculteur, à compte sur l'hautel, la somme de quarante trois livres huit sols. 43 l. 8.

« Ledit jour, payé à M. Cruvillier, marchand, un mendement que M. Drouard, sculteur, luy avoit donné sur ce qui luy est deub consernent l'hautel, à compte j'ai payé la somme de cent cinquante huit livres. 158 l.

« 28 may 1779, payé à M. Augustin Bernard un mendement qui luy avoit esté donné par M. Drouard, sculteur, à compte sur l'hautel, la somme de quarante-huit livres. 48 l.

« Plus ledit jour payé à M. Drouard, sculteur, le restent de dix-huit cent livres qui font le montent de l'*haustel nouveau à la romaine*, la somme de cinquente livres douze sols qui fait le solde compte conformément au marché signé de nous

(1) Etat des recettes et dépenses fait par M. Philippe Esserteau, seigneur des Fontaines, conseiller du roi, lieutenant particulier et assesseur civil et criminel de la sénéchaussée siège royal de Niort, marguillier de la paroisse de Notre-Dame de Niort, pendant son année d'exercice du 11 juin 1777 à la Saint-Barnabé 1778.

Digitized by Google

Mess. Esserteau et Labouterie en exercisse pour lors du marché. 50 l. 12 (1)

Le 8 septembre 1773, la fabrique de l'église Notre-Dame de Niort avait « payé au sieur Drouard pour avoir doré la couronne et les deux anges qui la soutiennent, qu'on fait servir lors de l'exposition du Saint-Sacrement, quarante-huit livres, cy. 48 l. » (2).

En 1779, on retrouve Drouard travaillant pour l'église Saint-André de Niort :

« Fait dépense le comptable de la somme de une livre quatre sols qu'il a payé le 17 septembre 1779 à M. Drouard pour avoir racommodé les chandelliers dorés du tabernacle, ci. 1 l. 4 s. » (3)

En 1780, Drouard apparaît encore dans les comptes de Notre-Dame de Niort, avec le simple titre de « doreur, » sans que les travaux faits par lui soient spécifiés (4).

Jean Drouard mourut à Niort au mois de septembre 1780. Son acte d'inhumation figure dans les registres de la paroisse Saint-André.

François Laidet.

Le 14 avril 1779, « tirage de la loterie organisée par François Laidet, tailleur d'habits à Challans [Vendée], et composée comme unique lot d'une pendule en cuivre à carillon, ornée de plusieurs figures mouvantes dont il est l'inventeur » (5).

Pierre Bellat.

Pierre Bellat, architecte, demeurant en la ville de Saint-Maixent, fut choisi comme expert en 1784, avec Jean Raboteau, maître charpentier, pour la rédaction du devis estimatif des tra-

(1) Etat des recettes et dépenses fait par Paul Laidin Labouterie, ancien juge consul et marguillier de l'église de Notre-Dame de Niort, pendant son année d'exercice, du 11 juin 1773 à la Saint-Barnabé 1779.

(2) Etat des recettes et dépenses fait par Me Charles-Noël Piet de Pijouy, avocat en parlement et au siège royal de Niort, marguillier de la paroisse de Notre-Dame de Niort, pendant son année d'exercice, du 13 juin 1773 à la Saint-Barnabé 1774.

(3) Compte rendu par Jacques-Etienne Piet Delataudrie, marguillier de la paroisse de Saint-André de Niort en exercice pendant l'année 1779 de la recette et dépense, sous M. Bridier curé, le 23 juin 1783. (Archives de la fabrique de Saint-André de Niort.)

(4) Le 22 janvier et le 9 avril.

(5) Archives de la Vendée, B. 456. — G. Barbaud, *Rapport de l'archiviste du département,* dans le volume du Conseil général de la Vendée, session d'août 1885, 2e partie, p. 57.

Digitized by Google

vaux de réparation à faire au chœur de l'église d'Exoudun (Deux-Sèvres) (1).

Soullice.

L'horloge de l'église de Prahecq (Deux-Sèvres) porte l'inscription suivante :

GABAREAU
FABR^QR PAR
SOULLICE
HORL^R A NIOR^T
1784

Chemin et Martin.

Quelques années avant la Révolution, le clergé et les communautés de Niort et des environs recevaient le prospectus suivant, dont M. l'abbé Largeault, président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, possède un exemplaire, provenant de l'abbé Bernard, curé de Saint-Liguaire.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire cette curieuse pièce (2).

« MESSIEURS ET DAMES,

« Les sieurs Martin et Chemin, Habitans de Versailles, Peintres en Miniature, faisant les Tableaux d'Histoire, le Paysage et le Pastel, en un mot tous les genres de Peinture, offrent à Messieurs les Prieurs, Chanoines, Curés, Abbesses et Supérieurs de communautés, que comme ils passent l'Hiver en cette Ville, ils feront tous les Tableaux d'Eglise qui leur seront offerts, de telle grandeur que l'on jugera à propos, en leur donnant par écrit le sujet que l'on voudra qui soit représenté dans le Tableau. Messieurs les Curés de la Campagne observeront de faire leurs demandes de bonne heure.

« Ils font les Bannières selon la méthode de Paris; elles sont plus apparantes, plus légères et durent plus long-temps. En leur faisant l'honneur de les aller voir, on verra une Bannière en petit, montée de toutes ses pièces, prête à aller en Procession. Ils la porteront à Mesdames les Religieuses dans leurs Couvents, toutes les fois qu'ils y seront mandés.

(1) Archives des Deux-Sèvres, G. suppl.

(2) Imprimé, 2 feuillets, 220 millim. sur 178 ; le texte couvre le recto du fol. 1. L'adresse porte : M. le curé de Saint-Liguaire.

Digitized by Google

« Ils rétablissent les vieux Tableaux, les remettent dans leur première fraîcheur. Ils sont munis de différens certificats avec les Armes des Chapitres qui les leurs ont donné. Ils ont chez eux différens Tableaux de leur composition que l'on pourra voir.

« Ils ont l'honneur d'être,

« Messieurs et Dames,

« Vos très-soumis serviteurs,

« CHEMIN ET MARTIN.

« Ils sont logés en cette Ville, chez M. Darolle, Md Perruquier, près le Château. »

G. Padiolleau.

Il existe à la cure de Tessonnières (Deux-Sèvres) un tableau du XVIIIe siècle, provenant de l'ancienne église, représentant saint Antoine, et signé : G. PADIOLLEAU, A THOUARS.

Jean Petit.

Jean Petit, « aveugle de naissance, organiste au service de la ci-devant communauté des religieux de Celles », demande en 1792 au directoire du département des Deux-Sèvres une pension de retraite. A cette date, il a « 27 ans de service », mais « n'a pas atteint sa 50e année » (1).

Les mœurs populaires d'autrefois

en Saintonge et en Aunis (2).

LE JOUR DES MORTS. — On ne saurait mieux dépeindre que Châteaubriand (3) et de Fontanes (4) les sentiments d'affectueuse piété et de religieuse tristesse qui caractérisaient si bien autrefois la *fête des âmes* ou *commémoration des morts*. On s'abstenait généralement de travailler. On allait même, dans quelques endroits, jusqu'à négliger de *gencer la place* (balayer la chambre), de peur de troubler les morts qui y revenaient en grande troupe ce jour-là. A l'aide d'un rameau, on aspergeait d'eau bénite tous les meubles, les lits surtout où l'on avait reçu

(1) Archives des Deux-Sèvres, L. 69, fol. 35.

(2) Cf. la *Revue*, nos 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71, 72 et 74

(3) *Génie du christianisme.*

(4) *Le jour des morts dans une campagne*,

Digitized by Google

le dernier soupir des parents, en mémoire de leur *départ* et de leur *retour*. Souvent même un cierge de la Chandeleur, que l'on allumait à peu près à l'heure où le dernier défunt de la famille avait *rendu son âme à Dieu*, brûlait une partie du jour ou de la nuit devant le crucifix du foyer.

Dès la veille au soir, ceux qui dans l'année avaient perdu quelqu'un des leurs se réunissaient pour sonner le *grand glas*, appelé aussi le *grand chant des pleurs* (1).

L'on se faisait une pieuse obligation — bien plus qu'aujourd'hui, hélas ! — d'assister à l'office de l'Eglise. Prier pour les morts était regardé comme une dette sacrée à laquelle on ne voulait point faillir. Et l'on allait s'agenouiller sur les cendres de ses pères, de tous ceux que l'on avait aimés et l'on y épanchait des supplications et des larmes.

Dans des temps plus reculés, c'est au milieu même des tombeaux que le prêtre offrait publiquement et en plein air le saint sacrifice. La pensée de la mort était alors regardée comme une pensée consolante pour le chrétien. C'est pourquoi au milieu des cimetières on voyait s'élever une petite tour, recouverte d'un pavillon ajouré dans lequel on tenait allumée une lampe pendant la nuit, dans le but d'exciter les passants à prier pour les défunts et de leur signaler la présence de la maison de Dieu, à l'ombre de laquelle ils *dormaient le sommeil de la tombe*. C'est généralement au pied de cette tour que l'on désigne communément sous le nom de *fanal* et *lanterne des morts*, ou, en son absence, au pied de la croix, que se dressait l'autel portatif ou fixe. L'on peut en voir un exemple à Saint-Pierre-d'Oléron.

Plus tard, l'office n'eut plus lieu qu'à l'église, mais on continua jusqu'à nos jours de faire une procession au cimetière, avec station au pied de la croix, où le prêtre prononce une absoute générale.

Nos pères étaient loin de déployer le luxe insensé que l'on voit s'étaler aujourd'hui sur les sépultures. Le « monument » se composait généralement d'une croix ou d'une simple pierre, comme dit Châteaubriand, « sur laquelle on lisait pour toute épitaphe, *Guillaume* ou *Paul né en telle année*, *mort en telle autre*. Parfois il n'y avait pas même de nom. Le laboureur chrétien repose oublié dans la mort, comme ces végétaux utiles, au milieu desquels il a vécu : la nature ne grave pas le nom des chênes sur les troncs abattus dans les forêts (2). » Mais en revanche, comme on aimait *ses chers défunts !* Avec quel respect et quelle tendresse n'évoquait-on pas leur souvenir au

(1) Cf. chap. III. Décès, obsèques, inhumations.

(2) *Génie du christianisme.*

Digitized by Google

foyer de la famille !... Les parents aimaient à rappeler aux enfants leurs exemples, leurs vertus, leurs derniers conseils, afin de les animer à la pratique du devoir, à la persévérance dans le *droit chemin* qu'enseigne si bien la religion, et tout cela, pour mériter de se revoir dans l'autre vie !...

Quelle force puisait ainsi dans la pensée de la mort, l'amour de la famille !...

Aujourd'hui, tout se borne souvent, hélas ! à des démonstrations extérieures : un monument plus ou moins riche, des fleurs, des couronnes, quelques visites et bientôt l'oubli !

Ainsi se réalise pour beaucoup cette pensée de Bossuet : « Il semble que l'on prenne autant de soin à éloigner la pensée de la mort qu'à enterrer les morts même ! »

V. — Jeux et Divertissements.

L'on s'amusait alors mieux et plus simplement qu'aujourd'hui. La jeunesse, admirablement unie, ne réclamait point de plaisirs étourdissants ou dispendieux. Sobre dans ses goûts, elle se contentait des innocentes et traditionnelles distractions en usage depuis des siècles. Le dimanche soir, après les offices religieux, garçons et filles se ressemblaient sur la place de l'église ou dans quelque carrefour et prenaient ensemble leurs ébats.

Les hommes d'un autre âge n'avaient que faire de politiquer ou de discuter des questions dont ils ignoraient le premier mot. Nul d'entre eux n'avait encore la prétention de devenir ministre. Aussi, au lieu de philosopher, pendant leurs loisirs, ils préféraient, pour détendre l'arc, se livrer à des jeux en rapport avec leur condition.

La *Boule* ou *Courte-Boule* était en grande faveur. Bien que le nombre des joueurs pût être relativement illimité, cependant il ne dépassait guère six ou huit. Pour commencer la partie, on poussait le *but* ou *boulet :* c'était une boule plus petite que les autres. Chacun lançait ensuite, à tour de rôle, celle qu'il tenait à la main : la plus proche du but gagnait le point ; la partie était ordinairement en dix ou douze.

Et que d'application ! Que d'efforts !... Le corps incliné, une jambe en arrière, la tête en avant, le bras tendu, chaque concurrent ajustait son coup à l'instar d'un franc-tireur des Vosges. Et quelque maladroit qu'il fût, il gagnait toujours, en dépit des plus habiles, si.... secret merveilleux !.... sa femme avait eu l'ingénieuse idée de glisser à son insu, dans la doublure de son habit, une araignée, une ou deux dents de poisson, une queue de *langrotte* (lézard gris), de la corde de pendu, ou tel autre talisman réputé infaillible. Quelquefois il y avait plusieurs

Digitized by Google

boules à chance égale : on contestait, on se chamaillait, il fallait *beauger*, c'est-à-dire mesurer la distance, à l'aide d'une paille ou d'un léger morceau de bois. Toutefois, l'on se contenait quelque peu jusqu'à ce que le *poqueur* eût joué, si poqueur y avait. Car, le poqueur !.... oh ! il en faisait souvent des siennes. C'était généralement un vieux routier qui avait blanchi sous le harnais et qui connaissait tous les tours du métier. Aussi fallait-il compter avec lui ! Voyez-le qui s'avance ; on se gare sur son passage ; c'est le moment psychologique !... Il *poquera*.... il ne *poquera* pas.... Et v'lan ! sa terrible boule a volé dans l'arène : toutes celles qui se disputaient le point sont écartées, la sienne seule reste en place près du but !... Hourra pour le vainqueur !... Et les pauvres capots baissent l'oreille !... D'un seul coup il a mis les batailleurs d'accord :

En troussant à chacun et le sac et les quilles!...

Par bonheur, tous les coups ne se ressemblaient pas. Celui-là s'appelait : *poquer-reste-en-place :* c'était le plus beau.

Les *quilles* faisaient aussi florès. Le *Rampeau*, ainsi nommé en raison de la rampe ou exhaussement léger que l'on ménageait du côté droit de la place ou arène, pour que les boules se dirigeassent mieux du côté des quilles, a été longtemps le vrai baccara des campagnes. L'on n'y joua tout d'abord, comme aux boules, aucun argent. Seulement pour intéresser davantage la partie et parce que l'on travaillait autant du bec que de la main, le perdant était condamné à payer une pinte ou tout au moins une chopine de vin, que l'on vidait ensemble. Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Le gosier des joueurs réclama bientôt de plus amples libations ; puis une autre soif — l'âpre soif du gain, — vint s'en mêler.

..... Quid non mortalia pectora cogis.
Auri sacra fames!... (1)

Et alors,

Protinus irrupit venæ pejoris in ævum
Onne nefas..... (2)

Et le rampeau devint une industrie qui compta de nombreux chevaliers. — L'on plantait trois ou neuf boules à abattre. Mais, soit que l'on jouât chacun pour sa *piâ* (pour sa peau), c'est-à-dire chacun à ses risques et périls, soit que l'on *coubiât* (fît couple), il y avait toujours les tours de bâton à l'usage des *risque-tout*. On tentait les *aristos* en faisant une forte *mise* sur telle ou telle quille. On s'entendait tacitement avec un affidé, que par devant l'on regardait comme un adversaire, sauf à

(1) *Æn.* III, 56.

(2) Ov., *Métamorph.* — *Ferrea ætas.*

Digitized by Google

partager le gain avec lui en dehors du jeu ; l'on savait au besoin perdre et faire perdre son propre partenaire, pour *arriver à de meilleurs affaires*, et de ce pas on allait vite. On cite encore çà et là des vétérans, *de vieilles pratiques*, qui réalisèrent, dans leur jeune temps, de gros bénéfices à ce jeu *damné*...

Le coup de maître, quand on n'avait que trois quilles, était de les abattre toutes trois à la fois, mais un des coups les plus ordinaires au *profanum vulgus* des *quillardoux*, était le *coup de lunette*, lequel consistait à faire passer la boule entre les quilles assez poliment pour respecter leur équilibre.

La *Petote* — nom tout plein de suavité ! — souriait davantage au commun des mortels. Le plus fin renardeau du monde eût perdu son latin à vouloir y ruminer des combinaisons ou faire des tours de force. Pas de quilles — supprimées... — mais neuf *creux* ou trous arrondis, pratiqués dans un endroit plan, et symétriquement disposés trois par trois, les uns en dessous des autres. En Aunis, ces creux s'appelaient *pots*. On couchait en fait d'*espèces*, des haricots, des fèves, des amandes, des noix, des noisettes, des marrons et des épingles ; au bord de la mer, c'étaient : des *guignettes*, des *bregauds*, de menus coquillages de toute sorte. Et l'on n'aimait pas à perdre !... Cela s'entend. Chacun avait la liberté de mettre dans son pot l'enjeu qui lui plaisait. Celui du milieu était le *gagne-tout*, le gros lot enfin. Aussi, était-il le point de mire de tous ; mais viser et atteindre faisaient deux.... comme aujourd'hui. Il y avait souvent, pour les uns comme pour les autres, trop de place à côté... Cependant, si le joueur parvenait à pousser la boule dans un des neuf trous, il en *ramassait* le contenu, ce qui s'appelait *curer le pot*.

Dans les paroisses de trois à quatre cents âmes, il y avait quelquefois jusqu'à huit ou neuf jeux de Petote. On trouve encore quelques lieux dits, qui en ont conservé le nom.

La *Paume* ou *Balle* a été, dès les temps les plus anciens, l'âme d'exercices fort divers, dont les mille combinaisons ne se retrouvent plus guère que parmi les enfants. Si le grand monde, pour jouer à la *courte-paume*, réclamait une salle et des gantelets, afin de manier avec plus de dextérité le battoir et la raquette, le menu peuple, lui, faisait moins de frais et s'exerçait à la *courte* aussi bien qu'à la *grande-paume* en plein air. Le jeu de *Soule* ou de *Melle* était peut-être le plus répandu. Il est encore en vigueur, paraît-il, chez les paysans de la Basse-Bretagne. La paume, une fois lancée en l'air, on cherchait à la relancer ou à se l'arracher, ce qui rappelle l'*ourania* des Grecs et l'*harpastum* des Latins (1).

(1) Dans un mémoire lu à la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 27 septembre 1889 : *Les jeux ou divertissements populaires au*

Digitized by Google

La balle aux trous, balle d'enfer, balle à la diable ou balle petotière n'admettait que neuf joueurs, conformément au nombre des trous usités à la *petote*, et dont l'ensemble constituait la *table*. Chacun avait le sien. Pendant qu'on poussait la balle, tous devaient former cercle autour du joueur. Gare à celui qui recevait la paume dans son pot ! Il devait s'en saisir immédiatement et la lancer sur les huit autres qui *s'esbinaient* (s'esquivaient) à toutes jambes. Il fallait donc y avoir l'œil, car, si quelqu'un était *touché*, ce quelqu'un-là recevait un mauvais point dans son pot et de plus poussait la balle vers la *table* pour faire un autre tour. Si personne n'était atteint, tant pis pour le lanceur, le mauvais point était pour lui. Quant au *malchançoux* qui réalisait le premier le nombre de mauvais points fixés, dame ! il était sans pitié *passé à la bouline:* c'était le châtiment. A cet effet, les huit autres roulaient leur *mouche-nez*, ou à défaut d'icelui — car tout le monde ne se payait pas ce luxe-là, — prenaient leur sangle, quelquefois même leurs bretelles, faisaient un nœud au bout et se plaçaient sur deux rangs, quatre d'un côté, quatre de l'autre. Le condamné devait traverser en long cette double haie de bras armés et recevoir les coups qui lui pleuvaient sur l'échine ou sa *désinence !...* et l'on n'y allait pas de main morte, tant s'en faut ! L'opération recommençait jusqu'à trois fois !... Heureusement qu'il était permis au pauvre *bouliné* de faire la traversée en courant. Et voilà pourquoi il valait bien mieux gagner !

La bombe à cheval, au camp, au barreau, au chasseur, la balle empoisonnée se jouent encore dans les collèges et pensions, mais avec bien des modifications.

Il n'en est pas de même de la *Billarde* ou *Biarde* qui paraît avoir complètement disparu. On serait tenté de croire de prime abord qu'il s'agit ici de l'arrière-grand'mère du *noble jeu* de billard d'aujourd'hui ? Hélas ! les liens de parenté ne sont guère saisissables ! Tout au plus reste-t-il un lointain cousinage de nom. Pour jouer à la Biarde, on plantait trois quilles en terre et quelquefois neuf, selon les lieux. Le *biardoux* se plaçait à un endroit déterminé d'avance, en face des quilles, et recevait un grand bâton flexible. Il l'arquait des deux mains en ajustant son coup et le lançait de toutes ses forces. Le bâton, en se détendant, allait

XIVe *siècle*, M. Siméon Luce a signalé la sagesse avec laquelle Charles V, par son ordonnance du 13 avril 1369, proscrivit, dans l'armée, sous peine de mort, l'usage des jeux et distractions autres que de l'exercice de l'arc et de l'arbalète. Cette ordonnance mentionne parmi les jeux prohibés, les dés, les jeux de table, les quilles, la boule et la *soule* ou choule. C'était un jeu violent qui se modifia et se civilisa avec le temps. De nos jours, le jeu de cricket en dérive incontestablement. L'ordonnance de Charles V ne fit pas tomber ces différents divertissements en désuétude, malgré la rigueur de la peine édictée, mais elle donna un développement considérable à l'exercice du tir à l'arc et à l'arbalète, qui était déjà populaire dans bien des provinces. (Voir Siméon Luce, *la France pendant la guerre de Cent ans*, p. 102).

Digitized by Google

renverser les quilles.... ou passait à côté, et l'on comptait les points par le nombre de quilles renversées. Ce jeu qui, dans certains lieux, s'appelait : *quilles au bâton*, se jouait encore avec sept quilles. Il n'y avait que celles que l'on renversait en *nombre pair* qui *comptaient* pour le point.

Le *Palet* ne manquait pas de partisans. Il se modelait sur la courte-boule, tout en offrant l'immense avantage de ne pas nécessiter un matériel fabriqué par des mains spéciales, car les palets métalliques étaient chose inconnue. Et d'ailleurs, pas tant de frais ni de recherche ! On prenait deux *tubiats* (tuileaux), on les arrondissait, séance tenante, entre deux cailloux, d'une façon tout à fait primitive, à peu près comme à l'âge de la pierre taillée... Cela fait, on poussait le but ou boulet et chacun de s'escrimer à lancer alternativement les deux palets le plus proche possible. Qui le touchait et restait auprès, gagnait. Quelquefois on y allait encore plus simplement. En guise de palets, on prenait de grosses pierres brutes et l'on jouait de la même façon.

Le *Bouchon* se jouait aussi avec des palets, mêmement qu'aujourd'hui. La couche était bien de deux épingles. On allait quelquefois jusqu'à un liard... Pour en risquer deux, il fallait être joliment *argenté* !

Enfin et surtout dans les centres plus populeux, le jeu de *Mail* éait en grand honneur. On donnait ce nom à une sorte de maillet en bois, pourvu d'un manche long et flexible dont on se servait pour pousser la boule. Tout d'abord la boule dut renverser des quilles, comme à la *Biarde*, et c'est à cet état que nous le retrouvons dans nos campagnes ; puis on les remplaça par d'autres boules et l'on opéra des carambolages. C'est de là qu'est sorti notre billard actuel (1). Le *croquet*, tout à fait de mode sur les plages balnéaires, n'est en somme qu'une réminiscence du mail.

Tous ces jeux, qui offrent plus ou moins de variantes dans les détails, se jouaient à peu près simultanément. Et quand la journée était finie, on ne se quittait généralement pas sans boire un coup, après quoi, l'on se *faisait serviteur* et l'on rentrait à la maison.

(1) Louis XIV à Marly, dit Saint-Simon, s'amusait beaucoup à voir jouer au mail où il avait été très adroit dans sa jeunesse. — Quant au *billard*, « il n'a été connu à la cour que sous le règne de Louis XIV. » Michel de Chamillart, ministre du grand roi, se rendit célèbre à *ce jeu*, plus qu'a toute autre gestion.

Ci-gît le fameux Chamillart,
De son roi le protonotaire,
Qui fut un héros au billard,
Un zéro dans le ministère.
(Improvis. fr.).

Digitized by Google

La jeunesse, de son côté, était loin de rester inactive. Elle s'amusait à ses jeux, car elle avait les siens et ce n'étaient ni les moins animés ni les moins gais.

D'abord elle avait *sa Billarde*, dont la note folichonne faisait le principal agrément. Et ici la plus habile matador du monde n'eût eu rien à *gratter :* les moins clairvoyants n'avaient même pas besoin de lunettes pour y faire merveille ! Quand l'on avait planté les trois quilles règlementaires, on bandait les yeux de la *biardouse* à l'aide d'un mouchoir. On la faisait *virouner* trois ou quatre fois pour la désorienter, après quoi, on l'armait d'un grand bâton flexible et en avant l'opératrice ! Il lui fallait lancer le bâton de toutes ses forces pour renverser les quilles. Or, souvent elle leur tournait le dos !.. Toutefois, si le but était manqué, les jambes des spectateurs n'avaient pas toujours le même avantage, et ce n'était pas le côté de l'affaire le moins désopilant. De francs éclats de rire invitaient aussitôt la *biardouse* à baisser le bandeau pour se rendre compte de la prouesse qu'elle venait d'accomplir ; et le *biardoux* succédait à la *biardouse.*

Colin-Maillard était souvent mis à contribution. On raconte encore très bien, dans quelques villages, *qu'il y avait une fois* un chevalier appelé Jean Colin — surnommé Maillard à cause du maillet dont il se servait, — qui, ayant perdu ses deux yeux à la bataille, ordonna à son écuyer de le guider par la main afin de pouvoir continuer à poursuivre l'ennemi. Telle serait l'origine du jeu en question, ce qui n'empêche pas que les Grecs y jouaient quinze ou dix-huit cents ans au moins, plus tôt (1).... Mais qu'importe ? Pour figurer les ennemis, garçons et filles se donnaient la main et formaient un grand cercle dans lequel était introduit le chevalier Colin ou la chevalière Coline. Pendant qu'on lui bandait les yeux on dansait en rond : c'était une joyeuse façon de lui donner le change sur telle ou telle piste. Ces prémisses, une fois posées, elle ou lui, selon l'espèce, courait sus à l'ennemi et saisissait à tâtons le premier qui tombait sous sa main. Ce n'était pas tout : il s'agissait de le reconnaître et de le nommer. Permis pour cela de le palper du bout du nez jusqu'au talon. Si l'on tombait juste, il devenait Colin ; dans le cas contraire, la partie recommençait par une nouvelle ronde. Mais l'on faisait un peu de frime de temps en temps, et alors c'était tout autre chose qu'un ennemi qui se laissait prendre et deviner, pour se donner le plaisir de délivrer le Colin ou la Coline de son cœur... On criait bien quelquefois à la *triche*... Mais c'était tout !

Dans la Saintonge ou la Charente il y avait le *jeu à Michaud.* Ce n'était qu'une variante du Colin-Maillard. Le chevalier *N'y-*

(1) Ils lui donnaient le nom de Muynda.

Digitized by Google

voit-goutte, au lieu de s'appeler Colin, s'appelait Michaud, on lui donnait pour arme, non pas un maillet ce qui eut trop effrayé l'ennemi, mais un mouchoir roulé, comme au diable boiteux, et il devait à l'aventure en frapper quelqu'un. Pour éviter le coup, on pouvait, sans rompre toutefois les rangs, soit déprimer le cercle en faisant opérer une reculade, soit en l'entraînant dans un mouvement de ronde, ce qui rendait ce jeu extrêmement bruyant, fécond en chutes et même en accidents.

Casse-cou, cligne-musette ou cache-cache (1), étaient aussi de la partie, mais ils n'amusent plus guère que les enfants. Il suffit de les nommer. *Pirevollet* est moins connu, quoique saintongeais pur sang. Le *pirevollet* était un petit volant fait non avec du liège, mais avec un roseau ou un petit bâton, garni de plumes. On formait deux camps placés en face l'un de l'autre. Puis d'un camp à l'autre on se lançait en hauteur, non avec des raquettes, mais avec les deux index, les volants qu'il fallait recevoir sur la tête.

Personne n'ignorait la *Savate*. Garçons et filles s'asseyaient en rond sur l'herbette, bien serrés les uns contre les autres, les jambes légèrement étendues ou plutôt repliées presque triangulairement. Au milieu de l'enceinte, debout et l'œil au guet, se tenait le *niaffe* ou *sabrou*. Il devait saisir au passage la savate, que l'on se passait de main en main par-dessous les jambes. De temps en temps, pour détourner son attention ou le déconcerter, on lui criait: *niaffe, gare à ta forme!* Cela voulait dire: prends garde à ton arrière-face!.. Quelquefois au moment même où il évoluait pour éviter le coup, un loustic lui appliquait vigoureusement la savate sur ... *la forme*! Aussi, pour empêcher les répétitions, opérait-il par intervalle comme une girouette, dix volte-face à la minute. Pour peu que le *niaffe* fût un tantinet lourdeau, on juge des pasquinades auxquelles il donnait lieu. S'il parvenait à se saisir de la *susdite*, il *quittait le métier* pour le céder à celui qu'il avait surpris l'*arme* à la main.

Le *Chat* et la *Souris* étaient un amusement non moins comique. On formait un cercle comme à Colin-Maillard et pendant que l'on bandait les yeux au bipède qui s'intitulait *chat* et à la perrette qui se faisait *souris*, on dansait une ronde, afin qu'il n'y eût pas de temps de perdu. Quand le couple était prêt, on faisait silence. La souris agitait la sonnette ou le grelot qu'elle tenait à la main, et le matou, les bras tendus, trottinait le plus légèrement possible, dans la direction du son, cherchant à s'emparer d'elle. L'autre, qui prêtait attentivement l'oreille au bruit de ses pas, se hâtait de fuir. Et dans cette course mutuelle à l'aveugle, il y avait des rencontres, des secousses, des chocs à faire pâmer! Tantôt on se heurtait dos à dos comme deux trains ou arrière-trains qui se rencontrent: mais le danger était moins

(1) C'est l'*Apodidraskinda* des Grecs.

Digitized by Google

redoutable... Ou bien l'on se donnait de formidables coups d'épaules... jusqu'à se renverser, ce qui ne faisait pas rire le moins fort ; tantôt, croyant fuir son ennemi, la souris se précipitait sur lui et il y avait lutte... Finalement la pauvrette était toujours prise. Toutefois, comme le rominagrobis n'avait dans le cœur rien d'inhumain à son adresse, il se gardait bien de lui faire sentir les atteintes de sa griffe. Non, il usait d'un meilleur procédé : il l'embrassait et la *guerre à mort* était finie. L'un et l'autre n'avaient plus qu'à choisir à tâtons, chacun un gibier de son espèce pour lui léguer sa succession, après quoi, le bandeau tombait et l'on redevenait ce qu'on avait ci-devant été.

Au *Loup* et à la *Bique*, il était nécessaire d'y voir clair ; partant, plus d'yeux bandés. Ceux qui faisaient le cercle devaient tenir les bras haut levés en se donnant la main, afin de former ainsi des *arches* ou arcades. Bon de noter que la Bique commençait par laisser son *bonnet-coiffis*, non pas pour le jeter par-dessus les moulins, mais pour ne le pas perdre en route. Puis, elle criait au loup, en se tenant à distance : « Loup, y es-tu ? » A la troisième fois, le loup répondait : « Oui ! » Et il s'élançait à sa poursuite. Et la Bique de prendre ses jambes à son cou et de se faufiler d'une arcade à l'autre pour déjouer les efforts du Loup. Malheur à lui s'il perdait la piste, c'est-à-dire, s'il se trompait de *passe* et prenait une arche pour une autre ! On l'arrêtait incontinent, non pas pour l'étrangler... mais pour le mettre simplement à pied, comme un méchant loup, qui ne savait pas son métier. Le plus souvent, il fatiguait bien vite la biquette et la happait, sans la dévorer toutefois, car l'animal n'avait point de ces instincts féroces... Il se contentait de lui donner une *bisette* et de la remettre en liberté.

Il fallait voir comme à la *main-chaude* on prenait plaisir à faire *saber les doigts* du patient ! Sur un siège quelconque, borne, murette, pierre ou escabeau, s'asseyait la *mère* : c'était ordinairement une des plus graves et pacifiques personnes de la troupe. Sur ses genoux s'appuyait et se cachait le visage dans la main gauche, le quidam qui, sans métamorphose aucune, devenait *vache*. Il tenait bien ouverte la main droite retournée sur son dos, pour y recevoir les coups. Chacun frappait à son tour, soit avec la main, soit à l'aide d'un objet quelconque, autorisé toutefois préalablement. Les malins frappaient fort... mais aussi, quand la vache avait assez de *remarque* ou de connaissance pour deviner et nommer celui même qui venait de frapper, il recevait, celui-là, la monnaie de sa pièce, une fois devenu *vache* à son tour (1) !...

(1) Cette petite scène a inspiré un charmant tableau à un peintre de mérite, M. Frappa, qui la représente dans un couvent de Franciscains. — Les Grecs lui donnaient le nom de *Collabismos*. — V. sur ce sujet le lexicographe Pollux, *Onomasticon*, liv. IX, ch. VII.

Digitized by Google

Il n'en cuisait pas tant, de jouer à l'*œu Kiabot*. C'était un œuf d'oie, de poule ou de dinde, gâté par incubation. On le plaçait à terre, à une distance de trois pas conciencieusement mesurés. Bander les yeux du joueur, le faire pivoter deux ou trois fois sur lui-même pour dérouter ses souvenirs ou sa sagicité, tel était le préambule nécessaire. On lui mettait alors en main un long bâton flexible et le maître de céans lui posait cette solennelle question : « Qu'as-tu mangé à ton déjeûner ? » — L'autre répondait invariablement : « Un *œu Kiabot.* » — « Tape un bon cot ! » (coup). — Et pan ! le *bâtonniste* frappait vigoureusement la terre... ah ! s'il pouvait faire éclabousser l'œuf sur ceux-ci ou sur ceux-là... quelles goguettes !.. D'avance, il en riait sous cape... Mais le tout n'était pas de frapper malicieusement fort : il fallait frapper juste. Or, huit fois sur dix, le bâton s'abattait au nord, pendant que l'*œu Kiabot* attendait au midi. Et quel joyeux trépignement saluait la déconvenue ! *Ecrabouiller* l'œuf était le coup de triomphe, il terminait la partie. Mais à la saison des nids, le plaisir durait plus longtemps. Comme l'on se contentait d'un simple *caillaud* de *passère*, de *gorgette*, de *russe*, de *roibreteau* (1), ou de tout autre minuscule oisillon, le succès offrait plus de difficulté. En outre, on avait toujours des réserves pour prolonger le jeu.

Enfin, les *olivettes* faisaient encore passer quelques bons moments. Deux des plus robustes gaillards, *Ventre-rouge* et *Ventre-bleu*, placés en face l'un de l'autre, se tenaient les mains, les doigts enlacés, et formaient l'*Arche* ou le *Pont* (2), assez haut, pour qu'on pût passer au-dessous. D'un côté les filles se rangeaient sur une même file, en se tenant *par la queue*, c'est-à-dire par la *devantière* (tablier) *virée de bord*, (attachée par derrière). De l'autre côté, les garçons se suivaient dans le même ordre. Les deux bandes passaient alternativement sous l'arche et l'on chantait à chaque fois :

Et lon là là laissez-les passer
Les olivettes, les olivettes ;
Et lon là là laissez-les passer
Du premier jusqu'au dernier.

Il y avait trois couplets de cette fine poésie. En terminant le troisième, alors qu'on répétait : « La dernière restera », le

(1) Petit œuf de passereau, de fauvette, de rouge-gorge, de roitelet.

(2) Ce jeu s'appelait aussi : Le *Pont d'Avignon* et la chanson disait :

Sous le pont
D'Avignon
Tout le monde passe ;
Sous le pont
D'Avignon
Tout le monde *passeront*.

Digitized by Google

pont s'abattait et la dernière était retenue. On la passait alors, non pas à la grande, mais à la *petite balancine*. Pour ce faire, on la soulevait par-dessous les aisselles et on la balançait de droite à gauche, pendant un certain temps. Cela fait, Ventre-rouge lui disait : « Quel âge avez-vous ? » La prisonnière répondait selon son inspiration : « Quinze, vingt, quarante ans. » Et on la soulevait de la même façon que pour la balancine et on la faisait sauter *autant de coups*... Puis, Ventre-bleu demandait : « Quelle couleur préférez-vous ? » Si elle disait *bleu*, Ventre-bleu l'embrassait et la faisait passer à sa suite. Si elle disait *rouge*, Ventre-rouge usait du même privilège. Quelquefois filles et garçons se rangeaient pêle-même sur la même ligne. Quand tout la monde y *avait passé*, on se comptait à droite et à gauche. Le camp le plus nombreux s'armait en guerre, ce qui ne demandait pas de longs préparatifs. On roulait vite son mouchoir et l'on *saboulait* ceux du camp opposé, qui devaient s'esquiver sans se défendre (1). Aussitôt que les fuyards avaient atteint le *refuge*, la paix était conclue et l'on recommençait la partie.

Telle était à peu près la moyenne des jeux les plus usuels, auxquels la jeunesse se livrait *en plein air*. Quand on en avait assez, les perdants se déboutonnaient jusqu'à faire en commun l'achat d'un grand pot de lait et d'une *miche bianche* et l'on trempait la soupe ou le *migeot* au lait, que l'on dégustait en piquant tous au même plat. Jamais il n'en restait miette. C'était si bon, la miche *bianche !* C'était l'ambroisie, le mets des dieux comparativement au pain de *méture* et de *cabossat* (2) aussi blanc que la casaque d'un merle, dont on se nourrissait journellement. On y faisait donc honneur. A la saison des châtaignes, on changeait. Mais quel que fût le régal, personne n'était assez imprudent pour s'exposer à une indigestion en allant de suite se mettre au lit. C'est pourquoi, afin de parer à toute éventualité, on dansait la ronde obligatoire et pour marquer le pas, on chantait à plein gosier quelque vieille *rigourdaine* où revenait invariablement le couplet accoutumé :

O l'est peurtant temps, peurtant temps, bounne mère,
O l'est peurtant temps de me marier...

(1) *Sabouler* signifie proprement, frapper avec des anguilles de sable. En Italie et en Espagne, les enfants font encore des espèces d'anguilles (mouchoir roulé) et les remplissent de sable ou de cendre et s'en servent pour frapper ceux qui ont fait quelque faute au jeu ou qui ont perdu. V. d'ailleurs Bescherelle, Littre, etc.

(2) Le pain de *méture* ou de *cabossat* était fait d'un mélange de bailliarge, d'orge, de seigle et quelquefois de maïs ou de pomme de terre. Souvent même il ne se composait que d'une ou de deux de ces céréales.

Digitized by Google

Et quand l'on s'en était donné à cœur joie, que l'on avait bien dansé, bien sauté, bien *bringué*, l'on s'entrebrassait comme frères et sœurs et l'on allait se coucher.

J.-L.-M. NOGUÈS.

M. de Saint-Marc nous demande l'insertion de ce qui suit :

Réponse à l'article de M. Ed. Bonnaffé, intitulé

LES POTERIES DE SAINT-PORCHAIRE

(*Revue poitevine et saintongeaise*, t. VII, nº 73, pp. 12 à 15.)

L'importance et l'ancienneté de Saint-Porchaire comme centre céramique ne sont point douteuses; mais, s'il est constaté qu'en 1565 encore on y fabriquait des faïences à personnages et ornements en reliefs, émaillés de couleur, rien jusqu'ici n'est venu nous démontrer, qu'antérieurement à cette date, on y ait moulé et décoré des produits artistiques analogues à ceux désignés jusqu'à ce jour sous le nom de *faïences d'Oiron*.

Si, à l'époque de François Ier, un artiste ingénieux eût imaginé et fabriqué à Saint-Porchaire les poteries incrustées à émail plombifère, comment expliquer, sous Henri II, l'abandon subit et complet de cette charmante manière, pour les compositions dans le style de Bernard Palissy ?

Nous dirons volontiers, avec M. Bonnaffé : « que le texte de Béreau aura sans doute pour effet de restituer à Saint-Porchaire des faïences d'origine douteuse, et d'autres considérées jusqu'à ce jour comme suite à l'école de Palissy » ; mais là devra se borner toute affirmation en cette matière (1).

Tascher, en effet, n'a rien de commun avec le créateur des poteries incrustées. La dissemblance de ses compositions et celles de son école avec la manière d'Oiron nous conduit donc à examiner s'il ne faut pas attribuer à une autre influence les rares produits céramiques dont l'origine est toujours si discutable.

Avec Tascher nous devons aussi abandonner comme auteurs ses imitateurs probables: Guillaume Marsault, potier de Saint-Porchaire, né vers 1488, qui testa en 1558-1559, et Jacques Briaudeau, qui vivait en 1556 (2). Il est fort étonnant d'ailleurs

(1) Voir *Revue poitevine*, t. VI, nº 61, 15 janvier 1889, pp. 31 à 33. *Les faïences de Saint-Porchaire*, par M. Ed. Bonnaffé.

(2) Voir *Revue poitevine*, t. VI, nº 61, pp. 31 à 33.

Digitized by Google

que trois potiers contemporains, habitant la même localité, n'aient rien laissé qui puisse permettre de distinguer leurs œuvres. Pour nous, les produits de leurs ateliers devaient avoir entre eux un certain air de famille.

Nous ne voulons point épiloguer sur les expressions : *Terre de Saint-Porchaire*, *Vaisselle faite à Saint-Porchaire*, contenues dans les inventaires de la famille de la Trémoïlle (1542-1577). Puisqu'il est avéré que les faïences dites d'Oiron, fabriquées à petit nombre, étaient des objets de luxe et de rareté destinés à être distribués en cadeaux, il nous est difficile d'admettre, jusqu'à preuve certaine, que Saint-Porchaire ait eu le monopole exclusif d'une fabrication si différente de celle décrite par Béreau.

Examinons donc si, en nous aidant des anciennes et des nouvelles données, il n'est pas possible de restituer à *Charpentier* ou *Cherpentier* la gloire qui lui est disputée au profit d'un artiste, jusqu'à ce jour inconnu.

D'après le savant M. Léon Palustre, François Cherpentier fut l'homme de toutes les grandes constructions entreprises par les La Trémoïlle et les Gouffier. Il travailla à Bonnivet de 1516 à 1525, époque de la mort de l'amiral; de là il se rendit à Thouars, puis à Oiron, où il demeura jusqu'après 1537, date du décès d'Hélène de Hangest (1). C'est pendant son séjour à Bonnivet que ce sculpteur, habile céramiste, composa sans doute la grande aiguière de la collection Magnac. Ce beau morceau est « *d'une facture étonnante* », dit M. Bonnaffé. Nous ajouterons que sa forme a été inspirée par le goût italien de l'époque. Les G qui remplissent les interstices des entrelacs de la panse représentent pour nous les initiales de Guillaume Gouffier, qui avait été à même d'admirer les chefs-d'œuvre de l'art céramique dans le beau pays d'Italie où il est mort après avoir vaillamment combattu.

A cette période il faut aussi attribuer le bassin du musée de Kensington, qui porte le blason de Guillaume Gouffier, fils de l'amiral de Bonnivet (2).

A l'époque de la mort de ce dernier, des projets de mariage, qui se réalisèrent en 1526, existaient déjà entre son neveu Claude et Jacqueline de la Trémoïlle. Hélène de Hangest, mère du seigneur d'Oiron, était veuve depuis 1519. Cette femme d'esprit, de talent et de cœur, avait continué les travaux commencés par son mari au château d'Oiron, et s'était entourée

(1) *La Renaissance en France, le Poitou*, pp. 212, 216, 217, 218. — *Bulletin* de la Société archéologique de Touraine, t. VII, 3e et 4e trim. de 1888, p. 562, et la brochure de M. Bossebœuf.

(2) *Les faïences de Saint-Porchaire*, par Edmond Bonnaffé. Paris, 1888.

Digitized by Google

des artistes les plus compétents pour l'embellissement de cette demeure. Voulant être agréable à la future famille de son fils, elle consentit à se priver, en faveur du vicomte de Thouars, des services de François Cherpentier qu'elle s'était attaché, et dont elle avait pu apprécier la grande habileté artistique et le savoir au château de Bonnivet, chez son beau-frère (1).

C'est à cette circonstance d'un séjour de Cherpentier à Thouars que sont dues, sans aucun doute, avec divers travaux de sculpture, les « *deux coupes et les deux salières en terre de Saint-Porchaire* » qui figurent dans l'inventaire de 1542, après le décès de François de la Trémoïlle. Nous en dirons autant pour les pièces aux armes de Pierre de Laval, ami et feudataire du vicomte de Thouars et parent de ce dernier et des Gouffier.

Si, trente-cinq ans plus tard, en 1577, l'inventaire après le décès de Louis III de la Trémoïlle contient mention de « *Vaisselle de terre d'Angleterre et d'aultre faicte à Saint-Porchayre* », il y a là une allusion certaine aux précieuses faïences dont nous venons de parler, et peut-être aussi à d'autres pièces faites à Saint-Porchaire par Tascher ou ses imitateurs (2).

De ces faits il ne résulte point que les faïences Henri II dont nous connaissons maintenant l'auteur, aient été fabriquées à Saint-Porchaire, mais bien en partie à Bonnivet et à Thouars, avec de la terre de Saint-Porchaire, « cette argile plastique, blanche et fine, dite terre de pipe, dont on trouvait les éléments sur place, et qu'on appelait terre d'Angleterre, par analogie avec les argiles employées chez nos voisins » (3). — Existait-il un four à Thouars? Cela est probable. — Dans tous les cas si l'on peut admettre que Cherpentier fit cuire quelques-unes de ses œuvres à Saint-Porchaire, cela ne donne point le monopole de notre gracieuse fabrication à cette localité.

Au commencement de 1529, en effet, Hélène de Hangest manda Cherpentier à Oiron, et lui installa un four à potier près du château. — Ainsi que nous l'avons dit et prouvé plus haut, Cherpentier n'était pas seulement un habile céramiste, car il « besoignait aussi comme architecte et sculpteur à la chapelle de senestre de l'église ». — Il fut l'auteur des termes dont on peut admirer au musée de Sèvres le superbe échantillon reproduit dans le numéro du *Niort-Artiste* du 22 décembre 1889. Si l'on examine avec attention les ornements en volutes et entre-

(1) C'est à Cherpentier qu'est dû le médaillon qui renferma la tête du Christ sculptée auprès du maître autel de l'église d'Oiron, et dont le similaire se retrouve à la chapelle de Thouars et sur un fragment venant de Bonnivet. Il y a là une allusion transparente, dit M. Bossebœuf, puisque le Christ est le fils du charpentier. (Soc. arch. de Touraine, t. VII, p. 562.)

(2) *Les faïences de Saint-Porchaire*, ibid. — *Inventaire de la Trémoïlle.*

(3) Bonnaffé.

Digitized by Google

lacs de cette pièce, on pourra se convaincre de leur grande analogie et ressemblance avec ceux que l'on retrouve sur les admirables pièces de poterie de cette époque. — Du four construit par Hélène de Hangest sortirent aussi le plus grand nombre de ces coupes dessinées comme des vasques, dit M. Bonnaffé, de ces chandeliers construits comme des candélabres, de ces salières qui sont des monuments en miniature. Tous ces travaux révèlent le tempérament et les aptitudes complexes et multiples de notre savant artiste (1).

Après la mort d'Hélène, en 1537, l'atelier céramique d'Oiron continua à fonctionner. En 1550 et plus tard, dit M. le duc de la Trémoïlle, à Thouars même et à Oiron la céramique artistique était encore exécutée. Outre les précieuses poteries sous émail plombifère que nous connaissons, l'atelier d'Oiron produisit encore les beaux carreaux de faïences sous émail stannifère qui, de même que les termes, servirent à orner la demeure des Gouffier.

A l'argument tiré du défaut de mention de pièces de poterie artistique dans les inventaires d'Oiron, je répondrai simplement que les objets produits étant destinés aux amis et parents, les châtelains devaient peu faire collection de leurs œuvres, et que d'ailleurs après le sac du château par les protestants, il fut plus facile de remplacer des richesses par des richesses, des objets d'art par d'autres objets d'art, que de suppléer à la destruction totale de poteries fragiles dont la production n'était plus possible. — Il nous reste d'ailleurs, outre les pièces que nous avons mentionnées, celles ayant appartenu aux Gouffier, et dont l'origine n'est pas douteuse.

J'ai sous les yeux le dessin du couvercle de la coupe appartenant à M. le baron Edmond de Rothschild. Malgré la meilleure volonté il est assez difficile de ne pas accorder la qualification d'*oies* aux quatre oiseaux dont les lourdes ailes ouvertes et le bec spatulé révèlent le caractère et l'origine. Si ce n'étaient des oies on serait induit à les prendre pour des canards; mais leur attitude protestant contre une telle interprétation, il nous faut bien en revenir à croire que ces volatiles *disposés en rond* sont une allusion plus ou moins réussie, un rébus plus ou moins bien trouvé du nom du domaine d'Oiron. Les armes royales enfin, qui sont celles de Henri II, dont Claude Gouffier était le favori, complètent pour nous la certitude d'origine d'une pièce que nous devons attribuer à l'atelier d'Oiron.

Par ses travaux d'archiviste et de savant, à M. le duc de Trémoïlle revient l'honneur d'avoir découvert le premier l'im-

(1) Biberon de la coll. Sauvageot. — Coupe décrite sous le n° 6. (*Notice des faïences françaises du musée du Louvre*, par L. Clément de Ris. Paris, 1871.

Digitized by Google

portance artistique au XVIe siècle de l'atelier céramique de Saint-Porchaire ; et, si la nature exacte de la production de cet atelier est difficile à déterminer, il nous est permis tout au moins de penser, qu'en l'absence de preuves contraires, c'est à Cherpentier que revient la gloire d'avoir produit les délicieuses poteries de la première période, tant à Bonnivet qu'à Thouars et à Oiron. C'est enfin à cette dernière localité que doit être attribué le plus grand nombre des faïences artistiques connues jusqu'à ce jour sous le nom de faïences Henri II et faïences d'Oiron. Un classement judicieux pourrait nous permettre d'en désigner une certaine quantité sous le nom de : *Faïences de Cherpentier*.

DE SAINT-MARC.

Niort, 25 février 1890.

Note de la Rédaction. — Après avoir imaginé les *faïences d'Oiron en terre de Saint-Porchaire*, M. de Saint-Marc met au monde, sous prétexte de réponse à M. Edmond Bonnaffé, une hypothèse nouvelle, d'après laquelle les célèbres poteries incrustées auraient été faites, — *les unes à Saint-Porchaire*, — *les autres à Oiron*, — *d'autres à Thouars*, — *d'autres à Bonnivet ;* toutes seraient l'œuvre du sculpteur François Cherpentier. — L'auteur, malheureusement, n'apporte aucune preuve à l'appui de cette singulière théorie.

Nous ne pensons pas que M. Bonnaffé réponde à cette amplification sans consistance, qui dérouterait ses habitudes de discussion scientifique et documentaire. — En tout cas, dès aujourd'hui, nous croyons devoir rectifier l'assertion de l'honorable M. de Saint-Marc, attribuant à M. le duc de la Trémoïlle la découverte des poteries de Saint-Porchaire. Voici ce que M. le duc de la Trémoïlle écrivait à ce sujet en 1888 au directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée :*

« Permettez-moi de vous demander un service. Ce serait de dire, dans un des numéros de la *Revue de Bretagne*, que c'est M. Bonnaffé, ET NON MOI, qui a découvert, dans l'*Inventaire de François de la Trémoïlle*, l'identité des faïences de Saint-Porchaire avec celles précédemment baptisées par M. Fillon « faïences d'Oiron ».

« JE NE SUIS ABSOLUMENT POUR RIEN DANS CETTE DÉCOUVERTE qui fait le plus grand honneur à la sagacité de mon ami, M. Bonnaffé.

« LA TRÉMOILLE (1) ».

Cuique suum.

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée*, septembre 1888, p. 240. — *Revue poitevine et saintongeaise*, octobre 1888, p. 250.

Digitized by Google

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

La station de Segora, qui a tant exercé jadis l'imagination des archéologues de la région, a livré définitivement son secret. C'est à M. Lièvre qu'appartient l'honneur d'avoir fixé ce point important. Segora n'est autre que Saint-Clémentin, près Voultegon (Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire). Nous reviendrons sur cette belle découverte, mais dès maintenant nous avons voulu, au risque d'être indiscret, que la primeur de cette intéressante nouvelle fût pour les lecteurs de la *Revue poitevine*.

Le Niort gallo-romain (*Bassiacum*) a livré à nouveau, à la fin de janvier 1890, quelques-uns de ses résidus. En creusant les fondations de la maison qui portera le n° 10 de la rue Gambetta, les terrassiers ont rencontré plusieurs monnaies romaines du premier siècle, et un certain nombre de poteries, dont quelques-unes avec marques.

La date précise du temple Saint-Jean, à Poitiers, sera peut-être déterminée prochainement. Le P. de la Croix a découvert et fait mouler, dans l'église de Mazerolles (Vienne), des restes de sculpture, réemployés à une époque postérieure, qui semblent de la même main que les décorations du temple Saint-Jean. Or, la date de la primitive église de Mazerolles, dont proviennent ces restes de sculpture, serait fixée par un texte.

Le triens de Teodoriacum, décrit par M. Maurice Prou dans la *Revue numismatique* et dans la *Revue poitevine et saintongeaise* (1886, n°s 28-29) sous le n° 16, présente une variété, dont un spécimen inédit, découvert à la Chapelle-Thireuil (Deux-Sèvres), fait partie de la collection archéologique de M. C. Puichaud, à Moncoutant. Le droit est identique ; le revers diffère en ce que la croix est cantonnée de quatre points triangulaires. Le poids est également différent : 1 gr. 136.

L'ancienne église Sainte-Croix de Loudun (transformée en halle) passe à l'état de ruine. La voûte s'est effondrée le 13 novembre 1889 sur une surface de 10 à 12 mètres carrés (1).

L'église de Saint-Marc-la-Lande (Deux-Sèvres) a été classée monument historique par arrêté ministériel en date du 28 décembre 1889.

(1) Cf. le *Journal de Loudun,* 17 novembre 1889.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Digitized by Google

7me Année N° 76. 15 Avril 1890.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

Les armées de la République

pendant les guerres de l'Ouest, de 1793 à 1796.

Presque tous les auteurs qui ont écrit sur les guerres de la Vendée et de la Bretagne confondent les différentes armées que la Convention employa dans l'Ouest pendant la période révolutionnaire. Non seulement il y a souvent erreur dans la désignation de ces armées, mais encore — et presque toujours — confusion dans les noms des généraux qui les commandèrent en chef et dans les arrondissements territoriaux qui leur furent affectés.

Pour avoir des renseignements exacts à ce sujet, il faut consulter les *tableaux Clerget*, précieusement enfouis au Ministère de la Guerre; malheureusement ces cartons n'ont été communiqués qu'à de très rares privilégiés, et, dans les ouvrages les plus récents, on retrouve les mêmes erreurs, ou, tout au moins, un vague et un manque de précision qui laissent le champ libre à toutes les interprétations.

Nous croyons donc être utile à ceux qui s'occupent de l'histoire de la Vendée militaire en publiant un travail tiré de ces documents presque inédits.

Comme on le remarquera, il y eut, en janvier 1793, deux armées employées à réprimer les premiers troubles insurrectionnels. Pour plus de clarté, nous prendrons, à part, ces deux armées primitives et nous les suivrons dans leurs transformations successives, indiquant, pour chacune d'elles, l'arrondissement territorial qui lui fut affecté et le nom du général chargé de la commander en chef. Nous résumerons ce travail dans un tableau d'ensemble et, par cet état, on pourra se rendre compte des mouvements des différentes troupes républicaines employées contre les armées vendéennes.

Ch. d'Availles.

Digitized by Google

I. — ARMÉE DE L'INTÉRIEUR.

1er janvier **1793**. — Quartier général à Paris ; casernée à Paris, Versailles, Courbevoie, Compiègne, Pontoise, Fontainebleau, Nangis et Rueil.

Général BERRUYER, du 1er janvier au 1er mars.

Par arrêté du Conseil exécutif en date du 1er mars, l'armée de l'Intérieur devient ARMÉE DE RÉSERVE.

Armée de réserve.

1er mars (arrêté du). — Les départements de l'intérieur ; les 17e, 18e, 19e, 21e et 22e divisions militaires.

1er avril. — La rive droite de la Loire depuis Ingrande, la rive gauche jusqu'à la mer et les côtes entre la Loire et la Gironde.

Général BERRUYER du 1er mars au 28 avril :

Depuis le 1er avril immédiatement la droite ; le général Beaufranchet d'Ayat subordonnément la gauche.

Le 25 mars, cette armée, chargée de réprimer les troubles de la rive gauche de la Loire, se rassemble à Orléans et se divise en deux corps principaux. L'un, aux ordres du général en chef Berruyer, s'appuie à la Loire près Nantes ; le second, commandé par le général de brigade Beaufranchet d'Ayat, subordonnément à Berruyer, agit en Vendée.

La présence de deux représentants à chacun de ces corps d'armée a contribué à les faire considérer comme indépendants et à leur faire donner, à tort, la qualification d'armée à laquelle on a ajouté pour les désigner, tantôt le nom du général commandant, tantôt celui de la ville où se trouvait le quartier général.

Général LEIGONYER du 29 avril au 30, par intérim :

Immédiatement la droite, Beaufranchet d'Ayat subordonnément la gauche.

Par décret du 30 avril, l'armée de réserve devient armée des COTES DE LA ROCHELLE.

Armée des côtes de la Rochelle.

30 avril (décret du). Sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire et sur la rive droite de cette rivière depuis Ingrande.

Général LEIGONYER du 1er au 27 mai par intérim :

Immédiatement la droite, Beaufranchet d'Ayat subordonnément la gauche.

Général BIRON du 28 mai au 16 juillet.

Digitized by Google

Après son départ le général La Barolière commande la division de droite et le général Chalbos celle de gauche jusqu'à l'arrivée de Rossignol.

Général Rossignol du 31 juillet au 24 août.

Général Santerre du 25 au 30 août, provisoirement.

Général Rossignol du 31 août au 5 octobre.

Par décret du 2 octobre l'armée des côtes de la Rochelle, réunie aux troupes de l'armée des côtes de Brest stationnées dans le département de la Loire-Inférieure, et dont fait partie l'armée dite de Mayence, devient armée de l'Ouest.

Armée de l'Ouest.

2 octobre (décret du) mis en exécution le 6. Sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire et la rive droite de cette rivière depuis Ingrande et dans le département de la Loire-Inférieure.

18 octobre. — Après la bataille de Cholet, l'armée de l'Ouest passe sur la rive droite de la Loire, à la suite de l'armée vendéenne. Les garnisons disséminées sur l'arrondissement de l'armée et séparées en quatre divisions dites de Nantes, Luçon, Niort et la Rochelle, commandées par des généraux de brigade, restent seules opposées aux Vendéens, n'ayant pas traversé la Loire.

Général Léchelle du 6 au 27 octobre.

Le décret du 11 vendémiaire (2 octobre), portant création de l'armée de l'Ouest, ne changeait l'ancienne armée qu'en lui ajoutant la défense du département de la Loire-Inférieure et en la renforçant des troupes stationnées dans ce département, c'est-à-dire l'armée dite de Mayence.

A la réception du décret du 11 vendémiaire, les généraux Rossignol (armée des côtes de la Rochelle), Canclaux (armée des côtes de Brest) et Aubert-Dubayet (armée de Mayence) cessent leurs fonctions. Léchelle, nommé général en chef, se trouvant à l'armée des côtes de la Rochelle prend aussitôt le commandement de cette partie de l'armée de l'Ouest. Le 8, il confie le commandement de cette division au général Chalbos et rejoint, le 9, la division de Mayence et de Nantes, commandée par intérim par Kléber, sur la réquisition des représentants. Les deux parties de la nouvelle armée n'opèrent leur jonction que le 17.

Général Chalbos du 28 octobre au 13 novembre provisoirement.

Général Rossignol du 14 novembre au 4 décembre :

Du 14 novembre au 1er décembre les deux armées de l'Ouest et des côtes de Brest réunies ;

Digitized by Google

Du 2 au 4 décembre les trois armées de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg réunies.

Général MARCEAU, du 5 au 25 décembre, par intérim, avec une division de l'armée des côtes de Cherbourg.

Général TURREAU du 26 décembre au 17 mai **1794**.

1er janvier 1794. Sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire, sur la rive droite de la Loire depuis Ingrande et dans le département de la Loire-Inférieure.

Général VIMEUX du 18 mai au 6 septembre provisoirement.

13 mai (arrêté du 24 floréal an II). Sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire.

Le département de la Sarthe passe à l'armée des côtes de Cherbourg et la partie nord du département de Maine-et-Loire à l'armée des côtes de Brest.

Général A. DUMAS, du 7 septembre au 23 octobre.

Général CANCLAUX, du 24 octobre au 6 septembre **1795**.

1er janvier 1795. Sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire et sur la rive droite de la Loire depuis le département d'Indre-et-Loire.

Général GROUCHY du 7 au 10 septembre par intérim.

Général HOCHE, du 11 septembre au 17 décembre.

Général WILLOT, du 18 décembre au 6 janvier **1796**, par intérim.

Par arrêté du Directoire en date du 5 nivôse an IV (26 décembre 1795), mis en exécution du 15 au 18 nivôse (5 au 8 janvier 1796) les trois armées de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg sont réunies en une seule sous la dénomination d'*Armée des côtes de l'Océan*.

II. — ARMÉE DES COTES.

Créée par ordre du Conseil exécutif en date du 31 janvier **1793**.

A sa création. Les côtes de la Manche et de la Loire.

1er mars (arrêté du). Les côtes de l'Océan et de la Manche depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Somme, les 12e, 13e, 14e et 15e divisions militaires.

1er *avril*. Commence à la Somme et se termine à la rive droite de la Loire, depuis la mer jusqu'à Ingrande. (La ville de Paimbœuf en fait partie exceptionnellement.)

Digitized by Google

Général LABOURDONNAYE, du 31 janvier au 14 avril.

La défense des côtes de la Manche, menacées par les Anglais, forme dans cette armée un commandement séparé, confié, par arrêté du 29 mars, au général Félix Wimpfen.

Général CANCLAUX, du 15 au 30 avril par intérim.

Un décret du 30 avril divise l'armée des côtes en ARMÉE DES COTES DE BREST *et* ARMÉE DES COTES DE CHERBOURG.

Armée des côtes de Brest.

Formée de la gauche de l'armée des côtes.

30 avril (décret du). Sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Loire, jusqu'à Saint-Malo inclusivement.

Général CANCLAUX, du 1er mai au 5 octobre.

Pendant un voyage qu'il fait à Saumur du 31 août au 4 septembre, l'armée est aux ordres du général Grouchy.

La garnison de Mayence, rentrant en France par capitulation, est dirigée au commencement d'août sur les départements de l'Ouest. Les 6, 7 et 8 septembre elle se réunit à Nantes à l'armée des côtes de Brest, mais conserve la dénomination d'armée de Mayence qu'elle avait reçue en route et continue à former un corps séparé. Le général Aubert-Dubayet la commande en chef, mais subordonnément au général Canclaux qui a ainsi le commandant supérieur des deux armées réunies.

2 octobre (Décret du 11 vendémiaire). Le département de la Loire-Inférieure en est distrait.

Général ROSSIGNOL du 6 octobre au 6 mai 1794 :

Du 14 novembre au 1er décembre les deux armées de l'Ouest et des côtes de Brest réunies ;

Du 2 au 4 décembre les trois années réunies.

Le décret du 2 octobre enlève, par le fait du retrait de la Loire-Inférieure, toutes les forces actives, réunies alors dans ce département. La nouvelle armée, confiée à Rossignol, ne se compose plus que des garnisons de l'ancienne.

Le 5 décembre un ordre du Comité de Salut public divise les trois armées. Rossignol retourne à Rennes avec l'armée des côtes de Brest, toujours réduite selon les dispositions du décret du 2 octobre.

1er janvier **1794**. Les côtes et les places depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo inclusivement ; le département de la Loire-Inférieure distrait.

13 mai (arrêté du 24 floréal). Sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo,

Digitized by Google

inclusivement ; y compris la partie du département de Maine-et-Loire, située sur la rive droite de la Loire.

Général MOULIN, du 7 mai au 10 octobre,

Le général Vachot subordonnément une colonne mobile forte de 18,000 hommes, opérant contre les chouans, du 7 mai au 25 août.

Général RIVAUD, du 11 au 23 octobre, par intérim.

Général A. DUMAS, du 24 octobre au 9 novembre.

Général HOCHE, du 10 novembre au 9 septembre 1795.

Du 10 novembre au 30 avril 1795, les deux armées des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg réunies.

20 avril **1795**. (Décret.) Les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan et les parties de ceux de la Loire-Inférieure et du Maine-et-Loire situées sur la rive droite de la Loire.

20 mai (Arrêté). Le Morbihan, le Finistère, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, et la partie de la Loire-Inférieure située sur la rive droite de la Loire.

Général REY, du 10 septembre au 23 décembre, provisoirement.

Général HÉDOUVILLE, du 24 décembre au 8 janvier 1796.

*Réunion de l'armée des côtes de Brest aux deux autres armées sous la désignation d'*ARMÉE DES COTES DE L'OCÉAN.

Armée des côtes de Cherbourg.

Formée de la droite de l'armée des côtes.

30 avril **1793**. Sur les côtes et dans les places, depuis Saint-Malo exclusivement jusqu'à l'Anthie, rivière qui sépare les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Général FÉLIX WIMPFEN, du 1er mai au 2 août.

Général SEPHER, du 26 juillet au 1er décembre.

Le général de brigade Sepher reçoit d'abord vers le milieu de juillet, le commandement de quelques troupes rassemblées à Mantes, sous le nom *d'armée de l'Eure ou de pacification*, troupes destinées à apaiser les troubles suscités par les fédéralistes dans les départements de l'Eure et du Calvados. Le général Wimpfen ayant ouvertement pris parti pour les fédéralistes et étant parvenu à égarer une portion de l'armée des côtes de Cherbourg, Sepher est nommé le 22 juillet général en chef de cette dernière armée et se fait reconnaître comme tel, le 26, au camp d'Evreux, où il avait conduit l'armée dite de pacification.

Digitized by Google

Le 27 il marcha sur Lisieux occupé par Wimpfen, ce dernier se retire à Caen et prend la fuite le 2 août.

Les deux divisions actives de cette armée réunies à l'approche de l'armée vendéenne, la première dans le département de la Manche, la deuxième dans celui du Calvados, ont reçu à tort les noms d'armée de la Manche ou de Granville et d'armée du Calvados.

Général Rossignol, du 2 au 4 décembre,

Avec les deux armées de l'Ouest et des côtes de Brest.

Le 1er décembre à l'arrivée de l'armée à Rennes, Sepher est suspendu et le général Tilly commande subordonnément.

Général Beaufort, du 5 décembre au 1er janvier 1794.

Le camp de Mortain et l'arrondissement de l'armée par intérim.

La partie active, commandée subordonnément par le général de division Tilly, est mise à la disposition du général en chef de l'armée de l'Ouest, sous le nom de division des côtes de Cherbourg.

Pour assurer la défense des côtes de la Manche, 5.000 hommes de nouvelle levée viennent camper près de Mortain ; le commandement en chef en est confié à l'adjudant général Beaufort, qui, élevé peu de jours après au grade de général de division, prend le titre de commandant en chef, par intérim, de l'armée des côtes de Cherbourg.

1er janvier **1794**. Sur les côtes et dans les places depuis Saint-Malo exclusivement jusqu'à l'Anthie.

Général Vialle, du 2 janvier au 30 août.

Le général Vialle, arrivé à Caen le 1er janvier, se fait immédiatement reconnaître, mais le général Beaufort, en expédition contre les chouans, n'a connaissance de son entrée en fonction que le 5.

La division, commandée par le général Tilly et détachée à l'armée de l'Ouest, part de Nantes le 14 janvier et rentre le 26, à Caen, dans l'armée des côtes de Cherbourg.

13 mai (24 floréal, arrêté du). Sur les côtes et dans les places depuis Saint-Malo exclusivement jusqu'à l'Anthie et dans le département de la Sarthe.

Général Hoche, du 1er septembre au 30 avril 1795.

Du 10 novembre au 30 avril 1795 les armées des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg réunies.

20 avril **1795**. (Décret.) Les départements de la Seine-Infé-

Digitized by Google

rieure, de l'Eure, de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne, du Calvados et de la Manche.

Général AUBERT-DUBAYET, du 1er mai au 11 novembre.

Le général Aubert-Dubayet reçoit le commandement à Alençon, le 30 avril; à partir du 1er mai Hoche ne signe plus que « le général en chef de l'armée des côtes de Brest », mais l'armée n'est prévenue de ce changement que le 10 mai.

20 mai. (Arrêté.) Sur la rive droite de la Loire depuis le département d'Indre-et-Loire jusqu'à Ingrande et sur les départements de la Mayenne, de la Sarthe, de l'Orne et du Calvados. Les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure en sont distraits pour faciliter l'arrivée des subsistances à Paris.

Général BONNAUD, du 12 novembre au 8 janvier 1796, provisoirement. *Réunion de l'armée des côtes de Cherbourg aux deux autres sous la désignation d'*ARMÉE DES COTES DE L'OCÉAN.

III. — ARMÉE DES COTES DE L'OCÉAN.

Créée par arrêté du Directoire, en date du 5 nivôse an IV, (26 décembre 1795), mis en exécution du 15 au 18 nivôse (du 5 au 8 janvier **1796**) et formée de la réunion des armées de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg.

26 décembre 1795 (5 nivôse, arrêté). Les 12e, 13e, 14e et 22e divisions militaires.

Général HOCHE, du 5 janvier au 22 septembre.

Du 10 juillet au 15 août, il donne ses ordres de Paris par l'intermédiaire de son chef d'état-major général : Hédouville.

A son arrivée à Angers le général Hoche notifie l'arrêté du 5 nivôse aux généraux commandant les trois armées, mais cet arrêté n'est reçu et exécuté que le 6 à l'armée de l'Ouest et que le 8 aux armées des côtes de Brest et de Cherbourg.

L'armée des côtes de l'Océan est dissoute le 1er vendémiaire an V (22 septembre 1796), par arrêté du 8 fructidor an IV (25 août 1796).

A la suppression de l'armée le général Hoche conserve la surveillance des 4 divisions militaires qui formaient son arrondissement et le commandement supérieur des 54,000 hommes cantonnés dans ces divisions.

40,000 hommes sont dirigés sur l'armée des Alpes, d'Italie et de Rhin et Moselle ; 19,000 sont destinés à une expédition en Irlande et se rassemblent aux environs de Brest.

Digitized by Google

1793 à 1796. — Différentes armées et généraux les ayant commandées.

1793

Armée de l'intérieur.
1er janvier au 1er mars : BERRUYER.
Devenue le 1er mars :

Armée de réserve.
1er mars au 28 avril : BERRUYER.
29 au 30 avril : LEIGONYER.
Devenue le 30 avril :

Armée des côtes de la Rochelle.
1er mai au 27 : LEIGONYER.
28 mai au 16 juillet : BIRON.
17 au 30 juillet : LA BAROLIÈRE (la droite), CHALBOS (la gauche).
31 juillet au 24 août : ROSSIGNOL.
25 au 30 août : SANTERRE, (provist).
31 août au 5 octobre : ROSSIGNOL.
Devenue le 6 octobre, avec une partie de l'armée des côtes de Brest :

Armée de l'Ouest.
6 au 27 octobre : LÉCHELLE
28 octobre au 13 novembre : CHALBOS. (provist.)

Armée des Côtes.
31 janvier au 14 avril : LABOURDONNAYE.
15 avril au 30 : CANCLAUX.
Divisée le 30 avril en :

Armée des côtes de Brest.
1er mai au 5 octobre : CANCLAUX.
6 octobre au 13 novembre : ROSSIGNOL.

Armée des Côtes de Cherbourg.
1er mai au 2 août : WIMPFEN.
3 août au 1er décembre : SÉPHER.

Les deux armées réunies.
Du 14 novembre au 2 décembre : ROSSIGNOL.

Les trois armées réunies.
Du 2 au 4 décembre : ROSSIGNOL.
Le 3 décembre : Reconstitution des trois armées :

1794

5 au 28 décembre : MARCEAU (Intérim.)
26 décembre au 17 mai 1794 : TURREAU.
18 mai au 6 septembre : VIMEUX.
7 septembre au 23 octobre : A. DUMAS.

5 décembre au 6 mai 1794 : ROSSIGNOL,
7 mai au 10 octobre : MOULIN.
11 au 23 octobre : RIVAUD (Intérim).
24 octobre au 9 novembre : A. DUMAS.

5 décembre au 6 mai 1794 : BEAUFORT.
2 janvier au 31 août : VIALLE.
1er septembre au 9 novembre : HOCHE.

1795

24 octobre au 6 septembre 1795 : CANCLAUX.
7 au 10 septembre : GROUCHY (Intérim.)
11 septembre au 17 décembre : HOCHE.
18 décembre au 6 janvier 1796 : WILLOT (Intérim.)

Les deux armées réunies : 10 novembre 1794 au 30 avril 1795 : HOCHE.

1er mai au 9 septembre : HOCHE.
10 septembre au 23 décembre : REX.
24 décembre au 8 janvier 1796 : HÉDOUVILLE.

1er mai au 11 novembre : AUBERT-DUBAYET.
12 novembre au 8 janv. : BONNAUD.

1796

Les trois armées réunies, par décret du 5 nivôse an IX (20 décembre 1795, mis en exécution les 6 et janvier 1796), sous la dénomination de

Armée des côtes de l'Océan.
Du 5 janvier au 22 décembre (suppression de l'armée) : HOCHE.

Digitized by Google

1793 à 1796. — Arrondissements des armées et contrées leur ayant été affectées.

1793 1er janvier 31 janvier	**Armée de l'intérieur** Paris et les environs. Idem.	**Armées des Côtes.** Côtes de la Loire et de la Manche.	
1er mars	**Armée de réserve.** Départements de l'intérieur ; 17e, 18e, 19e, 21e et 22e divisions militaires.	Côtes entre la Gironde et la Somme 12e, 13e, 14e et 15e divisions militaires.	
1er avril	Côtes entre la Loire et la Gironde. Rive gauche de la Loire jusqu'à la mer. Rive droite depuis Ingrande.	Côtes entre la Gironde et la Somme. Rive droite de la Loire depuis la mer jusqu'à Ingrande, la ville de Paimbœuf exceptionnellement.	
30 avril	**Armée des côtes de la Rochelle.** Côtes et places entre la Gironde et la Loire. Rive droite de la Loire depuis Ingrande.	**Armée des côtes de Brest.** Côtes et places entre la Loire et Saint-Malo (inclusivement).	**Armée des côtes de Cherbourg.** Côtes et places entre Saint-Malo (exclusivt) et l'Anthie.
2 octobre	**Armée de l'Ouest.** Côtes et places entre la Gironde et la Loire. Rive droite de la Loire depuis Ingrande. Département de la Loire-Inférieure.	Côtes et places entre la Loire et Saint-Malo (inclusivement) moins le département de la Loire-Inférieure.	Idem.
18 octobre	Rive droite à la suite de l'armée vendéenne.		
1794 1er janvier	Côtes et places entre la Gironde et la Loire. Rive droite de la Loire depuis Ingrande. Département de la Loire-Inférieure.	Idem.	Idem.
13 mai	Côtes et places entre la Gironde et la Loire. Rive droite de la Loire depuis Maine-et-Loire.	Côtes et places entre la Loire et Saint-Malo (inclusivement) y compris partie Maine-et-Loire située sur rive droite.	Côtes et places entre Saint-Malo (exclust) et l'Anthie, département de la Sarthe.
1795 1er janvier	Côtes et places entre la Gironde et la Loire. Rive droite de la Loire depuis l'Indre-et-Loire.	Idem.	Idem.
20 avril	Idem.	Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan et partie Loire-Inférieure et Maine-et-Loire, situées sur rive droite.	Seine-Inférieure, Eure, Sarthe, Mayenne, Orne, Calvados et Manche.
20 mai	Idem.	Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Manche et partie de la Loire-Inférieure, située sur rive droite.	Mayenne, Sarthe, Orne, Calvados et rive droite de la Loire depuis Indre-et-Loire jusqu'à Ingrande.
1796	**Armée des côtes de l'Océan.** 12e, 13e, 14e et 22e divisions militaires.		

Digitized by Google

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Le cours d'archéologie régionale de M. Lièvre à la faculté des Lettres de Poitiers.

Le 18 décembre dernier, M. Lièvre reprenait à la faculté des Lettres de Poitiers, devant son auditoire accoutumé, la série de ses conférences d'archéologie régionale.

Depuis lors, habitués à retrouver dans cette *Revue* un écho fidèle de la parole du savant conférencier, ceux qui, absents de Poitiers, s'intéressent au développement de la science archéologique dans notre région, ont été privés de cette unique et précieuse ressource.

C'est pour combler, dans la mesure de mes forces, cette regrettable lacune, que je me décide à leur livrer ces notes d'un auditeur encore novice en ces délicates études, mais qui s'est permis d'escompter deux choses qui lui sont également utiles : l'indulgence du lecteur et la bienveillante assistance du conférencier.

*
* *

Dans sa conférence d'ouverture, M. Lièvre a retracé à grandes lignes le tableau des temps préhistoriques, et rappelé les solutions des principaux problèmes examinés par lui l'année précédente. Il traitera cette année de la période gauloise, dans laquelle il comprend l'âge du bronze et l'âge du fer.

PÉRIODE GAULOISE.

2e et 3e conférences.

Dès la fin de la période néolithique, l'or et le bronze ont fait chez nous leur apparition ; le fer lui-même, bien que plus rare, semble n'avoir pas été inconnu ; néanmoins c'est encore avec la pierre que l'homme fabrique le couteau, la hache, la lance et la flèche dont il a besoin pour travailler, chasser et se défendre.

A l'époque gauloise, il n'en est déjà plus ainsi : les instruments et les armes de pierre, peu à peu abandonnés comme insuffisants ou inutiles, ont fait place au métal, dont l'usage s'est généralisé. Révolution importante, dont nous ne saurions calculer les conséquences et à laquelle il serait non moins impossible d'assigner une date.

Si les premiers habitants de la Gaule n'ont eu qu'à fouiller notre sol pour trouver l'or dont ils avaient besoin, on n'en saurait dire autant du cuivre et de l'étain nécessaires à la composition du bronze. Cet alliage a dû être importé de l'Orient, sous forme d'objets fabriqués, que l'on refondait ensuite au fur et à mesure que le temps et l'usage les mettaient hors de service.

Les nombreux dépôts d'objets gaulois retrouvés de nos jours, les uns exclusivement composés de vieux cuivres, les autres ne contenant que des objets fabriqués, attestent cette industrie de la refonte.

Digitized by Google

En 1843, à un quart de lieue de Notre-Dame-d'Or (Vienne), au milieu d'une plaine semée de débris gaulois et gallo-romains, on découvrit une masse de 104 morceaux de bronze, pesant ensemble 44 livres, et enfermés dans un vase du même métal, extrêmement mince. Ce dépôt se composait de fragments de haches, d'épées, de javelots, de coins, de bracelets, de rasoirs, et d'un moule de haches à ailerons. « Le tout, conclut M. Fillon, dans le rapport qu'il fit de cette découverte à la Société des Antiquaires de l'Ouest, le tout avait été déposé là en attendant le creuset. »

Ce sont des découvertes de ce genre, fréquemment répétées, surtout dans le sud-est de la Gaule, qui ont fait penser qu'à une certaine époque la chaudronnerie était exercée par des industriels ambulants, comme l'étaient encore il y a un demi-siècle les fondeurs de cuillers d'étain et les fondeurs de cloches. Au lieu de magasin, ces fondeurs gaulois pratiquaient dans le sol des cachettes où ils déposaient, jusqu'au retour ou au prochain voyage, les vieux cuivres qu'ils avaient achetés ou les objets fabriqués dont ils ne pouvaient se charger. Etaient-ils empêchés de revenir, le dépôt restait ignoré pendant des siècles. Le hasard seul aujourd'hui peut le faire retrouver.

C'est d'une cachette semblable que doit provenir un culot de bronze ainsi qu'un moule de hache trouvés à Meschers dans la Charente-Inférieure.

Par contre, on ne saurait guère voir dans le dépôt découvert à Chebrac, en 1887, et dont M. Chauvet a rendu compte, autre chose qu'un petit magasin d'objets fabriqués et destinés à la vente. Il se composait en effet de 21 haches de bronze, neuves et intentionnellement disposées par couches, oubliées là sans doute après la mort du fondeur ambulant.

Nous ne ferons que mentionner une troisième espèce de dépôts qu'il importe de ne pas confondre avec les précédentes et dont le conférencier s'occupera ultérieurement : elle comprend les objets votifs que l'on rencontre parfois dans les étangs ou les fontaines.

Enfin, indépendamment de ceux qui furent intentionnellement réunis, on rencontre souvent des objets isolés et qui paraissent tout simplement avoir été perdus.

On voit par là combien il serait à désirer que les conditions dans lesquelles chaque découverte a été faite soient enregistrées avec soin, ces circonstances ayant souvent plus d'importance que la trouvaille elle-même.

C'est l'absence de ces renseignements qui empêche le conférencier de classer les découvertes ci-après qu'il ne fait que mentionner :

— Dans la Vienne : l'épée, au type Morgien, provenant des marais de Montcontour ; et celle trouvée à Bapteresse en 1834.

— Dans les Deux-Sèvres : les haches découvertes à la Pagerie et signalées par M. Ledain.

— Dans la Vendée : le dépôt retrouvé entre Mouzeil et Torigny, composé de huit instruments semblables de forme, mais de quatre dimensions différentes, sortes de ciseaux à froid du type Morgien rappelant les haches de pierre.

Digitized by Google

— Dans la Charente-Inférieure : les haches de Nancras, de Saint-Cyr-du-Doret, de Saintes, de Saint-Jean-de-Liversay; l'épée de Rion et divers autres objets signalés par M. Musset.

— Dans la Charente : le bracelet de Pleuville.

Il serait aisé d'allonger cette liste, les trouvailles d'objets de bronze gaulois étant assez fréquentes.

Tout autrement en serait-il des découvertes d'objets d'or. M. Lièvre n'en citera que deux, mais dignes l'un et l'autre de fixer notre attention.

Le premier est une sorte de diadème formé d'un long fil d'or de deux millimètres et demi de diamètre, passant derrière la tête, et d'un bandeau frontal très étroit sur les tempes, plus large à mesure qu'il se rapproche du milieu du front, où il mesure vingt-cinq millimètres. Une ligne de points tracés en creux et suivant tous ses contours en forme l'unique ornement. Le tout pouvait avoir 0 m. 45 de diamètre et peser environ 60 grammes. Ce précieux spécimen de l'orfèvrerie primitive de nos ancêtres fut trouvé, il y a peu d'années, près de Cholet, dans une sépulture gauloise. Par malheur il tomba dans des mains qui le mutilèrent sans en soupçonner la valeur, et ne fut recueilli que faussé par M. Gaillard de la Dionnerie, dont il orne les riches collections.

Le second fut trouvé à Avanton, près Poitiers, il y a soixante ans environ, et figure aujourd'hui au musée du Louvre. C'est une mince feuille d'or repliée de manière à former un cornet, profond de 0 m. 45 et d'un diamètre variant entre 0 m. 13 à son ouverture et 0 m. 04 à sa base. On ne saurait, ce semble, y voir autre chose qu'un carquois. De nombreuses raies horizontales coupent sa hauteur en plusieurs zônes. Comme le disque d'or de Guen-al-Floc'k, il fut trouvé aplati et intentionnellement replié de façon à n'occuper qu'un fort petit espace dans l'endroit où il fut déposé à titre d'offrande, soit à un défunt, soit à quelque divinité.

4e et 5e conférences.

« Chez les Pétrocores, comme chez les Celtes Bituriges, écrivait Strabon au premier siècle de notre ère, il y a pour le travail du fer des usines bien montées. »

Aux Pétrocores et aux Bituriges, Strabon aurait pu ajouter leurs voisins les Angoumoisins et les Poitevins.

Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer dans l'Angoumois et le Haut-Poitou, sur des plateaux où nul aujourd'hui ne songerait à construire des fourneaux, des tas de laitier ou de scories provenant de forges gauloises. On en voit encore dans la Charente, sur le plateau de Chez-Nadaud, près de Vilhonneur, et sur plusieurs points de la Braconne, complètement privés d'eau, par suite de la constitution du sol. Il s'en trouve dans la Vienne, au milieu des landes qui s'étendent au sud-est du département, et notamment à Bouresse, à la Ferrière, à Château-Garnier. Les Deux-Sèvres en possèdent également.

Digitized by Google

Le minerai qu'on employait alors est le fer pisolitique, c'est-à-dire en grain, tel qu'on le rencontre à la surface du sol, et les procédés de réduction étaient des plus primitifs.

Dans le Jura, où M. Quiquerez a étudié des forges qui paraissent remonter à la même époque, le fourneau était de petite dimension et toujours placé sur la pente d'un coteau. Chez nous, au contraire, c'est en plaine que se trouvent les amas de scories; par suite, la disposition de l'usine a dû différer quelque peu, mais les procédés de réduction devaient être à peu près les mêmes.

Opérée sans le secours d'aucun fondant, et au moyen d'une température bien inférieure à celle de nos fourneaux actuels, cette fonte laissait des scories encore riches en métal, d'un aspect terne et poreux, facile à distinguer du laitier brillant et vitreux de l'industrie moderne.

L'étude de ces vieilles forges pourrait donner chez nous, comme dans le Jura, d'intéressants résultats, si l'on n'attend pas toutefois pour s'y livrer que leurs derniers vestiges aient disparu sous la pioche des agents-voyers.

Allumés par les Gaulois et signalés par Strabon au premier siècle de notre ère, ces fourneaux ne se sont éteints pour la plupart que depuis quelques années, par suite de la concurrence anglaise et malgré l'énorme quantité de fer que consomme notre époque.

Les travaux des métallurgistes primitifs ont donné lieu parfois à des légendes qu'il est bon de recueillir à titre d'indices. Aucune tradition de ce genre n'a été constatée jusqu'à ce jour dans notre contrée.

A cette question de la sidérurgie se rattache celle du ferrage des chevaux en Gaule.

M. Quicherat a établi que les Gaulois pratiquaient l'art de ferrer les chevaux, alors que les Romains en étaient encore à attacher aux pieds de leurs montures des espèces de semelles de fer qu'on a appelées hipposandales.

M. Lièvre ajoute qu'il serait porté à croire que la maréchallerie fut exercée chez nous par des ouvriers ambulants, ainsi qu'on l'a constaté plus haut pour la fonte du bronze. Il en est encore ainsi d'ailleurs dans la Sénégambie et au sud-ouest du Soudan, où les populations qui travaillent les métaux forment une caste à part, souvent nomade, et fort redoutée.

Il cite à l'appui de cette conclusion deux dépôts de fers de chevaux découverts dans notre région, le premier à Fontenille, dans la Charente, et signalé par M. Chauvet; le second à Pied-de-Forges, près Saint-Eugène, dans la Charente-Inférieure.

Rien ne prouve toutefois, ni que l'emploi des fers fût aussi général qu'il l'est devenu depuis, ni que les chevaux ferrés le fussent des quatre pieds. Il semble en effet que pendant longtemps les pieds de devant, dont le sabot s'use plus vite, furent les seuls garantis. Ainsi s'expliquerait le récit d'une chronique du IXe siècle, dont au premier abord on serait tenté d'inférer qu'au moyen âge même les chevaux n'étaient pas ferrés. L'Astronôme rapporte, en effet, qu'en 832 Louis le Débonnaire se rendant en Aquitaine pour châtier Pépin, son fils

Digitized by Google

révolté, fut contraint de s'arrêter en route, parce que le sol, gelé et devenu rugueux, abîmait les pieds des chevaux. C'est qu'apparemment ils n'étaient pas munis de quatre fers.

Les chevaux représentés sur un bas-relief du IIe siècle, figurant au musée Calvet d'Avignon, sont dans ce cas et ferrés seulement des pieds de devant.

Le musée de la ville de Niort et celui des Antiquaires de l'Ouest ont recueilli des spécimens d'hipposandales. Pour faire figurer près d'elles des fers gaulois, il faudrait que les circonstances qui entourent leur découverte soient des garants indiscutables de leur origine.

Emile GINOT.

Nouvelles archéologiques diverses.

Les croix de cimetières romanes de Gourgé, Louin et la Peyratte, dont M. Arthur Bouneault avait adressé le dessin à la Commission des Monuments historiques, ont été *classées* par arrêté ministériel en date du 16 mars.

Le carrelage émaillé des Châtelliers, — dont la *Revue poitevine et saintongeaise* a plus d'une fois entretenu ses lecteurs et dont la mise au jour, par MM. Alph. Garran de Balzan et X. Barbier de Montault, a été une des plus importantes découvertes céramiques de ces derniers temps, — vient d'être reconstitué par M. le lieutenant Espérandieu dans un album lithographique de 30 planches.

Les cavaliers sculptés au portail des églises, etc., que les textes anciens désignent sous le nom de Constantin, étaient jusqu'ici au nombre de sept :

1° Celui de Limoges (Haute-Vienne).

2° Celui d'Aubeterre (Charente).

3° Celui de Notre-Dame de Saintes.

4° Celui de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers.

5° Celui du temple Saint-Jean, à Poitiers.

6° Celui de Parthenay-le-Vieux.

7° Celui de Saint-Hilaire de Melle (1).

La réédition par M. L. Audiat, du *de Santonum regione* de Nicolas Alain (2), en ajoute un huitième : celui de Soubize, près Rochefort :

« In eo oppido canonicorum templum extat vetustissimum, quod est in Santonibus frequens *magni Constantini Romanorum Principis statuâ loricatâ extrà affabrè insculpta, eique pro foribus sacrata.* — Soubize a un chapitre de chanoines qui desservent une église très ancienne, comme on en rencontre fréquemment en Saintonge, et qui

(1) Cf. la *Revue poit. et saint.*, t. III, pp. 65 à 68.

(2) Cf. la *Revue poit. et saint.*, t. VI, p. 472.

Digitized by Google

montre *devant la porte une statue cuirassée de Constantin le Grand, empereur romain, fort habilement sculptée* (1). »

Les peintres-verriers poitevins des XVe et XVIe siècles, sur lesquels on possède quelques renseignements, sont très peu nombreux. Aussi nous permettons-nous de demander avec insistance à M. Alfred Richard la publication du très curieux marché passé avec un peintre verrier saint-maixentais, qu'il a découvert dans des minutes de notaire du XVIe siècle.

Le musée de Niort vient d'entrer en possession, grâce à l'active intervention de M. Arthur Bouneault, de la tombe de l'architecte niortais Pierre Fournier (2), et d'un curieux fragment de sculpture représentant la lune et daté de 1572, qui se trouvait conservé au-dessus d'une porte de jardin, non loin de Niort (entre Thelouze et la route de Fontenay), et qui primitivement faisait pendant à une autre sculpture représentant le soleil; celle-ci au musée de Niort déjà depuis quelque temps.

La prise de la Rochelle a eu son écho en Dauphiné, à Boscodon (Hautes-Alpes), dans une inscription aujourd'hui conservée au petit-séminaire d'Embrun, et dont M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, nous envoie la copie :

RDVS GVILLELM. D'HVGVES ARCHIEPISCOPVS PROGRA
TIARVM ACTIONE OB RVPELLAM VRBEM A LONGISSIMIS
TEMPORIBVS A PERDVELLIBVS ET REBELLIBVS SVBDITIS
DETENTAM OBSIDIONE VNIVS ANNI CVM DIMIDIO
A LVDOVICO XIII REGE EXPVGNATAM ET CAPTAM
HANC ECCLESIAM IN HONOREM BEATE VIRGINIS
ASSVMPTAE OLIM DICATAM CONSECRAVIT PRIDIE CALEND
DECEMBRIS ANNO DNI 1628
Ro D. ABELE DE SAVTEREAV HVIVS MONASTERII
ABBATE QVI AD REI MEMORIAM HANC SCRIPTVRAM
FIERI FECIT

Mgr Depery, *Histoire hagiologique du diocèse de Gap*, p. 550, en conclut que l'église de Boscodon a été reconstruite en 1628.

Le château d'Oiron (**Deux-Sèvres**) a été récemment l'objet, nos lecteurs le savent, d'une nouvelle monographie historique et archéologique, publiée par la Société de Touraine. Nous recevons à ce propos la lettre suivante :

Paris, 29 janvier 1890.

Mon cher Monsieur,

Au sujet de la notice sur *Oiron, le château et la collégiale*, par M. l'abbé Bossebœuf, je vous demande place pour deux petites rectifications.

(1) *La Saintonge et ses familles illustres*, par Nicolas Alain, réimpression de l'édition de 1598... par Louis Audiat, pp. 56 et 57.

(2) Cf. la *Revue poit. et saint.*, tome VII, no 74, p. 53.

Digitized by Google

Ce n'est pas la marquise de Montespan, en son nom du moins, qui acheta le château d'Oiron et le laissa à son fils (pp. 31 et 34). Le 15 avril 1700, le duc de la Feuillade vendit la terre, seigneurie et châtellenie d'Oiron au fils de la marquise; il n'était alors que le marquis d'Antin et avait 35 ans. Il figure dans l'inventaire (p. 72) sous ce dernier titre et comme *seigneur du lieu*.

Le duc d'Antin étant mort (1736), sa veuve Julie-Françoise de Crussol d'Usez, et son petit-fils Antoine-François, marquis d'Antin, vendirent à leur tour la seigneurie, non pas au maréchal de Villeroy, qui était mort depuis neuf ans, mais à Gabriel-Louis, marquis de Villeroy, fils mineur de François-Camille de Villeroy, comte d'Halincourt et neveu du maréchal.

Je possède l'original de cette vente.

Recevez, etc. EDMOND BONNAFFÉ.

L'histoire des fondeurs de cloches poitevins ou ayant travaillé en Poitou avant la Révolution, vient de s'enrichir de deux intéressantes découvertes dues à M. Roger Drouault. Dans ses recherches à travers les documents inédits concernant le Loudunais, M. Roger Drouault a rencontré deux textes relatifs, l'un à la refonte d'une cloche à Mouterre, pour l'église de Glenouze, par le lorrain Jean-Baptiste Menestrel, en 1725, — l'autre à la refonte de la cloche de Sammarçolles, par Gabriel Buret et Gabriel Dujardin, en 1669.

Le tableau représentant les disciples d'Emmaüs, copie du Caravage, qui se trouvait avant la Révolution dans l'église des Carmélites de Niort et qui figure dans l'inventaire du musée révolutionnaire de Bernard d'Agescy, vient d'être retrouvé par M. l'abbé Largeault à l'église Saint-André de Niort. Les éditeurs du catalogue de Bernard ignoraient le sort actuel de cette toile (1).

— M. H. Gelin vient d'acquérir pour sa collection ethnographique une partie des objets rapportés du Foutah-Djallon et du Sahara par le voyageur niortais Victor Largeau.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE MOSCOU.

Le Congrès archéologique qui vient de se tenir à Moscou a été des plus brillants, à tous points de vue. L'Exposition rétrospective, organisée à cette occasion, a présenté une richesse, une abondance, une nouveauté véritablement étonnantes.

La science parisienne était représentée par MM. Emile Cartailhac et J. de Baye; la Province, par notre collaborateur M. le comte Louis de Fleury, délégué de la Société archéologique de la Charente.

M. L. de Fleury a lu deux notices, l'une sur quelques châteliers du

(1) Cf. les *Mémoires* de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres, 1889, p. 259.

Digitized by Google

bassin de la Vistule, l'autre sur la station néolithique de la Kempa, qui seront imprimées dans le volume du Congrès. Il a en outre prononcé, dans la séance d'ouverture et dans la séance de clôture, deux discours, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

Le Congrès était présidé par S. A. I. Mgr le Grand Duc Serge, frère de l'Empereur de Russie, président honoraire et archéologue de vocation, qui s'occupe lui-même de fouilles. — S. A. I. Madame la Grande Duchesse occupait un fauteuil au premier rang dans la salle, où elle attirait tous les regards par sa jeunesse, sa grâce et sa beauté. — Auprès du Grand Duc était assise Madame la Comtesse Ouvaroff, président effectif du Comité.

Ceux de nos lecteurs qui se tiennent au courant du mouvement archéologique, connaissent l'influence considérable que le Comte Alexis Ouvaroff a exercée sur les études préhistoriques en Russie, études dont il fut pour ainsi dire le fondateur. Ils savent aussi comment à la mort de son mari, la Comtesse, qui avait été la collaboratrice de tous ses travaux, fut portée d'une voix unanime à la présidence de la Société archéologique de Moscou, qui célèbre avec le Congrès son jubilé de 25e année. Auteur elle-même, archéologue et écrivain, la Comtesse Ouvaroff continue de la façon la plus brillante et la plus utile ce rôle de Mécène de la science russe que lui facilitent sa haute position, sa grande fortune et ses talents personnels. Les représentants de l'archéologie française au Congrès de Moscou ont pu apprécier les magnifiques collections qu'elle a réunies et qui forment tout un musée. Ils ont reçu de son amabilité, pour les Sociétés qui les avaient délégués, quantité de beaux livres.

A la Société archéologique de la Charente, entre autres, est destinée une pleine caisse de ces volumes d'archéologie russe in-4°, imprimés avec un si grand luxe de typographie et de gravure : Mémoires de la Société archéologique de Moscou, Mémoires des Congrès, Œuvres personnelles du comte Alexis Ouvaroff et de la comtesse. Beaucoup de savants du Congrès y ont joint des hommages de leurs ouvrages : Mgr Sabba, archevêque de Twer ; MM. Aspeline, Kharusine, Nikolski, Ziznewski, Trutoffski. Mme Ouvaroff a offert tous les ouvrages en double, un pour la Société, l'autre pour le délégué, — gracieuseté des mieux accueillies : ceux qui étudient n'ont jamais assez de livres. Nous savons que M. L. de Fleury, ne voulant pas que ces beaux ouvrages restassent lettre close, prépare pour sa compagnie la traduction des tables des matières, des têtes de chapitres, des catalogues de planches et des articles les plus importants.

Discours prononcé par M. le Comte Louis de Fleury
à la séance d'ouverture du Congrès archéologique de Moscou :

« Altesses Impériales, Madame la Comtesse, Mesdames, Messieurs,

« La science est la seconde des deux grandes consolatrices de l'humanité pour les nations comme pour les individus, surtout la science historique, qui apprend à se souvenir et n'enseigne ni l'insouciance ni l'oubli. On peut dire que l'archéologie n'est

Digitized by Google

qu'une forme du culte de la Patrie. Non seulement elle honore et conserve les monuments visibles, écrits, gravés, sculptés ou bâtis du passé, mais elle va chercher dans les cavernes, et sous le sol les pages enfouies. Telle plaine qui semblait vide pour l'ignorance, se repeuple à sa voix, comme de nouveaux Champs Elysées, d'ombres lumineuses qu'on voit marcher, parler et agir; ce sont les ombres de nos ancêtres avec leurs armes et leurs costumes, leurs chevaux, leurs forteresses, leurs autels et leurs tombeaux. Chaque coin de champ où nous avons fait une découverte, chaque kourgane (1) que nous avons fouillé, chaque bloc de marbre ou de granit que nous avons déchiffré devient pour nous un ami et c'est ainsi que se multiplient pour le travailleur les chaînes d'or de l'affection qui l'attachent au sol natal. La France attristée a vu depuis cinquante ans se multiplier dans toutes ses provinces les sociétés archéologiques qui poursuivent ces chères études. Il n'y a pas de ville un peu importante qui ne possède son groupe de chercheurs, ses bulletins et sa revue, travail consciencieux et modeste qui rassemble des matériaux, évite les théories prématurées, et taille une à une les pierres des généralisations à venir; travail désintéressé qui conduit rarement ses adeptes à la célébrité, mais leur laisse le sain et solide plaisir des actions utiles.

« Une voix autorisée, d'une portée scientifique connue, celle de M. le baron de Baye, vous a fait entendre les félicitations de la science française condensée dans la vieille capitale de la France; permettez au représentant d'une société archéologique du sud-ouest de vous apporter les mêmes félicitations au nom de la Province....

« Vous avez, Messieurs, dans votre vaste champ d'étude, les portes du grand chemin par lequel les peuples de l'Asie ont probablement peuplé l'Europe. Vous exploitez ces poétiques plaines de la Scythie hérissées de tombeaux, où vous avez la bonne fortune, enviée par bien des peuples, de rencontrer à chaque pas les jalons plantés par le vieil Hérodote. Des colonies grecques ont laissé pour vous sur le rivage de la Mer Noire leurs monnaies, leurs sculptures et leurs poteries. Continuez à creuser avec bonheur, sous le haut et puissant patronage de Son Altesse Impériale, la mine que la Providence vous a confiée, et puisse la France vous exprimer souvent par ses délégués ses félicitations et ses sympathies (1). »

(1) Tumulus.

(2) Ce discours a été publié le lendemain par le *Wiedomostys Moskovkie (Nouvelles de Moscou)* en russe et en français, et par le *Journal de Saint-Pétersbourg*.

Digitized by Google

Discours prononcé à la séance de clôture :

« Mesdames, Messieurs,

« Les fêtes de la Science ont aussi leur fin et l'heure est venue de nous séparer. Adieu donc la Métropole hospitalière, Moscou aux milles coupoles, le Kremlin et ses souvenirs, ses dômes, ses arsenaux, ses musées, ses courtines crénelées et ses donjons. Adieu cette salle des séances qu'honorait naguères de sa présence un personnage Auguste protecteur né de l'Archéologie (1) où nous voyons présider dans la personne de Madame la Comtesse Ouvaroff une troisième génération de savants et de Mécènes accompagnée déjà d'une quatrième, la grâce et la fleur de ces austères réunions (2). Adieu les tourelles rouges du Musée historique, dirigé par un illustre historien (3) où vient à chaque instant au secours du chercheur, l'obligeance aussi savante que sympathique du prince gentleman (4) qui s'en occupe et de son distingué collaborateur (5). Adieu le palais des Archives impériales et le savant illustre et parfait gentilhomme qui a la garde de ces trésors (6). Adieu les savants de premier ordre, anthropologues, naturalistes, historiens, archéologues, orientalistes (7), qui semblent être les seuls à ignorer dans leur modestie leur célébrité en Europe. Adieu enfin tous nos collègues du Congrès — hommes mûrs et jeunes gens, professeurs et élèves, le présent et l'avenir ! — Salut aux illustres représentants des pouvoirs militaires (8) et civils (9), et au vaillant maire de Moscou (10). Salut, adieu, ou mieux au revoir !

« Je n'ajouterai qu'un seul mot en mon nom et au nom de ceux qui m'ont délégué.

« S'il arrivait à quelqu'un d'entre vous, quel que soit le nom qu'il porte dans le monde et dans la science, de visiter la vallée de cette verte Charente qu'Henri IV nommait le plus joli ruis-

(1) S. A. I. le Grand Duc Serge Alexandrowicz.

(2) Mlles Marie et Catherine Ouvaroff.

(3) M. Labieline.

(4) Le prince Scherbatoff, frère de la comtesse Ouvaroff.

(5) M. Cizoff, secrétaire.

(6) Le baron de Buhler.

(7) MM. Bouslaieff, Arsenieff, Bogdanoff, Anoutchine, Müller, Korch, Aspeline, Samokwassoff, Pokrovski, Antonowitch, prince Poutiatyne, Kharousine, Nikolski, Schroeder, Donner, Jadrintzeff, Zyrnevski, Guerrier, Troutowski, Slutsky, Gondatti, etc., etc.

(8) Le Prince Dolgorouki, gouverneur général. — Le Général Kostanda, commandant de la circonscription militaire de Moscou.

(9) Le Prince Galitzine, gouverneur de Moscou.

(10) M. Alexeieff, maire de Moscou.

Digitized by Google

seau de son royaume, arrêtez-vous un instant au pied de la ville d'Isabelle de Lusignan, la comtesse reine, et de François Ier, le roi chevallier; gravissez la montagne couronnée de ses murailles du moyen âge et des blanches maisons d'Angoulême: vous rencontrerez là une antique cathédrale romano-byzantine du XIe siècle, qui vaut à elle seule le voyage. Si elle est loin d'offrir à l'intérieur le riche aspect de vos églises blindées d'or et peuplées de légions de saints, vous trouverez à sa façade sculptée, à sa nef majestueuse, à ses coupoles de pierre nue, à ses transepts et à ses arcades en plein cintre une mâle et sévère beauté. Vous trouverez aussi des savants prêts à vous accueillir et à vous diriger, une hospitalité large et sincère et vous verrez tout autour de vous le regard ami, clair et ferme d'une population de travailleurs et de soldats; vous serez là au cœur de la France (1).

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 3 janvier 1890. — M. Edmond Le Blant dit: « L'Académie connaît la belle publication entreprise par la Société des Antiquaires de l'Ouest (2) sur les monuments du Poitou (*paysages et monuments du Poitou*, photographies par M. Jules Robuchon). Environ 250 livraisons de l'ouvrage ont déjà paru. M. le lieutenant Espérandieu, auteur du recueil intitulé: *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, vient d'y insérer une monographie du baptistère de Saint-Jean à Poitiers. C'est une étude historique et archéologique sur un très ancien édifice, vendu jadis comme « bien national, » affecté à de singuliers usages et racheté heureusement par l'Etat en 1834. M. Espérandieu en discute l'âge, et examine savamment le mode de construction, les fresques. Il rappelle que, par les soins du P. Camille de la Croix, le baptistère est devenu une annexe du musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et, en particulier, le lieu de dépôt d'une importante série de sarcophages mérovingiens. » (3).

Séance du 24 janvier. — L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre *libre* en remplacement de M. le général Faidherbe. Les candidats sont, par ordre alphabétique, MM. Dieulafoy, Hamy et le duc de la Trémoïlle. Au premier tour de scrutin, M. Hamy obtient 15 voix, M. Dieulafoy 13, M. le duc de la Trémoille 12. Au deuxième tour de scrutin, M. Hamy obtient 27 voix, M. le duc de la Trémoille 12 et M. Dieulafoy 3. M. Hamy est élu.

M. Léopold Delisle dit: « Au mois de septembre dernier (4), j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie une notice sur des fragments d'un *Registre des enquêteurs de saint Louis*, qui avait servi de couverture à trois exemplaires de la *Chrestomathie grecque* publiée

(1) Ce discours a été également reproduit en français par les *Nouvelles de Moscou*.

(2) *Lisez*: par M. Jules Robuchon, sous les auspices de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(3) *Journal officiel*, 8 janvier, p. 138.

(4) Voir la *Revue poitevine et saintongeaise*, 7e année, no 73, pp. 30 à 32.

Digitized by Google

en 1823 par la librairie Delalain, et que M. Alf. Richard, archiviste de la Vienne, venait de donner à la Bibliothèque nationale. Je fis alors remarquer que, selon toute apparence, d'autres feuillets du même registres avaient dû être employés par le relieur chargé, en 1823, de cartonner une partie de la *Chrestomathie*, et j'invitais les possesseurs de ce livre à vérifier la condition de leurs exemplaires. Mon appel a déjà produit un résultat.

« Le R. P. Ingold a donné ces jours derniers à la Bibliothèque nationale, de la part de M. l'abbé Delsor, curé de Nordheim, en Alsace, un exemplaire de la *Chrestomathie* de 1823, dont la couverture était formée par un double feuillet du *Registre des enquêteurs de saint Louis*. Ce double feuillet s'intercale au milieu de ceux que nous devons à la libéralité de M. Richard. Il contient une quarantaine de réclamations présentées aux commissaires royaux dans le diocèse de Laon et d'Amiens (1). »

— M. Héron de Villefosse « dépose sur le bureau un recueil de M. Espérandieu, *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, dont il regrette de ne pouvoir rendre compte, ce travail ayant été renvoyé au Concours des Antiquités nationales » (2).

Séance du 7 février. — M. le comte Robert de Lasteyrie, professeur d'archéologie à l'Ecole nationale des Chartes, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, qui à plusieurs reprises s'est occupé des monuments de notre région, est élu membre *ordinaire* de l'Académie des Inscriptions, par 28 voix contre 9.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

Exposition rétrospective de 1890. — Une exposition rétrospective d'objets d'art et de curiosité aura lieu à Tours, du 9 mai au 30 juin prochain, dans l'ancienne église Saint-François-de-Paule, par les soins de la Société archéologique de Touraine, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.

La Commission chargée de rechercher, réunir, accepter et classer les objets qui peuvent figurer à l'Exposition, a pour président notre éminent compatriote M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'archéologie.

Les objets admissibles sont : 1° Les tableaux, aquarelles, gouaches, miniatures et dessins ; — 2° Les statues, bustes et bas-reliefs ; — 3° Les meubles sculptés, incrustés ou en marqueterie ; — 4° Les tapisseries, étoffes, broderies et dentelles ; — 5° Les bijoux et ouvrages en or, argent, cuivre, bronze ou étain ; — 6° Les émaux et vitraux ; — 7° Les grès, faïences et porcelaines ; — 8° Les armes, outils et ustensiles ; — 9° Les médailles, monnaies et sceaux ; — 10° Les chartes, manuscrits et livres précieux ; — en général tous les objets présentant un intérêt artistique, archéologique ou historique.

Un appel est plus particulièrement fait aux personnes qui possèdent : 1° des manuscrits de l'ancienne école de Tours ; — 2° des livres impri-

(1) *Journal officiel*, 30 janvier, p. 517.
(2) *Id.* p. 518.

Digitized by Google

més ou reliés en Touraine ; — 3° des spécimens d'ancienne soierie de Tours ou des modèles ayant servi à la fabrication ; — 4° des relevés ou photographies de monuments appartenant à la région.

Les exposants recevront une carte d'entrée personnelle et permanente (1).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

La France pendant la guerre de Cent ans, *épisodes historiques et vie privée aux XIVe et XVe siècles*, par Siméon Luce, membre de l'Institut. — Paris, Hachette, in-12 de vi-396 pp.

L'éminent académicien, dont le Poitou n'a point oublié le passage trop rapide aux archives des Deux-Sèvres en 1858, vient de consacrer un nouveau volume à cette période des xive et xve siècles, qu'il connaît si bien et qui lui a fourni le sujet de ces livres de premier ordre : *la Jeunesse de Du Guesclin* et l'édition de *Froissart*, publiée par la Société de l'Histoire de France.

Dans les études variées qui composent *La France pendant la guerre de Cent ans*, ce que M. Siméon Luce a surtout pris à tâche de retracer, c'est la vie privée de tous les jours, aux différents degrés de l'échelle sociale, depuis le marin jusqu'au mineur, depuis le prince de sang royal jusqu'au simple copiste de manuscrits, depuis le malade de l'Hôtel-Dieu et le juif jusqu'au chancelier de France.

La merveilleuse figure de Jeanne d'Arc, qui domine tout le xve siècle, devait occuper une place prépondérante dans la nouvelle

(1) Les objets devront être mis à la disposition de la Commission quinze jours au moins avant l'ouverture de l'Exposition. Ils ne pourront être retirés avant la clôture.

Il sera donné, par le Président de la Commission, récépissé des objets qui seront inscrits à leur arrivée sur un registre spécial. La Société se chargera des frais de transport et d'emballage.

Toutes les précautions nécessaires seront prises pour la garantie des objets confiés à la Société. Pendant toute la durée de l'Exposition, un service de sûreté veillera jour et nuit dans les galeries. — Les objets de petite dimension seront placés dans des vitrines fermant à clef.

Il sera interdit de prendre des dessins, copies, photographies ou empreintes des objets exposés, sans l'autorisation des exposants.

Le Catalogue des objets exposés sera publié par les soins de la Commission. Il indiquera le sujet, la nature du travail, le nom de l'auteur, etc., et le nom du propriétaire. — La Société laissera aux exposants la responsabilité des désignations qu'ils auront données.

Les possesseurs d'objets d'art qui auraient besoin d'autres renseignements ou qui voudraient obtenir de la Commission des conditions particulières, peuvent s'adresser à M. Léon Palustre, président de la Commission, rampe de la Tranchée, 61, à Tours (Indre-et-Loire).

Digitized by Google

publication de l'auteur de *Jeanne d'Arc à Domremy*. « Nous avons pris plaisir (dit M. Luce dans son avant-propos), tout en nous acheminant à travers la longue et sanglante nuit de la guerre de Cent ans, à épier, à voir rougir de plus en plus aux bords de l'horizon les premières lueurs de l'aube de régénération, de salut, de délivrance. Cette aube, si longtemps et si impatiemment attendue, Guillaume L'Aloue et le Grand Ferré, les humbles mais immortels précurseurs, la présagent; Charles V, du Guesclin et Louis, duc d'Orléans, la préparent; Philippe Le Cat, ce martyr jusqu'à présent inconnu de l'idée nationale, en a reçu le reflet glorieux. Jeanne d'Arc paraît, et alors la France, qui menaçait presque de tomber à l'état de cadavre, se redressant fièrement de toute sa hauteur, se sent renaître soudain à la lumière, à la chaleur, à la vie. C'est pourquoi la notice consacrée à la vierge de Domremy forme par la force des choses comme le centre d'attraction vers lequel tendent les diverses parties de notre recueil. »

L'étude sur *Jean, duc de Berry, d'après des documents nouveaux*, (pp. 205 à 228), — étude dont la *Revue poitevine* a déjà entretenu ses lecteurs à plusieurs reprises, — est celle qui touche de plus près à l'histoire de notre région. Mais nous nous garderons bien de la citer comme primant les autres en intérêt, à un point de vue quelconque.

Nous sommes sûr que tous les Poitevins, qui ouvriront ce volume en l'honneur du duc de Berry, comte de Poitou, ne résisteront pas plus que nous au charme de curiosité qui se dégage de toutes les pages. C'est une bonne fortune si rare de rencontrer un érudit qui, sans déroger, se fasse lire avec plaisir !

Les Préliminaires de la Révolution, par Marius Sepet. — Paris, Retaux-Bray, un vol. in-18 jésus de 358 pp.

Il est impossible de bien comprendre l'histoire de la Révolution française, si l'on n'a pas une idée exacte et nette de l'état de choses immédiatement antérieur. De là l'utilité et l'intérêt du volume que vient de publier l'un des plus érudits bibliothécaires de la Bibliothèque nationale, M. Marius Sepet (1).

Ce volume comprend deux parties. La première a pour sujet : *La Société française à la veille de la Révolution*. L'auteur y trace un tableau clair et attachant de l'ancienne France, telle qu'elle était au moment de l'ouverture des états généraux. Il passe successivement en revue les mœurs, les idées, les institutions, et décrit le mécanisme complexe du gouvernement et de l'administration, en l'expliquant par l'histoire. Il montre l'origine et le jeu des diverses influences dont l'action combinée prépara la ruine des vieilles institutions françaises (2).

(1) Nous avons signalé naguères dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, les intéressants articles dans lesquels M. Marius Sepet a raconté l'excursion archéologique faite par lui, l'an passé, en Poitou et en Saintonge : *De Paris-Montparnasse à Pons avec arrêts*.

(2) Table des matières de la première partie : I. Les mœurs. — II. Les doctrines. — Le jansénisme. — III. Les philosophes, les économistes et les réformateurs. — IV. L'éducation. — La littérature et la science. — V. Les institutions. — L'Eglise. — VI. La Royauté. — La famille royale. — La cour. — VII. Le gouvernement et l'administration. — Les états généraux. —

Digitized by Google

Dans la seconde partie sont racontés les événements, trop oubliés, des *dernières années de l'ancien régime*. L'auteur présente un récit fidèle et impartial des tentatives, des luttes, des péripéties qui marquèrent successivement la fin du ministère de Calonne, celui de Loménie de Brienne et le second ministère de Necker. Les délibérations des Notables, les conflits avec le Parlement, les troubles de Bretagne et de Dauphiné, le mouvement électoral de 1789, offrent une suite de scènes émouvantes et curieuses.

M. Marius Sepet a réussi, tout en exposant les faits avec exactitude et en les appréciant avec équité, à leur conserver dans le récit leur valeur dramatique et pittoresque. Il n'a pas négligé non plus de faire ressortir les portraits, les *caractères* des personnages qui y figurent, et dont plusieurs : Necker, Mirabeau, Mounier, La Fayette, Sieyès, devaient bientôt jouer un rôle considérable dans la Révolutien elle-même.

Jusqu'ici dans ses diverses publications, toutes aussi appréciées des travailleurs que du public, M. Marius Sepet s'était plus particulièrement occupé de l'histoire — et surtout de l'histoire littéraire — du moyen âge. Cette fois il aborde l'ancien régime. La sûreté d'érudition et le talent d'exposition, qui ont conquis tant de lecteurs à *Jeanne d'Arc* et au *Drame chrétien au moyen âge*, feront certainement des *Préliminaires de la Révolution*, un livre « à succès », et un des très rares ouvrages destinés à survivre parmi tous ceux que l'époque du Centenaire a vu éclore.

Paysages et monuments du Poitou, photographiés par Jules Robuchon. — Tome 1er. **Poitiers.** — Paris, impr. typ. de la Société des Imprimeries réunies, in-fol. de xiv-194 pp. avec 38 héliogravures hors texte et nombreuses gravures dans le texte.

Les souscripteurs du bel ouvrage de M. Robuchon peuvent dès maintenant réunir en volume les livraisons 119 à 127 et 139 à 155. — Ces livraisons, consacrées à l'histoire et aux monuments de Poitiers, forment le tome premier de la publication (1).

Les *Paysages et monuments du Poitou* seront complets en dix volumes. La Vienne en formera quatre, les Deux-Sèvres trois et la Vendée trois.

Poitiers est ainsi composé : Indications préliminaires, partie géographique et statistique, par J.-L. de la Marsonnière, — histoire de Poitiers, par B. Ledain, — la Pierre-Levée, par A.-F. Lièvre, — le Baptistère Saint-Jean, par le lieutenant Espérandieu, — Saint-Hilaire-le-Grand, par A. de la Bouralière, — Notre-Dame-la-Grande, Saint-Nicolas, Saint-Porchaire et Saint-Hilaire-de-la-Celle, par Jos.

VIII. Les finances. — IX. Les cours souveraines. — Le Parlement de Paris. — X. La justice et la police. — La franc-maçonnerie. — XI. L'armée. — XII. La noblesse. — XIII. Le tiers état. — Les bourgeois. — Les ouvriers. — Les paysans. — XIV. Les réformes et la Révolution.

(1) Prix de ce volume : 125 fr. — Ce chiffre sera réduit à 100 fr. pour les membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest qui adresseront leurs demandes directement à M. Robuchon, à Fontenay (Vendée).

Digitized by Google

Berthelé, — Montierneuf, par A. Bonvallet, — Sainte-Radegonde et la Cathédrale (1), par X. Barbier de Montault, — Poitiers, place forte, les anciens remparts, portes et ponts, château, par L. Babinet, — le palais des comtes (aujourd'hui palais de justice), par C. de la Ménardière, — les maisons de la Renaissance, par Léon Palustre, — l'hôtel de Malte et l'hôtel du grand prieur d'Aquitaine, par Ginesteix, — l'ancienne église des Augustins, par l'abbé Alphonse Bleau, — le lycée (ancien collège Sainte-Marthe), par X. Barbier de Montault, — le grand séminaire et sa chapelle, par l'abbé Alph. Bleau, — la préfecture et l'hôtel de ville, par Alfred Richard, — les musées, par Amédée Brouillet, — les promenades, par Alfred Barbier.

En outre de ces belles planches hors texte, qui ont valu à M. Jules Robuchon un si légitime succès, nous signalerons les illustrations dans le texte (héliogravures et dessins à la plume) qui se succèdent presque à toutes les pages. Ces reproductions de sceaux, ces fac-simile de vieilles gravures, ces plans de monuments, etc., sont tous d'un réel intérêt. — Une mention spéciale est due à l'héliogravure dans le texte représentant l'ancien château de Poitiers, d'après une des enluminures du célèbre livre d'heures du duc Jean de Berry. M. Robuchon a dû à la bienveillance de Mgr le duc d'Aumale l'autorisation de photographier les curieuses vues inédites des châteaux de Poitiers et de Lusignan.

Nous ajouterons, — pour ceux de nos lecteurs dont le nom ne figure pas sur la liste des souscripteurs publiée par M. Robuchon en tête de ce volume, — que les 26 livraisons consacrées à Poitiers, continuent parfaitement la tradition des *Paysages et monuments du Poitou :* publication de salon de plus en plus utile à l'archéologie et à l'histoire artistique.

M. Robuchon nous permettra de le féliciter d'avoir donné sur Poitiers un ensemble dont aucune ville de France ne possède jusqu'ici le pendant.

Histoire sommaire de la ville de Poitiers, par Bélisaire Ledain. — Auguste Baud, imprimeur-libraire, Fontenay, in-8° de 186 pp.

Ce petit volume, que nous aurions voulu voir tirer à plus grand nombre (2), est la réimpression de la partie historique des livraisons des *Paysages et monuments du Poitou* consacrées à Poitiers. L'histoire de la capitale de notre province n'avait pas encore été abordée dans son ensemble. Nous sommes heureux que M. B. Ledain ait consenti à entreprendre ce travail. Notre président actuel des Antiquaires de l'Ouest est en effet un des rares érudits de province qui réunissent un profond sentiment de la critique historique à un remarquable talent de mise en œuvre. M. Ledain voit large et dit bien.

Henri de la Rochejaquelein et la guerre de la Vendée, d'après des documents inédits. — Paris, Champion, et Niort, Clouzot, in-16 de 345 pp avec quatre planches hors texte et une carte.

Ce volume est un début, — un début qui promet beaucoup. Nous

(1) Le plan de la cathédrale de Poitiers (donné p. 114) est abominablement inexact, quoiqu'il soit signé d'un des plus illustres architectes de notre siècle.

(2) Le tirage a été limité à 100 exemplaires sur papier ordinaire, dont 80 seulement mis dans le commerce ! plus 5 sur japon, dont 2 seulement mis dans le commerce.

Digitized by Google

ne sommes pas autorisé à lever le voile derrière lequel l'auteur, — qui appartient à une des plus célèbres familles de notre vieille noblesse poitevine, — a cru trop timidement devoir se dissimuler, mais il nous est permis de constater que M*** X*** de ***** apparaît dès cette première œuvre comme véritablement doué pour les études historiques. Deux qualités distinguent ce livre : l'étude directe des sources et le nourri de l'exposition.

« *Henri de la Rochejaquelein et la guerre de la Vendée*, — disait récemment M. Queruau-Lamerie, dans la *Revue d'Anjou* (1), — constitue une œuvre intéressante, élégamment écrite et d'une lecture attachante. L'auteur, que des liens de parenté unissent à la famille de la Rochejaquelein, a eu communication des archives du château de Clisson. Les lettres particulières, les souvenirs de famille, les mémoires inédits de madame de Donnissan et de Pauvert de la Jubeaudière, etc..., mis à sa disposition, lui ont permis de fournir sur le héros vendéen..., un grand nombre de renseignements nouveaux. »

Recherches sur la famille Lévesque de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) et ses alliances, par Ernest Lévesque. — Saint-Maixent, impr. Reversé, in-8° de 284 pp. accompagné de 29 tableaux généalogiques et d'une planche en chromolithographie.

La famille Lévesque est une des plus importantes non seulement de Saint-Maixent, mais du Poitou. Aussi les amis de l'histoire poitevine accueilleront-ils avec plaisir cet important volume.

Un livre de cette nature ne s'analyse pas. Il nous suffira de dire qu'à côté de l'histoire généalogique et biographique des Lévesque depuis 1590, on y trouve d'abondants renseignements sur les familles suivantes : Geay, Turpin de Vihiers et de Crissé, d'Argence, Bellin de la Boutaudière, Aymer de la Chevalerie, de Fossa, Rivet, Boisnet de Bernay, Garnier de Cormorand, Bellivier de Prin, Clément de la Boistrie, Texier, Aymon, d'Orfeuille, Palustre, de Barbezières, Guille des Buttes, Nosereau, Arnauldet, Faidy, Picoron de la Violière, Martineau, Jousseaume, Laurence, Sabouraud, Jousselin, Laidin de la Bouterie, Frappier, Bazire, Vallette, etc., etc.

Les familles poitevines ont en général le culte des ancêtres, mais d'une façon assez platonique. Le volume de M. Ernest Lévesque mérite d'être recommandé comme un exemple à suivre.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

LIVRES, BROCHURES ET PÉRIODIQUES.

Aillery (l'abbé). *Chroniques paroissiales* (suite) : La Chaise-le-Vicomte, les Clouzeaux, Saint-Florent-des-Bois, Thorigny, Venansault, Chantonnay. — *Archives du diocèse de Luçon*, publiées par le R. P. Ingold et l'abbé Pontdevie, 1re série, pp. 50 à 88.

(1) *Revue d'Anjou*, tome xx, pp. 115-116.

Digitized by Google

Auber (l'abbé). *Histoire générale, civile, religieuse et militaire du Poitou*, tomes I à VI, — Fontenay, Gouraud, in 8°.

Compte rendu par JULES VIARD. — *Polybiblion*, février 1890, pp. 126 à 128.

Audiger (Fr). *Rabelais à Grenoble et en Suisse*. — Société des Amis de Rabelais, 4e congrès, année 1889 (Tours, imp. Arrault, in-8° de 68 pp), pp. 10 à 15.

— *Le voyage de Pantagruel et de ses compagnons*. — Id., pp. 24 à 43.

— *Date de l'apparition du « Gargantua »*. — Id., pp. 58 à 61.

D'Availles (Ch). *Notes biographiques sur le général d'Autichamp, 1770-1859, d'après des documents inédits*. — Niort, Clouzot, in-8° de 192 pp. avec un portrait.

Barbaud (G). *Rapport de l'archiviste du département* [sur la situation des archives départementales, communales et hospitalières de la Vendée pendant l'exercice 1888-1889]. — Département de la Vendée, *Conseil général. 2e sesssion ordinaire de 1889*, IIe partie, pp. 99 à 128.

P. 101 à 126 : Analyse du registre des délibérations du conseil de la ville de Fontenay-le-Comte, 1735-1789.

Barbier de Montault (X). *Le tableau de dévotion de la collection de Piolant, à Poitiers* (1er article). — *Revue de l'art chrétien*, janvier 1890, pp. 39 à 47, avec une planche hors texte.

— *Journal d'un voyage archéologique dans le diocèse de Verdun*. — Nancy, impr. Crépin-Leblond, in-8° de 42 pp. (Extrait du *Journal* de la Société d'archéologie lorraine.)

— *Inventaire du mobilier archéologique de l'abbaye de Fontgombaud* (Indre). — Caen, impr. H. Delesques, in-8° de 30 pp. (Extrait du *Bluletin monumental*.]

Beauchet-Filleau. *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. — 1er fascicule.

Comptes rendus de ce 1er fascicule : D. D'AUSSY, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, mars, pp. 127 à 129 ; — TH. DE BRÉMOND D'ARS, *Moniteur de la Saintonge*, 30 janvier, reproduit dans le *Courrier de la Vienne*; — L. DE LA ROQUE, *Bulletin héraldique de France*, novembre-décembre, pp. 699 à 702 ; — R. DE L'ESTOURBEILLON, *Revue historique de l'Ouest*, 6e année, 1re livraison, pp. 62-63 ; — O. DE POLI, *Annuaire du conseil héraldique de France*, 3e année, 1890, pp. 246-247 ; — L. DE LA ROCHEBROCHARD, *Revue de l'Ouest*, 19 novembre 1889; — RENÉ VALLETTE, *Revue du Bas-Poitou*, 7e livraison, pp. 407-408.

— *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* : Poitiers, impr. Paul Oudin, grand in-8° à 2 col. avec blasons dans le texte. — 2e fascicule, AUD à BAS, pp. 161 à 320.

Bernard (C). 20 dessins pittoresques et archéologiques : *Poitiers et ses moulins*, (texte anonyme). — *La meunerie française*, janvier 1890, pp. 21 à 34.

Digitized by Google

— 4 dessins (donjon et église Notre-Dame de Niort, etc): *les moulins de Comporté* [près Niort], (texte anonyme). — *Id.* mai 1889, pp. 174-175.

— 3 dessins : *les moulins de la Caulre.* — *Id.* février 1890, p. 99.

Berthelé (Jos). *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou.* — Melle, Ed. Lacuve, 1 vol. in-8°.

Comptes rendus de ce volume (suite) (1): L. Cloquet, d'après Fr. Henriet, *Revue de l'Art chrétien*, janvier, pp. 76-77; — O. de Gourcuff, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, février, pp. 147 à 149; — André Joubert, *Revue de l'Anjou*, janvier-février, pp. 112-113 ; — Eugène Loudun, *Revue du monde catholique*, 1er décembre 1889, pp. 526-527.

— *Lanternes des morts, croix de cimetières et croix de carrefours des Deux-Sèvres.* — Saint-Maixent, typ. Ch. Reversé, in-8° de 27 pp. avec un album de 14 planches lithographiques par Arthur Bouneault. (Extrait des *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres.)

— *Essai sur l'art campanaire en Poitou.* — Paris, Ernest Leroux, in-8° de 10 pp. (Extrait du *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques.)

Bossebœuf (L.-A). *Histoire de Richelieu et de ses environs au point de vue civil, religieux et artistique.* — *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine, tome xxxv, in-8° de x-532 pp.

Bouneault (Arthur). — Voir Berthelé (Jos.) et Desaivre (Léo).

De la Bouralière (A). *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1889*, lu à la séance publique de la Société du 5 janvier 1890. — *Courrier de la Vienne*, 31 janvier.

Céard (H.). Les *Noëls nouveaux* de Lucas Le Moigne, en son vivant curé de Saint-Georges-du-Puy-la-Garde au diocèse de Poitou, imprimés à Paris en 1520. — *L'Evénement*, 30 décembre 1889.

De Chabot (Vte Paul). *Les seigneurs de la Flocellière, 1642-1681.* — Vannes, Lafolye, in-8° de 16 pp. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

Clouzot (Henri). *Un poète satirique à Melle au XVIIe siècle.* — Saint-Maixent, impr. Reversé, in-8° de 6 pp. [Extrait des *Bulletins* de la Société de statistique.]

— *Le prieuré de Saint-Thomas-de-Croizé.* — *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, octobre-décembre 1889, pp. 393 à 395.

— *L'Ancien théâtre en Poitou* (suite et fin) (2). — *Niort-Artiste*, nos 7, 9, 10, 12 et 14 (15 décembre, 1, 5 et 26 janvier et 9 février), pp. 40, 56, 63, 80 et 95-96.

— *Un disparu. Jules Fleury dit Champfleury, 1821-1889.* — *Id.* n° 8, 22 décembre 1889, pp. 44-45, avec une planche représentant un

(1) Cf. la *Revue poit. et saint*, tome vi, pp. 353, 476, 478, etc.
(2) Cf. la *Revue poit. et saint.* tome vi, n° 72, p. 476.

Digitized by Google

des termes de la façade du château d'Oiron (Deux-Sèvres), aujourd'hui au musée de Sèvres, d'après un dessin communiqué par Champfleury.

— *Mademoiselle Sandeau.* — *Id.* n° 9, 1er janvier 1890, pp. 51-52 (avec une vue de la maison où Jules Sandeau composa *le Colonel Evrard* et *Jean de Thommeray*).

— *Fortunée Briquet* (16 juin 1782-14 mai 1815). — *Id.* n° 12, 26 janvier, pp. 74-75.

— *Croquis d'Artistes. Combe-Velluet.* — *Niort-Artiste*, n° 9, 16 mars, pp. 129 à 132, avec un portrait et une planche lithographiée.

Delisle (**Léopold**). *Fragment d'un registre des enquêteurs de saint Louis.* — Paris, Imprimerie Nationale, in-8° de 16 pp. (Extrait des *Comptes rendus* des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) (1).

Desaivre (**Léo**). *Deux représentations de sainte Catherine d'Alexandrie.* — *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, octobre-décembre 1889, (paru en mars 1890), pp. 387-388.

— *Inscription relative à une bienfaitrice anonyme de l'hôpital de Niort (1770).* — *Id.*, pp. 388-389.

— *Encore la pyramide de la Brèche* [*à Niort*]. — *Id.*, pp. 402 à 408.

— *Les Journaux de théâtre à Niort.* — *Id.*, pp. 408 à 412.

— *Notice sur Samuel Bernard, chimiste niortais, membre de la Commission d'Egypte, 1773-1853.* — *Id.*, pp. 413 à 419, avec une planche hors texte, par Arthur Bouneault, représentant le tombeau du peintre Bernard d'Agescy. — Tiré à part, in-8° de 9 pp. avec la planche.

— *Les noces de l'alouette et du pinson*, version poitevine (avec air noté). — *Revue des traditions populaires*, 15 janvier 1890, pp. 17-18.

Drochon (**Le R. P. Jean-Emmanuel**). — *Un chevalier-apôtre. Célestin-Godefroy Chicard, missionnaire.* — Paris, 8, rue François Ier, un vol. de 700 pp.
Cf. le *Courrier de la Vienne*, 6 février 1890.

Drouault (**Roger**). — *Histoire du Loudunais. Collection Jovy* (suite) (2). Documents inédits. — *Journal de Loudun* :

146 à 156. *Archives seigneuriales du Loudunais. Aveu de Moncontour*, (23 janvier 1485). — 12, 19 et 26 janvier, 9 et 16 février, 9 et 23 mars.

149. *Fondation au couvent des Ursulines* [de Loudun] (1657). — 2 février.

152. *Nomination de collecteurs à Basses* (1662). — 23 février.

153. *Inventaire des pièces concernant le château de Loudun*, 1594-1634. — 2 mars.

155. *Lettre concernant la cure d'Angliers.* — 16 mars.

157. *L'église d'Arçay en 1688.* — 30 mars.

(1) Cf. la *Revue poit. et saint.*, tome VII, pp. 30 à 32 et 117-118.

(2) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome VII, n° 73, pp. 19 et 23-24.

Digitized by Google

Espérandieu (Lieutenant E.). *Baptistère Saint-Jean* [à Poitiers]. — Paris, in-fol. de 7 pp. avec 2 planches hors texte et gravures dans le texte. (Extrait des *Paysages et monuments du Poitou.*)

— *Notice du baptistère Saint-Jean de Poitiers.* — Poitiers, libr. Druinaud, Saint-Maixent, impr. Reversé, in-8° de 37 pp. avec 28 fig. dans le texte.

— *Fouilles de l'église abbatiale des Châtelliers.* Carreaux émaillés. — S. l., 1890, album de 30 planches autogr. in-8°. — (Tiré à 100 ex. non mis dans le commerce.)

Gelin (H.). *Le bouc blanc,* conte patois poitevin. — *Niort-Artiste,* n° 10, 5 janvier 1890, p. 59.

— *Chanson des Chouans (1815).* — *Id.,* n° 10, 5 janvier, p. 64, avec air noté.

Ingold (A.-M.-P.). *Le bienheureux Jean-Juvenal Ancina, de l'Oratoire, évêque de Saluces.* Son éloge par saint François de Sales, précédé d'une notice. — Lille, Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, in-32 de 28 pp.

Jovy (Ernest). *Histoire du Loudunais. Collection Jovy* (suite) (1). — *Journal de Loudun :*

149. *Bibliographie loudunaise.* [Jules-César Boulenger]. — 2 février.

150. *La bataille de Moncontour* (1569), d'après les *Mémoires* de Castelnau. — 9 février.

151. *La bibliothèque d'Urbain Chevreau.* (Extrait du *Bulletin du Bibliophile,* juin-juillet 1888, p. 351). — 16 février.

Largeault (L'abbé Alfred). *Archéologie poitevine, art, histoire,* — dans le journal la *Revue de l Ouest,* etc. (2) :

21. *Messire Jean Babu, docteur en théologie, curé de Soudan, auteur de poésies en patois poitevin (1630-1700).* — *Revue de l'Ouest,* 29 décembre 1889.

22. *Une lettre de Madame Briquet, écrite lors de son voyage à Paris en 1801.* — *Revue de l'Ouest,* 15 février 1890.

23. *De l'inscription cimitérale : « O vous qui passez, priez Dieu pour les trépassez ! »* — *Revue de l'Ouest,* 20 février.

— *Les fouilles de Saint-Sauvant.* — *Courrier de la Vienne,* 21 février.

24. *La salle aux diamants, légende des bords de la Gartempe.* — *Revue de l'Ouest,* 13 mars.

Lételié (André). *Le capitaine la Limaille.* — La Rochelle, impr. Noël Texier, in-8° de 7 pp. (Extrait du *Bulletin* de la Société des archives de Saintonge, de janvier 1890.)

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise,* tome VII, n° 73, pp. 19 et 24 à 26.

(2) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise,* tome VI, n° 72, pp. 447-448.

Digitized by Google

Lévesque (Ernest). *Recherches sur la famille Lévesque de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) et ses alliances. 1890.* — Saint-Maixent, typ. Reversé, in-8° de 284 pp. et 29 tableaux généalogiques.

Lévesque (Maurice). *L'Abbaye des Châtelliers en Poitou.* — Album de 15 planches photographiques, petit in-4°, sans texte, 1889.

Lièvre (A.-F.) *Les temps préhistoriques dans l'Ouest*, résumé des conférences faites à la faculté des lettres de Poitiers en 1889. — Paris, E. Leroux, in-8° de 40 pp. (Extrait du *Bulletin de la faculté des lettres de Poitiers* et de la *Revue poitevine et saintongeaise.*)

Nisard (Charles). *Des rapports d'intimité entre Fortunat, sainte Radegonde et l'abbesse Agnès.* — Paris, imprimerie nationale, in-8° de 24 pp. (Extrait des *Comptes rendus* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

Palustre (Léon). *La prétendue maison de Diane de France à Poitiers.* — Saint-Maixent, impr. Reversé, in-8° de 5 pp. (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise.*)

Philippe (J.), sous le pseudonyme Zyp. — *Croquis d'artistes.* — *Désiré Rittberger.* — *Niort-Artiste*, n° 8, 22 décembre 1889, pp. 41 à 43, avec un portrait dessiné par A. Duburguet.

Prouhet (Dr). *Cahier des doléances de la paroisse d'Avon (Deux-Sèvres)*, 1789. — *Bulletin* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, oct.-déc. 1889, pp. 420 à 422.

Reversé (Ch.). *Les Muses armoricaines et vendéennes*, revue littéraire mensuelle, publiée sous la direction de plusieurs littérateurs vendéens et bretons. — [Depuis le n° 26, troisième année :] Ch. Reversé, imprimeur à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), directeur-gérant. — Saint-Maixent, impr. Ch. Reversé. in-4° à 2 col.

Richard (Alfred). *Epigraphie poitevine, marques de potiers et petites inscriptions gallo-romaines.* — Poitiers, impr. Blais, Roy et Cie, in-8° de 80 pp. et 12 planches hors texte. (Extrait des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome xii, année 1889.)

Robert (Gustave). *De la reconstitution du vignoble dans les Deux-Sèvres.* Conférence faite à Niort le 28 novembre 1889. — Niort, impr. Chiron, in-8° de 76 pp. (Tiré à 100 ex.)

ERRATA. — Page 14, ligne 9, *au lieu de* catalographes, *lire* catalogographes. — Page 38, note 2, *au lieu de* canton *lire* commune. — Page 43, ligne 25, *au lieu de* canots *lire* canaux. — Page 55, ligne 9, *au lieu de* Saint-Maxire *lire* Saint-Remy. — Page 57, ligne 6, *au lieu de* Auriou *lire* Oriou.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Digitized by Google

7me Année N° 77. 15 Mai 1890.

REVUE

POITEVINE ET SAINTONGEAISE

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.

RECUEIL MENSUEL

La motte, les tours et les châteaux de Ganne

Il y a dans la commune de Vivonne un petit fortin en terre qu'on appelle la motte de Ganne. C'est un tertre circulaire, de quatre mètres de haut, entouré d'un fossé où s'égouttent les terrains d'alentour. Les enceintes de ce genre ne sont pas rares dans nos campagnes; nous ne parlons de celle de Vivonne qu'à cause de son nom, mentionné dès 1469 (1) et qui a été chez nous appliqué à d'autres constructions anciennes, toutes en ruines.

Ainsi à Bonneuil-Matour il y a quelques restes d'un vieil édifice sur lesquels on a assis un bâtiment moderne; c'était, d'après la tradition locale, une tour de Ganne. Des titres du XVIIe siècle désignent de la même façon le donjon de Béruges. Une masure située près de Saint-Rémy-sur-Creuse est également une tour de Ganne.

A propos de la tour de Saint-Rémy et de la motte de Vivonne, un archéologue poitevin, M. de Longuemar, a cru pouvoir rattacher ce nom de Ganne au mot latin *Ganea*, que Du Cange, à l'en croire, aurait ainsi défini: *loca occulta subterranea et meretricia* (2), et il ajoute, en homme sûr de son fait: « Voilà donc la trace non équivoque de lieux de débauches anciens retrouvée dans cette contrée, débauches qui s'accomplissaient dans des lieux souterrains assez voisins des points habités » (3).

Dans d'autres provinces on rencontre des dénominations analogues et presque toujours appliquées, comme chez nous, à d'anciennes constructions féodales. Les donjons de Montlhéry, de Montmirail, de Montjay et de la Queue-en-Brie sont pour le peuple des tours de Ganne. Provins avait ses tours de Ganne. Les manoirs de Corbeil et de Chevreuse étaient des châteaux de Ganne. Des substructions romaines traversées par le canal latéral à la Loire, près de Châtillon, sont, au dire des gens de l'endroit, une cité de Ganne.

Voilà bien des mauvais lieux, s'il est vrai que Ganne vienne de

(1) Rédet, *Dictionnaire topographique de la Vienne.*

(2) Nous n'avons pas trouvé cette définition dans Du Cange; mais peu importe.

(3) De Longuemar, *Recherches sur l'ancien pays des Pictons*, 89.

Digitized by Google

Ganea, et les vilains du moyen âge nous paraîtraient, dans ce cas, avoir été singulièrement osés d'appeller ainsi la demeure de leurs maîtres.

M. Quicherat, qui avait remarqué la fréquence de cette appellation, a pensé qu'elle pouvait venir du mot *gannum*, qui dans la basse latinité a signifié successivement dérision et déception. « Cette dénomination, dit-il, impliquerait l'idée de piège, de surprises, dans le genre de celles que les ingénieurs du XIe et du XIIe siècle s'évertuaient à multiplier dans les fortifications des châteaux (1). »

Cette explication réhabiliterait en partie nos ruines. Nous ne saurions cependant l'accepter.

Les tours, la motte, les châteaux et la cité de Ganne doivent leur nom à un personnage de roman très connu, et il est d'autant plus étonnant que M. Quicherat, si sagace, ne l'ait pas soupçonné, qu'il est passé tout près de la solution cherchée lorsqu'il a fait remarquer l'homophonie du mot ganne et de la première syllabe du nom de Ganelon, le héros des chansons de geste.

Ce personnage a été, comme on sait, plus populaire sous le nom de Ganne que sous celui de Ganelon et c'est de lui qu'il s'agit dans la question qui nous occupe.

Il y a en Eure-et-Loire, près de Cloyes, un bourg nommé Montigny, qui, pour se distinguer de ses nombreux homonymes, a essayé autrefois de s'appeler Montigny-en-Dunois, mais que dans le pays on s'est obstiné à appeler Montigny-le-Ganelon. Peut-être à l'origine n'y a-t-il eu dans ce surnom qu'une fâcheuse homonymie ; peut-être aussi est-ce Montigny lui-même qui a eu le tort de faire songer au traître de Roncevaux en donnant à l'une des portes de son enceinte le nom de Roland et en affichant la prétention d'avoir appartenu au lieutenant de Charlemagne. Ce qui n'est pas douteux c'est le sens injurieux attaché à cette expression, sens dont témoignent les rixes auxquelles naguère elle donnait lieu et que précise ce dicton du pays Dunois : « Montigny-le-Ganelon, où s'est faite la première trahison. »

Ce Ganelon, pour le peuple tout au moins, est bien le traître insigne des chansons de geste, et non un Wanelo, obscur trésorier de Saint-Martin de Tours au XIe siècle. Non moins sûrement c'est aussi de ce personnage qu'on a infligé le nom à certains de nos châteaux. Nous en trouvons la preuve dans un petit livre, fort rare, qui a pour titre : *La Guide des chemins de France*, à Paris, chez Charles Estienne, MDLII, petit in-8°.

La Guide a été le premier essai d'une littérature ou, si l'on veut, d'une industrie devenue de nos jours fort prospère. L'auteur, qui n'est autre que l'éditeur, se borne, en général, à indiquer « les gîtes et repues », avec la distance d'un endroit à l'autre. Parfois il note une production locale, signale un bon crû ou recommande un produit gastronomique. En somme, il répète ce que lui ont rapporté « les messagers, marchands et pèlerins, desquels lui a été force s'aider. » Ce qu'il prend et nous donne pour de l'histoire, c'est ce que, dans chaque bourgade,

(1) J. Quicherat, *le Château de Hautefeuille*, dans les *Mém.* de la Soc. des Antiq. de France, t. XLII, 17.

Digitized by Google

l'hôtelier, durant la repue, raconte au passant. Mais sur ce point c'est à l'ignorance même du narrateur que nous devrons le renseignement dont nous avons besoin. Arrivant à Corbeil, l'auteur apostrophe ainsi son lecteur : « Là verras un ancien chasteau de Jules César, que l'on attribue à Gannes ; » à Montlhéry : « Laisse-le à costé gauche, et voy l'ancien chasteau du temps de Gannes, assis sur montaigne apparente ; » à Chevreuse, il note que « près laquelle y avoit un chastel sur un heurt appelé Haultefeuille, qui fut basty par Griffon, dict de Haultefeuille, prédécesseur de Gannes, et s'y trouvent vestiges des armoiries de Gannes et bastimens d'iceluy ; » Provins, « ancienne ville du temps de César, où y apparoist vestige de chasteau édifié par César et encor d'autres tours de Gannes. »

Pour un peu plus Estienne aurait placé en Brie la capitale du roi Claudas, qui dans le roman de Lancelot du Lac, est appelée la cité de Ganne.

Il ne doute pas plus de l'existence de Ganne que de celle de César, en quoi, d'ailleurs, il ne se montre ni plus ni moins crédule que les historiens de son temps. Nicole Gilles, par exemple, dans ses *Chroniques et Annales de France depuis la destruction de Troie*, raconte les faits et gestes de Ganne au même titre que ceux de Charlemagne. L'annaliste poitevin Jean Bouchet n'a pas davantage su faire le départ entre la légende et l'histoire.

Ganelon a été remis à sa place par la critique moderne ; mais il fut pour tout le monde à la fin du moyen âge un personnage aussi réel que populaire. Or, c'est dans ce temps-là que son nom fut donné aux donjons et autres constructions qui le portent encore. Nous n'avons pas, en effet, rencontré cette dénomination à une date antérieure au xve siècle. Les châteaux, pris et repris pendant l'interminable guerre des Anglais et qui dix fois avaient changé de maîtres, étaient alors presque tous en ruines. Personne n'aurait pu dire qui les avait élevés. Toute tradition s'était rompue. Seuls, de vagues souvenirs de sièges, de félonie peut-être, planaient sur ces forteresses démantelées. Le peuple eut dès lors toute liberté d'en reconstituer l'histoire à sa façon. Cette histoire, il la condensa en deux ou trois noms, toujours les mêmes dans une même région, et ces noms furent tout naturellement ceux qui dans les légendes héroïques avaient le plus frappé son imagination.

En Poitou, c'est Mrelusine, la fée du pays, qui a le plus bâti : Tiffauges, Pouzauges, Vouvent, Mervent et Lusignan sont son œuvre. A Ganne ou Gannelon, moins populaire chez nous, quoique fort connu, on a attribué des constructions de second ordre, Bonneuil, Béruges, Saint-Rémy et la Motte de Vivonne.

A.-F. Lièvre.

Digitized by Google

Les mœurs populaires d'autrefois

en Saintonge et en Aunis (1).

Si le temps ne permettait pas les ébats en plein air, l'on se réunissait dans une maison et l'on jouait à toute sorte de petits jeux.

Parmi les principaux, figurait la *marelère* ou *marelière*, dont le nom sent assez son terroir. C'était une espèce de marelle (2) composée d'une croix grecque ✚ et de deux lignes en sautoir ou croix de saint André ✕, le tout inscrit dans un carré. La figure une fois tracée, les deux joueurs se mettaient en présence. En guise de pions, l'un prenait trois fèves et l'autre trois *mogettes* et la partie s'engageait. On pouvait les placer sur les huit points marqués par l'extrémité des lignes sur les côtés du carré, aussi bien que sur le point central. On ne déplaçait qu'un seul *marquant* à la fois et sans enjamber. Gagnait celui qui parvenait le premier à établir les trois *siens* sur une même ligne, soit dans le sens horizontal, soit dans le sens vertical ou diagonal. C'était une petite *frisure*, en raccourci, du jeu de dames. Les *osselets* ne le cédaient guère à la marelière. Ils se jouaient, à peu de différence près, comme aujourd'hui.

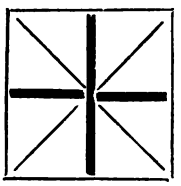

Les *jeux d'épingles* étaient fort nombreux. On jouait à *tête à biche* (tête-bêche) ; à pair ou non ; à la courte-paille ; aux buchettes ; à virer le sou marqué ; à demander croix ou pile et pile ou face, etc. Le bon vieux jeu d'oie, *renouvelé des Grecs*, amusait au superlatif. Et dire qu'aujourd'hui il fait si bien dormir !

Et *pigeon-vole !* une ingénuité de premier ordre !... Ah ! si on levait le doigt lorsque le boute-en-train nommait avec volubilité toute autre chose qu'un volatile, c'était une faute grave qui coûtait un gage. Et si l'on riait de bon cœur en le couchant, c'était bien encore pis lorsqu'il était question de le racheter ! Il y en avait bientôt des monceaux. On nommait un juge. Le Minos s'avançait solennellement, prenait un gage et disait : « A qui le gage présent ? » — « A moi ! » répondait une petite voix flûtée. — « Pour votre pénitence et rentrer en possession de votre

(1) Cf. la *Revue*, nos 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71, 72 et 74.

(2) Il y avait plusieurs sortes de marelles — plus ou moins compliquées. — On donne aujourd'hui ce nom à un jeu d'enfants où l'on pousse à cloche-pied un palet entre des lignes tracées sur le sol. Ce jeu porte aussi le nom de *clé*, *paradis*, *enfer*, etc.

Digitized by Google

bien, vous êtes condamnée..... — Ici il faut citer les formules sacramentelles pour ne pas déprécier la gravité des sentences, — « Pour votre pénitence, vous êtes condamnée à *aller biser trois fois le thiu de la poêle.....* » Et l'on s'exécutait sur le champ. Une autre fois, on était condamné à se moucher, *coram populo*, avec les *épincettes.....* ou bien il fallait aller crier trois fois en plein carrefour : « *Ma chemise brûle.... tout ce qu'o y a dedons veut rin...* » (Tout ce qu'il y a dedans ne vaut rien.) Et mille balivernes de cette force-là.....

S'il était urgent, pour accomplir la pénitence, de sortir dans le village, deux assesseurs accompagnaient la *condamnée* et ils *assertenaient* à leur retour que tout s'était passé en bonne et due forme; sans quoi le gage restait entre les mains ou dans la poche du juge.

Quand les hommes mariés n'allaient pas sous le *ballet* de l'église ou sous les halles pour faire la conversation avec les voisins et parler de leurs affaires, ils prenaient part à *certains* jeux et riaient de bon cœur des *exécutions pénitentiaires*, sans participer toutefois à ce qui aurait pu les y assujettir.

Les cartes, fort rares d'abord, finirent par se répandre un peu partout, et il vint un temps où, entre voisins, on faisait le dimanche soir, pendant l'hiver, la petite partie au coin du feu pendant que la jeunesse s'amusait à ses jeux et l'on ne se quittait jamais sans boire un coup. Aujourd'hui, il est de bien meilleur ton d'aller à l'auberge ou mieux encore au café.

Pendant les veillées d'hiver, sur la semaine, tout le monde travaillait. Dans ce but, on se rassemblait en plus grand nombre possible, tantôt chez l'un tantôt chez l'autre, et cela pour plus facilement *économiser le feu et la chandelle*. Les hommes *épelounaient le garouil* (enlevaient les feuilles au maïs pour le faire sécher), tillaient la *cherve* (chanvre) pour en faire des *poupées* avec la partie la plus délicate, et des *étoupons* avec la partie la plus grossière; *ploutounnaient* le fil sur le *chevalet* et la *devidouère;* cassaient les *calas* (noix), pour en retirer les *nougeras* (amandes) destinés à faire de l'huile; tressaient des *palissons* avec des ronces et des pailles, et des paniers, des *gèdes* ou *coffinâs* (coffins), avec de la *bourdaine* (bourgène), du jonc et de l'osier, ou bien faisaient des *bourgnes* et *bourgnons* pour la pêche aux anguilles, selon que les lieux y prêtaient. Les femmes et les filles, armées chacune d'une quenouille, tiraient le fuseau :

De ça de là vous en aurez !
Point de cesse, point de relâche..... (1)

(1) La Fontaine, liv. v, f. 6.

Digitized by Google

Du moins jusqu'à ce que la tâche fût finie. Or, la tâche consistait, selon la force du sujet, en deux, trois et même quatre *fusées* (pleins fuseaux). Mais les *goules* marchaient du même train.

Quand l'on avait l'*écardou* (cardeur) pour préparer la laine qui, mélangée au fil, servait à tisser l'étoffe dont on faisait les habits, oh! c'est alors qu'avaient lieu les *grrrandes soirées*. Dans les maisons bourgeoises ou simplement aisées, on travaillait à la lueur du *chareuil*, sorte de lampe de forme très primitive, que l'on suspendait aux poutres du plafond; dans les maisons pauvres, on se servait de chandelles de *rousine* (résine) que l'on plaçait dans l'âtre de la cheminée, à cause de l'épaisse fumée et des flammèches qui s'en dégageaient. Les tout à fait pauvres se parquaient quelquefois dans l'étable pour épargner le combustible. Comme il n'y avait presque jamais assez de *selles* ou d'escabeaux, quel que fût le lieu de réunion, on en improvisait de toute façon : souche, pierre de foyer, seau, devenaient des sièges; l'on allait même jusqu'à décrocher, pour la réduire momentanément à cet usage, la monumentale salière en bois suspendue sous le vaste manteau de la cheminée. Les vieillards se plaçaient au coin du foyer, les matrones ensuite, les jeunes filles après, toutes le plus près possible de la lumière. Les hommes et les jeunes gens formaient le cercle par derrière. L'*écardou*, avec son gigantesque rouet, occupait un des angles de la pièce. C'est alors que les meilleurs chanteurs se faisaient entendre. Tout tremblait à la voix tonitruante d'un ancien soldat de la grande armée, chantant les poétiques inspirations d'Ossian, traduites en vers par un poète devenu aveugle comme le chantre de Fingal (1). Une jeune fille exécutait d'une voix lamentable: Geneviève de Brabant, Henriette et Damon, ou la complainte du Juif-Errant. Puis venaient les contes. Ah! il y en avait!..... Perrault fournissait d'abord un bon contingent; mais c'était là peu de choses à côté des légendes antiques, des histoires de diables et de revenants, de devins, de sorciers et de sabbat, de bigournes, de loups-garous et de galipodes, qui changeaient de formes à volonté, au moyen d'une graisse magique mystérieusement renfermée dans un petit pot de bois. Il y avait des métamorphoses, des aventures mille fois plus impossibles et plus épouvantables que tout ce que les poètes ont rêvé. Le conteur savait y mettre le ton, contrefaire la voix de ses personnages, parsemer son récit d'horripilantes onomatopées; c'était en un mot à donner la *chair de poule!* Comme il jubilait, alors qu'au plus fort de sa narration il voyait *teursir* (transir) les fillettes qui

(1) Baour-Lormian. — On sait que Napoléon Ier s'efforçait de vulgariser ces traductions qu'il faisait chanter dans ses camps.

Digitized by Google

pâlissaient d'effroi et les bonnes femmes se signer en lâchant un formidable *abrrrenontio !!!*

Pour atténuer l'effet des émotions terribles, on proposait ensuite de joyeuses *devinailles*. Elles avaient généralement trait aux objets d'un usage quotidien. On demandait par exemple :

— Qu'est-ô qui vous *grice* les dents en rentrant ? (1) — Quand les plus jeunes s'étaient un moment tenaillé la cervelle, les savants répondaient : c'est la *cramaillère*..... Et un autre reprenait :

— Qu'est-ô qui vous pare sa dorne en rentrant ? — Ine chaire (2).

— Qu'est-ô qui quitte son ventre pour aller boire ? — La paillasse.

— Qu'est-ô qu'a-t-in œil au bout de la quoue (queue) ? — La poêle.

Et une infinité d'autres, dont on pourrait faire un vrai dictionnaire.

Quand la besogne était terminée, l'on jouait à certains jeux, mais jamais avant. Le *marchand de piomb* (plomb), et autres similaires, étaient des plus pacifiques. — Je vends du plomb, combien en voulez-vous ? — Cinquante livres. Si quelqu'un répétait ce nombre ou une autre quantité quelconque déjà énoncée, on payait un gage. Au deuxième tour, on discutait le prix. Il ne fallait dire ni *oui* ni *non*, et quelquefois ni *monsieur* ni *madame*. Sans quoi, c'était un autre gage à *coucher*. Puis venaient les pénitences.

Petit bonhomme vit encore était aussi bien à l'usage des jeunes que des vieux. C'était ce qu'on pourrait appeler un souvenir direct des *lampadophories* ou *lampadodromies*, courses à la lampe ou au flambeau, qui se célébraient jadis chez les Grecs en l'honneur de Vulcain. Le lampadophore qui avait porté son flambeau allumé en courant à toutes jambes jusqu'au but indiqué, était vainqueur. Ici, le flambeau ou la chandelle était passée rapidement presque sous le nez des amateurs, qui s'efforçaient chacun à leur tour de souffler au moment opportun. *Petit bonhomme vit encore !* disait triomphalement le ou la lampadophore, tant que la lumière n'était pas éteinte. — Il est *mouru !* criait-on en battant des mains, aussitôt que quelqu'un l'avait *tué*. C'était toute l'oraison funèbre du *petit bonhomme*, que l'on s'empressait de ressusciter et de retuer..... et cela..... *in infinitum* !

(1) Qui est-ce qui vous grince des dents quand vous rentrez ?

(2) Qui est-ce qui vous offre son giron ? — Une chaise.

Digitized by Google

Très souvent, on *éborliait* (éborgnait) la *peurdrix*. Or, la perdrix, c'était un *bot* vide (sabot tout en bois). L'*éborliouse* prenait un grand bâton qu'elle levait au plafond en y fixant les yeux. Dans cette attitude, elle tournait neuf fois sur elle-même, avec une certaine rapidité. Aussitôt le neuvième tour, elle devait, sans tâtonner, fourrer l'extrémité du bâton qui touchait le plafond, dans le bot qui se trouvait près d'elle. Elle *éborliait* alors la *peurdrix*. Mais cette petite opération offrait une plus grande difficulté qu'on ne saurait croire. L'*éborliouse*, après ses neufs tours, avait presque toujours un commencement de *virounas* (tournement de tête) et logeait dix-neuf fois sur vingt son bâton à côté du *bot* ; si tant est qu'elle ne fit pas le *chavirâ*.

Un autre soir on *fournayait* (faire la fournée). Du coup, de perdrix qu'il avait été la veille, le *bot* devenait *four*. La *fournayouse* et le *fournayou* se mettaient tous deux et dos à dos à cheval sur le même bâton. La *fournayouse* tenait des deux mains le bout du bâton qu'elle s'efforçait de *saquer* (placer) dans le four, c'est-à-dire dans le *bot*. Le *fournayou* de son côté, tirait en sens contraire, pour l'en empêcher, souvent même il faisait remonter le cheval un peu plus haut que ne l'aurait voulu la *fournayouse* ; c'était assez *boccacien*....

L'heure de se retirer approchait-elle, on ne se séparait pas sans danser. Souvent un des gais lurons de la troupe improvisait un stradivarius avec un vieux sabot et s'accompagnait en chantant ou bien marquait le pas à l'aide d'une cornemuse en peau de frêne, ou avec une feuille de lierre, comme l'on ferait pour un appeau. On dansait, soit une courante, soit un bal saintongeais, poitevin ou breton, et l'on se quittait après s'être *tretous bisés*. Il n'était pas rare d'entendre à quelque distance dans l'obcurité le cri de quelque fille ou femme effarée, à la vue d'un objet quelconque auquel leur imagination prêtait une forme fantastique et que, la lune aidant, elles transformaient en *bigourne*, revenant ou *ganipote*.

Certains divertissements revenaient périodiquement avec telle ou telle circonstance. Tuer et *cuisiner* le *goret*, par exemple, était tout un événement dans une maison ; on pourrait dire, que c'était une vraie *fête de famille*..... Parents et voisins prêtaient main forte ; toute la batterie de cuisine était en l'air. Quand la cuisinière en chef déposait dans le chaudron, placé au-dessus du feu, les boudins et les andouilles, elle n'omettait jamais de rappeler que pendant tout le temps de la cuisson il fallait bien se garder de — ici elle employait l'expression *technique* — faire entendre la plus petite incongruité. Elle-même devait s'abstenir d'aller où personne n'eût pu aller à sa place.... Si quelque enfant terrible (où n'en rencontre-t-on pas ?) simulait « le bruit incongru », la cuisinière entrait

Digitized by Google

aussitôt en fureur. « *Chin gâté !* (1) s'écriait-elle, mes boudins vont crever !... » Et si la fatalité voulait que l'accident arrivât, c'est alors qu'il ne faisait pas bon de nommer le coupable !... Elle lui eût cassé le manche à balai sur le dos... c'est pourquoi, tout le monde était invité à prendre ses précautions d'avance.

Le soir, grand gala, que l'on appelait *très-improprement* « le repas de cochon ». On y dînait très copieusement. Et comme la veillée se prolongeait forcément, à cause du *tantouillet* (*alias*, civet) (2) qu'il fallait faire consommer et auquel tout le monde devait mettre la main, on dansait pour tromper les instants et par intervalle chacun venait, à l'aide de la grande palette qui servait de cuiller, *brasser la tambouille*, que surveillaient les vieux. L'on ne se séparait pas, sans emporter *de la cuisine*, à titre de souvenir ou d'échantillon, pour soi ou pour les absents, sauf à rendre la pareille en semblable occasion.

Le lendemain du 31 mars, on trouvait un plaisir extrême à duper quelque jobard en lui faisant courir la prétantaine après le poisson d'avril (3). C'était des courses, des messages, des

(1) Cette expression très usitée dans tout le pays d'Aulnay et dans le voisinage du Poitou, est une espèce de *jurement, qui se corse* selon les circonstances. Il a en quelque sorte son *positif*, son *comparatif* et son *superlatif*. *Chin gâté*, est le positif ; *cré chin gâté*, comparatif ; *cré chin gâté d'au diable* est le superlatif ; ça va mal quand on l'emploie. Enfin il y a aussi un *superlatif de supériorité ; sacrrré* remplace alors *cré*. A ce moment-là, c'est le paroxysme, il ne faut pas s'y frotter. En Aunis, le mot *gâté* était remplacé par *moudit* (maudit) et l'on disait : *chin moudit*. — Somme toute, ces expressions bizarres, dans la bouche de nos villageoises, valent encore mieux que les B, les F, etc.... dont les citadins émaillent aujourd'hui leurs discours.

(2) Le *tantouillet* ou *civet* se fait avec du sang, du hachis, des couennes, etc., que l'on fait consommer dans l'eau qui a servi à cuire les boudins.

(3) Quelle est l'origine de ce singulier usage? Quelques écrivains prétendent qu'elle vient d'un prince de Lorraine que Louis XII faisait jadis garder à vue dans le château de Nancy et qui se sauva en traversant la Meurthe à la nage le premier avril, ce qui fit dire aux Lorrains que c'était un poisson qu'on avait donné à garder aux Français. D'autres le rapportent aux pêches souvent infructueuses, qui se font à cette époque. D'après Fleury de Bellingen, elle dériverait d'une fête orientale, originaire de l'Inde. A la fin de mars, pour célébrer le *Hulé*, on s'ingéniait à faire courir les gens simples et crédules qui s'exposaient ainsi à la risée générale. Le dernier jour de cette fête était le nouvel an, qui, aussi bien que chez nous autrefois, commençait le 1er avril. Les juifs se seraient amusés du hulé et en auraient profité lorsque J.-C. fut trahi et livré par Judas. On aurait dit de là : la *passion d'avril* et par corruption le *poisson d'avril*.

D'après Quittard, *Dictionnaire des Proverbes et des Usages*, « tout porte à croire que l'usage du poisson d'avril ne fut établi ou du moins, nommé comme nous le nommons maintenant, que vers la fin du XVIe siècle ; précisément l'année cessa de commencer en avril, conformément à une ordonnance que Charles IX rendit en 1563 et que le Parlement n'enregistra qu'en 1569.

« Par suite d'un tel changement, les étrennes qui se donnaient en avril ou en janvier indifféremment, ayant été réservées pour le jour initial de ce dernier

Digitized by Google

réclames impossibles, pour ne pas dire souvent stupides. Et les pauvres d'esprit en étaient pour leurs frais, et l'on riait à gogo de leur crédule simplicité.

A l'époque de la fenaison, l'on revenait toujours des champs en chantant à tue-tête, les femmes juchées en haut de la charretée de foin et le soir, malgré les fatigues, on ne se mettait jamais au lit sans avoir dansé la ronde devant le *pailler* (meule de foin).

Pendant les *métives* (temps des moissons), aussitôt qu'on avait fini de *seger* (scier le blé), on formait des derniers épis une immense gerbe que l'on emportait triomphalement à la maison. On la plaçait en-dessous de la *maille* (tas), qui devait se battre pour la clôture et au sommet de laquelle on plantait un bouquet de feuilles de noyer avec de belles livrées (faveurs) de toutes les couleurs. Tout le monde sait que l'on battait alors généralement les grains à bras, à l'aide du *fiâ*, *fiau* ou fléau. En était-on rendu à la gerbe monstre, on feignait des efforts inouïs pour la soulever. On se mettait dix, quinze, vingt, avec des leviers ; impossible de la remuer : on se fut mis cent qu'il eût toujours manqué un levier jusqu'à ce que le *bourgeois* ou maître de céans apparût bouteille et verre en main. On buvait alors un coup, deux coups, trois coups et davantage et les leviers commençaient à prendre force pendant que plusieurs de ceux qui les tenaient, perdaient quelquefois les leurs. Enfin, la gerbe était transportée dans l'aire. A peine était-elle battue, et les grains enlevés, qu'on entrait en danse. Mais ce n'est pas tout. On commençait par gripper un coq ; et, jeu cruel, on le plumait tout vif, on l'enivrait et l'on dansait autour. Le pauvre animal, effrayé par le bruit des danseurs, s'efforçait de fuir, tombait, se relevait, retombait, ce qui excitait dans l'impitoyable entourage des rires fous. Finalement, dès qu'il avait cuvé son vin, on lui tordait le cou et il passait par les mains des cuisinières qui le mettaient en sauce pour la *noce* du soir. Et l'on *redansait* dans l'aire, avant d'aller dormir.

Quand on plantait une crémaillère quelque part, cela ne se faisait pas sans tambour ni trompette, si la chose avait lieu surtout dans une maison neuve. D'abord, les maçons, selon l'usage décoraient leur *bâtisse* d'un magnifique bouquet orné de *livrées* (rubans) et ils étaient naturellement de la fête où l'on mangeait bien, où l'on buvait sec, et où l'on dansait d'urgence.

mois, on ne fit plus le 1er avril que des félicitations de plaisanterie à ceux qui n'adoptaient qu'avec regret le nouveau régime ; on s'amusa à les mystifier par des cadeaux simulés et par des messages trompeurs ; et, comme au mois d'avril le soleil vient de quitter le signe zodiacal des poissons, on donne à ces simulacres, le nom de *poissons d'avril.* » Quatre opinions sur ce sujet : on peut choisir.

Digitized by Google

Pour la plantation de la vigne, on faisait, cela va de soi, force libations à Bacchus. Aussi, emportait-on un fort barricot de bon vin, en se rendant au *chantier*, sans quoi, la *barre* n'eut jamais pu s'enfoncer dans le sol. C'eût été une faute grave d'en retourner une goutte à la maison ; mais l'on veillait au grain ! Dès qu'un travailleur avait soif — et quel est celui qui pouvait s'en défendre ? — il s'approchait du cellier improvisé, empoignait le barricot des deux mains, le soulevait au-dessus de sa tête après en avoir ôté le fosset, appliquait sa bouche sur l'orifice et en prenait tout à loisir. Au moment où commençait cette solennelle opération, tous les estafiers de la même bande devaient interrompre leur besogne, lever le chapeau et saluer le buveur en criant : *santos !* (santé ?). Quiconque s'était laissé surprendre et se trouvait en retard pour cette petite cérémonie, était incontinent harcelé de formidables haro !... On se saisissait de lui et on le passait à la *balancine* (1). Il pouvait, après l'épreuve, boire un coup pour se dédommager, ce qui n'était pas de nature à le chagriner trop. Après le repas du soir, on jouait à *saute-piquet*. On plantait un bâton en terre et tous devaient, comme font les enfants à *bis-combis*, à *saut-de-mouton* ou à l'*anguille*, sauter au-dessus en écartant les jambes. On chantait en même temps :

Chez nous j'avions in âne,
Qui s'appelait saute-piquet, saute-piquet,
Chez nous j'avions in âne....

Et le reste. Au second tour le bâton était *remonté* d'un cran et ainsi de suite. Venait un instant où les moins agiles ne pouvaient le franchir sans le faire choir. La pénitence du *renveursou* était alors de boire une *rasade*, sans que pour cela il fut mis à rémotis. Aussi, les rasades succédaient aux rasades, si bien qu'en moins d'une heure, il y en avait un tiers qui commençait à *louvoyer* et un autre tiers à *rester sur le flanc*. On attribue aux Poitevins l'invention de ce jeu d'ivrogne, que nos bons pères, les Saintongeais, ne dédaignaient pas. La rasade, sous forme de pénitence, mais seulement *ad usum barbatorum*, figurait encore aux soirées hibernales, pendant la casse des noix huilières. Il fallait veiller au *Lapin*... Or, ce lapin-là — coquille de noix vide renversée cachant une partie de l'amande dépouillée et détachée du zeste — se faufilait partout à l'instigation de tel ou tel madré compère, et il obligeait celui qui se trouvait en avoir hérité à son insu, à avaler un vidrecome ou rouge-bord. Naturellement, cette *héritation* inattendue était toujours découverte et manifestée par le voisin.

(1) C'était la grande balancine dont nous avons parlé au chapitre Ier.

Digitized by Google

Pour les vendanges, on ne revenait jamais des vignes sans hurler des chants de circonstance. Afin d'*apprendre le métier* aux nouveaux venus et surtout aux femmes, on leur trempait la tête dans le *moût* et l'on en couronnait même quelques-unes de pampres, de lierre ou de *coi* sauvage; on eût dit de vraies bacchantes, alors surtout qu'elles avaient *dans la tête* ce qu'on appelait *un petit coup de piqueton*.....

Les hommes occupés au treuil ou pressoir se provoquaient à boire un *madre*, mais à la condition de le boire toujours entier et d'un seul trait. Il fallait vraiment être quelque peu de la race de Gargantua pour soutenir l'épreuve sans encombre, car le madre, sorte de récipient en bois et fait d'une seule pièce, tenait bien une couple de litres et au-delà. Et il ne manquait pas de vaillants pour affronter le coup... Mais que d'*apprentis* étaient obligés ensuite d'aller *caresser leur chien!* Au repas du soir, on dégustait à longs traits le vin nouveau, en dépit de toutes les diableries qui pouvaient s'ensuivre, et l'on dansait d'interminables rondes.

Il n'y avait pas de saison pour l'inqualifiable saturnale qui avait lieu publiquement, et à laquelle tout le monde pouvait s'arroger un rôle actif, quand on apprenait qu'un homme avait été battu par sa virago. La Toinette de Molière, dans le *Malade imaginaire* (acte III, scène v), ne rappelle-t-elle pas à son maître Chrysale :

..... Que d'un homme on se gausse,
Quand la femme, chez lui, porte le haut-de-chausse ?

C'est pourquoi le commun des maris tenait d'abord conciliabule. On nommait des exprès chargés d'annoncer dans les bourgs et villages voisins la date fixée pour l'exhibition : c'était toujours le dimanche et ordinairement huit ou dix jours après la *scène intime*. Tout se passait après le temps des offices religieux et se prolongeait bien avant dans la nuit. Rien de plus grotesque, de plus stupide, rien de plus graveleux même, que cette inconcevable cavalcade qui traversait jusqu'à trois et quatre fois les rues du bourg. En tête, marchaient les cornets à bouquin, les cornemuseurs, les sifflets de toute sorte et quelquefois le tambour. Venaient après les charlatans, en costumes carnavalesques, entourés assez souvent de masques et débitant de temps à autre quelque boniment *ad hoc*, où les plus ébourriffantes gauloiseries étaient jetées aux quatre vents du ciel. Suivait l'époux malheureux, représenté par son plus proche voisin, coiffé..... *du grand chapeau*..... et monté face arrière sur un *bardou* (baudet) dont il tenait, en guise de rêne, l'extrémité caudale entre les mains... A sa suite, on voyait un cortège de vieux barbons, montés normalement à âne et dont..... nous

Digitized by Google

laisserons dormir en paix dans Molière..... l'*intranscriptible* dénomination. Enfin, les femmes et enfants, armés d'arrosoirs, de vieux fonds de casseroles, de chaudrons, sur lesquels ils frappaient à coups redoublés avec des bâtons, fermaient la marche et se bousculaient en faisant un tintamarre assourdissant. Le soir, c'est à la lueur des chandelles de résine que l'on se dirigeait à travers les rues, et le ramage charivaresque se continuait presque toute la nuit sous les fenêtres du *pauvre diable*. Mille regrets pour le pacifique citoyen qui voulait dormir: il n'avait pas le droit de se plaindre (1). Et voilà comment la gent maritale entendait relever son prestige en vengeant l'affront qui avait été fait..... à la culotte!

Une bien plus intéressante occasion d'amusement, de jeu, de divertissement, s'offrait aux familles et à la jeunesse, toutes les fois qu'une foire se tenait dans les environs. Beaucoup moins multipliées qu'aujourd'hui, les foires étaient autant des réunions commerciales que des occasions de plaisir. L'on ne craignait point pour s'y rendre de faire trois et quatre petites lieues de pays, autant pour s'en retourner, après avoir été tout le jour sur pieds, et Dieu sait ce qu'on entendait par *petites lieues* de pays. C'était ce qu'on appelle encore vulgairement des lieues de chien! Elles mesuraient bien chacune six bons de nos kilomètres d'aujourd'hui, si elles n'allaient pas au-delà. Les bornes indicatrices étaient encore extrêmement rares, d'ailleurs on passait par les *traverses* et l'on mesurait la distance *à vue de nez*. Mais l'on savait marcher alors, comme on ne sait guère plus le faire, et puis, pour aller à la foire, que n'eût-on pas fait!... On en rêvait plusieurs nuits d'avance. Au jour dit, l'on se *mettait dans tous ses atours* et l'on enfilait la route en chantant, dès trois heures du matin et quelquefois même plus tôt, à la saison d'été. Si l'on avait un cheval, la femme montait en croupe derrière l'homme, la fille venait ensuite; il y avait même à l'occasion place encore pour un veau ou autre bête de moyenne force...

Les foires d'*accueillage* — celles où se gageaient les domestiques — étaient généralement les plus nombreuses, les plus *vivantes*. La *ballade* (frairie ou assemblée), ainsi nommée parce qu'il y avait toujours le bal en plein air (2) — avait presque toujours lieu en même temps ou le lendemain. Les serviteurs

(1) V. fin du chapitre Ier, passage relatif aux secondes noces, — charivari.

(2) ..... Des troubadours
Fut la rime trouvée en chantant leurs amours,
Et quand leurs vers rimés ils mirent en estime,
Ils sonnaient, ils chantaient, ils *ballaient* sous leur rime,
De *son* se fit *sonnet*, de *chant* se fit *chanson*
Et du *bal* la *ballade* en diverses façons.
(VAUQUELIN DE LA FRESNAYE.)

Digitized by Google

ou servantes qui voulaient *se placer* portaient à leur chapeau, corsage, ou tenaient à la main le signe distinctif qui les faisait reconnaître. Les faucheurs et moissonneurs avaient un épi ou une herbe *épigée;* le meunier ou *chasseron*, un fouet; la fille de ferme, une branche de noyer, de buis ou de tout autre arbre; une *bonne* pour famille bourgeoise, une rose ou un bouquet de fleurs, etc. Tout ce monde dansait sur la pelouse, et pour la jeunesse, le bal était bien un des côtés les plus attrayants de la foire. Aussi y avait-il toujours foule. La musique était d'ailleurs si entraînante!... Le *violouneux*, — tout ce qu'il y avait de plus artiste de dix lieues à la ronde! — le *violouneux* n'était-il pas là, aiguisant de son harmonieux crin-crin l'ardeur et l'appétit des *balladoux?* Monté sur une barrique qui tenait lieu d'estrade, dans l'enceinte formée par les spectateurs, il faisait pendant des heures entières littéralement frissonner les airs — et jamais les heureuses gens! — du simpiternel rigodon qu'il *racornait* sans cesse, car son répertoire n'était pas riche! Pour six blancs, deux liards ou un décime, selon le progrès des temps, un jouvenceau pouvait, s'il lui agréait, danser tout le jour avec sa jouvencelle. Item, pour les jeunes couples, qui ne s'en faisaient pas faute, les mères, voire même les grand'mères.

Point de cérémonie, comme de nos jours, point de susceptibilités à ménager, point de folles dépenses pour rafraîchir les danseuses, point de sièges quelconques pour reposer leurs grâces. Quiconque en avait assez se retirait tout simplement, se tenait debout comme le commun des mortels ou allait s'asseoir sur l'herbe.

Cependant, comme les curieux ou les amateurs qui se succédaient s'efforçaient, comme toujours, de fendre la foule pour arriver aux premiers rangs, il venait un instant où l'enceinte se rétrécissait quelque peu. C'est alors que le père Range-à-bord exerçait son office et faisait élargir les rangs. Ah! le père Range-à-bord, il ne faisait pas tant de simagrées que les lapins musqués que l'on appelle aujourd'hui maîtres de cérémonie; il ne prenait point de gants pour *opérer*, et il opérait le plus prosaïquement du monde. Muni d'une immense Marie-Jeanne pleine d'eau et débouchée, il s'avançait en criant : « *En errière les mondes ou gare les trop en avant.* » Et, ce disant, il poussait sa colossale bouteille dans *le ventre* des gens, qui se hâtaient d'exécuter une reculade. Car l'on n'avait garde de s'exposer, un jour comme celui-là, à gâter ses beaux habits neufs... Singulier policier vraiment, que ce père Range-à-bord, qui, sans plus d'insignes qu'un vieux chapeau à claque, se faisait mieux obéir que le premier Pandore du monde!

Pour les petits gosiers trop altérés, il y avait pourtant des rafraîchissements à bon marché. Bière, liqueurs?... Horreur

Digitized by Google

que tout cela! La *moque* de limonade à deux liards, que l'on partageait souvent entre tourtereaux, valait mille fois mieux et coûtait moins cher.

Mais auparavant il était tout à fait galant pour les *cavaliers* de casser la *fouace* (1) en présence des *cavalières*, sans cela on passait pour un loup, ou tout au moins pour un pauvre *rabalou* (2). On s'approchait donc du *fouaçaillou*, on choisissait et on lui remettait la fouace. Celui-ci la recouvrait d'une serviette blanche, puis, tout en la tenant par en dessous de ses deux mains, il la présentait aux jeunes gars qui étaient de la partie. Chacun, à tour de rôle, passait la main droite sous la serviette et en cassait un morceau à *l'hasard*, en disant: *foin de la mogette!...* Ce qui voulait dire: Je ne tiens pas à payer la fouace! Et pour mieux rire on faisait quelquefois un peu de gabegie. On échangeait un coup d'œil avec l'intelligent *fouaçaillou*, qui n'y trouvait rien à perdre, et le dindon de la farce était toujours le plus jocrisse de la troupe. La fouace payée on faisait un second et un troisième tour dont l'issue était infailliblement la même. Les fillettes qui recevaient le butin riaient à gorge déployée, sauf à plaindre ultérieurement le pauvre godelureau de sa mauvaise fortune.

Quand on n'avait pas le gousset assez bien garni pour se payer ces fantaisies et arroser la fouace qui devait compléter le déjeuner sous la tente, on se contentait de faire la dînette sur l'herbe avec les provisions apportées dans le traditionnel *boutillon*. Mais il n'y avait guère que les pauvres diables ou les bonnes femmes qui se rassemblassent pour en user ainsi. Si la foire avait surtout lieu aux environs de Pâques, les élégantes devaient emporter dans la *dorne de leur devantière blanche* (3) repliée par moitié, une *tourtière* (tourte) à trois cornes, c'est-à-dire affectant la forme triangulaire, et cela pour des raisons symboliques qu'il est intéressant de mentionner: 1° la forme tricorne ou triangulaire pour rappeler la Trinité et pour rompre les maléfices; 2° pâté plutôt qu'un autre mets, parce qu'il était avéré, *en ce temps-là*, qu'après avoir jeûné pendant quarante jours et quarante nuits au désert et chassé le diable qui le tentait de gourmandise, Jésus-Christ reçut des anges qui s'approchèrent de lui et le servirent..... un pâté d'excellent acabit et de cette forme-là: — on ne dit pas s'il était truffé; — 3° enfin, il fallait

(1) Les fouaces de Melle, en Poitou, jouissaient d'une incontestable renommée. Les Mellois en attribuaient la première invention à la Mère Lusine (Mélusine), mais il paraît que la fouace date *au moins* de 1900 ans avant Jésus-Christ... Abraham, dit-on, en mangeait sous sa tente...

(2) Gueux, *minable*, sans le sou. Se prend toujours en mauvaise part.

(3) *Aliàs :* devantail, devanteau, tablier blanc généralement avec plastron, appelé *pièce*.

Digitized by Google

se régaler tous ensemble, parce que saint Paul a dit, au sujet de la résurrection de Jésus-Christ, *epulemur et lætemur* (1)..... Et ainsi tout était raisonné, motivé, appuyé de *solides raisons.*

Donc, le pâté servait à la ripaille. Et comme l'on avait soin, faute d'en manquer, de se munir toujours de pain, les garçons n'avaient à payer que le vin, déboursé extrêmement modeste.

Les jeunes gens riches qui participaient à la régalade étaient fiers, dans quelques endroits, d'exhiber, comme dans toutes les réunions festivales de cette nature, un gobelet d'argent qu'il était fort distingué de sortir de sa poche au moment de boire. Naturellement, *l'amie de leur cœur* en profitait.

Les *foiroux,* qui n'étaient pas de première jeunesse et qui désiraient casser une croûte et vider une pinte, ne pouvaient se soustraire à l'obligation de *dégousser* une anguille ou un *pibaud* (mâle de l'anguille), sous peine de passer une mauvaise foire. Les cabaretiers ambulants étaient pourvus à cet effet d'énormes grils, et pour éventer le brasier en plein air, de gigantesques chapeaux, qui n'avaient point besoin de certificat pour prouver leur vétusté. Et le parfum de la cuisine, embaumant l'atmosphère plus de cent mètres à la ronde, excitait la sensualité des gourmands et des affamés (2).

Le repas fini — et l'on prenait bien son temps, — les hommes allaient à leurs affaires ou se rendaient aux jeux; la jeunesse et les femmes visitaient les curiosités et faisaient les emplettes.

Les arracheurs de dents faisaient alors merveille! Avec leurs costumes excentriques, leur musique endiablée perchée sur l'impériale de leurs vastes voitures, ils attiraient toujours une foule innombrable. A la pointe de l'épée on arrachait sans douleur les molaires les plus rebelles, et avec une goutte, une seule goutte, du plus mirobolant de tous les spécifiques, on prévenait pour jamais le retour du mal. Et les bonnes gens aussi simples que crédules se pâmaient d'aise au récit fantasmagorique et entremêlé de grosses facéties des cures prodigieuses qu'ils avaient opérées. Et l'on *montait à l'échelle*, en faisant queue des heures entières, pour se faire charcuter la bouche, pendant que les t'sim boum boum faisaient trembler ciel et terre, afin d'empêcher la multitude d'entendre les cris épouvantables que poussait le patient. Pour deux sous et le dentifrice par-dessus le marché!... Ce n'était pas cher, et l'on en avait pour son argent! Et l'on conservait religieusement la petite *bouteille*, l'élixir, dont la vertu principale était *quelquefois* de ne pas aggraver le mal.

(1) Banquetons et réjouissons-nous.

(2) Cet usage existe encore dans une foule de localités.

Digitized by Google

Plus loin, des artistes à deux liards, un sou, montraient en deux représentations et quinze tableaux la sainte Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, la scène du Juif-Errant y figurait avec *mention;* ou bien l'on faisait voir sainte Madeleine dans sa grotte de la Sainte-Baume; sainte Geneviève de Brabant dans la forêt, ou le supplice de sainte Catherine sur la roue; saint Nicolas et les trois enfants sortant du charnier, etc., etc., etc.

A côté, les marchands de chapelets, d'images, de médailles, chantaient d'interminables complaintes que l'on écoutait bouche béante. Puis l'on passait aux lutteurs, aux escamoteurs, aux saltimbanques, aux étalages de bric à brac; l'on n'omettait rien, pour pouvoir ensuite parler de tout.

Très souvent — pour ne pas dire toujours, — des parents, des amis, d'anciens voisins qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps se rencontraient au milieu de la mêlée. Après la première exclamation de surprise, on s'embrassait, et Dieu sait si l'on en était chiche! D'abord, on se *bisait* trois fois sur les deux *jottes* (joues) en signe d'amitié, et puis c'étaient de vraies litanies... il y avait un coup, et sur les deux joues, pour le père, un coup pour la mère, un coup pour le frère, un coup pour la sœur, un coup pour l'oncle, un coup pour la tante, un coup pour le *neveur*, un coup pour la *fillole*, un coup pour le voisin, un coup pour la voisine; enfin, c'était interminable! Un quart d'heure durant, on se passait les *jottes* les unes sur les autres, comme si c'eût été pour les aiguiser. Et ce n'était pas pour semblant que l'on s'embrassait: de simples accolades ne disaient rien du tout, il fallait, pour montrer que c'était sincère, que l'on fît *peter son bec* à chaque fois, comme l'on dit encore; en d'autres termes, c'étaient de bons baisers de nourrice que l'on se donnait des deux côtés pour que cela pût compter. Venaient ensuite les interrogations sur Pierre, Paul, Mathieu, François, et toute la ménagerie. Quel plaisir de s'être rencontré! Et l'on se quittait en se *rebisant* à l'infini. Il n'était pas rare de trouver quatre ou cinq occasions de cette nature pendant la foire, ce qui était autant d'événements à remémorer une fois de retour à la maison.

J.-L.-M. Noguès.

Deux méreaux protestants ultra-anciens.

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler (1) que le plus ancien méreau protestant connu pour le Poitou remontait à 1745.

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 mars 1889, p. 161.

Digitized by Google

Il en existe cependant, — deux au moins, — qui portent des dates plus anciennes : 1742 et 1741 (2).

Le premier porte au droit un calice, *aliàs* une coupe eucharistique (tige sans nœud) accompagnée de cette inscription :

BU VEZ
E N
TOUS

℟. Cette autre inscription :

E . P. D.
F . D. P.
1742.

ce qui peut s'interpréter :

Église Protestante Des Fidèles De Pamproux,

mais veut dire en réalité :

Émis Par Deux Faussaires De Pamproux.

Le second porte, au droit, une coupe eucharistique (avec nœud) surmontée d'une étoile et accostée de deux morceaux de pain de communion allongés.

℟. Dans le champ : une bible ouverte accostée de deux étoiles ; sur la bible : A Ω. Au-dessus :

A P D F D P

(*Assemblée Protestante Des Fidèles De Pamproux*), et au-dessous la date

1741.

L'auteur de ces deux méreaux est le même qui a fabriqué, en 1885, les deux médailles commémoratives de la révocation de l'édit de Nantes, dont voici la description :

1. — Au droit, dans le champ : une enclume accostée de deux marteaux à manche brisé. Sur le *billot* de l'enclume :

1685-1885.

Légende : ✵ PLVS A ME FRAPPER ON S'AMVSE. TANT PLVS DE MARTEAVX ON Y VSE.

℟. En légende : CÉLÉBRATION DV 200e ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOCATION. PAMPROVX.

(2) Nous devons les renseignements qui suivent à M. H. Gelin.

Digitized by Google

Dans le champ :

1685 :
RÉVOCATION
—
DRAGONNADES,
GALÈRES,
REFVGE, DÉSERT.
—
1885 :
LIBERTÉ.

Bordure très saillante.

2. — Dans le champ : l'enclume susdite accostée des deux marteaux brisés. Sur le *billot* de l'enclume :

PAMPROVX
L. G.

Sous le billot :

1685-1885.

Légende : PLVS A ME FRAPPER ON S'AMVSE TANT PLVS DE MARTEAVX ON Y VSE.

℞. Cette inscription :

1685.
RÉVOCATION :

DRAGONNADES
GALÈRES
REFVGE
DÉSERT

1885
LIBERTÉ
—

Bordure très saillante.

Les lettres L. G. inscrites sur le *billot* de l'enclume de cette seconde médaille, sont la signature de l'auteur. Ces initiales désignent M. Louis Garnier, de Pamproux (Deux-Sèvres).

C'est pour s'essayer la main que M. Louis Garnier avait commis les deux méreaux sus décrits, datés de 1741 et de 1742.

J'ajouterai que L. G. a eu un collaborateur dans la personne

Digitized by Google

de M. le pasteur Maillard, de Pamproux, un des hommes qui ont le plus étudié les anciens méreaux protestants.

L'abbaye de Saint-Liguaire.

L'abbaye de Saint-Liguaire, près Niort, dont les intéressants débris (XVIe siècle) n'ont pas été jusqu'ici suffisamment étudiés par les archéologues poitevins, aura prochainement les honneurs des *Paysages et monuments du Poitou.*

La salle capitulaire, voûtée à huit nervures (réminiscence Plantagenet), est intacte, ou peu s'en faut, malgré le mur qui la divise transversalement, pour la plus grande commodité des deux propriétaires qui se la sont partagée il y a une quinzaine d'années. M. Arthur Bouneault a augmenté sa collection du relevé de cette curieuse salle, dont on ne trouve guère de similaires dans les Deux-Sèvres.

Du cloître, vouté également à huit nervures, il ne reste plus aujourd'hui que : 1° d'élégantes clefs de voûte isolées, conservées les unes chez M. Peau, les autres chez M. Aubert; 2° chez M. Peau, trois travées en bon état de conservation. — M. Aubert possède une sépia, exécutée il y a une cinquantaine d'années par feu M. Audouin, alors professeur de dessin de la ville de Niort, sépia qui a servi récemment à M. Lecoq d'Harpentignies pour une petite vue qui a paru dans *En Sèvre* (1).

A l'aide du relevé mathémathique fait par lui des trois travées survivantes, des mesures prises par M. Aubert, qui a démoli une partie du cloître, il y a quinze ans environ, et de la sépia de M. Audouin, — M. Arthur Bouneault a pu restituer en perspective un des côtés de ce cloître, avec toute l'exactitude et la précision désirables.

Les clefs de voûte du cloître et de la salle capitulaire présentent, entre autres décorations : 1° un écusson mutilé *de..... à la bande de....., au lambel de..... en chef;* 2° une initiale richement ornée « B ». On sait qu'au XVIe siècle, les initiales sculptées sont toujours des initiales de prénoms.

Or, dans la série de clefs de voûte armoriées, qui forme une section spéciale de la collection de blasons poitevins de M. Arthur Bouneault, figure — découvert aux Alleuds (Deux-Sèvres) — un écusson bien conservé *de..... à la bande de....., au lambel de.... en chef.*

De plus le profil des nervures, aux Alleuds et à Saint-Liguaire, est absolument le même.

(1) *En Sèvre,* p. 19.

Digitized by Google

Donc : 1° identité entre celui qui a fait construire aux Alleuds et celui qui a fait construire à Saint-Liguaire ; — 2° un seul artiste pour les deux constructions.

Il n'y avait plus qu'à ouvrir le *Gallia christiana* pour avoir le nom de l'abbé — au prénom commençant par un B — qui avait régi les Alleuds et Saint-Liguaire au XVIe siècle.

Cet abbé s'appelait Bertrand d'Aitz.

« Bernardus Daits (dit le *Gallia* dans la notice sur les Alleuds), 1510. 1. julii et 1545. 10. octob. ex chartis authenticis regiæ biblioth. et adhuc 1532 et 1547. — Noster D. Claud. Estiennot hunc vocat Bertrandum Daix vel d'Aux, quem redditibus monasteriorum S. Leodegarii ad Separim et Allodiorum potitum fuisse dicit annis 1557 et aliis » (1).

Et à la notice sur Saint-Liguaire : « Bertrandus d'Aix, *al.* d'Aux, prior de Azayo prope S. Maxentium et abbas commendatarius S. Leodegarii, 1540. 1555. et 1560. sub cujus pravo regimine, ut pote Calvinianæ addicti sectæ, monasterium a neotericis evertitur anno 1559 » (2).

Le *Gallia* ajoute que le successeur de Bertrand à Saint-Liguaire reconstruisit l'abbaye : « Guillelmus de Massacré... monasterium regebat 1571. 75. et 84. cujus ædes abbatiales, ceteraque ædificia resarcivit ».

La découverte de M. A. Bouneault permet donc de compléter le *Gallia* sur un point intéressant. Elle permet en outre d'*affirmer* ce que M. Beauchet-Filleau avait seulement avancé comme *probable*, dans la seconde édition du *Dictionnaire des familles du Poitou :*

« Bernard d'Aitz, abbé des Alleuds, vers 1510-1547 (d'après le *Gallia christiana*, II), *paraît être le même* qu'un Bernard ou Bertrand, abbé de Saint-Liguaire, au milieu du XVIe siècle, qui était fils de Raymond et de Jeanne d'Abzac de la Douze » (4). — « Bernard ou Bertrand, d'abord prieur d'Azay-le-Brûlé, près Saint-Maixent, puis abbé commendataire de Saint-Liguaire, de 1540 à 1560..... Comme nous l'avons dit, *il pourrait se faire que ce fût le même personnage* que l'abbé du même nom vivant à la même époque » (5).

Nous permettra-t-on d'ajouter que la date de 1510 donnée par le *Gallia* nous paraît sujette à caution. La typographie a plus d'une erreur historique a son actif.

(1) *Gallia christiana*, tome II, col. 1295.
(2) *Gallia christiana*, tome II, col. 1125.
(3) *Ibid.*
(4) *Dict.*, 2e édit., tome Ier, p. 28.
(5) *Ibid.*, p. 29.

Digitized by Google

La sculpture des Alleuds et de Saint-Liguaire, notamment dans le *cran* des feuillages, est d'un caractère absolument différent de ce que nous trouvons à la même époque dans la région méridionale des Deux-Sèvres. Il y a lieu de croire que l'artiste employé par Bertrand d'Aitz dans ses deux abbayes se faisait à cette date une spécialité de l'art religieux.

Peut-être était-ce un moine???

En tout cas, nous devons reconnaitre en lui un sculpteur plus habile que ceux qui ont travaillé à la même époque dans notre pays.

Les armoiries des clefs de voûte de Saint-Liguaire et des Alleuds doivent se restituer : *de gueules à la bande d'or, au lambel de même en chef* (1).

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Le cours d'archéologie régionale de M. Lièvre
à la faculté des Lettres de Poitiers.

Dans sa cinquième conférence, M. Lièvre a examiné la question de l'origine des cendres de Nalliers, sur laquelle les récents travaux de MM. de Fleury et de Rochebrune ont ramené l'attention des archéologues.

Les fragments de haches de silex poli et divers débris du dernier âge de la pierre, rencontrés à la partie supérieure de ces cendres, attestent la très haute antiquité du dépôt ; mais on ne saurait en fixer, même approximativement, la date.

La nature de l'industrie qui a laissé à l'Ilot-des-Vases de pareils amoncellements n'est pas non plus un problème sans difficultés.

Pour M. de Rochebrune nous serions, sans doute possible, en présence de fabriques de poteries gallo-romaines. Les piliers trifurqués à leur sommet, retrouvés en nombre considérable dans ces cendres et nulle part ailleurs, seraient des ustensiles de la fabrication et de la cuisson. Si les fours n'ont point été rencontrés, leur découverte ne saurait tarder.

D'après M. de Fleury ces cendres auraient été apportées dans des barques, de tous les points environnants, pour servir à la fabrication du savon de potasse très usité chez les Gaulois. Ainsi s'expliqueraient ces amas de cendres dont un seul recouvre un espace de neuf hectares environ sur deux mètres d'épaisseur à son point central. Les nombreux débris organiques, mêlés à ces cendres, seraient ceux des animaux dont la graisse servait, au dire de Pline, à cette fabrication.

(1) Beauchet-Filleau, *Dict.* 2e édit., tome 1er, p. 28.

Digitized by Google

M. Lièvre estime qu'on ne saurait s'arrêter à l'idée de fabriques de poteries puisque les fours et les déchets de poteries font également défaut.

D'accord avec M. de Fleury sur la solution principale du problème, il s'en écarte cependant sur un point. Pour lui, ces cendres n'ont pas été apportées des alentours, elles sont le produit d'herbes marines incinérées sur place, pendant des siècles, dans le but d'en extraire la soude nécessaire à la fabrication du savon. Si ces antiques usines ont été établies sur le bord du marais, c'est que le marais lui-même fournissait en abondance les plantes les plus riches en soude et en potasse.

Quelque primitif qu'il soit, ce procédé était encore employé à Carthagène et à Alicante au XVIIe siècle, ainsi que l'atteste ce passage d'un mémoire adressé au Conseil de commerce, vers 1701, et conservé à la bibliothèque de Poitiers (ms. n° 204, f° 22) : « Soude, autrement appelée barille, marchandise d'une très grande consommation en France, où elle s'employe aux manufactures de savon, en pain, aux verreries, teintures, lessives et blanchimens des toilles. Elle se tire d'abord uniquement d'Alicant et Carthagène, en Espagne, où elle se recueille et se fabrique; ce sont cendres d'herbes bruslées, dont il est très difficile d'avoir présentement que par voyes de Marseille, par le moyen des vaisseaux genois..... »

Plusieurs dépôts semblables à celui de Nalliers ont été signalés dans l'ancien golfe des Pictons, et l'on doit noter que si tous ne se trouvent point à proximité de cours d'eau permettant le transport des cendres par bateaux, tous du moins sont situés sur la partie de la plaine qui confine au marais, c'est-à-dire à proximité de la matière première, et sur le sol producteur des plantes nécessaires.

Habitations et Campements.

Florus rapporte que César, pendant la guerre contre les Vénètes, envoya un corps d'armée contre les Aquitains, et à ce sujet, il dit : « Aquitani, callidum genus, in speluncas se recipiebant ; jussit includi. » Ce passage n'est peut-être qu'une amplification de la phrase de César lui-même rapportant que « les Aquitains étaient fort habiles au travail des galeries souterraines, à cause du grand nombre de mines de cuivre en exploitation dans ce pays. »

Quoiqu'il en soit, c'est à tort que quelques auteurs poitevins ont appliqué à nos ancêtres ce texte de Florus et conclu de là que les Pictons avaient pour refuges, sinon pour habitations, des souterrains ou des cavernes.

En effet, si l'Aquitaine s'étendait jusqu'à la Loire et comprenait le Poitou au temps de Florus, il n'en était pas ainsi à l'époque des événements qu'il rapporte, c'est-à-dire en l'an 56 avant J.-C.

Par contre, Vitruve nous donne sur les habitations de notre pays de précieux renseignements, quand il nous dit qu'à l'origine, les hommes construisirent des huttes de branches entrecroisées et de terre pétrie, recouvertes de chaume, « ainsi qu'on en voit encore aujourd'hui en Gaule, en Espagne, en Lusitanie, en Aquitaine. »

Soit qu'il ait compris dans l'Aquitaine tout le pays situé entre les

Digitized by Google

Pyrénées et la Loire, et par conséquent le Poitou, ainsi qu'Auguste, à qui son livre est dédié, l'avait ordonné ; soit qu'il ait voulu, sans en faire une mention spéciale, le comprendre dans la Gaule en général, nous pouvons évidemment invoquer son témoignage.

Avant lui, Strabon avait écrit aussi que « les Celtes se faisaient, avec des planches et des claies, de grandes maisons en forme de dôme, qu'ils recouvraient d'une large toiture. »

Un bas-relief, encastré dans le piédestal de la Melpomène du Louvre, pourrait servir d'illustration à la description de Vitruve : un gaulois y est représenté défendant sa maison, sorte de hutte ronde, faite de branches et de terre.

Pourrait-on s'étonner de ne point retrouver les traces de pareilles constructions ?

Cependant, B. Fillon a cru reconnaître la place d'habitations de ce genre au milieu des cendres de l'Ilot des Vases dont nous avons parlé plus haut, et dans deux localités de Saint-Cyr en Talmondais.

Tout en recommandant la plus grande prudence dans des affirmations de cette nature, le conférencier a tenu à attirer l'attention des chercheurs sur ces vestiges si rares et si peu faits pour frapper les regards. Emile Ginot.

Le cimetière mérovingien d'Herpes.

M. Philippe Delamain, de Jarnac, a commencé l'exploration de ce cimetière en 1887.

Il a actuellement fouillé environ 300 tombes, toutes situées des deux côtés d'un ancien chemin romain, pavé et bétonné, qui, selon toute vraisemblance, devait conduire de Jarnac à Beauvais-sous-Matha, coupant à angle droit la grande voie romaine de Saintes à Limoges, à la hauteur de Courbillac.

Ces sépultures contenaient beaucoup d'objets : bijoux, armes, vases, et verres. Plusieurs de ces objets, notamment deux bagues en or, ont un réel intérêt artistique et montrent jusqu'à quel degré les peuples de l'époque possédaient l'art de travailler les métaux et savaient employer le grenat et l'émail comme moyen d'ornementation.

Les vases en terre et les verres de diverses formes sont également très curieux tant au point de vue de la forme que de la décoration.

Les armes consistent en francisques, en haches et en piques de diverses formes.

Les agrafes et les boucles en métal, les perles de verre et de terre cuite présentent une analogie remarquable avec les objets du même genre trouvés précédemment dans l'Aisne et dans la Somme.

On est donc amené à supposer que, dès le sixième siècle, le pays appartenait à des peuples parvenus à un haut degré de civilisation, et un pareil cimetière suppose la proximité d'établissements d'une réelle importance.

Digitized by Google

M. Biais estime que c'est la découverte la plus précieuse d'objets de cette époque qui ait été faite dans le département de la Charente, et que l'une des bagues est véritablement exceptionnelle.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

LIVRES, BROCHURES ET PÉRIODIQUES.

D'Aussy (Denis). *La légende de Cathelineau.* — *Revue des Questions historiques*, avril 1890, pp. 605 à 619.

Barbier de Montault (X). *Le tableau de dévotion de la collection de Piolant, à Poitiers* (2e et dernier article). — *Revue de l'Art chrétien*, mars 1890, pp. 116 à 121.

Berthelé (Jos). *Une fonte de cloches au temps jadis.* — *Bulletin* Soc. Antiq. Ouest, 4e trim. 1889, pp. 159 à 169. — Reproduit, moins les notes, dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Poitiers, 6 avril 1890, pp. 219 à 222. — Tiré en partie à part, avec modifications. Poitiers, imp. Blais, Roy et Cie, in-8° de 11 pp.

— *L'église d'Airvault*, extrait des *Paysages et monuments du Poitou*, avec une gravure représentant les voûtes Plantagenet de l'église d'Airvault, d'après l'héliogravure de M. Jules Robuchon. — *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, publiée sous la direction de M. Léon Séché, (Paris, 119, rue Notre-Dame-des-Champs ; 20 fr. par an) tome 1er, n° 1. pp. 75 à 77.

Cappon (P.). *Recherches sur les faïenceries de Varages*, — dans le *Bulletin* de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan t. XVI, pp. CII à CIV.

Clouzot (H.) sous le pseudonyme H. PLICK. *Fortunée Briquet*, 16 juin 1782-14 mai 1815, avec une bibliographie des œuvres de Mme Briquet. — S. l. n. d. [Niort, imp. Gravat et Lemercier], in-8° de 7 pp. [Extrait de *Niort-Artiste.*]

— *Combe-Velluet.* — S. l. n. d. [ibid], in-8° de 7 pp. avec un portrait lith. hors texte.

Delacroix (Eugène). *Jules Sandeau à Niort.* — *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, tome 1er, mai 1890, pp. 70 à 74.

Delisle (Dr Fernand). *Sur les déformations artificielles du crâne dans les Deux-Sèvres et la Haute-Garonne.* — *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, 3e série, tome 12, 4e fasc., oct.-déc. 1889, pp. 649 à 659.

Drouault (Roger). *Histoire du Loudunais. Collection Jovy* (suite). Documents inédits. — *Journal de Loudun :*

158. *Aveu de Moncontour* (23 janvier 1485), suite et fin. — 20 avril.

159. *Note sur les parcheminiers de Loudun (1681).* — 25 avril.

160, 161. *Aveu des Roches-lès-Loudun* (25 octobre 1498). — 4 et 11 mai.

Ernault (E). *Notes sur l'inscription du Vieux Poitiers.* — *Bulletin* mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers, 8e année, n° 3, mars 1890, pp. 118 à 126.

Digitized by Google

Espérandieu (Lieutenant E.) *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne* (1er article). — *Revue de l'Art chrétien*, mars 1890, pp. 129 à 134, avec nombreuses fig. dans le texte.

Farault (Alph.), sous le pseudonyme de FRANCET. *La mère Lusine et la grousse Peirre dite de Champ-Armaie*, légeonde potevine. — Se vend à Nio, chez mossieu Clouzot, marchond-libreire, en sa boutique, rue dos Halles, liméro 22. — Niort, imp. Th. Mercier, in-12 de 21 pp. [Extrait du *Mémorial des Deux-Sèvres* du 6 avril.]

Fraigniaud (Gaston). *Paul Baudry*, avec une gravure représentant le tombeau de P. Baudry au Père-Lachaise.— *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, tome 1er, mai 1890, pp. 65 à 69.

Grimaud (H.). *Quelle est la patrie de Laurent Mexme, dit Michel Neuré ?* — *Journal de Loudun*, 6 avril.

— *Notes sur les Protestants loudunais.* — Id., 13 avril.

D'Huart (G.). *Note sur la famille Brulon.* — *Bulletin* Soc. Antiq. Ouest, 4e trim. 1889, pp. 170 à 173.

Ledain (B.). Compte rendu des *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, de Jos Berthelé. — *Bulletin monumental*, octobre-novembre 1889, pp. 449 à 452.

Lièvre (A.-F.). *Le menhir du Vieux-Poitiers. Ratis Brivatiom.* — *Bulletin* mensuel de la faculté des Lettres de Poitiers, 8e année, n° 3, mars 1890, pp. 112 à 118, avec un plan hors texte.

— *Le menhir du Vieux-Poitiers, Ratis Brivatiom*, par **A.-F. Lièvre**, bibliothécaire de la ville de Poitiers, avec des *notes philologiques*, par M. **E. Ernault**, professeur à la faculté des Lettres de Poitiers. — Poitiers, Blanchier et Druinaud, et Paris, E. Leroux, in-8° de 16 pp. avec une planche lith. (Extrait du *Bulletin* de la faculté des Lettres de Poitiers.)

De La Marsonnière (J.-L.). *Nécrologie. M. Beaussire.* — Poitiers, Blais, Roy et Cie, in-8° de 7 pp. extrait des *Bulletins* Soc. Antiq. Ouest, 4e trim. 1889, pp. 174 à 180.

Maynard (Le chanoine U.) *Mgr. Bougaud apologiste et historien.* — Paris, A. Broussois, éditeur, 4, rue Dupuytren, in-8° de XXIV-72 pp.

Tolbecque (Auguste). *Quelques considérations sur la lutherie.* — Paris, chez Gand et Bernardel, luthiers du Conservatoire et de l'Opéra. Niort, imp. Th. Mercier, in-8° de 49 pp.

De la Rochebrochard (Le comte L.). *Lettres inédites de B. Fillon.* — Vannes, impr. Lafolye, in-8° de 32 pp. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

[Saint-Marc.] *La Mothe-Saint-Héraye, composition du bourg.* — *Bulletins* Soc. stat. Deux-Sèvres, oct.-déc. 1889, pp. 423-424.

Vallette (René). *En émigration.* — *La Vendée*, 31 janvier 1890.

— *Une famille de héros sous la Terreur* [les Morisson de la Bassetière]. — In-8° de 4 pp. s. l. n. d.

— *Une excursion archéologique dans les cantons de l'Hermenault et de Sainte-Hermine*, lettre à M. Jos Berthelé, directeur de la *Revue poitevine.* — *La Vendée*, 7 mai.

Digitized by Google

Van der Cruyssen, (sous le pseudonyme Plock). *Le siège de Niort en 1569*, roman historique (suite). — *Niort-Artiste*, nos 15, 16, 18, 19. pp. 104, 111, 112, 127, 128, 136.

Viaud-Grand-Marais (Dr). *Etudes sur Noirmoutier*. I. *Notre-Dame de la Blanche*. — Luçon, Bideaux, in-8° de 34 pp.

Wallon (Henri). *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départemements en l'an II (1793-1794)*. Paris, Hachette, in-8°. — Tome ier : *La Vendée*, — tome ii : *l'Ouest et le Sud-Ouest*.

Anonyme. *Découverte de sépultures anciennes à Saint-Sauvant*. — *Courrier de la Vienne*, 14 février ; *Mellois*, 19 février.

— *Les fouilles de Saint-Sauvant*. — *Courrier de la Vienne*, 16 février. (Cf. notre n° 76, p. 127, v° **abbé Largeault**, n° 23.)

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST

ET LE LEGS RUPERT DE CHIÈVRES

Nous avons raconté, dans un précédent numéro (1), comment — sous prétexte de respecter religieusement les volontés de M. Rupert de Chièvres, fût-ce au détriment de la Société !! — on avait réussi à faire rejeter la transaction proposée par les consorts de la Marque, — transaction qui donnait satisfaction à tous les droits comme à tous les intérêts, et qui était véritablement la seule solution avantageuse pour la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Les intransigeants qui, le 9 février dernier, — pour la satisfaction d'une animosité personnelle, — ont provoqué cette décision si regrettable au point de vue des intérêts de la Société, ont encouru une grave responsabilité. Il n'est pas difficile de prévoir que, dans l'avenir, le legs de Chièvres sera funeste aux Antiquaires de l'Ouest.

Pour le moment, la situation est celle-ci : au lieu de se rendre indépendante, la Société s'est créé des entraves ; au lieu de conquérir une situation extraordinairement brillante et avantageuse pour une Société savante, elle s'est immobilisée au second plan.

En acceptant la transaction, la Société des Antiquaires de l'Ouest s'allouait net 3,000 livres de rentes. En la refusant, elle s'est assuré des charges sans profit et une surveillance qui sera pour elle une source de déboires. En revanche elle a gagné un immeuble qui ne lui rapporte pas un sou, et dans lequel il lui faut installer un musée, qu'elle a honte d'exhiber.

En acceptant la transaction, la Société se créait des ressources qui lui permettaient : 1° de payer ses dettes ; 2° de faire des dépenses pour ses publications, pour des fouilles, etc. La transaction repoussée, la

(1) Cf. notre n° 74, pp. 59 à 61, et notre n° 73, pp. 28 à 30.

Digitized by Google

Société reste pauvre et endettée, avec, en perspective, quelques beaux petits procès mignons et beaucoup de tracas de tout genre.

En plus : la division parmi ses membres.

Le vote du 9 février a naturellement achevé de jeter la discorde parmi les Antiquaires de l'Ouest, et la discorde est arrivée bien vite à l'état aigu.

Nous tairons les multiples épisodes intimes de cette querelle. Les incidents — ou accidents — publics, qui se sont produits dans ces derniers temps, sont les seuls que nous ayons à relater ici.

— Les 25 et 26 mars, il a été procédé à la vente aux enchères publiques, par les soins et au profit de la Société, des « meubles et objets mobiliers » dépendant de la succession de M. Rupert de Chièvres. — La vente a produit environ 5,500 fr.

La section d'histoire naturelle du musée de Chièvres (minéralogie, coquillages, animaux empaillés, bois de cerf, cornes et têtes d'animaux, etc.), a été réputée « meubles et objets mobiliers » et livrée au commissaire-priseur, — les Antiquaires de l'Ouest n'ayant que faire de ces curiosités peu archéologiques et les casuistes attachés à l'établissement ayant fait observer que le testament du 6 décembre 1880 ne parlait que des « objets d'art ».

Nous devons dire que cette argutie de procureur n'a pas été généralement des plus goûtées et que l'on a trouvé assez singulière cette façon de « respecter les volontés du testateur ».

Tout le monde sait, en effet, quel intérêt M. Rupert de Chièvres attachait à sa collection d'histoire naturelle, qu'il avait réunie à grands frais. Ce n'est certainement pas pour en assurer la dispersion en vente publique, qu'il avait chargé les Antiquaires de l'Ouest de sa conservation.

On a vendu également quelques faïences constatées apocryphes, quoique M. de Chièvres les eût de son vivant considérées comme de sérieux objets d'art et léguées comme telles à la Société — toujours pour en assurer la conservation.

Ce commencement d'épuration du legs de Chièvres a provoqué de la part de quelques assistants une observation qui, à un certain point de vue, ne manquait pas de justesse : Pourquoi, disait-on, la Société des Antiquaires de l'Ouest ne vendrait-elle pas de même tout ce qui n'est pas susceptible de faire honneur à ses collections? Elle arriverait sans doute à en faire sortir quelques pistoles et ce serait le plus sûr du profit qu'elle retirera de la générosité dont elle a été l'objet.

Oui, — mais si la Société vendait tout ce qu'il y a de faux ou d'insignifiant dans le cadeau qui lui a été fait, que lui resterait-il ?

Les faïences et les porcelaines de M. de Chièvres sont presque toutes sans valeur archéologique. — Il y a dans les collections une soixantaine d'émaux. Un connaisseur assure que 40 sont faux ; un autre va plus loin et affirme qu'il y en a tout simplement 59 d'apocryphes et un d'authentique. — Avec le temps, on trouvera sans doute le moyen de se débarrasser de tout cela, sans aller le moins du monde contre les « volontés du testateur ».

Digitized by Google

En somme, dans les collections de Chièvres, il y avait trentep ièces de valeur. Malheureusement, les « volontés du testateur » obligeaient à la conservation du tout.

Revenons à la vente des 25 et 26 mars.

Une belle panoplie (en carton pâte) a trouvé acquéreur à 2 fr. 50.— Acquéreur à 6 fr. pour le joyau de la série : un petit navire, car, parmi les trésors artistiques de M. de Chièvres,

Il était un petit navire
Qui n'avait ja — ja— ja, —

Le testament du 25 mars 1868 le désigne ainsi : « Un navire japonais, *remontant à la plus haute antiquité*, ayant deux rangées de rameurs avec leurs rames sur chaque bordage du dit navire. » M. de Chièvres le conservait dans son salon à la place d'honneur, sous un globe de verre soufflé. — Comment les casuistes ont-ils pu ne pas voir dans cette charmante japoniaiserie « remontant à la plus haute antiquité » ! un véritable objet d'art en même temps qu'un monument archéologique rarissime ? Au lieu de chercher à le *laver* dédaigneusement, il eût fallu

..... l' faire encadrer.
L' phénomène
En va..(lait) la peine !

Si dans la vente des 25 et 26 mars, il y a eu plus d'une fois la note gaie, il y a eu aussi la note pénible. La Société des Antiquaires a mis à l'encan les bijoux personnels de son bienfaiteur, les bagues qui lui venaient de sa mère, l'argenterie des familles de Chièvres et de la Marque.

Des protestations indignées se sont fait entendre.

— Nous disions déjà dans un précédent article que le refus de la transaction proposée par M. de la Marque créerait certainement, en maintes circonstances, des difficultés à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Ces difficultés viennent de commencer — ou plutôt de recommencer — par un exploit de M. Hilaire de Curzon, le conservateur du *musée des Augustins* désigné par M. de Chièvres lui-même.

Après avoir refusé de payer la part des frais de procédure antérieure, que la Société s'était imaginée de mettre à sa charge, — après avoir également refusé le règlement que la Société voulait lui imposer, — M. de Curzon a réclamé son traitement de conservateur — bien qu'il n'eût pu jusque-là rien conserver — et lancé une assignation à l'effet de faire définir nettement sa situation par les tribunaux.

Après une chaude discussion, à une majorité de 13 voix contre 12 sur 25 votants, la Société a accordé à M. de Curzon ce qu'il demandait (1). On n'a pas consigné au procès-verbal que cette concession n'avait d'autre but que d'éviter un procès.

(1) A la suite de cette discussion M. Gaillard de la Dionnerie a donné sa démission de membre de la commission chargée d'organiser le *musée des Augustins*.

Digitized by Google

Et d'une..... sans compter l'action toujours pendante devant la cour d'appel avec M. de la Marque.

— En même temps que l'affaire de Curzon, a surgi celle de la cave. Là encore la Société a encaissé gratis quelques petits désagréments. Là encore il a failli y avoir procès. — *Nota bene* que nous sommes toujours dans la préface. Les Antiquaires en dégusteront quelques autres plus amères quand ils auront commencé à jouir de leur héritage.

M. de Chièvres avait légué à madame H.... tout le vin qui serait dans sa cave de Poitiers. Or l'inventaire mentionnait l'existence dans un placard de 264 bouteilles de vins fins. Mme H..... les réclama formellement. Mais voilà que vérification faite, au lieu de 264 bouteilles il n'en restait que 114. Qu'étaient devenues les 150 autres ?? Les Antiquaires n'y avaient cependant pas eu recours pour éteindre le feu de leurs discussions. — Les intransigeants soutinrent avec acharnement qu'il fallait repousser la réclamation de Mme H..... parce que le vin n'était pas dans la cave, ainsi que l'avait annoncé le testament, mais dans un placard, et ils conclurent à ce que la Société plaidât.

Ce que le procès eût égayé le public ! ! !

La majorité se montra plus sage, et les 114 bouteilles furent accordées, à titre de transaction, à Mme H..., qui s'en contenta (séance du 20 mars 1890).

Voilà à quoi la Société des Antiquaires de l'Ouest occupe ses loisirs pour le moment.

Niort, 3 avril 1890.

P. S. — La séance des Antiquaires de l'Ouest du 17 avril n'a pas été plus que la précédente consacrée entièrement à l'histoire et à l'archéologie. M. Gaillard de la Dionnerie a éprouvé le besoin de revenir sur la question des bouteilles de vin.

M. Gaillard tient à l'intégrité de la cave, et il reproche, d'une façon aussi transparente que peu directe, à M. le président Ledain, d'avoir autorisé le déménagement des 114 bouteilles. — Heureusement, ce déménagement a été approuvé par un vote de la Société, et les votes de la Société sont de ces choses qu'on n'a pas le droit de discuter. Sans cela M. Ledain eût été sûr de voir M. Gaillard essayer d'obtenir à son adresse un ordre du jour de blâme.

M. Gaillard continue en reprochant de la même façon aigre-douce à M. le président Ledain de n'avoir pas donné connaissance à la Société, dans sa séance de mars, de l'article paru dans la *Revue poitevine et saintongeaise* sur l'assemblée générale du 9 février. — M. Ledain répond que prévoyant les récriminations que pourrait soulever cet article de la part de quelques-uns et dans un but d'apaisement, il avait cru devoir le passer sous silence, mais qu'il était toujours temps d'y revenir et que si quelqu'un demandait la parole sur cet incident, il n'avait nullement l'intention d'étouffer la discussion.

Plusieurs membres déclarent alors ne pas connaître l'article en question et en demandent la lecture. M. Ledain prend notre fascicule de février et M. Gaillard de la Dionnerie a la satisfaction de voir

Digitized by Google

rappelé à ses collègues que c'est à son impartiale initiative que 43 membres de la Société ont dû, le 9 février, la suppression de leurs votes.

La lecture terminée, M. Gaillard, renforcé de M. Babinet, demande que la Société cesse immédiatement tout rapport avec la *Revue poitevine !* — ne plus ne moins.

Pour éviter à MM. Gaillard et Babinet un « impair » par trop désagréable, M. de la Marsonnière propose un ordre du jour tempéré, susceptible néanmoins de donner quelque satisfaction à leur animosité : « la Société exprime son vif regret de voir la décision prise par elle ainsi méconnue. » On va aux voix. La proposition Gaillard est repoussée. L'ordre du jour de M. de la Marsonnière est adopté. Grâce à M. de la Marsonnière, M. Gaillard n'est battu qu'aux trois quarts.

On décide ensuite pudiquement que tout ce débat, aussi oiseux que ridicule, ne figurera pas dans le procès-verbal communiqué aux journaux et qui serait exposé à être lu. Il paraîtra seulement, et encore la chose n'est pas sûre, dans le procès-verbal inséré aux *Bulletins*.

Niort, 26 avril 1890.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 2 mai. — Communication de M. Siméon Luce sur les fondeurs de cloches ambulants d'autrefois, et spécialement sur les quatre « chaudronniers » qui témoignèrent dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc ; icelle communication à l'occasion des récentes publications de M. Jos. Berthelé sur l'art campanaire en Poitou.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Le Congrès archéologique de 1890 aura lieu du 17 au 24 juin dans le département de la Corrèze. On visitera notamment de curieuses églises romanes : Brive, Obazine, Beaulieu, Carennac, Meymac et Saint-Angel. Le programme comportera également une excursion à Roc-Amadour.

M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, a fixé la date du Congrès de façon à ce que les archéologues qui y assisteront puissent auparavant aller visiter l'exposition rétrospective de Roanne et au retour s'arrêter au cinquantenaire de la Société archéologique de Touraine et à l'exposition rétrospective (1) organisée à cette occasion à Tours par M. Léon Palustre.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Séance du 16 janvier 1890. — Installation du nouveau bureau. — Discours de M. B. Ledain, président. — Le P. de la Croix lit une note sur des moules à enseignes et à médailles de pèlerinage, d'un grand intérêt, trouvés à Civray. — M. le lieutenant Espérandieu lit

(1) Cf. la *Revue poit. et saint.*, tome VII, n° 76, p. 118.

Digitized by Google

1° une note sur les dessins de Beaumesnil, dessins souvent obscènes et qui sont uniquement des œuvres d'imagination et non des copies de monuments existants, 2° sur un cachet d'oculiste découvert au siècle dernier à Perpézac-le-Noir (Corrèze).

Séance du 20 mars. — Il paraît que « les membres résidants et non résidants de la Société des Antiquaires de l'Ouest avaient été convoqués en assemblée générale pour ce jour, 20 mars, par lettre spéciale de M. le président ». C'est au moins le procès-verbal officiel qui nous l'annonce. — M. de la Marsonnière fait don d'un dossier mss. relatif à la gabelle, et lit une note à ce sujet. — Le P. de la Croix donne une superbe fibule gallo-romaine émaillée (une des plus belles connues) trouvée à Poitiers en 1845 par B. Fillon. — M. Roger Drouault envoie la copie d'un marché passé en 1681, par le commis aux aides de l'élection de Poitiers au département de Parthenay avec plusieurs parchemins de Loudun, pour la fourniture de 24,000 feuilles de parchemin destinées à être timbrées. — M. l'abbé Courteaud envoie une notice par Fabien et Alexandre de Monti, Pietro de Nobili et les Caffieri, italiens qui prirent part au siège de Poitiers en 1569.

« La Société autorise le conseil d'administration à faire procéder à la vente du mobilier légué par feu M. de Chièvres. — Elle admet une réclamation formulée par M. H. de Curzon, conservateur du musée des Augustins, relative au paiement de son traitement. — Il est également fait droit à une autre réclamation de madame Hubert de la Touche, relative au vin laissé dans l'hôtel de Chièvres. »

M. Jules Robuchon offre à la Société, en témoignage de gratitude pour l'aide qu'elle lui a prêté, un des cinq exemplaires sur japon du volume des *Paysages et Monuments du Poitou* consacré à *Poitiers*. M. le président exprime à M. Robuchon combien la Société s'applaudit d'avoir pris sous sa protection un monument artistique qui lui fait le plus grand honneur.

On lit dans les journaux des Deux-Sèvres :

Thouars. — La ville de Thouars vient enfin d'obtenir gain de cause contre M. Loué, architecte, qui l'avait entraînée dans des dépenses exagérées, à l'occasion de la construction de ses maisons d'école.

Le conseil de préfecture vient de condamner M. Loué — à 58,000 fr. de dommages-intérêts, — à la restitution des honoraires qu'il avait indûment perçus — et aux dépens.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Digitized by Google

7me Année N° 78. 15 Juin 1890.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

Le Donjon de Niort et son origine anglaise.

Lu au congrès des Sociétés savantes, le 29 mai 1890.

Le regretté Jules Quicherat résumait un jour les curiosités archéologiques de Niort de la façon suivante :

« *Niort possède un monument, — le Donjon !* »

Cette parole d'un maître éminent entre tous paraîtra peut-être exclusive à quelques Niortais. Elle précise cependant avec une parfaite justesse l'importance du Donjon comparativement aux autres monuments anciens qui décorent notre ville.

Au point de vue pittoresque le Donjon de Niort n'est qu'un morceau de second ordre. Malgré la belle venue de ses lignes et l'ampleur majestueuse de sa masse, il n'enthousiasmera que d'une façon très modérée le touriste arrivant de l'Anjou, de la Touraine ou de la Vendée. On n'y trouve pas beaucoup *à visiter*. Il n'a pas la saveur des ruines. Les vieux castels à demi détruits, se prêtant aux racontars des guides et à des ascensions un tantinet périlleuses, obtiennent bien autrement de succès auprès du public.

En revanche, pour l'archéologue qui analyse la construction, qui classe les types, qui recherche les filiations et les origines, cette puissante bâtisse romane, additionnée de gothique et de XVIIIe siècle, est une pièce curieuse, originale, méritant l'attention beaucoup plus que nombre de châteaux plus renommés. C'est un spécimen d'un art spécial, dont il n'existe que quelques similaires dans l'Ouest de la France.

Description du monument.

Dans son état actuel, le Donjon de Niort se compose de deux grosses tours, reliées entre elles par un corps de bâtiment moins élevé et moins ancien.

Le plan des deux tours est identique : un carré, flanqué aux

Digitized by Google

quatre angles de fortes tourelles rondes s'élevant jusqu'au sommet, et sur chaque face d'un contrefort semi-circulaire qui tantôt s'élève lui aussi jusqu'au sommet, tantôt s'arrête vers les deux tiers ou les trois quarts de la hauteur totale.

Les plates-formes, qui n'ont guère de plat que le nom, sont simplement dallées et se composent de plans inclinés, destinés à faciliter l'écoulement des eaux. Elles sont garnies d'une couronne de créneaux.

Le rez-de-chaussée du donjon sert aujourd'hui de prison municipale, de fourrière et de magasin à débarras. Le premier étage — où se trouve l'entrée normale, à laquelle on accède par des pentes plus ou moins douces et des escaliers — est tout entier réservé à l'habitation du gardien et d'un jardinier. Le second et le troisième étage sont occupés, depuis 1857, par les archives départementales.

Le rez-de-chaussée se compose de trois salles, si toutefois il est permis de donner ce nom aux deux locaux qui forment la partie basse des tours et servaient autrefois de magasins. Ces deux locaux sont voûtés en berceau brisé et pauvrement éclairés par des baies très étroites. Ils remontent à la construction primitive, comme tout le gros œuvre des tours. — La grande salle entre les deux tours est aujourd'hui recouverte par une voûte d'un appareillage savant et élégant, où l'on peut lire à deux reprises la date de 1752. La lumière y pénètre par de larges fenêtres, remplaçant celles qui y furent établies à la fin de l'époque gothique. Dans cette salle se voient encore les restes d'une grande cheminée, de la fin du moyen âge, à laquelle était annexé un four. Le puits (accompagnement nécessaire du four dans les donjons, aussi bien que dans les églises fortifiées) a été bouché.

Toute la partie qui s'élève aujourd'hui entre les deux tours est une addition au plan originel. Durant les trois siècles ou environ qui ont suivi l'édification du monument, les deux tours étaient réunies simplement par des courtines, entre lesquelles s'étendait une cour. C'est seulement à la fin de l'époque gothique, au XVe siècle ou au plus tard au commencement du XVIe, que cette cour a été remplacée par des constructions susceptibles d'être habitées.

Les parties les mieux conservées de cette addition gothique, — cheminées monumentales et grandes fenêtres à meneaux croisés, avec bancs en pierre s'étendant sur toute l'épaisseur des murs, — se voient au premier étage. Il existe également à cet étage, dans la tour sud une voûte romane en berceau brisé. C'est la seule, avec celles du rez-de-chaussée, qui semble avoir existé autrefois dans les deux tours. Les étages étaient primitivement séparés par de simples planchers.

Digitized by Google

Au second étage, la construction ajoutée entre les deux tours forme la grande salle des archives départementales. C'est là que sont réunis notamment tous les documents antérieurs à la Révolution. Une bretèche aujourd'hui murée intérieurement, qui se voit du côté de la rivière, servait à la protection de deux des fenêtres de l'étage inférieur.

Nous retrouvons les remaniements de l'époque gothique, à ce même étage, dans la salle que l'on donne — sans la moindre raison, — comme lieu de naissance de la célèbre niortaise Françoise d'Aubigné, — madame de Maintenon.

Cette salle, qui se trouve dans la tour nord et n'a pas de pendant dans la tour sud, est une des plus sombres du monument. Pendant plusieurs années, l'archiviste du département y a eu son bureau d'été, installé sur deux tréteaux, dans l'embrasure de la fenêtre !

Au-dessus de la « chambre de madame de Maintenon » se trouve la « chambre des échos ». Les échos en question, qui ne sont pas des échos du tout, sont l'effet d'une voûte (du XVIIIe siècle, probablement) construite suivant le système dit en arc de cloître. Les vibrations produites par la parole suivent les arêtes rentrantes des quatre compartiments de voûte et l'on peut faire la conversation à voix très basse d'une extrémité à l'autre de la salle, — le « clou » du Donjon de Niort ! !

Sur l'un des murs de la « chambre des échos », on voit encore des restes de peinture. La tradition veut que là ait été la chapelle, lorsque le Donjon servait de prison. — Le Donjon de Niort, en effet, après avoir été longtemps place de guerre, devint prison d'Etat (1) et même prison vulgaire. Il a été affecté à cet usage jusqu'au milieu de notre siècle (2). Les portes massives garnies de judas, les ferrures diverses et les cadenas de gros calibre, accessoires obligés de ce genre de domicile, ont été conservés aux différents étages.

La salle la plus élevée de la tour sud a en outre, sur les appuis de ses fenêtres, des quantités de graffites, gravés au couteau par les prisonniers.

Cette dernière salle, qui n'a été aménagée pour recevoir des archives qu'en 1884, et une des plus intéressantes. On y voit notamment : 1° au-dessus du contrefort donnant sur la ville, un petit réduit appartenant à la construction primitive et ayant

(1) Cf. les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3e série, tome III, année 1886, pp. 103, 109 (note 2) et 157,— les *Bulletins* de la même Société, 1883, pp. 386 à 388 et 404 à 408, et 1885, p. 232, — etc.

(2) Cf. ce qu'écrivait le regretté Adolphe Caillé sur sa captivité au Donjon de Niort, sous Louis-Philippe, — dans la *Revue de l'Ouest* du 27 septembre 1883 et da la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome V, n° 49, pp. 13-14.

Digitized by Google

vraisemblablement servi de poste d'observation ; 2° du côté de la préfecture, des latrines se déversant au dehors, également de la construction primitive. (D'autres latrines semblables existaient sur la même face de la même tour, au premier étage, ainsi qu'on peut encore le constater, surtout à l'extérieur (1). — La voûte, en berceau plein cintre et qui doit dater du XVIIIe siècle, a absorbé quatre corbelets, dont les premières assises sont encore parfaitement reconnaissables et qui supportaient la plate-forme primitive.

Il est difficile de dire si les plates-formes primitives étaient complètement à découvert ou si elles supportaient une toiture en bois. Ce qui est certain, c'est que le crénelage actuel est moderne, mais il est vraisemblable qu'il a été reconstruit à peu près tel qu'il existait au début. Il y a lieu de croire également que ce système de défense se complétait en temps de guerre par des hourds (2). Toutefois il est visible que le couronnement a comporté, au moins dans certaines parties, un système de défense *fixe* et *en pierre*, présentant quelque analogie avec ce que furent plus tard les mâchicoulis proprement dits. La tourelle d'angle et le contrefort construit sur le milieu de la face de la tour furent reliés vers leur sommet par une arcade portant le crénelage et laissant entre elle et le mur un espace suffisant pour que l'on pût y faire passer les projectiles alors en usage. Nous aurons à revenir sur cette particularité intéressante — et rare pour l'époque.

Lors du remaniement de la fin de la période gothique, on utilisa ce que l'on put des anciennes courtines reliant les deux tours. Ces courtines étaient munies chacune d'une forte tourelle ronde. L'une de ces tourelles existe encore ; l'intérieur a conservé en partie son caractère primitif, mais l'extérieur a été maintes fois restauré. A l'époque moderne, on y a percé, à hauteur de premier étage, la porte desservie par un escalier qui forme l'entrée actuelle. Autrefois cette tour protégeait une poterne percée dans la courtine également à hauteur de premier étage, et aujourd'hui murée, à laquelle on ne pouvait accéder que par une échelle ou un pont volant et qui paraît avoir été la seule entrée possible à l'époque primitive. Le couloir ménagé dans la courtine qui reliait cette poterne à la tourelle en question a été conservé.

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome IV, n° 45, p. 288.

(2) Cf. le château de Conisborough, dans Clarck, *Mediæval military Architectur in England*, vol. I, p. 446, et dans King, *Munimenta antiqua or observations on ancient Castles, including Remarcks on the Progress of Architecture ecclesiastical as well military of Great-Britain* (1799-1806), tome III, pl. VIII à XII. — Ce château est postérieur à celui de Niort.

Digitized by Google

L'assaillant réussissait-il à forcer cette poterne et à pénétrer par le couloir et la tourelle jusque dans la grande cour, il lui restait encore à faire le siège de chacune des deux grosses tours. En attendant, il se trouvait exposé, sans abri possible, aux traits et aux projectiles des défenseurs massés sur les courtines et sur les sommets du Donjon, sans compter ceux qui desservaient les archères, faites d'une simple baie étroite verticale, et toujours existantes.

Les abords de la forteresse étaient protégés (1) du côté de la ville par l'enceinte du château, flanquée de douze tours rondes, enceinte qui n'a été détruite qu'en 1817, — de l'autre côté, par le mur d'enceinte de la ville, par la rivière et par la petite forteresse, dite le Fort Foucauld, construite dans un îlot de la Sèvre. Le Fort Foucauld est devenu une charmante habitation (2), abritant un intéressant musée d'archéologie musicale.

L'origine du Donjon de Niort.

Les documents nous font connaître l'existence d'un château à Niort, dès le xe siècle (3). Ce devait être, comme la plupart des *castella* de cette époque, une construction *en bois*, élevée sur une motte plus ou moins vaste, que défendaient des fossés et des palissades. — Des vestiges de châteaux de ce genre se voient encore à quelques kilomètres de Niort, dans la commune d'Aiffres, aux *motherons* du Haut et du Bas-Mairé (4).

On a pensé que le premier château de Niort, de même que les premiers châteaux de Salbart et de Magné, avait été bâti pour protéger le cours de la Sèvre, à l'époque des invasions normandes (5). L'opinion n'a rien d'invraisemblable.

Ce château fut incendié en 1104, probablement au cours de la lutte entre le comte de Poitou, Guillaume VII, et le comte d'Anjou, Geoffroy Martel. « MCIV, *multa incendia fuerunt in castellis Toarcii, Niorti et Belverii*, » dit la chronique de Saint-Maixent (6). Le Donjon actuel est incontestablement postérieur à cet incendie.

(1) Voir les planches 2 et 3 à la fin de l'*Histoire de Niort*, de M. L. Favre : *plan du château de Niort au commencement du* XVIIe *siècle* et *plan des fortifications de Niort en 1676*.

(2) Propriété de M. A. Tolbecque.

(3) Cf. L. Favre, *Hist. de Niort*, pp. 2, 25, 27 et 29.

(4) Cf. Jos. Berthelé, *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin*, pp. 97-98, — et la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome VII, n° 74, p. 56.

(5) Arnaud, *Monuments des Deux-Sèvres*, 2e édit., p. 181 ; — L. Favre, *Hist. de Niort*, p. 29, — etc.

(6) Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 422. (Société de l'Histoire de France.)

Digitized by Google

Le château de Niort fut reconstruit *en pierres*, selon les données nouvelles de l'art militaire d'alors; mais cette reconstruction suivit-elle immédiatement l'incendie? ou bien n'y eut-il, après cet incendie, qu'une forteresse provisoire, qui fut remplacée un certain nombre d'années plus tard. — Notre Donjon actuel fut-il rebâti durant la première moitié du XIIe siècle, alors que Niort était toujours terre française? date-t-il seulement de la période de l'occupation anglaise?

Les textes manquant absolument, il fallait s'attendre à voir les opinions les plus variées se donner carrière. Quelques auteurs sont même allés jusqu'à indiquer une année, tout comme si l'on possédait sur la construction des renseignements d'une précision parfaite.

Certains membres des congrès archéologiques de Niort et de Fontenay, en 1840 et en 1864, ont regardé le Donjon de Niort comme remontant seulement au XIIIe siècle (1). Toutefois la majorité des érudits poitevins n'ont pas été de cet avis. Les deux Briquet, Charles Arnauld, Baugier, Ravan, L. Favre, M. Léo Desaivre, M. Beauchet-Filleau, M. Bélisaire Ledain, etc., se sont prononcés pour le XIIe siècle. De Caumont et Quicherat tenaient aussi eux pour cette date. C'est également l'avis de M. Anthyme Saint-Paul (2). — Pour notre part, nous croyons que l'absence de mâchicoulis bien définis, de tours à éperons et de fenêtres à meneaux, et la présence exclusive de voûtes en berceau indiquent incontestablement le XIIe siècle.

Mais quelle partie du XIIe siècle?

M. Léo Desaivre est le seul à avoir émis l'opinion que le Donjon fut peut-être rebâti par Louis VII. — Tous les autres érudits poitevins ont préféré la période anglaise, tenant, qui pour Henri II, qui pour Richard Cœur-de-Lion, qui pour les deux à la fois, d'accord au fond pour y retrouver l'influence d'Aliénor d'Aquitaine.

Nous avons dit que quelques-uns n'avaient pas hésité à en fixer l'année : — M. Baugier déclare le donjon commencé en 1152 et achevé en 1183 (3). — M. Ravan donne comme date de

(1) Compte rendu du congrès archéologique de Niort, dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome IV, p. 227. Le compte rendu publié par le *Bulletin monumental*, tome VI, p. 377, dit « XIIe siècle ». — *Congrès archéologique de France, XXXIe session* (Fontenay-le-Comte, 1884), p. 251.

(2) « *Niort*, composition étrange du XIIe siècle, d'autant plus digne d'attention qu'elle est attribuée au roi Richard. » (Anthyme Saint-Paul, *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édition, p. 77.)

(3) A. Baugier, dans les *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome XVI, 1853, p. 154.

Digitized by Google

sa reconstruction l'année 1156 (1). Les rédacteurs des notes historiques et descriptives sur *Niort, ses rues, ses places, ses monuments*, opinent pour 1183 (2).

La plupart des antiquaires niortais ont cependant montré plus de réserve : — Les deux Briquet font honneur du Donjon à Henri II, mari d'Aliénor (3). — Baugier fut tout d'abord simplement du même avis (4). — Charles Arnauld constate que « c'est à Henri II qu'on attribue généralement la construction de ce bel édifice », mais il « pense qu'il fut plutôt bâti par son fils Richard » (5). — Dans son *Histoire de Niort*, M. L. Favre l'attribue à un certain endroit partie à Henri II, partie à Richard (6), mais plus loin, il se prononce exclusivement pour Henri II (7), ce dernier agissant, il est inutile de l'ajouter, à l'instigation d'Aliénor. — M. Beauchet-Filleau, qui s'est occupé quelque peu des monuments de Niort dans son petit volume *De Ruffec à Niort en chemin de fer*, s'est borné simplement à préciser le point où en était resté le problème, malgré toutes les hypothèses que nous venons de collectionner. Le Donjon, dit-il, a été « réédifié par Henri II ou par Richard Cœur-de-Lion » (8).

L'opinion la plus récente qui ait été émise est en même temps la plus autorisée. Elle émane d'un écrivain, dont les travaux ont toujours fait honneur à l'érudition poitevine : M. Bélisaire Ledain. — Dans son mémoire sur *l'architecture militaire du Poitou, du* XIe *au* XIIIe *siècle*, lu au congrès des Sociétés savantes de 1889, M. Ledain (se fondant vraisemblablement sur quelques analogies avec le Château-Gaillard, que nous avons signalées en 1887 (9), d'après M. l'architecte Albert Gautier), s'est prononcé pour Richard Cœur-de-Lion.

Le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques

(1) Ravan, dans les *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome XXI, 1860-1861, p. 109, note.

(2) Apollin Briquet, dans les *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome IV, p. 239.

(3) Hilaire-Alexandre Briquet, *Histoire de Niort*, tome Ier, p. 29. — Apollin Briquet dans les *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome IV, p. 239.

(4) Baugier, dans les *Mémoires* Soc. stat. Deux-Sèvres, tome V, p. 73.

(5) Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*, 2e édit., p. 181.

(6) L. Favre, *Hist. de Niort*, p. 31.

(7) L. Favre, *Hist. de Niort*, p. 468.

(8) Beauchet-Filleau, *De Ruffec à Niort*, p. 175. — Cf. Jos. Berthelé, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome Ier, n° 12, pp. 378-379, et *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême*, pp. 6-7.

(9) *Revue poitevine et saintongeaise*, tome III, n° 33, p. 279. — Cf. Joanne, *De la Loire à la Gironde*, p. 68.

Digitized by Google

rend compte en ces termes de cette partie du mémoire, toujours inédit, de M. Ledain : « Le château de Niort est particulièrement curieux. Il se compose de deux grosses tours carrées « flanquées de tourelles rondes et reliées par de hautes courtines. Il peut être attribué à Richard Cœur-de-Lion, qui dut « l'élever vers 1180, et présente, dans certains détails de ses « mâchicoulis, quelque analogie avec le donjon du Château-« Gaillard construit par le même prince (1). »

Nous nous jetons à notre tour dans la mêlée, — et sans avoir malheureusement l'espérance de pouvoir résoudre la question avec une certitude mathématique. Nous croyons néanmoins que les quelques observations qui suivent pourront contribuer à apporter un peu de lumière.

D'après Champollion-Figeac, le roi de France Louis VII aurait séjourné au château de Niort en 1141 (2). M. Léo Desaivre en a conclu que le château « fut peut-être rebâti » par Louis VII (3). Le malheur est que le texte utilisé par Champollion-Figeac ne mentionne le château en aucune façon. La charte que Louis VII, lors de son passage à Niort, en 1141 (4), concéda à l'abbaye de Nieul-sur-l'Autize, lieu de sépulture de la mère d'Aliénor, est simplement datée de Niort et non du château de Niort « *apud Niortum* » (5) et non *apud castrum niortense.*

Il est d'ailleurs absolument impossible de songer à Louis VII, quand on examine de près les caractères du Donjon. — La construction est *anglaise* et non française.

Nous avons déjà dit que le plan des deux tours était un *parallélogramme flanqué aux angles de fortes tourelles rondes et sur chaque face d'un contrefort demi-circulaire.* Ce plan dérive essentiellement de celui qui fut habituellement employé

(1) *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1889, n° 2, p. 171. — *Journal officiel,* 14 juin 1889, p. 2746. — *Revue poitevine et saintongeaise,* tome VI, n° 67, p. 319.

(2) « *Châteaux royaux qui datent du* XII*e siècle* : ..... Niort, le roi y séjourna en 1141. » Champollion-Figeac, *Documents paléographiques,* p. 165. (Cf. *Revue poitevine et saintongeaise,* tome Ier, n° 12, p. 379, et Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême,* p. 7.)

(3) Léo Desaivre, dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3e série, tome III, année 1886, p. 203, note. Cf. les *Bulletins* de la même Société, janvier-mars 1885, p. 6.

(4) Cf. dans Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII,* le tableau chronologique des séjours de Louis VII d'après les chroniques et les chartes, p. 62.

(5) Ch. Arnauld, *Histoire de l'Abbaye de Nieul-sur-l'Autize,* dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2e série, tome II, année 1862, p. 270 ; tirage à part, p. 80. — Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII,* p. 124.

Digitized by Google

en Angleterre, pour les donjons, durant les XIe et XIIe siècles et qui s'y retrouve encore dans des constructions du XIIIe.

Le point de départ fut le *parallélogramme avec tours d'angles carrées, sans contreforts sur les faces*, qui se voit en Angleterre à *Bridgenorth* (1), à *Brough* (2), à *Brougham* (3) et à *Clitheroc* (4), et qui se distingue très nettement du plan du donjon *parallélogramme avec contreforts rectangulaires sur chaque face, sans tour d'angles*, qui a été habituel en Normandie au XIe siècle et qui de Normandie s'est répandue dans diverses provinces de France.

A ce parallélogramme simplement garni de tours d'angles carrées, on ajouta bientôt un contrefort rectangulaire sur chaque face. — Exemple au château de *Boves* (5). — *Guidford Kepp*, dont l'ancienneté est démontrée par la présence d'assises en appareil réticulé, etc., fut remanié suivant ce système (6). — Ce que l'on trouve au château d'*Arques*, en Normandie, sur les deux faces du Donjon, qui n'ont point été modifiées par le voisinage du mur d'enceinte (7), nous paraît se rattacher plutôt au système normand, qu'au système anglais. — En revanche, le château de *Rising* (Norfolk) est bien frère de celui de Boves, mais avec plus de contreforts sur les côtés (8).

Colchester castle, avec ses doubles contreforts sur les deux faces principales et ses tours d'angles dont trois sont carrées et une circulaire (9), est un spécimen de transition. On y voit apparaître l'action de ce progrès qui fit substituer d'une façon générale les tours rondes aux tours carrées, les lignes courbes résistant mieux à l'attaque des béliers.

Les angles et les contreforts du genre de donjon, dont nous suivons l'évolution, une fois transformés par l'usage des lignes courbes, nous arrivons au type qui a produit dans l'ouest de la France les donjons de Niort, de Pouzauges (10), de

(1) Clarck, *Mediæval military Architectur in England* (Londres, Wyman et Sons, 1884), tome Ier, p. 274.

(2) Id., p. 287.

(3) Id., p. 295, 297 et 302.

(4) Id., p. 398.

(5) Clarck, op. cit., vol. I, p. 260.

(6) King, *Munimenta antiqua*, t. III, pl. XXXII, XXXIII, XXIV.

(7) Clarck, op. cit., vol. I, p. 189.

(8) Id. p. 336.

(9) Id., p. 424-425, plan hors texte.

(10) Cf. Audé, *Etudes historiques et administratives sur la Vendée*, dans l'*Annuaire* de la Société d'émulation de la Vendée, 1re année, 1855, pp. 140 à 143 ; — Jules Quicherat, dans la *Revue des sociétés savantes*, 1er trimestre de 1859, p. 588, reproduit dans l'*Annuaire* de la Société

Digitized by Google

Tiffauges (1) et de Châtellier-Châteaumur (2).

Une modification de détail doubla quelquefois le nombre des contreforts circulaires. C'est ainsi que *Beaumaris castle, in Anglesey*, qui ne date que du XIIIe siècle, présente exactement le plan du Donjon de Niort, sauf, sur deux faces, deux contreforts demi-circulaires accolés, au lieu d'un (3).

On voit que l'archéologie nous conduit à donner pleinement raison à la tradition niortaise, consignée au XVIIIe siècle par Thibault de Bouteville, d'après laquelle le Donjon aurait été construit par les Anglais et habité par Aliénor d'Aquitaine (4).

Au commencement de notre siècle, le souvenir d'Aliénor et des Anglais constructeurs était devenu une légende dont le populaire faussait singulièrement l'application. La construction anglaise, c'était le clocher de Notre-Dame, qui date de l'extrême fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Le palais d'Aliénor, c'était le petit hôtel de ville, construit sous François Ier. Il a pu être utile, il y a une cinquantaine d'années, d'établir, comme l'a fait M. de Sainte-Hermine (5), que l'ancien hôtel-de-ville de la place du Pilori n'avait rien à voir, comme origine, avec Aliénor ; aujourd'hui l'erreur est bien définitivement détruite. Mais vous entendez encore attribuer couramment aux Anglais le clocher de Notre-Dame. — Les Niortais, qui sont plus fiers de leur clocher que de leur Donjon, ont au fond conservé la mémoire de ceux qui ont doté leur cité d'un monument important. Il n'y a qu'à gratter la légende pour retrouver la vérité.

La présence d'un ingénieur anglais dirigeant la construction du Donjon de Niort n'étant possible que depuis le moment où

d'émulation de la Vendée, 8e année, 1861, p. 277 ; — René Vallette, *Pouzauges*, dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, de M. Jules Robuchon, livr. 72 à 77, p. 15, et l'héliogravure no 5.

(1) Cf. Hébert, Brin et Balleyguier, *Tiffauges et son château*, dans les *Paysages et monuments du Poitou*, livr. 83 à 88, p. 18, et le plan de la page 14.

(2) Cf. Audé, *Etudes historiques et administratives sur la Vendée*, dans l'*Annuaire* de la Société d'émulation, 4e année, 1857, pp. 251-252 et le plan lith. hors texte ; — Jules Quicherat, loc. cit.

(3) Clarck, op. cit., vol. I, p. 213. — Cf. p. 217.

(4) « On croit que ce château et ce donjon ont été bâtis par les Anglais et que la Reine Aliénor y séjourna quelque temps. L'histoire fait mention que cette Reine aymoit particullièrement la ville de Niort. » (*Mémoire dressé par Pierre Thibault de Boutteville, maire de la ville de Niort en Poitou, en exécution des ordres de monseigneur Le Nain, intendant de la généralité de Poitiers, pour servir à faire l'abbrégé de l'histoire de la ditte ville*, publié par M. Léo Desaivre, dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3e série, tome III, année 1886, p. 203).

(5) *Revue littéraire de l'Ouest*, tome Ier, 1836-37, pp. 66 à 68.

Digitized by Google

Niort fut sous la domination anglaise, nous devons en conclure qu'il n'est pas antérieur à l'avènement de Henri Plantagenet, deuxième époux d'Aliénor d'Aquitaine, au trône d'Angleterre, — par conséquent pas antérieur à 1154.

Mais cette année 1154 n'est qu'une date extrême dont il nous faut le pendant. — A quelle autre année limiterons-nous l'espace possible, dans lequel le Donjon a été bâti ?

Les Anglais ont possédé Niort longtemps.

En laissant de côté le XIVe siècle, époque à laquelle notre monument ne peut pas être attribué de par ses caractères architectoniques, nous trouvons les Anglais maîtres de notre ville de 1154 à 1224, à peu près sans interruption. — Dans cette période de 70 ans, vers quelle époque devons-nous incliner ?

Est-il possible de préciser le roi d'Angleterre sous lequel s'est faite la construction ? Aliénor, qui paraît bien avoir eu l'initiative de l'œuvre, n'a disparu qu'au commencement du XIIIe siècle. Est-ce au temps de son mari Henri Plantagenet qu'elle a entrepris le travail ? ou seulement au temps de son fils Richard Cœur-de-Lion ?

Nous avons vu que deux systèmes sont en présence : l'un attribuant nettement le Donjon de Niort à Henry II, l'autre le mettant à l'actif de Richard Cœur-de-Lion ; en plus : l'hypothèse, que nous avons entendu souvent répéter, formulée ainsi par M. Favre dans son *Histoire de Niort :* « Henry II ne fit élever que le donjon du midi ; celui du nord fut élevé par son fils Richard. » (1).

Cette dernière hypothèse, malgré la faveur avec laquelle elle a été accueillie, ne résiste pas à l'examen même le plus rapide. Abstraction faite des remaniements de l'époque gothique et de l'époque moderne, il est incontestable que les deux tours ont été construites *simultanément* et par les mêmes ouvriers.

Il n'y a qu'à jeter les yeux sur les marques de tâcherons qui couvrent les murailles pour en être convaincu. Les signes lapidaires qui se voient sur la tour du nord se retrouvent sur la tour du sud. Ce sont les mêmes ouvriers qui ont taillé les pierres de l'une et de l'autre.

On retrouve les mêmes signes sur les assises inférieures d'une partie de la construction reliant les deux tours. Evidemment lors du remaniement de l'époque gothique on utilisa ce que l'on put des courtines préexistantes. Ce qui en reste achève de démontrer que les grosses tours et les courtines les rattachant l'une à l'autre, ainsi que les deux fortes tourelles dont les cour-

(1) L. Favre, *Histoire de Niort*, p. 31.

Digitized by Google

tines étaient munies, furent construites en même temps et selon toute vraisemblance assez rapidement.

Mais cette construction a-t-elle eu lieu sous Henri II ou sous Richard ? — Nous croyons, pour notre part, qu'il y a plus de chance d'être dans le vrai en l'attribuant à l'époque de Henri II.

Le style général du monument est, il est vrai, la seule chose qui puisse nous éclairer, et, comme dans beaucoup de châteaux, l'architecture du Donjon de Niort manque de cette précision chronologique que le profil des moulures et le détail des ornements sculptés donnent à l'architecture religieuse. Il ne se dégage du Donjon de Niort qu'un sentiment d'ensemble, mais ce qui dans nombre de cas pourrait n'apporter qu'une information insuffisante, se présente ici comme un enseignement qui paraît décisif. — Nous sommes en présence d'une construction des Plantagenets. N'oublions pas ce que fut l'architecture sous les Plantagenets, et ce que les Plantagenets furent comme architectes et comme ingénieurs.

Dans toutes ses parties primitives, le Donjon de Niort est encore une œuvre *romane*. Nous n'hésitons pas à dire qu'il est impossible de placer un château de ce style plus bas que sous Henri II.

Etant donné l'essor considérable de l'architecture sous l'influence et sous l'*action personnelle* des Plantagenets, essor qui transforma l'architecture religieuse en même temps que l'architecture militaire, — il n'est pas admissible qu'un architecte au service du roi ait été à ce point *en retard* dans le dernier quart du XIIe siècle.

Déjà même sous Henri II, l'ancien style commence à passer à l'état de souvenir. Et l'architecte du Donjon de Niort est certainement — de tous ceux qui travaillèrent pour Aliénor, — un des derniers qui aient construit suivant la vieille formule.

Nous irons même plus loin. Notre conviction est que non seulement le Donjon de Niort date de Henri II, mais qu'il date du commencement plutôt que de la fin du règne de ce prince. Nous le plaçons dans le troisième quart du XIIe siècle, mais plutôt vers 1155-1160 que vers 1170-1175.

La seule raison que l'on ait fait valoir — et que l'on puisse faire valoir, croyons-nous, — en faveur de Richard Cœur-de-Lion, c'est l'analogie existant entre le système de défense fixe et en pierre, sorte de transition entre les hourds et les mâchicoulis, que l'on voit encore sur deux faces de l'une des tours du Donjon de Niort et qui se retrouvent en Normandie, au célèbre Château-Gaillard, bâti par Richard Cœur-de-Lion en 1195.

Digitized by Google

Viollet-le-Duc a fait honneur de l'invention à ce prince. « Le premier (dit-il), Richard remplaça les hourds de bois des créneléges par des mâchicoulis de pierres, conçus de manière à enfiler entièrement le pied de la fortification du côté attaquable. »

Viollet-le-Duc donne une vue perspective du Donjon du Château-Gaillard, qui « explique la disposition savante des mâchicoulis, composés d'arcs portés sur des contreforts plus larges au sommet qu'à la base et naissant sur un talus prononcé, très propre à faire ricocher les projectiles lancés par les larges rainures laissées entre les arcs et le nu du mur » (1).

Si l'on rapproche ce dessin de Viollet-le-Duc de ce qui a été fait au Donjon de Niort, on est frappé non seulement du caractère plus archaïque de la construction poitevine, — dont aucune ouverture ne présente les fenêtres en arc brisé et à meneau, employées en 1195 au Château-Gaillard, — mais on constate au premier coup d'œil que le système de mâchicoulis y est beaucoup moins bien entendu.

A Niort, ces espèces de mâchicoulis protègent un mur vertical, sans le moindre talus en maçonnerie vers le sol. Au Château-Gaillard, ils plongent sur un mur oblique produisant ricochet. — A Niort, le projectile est perdu, si l'assaillant n'a pas eu le soin de se placer immédiatement au pied de la muraille. Au Château-Gaillard, le projectile va chercher l'assaillant à distance. — A Niort, nous avons l'ébauche du procédé ; au Château-Gaillard, le perfectionnement.

Dans ces conditions, au lieu de trancher le différend en faveur de Richard Cœur-de-Lion, l'analogie signalée entre le Donjon de Niort et le Château-Gaillard vient en réalité militer en faveur de Henri II.

Il résulte des observations qui précèdent que si ce détail de défense n'a pas été inventé par Richard Cœur-de-Lion, comme l'a écrit Viollet-le-Duc, il y a lieu de croire cependant qu'il est bien d'origine anglaise.

CONCLUSION.

Nous résumerons notre opinion sur l'origine et la date du Donjon de Niort dans les cinq propositions suivantes :

1° De par les marques de tâcherons, les deux tours sont contemporaines ;

2° De par son plan, ce donjon est une construction anglaise ;

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture,* tome v, p. 69 et fig. p. 70.

Digitized by Google

3° De par son caractère anglais, ce donjon est postérieur à 1154 ;

4° De par la comparaison de ses mâchicoulis avec ceux du donjon du Château-Gaillard, il est antérieur à 1195 ;

5° De par le caractère absolument roman de toutes ses parties primitives, il se place non seulement plutôt peu après 1154 que peu avant 1195, — non seulement plutôt sous Henri II que sous Richard Cœur-de-Lion, — mais bien plutôt vers le début que vers la fin du règne de Henri II.

La date vraie du Donjon de Niort nous paraît devoir être fixée vers 1155-1160.

Niort, 27 mai 1890.

Les mœurs populaires d'autrefois

en Saintonge et en Aunis (1).

La foire offrait encore aux jeunes galantins, dont le choix n'était fait que *verbalement*, le moyen de montrer leur gentillesse envers la demoiselle de leurs pensées. On faisait en sorte de passer près d'elle une couple de fois au moins, alors surtout qu'elle se promenait avec des compagnes. Saisir à la dérobée le petit coin de son mouchoir et le sortir à moitié de sa poche; détacher son tablier; lui voler un morceau de craquelin dans le bras, et mille autres *amoureusetés* de cette espèce, étaient fort à l'ordre du jour et voulaient dire : « Je vous aime bien. » Quand les *accords* avaient été définitivement faits entre jeunes gens et entre parents, il était alors permis *au futur* de se promener *publiquement* avec *sa future* au bras.

Outre les jeux de boules et de quilles qui comptaient, ce jour-là, plus d'enragés amateurs que jamais, il y avait d'autres jeux qui faisaient fortune. Les tours de gymnase ne plaisaient pas à tous, mais les jeux de tir avaient la palme.

Le *baphoumet* ou bafumet, dont le nom évoque un lointain souvenir des Templiers, était une grosse vilaine tête de diable plantée au bout d'un poteau et qu'il fallait frapper à l'aide d'une flèche qu'on lançait avec un fusil à arbalète. En tant de coups, les plus adroits tireurs pouvaient gagner une bouteille de vin, un mouchoir de poche, une paire de bretelles, une paire de jarretières, une boucle de chemise ou de souliers, etc., etc. Mais l'on y perdait aussi pas mal de décimes... C'était là, sans doute, un vieux débris de la quintaine, jeu chevaleresque qui florissait

(1) Cf. la *Revue*, nos 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71, 72, 74, 75 et 77.

Digitized by Google

encore sous Louis XIV. On jouait aussi au baphomet avec des palets, comme l'on joue aujourd'hui au tonneau ou au crapaud.

D'autres préféraient s'exercer au *tue-jau*, au *sabre-jau* ou au *tire-jau*.

Au *tue-jau*, le coq était attaché dans une petite fosse, de telle sorte que la tête seule émergeât du niveau du sol. Pour deux sous, on se plaçait au but, on se laissait bander les yeux, on recevait une longue houssine, on faisait un pas sans avoir été désorienté, et l'on frappait jusqu'à trois coups pour tuer le pauvre captif. Que de gros sous il amenait dans la poche de sa maîtresse avant d'émigrer *ad patres !* Quand il avait été tué, il devenait, cela va sans dire, la propriété de son meurtrier. Ailleurs, on achetait trois petits cailloux, on se plaçait à quarante ou cinquante mètres et l'on s'efforçait de tuer le *jau*, en le frappant à la tête. C'était un exercice d'adresse. On le retrouve en pleine prospérité dans certaines contrées du Poitou.

Le *sabre-jau* était quelque peu barbare. Pour que le pauvre emplumé fût plus tôt prêt pour la broche, on le dépouillait tout vif de son costume natif et on le suspendait par les pattes à un arbre. Un colin-maillard placé à distance était armé d'un grand sabre — celui bien souvent de M. le garde-champêtre, — faisait trois pas et frappait trois coups pour le démonter... Le brétailleur avait beau se fendre... *en deux*, frapper d'estoc et de taille, il ne pourfendait la plupart du temps que le vide...

Le *tire-jau* était plus solennel ; mais n'y jouait pas qui voulait!... Ne fallait-il pas manier une arme à feu tout autre que la pelle et la pincette? C'en était assez pour faire regarder ce jeu comme extrêmement dangereux! D'autre part, décrocheter d'un coup de fusil le coq suspendu la tête en bas à la cime d'un arbre n'était pas un exploit dont tant de gens fussent capables! Les vieux *soudards* entre tous se laissaient particulièrement tenter; mais il y avait plus d'ambitieux que de preux. Cette petite scène ne remet-elle pas en mémoire celle que décrit Walter Scott, dans les *Puritains*, si je ne me trompe? « Un mât ou longue perche, au bout duquel une gaule en croix tenait l'oiseau suspendu (perroquet), fut dressé. La foule empressée autour des barrières ne tarissait pas en critiques sur le compte des tireurs, à mesure qu'ils venaient essayer la justesse de leur coup d'œil, et saluait de ses applaudissements ou de ses huées chaque témoignage de leur adresse. » Au moyen âge, l'oiseau de bois ou de carton devait être abattu ou simplement atteint d'un coup de flèche ou d'arquebuse ; c'est ce que l'on appelait le *papegai* ou *papegaut*. Mais ce jeu remonte bien au-delà du moyen âge. Sans aller nous perdre dans la nuit des temps, rappelons ce que raconte Virgile au cinquième livre de l'*Enéide*.

Digitized by Google

Protinus Æneas (un échappé du siège de Troie!) celeri tentare sagittâ
Invitat qui forte velint et præmia ponit:
Ingentique manu malum de nave Seresti
Erigit et trajecto in fune columbam
Quo tendant ferrum, malo suspendit ab alto... (1).

Et l'exercice du tir est décrit dans tous ses détails, sans oublier l'aventure du vieil Aceste qui, n'ayant plus de récompense à gagner, du moment que la colombe avait été *abattue*, lance *quand même* un trait, et avec tant de *nerf*, qu'il s'enflamme et se *volatilise* dans l'espace...

Namque volans liquidis in nubibus arsit arundo
Signavitque viam flammis, tenuesque recessit
Consumpta in ventos: cœlo ceu sæpe refixa
Transcurrunt, crinemque volantia sidera ducunt (2).

Ah! que dirait-il ce brave père Aceste si, du haut des champs élyséens il pouvait jeter un coup d'œil sur nos modernes tirs au pigeon et constater que le dernier des goujats peut renouveler à tout coup le prodige et d'une manière bien plus effective encore? Il en tomberait des nues!...

Or, sus, quand l'on avait tout vu, que les affaires étaient faites, on se mettait en route pour regagner ses pénates; mais on ne quittait jamais la foire sans emporter soit une fouace, un craquelin, un *couareau* (3) ou un *emblée* pour ceux qui étaient restés à la maison. Les emblées ou couronnes se mettaient toujours dans le bras, comme cela d'ailleurs s'observe encore. Et l'on en avait pris pour six mois, un an et quelquefois plus!

Le jour de la fête du patron ou du seigneur du lieu ramenait d'autres jeux et divertissements qui n'étaient guère usités en dehors de la circonstance. C'étaient de véritables *olympia*, agrémentés de mille joyeusetés. A côté des concours de lutte et de saut figuraient les courses de toute sorte: course au clocher, course à âne, course au sac, qui sont loin d'être démodées de nos jours, et la *course aux œufs* que l'on connaît peut-être un peu moins. Il y avait ici deux concurrents pour gagner une douzaine d'œufs! Les douze extraits de poule *encoquillés* étaient placés à terre, à un mètre environ de distance les uns des autres.

(1) *Æn.*, v. 285-290. — Alors Enée invite les *amateurs* à un concours de tir à l'arc et propose des récompenses (des prix). Il fait élever un grand mât au sommet duquel est attachée une colombe (un pigeon) qui doit servir de cible (de but).

(2) *Æn.*, v. 525 et seq. — En volant dans l'espace, la flèche marque son passage par un trait lumineux et se *volatilise* dans l'air. Telle l'étoile filante glisse et laisse derrière elle une légère *traînée* de feu.

(3) Cette sorte de grosse pâtisserie sans beurre ni sucre s'appelait aussi *échaudé*.

Digitized by Google

On voit déjà l'étendue. D'un côté, le premier des deux antagonistes les ramassait un par un et les déposait au fur et à mesure dans un panier à poste fixe, et ainsi il lui fallait faire autant de tours qu'il y avait d'œufs et prendre garde à ne pas faire l'omelette avant le temps, sans quoi la partie était perdue pour lui. Pendant ce manège, le second, placé de l'autre côté, *se patinait* à mesurer trois fois du jarret, aller et retour, l'espace occupé par toute la douzaine d'œufs. S'il faisait les trois tours complets avant que l'autre eût terminé sa besogne, il était vainqueur; dans le cas contraire il était battu. Et l'on pariait pour l'un, et l'on pariait pour l'autre et l'on criait déjà victoire quand la fortune, comme au combat des Horaces et des Curiaces, par un de ces coups les plus ahurissants dont elle est coutumière, déjouait tout à coup les espérances.

Le jeu du *bassiot* exigeait « le coup d'œil de précision », sans quoi l'on pouvait sûrement dire à l'acteur qui se mettait en scène :

Tu seras châtié de ta témérité !

Le *bassiot* n'était pas autre chose qu'une sorte de grand baquet plein d'eau, en forme de tuile, et suspendu de telle façon par les deux bouts que le moindre choc le faisait chavirer. En dessous pendait une boucle ou anneau. Le point capital était d'y faire rapidement passer un bâton sans provoquer d'accident. Mais ce tour de passe-passe ne se faisait pas vaille que vaille et n'importe comment. L'opérateur montait dans un *tapecu* traîné par deux bons grivois qui connaissaient leur affaire, et il se tenait debout, comme il pouvait. Son regard était pointé sur la boucle fatidique... Bientôt, il approche du but, car les bidets l'emportent bon trot; il s'apprête, il lève le bras, déjà l'extrémité du bâton y est introduite, mais, à ce moment solennel, l'attelage se cabre tout à coup et s'abat... il se produit un terrible soubresaut. De ce chef, le bâton devient levier et le pauvre dupé qui, dans son véhicule,

Ne peut ni fuir, ni se défendre,

reçoit une douche complète sous un tonnerre d'applaudissements et de *huchis* (cris) divers. La suprême habileté donc était de prévenir le coup et d'enfiler l'anneau à temps.

La *pêche à la ligne* n'offrait pas le même inconvénient. Au bout d'un long fil amarré à l'extrémité d'une gaule flexible, était attaché, sans hameçon, — et cela pour mieux tenter l'avidité du fretin, — une petite pièce de monnaie — appât nouveau ! — bien noircie ou enfumée au-dessus d'une lumière. Les poissons, qui n'étaient nullement de la race aquatique, s'avançaient bouche béante, les mains derrière le dos. C'était à

Digitized by Google

qui goberait la pièce. Le maître-pécheur ne cessait d'agiter légèrement sa ligne pour que l'appât eût l'avantage de n'être pas si vite avalé et de marquer de son estampille le nez et toutes les parties faciales de la plupart des *bade-goule.*

On allait ensuite se blanchir à la *gède.* Au fond d'une grande corbeille pleine de farine, était enfouie une menue pièce d'argent. Il fallait la dénicher et la sortir avec les dents, sans y mettre les mains — qu'on avait soin d'ailleurs de lier préalablement derrière le dos. Fouiller *suillo more*, soulever par conséquent la farine à coup de boutoir, pour arriver à la découverte, tel était le grotesque rôle que l'on prenait plaisir à jouer... Après cela, on pouvait aller s'exercer la mâchoire au *baillot* (1); si l'on n'y attrappait rien, on avait du moins l'avantage de se rafraîchir le minois. Représentez-vous un cuveau ou une grande auge pleine d'eau, à la surface de laquelle flottent de magnifiques pommes. Les saisir avec les dents, toujours les mains liées derrière le dos, n'est pas une affaire si facile à faire: c'est le jeu de la *baille* ou du *baillot.* « Prends et mange » disait-on à chaque amateur... Et celui-ci s'évertuait à faire le pingouin. Quelquefois on substituait une bougie aux pommes, sans que le succès fût plus facile.

De tous les jeux de cette nature, celui qui damait le pion aux autres était, sans contredit, le jeu des *attrape-goules.* Le seigneur châtelain en faisait ordinairement les frais et c'est dans la cour du château qu'avait lieu la représentation.

A un petit câble tendu horizontalement à l'aide de deux grandes perches assez flexibles et enfoncées dans le sol, étaient attachées de longues cordes pendantes, portant à leur extrémité inférieure : boudins, saucissons, andouillettes, tranches de jambon, petits salés, michons, gâteaux, fruits, etc., etc. Excellente affaire pour les gourmands de tout âge auxquels cet étalage pouvait donner des tentations. C'était bien pour eux !... Hé ! oui, pour eux, mais à la condition de gagner chacun son lot. La tâche paraissait facile, cependant le succès était quelquefois long à venir. D'abord, on se faisait lier les mains derrière le dos et l'on attendait que le signal fût donné. Alors chacun de s'élancer à belles dents à la conquête du morceau qu'il convoitait. Il suffisait bien de lever la tête pour y toucher, mais deux serviteurs, apostés au pied des deux perches, avaient pour office de les agiter sans cesse, et les mets étaient constamment en danse, ce qui en rendait la *capture* passablement malaisée. On se fait sans peine une idée du tableau. Bouche béante, cou tendu, sautant, se heurtant en tout sens et

(1) Une barrique coupée en deux forme deux *bailles* ou *baillots,* selon sa contenance.

Digitized by Google

souvent de la plus pittoresque façon, hommes et femmes s'efforçaient de saisir la proie... fugitive. Et l'on riait à se tordre. Celui qui parvenait à saisir et surtout à ne pas lâcher sa proie était aussitôt mis en liberté et en possession de ce qu'il avait gagné.

Les *combats de coqs* se donnaient aussi en spectacle. Tout le monde sait quels combats se livrent entre eux ces ergotés de nos basses-cours, quand ils se trouvent en présence. La lutte dure jusqu'à ce que l'un des deux reste sur le terrain ou cède la place. Et ce n'est pas d'hier que cet instinct batailleur a servi à l'amusement des hommes, car dans l'antiquité nous trouvons des *combats de coqs* parfaitement établis, comme jeux publics, et personne n'ignore quelle vogue ils ont encore en Angleterre, sans parler d'ailleurs. A Athènes, ils avaient pour but, paraît-il, de nourrir chez les citoyens une ardeur belliqueuse et l'on peut en trouver l'origine dans un passage d'Elien. (Var. hist. II, 28.) Martigny prétend que la représentation des combats de coqs sur les tombeaux avait pour but d'exciter les chrétiens au courage dans les persécutions et les combats de toutes sortes qu'ils avaient à soutenir. Est-ce dans cette pensée que dans certains monastères on donnait aux moines et même aux nonnes (1) le spectacle de ces *alectromachies*, une fois l'an, ou bien pour faire simplement diversion aux graves occupations de chaque jour ?

A l'Ile de Ré, on donnait ce spectacle assez fréquemment, mais dans un but tout particulier. Une femme venait-elle de perdre son mari, des combats de coqs avaient lieu en son honneur..... comme fiche de consolation. Moyen comme un autre pour atténuer le chagrin de la séparation. Au canton d'Ars, il y avait, le Jeudi-Gras, de grands combats de coqs livrés à huis-clos, dans la plus grande salle que l'on pouvait se procurer, et à l'issue desquels les propriétaires des volatiles belligérants étaient *primés*. Le premier *prix* était proclamé Roi ; le 2e Dauphin ; le 3e Duc ; le 4e marquis, et ainsi de suite. Ces heureux dignitaires se revêtaient ensuite du costume improvisé, en rapport plus ou moins approximatif avec leurs titres, et parcouraient la paroisse pour y faire la quête. A l'aide d'une corde, ils traînaient un grand coq en bois monté sur des roulettes et dont le bec s'ouvrait en guise de sébile pour recevoir les petits et les gros sous destinés à payer la bombance du soir.

A Pons, la *fête des coqs* avait lieu le lundi de Pâques et ne manquait pas de solennité.

(1) D'après certains documents, dont il nous serait assez difficile de contrôler la valeur, le spectacle des combats de coqs était donné une fois ou deux par an à l'abbaye des Dames de Saintes.

Digitized by Google

Tels étaient en général, les jeux les plus renommés chez nos pères. Ils valaient bien les nôtres !

J.-L.-M. Noguès.

Anciens Artistes et Artisans poitevins

ou ayant travaillé en Poitou.

Les anciennes orgues de Notre-Dame de Niort.

Devis d'un orgue de huit pieds ouvert qu'il convient de faire dans l'esglize parroissialle de Notre-Dame de la ville de Nyort, diocèze de Poitiers.

Cet orgue sera construit suivant le dessin et plan cy joint, y ayant trois tourelles et deux plattes faces au grand orgue, dans lequel il y aura une montre de huit pieds ouverte, d'étin fin poly et bruny, dont trante-cinq tuyeaux en montre et quinze sur le sommier, faisant cinquante tuyeaux, cy . . . 50 tuyeaux.

Un bourdon de quatre pieds bouché sonnant en huit à l'unisson de la montre, duquel les douze plus gros tuyeaux seront de bois de chesne et les autres d'étoffes, cy . . . 50.

Un prestant de quatre pieds ouvert d'étin et les pieds d'étoffes, cy . . . . . 50.

Un nazard à la quinte du prestant d'étoffes, cy. 50.

Une quarte de nazard à l'octave du prestant aussy d'étoffes, cy. . . . . 50.

Une doublette d'étin aussy à l'octave du prestant dont les pieds d'étoffes, cy . . . . . 50.

Une tierce à la tierce de la doublette aussy d'étoffes, cinquante tuyeaux, cy . . . . . 50 tuyeaux.

Un cornet de vingt-sept touches et de cinq tuyeaux par touche d'étoffes, cent trante cinq tuyeaux, cy . 135.

Une fourniture de trois tuyeaux sur touche et de cinquante touches, les corps d'étin et les pieds d'étoffes, cy 150.

Une cimballe de deux tuyeaux sur touche et de cinquante touches d'étin et les pieds d'étoffes, cy . . . 100.

Une trompette de huit pieds en raisonnance, les corps d'estain, les pieds et boites d'étoffes, les anches et languettes de cuivre, cy. . . . . 50.

Un cleron à l'octave de la trompette et de même nature, cy. . . . . 50.

Digitized by Google

On laissera place au grand orgue sur les deux sommiers pour placer quatre jeux à l'avenir.

Positif. — Une montre ou prestant de quatre pieds ouvert en raisonnance d'étin fin poly et bruny . . . 50.

Un bourdon de quatre pieds bouché raisonnant en huit dont douze tuyeaux de bois de chesne et les autres d'étoffes, cy . . . . . 50.

Un cromorne d'étin de quatre pieds raisonnant en huit, les boetes d'étoffes, cinquante tuyeaux, cy . . . 50 tuyeaux.

On laissera place sur le sommier pour mettre quand on voudra six jeux, savoir fluttes, nazard, doublettes, tierce, larigot, fourniture et cimballe.

Il y aura trois soufflets de sept pieds de long et de trois de large, à quatre ply en dedans formant trois angles en dehors. Pour faire joüer lesdits jeux le facteur fera toutes les autres pièces et mouvements comme sommier, clavier dont les touches seront en ébesnes et les dièzes, dôs, abrégés, mouvements de registres, clavier de pédalles, registres, deux tremblans, l'un doux et l'autre fort, et généralement tout ce qui conviendra faire pour rendre ledit orgue en état de perfection, à l'exception de la tribune et du buffet que messieurs les marguilliers feront monter sollidement en place à leurs frais ; s'obligeant de payer au facteur la somme de deux mil six cent livres pour le prix dudit ouvrage aux termes et de la manière qu'il sera réglé par le marché qui en sera passé aux conditions cy après.

Conditions du marché. — L'entrepreneur se fournira de toutes les matières, outils, instruments, ouvriers et manœuvres pour le servir et ayder pendant le cours de son ouvrage et généralement toutes les choses nécessaires pour le conduire à sa perfection. Il commancera à y travailler incessament et continura sans aucune intermission ny discontinuation, sous quelque prétexte que ce puisse estre, à moins que ce ne fust pour cause légitime de malladie, jusques à ce qu'il soit entièrement finy et en estat d'estre receu, après quoi ledit entrepreneur montera les sommier, clavier, abrégés, registres, tuyeaux et jeux dudit orgue. Il les égallizera d'armonie, les accordera chacun suivant son mellange en général et en particullier. Tout l'ouvrage étant finy, posé et d'accord, sera vu par experts dont on conviendra à l'amiable, — aux frais de l'entrepreneur, sy il se trouvait des deffectuosités dans son ouvrage, — et en cas qu'il se trouve bien et duement fait sans aucun reproche, les frais de laditte visitte et réception seront aux dépens de l'églize.

L'entrepreneur donnera le plan figuré et les proportions de la tribune et du buffet. Il en conduira l'ouvrage sans prétendre

Digitized by Google

aucune rétribution pour raison de ce ; il sera payé comptant du prix de son marché sur les fonds de fabrique ; ce qui aura été recueilly de la libérallité des parroissiens à ce sujet préallablement consommé.

*
* *

Pardevant les notaires royaux à Nyort soussignez, furent présents Messire Jean-de-Dieu René Bion, prêtre, curé de la paroisse de Notre Dame de cette ditte ville de Nyort, Mr Gabriel-Marie de Cuvillier, docteur en médecine et Louis Allin, négotiant, marguilliers en exercisse de laditte paroisse, y demeurants, fondés d'un pouvoir spétial à l'effet des présentes de tous les habitans de ladite paroisse porté par acte d'assemblée du dimanche quatorze novembre dernier, reçue par nousdits notaires, duement controllée, d'une part ;

Et le sieur Jacques Anthoisne Glockner, facteur d'orgues et organiste, demeurant en la ville de Poitiers, paroisse de St-Paul, faisant tant pour luy que pour demlle Françoise Geneviève Maupetit, son épouse, à laquelle il promet et s'oblige faire rattiffier et avoir pour agréable le contenu en ces présentes incessament ; icelles présentes néanmoins toujours tenant et sortant effet à paine de tous dépans, domages, inthérets, d'autre part.

Entre lesquelles partyes a été arresté et convenu le marché cy après, scavoir est que ledit sieur Glockner ès susdits noms sollidairement en le sien seul et privé pour le tout, sous les renonciations aux bénéfices de division, ordre de droit, de discution, éviction de biens que nous notaires luy avons expliqués et qui seront donnés à entendre à sa ditte épouse, lors de sa ratiffication, estre qu'il ne peut s'obliger pour autruy sans lesd. renonciations, ce qu'il a dit bien savoir ; après avoir pris lecture et communiquation du devis et des conditions cy desus transcriptes, promet et s'oblige faire un orgue de huit pieds ouvert de la manière qui est exprimé en détail et par article au susdit devis avec le positif et générallement tout ce qui en dépend, pour rendre le tout parfait ; d'y employer les meilleures matières dont on peut se servir en pareille occasion, de commancer à y travailler comme il est dit au devis dès à présent et ensuitte continuer sans intermission, à l'effet de quoy il se transportera, luy et sa famille en cette ville pour y résider pendant tout le cours de l'ouvrage, de l'avancement duquel il sera libre audit sieur curé et marguilliers de prendre connoissance toutes les fois qu'ils jugeront à propos. Il exécutera toutes les clauses et conditions du devis selon leur forme et teneur sans exception.

Le présent marché ainsy consenty pour et moyennant la

Digitized by Google

somme de deux mil six cent livres dont lesdits s^rs^ curé et marguilliers promettent et s'obligent en leurs d. qualités payer audit sieur de Glockner et son épouse cinq cent livres incessamment ; unze cent livres en plusieurs payements à fur en mesure que les ouvrages avanceront, et les mil livres restants après que lesdits ouvrages seront entièrement faits, fourny, vizités et receu, ce tout à paine de tous despans domages inthérets, tant de part que d'autre, et pour pot de vin en faveur des présents lesd. s^rs^ curé et marguilliers ont présantement payé aud. s^r^ Glockner la somme de vingt quatre livres. Ils luy ont aussy à l'ainstant payé les premier cinq cent livres du prix de son marché, l'une et l'autre desquelles sommes il a receu, en a quitté et quitte lesd. s^rs^ curé et marguilliers.

A l'ainstant les parties ont aussy fait marché et sont convenues savoir led. s^r^ Glockner de toucher l'orgue qu'il va faire pendant neuf ans à compter du jour que led. orgue commancera à joüer et de l'entretenir à l'accord seullement, en ayant au surplus soin surveillant à ce qu'il n'y soit commis aucunes dégradations, et ce pour et moyenant la somme de cent vingt livres par chaque année que lesd. s^rs^ marguilliers pour eux et leurs successeurs promettent et s'obligent payer aud. s^r^ Glockner annuellement à deux termes payements esgaux de soixante livres chacun de six mois en six mois, à commancer le 1er payement six mois après qu'il aura commancé à la toucher. Il est bien entendu qu'il sera libre aud. s^r^ Glockner de toucher et faire joüer led. orgue lors des baptêmes, mariages ou autres cérémonies particullières et de recevoir à son proffit les gratifications qu'on voudra luy donner, cette condition faisant partie du prix du présent marché. Il est bien entendu aussy que lesdits sieurs curé et marguilliers fourniront un soufleur audit sieur Glockner toutes les fois qu'il touchera l'orgue pour le service de la parroisse seullement. Les sacristains et fossoyeur, domestiques gagés de l'esglize, seront obligés à ce service sans augmentations de leurs gages.

Tout ce que dessus les partyes ont ainsy voulu, stipullé, accepté et pour l'exécution ont obligés, hipotéqués, savoir led. s^r^ Glockner tous ses biens présans et avenir, et lesd. s^rs^ curé et marguilliers les biens de la fabrique en vertu du pouvoir des habitans cy dessus datté. Dont..... requerants jugés et condamnés etc.

Fait et passé aud. Nyort, étude de Moriceau, après midy le vingt neuf décembre mil sept cent quarante cinq ; lu, ont signé

CUVILLIER. — BION ; curé de N. Dame.
L. ALLAIN. — J. A. GLOCKNER.
GUÉRINEAU. — MORICEAU.

*
* *

Digitized by Google

Par-devant les notaires royaux à Nyort soussignez, furent présents Mre Jean-de-Dieu-René Bion, prêtre, curé de la paroisse Notre-Dame de cette ville de Nyort, M. Gabriel-Marie de Cuvillier, docteur en médecine, et Louis Allin, négotiant, marguilliers en exercisse de lad. paroisse Notre-Dame, y demeurants, d'une part ;

Jean-Baptiste HURTAULT, sculteur et doreur, et Pierre MAUPETIT, md de bois et menuzier, demts l'un et l'autre en la ville de Fontenay-le-Comte, parroisse Notre-Dame, d'autre part ;

Entre lesquelles parties a été arrêté et convenu le marché des ouvrages et fourniture cy après.

Consistance des ouvrages et conditions du marché.

Pour pozer l'orgue et le positif qui doivent être faits dans lad. esglize suivant et au désir du marché passé avec le sr Glockner, facteur, en datte du vingt-neuf décembre dernier, receu par nous notaires, duement controllé.

Il sera fait deux buffets joints ensemble, l'un pour le grand orgue et l'autre pour le positif, conformément aux sept plans et desseins figurés qui en ont été dressé, joint à ces présentes, et dont il sera fourny coppie aux entrepreneurs, qui seront tenus de les exécuter fidellement, observant toutes les proportions qui y sont marquées et l'uniformité qui doit estre entre le buffet du grand orgue et celuy du positif.

Les vollets que l'on pratiquera pour la cloture du grand et petit orgue seront faits avec la mesme cimétrie que le surplus de l'ouvrage ; le plain desdits vollets sera formé de bonne toille neuve pinte en bleuf en dedans, semée d'étoille en blanc en quantité convenable. Les entrepreneurs observeront de faire la sculture nécessaire sur toutes les pièces de l'ouvrage où il convient d'en metre, suivant qu'il est marqué par les plans et desseins, leur laissant toutes fois la liberté d'y faire tels changements qu'ils jugeront à propos, pourvu qu'ils tendent à la plus grande perfection de l'ouvrage.

On metra sur les trois tourelles de chacun des grands et petits jeux, un vaze ou autre ornement propre, selon l'idée du sculteur, pour la décoration de l'ouvrage.

Ces deux buffets seront entièrement construits avec de bon bois de chesne, bien net, sec, coupé en bonne saison, sans aubier ny nœuds qui puissent y nuire. L'assemblage en sera bien et duement fait, suivant l'usage pratiqué dans la menuzerie. Tous les panceaux seront d'aubures fortes. Les montants et traverses seront de pièces entières, sans pouvoir être aboutis ou entés, quelque bien que l'on pust faire la jonction, il ne poura estre jamais receu.

Digitized by Google

Les entrepreneurs fourniront et feront pozer toute la ferrure nécessaire auxdits deux buffets, partout où besoin sera, observant que lesdites ferrures soient bien duement faittes, proprement travaillées et pozées.

Après quoy lesdits entrepreneurs rendront ledit ouvrage, l'établiront sur la tribune qui sera faitte pour le recevoir, de manière qu'il soit en état de recevoir sans difficulté le grand et petit jeux d'orgue, que doit y pozer le facteur.

Lesdits buffets seront fourny et pozé au plus tard dans le premier du mois de septembre prochain pour toute préfiction et dellais, à paine de perte du tiers du prix dudit ouvrage et sans que par le retardement les entrepreneurs soient dechargés de le fournir en entier.

Lesdits ouvrages seront vizittés par des experts, dont on conviendra à l'amiable, pour estre ensuitte receus et acceptés, sy ils sont trouvés conformes aux plans et desseins, sy non rejettés et lesd. entrepreneurs obligés de refaire ce qui manquera à paine de tous depans, domages inltérets.

Les entrepreneurs seront payés du prix du présent marché en deniers comptans sans difficulté, ainsy qu'il sera réglé cy après.

Sous lesquelles clauses, charges et conditions le présent marché est fait pour et moyennant la somme de six cents livres de prix principal et neuf livres de pot de vin que lesdits s^r^ curé et marguilliers en leurs dittes quallités en vertu du pouvoir à eux donné à cet effet par le général des habitans de lad. p^sse^ par acte du quatorze novembre dernier receu par nous notaires, promettent et s'obligent payer auxdits Hurtault et Maupetit savoir cent neuf livres incessament et les autres cinq cens livres après l'acceptation des ouvrages ; moyennant quoy lesdits Hurtault et Maupetit sollidairement l'un pour l'autre, un chacun d'eux seul pour le tout, renonçant aux bénéfices de division, ordre de droit, de discution, éviction de biens que nous no^res^ leur avons expliqués et donnés à entendre estre qu'ils ne peuvent s'obliger l'un pour l'autre sans lesd. ren^ons^, ce qu'ils ont dit bien savoir ; promettent et s'obligent faire les deux buffets énoncés cy-dessus suivant et conformément aux plans et desseins, dont ils reconnoissent qu'on leur a présentement remis des coppies signées des partyes et paraphées de nous notaires, pour être conformes aux originaux cy joints, sans pouvoir s'écarter en façon quelconque ce qui y est présent ; et pour l'exécution des présentes lesd. Hurtault et Maupetit ont eslu leur domicille irrévocable en la maison de moy Moriceau, l'un des notaires soussignez, où ils consentent que tous exploits et actes de justice soient faits et vallent comme sy ils étoient donnés à leurs personnes ou vray domicilles ; ont approuvé et

Digitized by Google

se sont soumis à la juridiction du siège royal de cette ville sans en pouvoir décliner sous quelque prétexte que ce puisse estre.

Tout ce que desus les partyes ont ainsy voulu, stipullé, accepté et pour l'exécution ont obligés et ipotèqués savoir lesdits s^rs^ curé et marguilliers le bien temporel de la fabrique et lesdits Hurtault et Maupetit tous leurs biens présans et avenir : dont ce requérants jugés et condamnés, etc.

Fait et passé audit Nyort, étude de Moriceau, avant midi, le deux janvier mil sept cent quarante-six ; lu, ont les partyes signé avec nous notaires.

A l'ainstant lesd. s^rs^ marguilliers ont présentement à la vue de nous notaires, payé contant auxd. s^rs^ Hurtault et Maupetit la somme de cent neuf livres qu'ils s'étoient obligés de leur payer incessament, laquelle somme ils ont recu, s'en sont contenté pour le premier payement du marché, les en tiennent quittes sans préjudice du surplus.

BION, curé. — CUVILLIER. — B. MAUPETIT.
L. ALLAIN. — J. B. HURTAUD.
DUCROCQ. — MORICEAU.

Con^llé^ à Niort le 11 janvier 1746. — Receu quatre livres quatre sols.

BEAURETOUR.

*
* *

Et advenant ce jourd'huy neuf^e^ septembre mil sept cent quarante six après midy ont comparus devant noud. notaires lesdits s^rs^ Jean-Baptiste Hurtault et Pierre Maupetit, sculpteur et menuisier, dénommés cy desus, lesquels, ont reconnu avoir receu comptant desd. s^rs^ de Cuvillier et Allain, marguilliers de la paroisse Notre-Dame de cette dite ville de Nyort à ce présents acceptants, la somme de six cent neuf livres pour le prix du buffet d'orgue par eux fait et fourny, monté et posé sur la tribune destinée à cet effet suivant et conformément au marché cy dessus qu'il a duement remply : plus reconnoissent que lesdits s^rs^ marguilliers leur ont payé la somme de vingt quatre livres pour le prix de quelques augmentations de ferrures et autres petits ouvrages qui ont esté trouvés nécessaires pour la plus grande perfection de l'ouvrage, de laquelle somme de six cent neuf livres d'une part et vingt-quatre livres d'autre lesdits s^rs^ Hurtault et Maupetit se sont contentés et ont tenu entièrement quitte lesdits s^rs^ marguilliers par la présente quittance qu'ils ont signé et fait signer à noudits notaires les jour et an sudits, lu et bien entendu que les cent neuf livres précédament payés sont payés de la susd. somme de six cent neuf livres et

Digitized by Google

que la présente quittance ne fait avec la précédente qu'un seul et même aquit, lu comme desus.

J. B. HURTAUD. — P. MAUPETIT.
CUVILLIER. — L. ALLAIN.
DUCROCQ. — MORICEAU.

Controllé à Niort le 10 7bre 1746. — Receu trois livres douze sols.
PRIOLEAU.

(Etude de Me Breuillac, à Niort.) (1).

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Le cours d'archéologie régionale de M. Lièvre

à la faculté des Lettres de Poitiers.

Si les habitations gauloises construites avec des matériaux trop légers pour durer, n'ont laissé que peu ou point de traces, il en est autrement des campements fortifiés, créés, pour la plupart, à l'époque de la pierre polie et occupés dans la suite par les Gaulois.

Par le choix de leur emplacement et la difficulté de leur accès, ces camps ressemblent aux grands oppidum du centre de la Gaule; mais tandis que ces derniers paraissent avoir été dressés pour résister à un ennemi étranger, les nôtres, nombreux le long de nos vallées, mais moins vastes et moins forts, n'ont pu servir aux populations gauloises que dans leurs luttes entre elles.

Simples refuges préparés d'avance pour les moments de danger, ils ne portent, en général, aucune trace d'habitation ou d'occupation prolongée; quelques-uns cependant sont devenus des centres de population. Telle est, sans aucun doute, l'origine de la capitale des Pictons et de la ville d'Angoulême, situées l'une et l'autre comme les camps qui seront l'objet de cette conférence, dans l'angle formé par deux cours d'eau qui leur servent de défense.

M. Lièvre décrit ensuite les différents camps de notre région. Ce sont :

Dans la Vienne : le camp de Céneret, situé dans un repli de l'Auxance, entre Vouillé et Quinçay, et protégé par un rempart épais de trois à quatre mètres. M. Gaillard de la Dionnerie, qui l'a fouillé en 1884, a consigné dans les *Bulletins* des Antiquaires de l'Ouest le résultat de ses recherches. Il a rencontré notamment un banc de chaux de près d'un mètre d'épaisseur, recouvrant la face interne du retranchement, un second dépôt de chaux et quelques fragments de silex dans l'enceinte même, et, à quelques mètres en avant de celle-ci, une sépulture à char.

(1) Communiqué par M. l'abbé Alfred Largeault.

Digitized by Google

Le camp de Châtillon-sur-Dive, assis à l'extrémité d'un plateau contourné par la rivière de ce nom, et décrit par le conférencier dans ses *Notes sur Couhé*. Vers la fin du douzième siècle, un hameau de quelques maisons s'y établit et l'on remblaya en partie l'un des deux fossés pour y construire une église. Sur l'autre rive se voient encore une grotte qui a été anciennement occupée, et au-dessus, les restes d'une habitation retranchée.

Le bourg de Châteaugarnier, bâti dans un repli du Clain, s'est élevé sur l'emplacement d'un camp du même genre.

L'enceinte fortifiée de Sichard, commune d'Anché, établie dans un coude du Clain, en face du confluent de la Dive. En avant du retranchement deux chirons semblent indiquer la place de sépultures analogues à celles de Céneret.

Châtillon-sur-Clouère, dans la commune d'Aslonne, protégé des deux côtés par un repli de la rivière et, dans la partie ouverte de cette boucle, par un rempart de pierres sans fossés. Le conférencier profite de l'occasion pour rectifier une erreur qu'il a commise dans une de ses dernières publications. Un objet de bronze, trouvé à Châtillon, et dont un analogue plus complet existe au musée des Antiquaires de l'Ouest, n'est pas un rasoir, mais, d'après des renseignements fournis par M. A. Richard, un coupe-pâte.

Dans la Charente : le fort des Anglais, près de Vœuil, qui fut de 1885 à 1888 l'objet de fouilles dont M. Lièvre a publié le rapport. Comme à Céneret, une épaisse chappe de chaux, dont l'usage et l'utilité demeurent une énigme, recouvre le rempart.

Le camp de Bel-Air, au nord de la commune de Soyau, défendu au sud par une jetée d'environ deux cents mètres, laissant un passage à chaque extrémité comme il était d'usage. Un fragment de hache de bronze trouvé dans le retranchement, ainsi que des poteries ornées d'un bourrelet, de cordons appliqués et d'impressions diverses prouvent que ce camp, occupé déjà à l'époque de la pierre, l'était encore au début de l'âge des métaux.

Dans la Vendée : l'enceinte de l'Anglier sur la Boulogne; celle de Saint-Luc, située au nord de Fontenay; le Chatelard, protégé par une boucle presque fermée de la Smagne; enfin, les Lucs, dans le canton du Poiré (Vendée). Tous ces camps ont été étudiés et décrits par le savant archéologue fontenaisien, B. Fillon.

Sépultures a char.

Parmi les documents que nous ont transmis ces époques reculées, on n'en saurait trouver de plus riches que les sépultures.

Dès les premiers âges de l'humanité, l'usage s'établit, en effet, de déposer près des dépouilles de l'homme les objets qui lui furent chers pendant sa vie ou que l'on présuma lui être nécessaires dans l'autre monde. Ce furent d'abord les armes et les bijoux, car la défense et la chasse constituèrent ses premiers besoins, la parure son premier goût; plus tard, les animaux qu'il avait soumis furent immolés à ses côtés; enfin, dans une dernière période, la tombe s'ouvrit plus vaste pour ensevelir les chefs guerriers sur leur char, et, avec eux, une escorte d'esclaves et de clients.

Digitized by Google

Aujourd'hui même, plusieurs peuples de race Finno-Tartare enterrent encore avec le défunt son cheval, son traîneau, son briquet.

C'est d'un usage semblable, abandonné par nos ancêtres peu de temps avant la conquête romaine, au dire de César, que proviennent les sépultures dites à char.

L'est de la Gaule en ayant fourni de très nombreux exemples, plusieurs archéologues se crurent en présence des restes d'une coutume particulière à cette région; mais quelques exemples, cités par M. Lièvre, démontrent que cet usage fut beaucoup plus général et s'étendit, en tout cas, jusque chez nous.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, sous un chiron placé en avant de l'enceinte fortifiée de Céneret, reposait un guerrier sur son char. — Un rapport de M. Chauvet sur les fouilles exécutées en 1884 au tumulus du Gros-Guignon, commune de Savigné, près Civray (Vienne), nous fait connaître la disposition intérieure de la sépulture à char qui y a été découverte et les objets qu'elle recélait. Ce sont notamment les revêtements en fer des roues, les cercles qui entouraient les moyeux, de nombreux clous à tête ronde, les uns en fer, les autres en bronze, un mors et divers débris de métal ou de poterie.

A en juger par certains détails de sa disposition intérieure, un tumulus fouillé près de Bressuire par M. Ledain doit être rangé dans la même catégorie que ceux de Savigné et de Céneret.

Emile GINOT.

Nouvelles archéologiques diverses.

La collection de M. le Dr Beaudet, de Saint-Maixent, est représentée à l'exposition archéologique de Tours par 15 objets.

1. *Portrait d'homme*, XVIIe siècle. Bonne peinture, placée (malheureusement pour elle) dans le voisinage d'un Greuze merveilleux.

2. *Croix-reliquaire*, en bois, XVIIIe siècle, trouvée à Saint-Maixent. Sculpture sans grande valeur artistique, mais ayant un intérêt iconographique : la Vierge y est placée debout au-dessous du Crucifié.

3. *Moule à pâtisserie*, en bois, aux armes des La Rochefoucault (au revers, une fleur de lis) XVIIe siècle, trouvé à Niort. Très beau spécimen. Les armoiries, remplissant un cadre ovale de 0 m. 29 c. de large sur 0 m. 24 c. de haut, délimité par un cordon composé de perles et de feuillages, offrent 1° un écu *burelé d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules brochant sur le tout, le premier écimé*, entouré du collier de l'ordre de St-Michel, — 2° comme supports, deux sauvages, velus, tenant une massue sur l'épaule, absolument nus malgré un manteau flottant semé extérieurement de fleurs de lis, intérieurement d'hermines, — 3° comme timbre, au-dessus d'une couronne fleurdelisée un casque grillé, soutenant une baignoire d'où émerge une mélusine couronnée, exhibant le peigne et le miroir. — A droite, à gauche et en bas, les vides sont remplis par des trophées variés.

Cette curieuse pièce a été moulée et dessinée par M. Arthur Bouneault. — Il en existe aussi un moulage au musée de Niort. — Elle a

Digitized by Google

en outre été photographiée, par M. Liet, inspecteur de l'enregistrement, en compagnie de la croix-reliquaire qui précède et de la bassinoire qui suit.

4. *Bassinoire* aux armes d'un pape, XVIIe siècle, trouvée à Saint-Maixent.

Nous ne croyons pas nous tromper en reconnaissant dans ce blason, gravé d'une façon assez approximative au point de vue héraldique, les armoiries du pape Innocent XI (1676-1689) : *d'argent à trois fasces de gueules, surmontées la première d'un lion de gueules, la deuxième de trois, la troisième de deux et en pointe d'une lampe de gueules; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable, couronnée d'or et soutenue par une fasce diminuée de gueules* (1). L'écusson est timbré, selon l'usage, d'une tiare, dont les fanons sont relevés, et de deux clefs renversées et en sautoir (2). — Support : deux anges nus, assis sur des volutes se détachant de l'encadrement de l'écusson, tenant d'une main la tiare et de l'autre la croix à triple croisillon.

5. *Bâton d'enrôleur chouan*, avec la devise « Marie, ayez pitié de la F » (France), trouvé à Rochefort.

Ce bâton aurait été donné par un membre de la famille de la Rochejaquelein à un sieur Robion, tout dévoué au parti royaliste pendant les guerres de Vendée, dont les descendants existent encore à Croix-de-Vie, chef-lieu d'une commune de l'arrondissement des Sables-d'Olonne. C'est le seul bâton de ce genre connu pour avoir été trouvé en Vendée. Il en existe cependant un à peu près semblable au musée de Vienne en Autriche : ce dernier pourrait y avoir été apporté par une personne de la suite du comte de Chambord. — En Hongrie et en Pologne, des bâtons analogues servaient autrefois de signes de commandement; plusieurs ont été reproduits dans le *Magasin pittoresque*.

6. *Aumônière*, velours rouge, semée de fleurs de lis; armes de Michel Le Tellier, chancelier de France. — Quatre aumônières de la même époque appartenant à M. Charles Mannheim, l'expert parisien bien connu, figuraient à la dernière exposition du Trocadéro ; un amateur compétent estime celle de M. le Dr Beaudet plus belle.

7. *Gilet*, époque Louis XVI, satin blanc brodé, trouvé à Saint-Maixent, étonnant de conservation.

8. *Grand plat, faïence de Nevers*, représentant Louis XIII vainqueur usant de clémence envers la ville de la Rochelle, signé: *J.-B., Nevers, 162* , trouvé à la Rochelle. (Diamètre, 0 m. 50 c.) — Plat de toute beauté.

En avant de trois tentes richement décorées, dont la principale porte les armes de France, Louis XIII couronné de laurier et vêtu à peu près comme un héros antique, cède aux prières d'une Rochelaise éplorée et relève le Rochelais agenouillé qui est venu déposer à ses pieds les clefs de la ville. Quatre autres personnages, dont deux guerriers escortant le roi, complètent le groupe. — La scène se passe au bord de la mer, à côté d'un grand arbre. Dans le fond, on aperçoit

(1) Cf. X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, tome III, p. 375.

(2) Cf. X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, tome III, pp. 235-236.

Digitized by Google

deux navires et les fortifications de la ville vaincue. — L'encadrement se compose de motifs empruntés au règne végétal et animal (des oiseaux, un écureuil, des escargots, des papillons, etc.), et de deux petites vues de monuments, ayant sans doute l'intention de représenter la Rochelle, le tout rehaussé du quatrain suivant :

La Rochelle.
Ici l'audace impie en son throsne paru
Ici feüst l'arrogance a soi meme funeste
Un excez de valeur brisa ce qu'elle feust
Un excez de clemence en sauva ce qui reste.

9. *Assiette* XVIIIe siècle, trouvée en Saintonge, considérée d'abord comme une faïence de la Rochelle, restituée à Bordeaux par M. Léon Palustre.

Le décor du fond consiste en une espèce d'aigle éployée, couleur lie de vin, à deux têtes couronnées de jaune, encadrant un écusson ovale bordé d'un bleu très pâle, à l'intérieur duquel on voit en jaune : « 1/3 »; ledit écusson surmonté d'un dauphin vert-pâle avec nageoires jaunes et la queue jaune au milieu, verte à droite et à gauche.

A l'exposition de Rochefort a figuré une assiette exposée par M. d'Aviau de Piolant, qui ne diffère de celle-ci qu'en un point : le « 1/3 » (symbole du tiers état) est remplacé par les armes de France. L'ancien régime et la Révolution en deux assiettes !

10. *Salière*, XVIIIe siècle, signé J.-M., trouvée à la Rochelle, identique comme motif principal de décoration à l'assiette de la collection d'Aviau de Piolant, que nous venons de citer.

11. *Plat*, faïence anglaise, représentant Napoléon et le Destin, d'après une caricature de Gillray, signé « Wedgwood, 1817 ». (Voir l'*Histoire de la caricature sous la République*, de Champfleury, p. 299.)

12. *Flacon*, verre bleu, aux armes de France. — Acheté à Lucerne (Suisse), en 1882.

On lit dans l'*Art de terre*, de B. Fillon (p. 212) : « Il n'est pas rare de trouver dans les Deux-Sèvres des burettes et flacons aux saintes huiles ayant la forme de celui gravé au n° 24 des verreries poitevines. Ils sont ordinairement bleus, jaunes et rouges. M. Riocreux, consulté sur leur provenance, m'a répondu qu'il les supposait sortis de la manufacture orléanaise du sieur Perrot, cité dans le livre des adresses de Paris pour l'année 1691, par du Prapel. » — Il est permis de supposer que le spécimen rencontré à Lucerne par M. le docteur Beaudet, a été donné par un membre de la famille royale à un suisse de la garde.

13, 14 et 15. *Vitraux*, commencement du XVIIe siècle, trouvés à Saint-Maixent et aux environs, représentant, les deux premiers, la crucifixion, et le troisième, Saint-Jacques-le-Majeur. Ce sont les seuls vitraux qui figurent à l'exposition de Tours.

Ces différents objets, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt, sont inscrits au catalogue (2e édition), sous les nos 135, 389, 445, 556, 720, 821, 823, 871, 892, 893, 964, 1020 et 1023.

L'ancien Hôtel de Ville de Niort vient d'être perforé, — sans autorisation préalable des Monuments historiques, — à l'effet d'ins-

Digitized by Google

taller quatre tuyaux de zinc destinés, naturellement, à l'écoulement des eaux. Les gargouilles « dans le style » incommodaient les passants par leurs déjections, — tout comme il y a cinquante-cinq ou soixante ans Jules Sandeau du haut des tours de Notre-Dame.

Quand donc les successeurs de Mathurin Berthomé se *lasseront*-ils de *gavagner* de la sorte l'œuvre du vieil architecte niortais ? Ce n'est pas le moyen de donner du *zinc* à ce monument, que de lui en fourrer ainsi *aux tours*.

Le château du Coudray-Salbart, près Niort, vient d'être restitué graphiquement et monographié, par M. le lieutenant Espérandieu, pour une des prochaines livraisons des *Paysages et Monuments du Poitou*. Cette étude due à un archéologue qui a été professeur de fortification, est des plus intéressantes et formera certainement un des meilleurs chapitres de la publication de M. Jules Robuchon.

Le carrelage des Châtelliers, mis au jour par MM. Alph. Garran de Balzan et X. Barbier de Montault, a fait l'objet, au dernier congrès des Sociétés savantes, d'une communication de M. le lieutenant Espérandieu, qui a exhibé, à l'appui de son travail, un certain nombre de spécimens et de dessins.

L'atelier monétaire de Lusignan. — M. J.-Adrien Blanchet publie, dans la *Revue numismatique*, le document suivant qui « révèle l'existence » de cet atelier :

« Papier des délivrances quy se font en la fabricque des liards « establie à Lusignan, par moy Louis Aube, garde de la dite « fabricque, en présence de Monsieur Le Vieulx, conseiller du roy « en sa cour des monnoyes et commissaire establi par la dicte cour « pour la direction d'icelle, suivant et conformément aux déclarations « du roy et arrêts de la dite cour en l'année 1656.

« Le premier jour de juin 1656, j'ay faict délivrance à maître « Preignerac, commis de Pierre Alexandre, sous-traictant, de deux « presses des cinq cy devant establies à Limoges, de 25 breves (1) de « liards, quy ont estés monnoyés en la fabricque establie à Lusignan, « en conséquence du pouvoir qu'en a reçeu de nosseigneurs de la « cour ledit Pierre Alexandre, lesquels se sont trouvés à soixante et « quatre pièces au marc (2). »

La fabrication continua jusqu'au 30 décembre 1656.

M. Blanchet ajoute que l'atelier de Lusignan « semble avoir été établi temporairement pendant les troubles de la Fronde... Dans le cas où cette hypothèse serait vraie, les produits de Lusignan pourraient porter le différent de Limoges » (3).

(1) « *Breve* signifie une quittance enregistrée et contresignée par les divers personnages qui assistent à l'opération. Voy. Boizard, *Traité des Monnoyes*, 1692, p. 144.

(2) Archives nationales, Z, 1b 887.

(3) *Revue numismatique*, 1er trimestre de 1890, pp. 131-132.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. REVERSÉ.

Digitized by Google

7me Année N° 79. 15 Juillet 1890.

REVUE

POITEVINE ET SAINTONGEAISE

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.

RECUEIL MENSUEL

LA PETITE ÉGLISE DE COURLAY

La Religion connue dans le Poitou sous les noms de *Religion de la Petite Eglise* ou des *Dissidents*, ailleurs sous ceux de *Religion Blanche, des Enfarinés* (1), et qui a des temples non seulement dans les Deux-Sèvres et la Vendée, mais encore dans la Saône-et-Loire, la Nièvre, le Rhône, l'Allier, l'Aveyron, etc... a pris naissance en 1801, à la suite du *Concordat*, que Napoléon, alors premier consul, venait de signer avec le cardinal Consalvi (2), représentant du pape Pie VII. Ce *Concordat* rédigé sous l'empire de la *Constitution civile du clergé*, et qui fut publié le 8 avril 1802, donnait au chef de l'Etat le droit de nommer les évêques et les archevêques, sauf toutefois l'institution canonique du pape, accordait aux évêques la nomination des curés, sauf aussi l'agrément du gouvernement, faisait subventionner les prêtres par l'Etat en les astreignant au serment de fidélité, proclamait en même temps la liberté des cultes et supprimait quatre-vingt-seize sièges d'évêques et d'archevêques sur les cent-cinquante-six existants. Restaient dix archevêchés et cinquante évêchés.

Pour le faire accepter par le Corps législatif, le premier consul, oubliant de prendre l'assentiment du pape, ajouta au *Concordat* qu'aucune bulle pontificale ne serait publiée en France, sans l'autorisation du gouvernement, que nul concile ne devait y être tenu sans la même autorisation et que toute infraction du clergé au texte du traité ou aux lois françaises serait poursuivie comme *abus* devant le conseil d'Etat.

(1) Probablement parce que les prêtres *dissidents* disaient la messe avec des ornements blancs.

(2) Les signataires de cette convention étaient : Joseph Bonaparte, conseiller d'Etat; Cretet, conseiller d'Etat ; Bernier, curé de Saint-Laud, plénipotentiaires du premier consul, et ceux du pape : Hercule Consalvi, cardinal et secrétaire d'Etat, Joseph Spina, archevêque de Corinthe et le Père Caselli, théologien consultant de Sa Sainteté.

(3) Leur nombre fut porté plus tard à dix-sept.

Digitized by Google

En exécution des articles 3 et 4 de la Convention du 15 juillet, Pie VII adressa, le 15 août 1801, les lettres apostoliques « *Tam Multa* » aux évêques et archevêques pour les inviter à se démettre de leurs sièges (1), leur demandant une réponse dans les dix jours, et leur annonçant qu'à défaut il passerait outre.

Quinze évêques demeurés en France obéirent aux ordres du Souverain Pontife. Ceux exilés en Allemagne, en Espagne, en Italie les imitèrent pour la plupart. Cinq seulement des dix-huit retirés en Angleterre se soumirent (2).

En somme, quarante-trois évêques anciens démissionnèrent alors (3), en même temps que les évêques constitutionnels au nombre de cinquante-neuf (4).

Par la bulle « *Qui Christi domini vices* » du 3 décembre suivant, le pape déclara libres et vacants les églises et diocèses des évêques et archevêques dont les démissions ne lui étaient pas parvenues.

Cette destitution de trente-sept évêques et archevêques occasionna, dès le 6 avril 1803, une vive réclamation de trente-huit d'entre eux, qui adressèrent sous le titre de *Canonicae et reverentissimae expostulationes apud SS. DD. NN. Pium, divina providentia, papam VII, de variis actis ad ecclesiam gallicanam spectantibus*, un manifeste en latin au saint siège, dans lequel ils exposaient les raisons qui les portaient à persister dans leur refus de démission et former opposition aux actes qui décrétaient la vacance de leurs sièges (5).

Puis les évêques signataires dénoncèrent le nouveau clergé comme intrus et schismatique et déclarèrent que toute communication était interdite avec lui pour les choses de la religion, que les fidèles ne devaient recourir qu'au ministère des prêtres n'acceptant pas le *Concordat*, qu'ils avaient sous leur direction.

L'évêque de la Rochelle, Mgr de Coucy se distingua entre tous les autres par la vigueur de sa protestation contre sa déposition. Il enjoignit à tous les fidèles de son diocèse de le reconnaître comme leur seul évêque. Un assez grand nombre de prêtres se rallièrent à lui et déclarèrent qu'ils considéraient le *Concordat* comme non avenu. Et... la *Petite Eglise* fut fondée,

(1) Il y en avait à cette époque quarante-sept de morts, voir la liste A que j'ai empruntée comme les listes C et D au *Recueil de pièces pour servir à l'histoire ecclésiastique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du suivant*. S. l., 1823.

(2) Voir liste B.

(3) Voir liste C.

(4) Voir liste D.

(5) Voir liste E.

Digitized by Google

continuant à chômer un grand nombre de fêtes, malgré la suppression qui en avait été ordonnée.

A la fin de 1813, les évêques signataires existants de la déclaration du 6 avril 1803, au nombre de dix-sept, recommandaient encore à leurs disciples de persévérer dans leur foi et de s'en tenir aux écrits que les évêques avaient faits en commun lors de la *Constitution civile du clergé* pour servir de règle aux ecclésiastiques et les empêcher de s'égarer.

A la chute de l'Empire, ces évêques, dans l'espoir que l'inamovibilité de l'épiscopat allait être proclamée, déposèrent leurs démissions dans les mains de Louis XVIII, sous la condition qu'il n'en serait fait usage que si les principes étaient conservés. Cette condition n'a pas eu lieu.

En 1817, un nouveau *Concordat* rallia six (1) de ces évêques parmi lesquels Mgr de Coucy qui devint évêque de Reims, les autres persistèrent dans leurs croyances (2), prétextant, que si le *Concordat* de 1801 avait ruiné l'*Eglise* de fond en comble, celui de 1817 en confirmait l'anéantissement bien qu'il élevât à quatre-vingt douze le nombre des sièges épiscopaux.

Les protestataires maintinrent leur interdiction de communiquer *in divinis* avec les concordatistes. Cette interdiction devait avoir encore son effet même après leur mort, parce que la mort ne pouvait rien changer aux principes, légitimer ce qui n'était pas, détruire les vices d'intrusion et de schisme inhérents à cette Eglise. Mgr de Thémines, évêque de Blois, ajoutait, en réponse à ceux qui lui demandaient quels pouvaient être les gardiens et les messagers des dernières résolutions de l'ancien épiscopat : « Plusieurs prétendent que les laïques ne doivent pas se mêler de cette affaire religieuse et moi je dis que la succession apostolique est au contraire le dogme salutaire de tout le monde. *Omnis homo miles.* »

Les trois derniers évêques réclamants furent Mgrs de Vintimille, évêque de Carcassonne, — Amelot, évêque de Vannes, — de Lauzière-Thémines, évêque de Blois.

Je fais remarquer que les évêques dissidents exigeaient qu'un concile statuât sur leur cas. Quelle que dût être sa décision, ils devaient s'incliner devant elle, quand bien même elle serait leur condamnation. C'est pourquoi en 1869 *la Petite Eglise* faillit rentrer dans le giron de *la Grande*.

Les Eglises dissidentes de Vendée et de Lyon rédigèrent alors et examinèrent un mémoire qu'après adoption elles firent

(1) Voir liste F.
(2) Voir liste G.

Digitized by Google

imprimer à Genève, texte latin et français en regard, sous le titre : *Reverentissima commentatio ad sacrosanctum œcumenicum Concilium Romanum, de variis actis ad ecclesiam Gallicam spectantibus.*

Ce *Mémoire* qui devait être présenté au pape Pie IX et aux cardinaux, archevêques et évêques réunis au concile de Rome débute ainsi : « Très saint Père de la sainte Eglise romaine et Révérendissimes archevêques et évêques légitimement assemblés en concile œcuménique et universel sous la conduite du Saint-Esprit..... Nous venons vous soumettre, (j'analyse), notre conduite et accomplir la promesse que nos derniers pasteurs de l'*ancienne Eglise de France* réclamèrent de notre dévouement. De 1790 à 1801, Dieu fit à nos pères la grâce d'être fidèles à l'Eglise gallicane, unis avec Pie VI, ils dirent anathème à la *Constitution civile du clergé.* »

Le *Mémoire* continue par l'histoire que je lui ai empruntée de la *Petite Eglise* depuis son origine jusqu'à la déclaration de Mgr de Blois relative à la transmission de la doctrine.

« Notre devoir nous prescrit, y lit-on ensuite, de déposer entre les mains des successeurs des apôtres assemblés en concile œcuménique un exemplaire des *Réclamations canoniques*, que trente-huit archevêques et évêques donnèrent au saint siége en 1803 ;

« Du fond de leurs tombeaux les évêques élèvent encore la voix pour réclamer l'inamovibilité de l'épiscopat.

« Plaise au ciel que cette cause triomphe dans cette assemblée et qu'une sanction lui soit donnée à la face des peuples et des gouvernements, pour qu'ils sachent que l'indépendance des évêques ne doit pas être méconnue. »

Les signataires du *Mémoire*, au nombre de cinq cents environ, le terminèrent en demandant au « Très saint Père » sa bénédiction apostolique, aux « éminentississimes et révérendissimes seigneurs, pères très illustres de daigner les bénir avec une bienveillance paternelle ».

Le *Mémoire* en question imprimé en deux éditions, l'une in-folio pour recevoir les signatures, l'autre in-octavo pour les Pères de l'assemblée, devait être déposé dans les mains des destinataires à Rome par MM. Jacques Berliet et Marius Duc. Un tirage en fut fait de mille exemplaires, de même que des *Réclamations canoniques*, à Lyon, dans le format in-octavo, d'après les éditions de 1803 et de 1801.

M. Marius Duc dans une brochure intitulée : *Une mission à Rome en 1869*, Lyon, Pitrat aîné, 4, rue Gentil, 1889, a raconté sa mission qui peut-être eût abouti sans la guerre franco-allemande.

Digitized by Google

Je vais en donner le résumé. Les délégués partirent de Lyon, le 30 novembre, pour Rome qu'ils quittèrent le 14 décembre, après avoir distribué sept cents exemplaires du *Mémoire* et autant des *Réclamations* aux membres du concile, mais sans avoir vu le pape. Ce *Mémoire* n'indiquait pas, (cette réserve était dictée par le respect), ce qui devait être fait à l'égard de la *Petite Eglise*.

Le 1er août 1869, Mgr Callot, évêque d'Oran, en arrivant de Rome, s'adressant à Lyon aux deux délégués des *Dissidents*, indiquait la suite qui avait été donnée au *Mémoire* qu'ils avaient déposé.

« Le concile s'est occupé pendant plusieurs séances des *Reclamations des évêques* du 6 avril 1803..... Votre conduite a reçu l'approbation générale de tous les Pères du concile, à l'exception de deux. Il a été décidé qu'il vous serait adressé une lettre au nom du concile dont le sens sera : *Hommage aux anciens évêques regardés comme les défenseurs de l'Eglise ;* approbation de votre conduite ; et attendu maintenant que les anciens évêques sont tous morts, l'Eglise reconnaît le clergé concordatiste pour légitime et vous engage à vous réunir à lui par la raison que toute l'Eglise le reconnaît pour tel. »

L'évêque avait annoncé que le concile s'était ajourné au 11 novembre suivant. Il n'a pas pu se réunir par suite des événements.

La lettre annoncée par l'évêque d'Oran n'est jamais venue et les Vendéens et les Lyonnais persévèrent dans leur attachement aux principes proclamés par les *Réclamations canoniques* du 6 avril 1803. « Patients et résignés ils attendent l'heure de Dieu et des évêques.

« Tel un soldat fidèle à sa consigne reste inébranlable à son poste jusqu'au moment où ses supérieurs le relèveront de sa faction (1). »

Parmi les églises dissidentes des Deux-Sèvres, qui sont à Cirières, Saint-André au village de Puytareau, aux Aubiers, à Breuil-Chaussée et Montigny, je ne m'occuperai que de la principale sise à la Plénelière, commune de Courlay. Elle fut fondée, en 1829, par M. Etienne Couillaud, prêtre à Pierreffitte, sous l'invocation de saint Etienne. M. Couillaud mourut à Courlay cette même année. Il y avait remplacé, vers 1827, le premier pasteur des *Dissidents*, M. Pierre Texier, prêtre réfractaire, qui mourut dans cette même commune en 1825. M. Texier

(1) Marius Duc. *Une mission à Rome en 1869.*

Digitized by Google

avait de tout temps exercé son ministère à Courlay. La disette de prêtres était telle à cette époque que son refus de reconnaître la religion concordatiste ne lui fit pas perdre son siège.

A M. Couillaud succéda M. Brion, connu sous le nom de M. le Prieur, décédé à Cirières en 1853 ou 1854. Vint ensuite M. Ouzouf dont la résidence était aux Aubiers. Les autres prêtres, comme celui-ci d'ailleurs, furent des prêtres de passage dont la mission n'a pas été assez importante pour qu'on puisse la relater. L'extinction des prêtres dissidents fut rapide, leurs évêques ne leur ayant pas, dit-on, donné de successeurs.

Une nouvelle chapelle a été rebâtie à la Plénelière en 1875, par les familles Texier, Gabard, Billy, Enon. Quoique pouvant contenir huit cents personnes, elle est insuffisamment grande aux fêtes principales. Mille fidèles et plus y vont raffermir leur foi. L'entretien de cette chapelle est confié à la famille Texier qui fixe les heures de réunion et dirige l'ordre des offices. Le directeur actuel est M. B... A ce sujet je rappelle que depuis le *Concordat* les évêques anti-concordatistes n'auraient pas ordonné de prêtres. A leur défaut les dissidents ont dû se contenter de suivre les règles de conduite qu'ils leur avaient indiquées comme devant être suivies après leur mort. Ce sont celles données aux fidèles à l'époque de la *Constitution civile du clergé* par les prêtres réfractaires. Je l'ai déjà dit.

Tant que vécurent les prêtres dissidents le culte qu'ils exerçaient ne se distingua pas du culte catholique, excepté pour le mariage. Le mariage était pour eux purement religieux, à tel point que le mariage civil était le plus souvent négligé, malgré l'art. 54 de la loi du 18 germinal an X. Aujourd'hui les deux vont ensemble. Toutefois le mariage religieux, précède l'autre. Les membres de la *Petite Eglise* se considèrent comme valablement mariés après leur passage à l'Eglise. Le mariage civil n'est admis que pour sauvegarder les droits civils, sans cela il n'aurait pas raison d'être.

La messe de mariage, comme celle des dimanches et jours de fête, commence par le récit du Rosaire (1) et le chant de ce que chantent à la messe les catholiques. Puis chacun lit à part soi son office, suivant l'ancien rituel parisien. Des prières remplacent la bénédiction des anneaux qui se fait chez les catholiques.

Quant au baptême il est analogue à celui auquel procèdent les catholiques en cas de nécessité. D'ordinaire ce sont les gens les plus recommandables et les plus âgés qui le donnent.

Pour la communion, la communion spirituelle existe seule.

(1) Le Rosaire est une prière composée de quinze *Pater* et de quinze dizaines d'*Ave*.

Digitized by Google

On s'y prépare par l'examen de ses fautes aux pieds du Christ. Comme chez les protestants pas d'intermédiaire entre le pénitent et le Créateur. Après la contrition, on s'impose une pénitence. Quand vient l'heure de la communion, celui qui s'y est préparé se recueille et ce sacrement s'effectue... spirituellement. Les fidèles choisissent pour cette solennité les grandes fêtes telles que celles de Noël, la Toussaint, Pâques et la Pentecôte.

Les dissidents ont un catéchisme qu'ils apprennent *in-extenso*. C'est celui du diocèse de la Rochelle renouvelé par François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès et réimprimé par Gabriel-Laurent Paillou, évêque de ce siège. La réédition que j'en ai sous les yeux est de 1877 (1). Ce catéchisme qui me paraît devoir être, (je ne suis pas théologien), parfaitement orthodoxe au point de vue de la religion concordatiste, sauf en ce qui regarde l'infaillibilité du pape, que la *Petite Eglise* ne reconnaît pas, prescrit le ministère du prêtre « qui exerce des fonctions toutes divines, puisqu'il représente Jésus-Christ sur la terre et qu'il est revêtu de son autorité ». Les dissidents n'ayant plus de prêtres ne pouvent par voie de conséquence recevoir la Confirmation, l'Eucharistie effective, la Pénitence et l'Extrême-Onction. Je ne parle pas du Mariage pour ne pas soulever des discussions qui m'embarrasseraient.

On supplée dans la *Petite Eglise* à l'Extrême-Onction par des prières, par une recommandation de l'âme que fait un ami ou un voisin. Le mort ne passe pas par l'Eglise. Il est conduit directement de chez lui au cimetière où le Rosaire est récité à son intention. C'est un enterrement civil ... avec des prières.

Ce que je viens d'écrire doit montrer clairement que je n'ai pas voulu faire œuvre de polémique, mais seulement donner un exposé de la Religion dissidente.

Le Musée des Dissidents.

Un menuisier de Fontenay, Jean Aubin, avait trouvé le moyen, quoique sans fortune, d'organiser chez lui un curieux musée d'objets les plus divers, consistant en ustensiles, meubles et statuettes fabriqués de ses mains avec l'os et le bois, en outre d'objets ramassés un peu partout, tels que gravures, sculptures, médailles et tapisseries. M. Benjamin Fillon informé de l'existance de cette collection la visita et dans un article publié en 1854 dans la *Gazette Vendéenne* décerna à son propriétaire un brevet de capacité et de désintéressement. Il reconnut qu'avec son éducation superficielle Aubin avait pu produire des meubles

(1) Il a été imprimé par P. Robuchon, de Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

imitant l'antique à ravir, qu'il était un véritable artiste par le fini de son travail. Comme producteur il ne vendait rien des objets artistiques qu'il avait confectionnés, comme collectionneur rien de ce qu'il s'était procuré.

Dans les derniers temps de sa vie M. Aubin, dissident convaincu, quitta Fontenay pour Courlay et s'installa avec toute sa collection à la Plénelière, où il mourut le 16 décembre 1883, à l'âge de 78 ans, en léguant tout ce qu'il avait aux familles Enon, Texier, etc... qui l'avaient recueilli et soigné jusqu'à son dernier jour avec un dévouement filial.

Cette collection, qui remplit un petit oratoire (1) et deux chambres, existe encore intégralement dans les mêmes locaux ou de prime abord elle fut réinstallée et classée par son propriétaire. Chacun l'y peut voir entretenue soigneusement par les héritiers de M. Aubin. Je les préviens cependant qu'ils n'ont pas l'œil partout et qu'un certain portrait de Bossuet gravé par Pierre Drevet en 1723, d'après Hyacinthe Rigaud, ex. au fauteuil noir du cinquième tirage (2), que j'avais fort désiré et dont j'avais offert une somme très élevée, va devenir entièrement la proie des vers qui déjà ont travaillé sur ce chef d'œuvre au point de me faire retirer mon offre. Dans un an, moins peut-être, le portrait de Bossuet ne sera qu'un chiffon sans valeur. Les vers ne respectent rien, il conviendrait de leur rendre la pareille.

Voici le portrait au crayon noir de Mgr de Thémines, le dernier évêque de la *Petite Eglise*, celui de Henri de la Rochejaquelein, Guérin, p^{xt}, Ch. Hourdain, sculp^{t}, de la marquise de la Rochejaquelein, lithographié par Adolphe, d'après Vidal, de Cathelineau par C. Motte.

Puis apparaissent :

Lescure, Robert Lefèvre pinxit, Kœnig sculpsit.

Le comte d'Artois, par William Beydell.

Louis XVI, dans des nuées, entouré d'anges, en haut : Gloire immortelle, en bas : Fils de Saint-Louis montés (*sic*) au ciel. Charles inv^{t} et sculp^{lt}.

Le dauphin, lithogr. de Delpech.

Le duc d'Angoulême, 6 août 1775.

Les bustes d'Henri IV, Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, Louis XVII. Dessin de Desrais, gravé par Jazet. Légende : *A l'immortalité.*

(1) Le tabernacle de cet oratoire renferme entre autres reliques précieuses une parcelle de la vraie Croix.

(2) Chaque tirage était d'un cent.

Digitized by Google

Des arbres allégoriques dont les nodosités sont utilisées pour représenter les profils de Louis XVI, Marie-Antoinette, du Dauphin, de la Dauphine et Madame Elisabeth.

Louis-Antoine de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, Noel del. C. Hourdain sculpsit.

Louis XVIII par Jazet.

Une série de photographies de la Rochejaquelein, Charette, Lescure, Cathelineau, Suzannet, Cadoudal, Bonchamps, d'Elbée.

Une lithographie d'Engelmann représentant Henri V sur une mer orageuse, dans un esquif toutes voiles dehors, avec ces quatre vers (?) au bas.

Ton ange soutient la nacelle
Du malheureux battu des vents,
Toi seule lui reste fidèle
Quand ses amis sont inconstants.

Louis XVI faisant ses adieux à sa famille, dans un médaillon non signé, et l'apothéose de ce roi par Duplessis-Bertaut. Chesselat del. Terminé par J.-F. Ribault, 1814.

Une gravure de Lejeune : A la mémoire de Louis XVI, où on lit :

France aujourd'hui les pleurs sont superflus
Le ciel dans sa clémence appaisant sa colère
A nos vœux impatients rend son auguste frère
Digne héritier de ses nobles vertus
Qui comme lui sera pour nous un tendre père.

Sujet : Médaillon de Louis XVI à droite, posé sur un fût de colonne, draperies au fond. Le médaillon est soutenu de chaque côté par deux femmes en pleurs et drapées. Celle de droite pliée sur le médaillon tient de sa droite un écusson aux armes de France, celle de gauche tient de sa main droite un sceptre fleurdelisé. Derrière elle un tympan de temple. Le tout sur un piédestal avec deux colonnes surmontées chacune d'un vase à parfum. Une urne entre les colonnes.

Une rose et son bouton, dans la rose la figure de la duchesse de Berry, dans le bouton celle d'Henri V, au-dessous ce distique :

Rose et bouton comblez notre espérance
Reparaissez sur les terres de France.

Parmi les gravures diverses, la tentation de saint Antoine de Callot.

Un joli paysage de Keyl d'après le peintre Ferg.

Digitized by Google

Un ex libris : Augustino Jolly et amicis.

Quelques tableaux à l'huile dont il vaut mieux ne pas parler. Entre autres celui de René Moreau, curé-doyen de Notre-Dame de Fontenay (1605-1671), dont M. Fillon a raconté la vie (1851).

Je vois ici des objets historiques, des fragments de ruban du chapeau de Charette quand on le fusilla, un petit morceau de la ceinture du duc de Berry quand il fut assassiné.

J'oubliais dans un cadre deux silhouettes de leur figure en soie noire, découpées dans l'étoffe de leurs robes par deux femmes des environs de l'Absie, la mère et la fille, alors qu'elles étaient détenues dans les prisons de Fontenay en 1793. Ces silhouettes sont appliquées sur du papier blanc destiné à les faire ressortir. Quelles étaient ces femmes soucieuses de transmettre le profil de leur visage à la postérité? Que sont-elles devenues? Comme la Révolution n'a fusillé que trois femmes à Fontenay et qu'il n'en mourut que sept dans les prisons de cette ville, nos héroïnes ont eu chance de s'échapper.

Fait curieux, un parent des propriétaires actuels du musée de la Plénelière, Jean Texier de Courlay, fut guillotiné à Fontenay le 21 frimaire (11 décembre) 1793.

A citer encore dans la collection Aubin des panneaux, des verdures, un grand tapis des Gobelins, des dessus de siège de Beauvais d'un coloris très frais.

L'œuvre personnelle de l'artiste fontenaisien est considérable, elle est composée d'objets de bois et d'os.

OBJETS DE BOIS.

Chaises tournées, cadres avec piédestaux tournés pour médailles et médaillons — notamment pour la série des rois de France — Christ, chandeliers, candélabres garnissant littéralement des tables et guéridons nombreux. Une table à lambrequins, genre ancien, est supportée par douze pieds.

Sur une colonne est une statuette d'Enfant Jésus tenant un globe. Çà et là d'autres statuettes en bois scuplté, saint Louis, saint Rémy, sainte Anne, saint Jean, saint Charles Borromée, l'Ecce homo. Quelques-unes d'elles auraient provoqué des offres considérables de la part de certains amateurs, en raison de leur parfaite imitation du vieux. J'en passe..... des moins bonnes.

OBJETS D'OS.

En os cru très blanc, et semés partout, des chandeliers, des candélabres, des extensibles, des centaines de petits vases en gros os de bœuf sculptés, avec des sujets bibliques, des évêques, des évangélistes, l'arche de Noé, saint Michel terrassant le

Digitized by Google

démon, des descentes de croix, se détachant en relief, des fleurs de tous genres composant des bouquets entiers, des reliquaires, des croix-reliquaires et des crucifix.

Un grand nombre de monnaies sont maintenues dans des médaillons en os tourné ainsi que le pivot et le piédestal.

Dans une petite galerie découpée à jour : une colonne fleurdelisée sur un piédestal. Au sommet est un personnage tenant un chapeau d'une main, de l'autre une épée. Il est entouré de quatre drapeaux portant chacun l'inscription : Vive le roi. Le tout est en os. De même un calvaire avec ses trois croix, le Christ entre les deux larrons. Une échelle et trente hommes et femmes, pièces détachées fichées sur un bloc de bois. Non loin est un devant d'autel chargé de cierges avec un rétable, représentation d'un autel célèbre de Jérusalem, avec ses colonnettes et ses cintres, devant lequel prient des anges, en os aussi.

Le mariage du bois et de l'os sculptés se rencontre dans des corbeilles, j'en compte cinquante et plus... Il se rencontre aussi dans des *fac-simile* de tombeaux à embases de bois incrustées de plaques d'os gravées à inscriptions, surmontées de personnages également en os travaillé, et dans des niches à colonnes sculptées d'un travail curieux renfermant des sujets humains.

Je m'arrête ne pouvant tout décrire et même ne pouvant tout voir, en conseillant aux amateurs de curiosités d'aller juger par eux-mêmes de la composition de ce musée. S'ils n'y voient pas que des chefs-d'œuvre, ils y verront néanmoins bien des objets dignes d'intérêt. Un catalogue ne peut remplacer la vue. Un catalogue..... d'ailleurs ceci n'en est pas un, c'est une simple description dans laquelle j'ai tâché de pêcher et de réunir, tant mal que bien, les objets de même nature noyés dans le pêle-mêle du musée de la *Petite Eglise*, et qui avec une stupéfiante profusion, encombrent non seulement les tables, les consoles et tous les plans horizontaux, mais tapissent encore tous les murs. Les vides entre les cadres des tableaux, dessins et gravures sont comblés par des fleurs de lis en os, en bois, en métal, en nombre tel, surtout dans l'Oratoire, qu'on aurait fait fort à faire à les compter. Je ne prendrai pas ce souci.

C. PUICHAUD.

A.

C'étaient : MM. de la Rochefoucault, arch. de Rouen. — De Leyssin, arch. d'Embrun. — De Durfort, arch. de Besançon. — De Conzié, arch. de Tours. — Dulau, arch. d'Arles, tué aux Carmes à Paris, 2 septembre 1792. — Le cardinal Lomennie de Brienne, arch. de Sens. — De Marbeuf, arch. de Lyon. — Du Plan des Augiers, év. de Die. — De Reboul de Lambert, év. de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — De Grégoire de Saint-Sauveur, év. de Bazas.

Digitized by Google

— Cortois de Quinçey, év. de Belley. — De Fumel, év. de Lodève. — D'Etienne de Saint-Jean de Prunières, év. de Grasse. — Hachette des Portes, év. de Glandèves. — Vermandois de Saint-Simon, Rouvroi de Sandricourt, év. d'Agdes, guillotiné à la barrière du trône, le 26 juillet 1794. — De Beaupoil de Saint-Aulaire, év. de Poitiers. — Desnos, év. de Verdun. — De Caylus, év. de Bayeux. Le Tonnelier de Breteuil, év. de Montauban, mort à Rouen, le 14 août 1794, à la suite de mauvais traitements subis dans les prisons. — D'Auteroche, év. de Condom. — De la Cropte de Chanterac, év. d'Alet. — De Narbonne Lara, év. d'Evreux. — De la Croix de Castries, év. de Vabres. — De Suffren de Saint-Tropez, év. de Nevers. — De Raffelis de Saint-Sauveur, év. de Tulles. — De Talaru de Chalmazel, év. de Coutances. — De Hercé, év. de Dol, fusillé à Dol, 30 juillet 1795, après insuccès de Quiberon. — De Castellane, év. de Mende, massacré à Versailles, 9 septembre 1792. — Tristan de Cambon, év. de Mirepoix. — Ferron de la Ferronays, év. de Lisieux. — De Brugères de Chalabre, év. de Saint-Pons. — De la Rochefoucault, év. de Beauvais, tué aux Carmes, le 2 septembre 1792. — De Cugnac, év. de Lectoure. — Du Tillet, év. d'Orange. — Conen de Saint-Luc, év. de Quimper. — De Regnauld de Bellescize, év. de Saint-Brieuc. — De Jouffroy de Goussans, év. du Mans. — De Bonal, év. de Clermont. — De Nicolaï, év. de Cahors. — De Ponte d'Albaret, év. de Sarlat. — De Bruyères de Chalabre, év. de Saint-Omer. — De Lastic, év. de Conserans. — Le Mintier, év. de Tréguier. — De la Rochefoucault-Bayers, év. de Saintes. — De Villoutreix de Faye, év. d'Oléron. — De Pavée de Villevieille, év. de Bayonne. — De Leyris d'Esponchez, év. de Perpignan. — Total 47.

B.

Je compte quatorze protestataires. Il ont signé une protestation publiée sous le nom des *Mémoires des évêques François résidens à Londres qui n'ont pas donné leur démission. Londres, imprimerie Cox fils et Baylis, mai 1802.*

Ce sont : Dillon, arch. de Narbonne. — Louis, év. d'Arras. — Joseph François, év. de Montpellier. — De Noyon. — Jean François, év. de Léon. — Emmanuel Louis, év. de Périgueux. — Pierre Augustin, év. d'Avranches. — Sébastien Michel, év. de Vannes. — De Béthisy, év. d'Uzès. — Seignelai Colbert, év. de Rodez. — Charles Eutrope, év. de Nantes. — D'Albignac, év. d'Angoulême. — De Chauvigny, év. de Lombez. — Des Galois de la Tour, év. nommé de Moulins.

Ces signatures sont en date du 23 décembre 1801.

C.

Les démissionnaires étaient : Le cardinal de Rohan, év. de Strasbourg. — Le Prince de Rohan Guéméné, arch. de Cambray. — De Boisgelin, arch. d'Aix. — Champion de Cicé, arch. de Bordeaux. — Le Clercq de Juigné, arch. de Paris. — De la Tour du Pin Montauban, arch. d'Auch. — De Fontanges, arch. de Toulouse. — De Chastenet de Puysegur, arch. de Bourges. — De Pierre de Bernis,

Digitized by Google

arch. d'Alby. — D'Aviau Dubois de Sanzay, arch. de Vienne. — De Belloy, év. de Marseille. — Moreau, év. de Macon. — De Bourdeilles, év. de Soissons. — De Noé, év. de Lescar. — Couet du Vivier de Lorry, év. d'Angers. — De Royères, év. de Castres. — Bareau de Girac, év. de Rennes. — De la Luzerne, év. de Langres. — Des Michels de Champorcin, év. de Toul. — De Castellane, év. de Lavaur. — De Lastic, év. de Rieux. — Le Quien de la Neufville, év. de Dax. — De Machault, év. d'Amiens. — De Lubersac, év. de Chartres. — De Mercy, év. de Luçon. — Cortois de Balore, év. de Nimes. — De Maillé de la Tour-Landry, év. de Saint-Papoul. — De Cély, év. d'Apt. — De Polignac, év. de Maux. — Ruffo des Comtes de Laric, év. de Saint-Flour. — De Chaumont de la Galaisière, év. de Saint-Diez. — De Clermont-Tonnerre, év. de Châlons-sur-Marne. — De Gain Montaignac, év. de Tarbes. — Pisani de la Gaude, év. de Vence. — De Bausset, év. d'Alais. — D'Osmont, év. de Cominges. — De Chabot, év. de Saint-Claude. — Cortois de Pressigny, év. de Saint-Malo. — Des Moutiers de Mérinville, év. de Dijon. — D'Agoult, év. de Pamiers. — De Barral, év. de Troyes. — Scipion de Roux de Bonneval, év. de Senez. — De Roquelaure, év. de Senlis. — Avait déjà démissionné avant le bref du 15 août : De Beausset de Roquefort, év. de Fréjus.

Trois autres évêques ayant prêté serment d'être fidèles à la constitution civile du clergé ne sont pas compris dans cette liste, ce sont : De Jarente de Senas d'Orgeval, év. d'Orléans. — Lafont de Savine, év. de Viviers. — De Talleyrand-Périgord, év. d'Autun.

Quant à Duranti de Lironcourt, év. de Bethléem, résidant à Clamecy, il était probablement mort.

Les év. de Rieux et de Tarbes bien qu'ayant démissionné se sont joint aux év. non démis pour protester contre le concordat et ont signé la réclamation des trente-huits évêques.

D.

Tous les évêques constitutionnels au nombre de cinquante-neuf démissionnèrent alors. C'étaient MM. Asselin, Saint-Omer. — Aubert, Aix. — Aubry, Verdun. — Barthe, Auch. — Bécherel, Coutances. — Belmas, Carcassonne. — Berdolet, Colmar. — Bertin, Saint-Flour. — Bisson, Bayeux. — Blampoix, Troyes. — Leblan-Baulieu, Rouen, — Champsaud, Digne. — Brival, Tulles. — Clément, Versailles. — Constant, Agen. — Le Coz, Rennes, év. et arch. — Danglars, Cahors. — Debertier, Rodez. — Delcher, Puy. — Demandre, Besançon. — Desbois de Rochefort, Amiens. — Diot, Reims. — Dorlodot, Laval. — Dufraisse, Bourges. — Dupoux, Moulins. — Etienne, Avignon. — Flavigny, Vesoul. — Francin, Metz. — Garnier, Embrun. — Gausserand, Alby. — Grégoire, Blois. — Guasco, Bastia. — Lacombe, Bordeaux. — Lamy, Evreux. — Lefessier, Seez. — Lemasle, Vannes. — Lemercier, Pamiers. — Maudru, Saint-Diez. — Mauviel, Saint-Domingue. — Mestadier, Saint-Maixent. — Molinier, Tarbes. — Monin, Sedan. — Moyse, Saint-Claude. — Nicolas, Nancy. — Nogaret, Mende. — Perrier, Clermont. — Poullard, Autun. — Primat, Cambrai, et ensuite de Lyon. — Prudhomme, Mans. —

Digitized by Google

Reymond, Grenoble. — Rouanet, Béziers. — Royer, Paris. — Saurine, Dax. — Schelles, Cambrai. — Sermet, Toulouse. — Thuin, Meaux. — Tollet, Nevers. — Valpergue, Nice. — Villa, Perpignan. — Volfius, Dijon. — Wandelaincourt, Langres. — En tout soixante-et-un.

Tous ces démissionnaires furent pensionnés, 51 à 3,333 francs, 10 à 10,000 francs, les deux archevêques à 15,000, Le Coz et Primat.

Douze évêques constitutionnels furent nommés à de nouveaux sièges concordatistes, voici leurs noms; Rocherel, à Valence, Belmas, à Cambrai, Berdollet, à Aix-la-Chapelle, Leblan-Beaulieu, à Soissons, ensuite à Arles, Charrier de la Roche à Versailles, Le Coz, à Besançon, Lacombe, à Angoulême, Montaut des Isles, ancien évêque à Poitiers, à Angers, Périer, à Avignon, Primat, à Toulouse, Reymond, à Dijon, Saurine, à Strasbourg.

E.

Archevêques et évêques de France qui ont signé *les Réclamations Canoniques*. Ces prélats avaient refusé de donner leur démission, hormis les évêques de Rieux et de Tarbes, qui bien qu'ayant démissionné se sont joints aux opposants pour signer les *Réclamations*. Au nombre de trente-huit, ces opposants sont: le cardinal de Montmorency, év. de Meaux. — Dillon, arch. de Narbonne. — De Talleyrand-Périgord, arch. de Reims. — Louis-Charles du Plessis d'Argentré, év. de Limoges. — De Conzié, év. d'Arras. — De Malide, év. de Montpellier. — De Grimaldi, év. de Noyons. — D'Usson de Bonnac, év. d'Agen. — De Lastic, *naguère* év. de Rieux. — De Nicolaï, év. de Béziers. — De Clugny, év. de Riez. — Lamarche, év. de Saint-Pol-de Léon. — De Grossoles de Flamarens, év. de Périgueux. — Du Plessis d'Argentré, Jean-Baptiste, év. de Séez. — De Belbeuf, év. d'Avranches. — De Gallard de Terraube, év. du Puy. — Amelot, év. de Vannes. — De Lauzières Thémines, év. de Blois. — De Sabran, év. de Laon. — De Béthisy, év. d'Uzès. — Roger de Cahuzac de Caux, év. d'Aire. — Seignelai Colbert, év. de Rodez. — Du Chilleau, év. de Châlons-sur-Saône. — De Gain Montagnac, *naguère* év. de Tarbes. — De la Laurancie, év. de Nantes. — De Mouchet de Villedieu, év. de Digne. — D'Albignac, év. d'Angoulême. — De la Broue de Vareilles, év. de Gap. — De Castellane-Mazangues, év. de Toulon. — De la Fare, év. de Nancy. — De Chambre d'Urgons, év. *in partibus* d'Orope. — De Chauvigny de Blot, év. de Lombez. — De Messey, év. de Valence. — De Vintimille, év. de Carcassonne. — De Bovet, év. de Sisteron. — De Coucy, év. de la Rochelle. — Asseline, év. de Boulogne. — Des Galois de la Tour, év. nommé de Moulins.

F.

C'étaient les évêques de Gap, La Broue de Vareilles. — D'Agen, Usson de Bonnac. — De Châlon-sur-Saône, du Chilleau. — De Nancy, La Fare. — De la Rochelle, Coucy. — De Moulins, des Galois de la Tour.

Digitized by Google

G.

Amelot, de Vannes. — Lauzière-Thémines, de Blois. — De la Laurancie, Nantes. — De Mouchet de Villedieu, Digne. — De Vintimille, Carcassonne. — De Bethisy, Uzès. — De Cahuzac de Caux, Aire.

Les mœurs populaires d'autrefois

en Saintonge et en Aunis (1).

VI. — Costumes.

Vers 1840, une grande partie des anciens costumes étaient encore en usage en Aunis et en Saintonge. A certains détails de couleur ou de forme, on reconnaissait facilement le *genre* de telle ou telle contrée. Quinze ou vingt ans plus tard ils avaient presque partout disparu.

Le paysan *rochelois* et *rochefortin* — comme on disait alors — portait la culotte à pont ou culotte à la jarretière, qui montait jusqu'aux aisselles et était soutenue par le double harnais qui a nom *bretelles*. Elle était munie par derrière d'une large boucle en acier poli, formant tirant, qui s'étalait d'autant plus ostensiblement, que la veste, — avec ou sans basques, — était très courte (2). Par-dessous la veste, le gilet croisé, à boutonnières en fil rouge, laissait paraître le haut *jabot* de la chemise, que maintenait fermée une autre boucle de très respectable dimension. Autour du col montant jusque au-dessus des oreilles, était enroulée la cravate très communément de coton rouge rayé de bleu. Les bas étaient de laine bleue ou grise. Les gros souliers *à fers* (3) n'apparaissaient que l'été ; les sabots *à courge* (4) et les guêtres les remplaçaient l'hiver. Pour coiffure, le chapeau à large bord, de feutre ou de paille, selon la saison, et le mémorable bonnet de laine noire, blanche, bleue ou marron, en forme d'éteignoir surmonté d'un pompon. Les habitants des marais s'habillaient généralement de gros drap bleu ou brun, mais le bleu était la couleur dominante. Tel était le type général, — à quelques légères différences près — selon les lieux.

Dans l'arrondissement de Jonzac, il y avait deux catégories

(1) Cf. la *Revue*, nos 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71, 72, 74, 75, 77 et 78.

(2) Aujourd'hui tous les paysans se sont voués à la blouse.

(3) Ces petits fers, modelés sur la forme de la semelle, y étaient solidement fixés avec de gros clous.

(4) Les sabots à *courge* étaient tout en bois et sans cuir. Les laboureurs en font encore usage.

Digitized by Google

bien tranchées : les habitants des *landes* et ceux des parties cultivées. Les *landoux* s'habillaient très pauvrement. Ils utilisaient, sans aucune teinture, la laine de leurs troupeaux. Cependant, le tisserand *battait* quelquefois son étoffe de fils rouges, noirs ou bleus. Elle offrait alors beaucoup d'analogie avec les *refilis* ou *nouis* du Poitou. Dans l'accoutrement du *landoux*, un seul point est digne d'être noté : c'est le gilet rouge du blayais.

Quant aux habitants des parties cultivées, ils étaient autrement recherchés dans leur toilette. Les étoffes d'un blanc grisâtre étaient loin d'être si grossières ; la forme des vêtements était plus ample, plus élégante. La classe, dite des artisans, portait l'habit-veste (1), dont l'usage se propagea plus tard en Aunis ; le chapeau rond bourgeois et quelquefois les bottines. Dans une réunion au chef-lieu d'arrondissement, dit Gautier, on reconnaît sans peine, à leur costume, les habitants des divers cantons. Quel contraste, entre le costume brillant d'un riche Champanais, qui ne diffère de celui des bourgeois que par la forme et non par la finesse du tissu, et les habits mesquins et misérables du pauvre landeux (2) !

Pour se protéger contre le froid ou la pluie, on faisait usage du *balandras* ou balandran, sorte de grand manteau de drap sans manches, avec pèlerine y attenant et retombant sur les épaules. La limousine que l'on voit encore sur le dos de nos campagnards n'en différait que par le tissu beaucoup plus grossier. Plus tard il y eut le *ragland* avec manches et poches à larges *rabattis* et le *burnous*, encore en vogue, muni d'un capuchon.

Les paysannes saintongeaises et aunisiennes portaient la brassière ou casaquin, sur lequel s'ajustait le mouchoir de cou croisé sur la poitrine. Le bourrelet dont elles se servent encore et qu'elles attachent sur les hanches, ne faisait guère ressortir la taille, car elles le plaçaient ordinairement au milieu du dos. A ce bourrelet, s'adaptait le jupon qui descendait à mi-hauteur du mollet. Par-dessus s'ajustait le *gadrobe* (garde-robe) ou grand tablier bleu, rouge ou rayé. On l'appelait aussi *devantière*. La coiffe à barbe, dont le fond affectait une forme à peu près ovale, unie ou tuyautée, s'attachait par-devant. Point de chignons ; les cheveux étaient à peu près dissimulés : il n'en paraissait qu'un léger rouleau sur le cou ; mais sur le front, ils étaient partagés et lissés. Pour chaussure, l'hiver, les sabots *à*

(1) C'est la veste à basques que l'on appela gilet-rond ou paletot-rond et dont la *twine* est dérivée.

(2) Gautier, *Ibid.*, *ut suprà*, p. 242.

Digitized by Google

courge, *ouvrés* et *fumés* (1). Les galoches à bout pointu, pour les plus élégantes ; l'été, la mule en gros cuir et les escarpins, surtout pour le bal. La cape au vaste capuchon arrondi et que l'on rabattait sur la tête en temps de pluie et pendant le deuil, était surtout de mode en Saintonge. Dans le pays d'Aulnay et environs, on avait la *couverte*, sorte de manteau que nous avons précédemment décrit (2). A la place du mouchoir de cou, il y avait la pièce ou plastron, comme en Poitou. Souvent elle était attenante au *gadrobe* ou *devantière*.

Les étoffes le plus généralement employées étaient : le cadis, le drap de Châteauroux et de Lodève, les indiennes, les basins, les siamoises, le droguet et surtout les *refilés* et les *nouis* suivant les âges, les saisons, la fortune et le degré des fêtes. Ajoutons que les garçons portaient la robe jusqu'à dix, douze et même quinze ans !

La coiffure de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély était le *toquet* à fond large, rond et plat, garni tout autour de courtes barbes ; coiffure assez gracieuse, et plus ou moins riche, selon la quantité de dentelles qu'on y employait (3).

Dans les lieux voisins de la Gironde et çà et là sur la *côte :* Tremblade, Arvers, etc., c'était la coiffe plissée, dont les barbes retombaient jusque dessus les épaules. Le mouchoir bordelais, façon madras, noué autour de la tête avec une large oreille pendant sur l'épaule droite, y était aussi fort en vogue il y a trente ans.

Les pauvres landeuses portaient avec le corset montant jusqu'au cou le cotillon court et la coiffe plate ou bonnet blayais. Les riches Champanaises étaient loin d'affecter la même simplicité, car elles se distinguaient par la beauté et la qualité des fines étoffes dont elles confectionnaient leurs habillements. Elles employaient les dentelles jusqu'à profusion et faisaient parade d'une multitude de bijoux ou d'objets de parure, tels que : croix, cœurs en or, *épinglettes*, pendants d'oreille, boucles de souliers ou de ceinture, chaînes de ciseaux ou de couteaux, si bien que l'on disait proverbialement : *coquette comme champanoise*.

La plus riche coiffure des deux provinces étaient bien, sans contredit, le *capot* ou coiffis de Marennes et pays circonvoisins. C'était un véritable monument. Sur un large et haut bonnet

(1) *Fumés*, parce que aussitôt fabriqués, on les suspendait dans la cheminée, à une certaine hauteur pour les faire brunir et durcir. L'*ouvré* consistait en une ou deux fleurs assez grossièrement sculptées sur la partie couvrant le cou-de-pied.

(2) Ch. III, *Vêtements de deuil*.

(3) Gautier, *Ibid.*

Digitized by Google

piqué, à fond plat et légèrement trapézoïforme, s'ajustait une mousseline très fine souvent plissée et garnie de dentelles qui se relevaient sur le devant. Dans son ensemble, le coiffis mesurait bien de 60 à 70 centimètres de large et autant de haut. Par derrière, un grand ruban satiné, formait cocarde ou rosette, et laissait retomber ses deux longues *traînes* jusqu'au milieu du dos. Sur la partie antérieure on fixait une ou plusieurs *épinglettes*. Les cheveux étaient partagés sur le front et formaient sur le cou un large chignon.

La quantité de dentelles que nécessitait cette coiffure la rendait extrêmement dispendieuse, sans qu'elle fût précisément commode. J'ai vu plus d'une fois d'élégantes marennaises, obligées de se dépouiller de leur vaste coiffure, avant de monter en diligence et prendre des soins inouïs pour n'en pas fouler les barbes pendant le voyage.

La coiffe de l'île de Ré n'était qu'un diminutif assez mesquin de la coiffe de Marennes. Elle était plus petite en hauteur presque égale en largeur, généralement de mousseline unie et sans dentelles, et munie d'une bride ou mentonnière, presque toujours noire. Dans l'île d'Oléron on trouve encore quelques rares exemplaires de ce que l'on appelle le *grand ballet* (1). C'est un vaste étui à peu près quadrangulaire, garni de coton *jaune*, avec ruban noir sur le devant. Elle s'ajuste à volonté comme une enveloppe mobile sur le bonnet piqué. Cette horrible coiffure dissimule si bien le visage, qu'il est impossible d'en distinguer quoi que ce soit. La partie de devant forme un véritable auvent contre lequel la pluie et le soleil sont aussi impuissants que les regards les plus indiscrets. C'est encore le coiffis de grande cérémonie ou de grand deuil de tout ce qu'il y a de plus antiques *vieillardes*.

Enfin, dans les environs de Marennes et des îles, on portait encore la *caline* appelée *cayenne* en Poitou et pays limitrophes. C'était une sorte de petit bonnet à fond plat, dont la partie supérieure était bi-angulaire ou, pour mieux dire, formait à droite et à gauche une petite *corne*. La partie inférieure, pourvue d'une coulisse se serrait autour de l'occiput. Tout autour, était rapportée une large dentelle qui tombait sur le cou, les épaules et le visage : on la relevait comme un voile. Sur le sommet de la tête, on plaçait souvent un joli nœud de ruban que les plus coquettes fixaient à l'aide d'une épinglette. Cette petite coiffure, assez gracieuse, ne se porte plus guère qu'en Poitou et encore est-elle quelque peu modifiée.

Parler du costume des grandes dames n'entre guère dans le

(1) Ce nom rappelle les appentis construits jadis devant la grande porte des églises de campagne. Comme élégance l'un et l'autre se valaient.

Digitized by Google

plan que nous nous sommes tracé. Nous nous contenterons de faire remarquer toutefois que leur coiffure conserva longtemps le type local et ne se distingua que par la mise en œuvre des riches dentelles et des joyaux qui en faisaient le principal ornement. La robe ample et longue était généralement de soie et surtout de brocart. Le vertugadin, dont le bourrelet de nos villageoises n'est qu'un pâle et minuscule souvenir, joua un très grand rôle dans la toilette des dames : il donna naissance à plusieurs vieilles modes rajeunies et popularisées au commencement de la seconde moitié de ce siècle et même de nos jours. A ce titre nous devons entrer dans quelques détails.

D'après Pierre Leloyer, le *vertugadin* fit son apparition dès 1557. Il nécessitait le port des *paniers*... Or, pour produire plus d'effet, les femmes de ce temps-là donnaient à leurs robes une ampleur invraisemblable et pour mieux atteindre leur but, elles en endossaient trois et quatre, les unes sur les autres, sans compter une kyrielle de jupons... ce qui faisait dire à Montaigne : « A quoy servent ces gros *bastions* dont les femmes viennent d'armer leurs flancs ? » Horace, le vieil Horace, ne disait pas autrement :

Circumdata vallo.....

Entourée d'une palissade !!!...

C'était la *crinoline*... dont le règne devait reparaître en plein XIXe siècle, sauf quelques légères modifications.

La proéminence de ce que Henri Rochefort appellerait « le post-face » était alors à la mode... Sous François II, elle atteignit des proportions monstrueuses. Nos pères, dans leur langage imagé, mais parfois un peu cru, lui avaient donné — qu'on nous pardonne les citations — le nom de *cul postiche* (1).

Chez les hommes, c'était l'opposé.

« Il y a, dit un vieil auteur, une époque de notre histoire, où les femmes parurent ne plus se soucier de leur visage, elles commencèrent à le cacher. Ce n'est point la modestie, qui eut recours aux voiles et aux masques. Mais comme les hommes faisaient semblant d'avoir de *gros ventres*, les femmes voulurent avoir de *gros culs* et alors on s'occupa moins du visage... » (2).

Le *strapontin* n'est donc nouveau que de nom... Nos grand' grand'mères lui en ayant donné un autre, ce qui n'offre

(1) *L'Esprit des Usages et Coutumes des différents peuples*, par Demeunier, 1776, t. II, p. 204.

(2) Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, cité par Demeunier, *ibid*, p. 200.

Digitized by Google

rien d'étonnant, le phylloxéra ayant, lui aussi, existé sous une autre dénomination.....

A vrai dire, cette mode paraissait tellement extravagante, que tout conspira pour l'étouffer à son berceau. Chansons, satires, quolibets plurent dru comme grêle : rien n'y fit ! Les ordonnances de Charles IX et de Henri II, ne réussirent pas mieux ! La chaire tonna contre ces *bricoles infernales :* rien ! « Les femmes qui les portent, s'écriait un prédicateur de la Ligue, portent le *diable en croupe.....* » (1). Et en dépit de ces assauts omnigénériques, la mode résista bravement et ne tomba que sous Louis XIII !... pour reparaître et redisparaître de nos jours.

En 1759, les *paniers* qui avaient survécu firent place à un petit appareil que l'on appela *considération*, et que le sieur Panard, tailleur, rue du Petit-Lion, annonça dans la *Feuille nécessaire* du 3 septembre, comme « devant soutenir les robes avec grâce, sans panier, et sans être obligé de porter un trop grand nombre de jupons. »

Ce n'est pas autre chose que le *dos de crin*, et le *dos de Paris* n'en est qu'un dérivé.

La couturière de l'impératrice Joséphine, — si j'ai bonne mémoire, — artiste d'un certain renom, avait donc raison de dire à son auguste maîtresse : « Madame, il n'y a de nouveau que ce qui a vieilli. » Rien de plus vrai pour le *strapontin* qui n'est pas né d'hier et pour la crinoline qui remonte... à Horace et peut-être... au déluge !...

En définitive, la mode peut fort bien se définir par le mot de Lucrèce :

Eadem sunt omnia semper..... (2).

C'est toujours même ritournelle !

J.-L.-M. Noguès.

La dette de René Caillé

Dans le récit de son intéressant voyage, le capitaine Péroz, chargé d'une mission dans le Ouassoulou pendant la campagne de 1888 au Soudan français, raconte ainsi la restitution solennelle d'une prétendue dette du célèbre voyageur poitevin René Caillé :

La mission atteint le sommet d'un plateau élevé d'où le regard embrasse toute la plaine de Kankan. La ville s'étend, immense, le

(1) Cité par M. de la Fizelière, apud *Mosaïque*, 1878, p. 43.

(2) *De nat. rerum*. Lib. XIII. — Cf. notre article du *Mellois*, 31 octobre 1888.

Digitized by Google

long du Milo, ceinte d'une haute et épaisse muraille de cactus. Karamoko a été prévenu de notre arrivée le matin même. Il nous a promis de venir à notre rencontre, car il tient absolument à faire avec nous une entrée triomphale dans la ville. Après une heure d'attente, nous voyons s'élever du côté de Kankan un épais nuage de poussière; des détonations résonnent. Aussitôt nous distinguons un peloton de cavalerie venant sur nous à bride abattue, suivi de très près par une cohorte de fantassins. C'est Karamoko et son escorte. Il est vêtu d'une gandoura de soie rose tendre, toute chamarrée de broderies d'or; coiffé d'une chéchia également brodée, et chaussé de bottes vernies; une épée d'officier de cavalerie au côté et un révolver, dont il décharge les six coups en arrêtant brusquement son cheval devant nous. La suite n'est pas moins brillamment ornée.

Comme depuis son voyage en France il se pique de belles manières, il me demande, après les premières effusions du revoir, à passer en revue ma troupe. Mais le soleil montant rapidement, nous lui faisons remarquer le danger qu'il y a pour des Européens dans ces stations sous un soleil brûlant et nous nous remettons en marche.

Karamoko, qui monte un cheval très batailleur et ardent, se tient à mes côtés; en avant et en arrière, la mission est encadrée par son escorde. C'est dans cet ordre que nous entrons à Kankan. Si la ville est grande, les rues y sont fort étroites et au milieu de l'affluence de curieux qui se pressent sur nos pas, nos deux chevaux peuvent à peine marcher de front, très serrés l'un contre l'autre.

Je descends de cheval et salue Batourbalabé, le chef des marabouts de Kankan.

C'est un homme fort intelligent et d'aspect majestueux malgré son visage noir encadré d'une magnifique barbe blanche. Il est vêtu de longs vêtements flottants, noirs et blancs, la tête couverte d'un fez rouge. Il nous souhaite la bienvenue en fort bons termes et nous fait un discours pétillant de malice et d'esprit sur nos négociations avec l'almamy. Puis, prenant en pitié notre fatigue, il nous fait signe de remonter à cheval et nous conduit lui-même au campement qui nous avait été préparé. Des vivres en abondance nous y attendaient, ainsi qu'un troupeau de 12 bœufs et 12 moutons, don de la ville et des villages voisins, qui est à notre disposition dans un parc voisin.

Des tamariniers, des flamboyants et des fromagers séculaires ombragent ce lieu et les cases en pisé qui y dessinent une vaste cour circulaire. C'est sous ces arbres que René Caillé, en 1829, se reposa avant d'entrer à Kankan, en attendant l'autorisation de s'installer chez Lamfia. C'est également de la même place que Samory dirigea pendant sept mois le siège de la ville, il y a une dizaine d'années. Avant de prendre congé de Batourbalabé, je lui avais annoncé que j'aurais une importante communication à lui faire, ainsi qu'aux notables de la ville. Je l'avais donc prié de vouloir bien se rendre avec eux, dans la soirée, à notre campement, en amenant à cette réunion le descendant du nommé Lamfia, chef des cases de Kankan il y a cinquante ans environ, ainsi que le fils de Mahmadou Sanousi, chef de la ville vers la même époque.

A l'heure du salifana, à trois heures, tous étaient réunis à l'ombre du grand tamarinier qui couvrait nos tentes.

Digitized by Google

Comme je l'ai dit plus haut, Caillé, dans son mémorable et hardi voyage dans l'Ouest africain, avait séjourné deux mois entiers à Kankan, déguisé en Arabe, dont il parlait fort bien la langue. Il fut hébergé par ce même Lamfia, qui le vola et fut son bienfaiteur en même temps, en ce sens qu'il le guérit du scorbut dont notre compatriote souffrait horriblement.

Mahmadou Sanousi, chef de Kankan, avait fait rendre à Caillé les objets détournés, trait de justice indigène bien remarquable, puisque le pseudo-arabe volé était pauvre et sans appui. D'autre part, Caillé, reconnaissant, malgré tout, des soins de Lamfia, aurait voulu, en le quittant, reconnaître son hospitalité par quelques beaux cadeaux ; mais sa pacotille était presque épuisée et il y manquait précisément la seule chose que son hôte désirait ardemment : un collier d'ambre.

C'est sur ce récit, lu dans les mémoires mêmes du célèbre voyageur, que je bâtis l'histoire qui va suivre. J'attachais un grand intérêt à ce qu'elle fut prise pour réelle, car, dans un grand marché où viennent s'approvisionner tous les diulas du Soudan occidental, nous avions une détestable réputation de déloyauté ; il importait grandement, pour le succès de nos négociations, de la réduire à néant.

Donc, lorsque tous les notables de Kankan furent réunis, assis sur leur fauteuil bas en bois ouvragé, je me plaçai au milieu du cercle, avec mes deux compagnons de voyage et Samba-Ibrahima à mes côtés, et je pris la parole en ces termes :

« Il y a bien longtemps déjà, cinquante années, avant le règne du grand Kankan Mahmadou, un étranger est venu dans cette ville. Il était habillé en Arabe et faisait le salam. C'était un savant, mais c'était aussi un français qui voulait connaître les pays qui bordent le grand fleuve et avait pris le costume et les allures des disciples du Prophète, pour pouvoir le traverser. Il venait de l'ouest, par Couroussa, et, lorsqu'il quitta Kankan, il se dirigea vers l'est. A cette époque, Mahmadou Sanousi commandait la ville. Quelqu'un de vous, parmi les plus anciens, se le rappelle-t-il ? »

Quatre ou cinq vieillards se regardaient étonnés et hochaient la tête en suivant mes paroles. Après s'être consultés, ils dirent l'un après l'autre : « C'est vrai ; c'est exact. »

Fort de leur approbation je repris : « Ce Français, en arrivant à Kankan, fut logé pendant deux mois chez Lamfia, alors chef des cases, et fut guéri par lui d'une douloureuse maladie. De plus, pendant son séjour, il avait été volé, par quelques mauvais hommes, de toute sa pacotille. Mahmadou Sanousi la lui fit rendre et punit le coupable, quoique le Français, qui se faisait appeler Abdallah, fut seul et sans appui. A son départ de la ville, il aurait voulu récompenser Lamfia de son hospitalité, mais celui-ci voulait de l'ambre et Abdallah n'en avait plus. Avant de le quitter, il dit à son hôte : « Ne crains rien pour ton ambre ; je ne puis te le donner, mais tu ne perdras rien pour attendre, car le premier de mes compatriotes qui viendra ici te l'apportera. » Lamfia n'attacha aucune importance à ces paroles et les oublia vite. Cependant Dieu donna la vie à Abdallah, qui rentra en France et écrivit, dans le récit de son voyage, la dette qu'il avait contractée.

Digitized by Google

« Aujourd'hui le gouvernement français m'a ordonné de passer par votre ville et de régler la dette de Caillé. Il m'a chargé également de récompenser l'acte de justice de Mahmadou Senousi dans la personne de son fils. C'est pour cela que je vous ai réunis et ai voulu que le petit-fils de Lamfia et le fils de votre ancien chef vous accompagnent. Vous serez tous témoins du payement de la dette et vous verrez, en même temps, que les Français n'oublient rien, ni les services rendus, ni la parole donnée, même après plusieurs générations. »

Et pendant que mon auditoire, ahuri d'un pareil acte de probité et de reconnaissance, restait bouche bée, le menton dans la main, posture qui, ici, est le signe d'un profond étonnement ou d'une grande admiration, j'appelai le descendant de Lamfia, à qui je remis un superbe collier d'ambre dont la boule du milieu seule avait la valeur d'un captif. Ce brave homme, en recevant en quelque sorte du ciel ce don royal, tremblait de tous ses membres et s'inclina jusqu'à terre. Il me remerciait en balbutiant : « Ce n'est pas moi, lui dis-je, qu'il faut remercier, mais le grand chef des Français, à qui rien n'échappe et qui n'oublie rien. »

Quant au fils de l'ancien chef de Kankan, vieillard tout cassé et que l'on m'avait dit être dans une extrême misère, je lui donnai une magnifique vache laitière, grâce à laquelle il allait pouvoir revenir à la santé.

Un murmure d'admiration courait dans toute l'assemblée; mes deux compagnons eux-mêmes, le docteur et Plat, étaient stupéfaits, car je ne les avais pas mis au courant de la fable que je venais de débiter. Tous les gens de Kankan, Batourbalabé en tête, vinrent s'incliner profondément devant moi avec toutes les marques de la reconnaissance la plus sincère, puis se retirèrent dans la ville pour méditer et causer ensemble d'un acte si merveilleux.

Le soir même j'apprenais que des courriers avaient été envoyés à Bissandougou d'abord, puis dans toutes les directions pour annoncer par tout l'Empire la loyauté de la France. Le lendemain nous rendions à Batourbalabé sa visite de la veille, il était encore sous le coup de ma petite comédie et il nous reçut à bras ouverts. Après les mutuels épanchements et un échange de compliments flatteurs, nous parcourions la ville, dont les habitants obstruaient littéralement les rues, ne pouvant se rassasier de voir les blancs.

PÉROZ.

(Le capitaine Péroz a publié la relation complète de sa mission dans le Ouassoulou en un vol. in-8°, édité par Calmann-Lévy.)

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

Séance du 2 mai (1). — « L'ART CAMPANAIRE EN POITOU DU XIIIe AU XIXe SIÈCLE. — M. Berthelé, archiviste du département des

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome VII, n° 77, p. 159.

Digitized by Google

Deux-Sèvres, a, le premier, mis en pleine lumière ce fait curieux que, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, le Bassigny champenois, (et non lorrain, comme le dit par erreur le savant archiviste, fait remarquer M. Siméon Luce), a donné le jour à la plupart des fondeurs qui ont travaillé pour le reste du royaume. Il s'agit de Breuvannes et de trois ou quatre autres villages circonvoisins qui font aujourd'hui partie du canton de Clefmont, dans le département de la Haute-Marne, où l'on comptait encore, il y a un demi-siècle, plusieurs centaines de fondeurs qui partaient chaque printemps et se répandaient pour exercer leur industrie dans les diverses régions de la France.

« C'est qu'autrefois les ateliers fixes pour la fonte des cloches étaient fort rares.

« D'ordinaire on travaillait sur place, et le fondeur établissait un fourneau volant là où il avait trouvé besogne à entreprendre ; une fois cette besogne terminée, il allait recommencer plus loin. Huit fois sur dix, fait remarquer M. Berthelé, le fondeur qui opérait ainsi en Poitou, en Bretagne, en Normandie et même en Gascogne, était originaire du Bassigny. Comme la fonte des cloches n'aurait pas toujours suffi à les occuper, les « Lorrains nomades » — car dans les provinces de l'ouest, on comprenait sous la dénomination de Lorrains tous les habitants de la Champagne orientale, — faisaient aussi œuvre de plomberie et de chaudronnerie. C'est de nos jours seulement que cette industrie séculaire des riverains de la Meuse supérieure a été ruinée à peu près par l'établissement des fonderies fixes, et il ne subsiste plus guère dans toute l'étendue de l'ancien Bussigny que trois ou quatre ateliers pour la fonte des cloches.

« L'un de ces ateliers, celui d'Urville, au pied d'une montagne à pic, dont la célèbre forteresse de la Motte, rasée par ordre de Richelieu, hérissait autrefois la crête, était en pleine activité à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc, et quatre ouvriers originaires de ce village, Nicolas Saussart, Jean Chando, Jean Moreau et Husson Lemaistre, qui allaient tous les ans, au retour de la belle saison, exercer leur métier dans la capitale de la Normandie, eurent ainsi l'occasion de se trouver à Rouen au moment du supplice de la Pucelle. Les deux derniers furent appelés à déposer, vingt-cinq ans plus tard, au cours du procès de réhabilitation (1). »

Séance du 20 juin. — « Dans sa séance de vendredi dernier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a proclamé les résultats du concours des Antiquités nationales de cette année.

« Trente-trois ouvrages, choisis parmi les plus importants publiés en 1889 sur l'histoire et l'archéologie de la France, avaient été admis à prendre part au concours. Trois médailles et six mentions honorables ont été décernées. Sur ces trois médailles, deux ont été attribuées aux ouvrages historiques d'intérêt général. Une seule a été accordée aux ouvrages d'intérêt régional, et nous avons le plaisir d'apprendre qu'elle a été obtenue par un de nos concitoyens, M. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres.

« M. Berthelé a été l'objet de cette haute et rare distinction pour

(1) Le *Temps*, 5 mai 1890.

Digitized by Google

son travail intitulé : *Recherches pour servir à l'Histoire des arts en Poitou*, qui lui avait déjà valu l'an dernier une des grandes médailles de la Société française d'Archéologie.

« Nous avons rendu compte en son temps de ce savant et intéressant volume, un des plus remarquables qui aient été publiés jusqu'ici sur les antiquités du Poitou, et dont l'éditeur, notre sympathique confrère de Melle, M. Ed. Lacuve, a fait une œuvre typographique de premier choix (1). »

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Section d'archéologie. — « M. le comte Régis de l'Estourbeillon, vice-président de la Société archéologique de Nantes, communique un document inédit, provenant des archives du château de Sainte-Verge, près de Thouars. Cette pièce, qui vient fournir de nouveaux renseignements sur l'histoire des arts en Poitou, est un marché passé, le 18 décembre 1586, entre Me Jacques de Jax, peintre ordinaire du roi, demeurant à Poitiers, et Claude Robineau, procureur du couvent des Cordeliers de Poitiers, pour l'ornementation des cloîtres du monastère pendant le carême de 1587.

— « M. le lieutenant Espérandieu donne lecture d'un intéressant mémoire de M. Joseph Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, sur le donjon de Niort. Ce donjon, dont le système défensif était fort bien imaginé, fut construit au milieu du douzième siècle, pour remplacer l'ancien château, incendié en 1104. Certains archéologues ont attribué le donjon de Niort au treizième siècle, mais si l'on considère les caractères des voûtes en berceau brisé du donjon, ses mâchicoulis, la forme de ses fenêtres et l'analogie qu'il présente avec le donjon du Château-Gaillard, il n'est pas douteux qu'on se trouve en présence d'une construction du douzième siècle.

« Le donjon de Niort affecte la forme habituelle des donjons anglais, c'est-à-dire qu'il se compose d'un parallélogramme flanqué de quatre tours d'angle, tandis que les donjons français de la même époque étaient dépourvus de tours de flanquement. Jusqu'au treizième siècle les ingénieurs anglais continuèrent à élever des tours sur le plan du donjon de Niort. Or, c'est en 1154 que les Anglais s'installèrent à Niort ; par conséquent, le donjon ne peut pas être antérieur à cette date et doit être l'œuvre de Henri II Plantagenet. Le caractère roman de toute la construction permet d'écarter l'opinion souvent émise qui en attribue la fondation à Richard Cœur-de-Lion. En outre, la disposition des mâchicoulis du donjon de Niort est bien plus archaïque que celle des mâchicoulis du Château-Gaillard, ce qui permet de le considérer comme une œuvre antérieure à 1195.

« En résumé, M. Berthelé, à l'aide de ses conclusions très ingénieuses, prouve que le donjon de Niort dut être élevé entre les années 1155 et 1160, au début du règne de Henri II Plantagenet.

— « M. le lieutenant Espérandieu donne lecture d'un mémoire sur

(1) *Revue de l'Ouest*, 24 juin ; cf. les articles du *Mémorial des Deux-Sèvres*, du *Journal de la Vienne* et du *Courrier de la Vienne*.

Digitized by Google

une très riche collection de carreaux vernissés qu'ont fait découvrir des fouilles exécutées par M. Barbier de Montault dans les ruines de l'ancienne abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres), appartenant aujourd'hui à M. le comte Garran de Balzan.

« Ces carreaux appartiennent à deux époques bien distinctes : les uns sont du treizième siècle, les autres du seizième siècle. Ceux du treizième présentent une très grande variété de formes et de dessins, et forment des combinaisons d'une grande élégance. Les autres sont beaucoup plus simples et consistent en rectangles, en triangles, en pièces courbes de couleur jaune, verte ou noire. M Espérandieu présente des spécimens des types les plus intéressants, et fait circuler des dessins de toutes les variétés de pavage qu'il a pu reconstituer. Il entre enfin dans des détails sur le procédé de fabrication de ces carreaux et leur lieu de production (1). »

— A la suite du congrès, M. le lieutenant Espérandieu a été nommé officier de l'Instruction publique.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

Quelques considérations sur la Lutherie, par Auguste Tolbecque, ancien membre de la Société des Concerts. — Paris, chez Gand et Bernardel, luthiers du Conservatoire et de l'Opéra ; Niort, impr. Th. Mercier, in-8° de 49 pp.

M. A. Tolbecque n'est pas seulement le grand artiste que tous nos amateurs de musique connaissent et apprécient, c'est par surcroît un causeur original et un archéologue, — point un archéologue idolâtre, par exemple. Il ne s'émeut guère de porter le ciseau ou le rabot sur le vieux morceau qu'il a recueilli çà ou là. Et dans sa collection, il n'y a que les peintures et les objets en bronze ou en pierre, qu'il n'ait pas complétés, restitués, adaptés.

Naturellement ce qu'il collectionne de préférence, ce sont les vieux instruments de musique. Mais il y a de ces vieux instruments qu'un amateur ne réussit jamais à rencontrer. On les trouve reproduits en pierre aux portails de nos églises romanes et gothiques, ou bien décrits, dans une langue inintelligible aux vulgaires mortels, par quelque auteur oublié du XVIe ou du XVIIe siècle, — et c'est tout. M. Tolbecque s'est épris de tous ces types disparus de la lutherie du moyen âge et il a consacré de longues années à leur reconstitution. Les musées des Conservatoires français et étrangers possèdent de lui, en ce genre, des pièces de premier ordre, documents inespérés pour l'histoire de la musique.

Pour arriver à de tels résultats, il faut une connaissance historique et une expérience pratique consommées du métier de facteur d'instru-

(1) *Journal officiel.*

Digitized by Google

ments. Aussi est-ce avec une autorité incontestée que M. A. Tolbecque traite aujourd'hui dans le *Monde musical* les questions techniques de lutherie. La plaquette que nous annonçons, est la réunion des premiers articles publiés par l'auteur dans ce journal.

Les souvenirs de l'artiste applaudi ajoutent une note personnelle piquante à ces pages, où la verve du causeur vient colorer la doctrine du praticien.

M. Tolbecque a un autre mérite : c'est un indépendant. L'eau bénite de cour n'a point accès dans son écritoire. Il y va crânement quand il s'agit de « donner du pied dans une erreur ou un préjugé ».

Cela n'a pas empêché les *Considérations sur la lutherie* de réaliser en deux mois ce rêve de tous les auteurs : *presqu'épuisé !* Il est vrai qu'il s'est beaucoup moins vendu à Niort qu'à Paris et à l'étranger.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

LIVRES, BROCHURES ET PÉRIODIQUES.

Barbier (**Alfred**). Mémoires *contre* la transaction de la Marque (affaire Rupert de Chièvres), lus en l'assemblée générale du 9 février 1890, — insérés *in-extenso* dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1890, pp. 203 à 206 et 228 à 233.

Barbier de Montault (**X.**) *Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté.* Tome III. *Rome.* III. *Le Pape.* — Paris, Welter, in-8° de 528 pp.

Beauchet-Filleau (**H.**). *Contrat de mariage de Guillaume de Cousdun, chevalier, sgr des Ousches, et de Marie de Clermont* (*1438*), — dans les *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, janvier-mars 1890, pp. 457 à 462.

Berthelé (**Jos.**). *Essai sur l'art campanaire en Poitou du XIIIe au XIXe siècle,* mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes [de 1889], — dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1889, n° 3, pp. 300 à 309.

— *Les plus anciennes cloches connues du département des Deux-Sèvres,* lettre à M. l'abbé Alfred Largeault, — dans les *Bulletins* Soc. stat. des Deux-Sèvres, janvier-mars 1890, pp. 462 à 467.

— *Une église champenoise en Bas-Poitou, Saint-Remy de Reims et Maillezais,* — dans les *Annales* de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne), année 1889, pp. 262 à 278, (reproduit des *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*).

Bonvallet. *Discours prononcé aux obsèques de M. Philippe Rondeau,* — dans les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trim., 1890, pp. 246 à 248.

De la Bouëre (**Comtesse**). *Souvenirs de la Comtesse de la Bouëre. La Guerre de la Vendée, 1793-1796. Mémoires inédits* publiés par madame la comtesse de la Bouëre, belle-fille de l'auteur. Préface par le marquis Costa de Beauregard. — Paris, Plon, Nourrit et Cie, un vol. in-8°.

Digitized by Google

De la Bouralière (A.). Observations *pour* la transaction de la Marque (affaire Rupert de Chièvres), présentées dans l'assemblée générale du 9 février 1890, en réponse au mémoire de M. de la Marsonnière, — résumées en 14 lignes dans le *Bulletin* de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1er trim. de 1890, pp. 227-228.

— *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1889*, — dans les *Mémoires* Soc. Ant. Ouest, 2e série, tome XII, pp. LXXV à XCI.

[**De Brémond d'Ars-Migré** (Mlle A.) ?]. *Bibliographie saintongeaise. Catalogue des diverses publications de MM. Anatole, Théophile et Guy de Brémond d'Ars, avec indication de leurs travaux manuscrits.* — Quimper, impr. Cotonnec, in-8° de 20 pp. (Tiré à 50 ex.)

De Brémond d'Ars (Vte **Guy**). *La vertu morale et sociale du Christianisme.* — Paris, Perrin, in-16 de 430 pp.

Chamard (**Dom**). *Histoire ecclésiastique du Poitou*, livre III, — dans les *Mémoires* Soc. Ant. Ouest, 2e série, tome XII, pp. 377 à 542.

Clouzot (**Henri**), sous le pseudonyme H. PLICK. *Les Fontanes à Niort.* — Niort, lith. Gravat-Echillet et Lemercier, in-8° de 16 pp. [Extrait de *Niort-Artiste.*]

De Cumont (**Mme la marquise**). *Recherches sur la Noblesse du Périgord.* — Paris, Champion ; Niort, Clouzot ; Périgueux, Mlle Fourgeaud. — Saint-Maixent, impr. Reversé, in-8 de 380 pages.

Desaivre (**Léo**). *Le sculpteur Hélie-Jean Drouard* (premier projet de décoration de la Brèche, en l'an V), — dans les *Bulletins* Soc. stat. Deux-Sèvres, janvier-mars 1890, pp. 468 à 485.

— *Le mausolée des Parabère et le tombeau de la mère de Charles Le Brun à l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.* — *Id.*, pp. 485 à 488.

Drouault (**Roger**). *Histoire du Loudunais. Collection Jovy* (suite). Documents inédits, — dans le *Journal de Loudun* :

162 et 163. *Aveu des Roches-lès-Loudun*, (1498), suite, — 18 et 25 mai.

164. Le Loudunais au Congrès des Sociétés savantes, — 8 juin.

Gelin (**H.**). *Tableau synoptique des méreaux protestants du Poitou. Tableau synoptique des méreaux protestants non poitevins.* — In-fol. de 2 pp. autogr.

Grimaud (**H.**). *Loudun d'après un poète rochelais (1764).* — *Nouveaux documents sur les possédées de Loudun*, — dans le *Journal de Loudun*, 25 mai.

— *Relation d'un voyage à Loudun* (13 septembre 1638), — *Extraits analytiques des ouvrages de Dumoustier*, — dans le *Journal de Loudun*, 1er juin.

Huette (**René**). *Les Artistes de l'Ouest au palais de l'Industrie*, — dans *l'Ouest artistique et littéraire*, organe de la Société artistique et littéraire de l'Ouest (Bretagne, Poitou, Maine, Anjou), n° 1er, 15 mai 1890, pp. 9 à 12.

Lacroix (**L'abbé L.**). *Richelieu à Luçon, sa jeunesse, son épiscopat*, — dans les *Mémoires* Soc. Antiq. Ouest, 2e série, tome XII, pp. 79 à 376.

Digitized by Google

Lacuve (**Ed.**). *A ma filleule Marie-Louise-Emma Lacuve, baptisée dans l'église de Saint-Marc-la-Lande, le 27 octobre 1889*, [sonnet], — s. l. n. d. [Melle, typ. Ed. Lacuve], 1 p.

Laferrière (**L'abbé L. Julien-**). *Découverte des restes des RR. PP. Arcère et Jaillot dans l'ancienne église de l'Oratoire de la Rochelle*, — dans le *Bulletin religieux* du diocèse de la Rochelle et de Saintes, 26 avril 1890, pp. 509 à 511.

Largeau (**Dr**). *Education physique de la jeunesse.* — Niort, impr. Th. Mercier, in-8° de 20 pp.

Largeault (**l'abbé Alfred**). *Seconde lettre à M. Jos. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres. Les cloches poitevines considérées au point de vue hagiographique*, — dans la *Revue de l'Ouest*, 27 mai 1890.

Lièvre (**A.-F.**). *Les tours et les châteaux de Ganne.* — Saint-Maixent, impr. Reversé, in-8° de 4 pp. (Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*, mai 1890.)

— *Le château et la châtellenie de Barbezieux en 1496, d'après les comptes du receveur du château.* — Angoulême, Coquemard, in-8° de 31 pp.

De la Marsonnière (**J.-L.**). Mémoire *contre* la transaction de la Marque (affaire Rupert de Chièvres), lu en l'assemblée générale du 9 février 1890, — inséré *in-extenso* dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1890, pp. 210 à 227.

— *Nécrologie. Philippe Rondeau.* — *Id.*, pp. 249 à 256.

— *Les amitiés et les épreuves de Dom Fonteneau*, discours lu à la séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de l'Ouest le 5 janvier 1890, — dans les *Mémoires* Soc. Antiq. Ouest, 2e série, tome XII, pp. XIX à LXXIV.

De la Ménardière (**C.**). Réponse à l'argumentation de MM. de la Marsonnière et Alfred Barbier, et observations *pour* la transaction de la Marque (affaire Rupert de Chièvres), présentées en l'assemblée générale du 9 février 1890, — résumées en 11 lignes dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1890, p. 233.

Nisard (**Charles**). *Le poète Fortunat.* — Paris, Champion, in-16 de XII-216 pp.

Petit (**Eugène**). *La Vendée au Salon de 1890* (1), — dans l'*Avenir et l'Indicateur de la Vendée*, 15 juin.

Richard (**Alfred**). *Marques de potiers et petites inscriptions gallo-romaines, notes sur une collection poitevine*, — dans les *Mémoires* Soc. Antiq. Ouest, 2e série, tome XII, pp. 1 à 78, avec 12 planches lith. hors texte.

Richard (**O.-J.**). *Les Idylles du Roi*, poème, par ALFRED TENNYSON, traduites de l'anglais, — dans le *Bulletin* de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, nos 303 et 304, mars et avril 1890, pp. 165 à 206 et 245 à 266.

(1) Les deux médaillons en bronze exposés par M. Jules Robuchon (*Paysages et monuments du Poitou*).

Digitized by Google

De Rochebrune (O.). *La chapelle funéraire de l'église de Bourneau (Vendée)*, — dans la *Gazette des Beaux-Arts*, avril, pp. 329 à 330, avec une planche hors texte et 2 fig. dans le texte.

Séché (Léon), sous le pseudonyme JEAN DE LA ROUXIÈRE. *Le Poitou au Salon*, — dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, nos 2 et 3, pp. 165 à 168 et 252 à 254, avec fig. dans le texte.

Trigant-Geneste (E.). *Entretiens familiers sur l'administration de notre pays. Le budget communal.* — Paris, Hetzel et Cie, un vol. in-16 (Bibliothèque des Jeunes Français).

Tornézy (Albert). *Charles Dovalle*, — dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, tome ier, no 2, pp. 117 à 125, et no 3, pp. 198 à 203.

Vallette (René). *Une excursion archéologique dans les cantons de l'Hermenauld et de Sainte-Hermine.* — Fontenay, impr. Gouraud, in-8o de 22 pp. [Extrait de la *Vendée*.]

— *Sainte-Hermine et l'Hermenault (Vendée).* — *Paysages et monuments du Poitou* de Jules Robuchon, livr. 156 à 162, in-fol. de 37 pp. avec héliogr. et fig. dans le texte.

— *L'église Notre-Dame-de-Bon-Port des Sables-d'Olonne*, — dans la *Vendée*, 6 juillet.

Anonyme. *Poitiers, foyer intellectuel*, — dans le *Courrier de la Vienne*, du 22 au 28 juin.

Nouvelles bibliographiques diverses.

— Les *Paysages et Monuments du Poitou* seront prochainement terminés. En voici à peu près le programme final: *Niort*, par Jos. Berthelé, et le *Château Salbart*, par le lieutenant Espérandieu (ces livraisons seront distribuées d'ici dix jours), — *Lusignan*, (Vienne), par B. Ledain, — *Chantonnay et les Essarts* (Vendée), par X....., — *Saint-Gilles-sur-Vie* (Vendée), par le P. Ingold, et *Palluau*, par l'abbé Boutin, — *Saint-Maixent* (Deux-Sèvres), par Alfred Richard, — le *Loudunais*, par G. Balleyguier, — le *Châtelleraudais*, par Alfred Barbier, — *Montmorillon et Saint-Savin*, par X. Barbier de Montault, — *Champdeniers* (Deux-Sèvres), par Léo Desaivre, — *Civray* (Vienne), par l'abbé Guyot, — le *Talmondais* par René Vallette.

Ces dernières monographies seront, comme les précédentes, plus peut-être que les précédentes, — ornées, en outre des héliogravures, de nombreux dessins dans le texte. M. Gaston Girault, le dessinateur habituel des *Paysages et Monuments du Poitou*, vient de faire dans nos trois départements un voyage des plus fructueux.

M. Jules Robuchon compte pouvoir terminer sa belle publication vers la livraison 210.

— Un joli plagiat, (quelque chose de singulièrement mieux réussi que ce qui a été perpétré à Niort en 1884 et 1885), vient d'être récemment commis dans le monde militaire.

Digitized by Google

Une plaquette illustrée de topographie, publiée à Paris, — chez un éditeur qui n'en peut mais, — comprend 125 pages, dont 112 ont été *empruntées*, sans changer un iota ou un trait, à notre ami et collaborateur le lieutenant Espérandieu, dont le nom n'est même pas cité ! Tous les dessins, — sauf un seul — ont la même origine.

Après tout, on ne..... vole qu'aux riches !

— On lit dans la *Revue du Bas-Poitou* (tome III, n° 1, page 96) : « Sous presse chez M. Gouraud, imprimeur-libraire, Fontenay : le *Cahier du clergé poitevin en 1789*, par H. Beauchet-Filleau (1) ; le tome VII de l'*Histoire du Poitou*, par M. l'abbé Auber. — A propos de ce dernier volume, il nous est permis de rassurer les esprits inquiets, en annonçant que des dispositions sont prises par l'éditeur afin que l'ouvrage soit terminé d'ici un an. »

— M. Léo Desaivre vient de terminer la rédaction de son *Histoire de Champdeniers*. Un résumé de ce travail paraîtra dans les *Paysages et monuments du Poitou*.

— Le tome XX des *Archives historiques du Poitou* sera distribué incessamment.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Les cloches poitevines anciennes — que les *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, semblent avoir mis quelque peu à l'ordre du jour dans la région, — continuent à fournir à plusieurs de nos confrères d'intéressantes découvertes. Nous avons déjà signalé les recherches couronnées de succès, dont le P. Ingold et M. l'abbé Tillet ont fait profiter la *Revue du Bas-Poitou* de M. René Vallette. M. Brochet, agent-voyer d'arrondissement à Fontenay, vient de réunir à son tour une belle série d'inscriptions campanaires vendéennes. Dans la Vienne, M. Roger Drouault, de Loudun ; M. Labbé, de Châtellerault, et le R. P. de la Croix ont également fait d'importantes trouvailles.

L'intendant de Villemontée est un des personnages intéressants de l'histoire de notre région sous l'ancien régime. Voici la description d'une médaille frappée en son honneur, qui est entrée récemment dans la collection numismatique de M. Henri Gillard et qui ne paraît pas être des plus connues.

Au droit : un navire voguant ; dans le fond, les tours du port de la

(1) Ce volume vient de paraître. La *Revue poitevine* en rendra compte dans son n° du 15 août.

Digitized by Google

Rochelle. CAPIET. RVRSVS. HOC. AVSPICE. PORTVM. 1632 (1).

Au revers : MRE F DE VILLEMONTÉE CHER SEIGR DE MONTAIQVILLON ET DE VILLENAVXE CR. DAT. ME. D. RQTES. ET INT. DE LA IVSTICE POL. FIN. ET MAR. (2) A LA ROCHELLE PROV. ET ISL. (3) DENTRE LOIRE ET GARONNE. Dans le champ, les armes de Villemontée : *d'azur au chef denché d'or, chargé d'un lion passant de sable.*

Le moule à balles de Villiers-en-Plaine, dont M. R. de Lasteyrie nous a signalé un similaire à Uzès, n'est pas le seul qui existe en Poitou. M. le comte Alexis de Chasteigner nous en indique un autre, qui fait partie de la riche collection formée à Clermont-Ferrand par feu le marquis de Laizer, le savant collaborateur de Cuvier, collection dont son fils, M. le comte de Laizer, a apporté une partie en Poitou lorsqu'il est venu se fixer au château de Moussais. M. de Chasteigner publiera probablement quelque jour une petite notice avec planche sur cet objet.

Un pseudonyme non découvert jusqu'ici et qui serait intéressant à démasquer, c'est celui qui parut en 1873 dans la *Revue poitevine* de M. Demolliens, au bas de trois articles sur les *Cloches de Poitiers.*

Ces trois articles, qui ne mirent pas feu de Longuemar de bonne humeur, ont été attribués d'une part à l'éminent numismate parisien, venu à Poitiers en 1870, M. Anatole de Barthélemy, d'autre part au regretté Bonsergent.

L'attribution à M. de Barthélemy n'a jamais été imprimée, et cela vaut mieux, car elle est inexacte. — Quant à l'attribution à Bonsergent, elle a paru dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, en 1885, sous la signature H. Beauchet-Filleau. Jos. Berthelé l'a reproduite dans ses *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, d'où elle est passée dans le compte rendu que M. Lièvre a publié ici même de ce volume.

Il paraît que nous sommes trois à nous être trompés.

Le « Vieux Parisien » n'est pas Bonsergent.

C'est un monsieur qui, à la différence de Bonsergent, n'est point passé de vie à trépas, et qui habite toujours Paris. Il nous a fait l'honneur de nous en informer dans une assez piquante lettre.

Maintenant quel est le nom de ce monsieur ? — Nous tenons son autographe à la disposition des chercheurs que la question intéresserait. Quand la paternité sera bien établie, nous publierons.

(1) Cette date permettra de corriger le « 1634 » des *Bulletins* de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres, 1886, p. 280.

(2) *Conseiller d'Etat, maître des requêtes et intendant de la justice, police, finances et marine...*

(3) Iles.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Digitized by Google

7me Année N° 80. 15 Aout 1890.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

Anciens artistes et artisans poitevins

ou ayant travaillé en Poitou.

Gérard.

Gérard, abbé de Saint-Jouin-les-Marnes (Deux-Sèvres) dans la première moitié du XIe siècle, fut l'architecte de deux églises, aujourd'hui disparues, à Vihiers (Maine-et-Loire) et probablement aussi de l'église encore existante de Saint-Jacques-de-Montauban, près Thouars (Deux-Sèvres).

On lit dans une charte des environs de 1016 : « Ego... Fulco, comes Andegavorum, notum esse volo quia accedens quidam abbas, nomine Gerardus, de cenobio sanctorum confessorum Christi Martini (1) et Jovini Hensionensis (2), ad nostram mansuetudinem peciit ut... darem ei licentiam, in castro meo, quod nominatur Viheris, ecclesiam construendi, quod et feci, in illo videlicet loco in quo ipse construere voluisset. Edificavit itaque ibi supradictus abbas et ejus monachi ecclesias duas... » (3).

Savary.

Savary, moine de Saint-Michel-en-l'Herm, fut l'architecte du prieuré de Bellenoue (Vendée), au XIe siècle.

« *Litteræ fundationis monasterii Bellæ-Noæ quod subjicitur abbatiæ S. Michaëlis in Eremo.* Pius vicecomes Toarcensis Gaufredus, uxorque ejus Adenor, pro salute animarum suarum

(1) Saint Martin de Vertou, dont les reliques furent apportées à Saint-Jouin-de-Marnes lors des invasions normandes.

(2) *Ansion, Ension*, nom primitif de Saint-Jouin-les-Marnes.

(3) Grandmaison, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jouin*, dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tome XVII, année 1854, 2e partie, p. 19.

Digitized by Google

interpellaverunt domnum abbatem Aszhonem sancti Michaëlis, de ædificando monasterio in loco qui vulgo nuncupatur Bella-Noa..... Ad quod opus disponendum misit ibi unum ex suis monachum valde industrium nomine Savaricum, qui insistens operi, de facultate sancti Michaëlis et de his rebus quas ipse uxorque ejus tribuit, ad finem usque perduxit..... Post mortem [Gaufredi vicecomitis], defuncto etiam abbate Azhone, Aimericus filius ejus qui successit patri in honore, voluit una cum matre sua Adenor prædictum monasterium auferre fratribus in loco sancti Michaëlis degentibus; sed Hildebertus et Savaricus hoc cernentes, qui inibi tunc morabantur, pactum firmissimum de hac re stabilire cum vicecomite Aimerico volentes, dederunt ei decem libras » (1).

Jean Bissonneau.

Le « jour de la feste Saint-Hilaire » (14 janvier) 1406, Jean Bissonneau, paroissien de Saint-Pierre-du-Martray, à Loudun (Vienne), donne quittance à Pierre Guiot, chanoine de Saint-Léger du Château de Loudun, de « la somme de cinquante et deux soulz pour vingt et six journées qu'il ha esté à massonné le grant arceau davant l'autel de Saint-Léger (2) ».

Jean Pélerin.

Jean Pélerin, clerc de Luçon (Vendée), était chantre de la chapelle pontificale à Rome, dans le premier quart du xve siècle (3).

Pierre de la Noulx.

Pierre de la Noulx, des Herbiers (Vendée), scribe et miniaturiste, de la seconde moitié du xve siècle, a exécuté, au château d'Alan (Haute-Garonne), pour l'évêque de Comminges Jean-Baptiste de Foix, un très beau missel, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale (fonds La Vallière, n° 4). Ce missel, que Pierre de la Noue a signé « *per me Petrum de la Noulx, habitantem loci de Herbertis, Lucionensis dyocesis* », fut terminé le 5 avril 1492.

(1) *Gallia christiana*, tome II, instrumenta, col. 411. — Cf. Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, tome IV, pp. 486-487, — et Champollion-Figeac, *Documents paléographiques relatifs à l'histoire des beaux-arts et des belles-lettres pendant le moyen âge*, p. 258.

(2) Archives de la Maison-Dieu de Loudun. — Communication de M. Roger Drouault.

(3) Haberl, *Bausteine fur Musikgeschichte* (Leipsig, 1885), cité par le Dr Jules Didiot, dans la *Revue de l'Art chrétien*, janvier 1888, p. 106.

Digitized by Google

B. Fillon a également attribué à cet artiste le célèbre manuscrit de la *Cité de Dieu*, dont le premier volume est à la Haye et le second à Nantes (1).

Jean Devillars.

Jean Devillars, maître maçon à Niort, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, construit la Petite Boucherie de cette ville en 1599 (2).

Jean Simon.

Jean Simon était « maître de la psallette et chappelain en l'église » de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, en 1622 (3).

Girault.

« Le nommé » Girault, qui chantait « la haulte-contre en l'église de » Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, est remercié par le chapitre en juillet 1622 (4).

Jacques Denis.

Jacques Denis, « me pintier », à Poitiers, reçoit 3 livres tournois du chapitre de Notre-Dame-la-Grande, au mois de juillet 1622, « pour la façon et change de deux chandelliers d'estain, servant sur le grand autel de l'église de céans » (5).

Le R. P. Benjamin de Saint-Pierre.

Le R. P. Benjamin de Saint-Pierre fut l'auteur des plans du couvent des Carmes, établi à la Flocellière (Vendée) en 1640.

« Le révérend père Benjamin de Saint-Pierre, lors prieur de Sainte-Anne d'Auray, très expert dans les bastiments, est destiné du révérend père Luc de Saint-Antoine, prieur provincial, pour venir faire le plan de ce couvent. Il y vient, le désigne, en trace grossièrement les fondements, spécifie touttes les grandeurs, donne touttes les dimentions, à la grande satis-

(1) L'abbé Barbier (de Montault), dans les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1851, p. 160. — B. Fillon, *Pierre de la Noulx, miniaturiste poitevin*, dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, 3e année (1855), pp. 678 à 680. — *Pierre de la Nouhe, des Herbiers*, dans les *Echos du Bocage vendéen*, 5e année, no VI, p. 185.

(2) Archives de la ville de Niort, registre no 339, pp. 3 à 20.

(3) Archives de la Vienne, G. 1304, fol. 99 ro.

(4) Archives de la Vienne, G. 1304, fol. 99 vo.

(5) Archives de la Vienne, G. 1304, f. 98 vo.

Digitized by Google

faction de nostre fondateur, qui tient luy-mesme une des extrémitez du cordeau pour aligner les fondements (1). »

.... François.

Cet architecte travaillait en 1640 au couvent, nouvellement fondé, de la Flocellière (Vendée).

« Un Lorrain, nommé maistre François, excelant architecte, et qui naguère travailloit à l'hôtel de Richelieu, vint luy-même s'offrir. Notre bon fondateur, prenant cela à très bon augure et remerciant Dieu du soing qu'il prenoit de ses desseins, le retient, le gage, l'entretient luy et sa famille (2). »

Frère Innocent de Saint-Pierre.

En 1657-1658, le R. P. Urbain, « vicaire » du couvent de la Flocellière (Vendée), « faict parachever les voutes de l'église par la conduitte et les soings de mon cher frère Innocent de Saint-Pierre, laic, excelant architecte » (3).

Frère Victor de Sainte-Anne.

Les *Annales du couvent de la Flocellière*, mss. conservé à la bibliothèque de Niort, racontent que pendant le triennat du R. P. Allain de la Sainte-Vierge, qui fut prieur de cette maison de 1675 à 1678, « l'on a faict faire la grande porte de menuiserie qui est à l'entrée du cloistre, les chaires du chœur qui sont de boys de noyer, faictes et conduites par mon frère Victor de Sainte-Anne, très bon menuisier et habile architecte » (4). — Le même manuscrit rapporte que le R. P. Machaire du Très-Saint-Sacrement, qui fut prieur de 1681 à 1684, « a faict faire la chaire du prédicateur de nostre église, et le second dortoir, le tout conduit par les soins de mon cher frère Victor de Sainte-Anne, habille architecte et très excelant menuisier » (5).

Paul Bernard et Nicolas Habert.

Le 19 mars 1646, les habitants de la ville des Sables-d'Olonne

(1) *Annales du couvent de la Flocellière*, p. 75 (mss. de la bibliothèque de Niort)

(2) *Annales du couvent de la Flocellière*, p. 75 (mss. de la bibliothèque de Niort.)

(3) *Annales du couvent de la Flocellière*, p. 15 (mss. de la bibliothèque de Niort).

(4) Pages 17-18.

(5) Page 19.

Digitized by Google

(Vendée), « convinrent avec Paul Bernard et Nicolas Habert, maîtres-maçons, d'entreprendre les premiers travaux de construction [de l'église Notre-Dame-de-Bon-Port] pour une somme de 3,300 livres. Sa curieuse façade, si maltraitée par le temps, est néanmoins un témoin précieux de cette édification première » (1).

Jean et Pierre Chapeau.

« Le 11e jour d'octobre 1659, la bénédiction de la première pierre et des fondements de l'église et de la chapelle de la Très Sainte Trinité de la Mothe de Messemé (2), fut faicte par moy, curé de Joué soubsigné et l'un des chanoines chapellains de l'église de la Mothe de Messemé, et ce faict par permission de Mr de la Roche-Guion, abé de Tonné-Charante et vicaire général de monsieur de Poitiers et le consentement de MM. Marsay, Gaudin, Thibault et Dubois, aussi tous chapellains de la dicte église ; et fut la première pierre posée par le d. sieur Thibault, en présence de Jehan Chapeau et Pierre Chapeau père et fils, maistres maçons et entrepreneurs de lad. église, et de Jehan Langlois et Laurent Langlois frères, aussi maçons.

« Sur la dite pierre est escript : *Claude, marquis de Beaumanoir, seigneur fondateur et présentateur de lad. chapelle*, laquelle pierre est et sert de fondement soubz le pignon et faict le coing du costé de l'épistre » (3).

Les François Potier père et fils.

Reconstruction du clocher de Joué (Vienne) (4).

« Le 10e jour de apvril 1673 fut commancé pour estre réédiffié le clocher de Joué, et fut parachevé le 17e jour de juing audit an, — le tout à la dévotion et volonté de Gilles Sanglier, seigneur fondateur de l'église du dit Joué, de la Noblaye, de l'Esperon et autres places, et payé par ledit sgr fondateur ; — dont le dit a été réédiffié par les massons nommés Françoys les Potier, issus de la Brandallière, paroisse de Claunay. — *Signé* : De la Mothe, curé de Saint-Pierre de Joué » (5).

(1) René Vallette, dans le journal *la Vendée*, 6 juillet 1890.

(2) Canton de Loudun, commune de Messemé. « Le château de Messemé ou de la Motte de Messemé est situé à un kilomètre au sud du chef-lieu de la commune. » (Rédet, *Dict. topogr. de la Vienne*, p. 261.)

(3) Archives de la mairie de Messemé, anciens registres paroissiaux. — Communication de M. Roger Drouault.

(4) Joué, village de la commune de Ceaux, canton de Loudun.

(5) Archives de la mairie de Ceaux-en-Loudun, anciens registres paroissiaux de Joué. — Communication de M. Roger Drouault.

Digitized by Google

René Laurent.

Dans l'inventaire (rédigé le 21 octobre 1680, par Confex, notaire à Loudun) des meubles et papiers de René Laurent, « maistre architeque », on trouve la mention suivante :

« Item, un sacq de toille, dans lequel c'est trouvé le marché concernant le chasteau d'Anglers (1), faict entre le dict deffunct et autres et monsieur le prieur de Challais (2) et autres mémoires de journées. Ledit marché passé par Douteau, notaire, auquel est attaché ung devis des bastiments » (3).

Barbault.

Barbault, orfèvre à Saint-Maixent, est mentionné en 1693 dans une « information de Mr le procureur du roy contre des filles ou femmes débauchées étrangères » (4).

Durocher.

Dans le clocher de Saint-Hilaire du Martray, à Loudun (Vienne), on lit le graffite suivant :

MR DVROCHER
organiste
1706

Les mœurs populaires d'autrefois

en Saintonge et en Aunis (5).

VII. — Le Merveilleux. — Croyances et préjugés.

Faire planer sur un événement, sur une circonstance quelconque, une influence surhumaine, mystérieuse ; accorder à des actes ou à des moyens futiles ou vains une vertu extraordinaire, surnaturelle ; tel était le côté vraiment légendaire du caractère de nos bons aïeux. Ils avaient, jusqu'à l'excès, le goût,

(1) Angliers, commune du canton de Moncontour (Vienne).

(2) N. Gaultier, prieur de Chalais, sgr. d'Angliers.

(3) Minutes du notaire Confex, à Loudun. — Communication de M. Roger Drouault.

(4) Archives des Deux-Sèvres, série B, Saint-Maixent.

(5) Cf. la *Revue*, nos 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71, 72, 74, 75, 77, 78 et 79.

Digitized by Google

la peur du merveilleux; ils en voyaient partout! Ne l'avons-nous pas déjà démontré par tout ce qui précède? Mais nous n'avons consigné que des détails propres à telle ou telle circonstance. Nous devons entrer maintenant dans le cœur du sujet.

On a voulu distinguer trois sortes de merveilleux: le religieux, l'allégorique, le fantastique. Dans l'esprit du vulgaire, tout cela se confondait, se réduisait à l'état du plus parfait imbroglio. Et parce que la raison n'avait en général pour contrepoids que l'ignorance, on prenait tout au pied de la lettre et l'on y croyait fermement. Aujourd'hui, de par l'école, le journalisme et la caserne, les lumières ont pénétré partout..... Ont-elles dissipé toutes les ombres?

Si l'on croyait aux jours fastes et néfastes (1), tout comme au temps de Romulus, de Numa Pompilius ou de ses descendants, on ne saurait nier qu'il en reste encore quelque petite chose..... Je connais plus d'un coq de village à qui l'on aurait fort mauvaise grâce de conseiller de se mettre en route un vendredi ou le treizième jour du mois. Et si vous faisiez mine de le railler, il se dresserait sur ses ergots pour vous sacrer à tous les diables! Quoi donc? Hasarder un voyage un vendredi ou un treize!... Mais le vendredi est un jour maudit (2), et le treize, c'est le « point de Judas ». Si vous voulez de gaîté de cœur vous exposer à vous rompre le cou, allez, mettez-vous en route!... Et si vous voulez que le guignon se mêle d'une affaire, commencez-la un de ces susdits jours... Si vous m'en croyez, ne vous rognez pas même alors les ongles; ne vous faites point couper les cheveux, surtout si l'on est dans le décours de la lune; n'oubliez pas encore ce qui a été dit des chemises cousues le vendredi et prenez soin d'aller aux informations avant de vous risquer à en faire l'achat (3).

Jadis, un jour faste ou néfaste se devinait dès le réveil. Se levait-on du mauvais côté; avait-on fait de mauvais rêves: on se défiait de la journée. Rêver: corbeaux, ânes, lapins noirs, scorpions, lézards, scolopendres, œufs cassés, fèves, poissons morts, boudins, charbons ardents et le reste, signifiait: malencontres, avanies, revers, fatalités. Se levait-on au contraire du bon côté; avait-on rêvé: argent perdu, potence, pendu, assassinat, fantômes blancs, lapins blancs, médecine, œufs intacts, oies, roses, vendanges..... Bonne affaire! Cela voulait dire — avec une foule d'autres: — chance, prospérité, succès, bonheur.

Combien de robustes cervelles en sont encore là et s'em-

(1) Gautier, *Stastist. dép.* Ire partie, 232.

(2) A cause du criminel attentat des Juifs contre le Sauveur.

(3) Voir VENDREDI SAINT.

Digitized by Google

pressent le matin, sinon la nuit même, au sortir d'un rêve, de consulter la fameuse *Clé des Songes* (1).

Comme on s'habillait avant jour et presque généralement sans chandelle, on pouvait, par mégarde, mettre parfois un bas à l'envers, ce qui n'était pas très extraordinaire. Cela voulait dire pourtant que l'on devait s'attendre à recevoir un conseil dans le courant de la journée: évidemment celui d'imiter Dagobert pour sa royale culotte! Attention encore à ne pas chausser le pied droit le premier : la journée ne se fût pas passée sans encombre.

Aussitôt levé, il était fort scabreux pour le cultivateur, de sortir *à jeûn*. Ah ! s'il entendait, en cet état, chanter le coucou, cela ne le faisait pas rire ! D'abord, il pouvait tenir pour certain, qu'il serait *vane* ou *vaine* (vanus), c'est-à-dire mou, flasque, atone, toute l'année... ; que des bâillements interminables lui tenailleraient fréquemment les mâchoires ; que la *maudite flegme* l'empoignerait à tout bout de champ — ce qui arrive bien encore et sans coucou... — Ensuite, le terrible oiseau l'avertissait *d'avoir l'œil à sa malaisie* (2), s'il ne voulait pas qu'avant peu, elle lui fit comme celle de Piarre Bounichon, porter le *grand chapiâ*... (3) Aussi pour obvier à un inconvénient si funeste à la paix du ménage, les femmes, dit Gautier, ont-elles contracté l'habitude de faire *tuer le ver* à leurs maris, c'est-à-dire, de ne jamais les laisser sortir à jeûn, afin qu'ils ne soient pas exposés... aux maladies de la saison...

Si l'on n'avait pas encore pris femme, la chose allait à mieux ! C'était au contraire, un signe réjouissant. On comptait attentivement le chant du zygodactile. S'il chantait, une, deux, trois, quatre fois, on se marierait dans un, deux, trois, quatre ans..... Même antienne que pour les épingles jetées ou descendues en croix dans la *font saint Eustelle*, à Saintes. De plus, si à ce moment-là, l'on avait de l'argent sur soi, — comme au premier mai — on pouvait être sûr d'en avoir toute l'année. Quel dommage que le prestige se soit perdu, comme tant d'autres !

Si au lieu du coucou, on entendait la caille, fâcheuse *prédiction* pour les moissonneurs ! Ils ne pouvaient plus manquer de se couper les doigts pendant la *segéson* (seges). On avait beau s'y attendre et prendre toutes les précautions imaginables pour éviter l'accident ; une distraction survenait toujours à un

(1) *La Clef des songes* ou explication des songes, rêves, visions, par Mademoiselle Lemarchand. Nombreuses gravures.

(2) *Malaisie :* femme d'humeur difficile.

(3) C'est le titre d'une comédie patoise de Burgaud-Desmarets : *la Malaisie à Piarre Bounichon, qui prenit des conseultes à tos les avocats, pour savoer si...*, etc.

Digitized by Google

moment ou à un autre, et, crac! la faucille *ripait* et vous saignait les phalanges.....

Le chant de la huppe ou *poupoute* avait la singulière propriété... de faire enrager certaines coquettes toute l'année... Et il y avait bien de quoi!... Celles qui l'entendaient pour la première fois de la saison le *jabot vide,* ne pouvaient plus, hélas! mille fois hélas! que se *coiffer de travers*, pendant les trois cent soixante-cinq jours qui suivaient!... En outre, quiconque apercevait l'oiseau dans les mêmes conditions, acquérait illico le privilège, peu désiré de beaucoup, de devenir ventru... pas tout d'un coup, heureusement! Cependant la huppe avait du bon. Si son chant se faisait entendre avant la germination des vignes, il promettait abondance de vin. En temps ordinaire, en porter les yeux dans le *creux du nombourail* (nombril), vous donnait la vertu — sans mot dire et rien qu'en les regardant, *même de travers*, — de disposer vos ennemis les plus acharnés à se réconcilier avec vous. La tête mise et portée sur soi dans une bourse de peau de taupe était un préservatif assuré contre la ruse et la fourberie des fournisseurs et des marchands.

Si vous aviez fait quelque *mauvais songe*, il ne fallait pas s'aviser de le conter à jeûn à la voisine qui avait déjeûné: mal vous en eût pris! Si c'était le contraire, si vous aviez déjeûné et pas elle, alors vos confidences lui devenaient pernicieuses. Rien de tout cela, si tous deux avaient la panse bien garnie. Mais qu'il était bon de se défier!... C'est justement pour cela que le premier mot qui s'échange encore le matin entre paysans, est celui-ci: « As-tu déjeûné, voisin? » (1).

L'homme des champs qui se rendait avant jour à son travail, la bergère qui allait faire paître son troupeau, redoutaient fort les mauvaises rencontres. Trouvait-on sur son chemin une personne inconnue qui vous demandait de but en blanc: « Où allez-vous? » C'était le cas de concevoir de la *doutance*. Sage était-il de passer sans répondre, ou bien, dès qu'elle s'était éloignée, de revenir sur ses pas et de prendre une autre direction, afin de dérouter la *nuisance* qu'elle pourrait vous porter, si c'était quelque suppôt du diable, car le monde en fourmillait!

Marcher sur deux fétus en croix était un crime dont le châtiment ne se faisait pas longtemps attendre. Un borgne, un boiteux, un manchot, un cul-de-jatte, un bancroche, un pied-bot ne disaient non plus rien de bon.

Outre les gens, il y avait les bêtes. Une belette qui coupait votre chemin vous faisait pressentir qu'avant longtemps vous auriez affaire à quelque méchante femme. Et l'on s'empressait de *pousser une pierre*, pour rompre ce charme. Au lieu d'une

(1) On disait jadis: « As-tu *résunâ* ou *résunai?* »

Digitized by Google

belette était-ce un lièvre? L'on avait à appréhender un mal personnel (1). Mais grâces soient à jamais rendues aux disciples du bon saint Hubert! Depuis longtemps, ils ont victorieusement démontré que la rencontre du petit quadrupède est au contraire une bonne fortune et que le seul mal, non plus à craindre mais à désirer, est celui-là seul de l'animal...

Un renard annonçait quelque imposture; un rat, une perfidie; un serpent, un *lavert* (2), un cerf, un chevreuil, un sanglier, etc., toute sorte d'embûches et de dangers.

Et les oiseaux? Ils avaient eux aussi un sens prophétique. La *grolle*, la corneille, la chouette, le pinson, la mésange, l'*ageace* (pie) et bien d'autres encore, — sans oublier l'effraie, dont nous avons déjà parlé (3) — étaient des messagers d'insuccès, d'infortune et même de mort, selon qu'ils se montraient en nombre pair ou impair, qu'ils chantaient de telle ou telle façon, et qu'ils se montraient à tel moment ou à tel autre (4).

Dieu merci, il y avait la contre-partie, soit les rencontres de bonne nature. Telles étaient celles d'un loup, d'une chèvre, d'un crapaud, d'une cigale, d'un merle. Le chant du rossignol promettait joie et gaieté; celui du coq, vigilance et énergie. L'on allait jusqu'à épier le vol de telle ou telle volatile pour en tirer des conjectures avantageuses ou défavorables sur les éventualités de la journée (5).

La vue d'une araignée était un signe particulièrement propice, sur le littoral :

Araignée du matin,
Trouvaille ou gain;
A la chandelle,
Bonne nouvelle.

En d'autres lieux on jugeait autrement. Araignée du matin, petit chagrin; araignée de midi, petit profit; araignée du soir, petit espoir. Dans toute la Saintonge et l'Aunis on dit aujourd'hui : araignée du matin, signe de chagrin; araignée du *tantôt*, signe de repos; araignée du soir, signe d'espoir.

Quand on dînait « en cérémonie » à la maison ou quelque autre part, c'est pour le coup qu'il était bon de veiller à ne point

(1) Les anciens augures disaient : Inauspicatum dat iter oblatus lepus. C'est en vertu de cette vieille rengaine que la *survenance* d'un lièvre, lorsqu'on se rendait quelque part, faisait pâlir et trembler d'effroi.

(2) Lézard vert.

(3) V. Chap. II.

(4) Cf. Gautier, id. 233.

(5) Gautier, *Ibid.*

Digitized by Google

se rencontrer treize à table ! Sans quoi, un des convives mourait sûrement dans l'année..... Et chacun de se demander alors, « Qui sera-ce ? » Le fameux marquis d'Argens préférait déguerpir que de sentir ses jours aussi sérieusement menacés. Certes, il ne manque pas de fiers-à-bras, en fait d'idées, ne croyant ni à Dieu ni à diable — ou à peu près — qui pourraient encore lui faire concurrence !

En dressant le couvert, une bonne ménagère prenait soin de ne pas placer en croix, couteaux, fourchettes ou cuillères. C'eût été le présage de quelque triste événement. Frédéric le Grand, roi de Prusse, ne pouvait les souffrir ainsi disposés. Ah ! les petites bourgeoises et les petits Frédérics ne sont pas près de disparaître..... Comme a dit le fabuliste :

Le Créateur en a béni l'engeance !

Trois flambeaux allumés sur la même table eussent fait fuir plus d'un brave... Deux, quatre ou plus, soit ! mais trois, jamais ! Le feu se fût bientôt mis dans la maison !...

Le sel « cet antidote souverain contre la puissance de l'enfer, » qui servait à tant de remèdes antidiaboliques et antimaléficieux (1), méritait un respect tout particulier, surtout à table. Le renverser, prédisposait son auteur, une fille surtout, à être *enchabaraudé* (2) par quelque malebête inconnue... Ainsi était-elle châtiée de sa maladresse ou de son incurie. L'on se hâtait bien pour se rendre inviolable, de saisir entre le pouce et l'index de la main droite, une pincée du sel répandu, que l'on jetait derrière soi, par dessus l'épaule gauche ; mais l'on n'était pleinement rassuré que si la soupe ou le premier plat, quel qu'il fût, apporté du fourneau sur la table, continuait de bouillir un instant sous les yeux de tous. L'on avait alors l'assurance que, dans l'honorable *compagnée*, il ne se trouvait point d'*ensorceloux*, ni de fils d'*ensorceloux*. Autrement, le plat eût cessé de bouillir subito. Aujourd'hui, celui qui renverse le sel — et même le poivre — en est quitte pour ne pas se marier dans l'année... sauf accommodement avec le sort !... Marcher sur la queue du chat, ne fait reculer le mariage que de six mois ; mais lui marcher sur la patte de devant est autrement grave : retard d'un an ! M. Minet est un personnage qui entend être respecté, surtout si à son entrée dans la famille, on lui a graissé les pattes de beurre et frottées ensuite à la crémaillère, pour l'habituer et lui donner droit de cité...

(1) Le diable le détestait tellement que rien de salé ne se mangeait au sabbat. C'est peut-être qu'il était trop cher en ce temps-là...

(2) Ou *enchamaraudé :* ensorcelé. (Cf. le *Recueil* de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure, juillet 1890. p. 394).

Digitized by Google

Il était d'usage de tracer, avec la pointe du couteau, une grande croix sur la partie plane du pain que l'on allait entamer. Oublier de faire cet *acte de bon chrétien*, équivalait à *jeter un picotin de grains aux rats :* pénitence du péché d'omission. Ne pas *couper* le pain *plange*, prouvait que l'on n'était pas encore bon à marier et qu'on eût mieux fait de passer la besogne à un autre : présomption confondue... Et quand on s'était servi ou qu'on avait servi quelqu'un, il était expressément recommandé de ne jamais *poser le pain* sur la table ou dans la huche *sens dessus dessous*... En Poitou, c'était presque un péché mortel, que l'on expiait souvent par une bonne fièvre quarte, à brève échéance encore ! En Saintonge, l'on était plus bénin : on payait le méfait par deux ou trois accès de colique seulement... Comme quoi il fallait apporter de l'ordre et de l'attention en toute chose. Si par hasard quelque jeune tête s'oubliait jusqu'à faire entendre à table un bruit incongru, oh ! alors, un des vieillards s'empressait de le tancer vertement et de lui rappeler, d'après un vieux dicton — qu'on ne se faisait pas faute de lui citer — qu'il en serait puni en voyant, pendant son sommeil, le diable, le grand vilain diable *abrenotio*... Et voilà pour morigéner les malotrus ! (1).

Il y avait tout un petit code de ces pénalités-là, — qui avaient certainement quelque raison d'être, bien qu'aujourd'hui nous ne puissions pas toujours nous en rendre compte. Mais on découvre sans peine le motif qui porte encore à croire que le pain bénit donné aux animaux produit chez eux divers effets plus ou moins malheureux : *Sancta Sanctis !* Cela se comprend... C'est pourquoi le chien qui en a mangé ne cesse de *hurler* tout le temps que l'on sonne la cloche. Et si le coupable qui le lui a donné a un enfant au berceau, il peut compter, que pendant une *nuit sombre*, de longs aboîments se feront entendre devant sa porte et lui prophétiseront la mort prochaine du pauvre petit être dont il est le père. Les chats, eux, n'attendent pas la saison pour faire un sabbat infernal et vous étourdir d'horribles *miaulis*, semblables à des cris d'enfant... Après quoi les souris auront le droit de venir leur ronger les oreilles pendant deux ou trois nuits... Les poules deviennent folles, s'éloignent du toit, s'égarent et le renard en fait sa *beurrée*. Les oiseaux se débattent dans leurs cages, comme s'ils n'y voulaient plus rester et se brisent la tête contre les barreaux. Les bœufs deviennent furieux, jouent de la corne et cherchent à vous

(1) Ce dicton populaire, dans toute sa crudité, est ainsi conçu :

Qui rote et pète en mangeant,
Voira le diable en dormant.

D'autres disent « en mourant », — histoire de reculer pour mieux sauter.

Digitized by Google

éventrer ; les chevaux ruent, mordent, piaffent et se cabrent (1). Pour les calmer on recourait au sel bénit ou à l'exorcisme des sorciers.

Apercevoir une femme tête-nue ou la surprendre en cet état pendant qu'elle procédait à sa toilette, faisait pâlir et reculer d'effroi le pauvre homme qui avait cette triste fortune. Aussitôt rendu chez lui, il courait vite à son étable pour s'assurer que ses bœufs respiraient encore... Ne savait-on pas ce qui est dit du fameux Holopherne à la vue de la belle Judith : *captus est in oculis suis ?* (2) C'était sans doute pour le prémunir contre ce danger que l'on inventa le colossal épouvantail qui devait le rendre : *adeo modestus, ut nil supra !* (3)

Casser une glace était un accident dont l'interprétation offrait toujours quelque chose de sinistre. Ne s'y voyait-on pas brisé soi-même en mille pièces (4) ?

(1) Application sans doute de cette parole de l'Ecriture : *Nolite dare sanctum canibus.* Math. VII. 6. — *Non est bonum sumere panem filiorum et mittere canibus.* Math. XV, 26. — Marc. VII, 27.

(2) *Judith.* X. 17.

(3) Térence. *And.* I. 1. 93. Le texte complet est celui-ci : adeo modesto, adeo venusto, ut nil supra.

(4) On sait que Napoléon Ier était extrêmement superstitieux et qu'il se préoccupait constamment de tout ce qui pouvait être pour lui un gage ou pressentiment de l'avenir.

« A Fontainebleau, au retour de l'île d'Elbe, sur le point de réprendre possession de Paris, Napoléon crut découvrir dans un incident fort banal en apparence le présage de sa chute prochaine, et il évoqua le souvenir de l'aventure de Waterloo, au plus fort de son effondrement, mêlant comme un héros de Shakspeare, devant son état-major stupéfait, le trivial au drame et le prosaïme à l'épopée.

« Quand la bataille fut perdue et l'armée française en déroute, l'empereur qui, depuis deux heures pressentait le désastre, se mit sans mot dire au centre d'un carré, et à travers les débris qui se ralliaient à lui, il reprit, morne et tête baissée, la route de France. Tout à coup, il sortit de son silence et s'écria presque avec rage :

« — Ah ! f...e glace, je l'avais bien prévu !...

« A cette interjection, chacun se regarda et regarda l'empereur avec étonnement.

« Et comme quelques-uns semblaient demander l'explication :

« — Eh oui !... reprit-il avec le même geste de dépit et le même accent pénétré !... je l'avais bien prévu !... Figurez-vous, ajouta-t-il, de l'air d'un homme que son secret étouffe, figurez-vous que dans la nuit du 19 au 20 mars, passée à Fontainebleau, au moment de me mettre au lit, jetant par hasard un regard sur une glace placée en face de moi, je me suis vu rompu en mille pièces : oui ! rompu en mille pièces par le fait de cette glace qu'on venait de briser !... c'était clair !... L'image devenait la révélation de l'avenir et l'annonce de ce qui m'attendait : c'était ma personne, mon empire, mon trône que la destinée se préparait à mettre en pièces !... Tous les efforts que je fis pour découvrir la cause ou l'auteur de l'accident ne servirent à rien : j'appelai tous mes gens, je sonnai les gardiens : nul ne connaissait ou ne voulut connaître

Digitized by Google

Faire tourner une chaise sur un pied était très sévèrement défendu : on se casserait bientôt quelque membre... ou la chaise. Faire tourner un couteau ne valait guère mieux : un maladroit ne pouvait-il pas s'y couper les doigts ? En donner un en cadeau, c'était *couper l'amitié* sous peu. Et cependant, casser un plat par accident était un gage de bonheur ! Les marchands potiers ou *vaisseliers* devaient bien être de cet avis...

Déranger un tison ; jouer avec le feu était mortifère... on le répétait du moins aux enfants, afin d'éviter probablement de graves accidents. Mais il en est un que les désobéissants n'évitaient jamais et qui coûtait des larmes... « Bambin qui touche au feu trempe son lit la nuit suivante... » C'est ce que disent encore, et dans un style plus énergique, une foule de mamans et de nourrices. De là, non plus les menaces de croquemitaine dont les dents sont usées, mais le fouet en bonne et due forme...

Tuer un vieil animal devenu caduc au service de la famille, un chien, un chat surtout, criait vengeance au ciel et attirait mille maux sur son auteur...

Un tintement d'oreille était généralement considéré par les *vieux anciens* comme étant de très mauvais augure. On leur avait conté dans leur jeunesse le châtiment du grand-prêtre Hélie (1) ; celui de l'impie Manassès (2) ; et cela suffisait pour que l'on eût mille préventions contre le maudit tintouin. Mais après avoir longtemps philosophé là-dessus, les spécialistes ont reconnu quelque confusion dans l'exégèse : il fallait distinguer, car il y a oreille et oreille... Et voilà pourquoi, aujourd'hui qu'on sait discerner l'une de l'autre, il est reconnu et avéré que, si l'oreille gauche vous tinte, — oreille du cœur, — c'est du bien que l'on dit de vous ; si au contraire c'est la droite, on parle de vous en mal. Et ce *on* désigne vos amis...

le coupable, de sorte que la cause du fait restant invisible et occulte, le fait revêtit pour moi son vrai caractère surnaturel et ne me laissa plus d'espoir !... Ah ! f...e glace ! dit encore l'empereur, je l'avais bien prévu !... »

DUBOSC DE PESQUIDOUX.

(*France Nouvelle,* 10 septembre 1889).

(1) Dixit Dominus ad Samuelem : Ecce ego facio verbum in Israel quod quicumque audierit *tinnient ambæ aures ejus*. In illa die suscitabo adversus Heli omnia quæ locutus sum ; incipiam et complebo. I. Reg. C. III, — 11, 12.

(2) Quia fecit Manasses Rex abominationes istas pessimas... propter hæc, dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego inducam mala super Jerusalem et Judam, ut quicumque audierit, *tinniant ambæ aures ejus*. IV. Reg. XII. 12. — La même expression se retrouve, avec le même sens, au chap. XIX, 3, de Jérémie : Hæc dicit Dominus exercituum Deus Israel : Ecce ego inducam afflictionem super locum istum ita ut omnis qui audierit illam, *tinniant ambæ aures* ejus.

Digitized by Google

Les différentes variations atmosphériques étaient l'objet d'une foule de pronostics *plus* ou *moins* fondés, qui tenaient lieu de baromètre. On se croyait sûr d'avoir du beau temps, par exemple, lorsque les rossignols avaient *chanté clair* toute la nuit ; que la rosée était abondante ; que les pierrots en foule pépiaient à vous étourdir, dès les premières lueurs du matin ; que l'hirondelle s'élevait dans les nues. Le faucheur qui interrogeait alors la lame de sa faux la trouvait très sèche, très lisse et le bûcheron sentait le manche de sa cognée net et glissant. Le batteur en grange voyait avec plaisir que la *coubiée* de ses fléaux (1) était extrêmement flexible et que le crible était bien tendu. D'autre part, les pigeons rentraient tard au colombier après avoir été glaner dans la plaine. Le soir, les étoiles étaient très brillantes, et la lune jetait une vive lumière.

Au contraire, on était menacé de la pluie si le soleil se levait dans le brouillard et formait *des jambes de prêtre* (2) ; si les pigeons, au lieu d'aller au loin, se posaient sur les toits, jabot tourné du côté du levant ou bien revenaient de bonne heure au colombier et picoraient aux alentours de la ferme. De la pluie, si la vache léchait le mur de l'étable, d'où suintait le salpêtre ; si les abeilles rentraient à la ruche longtemps avant le coucher du soleil et avec un maigre butin (3) ; si l'hirondelle rasait la terre (4) ; si les grenouilles faisaient entendre leur ramage (5) ; si des nuées de corbeaux faisaient claquer leurs ailes en croassant dans les airs (6) ; si la corneille poussait des cris aigus (7) ; si la gentille bergeronnette sautillait au bord des fossés. La faux prenait alors une teinte bleuâtre et rosée ; le fléau se raidissait ; le crible se détendait ; la cognée devenait terne et le manche était *are*. La lune se montrait entourée d'un cerne blafard (8) ; la *grenivette* (rainette) descendait au fond de l'eau et l'on apercevait le chat faisant sa toilette, se passer fréquemment la

(1) La *coubiée* était la lanière de cuir, et plus souvent la peau d'anguille, qui reliait le *manche* à la *verge*, partie du fléau qui frappait le sol.

(2) Ille (sol) ubi nascentem maculis variaverit ortum
Conditus in nubem medioque refugerit orbe,
Suspecti tibi sint imbres. *Georg.* I. 441.

(3) Nec vero a stabulis, pluvia impendente recedunt
Longius, aut credunt cœlo, adventantibus Euris ;
Sed circum tutæ sub mœnibus urbis aquantur
Excursusque breves tentant. *Ibid.* IV. 190.

(4) Aut arguta lacus circumvolat hirundo. *Ibid.* I. 278.

(5) Et veterem in limo ranæ cecinere querelæ. *Ibid.* 277.

(6) ... Et e pastu decedens agmine magno
Corvorum increpuit densis exercitus alis. *Ib.* 281.

(7) Tum cornix plenâ pluviam vocat improba voce. *Ib.* 388.

(8) Si nigrum obscuro comprehenderit aera cornu. *Ib.* 428.

Digitized by Google

patte *sur les oreilles* (1). Lorsqu'on l'entendait tousser, plus de doute ! « Le chat tousse, disait-on, et les gouttières gouttent... c'est signe de pluie ! »

Si le soleil se montrait à travers les nuages en même temps que l'arc-en-ciel, alors même qu'il pleuvait quelque part : c'était que le diable battait sa femme à coups de bonnet (2). Si l'astre diurne se couchait dans un nuage empourpré ; si le cercle de la lune était rouge (3) ; si le feu ronflait dans l'âtre, c'était signe de vent. Le brouillard léger du matin annonçait de la chaleur pour l'après-midi.

Des troupes d'oies sauvages, au début de l'hiver, promettent du froid ; si le chat se chauffe en tournant le dos au feu, on peut compter sous peu sur de la neige.

La tempête avait aussi ses prodromes. Que les poules se roulent dans la poussière en hérissant leurs plumes ; que les canards plongent, battent des ailes et se poursuivent sur l'eau (4) ; que les oiseaux de mer se réfugient sur le rivage avec des cris aigus ; que la poule d'eau secoue ses ailes sur la rive du ruisseau (5) ; que le pourceau disperse avec rage la paille de sa litière (6) ; que la génisse regarde le ciel, qu'elle ouvre de larges naseaux en respirant bruyamment (7) ; que les vaches fourrent leurs museaux dans les haies, vous pouvez être assuré que l'orage ne tardera pas à s'élever ou le tonnerre à gronder. L'étoile filante vous en avertit encore le soir, aussi bien que le petit charbon qui se forme à la chandelle et qui l'obscurcit un instant (8).

(1) S'il les passait seulement sur son museau, c'était signe de brume, brouillard ou bruine.

(2) *Aliàs*, à coups de balai.

(3) At si virgineum suffuderit ore ruborem
Ventus erit. *Ib.* 430.

(4) Nunc caput objectare fretis, nunc currere in undas
Et studio incassum videas gestire lavandi. *Ib.* 486.

(5) ..... Cumque marinæ
In sicco ludunt fulicæ... *Ib.* 263.

(6) ..... ores solutos
Immundi meminêre sues jactare maniplos. *Ib.* 400.

(7) ... Aut illum surgentem vallibus imis
Aeriæ fugêre grues : aut bucula cœlum
Suspiciens, patulis captavit naribus auras. *Ib.* 375.

(8) Nec nocturna quidem carpentes pensa puellæ
Nescivere hiemem testa cum ardente viderunt
Scintillare oleum et putres concrescere fungos. *Ib.* 490.

Selon d'autres, ce petit parasite fougueux promet une visite ou une nouvelle — bonne, s'il augmente la flamme ; mauvaise, s'il l'obscurcit. En Aunis, on frappait le pied du chandelier sur la table et si le petit charbon tombait, la visite ou la nouvelle ne devait pas se faire attendre ; s'il ne tombait pas, on pouvait prendre patience,

Digitized by Google

Ah! l'orage... c'était l'heure de la crainte, l'heure de l'épouvante... Le poète n'a-t-il pas dit :

Sæpe ego, cum flavis messorem induceret arvis
Agricola, et fragili jam stringeret hordea culmo,
Omnia ventorum concurrere prælia vidi
Quæ gravidam late segetem ab radicibus imis
Sublime expulsam eruerent... ? (1)

C'est pourquoi, dès que le tonnerre commençait à gronder, la cloche paroissiale jetait le cri d'alarme et invitait le laboureur, tremblant pour ses récoltes, à se rendre à l'église afin d'implorer la protection du ciel. A qui recourir, en effet, sinon au Maître souverain de toutes choses ?

Dans un des meilleurs passages de son poëme des *Saisons*, S. Lambert a consacré ce souvenir de la foi de nos pères :

Des trais enflammés ont sillonné la nue
Et la foudre en grondant roule dans l'étendue ;
Elle redouble, vole, éclate dans les airs;
Leur nuit est plus profonde et de vastes éclairs
En font jaillir sans cesse un jour pâle et livide,
Du couchant ténébreux s'élance un vent rapide
Qui tourne sur la plaine, et, rasant les sillons,
Enlève un sable noir, qui roule en tourbillons.
Ce nuage nouveau, ce torrent de poussière
Dérobe à la campagne un reste de lumière ;
La peur, l'airain sonnant, dans les temples sacrés
Fait entrer à grands flots les peuples égarés.
Grand Dieu, vois à tes pieds leur foule consternée
Te demander le prix des travaux de l'année...

Et la nuit, il en était de même. Tout le monde était debout. Le vieillard ou la mère de famille, qui ne pouvait quitter la maison, récitait des prières (2) en aspergeant d'eau bénite leurs lits, leurs meubles, les murs de l'appartement. Les autres, sous la conduite de leur pasteur, les répétaient au pied de l'autel. Aussitôt qu'elles étaient terminées, le prêtre, suivi de toute l'assistance, sortait par la grande porte. De la main droite, il traçait un grand signe de croix vers chacun des quatres points cardinaux et y jetait de l'eau bénite : *contre les puissances aériennes et les princes des ténèbres,* comme dit saint Paul (3).

(1) Souvent, lorsque le laboureur s'apprêtait à moissonner son champ et à lier ses gerbes, j'ai vu une furieuse tempête s'élever tout à coup et emporter les blés... *Ibid.* 316.

(2) Prières liturgiques. V. *Ancien Rituel de la Rochelle*, 2e partie, p. 64 — Et *le Rituel romain.*

(3) Non est [tantum] nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum (cosmocratores), contra spiritualia nequitiæ in cœlestibus. *Ep. ad. Ephes.* VI. 12. — Sur ce sujet, V. de Mirville, *Des esprits et de leurs diverses manifestations,* — T. III, p. 391. — T. IV, pp. 69 à 80.

Digitized by Google

Et cette touchante supplication à celui qui commande aux vents et à la tempête (1), calmait la crainte et inspirait la confiance (2).

Tel a été le but primitif de la sonnerie des cloches, pendant l'orage, mais la superstition y trouva bientôt son compte. Par une interprétation monstrueuse du texte de saint Paul, précédemment cité, ce ne furent pas seulement les démons qui firent les orages : les sorciers, âmes vendues au diable, se mirent aussi de la partie. Par la force de leurs incantations ou de leurs maléfices, on fut convaincu qu'ils provoquaient la foudre, soulevaient les ouragans et faisaient tomber des pluies de grêle, des pluies de pierres, des pluies de crapauds ou de grenouilles, des pluies de feu, des pluies de sang (3), etc., etc. ;

(1) Math. VIII, 27. — Marc. IV, 40. — Luc. VIII, 25.

(2) Cette cérémonie se faisait encore à Saint-Aigulin il y a quarante ans.

(3) Les *pluies de pierres* longtemps reléguées par la science au rang des fables populaires, a fini pourtant — et cela depuis un petit nombre d'années — par attirer, vu leur existence indéniable, l'attention du monde savant.

Dans l'antiquité on les appelait *ceraunia*, *pierres de la foudre* ou *pierres du tonnerre* ; elles annonçaient la peste, et le culte qu'on leur rendait préservait de la contagion ou guérissait ceux qui en était atteints. Expliquer leur origine n'est pas chose si facile Laplace a cru qu'elles venaient des montagnes ou des volcans de la lune... Supposé que lesdites montagnes et que lesdits volcans ne soient pas une pure hypothèse... Nos pères, dans tous les cas, n'y voyaient certainement pas si clair, car ils croyaient n'y apercevoir que le bonhomme Job, ou, selon d'autres, le père Abraham escorté de son fils chargé de son fagot. « *Tulit quoque ligna holocausti et imposuit* super Isaac filium suum. » (Gen. XXII, 6.)

Plusieurs autres opinions ont été émises sur les pluies de pierres. Aujourd'hui, celle qui semble réunir le plus de suffrages, est celle qui fait de ces pierres *merveilleuses* les débris d'un astre détruit, satellite du soleil ou de la lune. — Comme exemple récent de pluies de pierres, nous rappellerons le phénomène météorologique dont tous les journaux ont parlé et dont nous trouvons les détails à la date du 3 décembre 1889 :

« Il semble que les refroidissements de la température aient eu pour résultat des perturbations atmosphériques, car de Belgrade (Serbie) on annonne que plusieurs bolides sont tombés hier dans l'après-midi à Tebatchak. A Jogodina, il y a eu une sorte de révolution atmosphérique, caractérisée par un coup de tonnerre semblable à une explosion et suivie d'une pluie de pierres »

— Les *pluies de crapauds ou de grenouilles* reléguées pareillement par les savants dans le domaine des imaginations ou des fariboles populaires n'ont guère provoqué scientifiquement des théories plus satisfaisantes. « On ne peut les expliquer, dit le *Dictionnaire Encyclopédique*, article *Pluies*. qu'en admettant, *ce qui paraît assez difficile*, que le soleil en pompant les vapeurs des étangs a entraîné avec elles du frai de grenouilles ». Et ce frai, chauffé dans l'air, aurait donné naissance à une infinité de petits bactraciens..... D'autres veulent que ce soient des trombes qui les aient enlevés et transportés tout éclos à une grande distance....

— Les *pluies de feu* ne seraient probablement qu'une métaphore pour exprimer la succession rapide des éclairs et des coups de tonnerre pendant les temps d'orage.

— Les *pluies de sang* ne seraient que... *des apparences trompeuses*. Des terres rougeâtres, des poussières de minéraux (!) ou d'autres matières

Digitized by Google

horreurs et abominations dont la pensée seule faisait frémir!...

Or, disait-on, les cloches sont odieuses, à Satan et à ses copains, parce qu'elles sont baptisées... on assurait même que quand le diable transportait ses suppôts au sabbat, il était forcé de les laisser tomber s'il entendait le son d'une cloche...

Vox mea cunctorum sit terror dæmoniorum (1).

De là des sonneries prolongées, interminables. L'on oublia que la cloche n'était que la voix de la prière et contrairement à l'esprit et à l'enseignement de l'Eglise « qui ne pensa jamais imprimer aucune sainteté, aucune vertu à des créatures purement matérielles » (2), on attribua directement et *proprement* au métal, abstraction faite de tout le reste, le pouvoir *fulminifuge* et bien d'autres encore ; de telle sorte que l'on n'eût pas voulu échanger telle cloche d'une paroisse pour telle cloche d'une autre, parce que l'une était bien meilleure que l'autre pour chasser l'orage, fendre en deux les nuages, faire rebrousser la grêle, etc.; toutes choses absurdes autant au point de vue de la raison que de la foi. Et je pourrais citer plus d'un pays où il en est encore ainsi; où une foule de gens ignorants et stupides accourent à l'église dès les premiers grondements de

analogues (!!) auraient été soulevées dans l'atmosphère par les vents et détrempés ensuite par les pluies... Souvent encore, de petits papillons, qui répandent des gouttes d'un suc rouge, sur les endroits où ils passent, *auraient pu* être l'occasion de ce phénomène... L'origine des *pluies de lait*, de *cendre* et même de *briques*, n'est pas démontrée d'une manière plus convaincante. (V. de Mirville, *Des esprits et de leurs diverses manifestations*, T. III, pp. 450 à 470.)

De toutes ces explications, nous dirons comme les théologiens et les casuistes : *valeat quod valeat !* Le peuple, lui, qui ne raisonnait pas tant, s'en rapportait simplement au récit de la Bible, comparait et jugeait. Et s'il ignorait ou s'il avait oublié que dans la lutte de Debbora contre Sizara (Juges, liv. II, ch. V) *stellæ in ordine et cursu suo manentes*, avaient combattu contre les ennemis, c'est-à-dire, comme l'explique Cornélius, que des foudres, des trombes, des grêles, des aérolithes (stellas cadentes) avaient été dirigées contre eux par les esprits... ; que lors de la victoire de Josué, de véritables pierres de grêle ou *pluies* de *pierres, lapides magnos de cœlo — lapidibus grandinis* (V. 11) étaient tombées du ciel et avaient écrasé les Gabaonites ; que Moïse menaçait le peuple ingrat d'une *pluies de pierres* et de *cendre* (Deut. XVIII, 24) ; si le peuple, dis-je, ignorait ou avait oublié tout cela, il avait appris et se rappelait les dix plaies d'Egypte (Exod VII, VIII, IX, X), et les contrefaçons de quelques-uns des prodiges de Moïse par les mages de Pharaon. C'est pourquoi il attribuait tous les faits de cette nature aux *mauvais esprits* ou *mauvais anges* et diables, aussi bien qu'aux sorciers leurs fédérés.

(1) Inscription du bourdon de la cathédrale d'Angoulême. Elle se retrouve avec quelques variantes sur d'autres cloches V. *Recueil* de la commission des monuments historiques de la Charente-Inférieure, t. X, 1re livraison, janvier 1889, pp. 16 et 47. — *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, par J. Berthelé, 2e partie, p. 232.

(2) *Ancien rituel du diocèse de la Rochelle*, 2e partie, p. 100.

Digitized by Google

l'orage — ils n'y viennent guère autrement — pour y passer la nuit entière... non point en prière, certes ! mais à sonner... Naguère même, pour se donner du cœur, on ne se faisait point faute d'apporter gourdes ou bouteilles de vin, voire d'eau-de-vie.

Dans une certaine partie du département, en dépit de toutes les prescriptions de la science (1), le sacristain est encore tenu de *sonner l'orage*, aussi bien que de sonner *midi* et *le souper* (soir). Il semble que l'on ne sache même plus ce que c'est que l'angélus ! Pour prix de sa peine, il *ramasse sa lienne* ou glane, sorte de dîme volontaire que lui payent les intéressés. A cet effet, il passe de maison en maison deux ou trois fois l'an, après Noël pour le froment, à la fin de janvier pour le lard, dans la semaine de Pâques pour les œufs, et ce qu'il recueille lui tient lieu d'*émoluments*. Il a donc de sérieux motifs pour être fidèle aux vieilles traditions.... D'ailleurs, sa cloche est toujours la meilleure de dix lieues à la ronde, et puis il n'a guère envie de faire japper après lui toutes les bonnes femmes du village, on omettant, pendant les *gros temps d'été*, le principal de *tous* les devoirs de sa charge.

Un point particulièrement bizarre dans toutes ces croyances extravagantes, c'est que les curés, qui savaient chasser le diable de mille et mille façons, avaient cependant le *bras très long* près de sa sombre majesté. C'étaient en un mot les pires des sorciers. Non seulement ils pouvaient faire crever le bétail, infester de *nuble* et inonder de taupes tel ou tel champ, mais ils avaient encore autorité pour lever tous les sorts et produire la grêle par eux-mêmes, sans le secours de personne et sans aller au sabbat. Il leur suffisait pour cela de battre avec une petite verge merveilleuse — très merveilleuse en effet ! comme celle de Moïse... — les eaux d'une rivière, d'un étang ou d'une fontaine. Puis ils possédaient le secret de la *corde à virer le vent*, à l'aide de laquelle ils amenaient les tempêtes, grimpaient dans les nuages pour les brasser à leur guise, les presser entre leurs mains et en faire *chair* (choir) des *moissas* (monceaux) de grêlons sur telle ou telle récolte (2). Des paysans affirmaient les

(1) Et des règlements préfectoraux-épiscopaux.

(2) Jamais les anciens élèves de Montlieu n'oublieront l'étrange aventure qui arriva un jour à l'abbé de Meschinet, professeur du petit séminaire. Comme il s'occupait beaucoup de photographie — art alors quelque peu *en enfance* — il était descendu dans la campagne pour prendre une *vue* des plus pittoresques. Il dispose son trépied, adapte son objectif et pour le mettre finalement au point, il se couvre du grand voile noir destiné à faire l'obscurité. Or, le temps n'était pas très sûr et l'artiste n'y avait point pris garde. Au beau milieu de l'opération, un gros nuage de grêle crève au-dessus de sa tête... Comme c'était à l'époque des moissons, il n'en fallut pas davantage. Des paysans, qui depuis un moment l'observaient à distance, se demandant avec inquiétude ce qu'il pouvait bien faire là, fondent sur lui avec des bâtons et

Digitized by Google

avoir vus à l'œuvre et parfaitement reconnus dans le nimbus (1). Aussi, quand ils se rassemblaient trois ou quatre et se promenaient ensemble, on tremblait... N'avaient-ils pas de grands livres dans lesquels ils lisaient tous les secrets de la nature ?

des fourches en criant sus au sorcier *qui venait de faire grêler*... Le pauvre photographe n'eut que le temps, pour éviter leur fureur, de saisir son appareil et de jouer du jarret. On juge du reste, quand arrivé tout hors d'haleine au séminaire, il se mit à conter son alerte... Dans la spirituelle chanson patoise « Robineau et son feil », qu'il composa vraisemblablement vers cette époque, l'abbé de Meschinet, esquissant d'après nature la physionomie d'un type campagnard du crû, qui fait visiter le séminaire à son fils, n'omet pas de faire allusion aux grossiers préjugés des paysans de ces contrées. Pour rappeler qu'il s'agit de prêtres, Robineau dit à son fils :

Thieu que tu vois à la fenête
O l'est in maîte de latin :
Abrenotio ! quo l'est vilain
Thieu qui zavant dessus la tête (tricorne).
Si o ne fesait pas grand jour,
O l'est bin sûr que j'auris pour.

On passe tout en revue. Et comme c'est le jour de la fête du supérieur, les jeux et le feu d'artifice provoquent en outre de piquantes réflexions. Et Robineau conclut :

Enfin I fesant mill' bamboches
Mon feil pour s'aguser les dents
Et pour attrapper noute argent
Si je leur présentions nos poches ;
Mais thieu ne dait pas t'étouner :
I sont presque tretous sorciers.

O l'est zeux qu'empéchant qu'o mouille
Quand le souleil brûle nos biés ;
O l'est zeux qui fesant geler ;
C'est zeux qui fesant les cagouilles ;
Et les vers qui mangeant nos choux.
O l'est zeux qui les fesant tous.

I montant dans thiélés nuages
I se mettant à les brasser
Et fesont pretout éloiser (faire des éclairs)
Quand o nous vient d'gros pets d'orage :
I virant leux chapias cornus,
O grèle je sons tretous predus...
Etc.

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* (mai 1890, p. 213) regarde ce dernier couplet comme apocryphe Nous croyons que c'est à tort. En 1858, feu l'abbé de Meschinet, je m'en souviens personnellement très bien, chantait lui-même la chanson de Robineau dans un groupe d'élèves — dont je faisais partie — pendant un promenade. Détail à noter : il prenait en arrivant au susdit couplet son *vieux* chapeau qu'il faisait *virer* sur son doigt .. ce qui ne contribuait pas peu à exciter les rires de son joyeux entourage. Si ce couplet n'était pas de lui, du moins, il ne le désavouait pas... Le fait que nous venons de rappeler, et dont tous les élèves du vieux temps ont eu connaissance, en a été certainement l'occasion.

(1) Ce que l'on appelait *jambes de prêtres* (rayons isolés perçant les nuages) en disait bien quelque chose.

Digitized by Google

Il faut avouer que sorciers et curés — ejusdem farinæ — qui se livraient à de telles iniquités, méritaient bien cent fois la corde !...

Mais les funestes effets de l'orage n'étaient pas seulement à redouter pour les moissons et les particuliers. L'influence atmosphérique était alors si pernicieuse aux futurs petits poussins, qu'ils étouffaient misérablement dans leur prison. Et quel deuil pour le cœur maternel de la ménagère !... Heureusement on connaissait préservatifs et préservatifs ! Si l'on pouvait personnellement se garantir de la foudre en portant sur soi un morceau de corde attachée à la cloche lors de son baptême, garantir l'étable et toute la maisonnée en tenant attachée au-dessus de la porte, en dedans et en dehors, une feuille de noyer de la Saint-Jean, ou en conservant et en rapprochant du feu le reste de la *cosse de Nô*, on sauvait la couvée sur le point d'éclore en déposant dans le nid deux morceaux de fer en croix. Vieux loquets, vieux verrous, vieilles *ardivelles*, tout était bon !... Même procédé pour empêcher les vins de tourner...(1).

En dehors des tempêtes, de la grêle et des orages, il ne manquait pas de bonnes gens qui se croyaient à même de faire... la pluie et le beau temps ; ni plus ni moins ! Qui ne voudrait connaître un si précieux secret ? Le voici en deux mot ; mais S. G. D. G.

Soit donc du beau temps que vous désirez ? Pour ce, sortez la crémaillière de votre cheminée, mettez-la dehors à votre porte et faites lui passer la nuit, là ! Et maintenant, vous désirez qu'il pleuve ? Prenez votre balai, trempez-le dans l'eau, la veille au soir, et laissez-le coucher à la belle étoile. Pas plus malin que cela ! Seulement, pour que *ça y fasse*, autrement dit pour que vous obteniez ce double résultat, il faut — c'est de nécessité absolue de moyen, — y avoir foi, mais foi pour tout de bon ! autrement, bernique !

Le soir était le moment solennel qui ramenait des merveilles dignes des temps les plus héroïques. Tout prenait alors une teinte mystérieuse. Les feux follets, ces exhalaisons enflammées qui s'échappent du sein de la terre échauffée par le soleil, n'étaient point encore rangés dans la catégorie des phénomènes météorologiques, c'étaient : tantôt des esprits malins qui cherchaient à égarer le voyageur attardé, mais qu'il pouvait, Dieu merci, mettre en fuite, par un simple signe de croix ; tantôt les âmes en peine de quelques parents ou amis, qui réclamaient des prières (2).

(1) Ce qui se fait encore.

(2) Cf. Gautier, ut supra.

Digitized by Google

La comète, avec sa longue traînée de lumière, était l'*avant-courrier* de quelque grande calamité, comme la guerre (1). Par compensation, le vin était de qualité supérieure. Le *vin de la comète* était toujours mis hors de pair.

J.-L.-M. Noguès.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Le cours d'archéologie régionale de M. Lièvre

à la faculté des Lettres de Poitiers.

Après avoir énuméré les documents que le sol nous a conservés, M. Lièvre appelle l'attention de ses auditeurs sur une autre source de renseignements, source abondante, mais qui est à la veille de se tarir et qu'il importe de ne pas négliger pendant qu'elle peut encore donner quelque chose : ce sont les légendes, dernier écho de croyances éteintes; les vieux contes, transmis de mémoire en mémoire et dont le sens ne s'est pas toujours aussi fidèlement conservé que les termes ; les anciennes pratiques, devenues souvent incompréhensibles pour ceux-là mêmes qui s'y livrent ; les incantations ; les formules cabalistiques qui accompagnent certains rites ou qui doivent donner l'efficacité à des traitements empiriques ou à des passes ; la nomenclature des plantes auxquelles on attribue des vertus mystérieuses, et dont la réputation, pour quelques-unes tout au moins, paraît remonter au temps où la médecine n'était qu'une application de la religion. Dans ce champ, où tout n'est pas bon et où il faut apporter beaucoup de soin au triage, M. Léo Desaivre a fait d'excellentes récoltes ; M. l'abbé Noguès, en Saintonge, poursuit avec fruit des recherches du même genre.

Certains noms de lieux, quand la philologie est en état de les interpréter, contiennent en eux-mêmes des renseignements dont l'archéologie peut profiter. C'est ainsi qu'on est arrivé à reconnaître que beaucoup de villes devaient leur nom à la divinité qu'on y adorait : Lyon, par exemple, au dieu Lug, et Rouen, vraisemblablement au dieu Roth. Ce même dieu aurait été également en honneur sur les bords de l'Indre, où se trouvait un vicus appelé Rothomagus, aujourd'hui Pont-de-Ruan. Mais c'est là un terrain semé de pierres d'achoppement, sur lequel il ne faut s'avancer qu'avec une extrême prudence. C'est à tort, par exemple, que, se fondant sur une prononciation, devenue à peu près générale mais néanmoins vicieuse, on a mis au nombre des lieux consacrés à Lug le bourg de Luxé. Ce nom est orthographié Lucé dans Cassini, et c'est encore ainsi que le prononcent les vieillards de l'endroit. L'ancien vocable était Luciacum

(1) Non alias ceciderunt plura sereno.
Fulgura, nec diri toties arsêre cometæ. *Georg.* I. 488.— Item *Æn*,, X. 272.

Digitized by Google

qui prit vers le XIe siècle la forme romane Lussiac, et, malgré les apparences, il appartient à la famille des Lussac, des Lucé, etc. C'est l'ancien domaine de Lucius, et cette origine ne nous reporte pas au-delà de l'occupation romaine.

Les noms de rivières, de celles surtout dont le cours est assez considérable, ont pu subir quelques transformations, mais ils ont rarement été changés pour d'autres entièrement nouveaux. Ce sont autant d'épaves de l'ancienne langue du pays. A l'origine ils ont dû avoir un sens générique, c'est-à-dire être des noms communs ; de là vient que le même nom a été appliqué à plusieurs cours d'eau. On peut, en recherchant ce que ceux-ci ont de commun, arriver à une hypothèse plus ou moins plausible, mais simplement à une hypothèse, sur le sens même de ce nom.

Prenons pour exemple la Charente, que le peuple appelle habituellement Chérente. Ausone la nomme Carantonus. Au moyen âge, dans les chartes les plus anciennes, la forme est Carantona, puis Caranta. On reconnaît le même radical dans le nom d'autres rivières : le Cher, affluent de la Loire ; le Cher ou Chère, qui se jette dans la Vilaine ; la Charentonne, tributaire de la Risle ; puis, dans le bassin même de la Charente, la Charrau et le Charron, ruisseau mentionné au XVe siècle et appelé depuis le Ris de Challignac. Le nom de certaines vallées, comme le Charentour, dans le canton de Lezay, et celui d'un grand nombre de villes ou bourgades situées dans des lieux humides, telles que Charron, à l'embouchure de la Sèvre, Carantan, dans des marais, au confluent de deux rivières, Carentoir, Carentec, etc..., paraissent avoir été formées avec le même radical, dont le sens impliquerait plus ou moins la présence de l'eau. Il y aurait là, si cette hypothèse est fondée, une indication utile pour retrouver Carantomagus, mansion portée sur la Table de Peutinger, et qui, dans ce cas, devrait être cherchée sur un cours d'eau ou dans un endroit marécageux.

Dans ces rapprochements de noms, il importe de ne pas s'en tenir à la forme actuelle. Celles que donnent les anciens documents révèlent parfois des parentés qu'on ne soupçonnait guère au premier abord. Ainsi la Boutonne a été jusqu'au XVe siècle appelée Voultonne ou Voustone, nom qui se rapproche singulièrement de celui du Voultron, l'un des modestes tributaires de la Lizonne. Ces permutations de consonnes de même ordre sont fréquentes ; nous en avons un second exemple dans le vocable de ce dernier cours d'eau, qui, aujourd'hui, ne sait pas au juste s'il s'appelle la Lizonne ou la Nizonne.

RELIGION DES GAULOIS.

Nous ne connaissons guère mieux la religion de nos ancêtres que leur langue et nos ressources pour l'étudier se réduisent à quelques monuments d'une interprétation difficile, à quelques lignes égarées dans les écrits des Grecs et des Romains, au témoignage des premiers missionnaires chrétiens chargés de la combattre, et enfin à ceux de ses usages ou à celles de ses croyances qui ont pu se perpétuer jusqu'à nous à travers une religion de principe essentiellement différent.

Digitized by Google

Ce culte paraît avoir eu pour objet la nature considérée comme animée : l'eau, le feu, les pierres, les arbres, etc...

La litholâtrie ou le culte des pierres se rencontre dans l'antiquité, comme aujourd'hui, chez les peuples encore enfants ou arrivés seulement à un degré inférieur de civilisation. Il est commun à toutes les races : Jacob érige, oint et reconnaît pour divine la pierre sur laquelle il a eu un songe ; Eros, chez les Grecs, a d'abord été adoré sous la forme d'un caillou ; Zeus et Apollon sous celle d'une borne. Pausanias a vu à Pharæ, en Achaïe, une trentaine de pierres longues, simplement équarries et posées sur leur base autour d'un Mercure : c'étaient autant de dieux.

Il n'en fut pas autrement en Gaule : à l'origine on planta en terre une longue pierre brute et on l'adora ; ce sont les menhirs. Plus tard on équarrit et on épannela le bloc dont on voulait faire un fétiche ; puis on en vint à le sculpter, témoin le curieux menhir découvert par M. du Châtellier à Kervadel-en-Plobannellec, dans l'un des quatre panneaux duquel on reconnaît un Mercure avec son pétase et son caducée.

Partant de cette idée que les menhirs ont un caractère religieux, le conférencier a essayé d'interpréter dans ce sens l'inscription de celui du Vieux-Poitiers : RATIN BRIVATIOM FRONTU TARBELSONIOS IEURU, et y a trouvé la formule même ou l'acte de consécration de cette pierre. Nous pouvons ajouter que M. Ernault, le savant professeur de celtique de la faculté des Lettres de Poitiers n'a pas rejeté cette interprétation de M. Lièvre, et que M. Stokes, l'un des maîtres de la science, l'a adoptée dans une note de l'*Academy* (7 juin 1890).

Les menhirs qui sont encore très nombreux chez nous, l'étaient évidemment beaucoup plus lors de l'arrivée des Romains. Ceux du Vieux-Poitiers et de Kervadel prouvent même qu'on en élevait encore à cette époque. Par les attributs de son Mercure, empruntés à la mythologie romaine, le monument de Kervadel témoigne en outre que les Gaulois avaient cru reconnaître leur propre divinité dans le Mercure des Latins. La ressemblance, qui existait peut-être dans les fonctions, était au moins très réelle dans la forme, l'Hermès ou Mercure des Grecs et des Latins n'étant qu'un poteau surmonté d'une tête, et cette tête elle-même n'étant sans doute qu'une adjonction plus ou moins ancienne.

Les Romains ne furent pas moins frappés de cette analogie que les Gaulois et reconnurent sans hésiter leur Mercure dans les menhirs dont le sol de la Gaule était parsemé. C'est ce qui résulte de ce passage de César sur la religion des Gaulois : « Deum maxime Mercurium colunt. Hujus sunt plurima simulacra ; hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad questus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. »

On ne voit pas ce que pourraient être ces *plurima simulacra* si ce ne sont pas nos menhirs. Le mot même dont se sert l'auteur des commentaires est des plus significatifs : ce sont des simulacres et non pas des statues ; d'ailleurs, avant la conquête, nos ancêtres n'en

Digitized by Google

étaient pas encore à ce degré de développement religieux qui s'appelle l'anthropomorphisme.

Si jusqu'ici on a été embarrassé par ce texte, c'est qu'on avait méconnu le caractère religieux des menhirs, caractère que le conférencier a établi dans deux mémoires publiés dans le *Bulletin* de la faculté des Lettres de Poitiers (*Les menhirs ou la litholâtrie chez les Gaulois*, *1889*, et *le menhir du Vieux-Poitiers*, *Ratis Brivatiom*, *1890*.) Nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur.

M. Lièvre ne s'occupera pas, pour le moment, du nom celtique de la divinité assimilée à Mercure; il ne s'arrêtera pas non plus à la question de savoir si les menhirs étaient tous consacrés à un seul et même dieu.

Devenus habiles constructeurs à l'école des conquérants, mais fidèles à leurs propres traditions, les Gaulois donnèrent dès lors des proportions inaccoutumées aux simulacres de leurs dieux. Ils ne se contentèrent plus du simple bloc, brut ou épannelé; ils érigèrent de véritables menhirs en blocage. Telle est l'origine des piles, dites romaines, de Pirelonge, d'Ebéon et de Saint-Mard.

Nous n'insisterons pas sur ce point; il a été de la part du conférencier l'objet d'une publication particulière, *les Fana ou Vernemets du sud-ouest de la Gaule* (*Paris*, *1888*), publication qui a été résumée dans un article de la *Revue* (juin 1888).

On sait que du ve au IXe siècle, les conciles, par des décisions réitérées, proscrivirent le culte des pierres. Beaucoup de ces simulacres furent détruits. Il en fut de même des piles ou *fana*. Vers 554, Childebert ordonna d'abattre les idoles qui se trouvaient encore dans ses Etats, notamment les *simulacra* CONSTRUCTA. Encore un texte qu'il serait difficile de comprendre en dehors de l'explication que M. Lièvre en a donnée.

Pendant que les Gaulois transformaient leurs menhirs en piles énormes, les Romains, de leur côté, érigeaient des monuments à Mercure, mais en se conformant à leurs propres traditions: c'étaient des temples véritables et des statues. A en juger par les faits constatés jusqu'ici, c'est sur les hauteurs que ces sanctuaires étaient placés, comme si l'action protectrice du dieu avait dû s'étendre sur tout le pays que le regard pouvait embrasser. Le plus célèbre de ces monuments est celui dont on a découvert les ruines au sommet du Puy-de-Dôme. Il y en avait un autre sur les hauteurs qui dominent Paris, et c'est même de là que leur serait venu le nom de Montmartre, d'après une opinion pour le moins aussi probable que celle qui en fait le mont des Martyrs. Sur le point culminant du Bocage Vendéen, à une altitude de 285 mètres, d'où le regard s'étend, d'un côté jusqu'à la mer, de l'autre jusqu'à la Loire, se trouve un bourg appelé Saint-Michel-de-Mont-Mercure ou de Mont-Malchus. Il n'est guère douteux qu'il n'y ait eu là un sanctuaire de Mercure. Cette hypothèse est confirmée par le nom même de l'archange sous la protection duquel l'endroit a été placé depuis, les attributions de saint Michel n'étant pas dans le christianisme sans analogie avec celles de Mercure dans le paganisme.

Sur les hauteurs qui au nord-ouest dominent l'ancienne capitale

Digitized by Google

des Pictons il y avait également un sanctuaire de Mercure, dont les vestiges sont une des plus curieuses découvertes du P. Camille de la Croix. Sur un vase de bronze, qu'il y a retiré d'un puits, on lit le nom de la divinité gauloise Adsmerius accolé à celui de Mercure, auquel apparemment il était assimilé.

Emile GINOT.

Nouvelles archéologiques diverses.

L'exposition rétrospective organisée à Tours cette année, à l'occasion du cinquantenaire de la Société archéologique de Touraine, a été littéralement magnifique. Elle avait été disposée magistralement et les pièces de premier ordre y ont abondé.

L'exposition a bénéficié de la notoriété, de l'expérience et des relations de son organisateur, notre compatriote M. Léon Palustre.

M. Palustre a réussi à faire sortir des collections particulières du pays des trésors véritablement inconnus. A sa demande également, des objets du plus haut intérêt, concernant la Touraine et les régions voisines, sont venus des divers points de la France et de l'étranger. Les visiteurs ont pu admirer des peintures anciennes, des pièces d'orfèvrerie, des tapisseries, des broderies, des bijoux, des manuscrits, des imprimés rarissimes, des bibelots, etc., — les uns, que leurs propriétaires n'avaient encore jamais consenti à exposer, — les autres, qu'il faudrait bien des voyages pour pouvoir retrouver.

La célèbre école calligraphique de Tours, de l'époque carlovingienne, n'était pas seulement représentée par les spécimens conservés en Touraine, mais encore par le Virgile de la bibliothèque de Berne, — le recueil de traités de grammaire de l'Université de Leyde, — le recueil relatif à saint Martin du gymnase de Quedlinburg, — et le célèbre Sacramentaire d'Autun.

De nombreux manuscrits enluminés, d'une grande richesse, complétaient la série paléographique. Nous ne citerons que le livre d'heures (xve siècle) de M. Bordes, de Bordeaux, payé en 1875 plus de 30,000 francs, et dont la majeure partie est d'origine poitevine, ainsi qu'une obligeante communication nous a permis de le constater. Cette partie poitevine contient 837 petites miniatures.

Dans les vitrines consacrées à la typographie, on a cherché à exposer la plus ancienne production sortie des presses de chacun des imprimeurs tourangeaux.

Une vitrine spéciale était réservée à Rabelais, à sa bibliographie et à son iconographie.

Nous ne nous arrêterons pas sur les peintures. Toutes les anciennes écoles françaises et étrangères avaient là des spécimens de grande valeur — Le Primatice, Albert Durer, Vouet, Jean Perréal, Greuze, etc., etc.

Les broderies sortaient en majeure partie de la collection de M. de Farcy, d'Angers, — un spécialiste en matière de tissus anciens, dont la compétence est bien connue.

Digitized by Google

Parmi les tapisseries, nous citerons la *légende de saint Guillaume, duc d'Aquitaine*, qui intéresse particulièrement le Poitou, et le *siège de Tunis*, exécuté dans les Flandres, par Guillaume de Pannemaker, pour le cardinal de Granvelle.

Les amateurs de céramique ont eu à se délecter. Presque tous les genres et presque tous les ateliers célèbres avaient leur part. Nous n'avons toutefois rien vu de Saint-Porchaire.

Le Poitou a été très honorablement représenté à cette exposition.

M. le docteur Beaudet avait envoyé une quinzaine d'objets, choisis dans sa collection (nous en avons donné le détail dans le n° 78 de la *Revue poitevine*, p. 189). M. Alphonse Garran de Balzan avait exposé 1° un certain nombre de fragments du beau carrelage vernissé (XIIIe siècle) découvert par lui et Mgr Barbier de Montault, dans l'ancienne église abbatiale des Châteliers ; 2° un bas-relief en bois, provenant également de l'abbaye des Châteliers et représentant *la glorification du roi Soleil.*

Le musée de la ville de Poitiers avait prêté ses crosses et châsses émaillées, de travail limousin du XIIIe siècle, etc., — et la famille Lecointre, ses albâtres sculptés du XVe et ses émaux peints, œuvre des Reymond, des Laudin, etc.

Un détail typique donnera une idée du succès obtenu par cette exposition. Les archéologues tourangeaux avaient dépensé, pour son organisation, onze mille francs. Ils — ont — fait — leurs — frais !!!!!

La plus ancienne tombe armoriée des Deux-Sèvres paraît être celle que M. Arthur Bouneault nous a fait visiter, il y a quelques jours, dans la commune de Breloux, à Boisragon.

Cette pierre sert de montant à une porte. Elle est aux 9/10es bien conservée. Elle affecte la forme habituelle des tombes poitevines de l'époque romane. L'ornementation consiste en : 1° des arcatures en plein cintre ; 2° des dents de scie ; 3° une épée et une lance ; 4° un blason nanti en tout et pour tout d'une bande.

Si cette curieuse pièce ne remonte pas aux vingt dernières années du XIIe siècle, il est impossible de la descendre plus bas que l'extrême commencement du XIIIe. Elle semble bien antérieure à la pierre tombale gravée de Chef-Boutonne, qui est datée de 1211.

Les moules à balles du temps jadis n'étaient pas tous en bronze, comme ceux de Villiers-en-Plaine, d'Uzès et du château de Moussais (cf. notre dernier fascicule, p. 224). M. Garran de Balzan, des Châtelliers, en possède un *en pierre*, qui nous est signalé par Mgr X. Barbier de Montault.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le Poitou au concours des Antiquités nationales. — Extrait du *Rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France*

Digitized by Google

sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1890, par M. Siméon Luce, lu dans la séance du vendredi 11 juillet 1890. (Paris, typ. Firmin-Didot et Cie, in-4° de 22 pp.) :

« Messieurs, le concours des Antiquités nationales a continué de se maintenir en 1890 au niveau vraiment élevé que nous l'avons vu atteindre depuis un certain nombre d'années. Vos suffrages ont été sollicités par trente-trois érudits qui nous ont adressé quarante ouvrages ou mémoires... Ce n'est pas sans regret que nous avons accordé de simples mentions à des travaux qui, pris en eux-mêmes, nous semblent tout à fait dignes d'une plus haute récompense. La rigueur de la méthode, la difficulté du sujet et la nouveauté des résultats ont surtout déterminé notre choix.....

Troisième Médaille. Le moins ardent, le moins zélé de ces jeunes archivistes n'est pas M. Berthelé, conservateur du dépôt départemental des Deux-Sèvres, que votre commission a jugé digne de la troisième médaille. Seulement, comme il ne reste plus guère à Niort de chartes anciennes, l'archiviste des Deux-Sèvres, un peu par nécessité, beaucoup par goût personnel, a employé tous les loisirs dont il pouvait disposer à l'exploration archéologique de la région poitevine. L'ouvrage, qui est le fruit de ce labeur de plusieurs années, intitulé *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, se recommande par des qualités de meilleur aloi.

« Cet ouvrage, et c'est là un défaut grave au point de vue de la composition, comprend deux parties très distinctes : la première relative à l'archéologie monumentale proprement dite ; la seconde à des recherches sur les reliquaires, les vases sacrés et les cloches les plus anciennes du Poitou ou à l'archéologie liturgique et campanaire.

« La première partie, qui est la plus importante et que votre commission a voulu surtout récompenser, abonde en idées neuves, en aperçus ingénieux, et des sept chapitres qui la composent il n'en est pas un qui ne doive attirer l'attention des antiquaires.

« M. Berthelé a étudié notamment, comme personne ne l'avait fait avant lui, les piliers carrés en grand appareil de la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent, dont il a osé le premier placer la construction vers la fin du VIIe siècle, et les meilleurs juges ont déclaré se rallier à cette conclusion.

« Il n'a pas été moins heureux dans ses investigations relatives au chevet de l'église de Gourgé qu'il fait remonter à la fin de l'époque carolingienne, en s'appuyant à la fois, selon sa méthode ordinaire, sur un relevé minutieux de tous les détails de la maçonnerie et sur le témoignage des textes. Cette appréciation, qui avait trouvé d'abord des contradicteurs, paraît aujourd'hui généralement acceptée.

« Plus importants encore sont les chapitres où l'auteur des *Recherches* s'est efforcé de mettre en lumière les influences des écoles de l'Auvergne, du Limousin et de la Champagne sur l'architecture poitevine. Pour composer ces chapitres, il n'eût pas suffi de bien connaître la plupart des édifices religieux ou civils de l'ouest de la France : à ce fonds de notions acquises moins par des études purement théoriques que par la vue, l'examen direct des monuments, il fallait savoir joindre des qualités d'analyse pénétrante et de prudente géné-

Digitized by Google

ralisation que le travail seul ne saurait donner. Aussi, M. Berthelé contribuera puissamment à faire avancer la science, non seulement par les solutions justes qu'il a très souvent trouvées mais encore par les nombreux problèmes qu'il a soulevés et dont il a presque toujours posé exactement les termes.

« Le septième chapitre où l'on établit les caractères de l'architecture de l'ouest de la France, dite architecture ou style Plantagenet, depuis le second quart du XIIe siècle jusque vers le milieu du XIIIe siècle, est excellent de tout point. C'est le premier essai vraiment rationnel d'une classification chronologique des voûtes angevines. La filiation des nombreuses variétés de ces voûtes y est marquée d'une façon très sûre ; et si l'auteur avait pu joindre des dessins à son livre, les moins compétents seraient eux-mêmes frappés de la justesse de sa théorie.

« Sans avoir la même valeur que cette première partie, les quatre derniers chapitres de la seconde relatifs aux fondeurs de cloches poitevines, presque tous originaires du Bassigny champenois ou lorrain, contiennent aussi une foule de détails curieux et nouveaux (pp. 8 à 10).

— « La commission considère comme un devoir de signaler avec éloge à l'Académie les ouvrages suivants qui, dans un concours moins disputé, auraient reçu très légitimement des récompenses (p. 20)...

« M. le lieutenant Espérandieu, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Maixent, avait envoyé au concours un ouvrage intitulé : *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. C'est un recueil de plus de 400 pages avec LV planches de fac-similé qui, malgré certaines imperfections bibliographiques, offre un intérêt de premier ordre. L'auteur y a réuni, classé et commenté toutes les inscriptions d'une région bien déterminée. Les cités de Poitiers et de Saintes y sont représentées par des textes aussi importants que nombreux. Les copies prises par M. Espérandieu lui-même sont correctes et l'on y peut avoir une entière confiance (pp. 21-22).

« Comme M. le lieutenant Espérandieu, l'auteur de *Marbode, évêque de Rennes, sa vie et ses œuvres*, le regretté Vincent Ernault, appartenait à l'armée ; il était chirurgien militaire. Il avait utilisé ses loisirs en préparant cette monographie qui devait être sa thèse française pour le doctorat ès-lettres. Il est mort prématurément avant d'avoir eu le temps de la livrer à l'impression. L'auteur n'est pas toujours au courant de la science en ce qui touche l'histoire littéraire et manque souvent de précision, parfois même d'exactitude dans l'indication des sources ; mais la partie biographique est bien traitée et neuve sur plusieurs points. Il faut savoir gré à M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, d'avoir donné ses soins à la publication posthume d'un aussi estimable travail, et votre commission s'associe volontiers par ses éloges à cet acte de piété fraternelle (p. 22). »

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Séance du 17 avril. — Le R. P. de la Croix fait connaître que, conformément à la décision prise à la dernière séance, le vieux linge provenant du legs de Chièvres, a été partagé entre les Petites-Sœurs

Digitized by Google

des Pauvres et la Conférence de St-Vincent-de-Paul, et les objets religieux ont été remis aux Petites-Sœurs des Pauvres. — Lettre de M. le lieutenant Espérandieu relative à une demande de subvention pour les fouilles de l'abbaye des Châtelliers. (Cette question est renvoyée à l'examen du Conseil.) — Dons par MM. Alph. Garran de Balzan, Mme Weddell, M. Alfred Barbier et le R. P. de la Croix. — Le P. de la Croix lit une note de M. Prosper Puisay sur la découverte à Loudun, place du Marché, d'un poteau que l'on pourrait croire être celui d'Urbain Grandier. — M. G. Vallier propose une notice sur un sceau du prieur de la Fontaine-Saint-Martin (aujourd'hui Fontaine-le-Comte ?). — M. Alfred Barbier communique le sommaire d'un travail qu'il compte lire à l'une des prochaines séances : *Poitiers aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, vieux logis et vieilles familles.* — M. de la Marsonnière donne lecture d'un travail sur Dom Fonteneau, destiné à compléter celui qu'il a lu à la séance publique de cette année.

Séance du 17 juillet. — Nouvelle représentation du *Legs de Chièvres*, grand mélodrame avec boucan, par MM. Gaillard de la Dionnerie et le colonel Babinet. Le président est obligé de lever la séance.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Clergé du Poitou en 1789. Procès-verbaux, cahier des doléances et noms de tous les signataires des procurations et de leurs mandataires, publiés par H. et P. Beauchet-Filleau, et précédés d'une introduction par M. l'abbé Alfred Largeault. — Fontenay-le-Comte, impr. Gouraud, in-8° de xi-290 pp.

Cette publication, qui est une page fort instructive de l'histoire révolutionnaire, comprend 1° les procès-verbaux complets de l'assemblée provinciale du clergé du Poitou, où figurent deux beaux et importants discours de Mgr de Beaupoil de Saint-Aulaire, — 2° le cahier des doléances, remarquablement rédigé au point de vue de la doctrine et des idées, où tout est sage, juste et profondément libéral, — 3° la liste des signataires des procurations et de leurs mandataires, ce qui nous fait connaître d'une manière complète l'état du clergé des trois départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, au moment où s'ouvrait la Révolution.

Le volume est précédé d'une introduction de M. l'abbé Alfred Largeault. Dans ce morceau élégamment écrit, le savant et sympathique président de la Société de statistique des Deux-Sèvres a su apprécier avec beaucoup de tact et de vérité les paroles et les actes de l'ancien clergé poitevin.

Aujourd'hui que l'on étudie de plus en plus la période révolutionnaire, le volume de MM. Beauchet-Filleau sera non seulement consulté avec fruit mais lu avec intérêt. Le clergé poitevin y trouvera une belle page de son histoire et les travailleurs des documents originaux qu'une bonne table permet de consulter facilement.

Digitized by Google

Recherches sur la Noblesse du Périgord, [par Madame la marquise de Cumont]. — Saint-Maixent, impr. Reversé; Niort, libr. Clouzot, in-8° de 376 pp.

Le sujet de ce livre n'est pas de ceux qui rentrent dans le programme de la *Revue poitevine et saintongeaise*, mais l'auteur appartient au Poitou. C'est également en Poitou que le livre a été rédigé et publié.

La *Revue poitevine* a déjà eu l'occasion de signaler l'intérêt porté aux études historiques par Madame la marquise de Cumont. Nous avons dit l'importance de la bibliothèque et des archives conservées au château de la Roussière. Ces archives personnelles, Madame de Cumont les a complétées par des recherches dans les dépôts publics, notamment aux archives de Pau. Il en est résulté un solide et utile volume sur la noblesse périgourdine, presque uniquement fait d'extraits et d'analyse de documents originaux : hommages, montres, maintenues de noblesse, etc.

Deux tables étendues et soignées, l'une pour les noms de familles, l'autre pour les noms de fiefs, complètent cet ouvrage auquel nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue, car il fait réellement honneur au Poitou, qui l'a vu naître, aussi bien qu'au Périgord, qui l'a inspiré.

Nouvelles bibliographiques diverses.

— Dans notre énumération des monographies destinées à paraître d'ici quelques mois dans les *Paysages et monuments du Poitou*, (Cf. notre dernier fascicule, p. 222), nous avons oublié *Ligugé* (Vienne), par M. de la Marsonnière.

— Dans *Ourida*, par le cheikh Si Habil Klarin m'ta el Chott (Paris et Limoges, Lavauzelle, 1890, in-12, pp. 278 à 281) : récit d'un épisode de la vie d'Afrique de notre collaborateur et ami le lieutenant Espérandieu.

— Mgr X. Barbier de Montault vient de rédiger une étude sur le curieux livre d'heures du XVI° siècle, provenant de l'abbaye poitevine de Charroux et faisant aujourd'hui partie de la collection de M. le docteur Beaudet à Saint-Maixent.

— M. Roger Drouault a découvert récemment, chez M. d'Oyron, au château de Verrières, près Loudun, une importante série d'autographes de Rouget de l'Isle.

— M. L. Favre vient de liquider les exemplaires qui lui restaient des Glossaires de Du Cange et de la Curne de Sainte-Palaye. On trouve aujourd'hui ces ouvrages sur les catalogues de divers libraires parisiens et allemands, à des prix insensés de bon marché. Ceux qui ne sont pas contents, par exemple, ce sont les souscripteurs de la première heure, dont le concours a permis à M. L. Favre de mener à bien ces deux importantes publications.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Digitized by Google

7me Année N° 81. 15 Septembre 1890.

REVUE

POITEVINE ET SAINTONGEAISE

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.

RECUEIL MENSUEL

LA REFONTE DU TIMBRE

de l'Horloge municipale de Bressuire, en 1516

L'un des anciens registres des archives de la baronnie de Bressuire, aujourd'hui conservées au château de Saint-Loup (Deux-Sèvres), contient le compte des dépenses faites en 1516 pour la refonte du timbre de l'horloge municipale de Bressuire. Ce timbre paraît avoir été refondu uniquement pour en augmenter le poids.

Le fondeur, qui fut chargé de l'opération, avait nom Micheau ; il ne nous est connu jusqu'ici par aucun autre document.

Mise de deniers faicte par moy René Beau, recepveur susdit, pour la réparation de l'auloge en l'an mil vc xvi, par le commendement de messieurs les habitans de ceste ville.

Premièrement. Fut faict marché à Jehan de la Marche..... pour abiller la cherpente dudit hauloge et icelle hausser de troys piedz et mectre à faczon de lanterne, prest pour couvrir de plomb. Faict ledit marché à la somme de. . . viii l. x sou.

Item convint grossir la cloche et pour ce faire, envoyé à la Forest (1) pour avoir Micheau le fondeur ; baillé à ung homme qui y fut . . . . . xviii d.

Et fut le jour Sainct Jehan de may (2) vcxvi (3).

Et pour entreprendre le dict marché, le jeudi ensuivant (4) vinst le dict fondeur, quy fit marché on parcquet de ceste ville à monsieur le chastellain et monsieur des Feuillardes, pour refondre la cloche dudit hauloge, quy poisoyt iiicLxix livres

(1) Vraisemblablement *la Forêt-sur-Sèvre*, commune du canton de Cerizay (Deux-Sèvres). — La Forêt-sur-Sèvre est distante de Bressuire de 16 kilomètres.

(2) Le 6 mai, fête de Saint-Jean-Porte-Latine.

(3) *Sic*, pour *mil* vcxvi. — La suppression du mot *mil* dans les dates n'est pas absolument rare à cette époque.

(4) Le 8mai.

Digitized by Google

pesans, icelluy poix rendre quicte de déchet, et oultre de la grossir de poix du nombre de v^c livres. Pour ce faire fut fait marché à la somme de c l. (1) de plus plus, de moins moins, car impossible estoit audit fondeur de la faire juste dudit poix sans plus ou moins.

Et pour le vin de marché. . . . . dix solz

Item convint faire icelle vielle cloche descendre de son lieu. Payé pour ce faire à Jehan de la Marche et six aultres hommes quy la descendirent [et] apportèrent jusques au poix de ceste ville, pour leur disner sans nulle autre chose. . XXVII s. IX d.

Item vinst ledit fondeur pour parachever ladite cloche qu'il fist et icelle rendit du poix qu'il avoit promis et oultre de plus de CLX l. et ne peut on savoir à la vérité parce qu'elle rompit le poix et ballances de ceste ville (2), toutevoys fut fini par mons^r le chastellain, Lucas Gerberau, moy et aultres, pour le tout du premier marché que pour (3) ce qui s'étoit trouvé davantage, à la somme de. . . . . c l. (4)

. . . . . .

Item pour faire conduyre icelle cloche despuys la halle (5) juxques ès Cordelliers (6). . . . . XV d. (?)

Item pour icelle monter en son lieu, esceller et couldre au poinct qu'elle debvoyt demourer, baillé à Jehan de la Marche pour prix et despens la somme de . . . . . XXXVIII s.

. . . . . .

Et pour icelle cloche passer, convint rompre une porte chez les Cordelliers et pour icelle faire rabiller, baillay VII s. VI d.

Item pour l'espy de fer, que fit Pierre Garreau et Perrot le claveurier, à huyt florons, pour LXV l. de fer prises chez (?) Jacques Gabriau que pour leur paynne et faczon. LXXVIII s. IX d.

Item pour la girouete à mectre par dessus. . XVII s. VI d.

Item pour la paincture dudit espy, tant en or, azeur, que

(1) La première rédaction du compte portait IIII^XXV *livres*.

(2) Une cloche de 500 kilogs ! ! !

(3) Nous dirions aujourd'hui : *tant pour le tout du premier marché que pour.....*

(4) La première rédaction portait IIII^XXXVII *l.* X *s.*

(5) Il semble bien résulter de ce texte que la cloche fut fondue sous la halle. (Cf. notre article *Une fonte de cloches au temps jadis*, dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1889, p. 162.)

(6) « L'horloge de Bressuire, transportée beaucoup plus tard dans le clocher de Notre-Dame, était placé au XVIe siècle dans le clocher des Cordeliers ». (B. Ledain, *Histoire de Bressuire*, 2e édition, p. 178.)

Digitized by Google

aultres coulleurs mises à huylle, payé à Pierre Thomazeau, painctre (1). . . . . IIII l. X s.

Item pour envoyer quérir Jehan le Diable, maistre haulogeur de la ville de Thouars, payé. . . . . XX d.

Item à Jehan Chessé de la Barbeaudière pour faire le mail (2) poisant XXVI l. de fer ouvré pour donner (??) sur la dite cloche, la somme de. . . . . XXVIII s.

Item fut pris chez Lucas Gabriau LXIIII l. de fer, baillé à Jehan le Dyable pour faire le manche du dit mail que aussi pour faire la bande de fer qui soustient ledit mail que aultres ataches par dessus; pour ledit fer à IIII d. la livre . . . XXI s. IIII d.

Item payé pour avoir du charbon de brande (3). . . II s.

Item baillé à Perot le claveurier, pour les bandes de fer pour lyer l'auloge, pour XII l. de fer ouvré, pour chascune livre X d., pour ce . . . . . X s.

Item payé à Lucas Gabriau pour quatre journées de la despense do Jehan le Diable et Perot le claveurier qui furent à ouvrer ce que dessus. . . . . XIIII s. III d.

Item pour le sallere du dit Jehan le Diable, pour ce qu'il estoyt venu de Thouars abillé le dit hauloge . . XVII s. VI d.

. . . . . .

Item baillé XII d. pour boyre à Petit Jehan le menuzier, Micheau et Soudelard (?) pour visiter la cherpente dudit hauloge et pour savoir sy elle estoit seure. . . . . IIII s.

Nous laissons de côté les autres articles du compte relatifs aux travaux de charpente, serrurerie, plomberie, etc., nécessités par cette réfection du timbre et du beffroi de l'horloge (4).

QUELQUES TEXTES CAMPANAIRES

Saintongeais et Aunisiens.

Les textes suivants, que nous devons à d'amicales communications, sont, croyons-nous, tous inédits. En outre de leur

(1) On trouve à Bressuire, en 1482, un peintre du nom de Hilaire Thomazeau. (B. Ledain, *Histoire de Bressuire*, 2e édition, p. 178.)

(2) Le marteau frappant sur le timbre.

(3) Jusqu'à la vulgarisation du charbon de terre, dans la Gâtine poitevine, on employait pour les forges, au lieu du charbon de bois ordinaire, du charbon fait avec les souches ou racines des brandes du pays. Ce charbon a porté jusqu'à notre époque le nom de *charbon de brande*.

(4) Cf. dans nos *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, pp. 390 et 409, les documents relatifs aux refontes du timbre de l'horloge municipale de Niort en 1740 et en 1784.

Digitized by Google

intérêt au point de vue de l'histoire locale, ils apportent des renseignements nouveaux sur plusieurs fondeurs de cloches anciens : Robert Bagouin, de la Rochelle (??), — Jean-Baptiste Alabrée, de Luçon, — François Lavouzelle, de la Rochelle, — Paget, de Rochefort, — et les Voruz, de Nantes.

Hôtel-de-ville de la Rochelle, 1467 et 1476.

L'annaliste Baudouin donne les détails suivants sur les refontes de la grosse cloche municipale de la Rochelle, dans la seconde moitié du xve siècle :

« En l'année 1467, le gros sein (1) de la commune fut baillé à faire à un nommé Robert Bagouin, lequel fit sa fonte où il mit grande quantité de métail outre le gros sein ancien qui estoit rompu, et fut icelui seing fondu et coulé ; mais par aulcune faulte il ne fut parfait, et y défaillirent les anses, dont fut grand dommage ; — il ne fut parachevé qu'en 1476, aussi entier, beau, bon de façon et son que sein de ce royaume » (2).

Eglise Saint-Etienne de Marans, 1756.

La première cloche porte comme inscription :

+ A DIEV SEVL HONNEVR ET GLOIRE IAI ETE NOMMEEETI ENETTE FRANCOISE ET AY EV POVR PARAIN HAVT & PVIS^T SEIG^R ETIENNE

+ FRANCOIS DALIGRE CH^R COMTE DE MARANS SEIG^R & C^A C^R DV ROY & PRESIDANT A MORTIER DV PARLEM^T DE PARIS & POVR MARAINE

+ H^TE & P^TE DAME FRANCOISE TALLON SON EPOVSE V D ML^RE IEAN BAPTISTE POVLLIN CVRE D C P^SE LE S^R ANTOINE DESPARPAILHAT M^D

+ & M^RE NICOLAS DE BOVLARD FABRIQVEVRS LAN 1756.

†
I H S

+ IEAN BAPTISTE ALABREE MA FAITE.

Les croix initiales des lignes sont cantonnées de quatre points (3).

(1) Du latin *signum*, cloche. — *Saintier*, fondeur de cloches.

(2) Communication de M. Georges Musset.

(3) Communication de M. l'abbé Noguès.

Digitized by Google

Eglise Notre-Dame de la Rochelle, 1750 et 1778.

« Le deux juillet 1778, sous l'épiscopat de Mgr François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, Mre Gabriel Hilarion Bouhier, prêtre de l'Oratoire, curé, Mre Louis-François Jouin, écuyer, sieur de la Tremblay, seigneur de Perygny, marguiller d'honneur, Mr Pierre-Joseph Papineau des Marais, juge en exercice de la jurisdiction consulaire, syndic de la chambre du commerce, fabriqueur trésorier, le sr Pierre de Roux, bourgeois, fabriqueur, maître François Boisdon, décédé, par moi soussigné Mre Antoine Adalbert, licentié de la faculté de théologie de Paris, Grand Vicaire du diocèze, chanoine dignitaire aumônier de la chatédrale de cette ville, en présence et à l'invitation de Mr le curé, a été bénite la principale cloche de cette paroisse, et a été nommée Françoise-Esther par messire Louis de Roussy chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, lieutenant pour le Roi au gouvernement de cette ville, commandant de la place, et par dame Françoise-Esther de St Estève, épouse de messire François-Henry Harouard, chevalier seigneur de St Sornin, Croix-Chapeaux, la Garde aux Valets, Chermeneuil, Sousmorant, Herbauges et autres lieux.

« Cette cloche, refondue en 1750 par Jean-Baptiste Allabray, me fondeur de Luçon, vient de l'être de nouveau par François La Vouzelle, me fondeur de cette ville, demeurant sur cette paroisse. On y remarque sur tout l'élégance de la forme, le poli de l'ouvrage, elle est du poids de 2794 livres, et n'excède son premier poids que de 83 livres, ce qui fait honneur à l'artiste. Le prix convenu pour la fonte, toutes dépenses, et corde en main, a été de 1200 l., l'excédant de la matière a été payé à raison de 36 sols par livre.

[Signatures :] « St-Estève de St-Sornin. — Roussy. — St-Sornin. — Buzelet. — Dadvisard. — Henriette de St-Sornin. — Angélique de Meynard. — Julie du Passage de Meynard. — Harouard. — Des Montils de la Tremblay. — Legay, chne. — P. Coudeau. — Jouin de la Tremblay. — Papineau. — Le Roux. — Gabriel-Hilarion Bouhier, prêtre de l'Oratoire, curé de Notre-Dame. — Aldebert, vic. gén. » (1).

Eglise de la Ronde, 1778.

La cloche de cette paroisse, refondue récemment par M. Astier, portait cette inscription :

(1) Communication de M. Meschinet de Richemond.

Digitized by Google

Parrain, M. Pierre-Clément Texier. + Maraine. demoiselle Marie-Anne Bovdeav, + son épouse. M^sre Lovis Denischav, p^tre curé de Tavgon La Ronde, son annexe.

F. + Lavozelle fondeur a la Rochelle + l'année 1778 (1).

Eglise de Deuil, 1786.

La cloche porte l'inscription suivante :

J'AI ÉTÉ BENITE AV MOIS DAVT 1786 PAR MESSIRE ETIENNE ARRIVE CURE DE CETTE PAROISSE PARAIN LE SIEVR CORBINEAV PROCUREUR FISCAL DE LA CHATELLENIE DE DAVIL ET MARAINE MARGVERITE BENOIST EPOVSE DU SIEVR ANDRÉ MARCHAND SINDIC DE CETTE PAROISSE + VENITE ET ADORATE DOMINVM IN ATRIO SANCTO EIUS.

+ F LAVOVZELLE FONDEVR A LA ROCHELLE (2).

Eglise Notre-Dame, à Rochefort, an XIII et 1844.

Cette église possède trois cloches. La grosse porte comme inscription :

PAR LOUISONS TOVLOVSE
ANNO 1844

(*Main*) LAUDA JERUSALEM DOMINUM LAUDA DEUM TUUM SION

(*Main*) MARIE CLAIRE A NOTRE-DAME DE ROCHEFORT

La moyenne, qui vient du port :

ROCHEFORT LAN 13

La petite, venant également du port :

PORT DE LORIENT LE VAISSEAU LE RUGULUS L'AN 13

(1) Communication de M. Astier, fondeur de cloches à Nantes.

(2) Communication de M. l'abbé Noguès.

Digitized by Google

Sur cette dernière est figurée une ancre dans un médaillon.
La moyenne et la petite cloche n'ont pas été bénites (1).

Eglise Saint-Etienne, à Marans, 1808.

La seconde cloche porte comme inscription :

(*Main*) J'ai été fondue à Nantes au mois de ianvier l'an 1808 les cérémonies de ma bénédiction ont été
(*Main*) Faites par MM Charles Gilbert curé et René-Pierre Poissonnet vicaire de cette paroisse de
(*Main*) Marans. et nommée Louise-Madelaine par Mr Pierre-Louis-Rollant Le Jeune mon parrain maire de
(*Main*) Cette dite paroisse et par madame Marie Madeleine Veyret son épouze ma marraine auxquelles
(*Main*) Cérémonies ont assisté MM Iean Baptiste Vincent Lucas, René Norig/on (2) et Pierre René de Bureau
(*Main*) Fabriciens.
(*Main*) Fai te par Voruz + Ieune à Nantes lan 1808. (3)

Eglise de Saint-Pierre, île d'Oléron, 1821.

La cloche de cette paroisse (4), refondue en mai 1889 par M. Georges Bollée, portait cette inscription :

(1) Communication de M. l'abbé Noguès.
(2) *Nourigeon.*
(3) Communication de M. l'abbé Noguès.
(4) Poids : 180 kil.

Digitized by Google

(*Main*) Donnée à l'église de St Pierre par le curé, ancien grand vicaire du diocèse, et présentée pour la bénédiction par M D G J M de Maccarthi et dem. A Rivière.
(*Main*) Fondue à Rochefort par Paget, 1821 (1)

Eglise Notre-Dame, à Marans, 1822.

(*Main*) Cette cloche a été fondue à Nantes en 1822 par les soins de Mr Pierre Louis Rolland
(*Main*) Le Jeune maire de la ville de Marans les cérémonies de sa benediction ont été faites par Mr
(*Main*) René Pierre Poissonnet curé de cette ville et Mrs Goyau et Chalon ses vicaires elle a été
(*Main*) Nommée Renée Julie par Mr René Pierre Poissonnet curé de Marans son parrain et dame Marie Julie
(*Main*) Bourdeau épouse de Mr Jean Baptiste Francois Godefrois Casimir de la Coste sa marraine en présence
(*Main*) De Mrs Pierre Louis Rolland le jeune maire de cette dite ville Pierre Fournier de Breuil jeune
(*Main*) L'un de ses adjoints et René Norigeon

(1) Communication de M. Georges Bollée, fondeur de cloches à Orléans.

Digitized by Google

et René Pierre de Buraud Jean Joussaume et Jean Jeanneau
(*Main*) Doutière marguilliers de leglise de Saint Etienne de cette ditte commune
(*Main*) Faite par Jean Voruz (1)

LES MŒURS POPULAIRES D'AUTREFOIS

EN SAINTONGE ET EN AUNIS (2).

Presque partout, quand on apercevait à la voûte céleste

..... L'étoile qui file, file
Et disparaît,

comme a dit Béranger, on se signait dévotement : c'était l'âme de quelque petit enfant mort sans baptême, qui se rendait aux Limbes (3), partout où ce n'était pas le signe précurseur de la tempête.

Le lever de la lune était *l'excitateur* des spectres, des revenants, des *escalettes*, qui sortaient des tombeaux pour épouvanter ceux dont ils avaient à se venger. Tantôt ils venaient leur gratter les pieds pendant leur sommeil, tantôt ils arrachaient violemment les couvertures de leur lit et les mettaient à nu, tantôt ils faisaient un bruit effroyable dans la maison, ou bien poussaient des cris, des plaintes, des gémissements qui glaçaient d'épouvante ceux qui les entendaient; puis on sentait tout à coup un objet indescriptible, insaisissable, vous effleurer la face, vous éventer, vous frapper... Enfin, il y avait des habitations *hantées* qu'il fallait absolument déserter, sous peine d'être roué de coups...

(1) Communication de M. l'abbé Noguès.

(2) Cf. la *Revue*, nos 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71 à 79 et 80.

(3) C'est un reste du priscillianisme.

« Priscillianistæ hœretici nasci unumquemque hominem sub constitutionibus stellarum putant : et hoc in adjutorium sui erroris assumunt quod nova stella exiit cum Dominus in carne apparuit : cujus fuisse fatum eamdem quæ apparuit stellam putant. Sed si Evangelii verba pensamus, quibus de eadem stella dicitur : « usque dum veniens staret supra ubi erat Puer »; dum non puer ad stellam, sed stella ad puerum cucurrit : si dici liceat, non stella fatum pueri, sed fatum stellæ is qui apparuit puer fuit... neque enim propter stellas homo, sed stellæ propter homines factæ sunt... » Gregor pap. — *Ex homilia in Evang. de Epiphania.*

Digitized by Google

Sans doute il y a eu de vrais revenants, comme nous le voyons dans l'Ecriture, mais que de contes absolument invraisemblables débités jadis au coin du feu, pendant les longues *veillées* d'hiver à la campagne! Que d'histoires de prétendus revenants ne sont que le produit de l'adresse et de l'artifice!... Ici, c'est un jeune homme conduit par la passion qui se déguise en fantôme; là, c'est une domestique infidèle qui trompe la confiance de ses maîtres; quelquefois c'est un locataire qui, pour décrier la maison qu'il habite et dont il ne paie peut-être pas le loyer, met tout en œuvre pour faire croire qu'*il y revient;* quelquefois c'est un fermier qui prend toutes les mesures possibles pour rester seul à faire valoir une terre qui lui convient, etc., etc. Enfin, un grand nombre d'apparitions sont les effets de la peur, d'une imagination exaltée, d'un cœur troublé par le remords: l'on croit voir... et l'on voit!...

Les *vampires*, ces monstres vieux à peine de 150 à 180 ans (1), sortaient aussi à ce même moment en chair et en os de leurs sépulcres, se glissaient par le trou de la porte ou de la serrure dans l'habitation de leurs proches, montaient sur leurs lits pendant leur sommeil et leur suçaient le sang en leur pressant la gorge pour les étouffer. Comme nous devons nous estimer heureux d'être délivrés de semblables visiteurs! Cependant le *non omnis moriar* du poète a dû faire partie de leur bagage testamentaire... car il reste encore d'eux je ne sais quelle *pars subtilior*, *pars ultima sui*, que les modernes ont baptisée « cauchemar ».

Les lutins, fadets ou farfadets étaient de petits esprits plus folâtres que méchants. Ils jouaient une foule de tours à ceux auxquels ils s'attachaient un instant. Ils cachaient l'outil du travailleur, les béquilles ou le bâton des impotents, faisaient perdre les *broches* et les aiguilles des ouvrières, cassaient leur fil ou leur laine, brouillaient leurs échevaux, défaisaient leurs tricots, etc., etc., et quelquefois tourmentaient les malades contre lesquels ils avaient *une dent*...

A cette même heure, les fées ou fades (*fatidicæ*) sortaient des grottes, des fontaines, des torrents ou des forêts, au fond desquels elles habitaient, pour se réunir dans une prairie éloignée et danser ensemble sur le gazon. Un des traits caractéristiques des fées saintongeaises, c'est qu'elles aimaient les enfants, qu'elles présidaient à leur naissance, leur dispensaient le bonheur et prenaient plaisir à les bercer et à leur *montrer* des rêves

(1) Chaque siècle a eu ses modes; chaque pays, comme l'observe D. Calmet, a eu ses préventions et ses maladies. Mais les vampires n'ont point paru dans tout leur éclat dans les siècles barbares et chez les peuples sauvages. Ils se sont montrés au siècle des Diderot et des Voltaire, dans l'Europe qui se disait déjà civilisée. V. D. Calmet, t. II.

Digitized by Google

d'or. On leur donnait le nom de *Bonnes*, et l'on dit même que c'est d'elles que vient aux berceuses le nom de *bonnes d'enfants* (1). D'une beauté remarquable (2), elles étaient généralement vêtues de blanc, laissant leur ondoyante chevelure flotter au vent et se couronnaient de fleurs aquatiques. On faisait remonter leur origine à l'époque du gouvernement des femmes dans les Gaules, et ces êtres mystérieux et surnaturels nous offriraient ces antiques Druidesses, ces *Velleda*, pythonisses politiques, religieuses et guerrières, avant que les Druides ne leur eussent enlevé leur influence, leurs attributions législatives et leur autorité, en les réduisant aux fonctions de simples prêtresses. Alors les Druidesses ne furent plus que des fées, des sorcières, ou de misérables diaconesses..... (3).

C'est pourquoi, à côté des bonnes, il y eut de méchantes fées. Celles-ci donnaient aux enfants, à leur naissance, la mauvaise fortune et les mauvaises qualités. Elles pouvaient jeter des sorts aux hommes et même les transmuer en animaux. On ajoute même que ce furent les anciennes Druidesses qui ne voulurent pas embrasser le christianisme...

Dans les croyances saintongeaises, les fées bonnes ou mauvaises sont confondues parfois avec les Parques. Elles sont au nombre de trois, et on les dépeint tenant le fuseau et la quenouille. Elles sont vieilles et ne rient pas tous les jours. C'est pourquoi il faut les respecter et les honorer. On pensait à peu près de même en Bretagne (4). Le nom de *sœurs filandières* (5) leur était donné, mais personne oncques ne vit le moindre fruit de leurs œuvres. Il n'en était pas ainsi de la Bonne Vierge, qui, pendant les beaux jours d'été, semait ses fils dans l'espace, pour en donner un spécimen aux pauvres mortels.

(1) Gautier, id., 231.

(2) Sauf la fée Mélusine qui, tous les samedis, était obligée de prendre la forme du serpent dans la partie inférieure de son corps.

(3) Gautier, id.

(4) Les fées ont laissé chez nous plusieurs souvenirs. Sur le *terrier de la fade*, à Courcoury, près Saintes, entre autres, V. *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. v, p. 55 (Deux légendes). Plusieurs châteaux en ont aussi porté le nom, entre autres celui de Villexavier (arrond. de Jonzac), appelé *château de la Fade*. — Près de l'ancien château de Montlieu est aussi le *trou des fadets*, etc.

(5) Cette expression est assez familière à La Fontaine :

« Il était une vieille ayant deux chambrières
Elles filaient si bien que les *sœurs filandières*
Ne faisaient que brouiller au prix de celles-ci... (Liv. v, fab. 6.)

Ailleurs :

Meurs, et va de ce pas
Haranguer les *sœurs filandières*... (Liv. xii, fab. 5.)

Digitized by Google

A minuit précis, commençait le sabbat, c'est-à-dire la plus horrible des orgies que l'on puisse imaginer entre les démons, les sorciers, les sorcières, les diablotins et les animaux du diable. On choisissait toujours, pour s'y rassembler, un carrefour éloigné, soit une *croisée* de quatre chemins au moins, ou quelque lieu désert et sauvage, près d'un lac, d'un marais ou d'un étang, mais alors seulement qu'on devait fabriquer la grêle, les orages, les tempêtes, les trombes et les tourbillons. Ce lieu maudit était reconnaissable entre mille ; outre qu'il n'y poussait jamais plus d'herbe, on y voyait de grands ronds dessinés sur le sol par les rondes et les danses infernales. Les bonnes femmes racontaient naguère en se signant, que c'était pour éloigner ces affreuses réunions que l'on plantait des croix à l'embranchement des routes (1).

Quand l'heure de partir pour le sabbat était arrivée, sorciers et sorcières commençaient par se frotter tout le corps d'un onguent magique composé de graisse d'enfant et du suc de diverses plantes, afin de se rendre invisibles. Ils avalaient aussitôt quelques gouttes d'une certaine liqueur soporifique, se couchaient sous le manteau de la cheminée, et pendant leur sommeil un diable quelconque venait les enlever, les faisait passer par le tuyau, monter *à cheval* sur leurs balais, et, dans cet équipage, les transportait à travers l'espace au point désigné (2). Ce n'était pas le seul mode de locomotion usité pour la circonstance. Quelquefois, par une faveur toute particulière, Satan transformait ses disciples en chiens, en boucs, en chèvres, en ânes..... — (oh ! oui !...) — et en un clin d'œil, ils étaient rendus là où ils avaient été convoqués.

Souvent, les sorcières promettaient au diable d'apporter au sabbat de petits enfants volés. Quand elles étaient parvenues à soustraire quelques-uns de ces petits êtres à leurs parents, elles les amenaient en croupe. Comme elles n'avaient de pouvoir que sur ceux qui n'étaient pas baptisés, elles ne trouvaient pas toujours fortune. Dans ce cas, elles devaient présenter leurs propres enfants. Tous, quels qu'ils fussent, étaient d'abord baptisés du

(1) Les carrefours ou *quadrivium* étaient dans l'antiquité consacrés à Mercure, un dieu pour les païens, un diable pour les chrétiens. Or, Grégoire de Tours avait dit : « Toutes les fois que vous trouverez un temple païen ou un simulacre des idoles, élevez-y une basilique, dédiée au Sauveur, afin que les Gentils accoutumés à y déposer leurs offrandes, adorent le Seigneur au lieu des faux dieux. » Des basiliques ne pouvant s'élever partout, la meilleure et la plus simple consécration de ces lieux éloignés, fut la présence du signe du salut des hommes.

(2) On connaît la plante dont les prétendus sorciers se servaient pour se procurer ce sommeil turbulent et illusoire : c'est le *stramonium*. La racine de cette plante cause un délire accompagné d'un profond sommeil. Pris à forte dose ce dormitif est même mortel.

Digitized by Google

baptême du diable (1) et on les élevait ensuite à sa propre école. Ceux qui, au bout de quelque temps, ne faisaient concevoir d'eux aucune bonne espérance d'avenir, étaient condamnés à être fricassés. Les sorcières se chargeaient de les dépecer et de les passer par la poêle. C'était ordinairement dans la nuit du mercredi et dans celle du vendredi que l'on se réunissait.

Aussitôt qu'on était arrivé, on allait faire sa cour au « Maître ». C'était un grand vilain bouc pourvu de trois cornes, dont celle du milieu projetait une flamme qui éclairait toute l'assistance. A cet effet, chaque arrivant, une chandelle noire à la main, venait baiser un petit visage d'homme noir, que le diable portait..... sous la queue : c'est ce que l'on appelait l'*hommage*. Puis l'on s'occupait à ruminer les forfaits à accomplir, les craintes et les épouvantes à donner aux hommes ; on préparait les maléfices et sortilèges pour faire mourir les gens et crever le bétail ; chacun racontait ses prouesses : celui qui avait bien mérité du grand Bouc, était décoré de l'ordre du *pou d'argent* ; celui qui n'avait pas fait assez de mal était rossé d'importance.

Il y avait aussi d'abominables mystères. Une sorcière célébrait la messe du diable, avec des cierges noirs, une hostie noire, un calice noir et des burettes noires. Comme formule consécratoire du pain, qui était de millet noir, elle répétait trois fois : *Belzebuth ! Belzebuth ! Belzebuth !* Sur le vin, qui était remplacé par du sang de petits enfants, avec un certain extrait diabolique, sans nom dans aucune langue, elle disait : *Corbeau noir ! Corbeau noir !* Invocation au prince des ténèbres.

Au festin, chaque sorcier ou sorcière se trouvait placé entre deux diables. On y mangeait des fritures d'enfants, de la chair de pendu, on y buvait du sang de vipère, du venin de scorpion et d'aspic, et l'on y chantait des chansons abominables. Après quoi, chacun des convives, comme pour rendre ses *grâces*, venait se prosterner devant le grand bouc, et l'on se divertissait. Les uns dansaient en rond avec un gros chat noir pendu au derrière ; les autres formaient des quadrilles, avec des crapauds habillés de velours rouge, portant des grelots attachés au cou et à la patte droite. Des hiboux égayaient la danse de leur harmonieux concert. On y commettait toute sorte d'horreurs. On en voyait polker la tête tournée derrière devant et même les jambes en

(1) « Pour cette opération infernale, dit Colin de Plancy, le diable urine dans un trou ; on prend de cette déjection avec un goupillon noir, on en jette sur la tête de l'enfant en faisant des signes de croix à rebours avec la main gauche et en disant : *In nomine Patrica, Matrica, araguaco Petrica agora, agora, Valentia* » ; ce qui veut dire : « Au nom de Patrique, de Matrique, Pétrique d'Aragon, à cette heure, à cette heure, Valentia ». « Le diable ou celui qui le représente au sabbat, rebaptise aussi avec du soufre, du sel et de l'urine, les adultes des deux sexes qui se font recevoir à ses assemblées. »

Digitized by Google

l'air. Tout cela durait jusqu'au chant du coq. A peine le premier coquerico du réveille-matin se faisait-il entendre, que le grand Bouc congédiait la troupe, et tous se dispersaient prompts comme l'éclair.

D'après de Mirville, c'est dans les affreux mystères du gnosticisme que l'on retrouverait l'origine du sabbat. Pendant que les *Adamites*, qui voulaient ramener le genre humain à la simplicité de notre premier père, professaient des dogmes que l'on ne pouvait, au dire de saint Epiphane, articuler sans rougir ; que les *Ophites* rendaient un culte sacrilège au serpent, cause de tous les maux ; que les *Caïnites*, pour la même raison, c'est-à-dire pour la glorification du mal, adoraient Cham et Caïn.... les *Sataniciens*, eux, regardaient Satan comme le véritable Sabaoth ou Créateur du monde, et ne pensaient qu'à le fléchir et à lui plaire, d'où le sabbat des sorciers (1).

Si l'on ne trouve aucune notion du sabbat chez les anciens Pères de l'Eglise, cela vient de ce que le nom de sabbat ne fut guère employé dans ce sens que vers le moyen âge. Selon Duhaut, « cette acception peut facilement s'expliquer en disant que dans les siècles qui suivirent l'invasion des barbares, les juifs qui seuls avaient conservé dans toute leur intégrité la science de leurs pères, étaient tous regardés comme des sorciers. De là, la dénomination du sabbat pour désigner toutes les assemblées de sorciers » (2).

Bergier prétend que « ce qui entretient la crédulité populaire, ce sont les récits de quelques peureux, qui, se trouvant égarés la nuit dans la forêt, ont pris pour le sabbat des feux allumés par les bûcherons et les charbonniers, ou qui, s'étant endormis dans la peur, ont cru entendre et voir le sabbat, dont ils avaient l'imagination frappée ».

La chose a pu être possible quelquefois, mais il y avait certainement plus que cela. Il y avait une foule de bohémiens, de malfaiteurs ou de bandits, qui, escomptant la folle crédulité du vulgaire, comme cela se voit encore parfois, se faisaient passer pour sorciers, terrorisaient la campagne qu'ils mettaient à rançon, et cherchaient l'impunité dans quelque retraite isolée où ils établissaient leur quartier général (3).

(1) *Des Esprits et de leurs diverses manifestations*, t. VI, p. 76.

(2) *Encyclopédie du* XIX*e siècle.*

(3) « Charles II, duc de Lorraine — (1545-1608) — voyageant incognito dans ses états, arriva un soir dans une ferme où il se décida à passer la nuit. Il fut surpris de voir qu'après son souper on préparait un second repas plus délicat que le sien et servi avec un soin et une propreté admirables. Il demanda au fermier s'il attendait de la compagnie. Non, répondit le paysan, mais c'est aujourd'hui jeudi, et toutes les semaines, à pareille heure, les démons se rassemblent dans la forêt voisine avec les sorciers des environs, pour y faire

Digitized by Google

Il n'y a pas si longtemps, d'ailleurs, que l'on ne croit plus à la campagne aux réunions diaboliques du sabbat.

C'était encore pendant la nuit, mais à des époques relativement rares, qu'avait lieu la *chasse-galerie* ou chasse-volante, parce qu'elle avait lieu dans les airs. Elle se composait de chiens courants ; de chevaux ailés montés par des *diablotons* et des âmes maudites. Ceux qui disaient avoir vu cette chasse prétendaient qu'elle était très bruyante : on entendait des cris d'oiseaux, des aboiements, des hennissements, des miaulements, des voix plaintives, des hurlements sauvages, enfin, comme une armée entière d'animaux, criant, beuglant, clapissant et semblant voyager dans les nuages (1).

Ce n'est pas tout. Comme l'a dit le poète :

Il plut du sang : je n'exagère point.
Si je voulais conter de point en point
Tout le détail, je manquerais d'haleine (2).

Quand on avait le courage de crier assez fort : « Part à la

leur sabbat. Après qu'on a dansé le branle du diable, ils se divisent en quatre bandes. La première vient souper ici ; les autres se rendent dans les fermes peu éloignées. — Et payent-ils ce qu'ils prennent? demanda Charles. — Loin de payer, répondit le fermier, ils emportent encore ce qui leur convient et s'ils ne se trouvent pas bien reçus, nous en passons de dures ; mais que voulez-vous qu'on fasse contre des sorciers et des démons? » Le prince étonné voulut approfondir ce mystère ; il dit quelques mots à l'oreille d'un de ses écuyers et celui-ci partit au galop pour la ville de Toul, qui n'était qu'à trois lieues. Vers deux heures du matin, une trentaine de sorciers, de sorcières et de démons entrèrent ; les uns ressemblaient à des ours, les autres avaient des cornes et des griffes. A peine étaient-ils à table, que l'écuyer de Charles II reparut, suivi d'une troupe de gens d'armes. Le prince escorté entra dans la salle du souper : — Des diables ne mangent pas, dit-il ; ainsi vous voudrez bien permettre que mes gens d'armes se mettent à table à votre place... Les sorciers voulurent répliquer et les démons proférèrent des menaces. — Vous n'êtes point des démons, leur cria Charles : les habitants de l'enfer agissent plus qu'ils ne parlent, et si vous en sortiez, nous serions déjà tous fascinés par vos prestiges. Voyant ensuite que la bande infernale ne s'évanouissait pas, il ordonna à ses gens de faire main basse sur les sorciers et leurs patrons. On arrêta pareillement les autres membres du sabbat, et le matin, Charles II se vit maître de plus de cent vingt personnes. On les dépouilla et on trouva des paysans qui, sous ces accoutrements, se rassemblaient de nuit dans la forêt pour y faire des orgies abominables et piller ensuite les riches fermiers. Le duc de Lorraine (qui avait généreusement payé son souper avant de quitter la ferme) fit punir ces prétendus sorciers et démons comme des coquins et des misérables. Le voisinage fut délivré pour le moment de ces craintes ; mais la peur du sabbat ne s'affaiblit pas pour cela dans la Lorraine. » (Colin de Plancy. *Dict. Inf.*, p. 589.) L'état épouvantable des mœurs à la fin du XVIe siècle donne le secret d'une foule d'horreurs de cette nature. Cf. *L'esprit des coutumes et des usages des différents peuples*, par Démeunier, 1776. t. 2. — *Sketches of the history of man.*, t. II.

(1) Gautier, *ut supra*.

(2) La Fontaine VII, 8.

Digitized by Google

chasse ! » il vous tombait d'en haut soit une cuisse de chevreuil, une grillade de cheval, une joue de sanglier, un gigot de bélier, un quartier de bouc ou toute autre pitance : jamais d'alouettes rôties.. et aussi, quelquefois, ô horreur ! des débris de corps humain, une tête, une jambe, un bras, une côte tout sanguinolents... à l'aspect desquels les plus hardis reculaient d'effroi...

Cette chasse était un signe très certain qu'il devait, sous peu, survenir de grands événements, tels que la guerre, la peste, la famine. C'était bien pis quand elle descendait jusqu'à terre... Des villageois ont raconté, dit Gautier, l'avoir vue au commencement de la Révolution. Ils affirmaient qu'elle s'était fait entendre avant le 14 Juillet 1789 et qu'elle avait reparu en 1792, avant la Terreur.

Ces prodiges font songer au siège de Jérusalem par Titus, et à plusieurs autres circonstances où l'on vit dans les airs des cavaliers, des charriots armés (1), des troupes de fantômes, phénomènes non encore expliqués, mais regardés comme l'annonce de grandes calamités (2).

Faire un pacte avec le diable pour en tirer mille dons et surtout force richesses, l'évoquer à volonté sous la forme d'un chien, d'un chat, d'un bouc, d'une chèvre, etc., était une chose aussi généralement crue qu'elle paraissait facile à exécuter. On

(1) Le Comte de Ségur, *Histoire universelle, ancienne et moderne.*

(2) Les Saintongeais, nos vieux pères, ne sont pas tout à fait les inventeurs de la chasse-galerie. L'an sept avant notre ère, Denys d'Halicarnasse publiait le récit de faits analogues.

« Tout le monde s'attendait à quelques maux irrémédiables. Cette crainte fut appuyée par des signes divins, qui parurent d'autant plus terribles que quelques-uns n'étaient pas marqués dans les registres publics et que, de mémoire d'homme, on n'avait rien vu de semblable. Les feux qui couraient dans l'air ou qui s'arrêtaient dans l'endroit où ils avaient été allumés ; les mugissements et les continuels tremblements de terre ; les spectres que l'on voyait voltiger, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre ; les voix effroyables que l'on entendait de toutes parts et plusieurs autres prodiges encore troublaient les cœurs des mortels. On trouvait néanmoins qu'il en était arrivé de semblables autrefois et qu'il ne s'agissait que du plus ou du moins. Mais ce qui suivit ces premiers signes était absolument sans exemple ; l'on n'avait rien vu ni entendu de pareil ; l'épouvante et l'alarme se répandirent partout ; *il tomba d'en haut une quantité affreuse*, non pas de neige, *mais de chair...* » — (Lib. II, p. 427).

Ces prodiges se renouvelèrent en partie à la mort de César :

« Armorum sonitum toto Germania cælo
Audiit, insolitis tremuerunt motibus Alpes.
Vox quoque per lucos vulgo exaudita silentes
Ingens et simulacra modis pallentia miris
Visa sub obscurum noctis pecudesque locutæ... etc. »
Georg. I, 474 et seg.

Digitized by Google

pouvait le faire venir n'importe où en se servant du *grimoire* (1); ceux qui avaient beaucoup de rousseurs avaient, dit-on, la chance de réussir bien plus vite que les autres ; toutefois, comme il y avait quelque danger d'être découvert, on préférait se rendre sous les coups de minuit, à la croisée de quatre chemins creux. Pendant le trajet, il ne fallait point tourner la tête derrière soi ; on portait une poule noire sous le bras gauche. Arrivé au but, on criait trois fois : « *Mon ami, poule noire à vendre !* » L'ami — Satan, en personne, s'il vous plaît ! — se montrait alors et mugissait ou clapissait selon la forme qu'il prenait : « Que veux-tu ? » On s'expliquait, si l'on en avait le courage, et l'on dressait un acte qu'il était obligatoire de signer de son sang. La teneur de cet acte était qu'on se donnait corps et âme à *lui*, moyennant quoi on acquérait toute sorte d'avantages, sans oublier celui de *pouvoir* devenir riche, riche et richissime.

A cet effet, Satan touchait la poule noire et lui donnait la vertu de pondre de l'or et de l'argent. Le maître seul de la maison devait nourrir cette poule. Elle devait être soustraite à tous les regards et logée dans la partie la plus haute et la moins fréquentée de la maison. Si le soir, il lui faisait couver une somme quelconque, le lendemain, la somme avait augmenté de moitié. Aussi, quand on voyait un ami ou un voisin bien réussir dans ses affaires et prospérer dans ses biens, il était passé en proverbe de dire : « *Il a la poule noire* ». Et le proverbe est encore en usage.

Si le maître de la maison venait à mourir, la poule enchantée prenait la clé des champs, de son chef, instinctivement. Elle rôdait quelque temps autour de la maison en chantant : « Qui me prendra ? Qui me prendra ?... » Un beau matin elle cessait de paraître : quelqu'un avait su la loger... Le tout était donc de comprendre son jargon.

Mais si les âmes damnées qui avaient contracté pareille alliance venaient à être connues, on les fuyait comme la peste.

(1) Mais il fallait alors lui jeter à la tête un objet quelconque, un chat, une savate, un chiffon, sous peine d'avoir *le cou tordu*. — Les trois *grimoires* les plus connus sont : 1° *Grémoire (sic) du pape Honorius, avec un recueil des plus rares secrets de l'art magique*. Ce stupide petit bouquin de 142 pages in-16, orné de figures et de cercles, porte la rubrique de Rome, 1670. — 2° *Grimorium verum, vel probatissimæ salomonis claviculæ rabbini hebraici*, etc., traduit de l'hébreu, avec un recueil de secrets curieux. — 3° Le *Grand Grimoire, avec la grande clavicule de Salomon*. Jadis on brûlait le grimoire aussitôt qu'il était découvert quelque part : on faisait sagement, afin d'empêcher de s'accroître le nombre des fous. Il n'était guère possible de *cultiver le grimoire* sans perdre la raison. Nous pourrions en dire autant des *Admirables secrets d'Albert le grand*, in-18, in-24 et in-12 ; aussi bien que du *Solide trésor du Petit Albert*, enrichi de figures mystérieuses, fatras de grotesques absurdités, plus dangereux encore que le premier. Et dire que chaque année des milliers d'exemplaires se débitent dans nos campagnes !

Digitized by Google

On ne leur achetait, on ne leur vendait plus rien, parce que si ces *chétis hères d'au diable* vous touchaient seulement du petit bout du doigt, c'en était fait : vous étiez ensorcelé ! Et il n'y avait plus qu'eux pour vous ôter le *sorcilège,* ce qui se payait horriblement cher. Si par malheur vous les rencontriez lorsque vous alliez vendre ou acheter, vous pouviez tenir pour certain que vous feriez un mauvais marché. S'ils passaient au moment où vous semiez, où vous plantiez, s'ils vous regardaient, et surtout tant soit peu de travers, s'ils échangeaient le moindre mot avec vous, tous vos soins devenaient inutiles : vos semences ne naissaient point, vos arbres mouraient ou ne produisaient aucun fruit (1).

C'est pourquoi les mamans enseignaient à leurs enfants, — qui ne manquaient pas de la réciter à toutes les rencontres, — cette jolie petite prière réputée préservatrice :

Sorcier, je te doute !
Si tu l'es, Dieu m'écoute !
Si tu l'es pas,
Dieu me pardonnera !

Avec cela, on était quasi invulnérable !

Mais comme

Deux sûretés valent mieux qu'une ;
Que le trop en cela n'était jamais perdu (2),

elles glissaient encore dans la poche de leur vêtement ou dans leur chaussure à défaut de poche, un ou deux grains de *sel grâlé* sur la pelle rougie au feu la veille de la Saint-Jean (3). Au moment de la pleine lune, il s'offrait un autre danger. C'est alors que les *loups-garous* — dont le nom signifie qu'il faut s'en garer, — se montraient et répandaient la terreur de tous côtés. C'étaient ni plus ni moins que des sorciers, que le diable transformait en bêtes furieuses. Le mal les prenait toujours la nuit. Dès qu'ils en sentaient les premières atteintes, ils s'agitaient comme des énergumènes, sautaient du lit et s'élançaient par la fenêtre pour aller se précipiter dans une fontaine ou dans un puits, d'où ils sortaient bientôt revêtus d'une peau de bête. Ils avaient une grande gueule, des yeux étincelants, de grandes dents crochues. Ils marchaient à quatre pattes et passaient la nuit à courir les champs en poussant des hurlements effroyables. Ceux qui les entendaient n'eussent voulu, pour un empire, mettre la tête à la fenêtre, de peur d'avoir le *cou tordu.* Pour

(1) Cf. Gautier, *ut suprâ.*

(2) La Fontaine, IV, 12.

(3) Cf. *Coutumes festivales,* fête de Saint-Jean-Baptiste.

Digitized by Google

les forcer à changer de forme, c'est-à-dire pour les contraindre à revenir à leur état normal, il n'y avait qu'un seul moyen : c'était de leur ajuster un bon coup de fourche entre les deux yeux. Mais qui eût jamais osé tenter l'aventure ?

Les loups-garous avaient un goût passionné pour la chair fraîche, comme l'ogre qui faisait trembler le petit Poucet. Ils étranglaient les chiens, les petits enfants et quelquefois les grandes filles, qu'ils croquaient avec autant de plaisir que d'appétit. C'était plus qu'il n'en fallait pour faire reculer plus d'un brave. Maintes fois on fit contre eux usage d'armes à feu ; mais leur peau avait une dureté telle, que les balles ricochaient sans l'entamer, à moins toutefois qu'elles n'aient été bénites à certaines heures mystérieuses de la nuit et dans une chapelle dédiée à saint Hubert. Mais la cérémonie de la bénédiction de ces balles était d'un accomplissement extrêmement difficile. Il fallait avoir sur soi tant de choses précieuses — surtout du trèfle à quatre feuilles arrosé d'urine de pendu... — que la peau coriace des loups-garous restait le plus souvent invulnérable. Si, de fortune, on était parvenu à en tuer un, il était bien défendu d'aller y voir de près : le loup-garou eût repris une forme humaine et tout le mystère vous échappait ; si au contraire vous le laissiez sur le terrain, sans en approcher, le diable se chargeait lui-même de le transporter dans son lit. C'est ce qui faisait que nul ne pouvait être bien sûr d'avoir vu un sorcier-loup-garou, autrement que sous la forme bipède. A l'approche du jour, dans les cas ordinaires, il revenait à la fontaine, y déposait son enveloppe diabolique, rentrait chez lui, et souvent il y tombait malade de fatigue... Cette maladie qui empoignait les sorciers à la pleine lune, pour en faire des loups-garous, s'appelle lycanthropie, lycaonie, lycomanie, etc. Il y avait aussi la cynanthropie, la bousanthropie, qui les changeait en chiens, en bœufs, etc. Notons en passant que l'existence des loups-garous est attestée par Virgile, Solin, Strabon, Pomponius Méla, Dionysius Afer, Varon, etc. Mais Pline combat cette croyance au livre VIII de ses œuvres.

Jusqu'à la *Renaissance,* la lycanthropie eut relativement peu de partisans. A partir de cette époque, il y eut recrudescence et le nombre en augmenta presque à l'infini ; aussi la justice fut-elle obligée de s'en mêler. Aujourd'hui les loups-garous n'existent plus que de nom (1).

(1) Sur la lycanthropie, V. de Mirville, *Des esprits et de leurs diverses manifestations*, t. I et surtout t. III, pp. 357 à 372. — L'histoire de Nabuchodonosor, non point précisément changé en bête, mais assimilé aux bêtes par dégénérescence, est peut-être pour quelque chose dans la croyance aux loups-garous : « Et a filiis hominum ejectus est ; sed et cor ejus cum bestiis positum est, et cum onagris erat habitatio ejus : fenum quoque ut bos comedebat et rore cœli corpus ejus infectum est, donec cognosceret quod potestatem haberet Altissimus in regno hominum. (*Dan.* v. 21.)

Digitized by Google

En dehors de l'intervention du diable, l'on croyait que le loup-garou était le produit de la louve et du chien. De la chienne et du loup provenait la *genope*, loup-garou femelle aussi terrible que son compère (1). En effet, le couple était indispensable, et comme le dit la chanson :

Pour bien faire
Il fallait la paire.....

Naturellement, sur ce chapitre, le diable faisait encore des siennes, mais les femmes seules pouvaient devenir genopes.....

Détail caractéristique : on donnait jadis aux chiennes le nom de Genope et il n'y a pas si longtemps qu'on l'employait en ce sens dans l'île de Ré : peut-être même l'est-il encore actuellement. Aujourd'hui, on ne donne plus ce nom, en Saintonge, qu'aux mègères et aux égrillardes de mauvais aloi. Dans quelques contrées du Poitou où ce terme est encore usité — mais l'on prononce *genotte* — il a perdu cette *mauvaise* signification.

Enfin, pendant les vendanges, apparaissaient les *Bigournes*. On a voulu de nos jours les confondre avec les loups-garous, mais c'est une erreur et même une calomnie. La *Bigourne* différait essentiellement du loup-garou. D'abord, elle était pourvue de deux jolies cornes : *bicornis*, d'où son nom de bigourne ; puis, elle n'avait point l'instinct farouche et sanguinaire du loup-garou. C'était, il est vrai, une vilaine bête velue, mais une bête très bonne enfant au fond, ne désirant faire de mal à personne, mais seulement jouer, folâtrer, s'amuser en sautant sur le dos des bonnes femmes, des enfants ou des peureux, qui s'aventuraient tant soit peu dans l'obscurité.

Si son origine ne remonte pas jusqu'à Bacchus, on peut dire pourtant que Bacchus lui a donné le jour. Et voici comme.

A la saison du vin nouveau, il y avait des gosiers insatiables, des ventres jamais souls, qui absorbaient un peu plus que de raison le délicieux *mustum*. Or, au bout d'un certain temps, la vertu émolliente et laxative du divin nectar, se faisait furieusement sentir.... si furieusement sentir, qu'il fallait courir vite à l'écart, pour suppléer à l'absence complète des watter-closets. Et c'est ce que l'on appelait dans le vieux jargon d'antan, *courir la galipode*. — (Courir comme un chat ou une belette, γαλῆ ποδὸς) — L'on comprend sans peine que l'on n'aimait pas à être surpris derrière ses retranchements. A l'occasion, on contrefaisait sa voix pour effrayer ou faire simplement reculer les indiscrets qui

(1) C'est peut-être la même chose que la *gélude*, dont parle Saint-Jean Damascène — pour en montrer l'absurdité, — ou quelqu'un de ses arrière-rejetons, plus ou moins dégénérés.

Digitized by Google

s'approchaient trop près. L'imagination et la joyeuseté s'en mêlant, — on y était naturellement porté — on aperçut ou l'on crut apercevoir les bigournes qui *couraient la galipode*. On confondit même le nom de l'*opération* avec celui de l'*opérateur* et l'on employa le mot galipode — et par corruption ganipote, comme le remarque Gautier, — pour désigner la *Bigourne*. On conçoit maintenant pourquoi la susdite Bigourne, avant de fondre sur le dos des passants, se *capissait* et se *rapilotait* dans l'ombre.

Aujourd'hui, plus rien de tout cela. On dit bien que les quelques rares bigournes qui se montrent encore par hasard ont *fondu* avec les loups-garous, et c'est pour cela qu'elles ont l'humeur *chétive et mauvaisante*. Mais ce sont des bigournes apocryphes, posthumes et de contrebande. En réalité, il ne reste plus que des bigorneaux... de nom tout au moins, car c'est le terme dont on se sert pour qualifier la fine fleur des plus jolis laiderons que l'on rencontre dans les rangs du beau sexe.

J.-L.-M. Noguès.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Le cours d'archéologie régionale de M. Lièvre.

Le culte des eaux ne fut pas moins répandu chez nous que celui des pierres.

Encore en usage chez quelques peuples non civilisés, notamment chez les noirs du Soudan, les Cafres, les Peaux-Rouges et les Mincopies, il est attesté, en ce qui concerne l'Europe, par les récits de Diodore de Sicile, de Pline, de Suétone, de Strabon et de Grégoire de Tours. De nombreuses découvertes d'objets jetés en offrande aux divinités des eaux sont venues confirmer le témoignage des anciens sur ce point.

Le conférencier rappelle, d'après Quicherat, la découverte de deux mille haches de bronze, qui fut faite en 1731, près de Brest, dans un ancien étang desséché où elles avaient été déposées sous de grosses pierres.

Il signale également les nombreux objets de bronze recueillis aussi dans un étang près de Sarrelouis, et dont une partie est conservée au musée de Saint-Germain.

Des offrandes de même genre, moins abondantes, mais dont quelques-unes ne sont pas moins significatives, ont été retrouvées dans les étangs et les sources de notre région.

M. Lièvre a insisté déjà sur l'importance du dépôt de Fontloreau, qui autorise à faire remonter jusqu'aux temps les plus primitifs l'usage d'offrir aux divinités des eaux ce qu'on supposait devoir leur être

Digitized by Google

utile ou agréable. Les nouveaux faits qu'il apporte ont pour but d'établir la persistance ininterrompue de cette coutume.

A Bouillé-Courdault, sur la limite du marais vendéen et de la plaine, se trouve une source dont l'eau, comme à Fontloreau, s'épand en un large bassin naturel. Au commencement du siècle dernier, en démolissant l'ancien château de Bouillé, bâti près de la source, on découvrit dans les fondations, d'après ce que rapporte B. Fillon, un dépôt de haches celtiques et deux lames d'épée de bronze.

M. de Longuemar a signalé un dépôt de même genre composé d'anneaux de bronze unis en une sorte de faisceau, et trouvé dans l'une des sources de la Dive, qui sépare le département de la Vienne de celui des Deux-Sèvres.

A Migné, l'Auxance a fourni au musée de Poitiers quatorze anneaux, de modules et de diamètres différents. Au même lieu, des haches de bronze furent retirées de cette rivière, en 1820, à proximité du pont; elles figurent aujourd'hui dans les vitrines de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Dans la commune de Saint-Seurin-d'Uzet (Charente-Inférieure), la source connue sous le nom de Font-Garnier, étant venue à tarir, à la suite de travaux exécutés à une fontaine voisine, on entreprit, en 1870, de la creuser pour retrouver la nappe d'eau. On en retira une centaine de monnaies gauloises et près de sept cents monnaies romaines.

Un trésor d'une importance unique est celui qui fut exhumé, en 1759, de l'étang de Nesmy. Sa découverte donna lieu à un procès dont B. Fillon a analysé l'enquête. On y signalait, entre autres objets, une serpe d'or, outil précieux, réservé sans doute à la cueillette du gui sacré.

Ce nom de Nesmy (*nemet*), qui signifie lieu sacré, est à lui seul la preuve du culte dont l'étang précité était l'objet. B. Fillon mentionne dans la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais, une fontaine, un ruisseau et une vallée de Nouma, et de ce nom il induit avec grande vraisemblance qu'anciennement les eaux de cette source étaient réputées saintes.

Dans le même ordre d'idées, M. Lièvre signale une charte de 1244, recueillie par dom Fonteneau, désignant un ruisseau de la paroisse de Lignac dans les termes suivants : *aqua que superfluit subtus Chatran*, QUE DICITUR NEUMETE. D'après dom Fonteneau, ce ruisseau portait de son temps le nom de Lemette.

Les dénominations de Dive et de Divonne, fort répandues par toute la Gaule, accusent également le caractère sacré des eaux auxquelles il a été appliqué. Le témoignage d'Ausone ne laisse à ce sujet aucun doute.

Le Poitou compte à lui seul trois ou quatre Dives : l'une d'elles porte ses eaux au Thouet ; nous signalions à l'instant l'ex-voto qui y a été trouvé ; une seconde se jette dans la Vienne, près de Lhommaizé ; la troisième est tributaire du Clain. Elle est elle-même formée par la réunion de deux autres Dives, la Dive de Lezay et la Dive de Sainte-Soline. Le Bignon, qui vient grossir cette dernière, prend sa

Digitized by Google

source à la Fontadam, dont les eaux passent encore de nos jours pour posséder des vertus curatives merveilleuses.

Naguères encore, continuant d'anciennes traditions, le clergé des paroisses voisines s'y rendait processionnellement.

Il n'est pas aussi sûr que le mot *douet*, encore usité en Bas-Poitou pour désigner un lavoir, ait eu lui aussi à l'origine le sens d'eau sacrée, que certains auteurs lui ont attribué, ainsi qu'à ses nombreux congénères, *doit*, *duit*, *doet*, *doat*, *dois*, *etc.* L'étymologie latine qu'on attribue aux uns et aux autres, *ductus*, implique l'idée de cours d'eau; or, il importe de ne pas oublier que dans l'Ouest le mot *douet* désigne aussi des eaux dormantes. Sur les plateaux éduens ce serait, d'après M. Bulliot, à la source même que l'expression *dwi* ou *douée* s'appliquerait. La question n'est donc pas encore résolue.

Les anathèmes, dont le christianisme frappa le paganisme gaulois, n'épargnèrent point le culte superstitieux des fontaines; mais, soit que ce dernier fut plus vivant et en quelque sorte plus inépuisable, comme son objet même, soit que les vertus médicales de certaines eaux aient continué à valoir à bon nombre d'entre elles une reconnaissance instinctive, l'Eglise dut maintes fois pactiser avec les habitudes et les pratiques séculaires, et, renonçant à détruire, se contenter de transformer.

Le plus souvent la déité proscrite passa à l'état de démon, de génie mauvais ou tout au moins suspect, mais la foi ainsi déviée n'en resta pas moins ferme.

Ainsi, les fonts des Fées, des Putes, des Dames, des Demoiselles « sont autant de sources vénérées que leurs génies féminins, maudits, ont continué à hanter au moyen âge ».

Mellusine, qui, dans les souvenirs populaires, est avant tout une fée bâtisseuse, paraît avoir été à l'origine un génie des eaux. M. Lièvre rappelle à ce sujet le travail de M. Léo Desaivre, qui, s'il n'est pas absolument concluant, réunit du moins sur cette question à peu près tout ce qu'on peut dire.

Quelques fontaines, et l'on a vu que tout n'était pas erreur dans cette croyance, passaient pour recéler des trésors. Parfois, un dragon ou un serpent était commis à leur garde, et beaucoup de saints, d'après leur légende, ont dû commencer leur apostolat par combattre cet ennemi, vivante personnification du paganisme.

Certains auditeurs se sont demandé si la Grand-Gueule du Clain ne devait pas être rangée au nombre de ces monstres; mais le conférencier ne s'est point expliqué sur cette question, sans doute parce que les renseignements lui ont fait défaut.

Ailleurs, des êtres singuliers et, pour la plupart réputés malfaisants, depuis la malédiction qui les a frappés, passent encore pour hanter les sources ou les fontaines. C'est ainsi que dans la paroisse de Saint-Cyr-en-Talmondais, B. Fillon cite le Bouc-Pers qui hantait la fontaine d'Anson et qu'on pouvait rencontrer aussi à l'abrou ou abreuvoir de Valenson, tandis que l'Homme-Luisant avait élu domicile à l'abrou de Sourdis. L'Homme-au-bras-rouge, d'après M. Desaivre, préside aux eaux courantes dans les environs de Niort; d'après

Digitized by Google

Fillon, il se repose dans une garde plus facile, près du puits de Fougeré, à Saint-Cyr.

Il y a dans les traditions de ce genre, encore nombreuses et vivaces, l'objet d'une enquête qui devrait être poursuivie partout à l'exemple de ce qu'ont fait en Normandie, commune par commune, l'abbé Cochet et ses élèves, les abbés Bunel et Tougard, successivement supérieurs du grand séminaire de Rouen.

La plupart des noms de saints donnés à des fontaines ou aux lieux habités qui les avoisinent, n'ont pas d'autre origine qu'une substitution opérée par l'Eglise pour détourner au profit de ses saints des pratiques de culte qu'elle ne pouvait abolir, et c'est ainsi que plusieurs de ces sources ont continué jusqu'à nous, sous leur nouveau patron, à recevoir des offrandes singulières ou à demeurer l'objet de rites bizarres accompagnés de formules plus extraordinaires encore. Le conférencier en a énuméré de curieux exemples dans ses *Restes du culte des divinités topiques de la Charente*, accompagnés de commentaires auxquels le lecteur nous saura gré de le renvoyer.

Dans beaucoup d'endroits, des fêtes périodiques, pardons, frairies ou foires se tiennent encore chaque année au jour où les Gaulois avaient coutume de se réunir en assemblées religieuses et commerciales, au bord de sources vénérées ou sous l'ombrage d'arbres sacrés.

Une autre trace de ce culte, sur laquelle M. Lièvre a particulièrement appelé l'attention, est l'existence de chapelles, érigées par le christianisme, sur le bord de certaines sources, voire sur les sources mêmes, en remplacement d'édicules gaulois. Là, résidait pour nos pères le génie protecteur de la fontaine, du fleuve ou du gué ; là, on lui offrait des présents avant de tenter le passage ou dans toute autre occasion. Ne pouvant détourner de ce lieu les hommages séculaires de populations peu civilisées, l'Eglise, suivant en cela le conseil du pape saint Grégoire, prit le parti de renfermer dans un sanctuaire bénit par elle l'objet de leur culte, ou de purifier, par une consécration nouvelle, le temple déjà bâti, se constituant ainsi héritière et dispensatrice de ces hommages.

Les édifices de cette catégorie, simples chapelles ou églises paroissiales, sont nombreux dans la Charente. Dans les Deux-Sèvres, on peut citer la chapelle de Sainte-Macrine, et dans la Vienne, l'église de Jazeneuil, où, d'après M. Desaivre, la source dédiée à Saint-Macou est réputée passer sous l'autel même. Il y a également au chevet de l'église de Voulon une source consacrée à Saint-Macou, qui, comme celle de Jazeneuil, a pour propriété de dénouer les enfants macouins.

Le culte des eaux courantes a laissé moins de traces que celui des fontaines, et M. Lièvre s'est borné à citer, comme pouvant s'y rapporter, les débris d'une divinité anguipède, découverte aux environs de Thouars, et que M. Ledain a fait connaître.

Depuis, le conférencier a eu occasion de revenir sur cette question, dans une excursion faite avec ses auditeurs les plus assidus, à Saint-Pierre-les-Eglises. Saint-Pierre est une commune qui n'a pas de chef-lieu ou dont le chef-lieu est un faubourg de Chauvigny, la métropole du canton. L'église est absolument isolée sur le bord de la Vienne, au point où la voie romaine de Poitiers à Bourges la franchit,

Digitized by Google

L'abside est en petit appareil provenant d'un édifice antérieur auquel a dû appartenir également un fragment d'entablement déposé dans le cimetière, qui est lui-même un des plus anciens du pays. M. Lièvre pense que le monument, dont on a ainsi utilisé les débris, devait être un temple élevé à quelque divinité des eaux au passage de la Vienne.

Emile GINOT.

Les inscriptions romaines d'Angoulême.

Les inscriptions romaines trouvées à Angoulême ne sont pas nombreuses. On n'en connaît que trois, dont une est perdue. Elles ont un intérêt très médiocre et ne renferment que des noms propres. Mais, par une sorte de fatalité, ceux qui les ont éditées n'en ont pas reconnu le sens et se sont livrés en les publiant à des appréciations fausses. La *Note sur les inscriptions romaines d'Angoulême*, que M. de Villefosse vient de donner dans le *Bulletin archéologique* du Comité (pp. 74 à 77), mettra fin à ces erreurs.

La première des inscriptions en question porte :

ELVINIE

C'est un nom féminin désignant une femme appelée *Elvinia* (pour *Helvinia*) dont cette pierre recouvrait le corps. Les mystères d'Eleusis n'ont pas été célébrés à Angoulême.

La seconde est ainsi conçue :

C · IVL · BELINATE
PVS ✱ D

G(aïus) Jul(ius) Belinatepus d(at).

Le cognomen *Belinatepus* a une physionomie tout à fait gauloise ; il il est formé des deux noms Belinus et Atepus (ou Atepo). Ce dernier entre dans la composition de plusieurs noms gaulois, tels que *Atepatus*, *Atepomarius*, *Atepillus*, etc.

La troisième inscription (fragment) se compose des lettres suivantes :

NTO · F · Q
DOCIVS POS

Il n'y a pas lieu d'en suspecter l'authenticité, pas plus que celle des deux précédentes. Ce fragment appartient à l'angle droit inférieur d'un texte funéraire. Les lettres NTO peuvent être la fin d'un surnom comme *Inve*NTO, *Cori*NTO ou tout autre analogue. Le groupe de lettres DOCIVS peut appartenir également à la fin d'un cognomen tel que *Pro*DOCIUS ou *Eu*DOCIUS. En admettant ces deux restitutions, on obtiendrait une inscription funéraire ayant un sens tel que ;

Digitized by Google

. . . . [*Inve*]*nto f*(*ilio*) *Q*(*uintus*)
(Gentilice) [*Pro*]*docius pos*(*uit*)

La légende de sainte Loubette, à Poitiers.

En regard d'un article intitulé « Le culte de sainte Loubette », publié dans la *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, n° 33, pp. 517-520, il est utile de placer le passage suivant, tiré des œuvres de Mgr Barbier de Montault.

Par un mot heureusement mis en lumière, le savant prélat montre le néant du récit apocryphe qui a nom « la légende de sainte Loubette », et auquel, du reste, personne n'avait jamais accordé le moindre crédit.

Comment est-il possible, en effet, de prendre au sérieux cette *fable* grossière qui est évidemment une imitation et une contrefaçon, et qui a dû être fabriquée sous le coup d'une prétention rivale, dans le but intéressé de faire échec à l'*histoire* vraie de la venue de la vraie croix en Poitou, au VIe siècle, grâce à la demande de sainte Radegonde et à la générosité de l'empereur Justin et de l'impératrice Sophie ?

Voici le passage de Mgr Barbier de Montault, qui est digne d'attention :

« Je tire encore de ces vers (de Fortunat) une déduction fort importante au point de vue historique :

« Per te crux Domini totum sibi vindicat orbem :
Quo *nescita* fuit, hoc modo visa tegit.
Accessit genti major fiducia Christi,
Quando solutis opem spes oculata videt.
(Ad Justinum et Sophiam Augustos.)

Par vous la croix du Seigneur revendique le monde ;
Où elle était *inconnue*, on la voit désormais et l'on est protégé par elle.
La foi des peuples en Jésus-Christ est devenue plus grande,
Alors que l'espérance, aidée de leurs yeux, leur eut permis de con-
[templer l'instrument du salut.

« La relique de Saint-Pierre-le-Puellier (apportée à Poitiers du temps de Constantin, d'après la légende de sainte Loubette), relique que devait indubitablement connaître saint Fortunat, n'existait donc pas encore à Poitiers ; autrement il eut avancé une proposition que le peuple tout entier pouvait contredire. L'origine constantinienne de cet autre morceau de la vraie croix devient ainsi parfaitement *légendaire*.

« On pourrait même conclure des paroles de sainte Radegonde à Sigebert, insistant « pro patriæ salute et regni ejus stabilitate », que le morceau de la vraie croix envoyé à Poitiers (par l'empereur Justin) était le premier qui arrivait dans la Gaule » (1).

L'abbé Alfred LARGEAULT.

(1) *Le Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*, par Mgr Barbier de Montault, dans les *Mém.* de la Soc. des Ant. de l'Ouest, t. IV, (2e série), p. 168.

Digitized by Google

La cloche de Charles VII à Niort.

L'*Etat sur l'Election de Niort de 1744*, document attribué à J.-V.-M. Chebrou du Petit-Château, raconte que « *Charles sept . . . étant à Niort .... fit fondre une cloche d'un excellent métal. L'histoire de son voyage y étoit écrite ; il y étoit représenté à cheval. Les connaisseurs assuroient que cette représentation étoit au mieux. Cette cloche servoit de timbre à l horloge. On laissa monter au clocher des gens peu raisonnables qui carillonnèrent dessus à coups de marteau, ils la cassèrent et on a été obligé de la refondre en 1740* » (1).

M. Léo Desaivre a pensé que la cloche décrite dans le texte qui précède pouvait remonter, non pas à Charles V, mais au duc Jean de Berry (2).

L'assertion de Chebrou du Petit-Château est cependant formelle et il ne semble pas qu'il y ait aucune raison de suspecter ce témoignage d'un contemporain.

Un autre témoignage vient d'ailleurs confirmer le dire de l'écrivain niortais de 1744. C'est celui du docteur Guillemeau, qui, dans sa liste des maires de Niort, « dit avoir vu gravé sur la cloche de l'hôtel de ville : *Jehan Jau, maire, 1427* » (3).

A l'époque où vivait le docteur Guillemeau, la cloche de Charles V n'existait plus, mais il est tout naturel que l'on ait consigné dans l'inscription de la cloche de 1740 quelques détails relatifs à celle qui l'avait précédée.

L'histoire de la cloche de l'horloge municipale de Niort peut se résumer ainsi : — 1° En 1396, don par Jean de Berry (fondeur inconnu) (4), — 2° En 1427, refonte par les soins de Charles VII (fondeur inconnu), — 3° En 1740, refonte par les soins de la municipalité de Niort (fondeurs : les Le Brun, père et fils, de Lorraine) (5), — 4° En 1784, nouvelle refonte par les soins de la municipalité (fondeurs : Charles Aubry et Antoine Peltier, des Aubiers) (6).

(1) Nous avons déjà reproduit ce passage dans le tome Ier de nos *Recherches*, pp. 220-221.

(2) « En 1740, la cloche du beffroi qui servait de timbre à l'horloge fut brisée en carillonnant. C'était peut-être l'une des pièces de l'horloge sonnante qui avait coûté quatre-vingts livres à Jean de Berry. Elle offrait la représentation d'un personnage à cheval accompagné d'une inscription. » (Léo Desaivre, dans les *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, juillet-septembre, 1887, p. 667.)

(3) « Liste inédite des maires de Niort, par M. Guillemeau, qui dit avoir vu gravé sur la cloche de l'hôtel de ville : JEHAN JAU, MAIRE, 1427. Bibliothèque de Niort, don de M. Guillemeau. » (Bonneau, *Armorial des maires de Niort*, dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2e série, tome v, 1865, p. 13). — Le mss. de Guillemeau, cité par Bonneau, n'a pu être retrouvé à la bibliothèque de Niort.

(4) Cf. nos *Recherches*, tome Ier, p. 220.

(5) Cf. nos *Recherches*, tome Ier, p. 409 à 421, et notre article *Une fonte de cloches au temps jadis*, dans les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1889, pp. 159 et suiv.

(6) Cf. nos *Recherches*, tome Ier, pp. 388 à 395.

Digitized by Google

Le 3e printemps de la « Revue du Bas-Poitou ».

Grande et joyeuse fête, le 27 juillet, à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), « où notre savant et aimable confrère, M. René Vallette, réunissait sous les superbes charmilles de son castel (1) de Beauregard, les principaux collaborateurs de la *Revue du Bas-Poitou*.

« La Roche-sur-Yon, Fontenay, Niort, Melle, Poitiers, etc., étaient représentés. La présidence avait été dévolue à M. Gabriel de Fontaines, de Saint-André-sur-Sèvre, un collectionneur de race doublé d'un causeur charmant.

« Le banquet, dont la fanfare mouilleronnaise est venue rehausser l'éclat, a été suivi d'une spirituelle et cordiale série de toasts. Après les toasts, lecture de diverses pièces écrites à l'occasion de la fête par les présents et les absents : stances, fables, quatrains, fantaisies, etc.

« Remarqué dans l'assistance une série d'austères érudits et de fouilleurs de parchemins, qui se sont, par enchantement, transformés en poètes, en pianistes, voire même en oiseaux chanteurs. Décidément les savants ne sont pas toujours gens lugubres ! » (2)

Parmi les poitevins et bas-poitevins présents, nous noterons, en outre de M. G. de Fontaines, déjà cité, — MM. Eugène Louis, le sympathique et érudit bibliothécaire de la Roche-sur-Yon, — Maurice de Gouttepagnon, l'héraldique dessinateur du *Dictionnaire des familles du Poitou*, — A. Bitton, l'austère, ex-collaborateur de Fillon, — E Cesbron, le bienfaiteur de la Société des Archives du Poitou, — Brochet, l'heureux explorateur du dolmen de Xanton-Chassenon, des huîtres de Saint-Michel-en-l'Herm, etc , — l'inaltérable Robuchon, qui avait apporté l'objectif des *Paysages et monuments du Poitou*, mais a carrément oublié de s'en servir (nous n'étions pas couronnés de lierre !), — un nouveau converti à l'archéologie, le docteur Poirault, qui est certainement appelé à sauver du trépas beaucoup d'antiquités encore en souffrance dans les environs, — etc.

Nous ne dirons rien du menu, sinon qu'il était renforcé de certains canards inédits, spécialement élevés pour la *Revue du Bas-Poitou*, et incomparablement plus savoureux que leurs congénères, pourchassés, il y a quelques mois, dans le voisinage des marais de Maillezais (3), et dont les lecteurs de la *Revue* fontenaisienne et du *Bull.* Soc. stat. Deux-Sèvres ont été invités à ramasser les ailerons.

La cérémonie s'est terminée par un pèlerinage à l'église fortifiée de Mouilleron et à l'écusson du jeune et beau Dunois. — L'exploration des quatorze cloches, qui s'ébattent dans le beffroi de la basilique, avait été inscrite au programme. L'heure avancée a obligé à remettre cette ascension épigraphique à l'année prochaine.

— Le 2 août, écho de la fête de Beauregard dans les colonnes du

(1) Pourquoi ne pas dire « hébergement » ?

(2) *Revue de l'Ouest*, du 29 juillet.

(3) Par l'estimable doeteur Léo D...

Digitized by Google

Mellois, — un écho aussi sonore, aussi gai, aussi spirituel que ceux qui avaient fonctionné le dimanche précédent à Mouilleron, — un véritable feu roulant de joyeusetés et de sous-entendus invraisemblables, sans compter les plus exhilarants calembourgs des bords de la Béronne.

Ah ! si la Béronne avait voulu !...

L'article était anonyme, mais il n'y avait pas à se tromper sur l'auteur. C'était évidemment le fin et malicieux conteur, qui signe habituellement JACQUETT, et dont les lecteurs de la *Revue poitevine* n'ont pas oublié la piquante patoiserie archéologique : *le Mazureau de Salbart* (1).

M. Ed. Lacuve avait manqué à la fête mouilleronnaise. Quelques vers charmants, imprimés à *un* exemplaire, l'avaient seuls représenté. Le fantaisiste récit du *Mellois* prouve surabondamment qu'il était de cœur — et d'esprit — avec nous. S'il y eût été en personne, j'en jure par les mânes de Forgeot ! il eut déridé A. Bitton.

Nous citons sans changer un *iota* ni un *B*.

UNE FÊTE A BEAUREGARD.

« Dimanche dernier M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Boitou*, avait réuni dans une fête champêtre les membres de sa savante rédaction, et les échos des pittoresques coteaux de Mouilleron-en-Pareds ont répercuté sans difficulté les joyeux ébats scientifiques de cette académie, auxquels le directeur de l'intéressante et instructive publication les avait habitués depuis longtemps.

« Le programme comprenait un déjeûner sous la charmille, et cette partie, pensons-nous, n'a pas dû être la moindre attraction :

« M. Berthelé a dû chercher quelles sont les influences qui ont contribué à former l'arc brisé des vol-au-vent. Appartenaient-ils au roman, avec voûtes en berceau et coupoles sur trompes, ce n'est guère supposable, ces édifices en miniature trompent rarement le visiteur qui en sonde l'intérieur. Nous voulons croire que l'influence des Plantagenet (plantes-à-genêt... oh !) n'y était pas étrangère ; c'est la contrée. L'influence périgourdine s'y faisait également sentir dans de justes proportions, ce n'est pas douteux, et j'aime à croire que malgré tous ses désastres, l'école saintongeaise y était encore dignement représentée.

« Les reliquaires en forme d'estomacs laissaient monter jusqu'au reliquaire-chef les effluves du nard angoumoisin, opération qui ne devait pas être non plus sans influence sur les palais que l'amphitryon se proposait d'édifier.

« Le menu tout entier devait être un menu d'archéologue, nous regrettons qu'un contre-temps fâcheux nous ait empêché d'y prendre part. Ce n'est pas que ces mets soient toujours pour nous d'une digestion facile, tant s'en faut, mais ils excitent néanmoins notre appétit... et nous nous pourléchions à la pensée qu'il devait y avoir parmi les plats les plus fins des côtelettes de Mélusine !

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome IV, n° 45, pp. 285 à 288.

Digitized by Google

« L'influence champenoise s'y montrait sous forme de cônes poussiéreux, et n'en déplaise au lauréat de l'Institut et de la Société française d'archéologie, contrairement à ce qui s'est passé à Maillezais, à Beauregard, c'est le Champenois qui a dû pousser au roman, mais nous constatons avec plaisir que l'on a pris soin d'écarter les influences byzantines.

« Au dessert, les fromages ayant l'aspect de bornes milliaires, M. Espérandieu y a découvert une inscription en vers et des graffites dus au couteau d'un de nos ancêtres gaulois, un nommé Conconetodubnus.

« Ces fromages étaient recouverts de cloches d'une forme toute primitive qui a fort captivé l'auteur des *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*. Le métal, parfaitement transparent, lui causa tout d'abord une surprise qui se dissipa sitôt qu'il put déchiffrer la marque du sintier FORGEOT.

« Le vin ordinaire des crûs vendéens avait l'avantage d'être relevé par les eaux-fortes de M. de Rochebrune, à qui on avait fait la surprise d'une pièce montée en chocolat représentant la roche brune du dolmen de Xanton-Chassenon. Les petits-fours avaient la forme des fers à cheval du moyen âge, et des nougats, artistement travaillés, représentaient les chapiteaux Renaissance récemment découverts dans l'église de Bourneau (1).

. . . . . .

NÉCROLOGIE VENDÉENNE

Nous avons à annoncer à nos lecteurs la mort de M. l'architecte Aug. Loué, dont la carrière a été si désastreuse pour les monuments archéologiques des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Ce personnage peu sympathique mérite d'être payé très sévèrement à beaucoup d'égards. Nous considérons toutefois comme un devoir de redire ici qu'il possédait un remarquable talent de dessinateur et qu'il était excellent praticien.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Une plage sur l'Océan, Ronce-les-Bains, Marennes et la côte Saintongeaise, par ANDRÉ LÉTELIÉ, ancien chef de division de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes. — La Tremblade, Prosper Aubouin, Paris, Alphonse Picard, un vol. in-12 de 284 pp. avec 2 pages d'album par Antoine Duplais-Destouches, et une carte en couleurs.

Ouvrage de vulgarisation du meilleur aloi, renforcé de très nombreux renseignements inédits. Véritable monographie historique de la côte saintongeaise de la Gironde à la Charente, avec détails sur les monuments, les curiosités naturelles, etc.

(1) Cf. le dernier numéro de la *Revue du Bas-Poitou*.

Digitized by Google

Le volume est divisé en onze chapitres : 1. la Plage, — 2. la Tremblade, — 3. la seigneurie d'Arvert. — 4. le « referendum » sous l'ancien régime, — 5. la Réforme dans les « isles » de Saintonge, — 6. la Révolution dans les « isles » de Saintonge, — 7. Côte d'Arvert, — 8. la Seudre, — 9. Ile d'Oleron, — 10. Entre Seudre et Charente, — 11. Entre Seudre et Gironde. — Notes. — Appendice.

Les gravures de M. Duplais-Destouches, représentent la pointe du Chapus, l'entrée de Brouage, la lanterne des morts d'Oléron, l'hosannaire de Moëze, une porte du château de Saint-Jean-d'Angle, et le portail de l'église de Saint-Just.

Nouvelles bibliographiques diverses.

— Dans la séance du 3 mars 1890, de la section d'histoire du Comité des travaux historiques, M. Léopold Delisle, au nom d'une commission spéciale composée de MM. Delisle, Paul Meyer et Servois, a donné lecture d'un rapport sur un projet de publication présenté par M. Molinier : *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers.* Ce rapport conclut à la publication dans la collection des documents inédits.

— Paru le 19 août, à l'occasion de l'inauguration du port de la Pallice : *la Pallice, revue d'un jour*, 24 pp. in-4° raisin, splendidement illustré. (Niort, L. Clouzot, éditeur.)

Texte, par MM. Aurélien Scholl, André Lemoyne, Victor Billaud, Georges Musset, Meschinet de Richemond, Daniel Bellet et Marc Marchadier.

Illustrations, par MM. Bouguereau, G. Brillouin, B. Gautier, Farcy de Lavault, Georges Boutet, Lessieux et Duplais-Destouches.

Un tirage spécial a été fait sur Japon, à l'usage des bibliophiles.

— Les *Paysages et Monuments du Poitou*, de Jules Robuchon, viennent d'atteindre la cent soixante-quatorzième livraison par une belle série de cinq numéros sur *Lusignan*, dont la notice est due à la plume savante de M. Bélisaire Ledain, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Il ne reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires à souscrire, et les amateurs non souscripteurs peuvent dès aujourd'hui acheter des monographies des différentes localités et les grouper pour former de très jolis albums selon leur caprice ou les besoins de leurs études. Un très petit nombre d'exemplaires ont été réservés pour cette vente. (Voir aux annonces.)

— En préparation : un magnifique ouvrage illustré sur la Chasse à travers les âges. Texte, par M. le comte de Chabot, du Parc-Soubize. Dessins, par M. Raoul Gaignard.

— M. Florentin Puichaud, maire de Moncoutant (Deux-Sèvres), vient de faire don aux Archives des Deux-Sèvres, d'un nouveau lot important de documents anciens relatifs aux seigneuries et aux familles des environs de Bressuire.

— A l'occasion de l'inauguration du port de la Pallice : *la Rochelle et ses ports*, par Georges Musset, un volume dont nous reparlerons peut-être quelque jour.

Digitized by Google

— Pour paraître en novembre : *Exposition rétrospective de Tours*, 60 héliogravures de Dujardin et 140 pp. de texte par notre compatriote M. Léon Palustre (1).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

LIVRES, BROCHURES ET PÉRIODIQUES.

Auber (le Chanoine). *Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou.* — Tome VII. — Fontenay-le-Comte, Gouraud, in-8° de 537 pp.

Bardonnet (A.). *Le serment de fidélité des habitants de la Rochelle au roi de France, en 1224,* — dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XX, pp. 232 à 261.

Berthelé (Jos.). Documents relatifs aux réparations faites en 1471 et 1494 aux châteaux de Poitiers et de Niort, — dans les *Archives historiques du Poitou*, tome XX, pp. 292 à 298.

— *Une fonte de cloches au temps jadis,* — dans le journal *le Mellois*, 27 et 30 juillet 1890.

— *Le Donjon de Niort et son origine anglaise.* — Niort, aux bureaux de la *Revue poitevine*, Saint-Maixent, typ. Reversé, in-8° de 19 pp. avec un plan hors texte. (Extrait de la *Revue poitevine* et des *Paysages et monuments du Poitou.*)

— *Niort,* dans les *Paysages et monuments du Poitou* de Jules Robuchon, livraisons 163 à 167, in-fol. de 26 pp. avec héliogravures et nombreux dessins dans le texte d'après A. Bouneault, etc.

Boeswillwald (E.). *Rapport sur une communication de M. Favraud : découverte d'un établissement de pressurage à la Grande-Maussigère, commune de Puyréaux (Charente),* — dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1890, pp. 3 à 5.

Bonnaffé (Edmond). *L'industrie et la curiosité*, [réponse] à M. Thomas Grimm, — dans le *Journal des Arts*, 18 juillet.

Bonnet (E.). *Archives historiques du Poitou*, tome XX. — Poitiers, impr. Oudin, 1889 (*sic*), in-8° de 495 pp.

Cesbron (E.). *Lettres de M. Boula de Nanteuil, intendant du Poitou, à M. Blaciot, son subdélégué à Bressuire,* — dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XX, pp. 93 à 214.

Clouzot (Henri). *Les Fontanes à Niort,* — dans la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, n°s 2 et 3, pp. 161 à 165 et 237 à 244.

— *Fortunée Briquet,* 1782-1815, — dans la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, n° 4, pp. 329 à 333, avec un portrait.

(1) Prix de souscription : 40 fr.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. REVERSÉ.

Digitized by Google

7me Année N° 82. 15 Octobre 1890.

REVUE

POITEVINE ET SAINTONGEAISE

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.

RECUEIL MENSUEL

La fondation d'une école rurale en Poitou

aux seizième et dix-septième siècles.

Parmi les pièces provenant de la seigneurie des Roches de Vendeuvre (1), qui sont conservées aux Archives départementales des Deux-Sèvres, se trouve un cahier in-4°, portant au dos la note suivante : *Exploict pour damoiselle Louise Dupré, vefve, deffenderesse, contre Me Jean Maillé, demandeur.* Comme date, le mois de novembre 1616 (2).

L'exploit, — puisqu'exploit il y a, — commence par ces mots, assez peu habituels dans la langue des sergents et des procureurs : « *Au nom du père, du fils et du saint Esprit. Amen. Jésus.* » Nous sommes en présence du testament de noble damoiselle Jehanne Dausseure, dame, par la grâce de Dieu, des Roches en Vendeuvre (3), de la Barlotière (4), de Guinefolle (5), et de plusieurs autres biens qu'il a plu à Dieu lui donner (6), veuve de René Berthelot, en son vivant seigneur de Fontclairet et lieutenant général criminel à Poitiers.

Ce testament, qui date de l'année 1579, et qui remplit un peu plus de la moitié du cahier (9 pages sur 13), est suivi de huit pièces de longueur inégale, remontant aux années 1601, 1608 et 1616. Les deux dernières sont une sommation par-devant notaire et une assignation par sergent royal, adressées à la dite damoiselle Louise Dupré, veuve de Nicolas Gruget et dame des Roches, par ledit Jehan Maillé, pauvre

(1) Vendeuvre, département de la Vienne, arrondissement de Poitiers, canton de Neuville. — Les Roches, commune de Vendeuvre.

(2) Ce cahier a été analysé par un de nos prédécesseurs aux archives des Deux-Sèvres, M. H. Ravan, dans son inventaire manuscrit des titres de la seigneurie des Roches (in-fol de 54 pp.), pp 38-39 et 49-52.

(3) Nous trouvons Jeanne Dausseure, comme dame des Roches, dans une série d'actes allant de 1566 à 1579 (Archives des Deux-Sèvres).

(4) La Barlotière, ancien fief relevant de la Motte-Rapichon, aujourd'hui hameau et moulin sur la Gartempe, commune de Latus (?)

(5) Aujourd'hui Guinfolle, ferme, commune de Brux (?)

(6) Notamment Rigny-les-Bois.

Digitized by Google

magister au traitement de cent livres tournois par an, auquel elle refusait de payer ses « gaiges et sallaire. »

Le document que nous possédons aux archives des Deux-Sèvres ne nous apprend pas le résultat de la comparution devant le présidial de Poitiers. Mais il n'y a réellement pas lieu de le regretter outre mesure. Ce n'est pas ce détail qui eût beaucoup augmenté l'intéret du dossier que nous a valu le procédé économique de la dame des Roches. La réclamation du maître d'école Jean Maillé n'est réellement, au point de vue historique, que la partie la moins importante de l' « exploit » qui nous occupe.

Le sergent royal qui assigna Louise Dupré ne trouva rien de mieux à faire, pour appuyer les revendications de son client, le « maître écrivain, régent et précepteur de la jeunesse de Vendeuvre, enffans et filles », que de décocher à la noble prévenue toutes les pièces de la fondation de l'école de Vendeuvre et de l'installation de Jean Maillé, à commencer par le testament in-extenso de Jeanne Dausseure.

La réunion de ces diverses pièces nous fournit une page curieuse de l'instruction primaire en Poitou au commencement du XVIIe siècle. Elle nous fait voir, avec un véritable luxe de détails, quelles étaient les formalités à remplir lorsqu'il s'agissait de fonder une école et d'installer un instituteur.

Nous citons les pièces in-extenso, sauf pour le testament de Jeanne Dausseure, dont nous nous bornons à détacher le passage relatif à la création de l'école. Ce sont de véritables petits tableaux de mœurs. Les analyser serait en supprimer presque tout l'intérêt (1).

I. — Extrait du testament de Jeanne Dausseure (1579).

Item, je veux et ordonne au lieu et bourg de Vendeuvre estre fondé (2) une escolle et régent qui sera choisy homme de bien et d'honneur et bien vivant, avec le bon voulloir et permission de révérend père en Dieu monseigneur l'Évesque de Poictiers, seigneur du dict lieu (3) ; lequel régent sera marié (4) et tenu

(1) Les notes accompagnant les pièces qui suivent sont empruntées au travail de M. Albert Babeau : *Le village sous l'ancien régime.* (Paris, Didier.) Pour plus de détails, voir les diverses publications de MM. Allain, Maggiolo, etc., sur l'instruction publique en France avant 1789.

(2) Les études rurales, sous l'ancien regime, étaient « souvent » fondées par le clergé, « assez fréquemment » par les seigneurs. « Quantité de seigneurs, dit Renauldon (dans son *Dictionnaire des fiefs*, 1788, t. I., p. 374), sont entrés dans les vues de sa Majesté, en fondant dans les campagnes des écoles publiques. » (Babeau, le *Village sous l'ancien régime*, 2e édition, p. 284).

(3) La seigneurie des Roches, en Vendeuvre, relevait de la terre de Vendeuvre, qui faisait partie du temporel des évêques de Poitiers. — Dans la circonstance, l'évêque de Poitiers interviendra à la fois comme seigneur de l'endroit et comme évêque.

(4) « Dans la plupart des provinces, les maîtres étaient presque tous laïques. » (Babeau, op. cit., p. 298.)

Digitized by Google

de monstrer aux anffans et filles (1) qui vouldront (2) aller audit collège; qui pourtant sera nommé et choisy par le s^r et dame des Roches ; de la suffisance duquel je prie quatre messieurs les conseillers de Poictiers plus antiens du siège s'en informer comme aussy de ses bonnes mœurs et religion catholique et appostolique et n'y estre aultrement reçu (3) ; pour le salaire duquel je ordonne luy estre donné chascun an à perpétuité par mes héritiers, la somme de cent livres tournois, que je assigne sur ma mestairie du bourg de Vendeuvre, à la charge à mesdictz héritiers d'erriger la dicte escolle dedans trois mois après mon decedz et d'achapter oultre un logis (4) pour ledict régent ou escolle et y employer la somme de cent livres ; qui enseignera gratis (5) à tous ceux dudict Vendeuvre...

Faict et passé au dict Poictiers, le 23e jour de janvier l'an 1579.

II. — Avertissement aux habitants de Vendeuvre, par le seigneur des Roches, pour l'exécution du testament de Jeanne Dausseure (1601).

Le sieur des Pierres Blanches et des Roches (6) a sy-devant

(1) « Les ordonnances avaient prescrit l'ouverture d'écoles de filles ; les conciles et les évêques avaient interdit les écoles mixtes ; mais il n'y a pas de loi contre la force des choses, et les évêques ne furent pas plus écoutés que les rois, parce qu'il était impossible à la plupart des communautés de payer des maîtresses d'école. » (Babeau, op. cit., p. 297)

(2) L'ancien régime a connu à certains jours l'instruction primaire *obligatoire*, mais le but n'était pas *laïque* du tout. (Cf. Babeau, op. cit., pp. 286-287.)

(3) « Le recteur d'école choisi par la communauté devait, pour être approuvé par l'évêque ou par un de ses délégués, faire entre leurs mains une sorte de profession de foi. Il y fut obligé plus strictement que par le passé à partir de la fin du XVIIe siècle. Avant de viser l'acte de communauté qui le nommait, le promoteur l'interrogeait sur les principes et sur les devoirs de la religion, sur la lecture, l'arithmétique et le plain-chant. » (Babeau, op. cit., p. 295.)

(4) « En Champagne, un grand nombre de villages possédaient des maisons d'école. Quelques-unes avaient été données par des seigneurs, des curés ou des personnes généreuses ; plusieurs étaient fournies par les fabriques ; mais la plupart avaient été édifiées ou achetées avec les seules ressources de la communauté. » (Babeau, op. cit., p. 297.)

(5) « Des fondations charitables confiaient aux sœurs, dans certaines localités, le soin des malades et l'enseignement des petites filles indigentes. Cet enseignement était d'ordinaire gratuit. La gratuité était l'exception pour les garçons. Elle ne pouvait être que le résultat de libéralités privées, car les communautés rurales n'étaient pas assez riches pour l'établir. Il n'en était pas de même dans les villes. » (Babeau, op. cit., p. 298.)

(6) Aymar Lecoq, seigneur des Pierres Blanches et des Moulins Jousserant, demeurant à Villefagnan (aujourd'hui département de la Charente), avait acheté la seigneurie des Roches, le 22 mai 1600, à René Grignon, sieur de la Pelissonnière, lequel avait succédé à Pierre Grignon, neveu de Jeanne Dausseure.

Digitized by Google

faict dire à la plus part des habitans de ceste paroisse (1), comme il faict encore de présent, qu'il est prest de satisfaire au testament de deffuncte mademoyselle de Foncléret pour l'entretènement d'un maistre d'escolle en ce bourg, et que à ceste fin ilz advize[nt] s'il s'en trouvera un de la qualitté requise (2) pour le présenter à monsieur l'Évesque de Poictiers et à messieurs du Présidialle, suyvant le dict testament, et proteste le dict sieur de n'estre en demeure.

Je soubzsigné prestre vicaire certiffie à tous qu'il appartiendra avoir receu des mains de Gabriel Porcher, demeurant au dict lieu des Roches, le present brevet pour publyer au prosne de la messe parrochialle de Vendeuvre le contenu cy-dessus, ce que j'ay faict le dimanche troysyesme jour de ju[i]ng mil six cent ung. Ainsy signé : JULLIEN.

III. — Certificat d'orthodoxie, de bonne vie et mœurs et de capacité, délivré par l'évêque de Poitiers à Jehan Maillé (1608) (3).

Geoffroy de Saint-Belin, par la miséricorde divine, évêque de Poitiers, à notre amé en Jésus-Christ Jean Maillé, du diocèse d'Amiens (4), demeurant maintenant à Vendeuvre, salut en Notre-Seigneur.

En raison du témoignage favorable, à nous rendu par des hommes dignes de confiance, au sujet de ta foi, religion catholique, honnêteté de mœurs, capacité et expérience, nous t'accordons par ces présentes la permission d'enseigner la jeunesse à Vendeuvre, de lui apprendre l'art d'écrire, de l'initier aux premières lettres et de la former aux bonnes mœurs, selon la religion catholique et les rites de l'église romaine, et nous interdisons à tous autres d'exercer la même fonction dans le dit lieu.

Donné à Dissay (5), sous notre sceau et le seing de notre secrétaire, le 17 septembre 1608.

IV. — Réunion des habitants de Vendeuvre et acceptation par eux de Jehan Maillé pour maître d'école de la paroisse (1608).

Aujourd'hui le vingt et ungyesme jour de septembre l'an mil six cent et huict, par devant nous notaires, juréz et establiz

(1) « La masse des habitants de chaque bourg et de chaque village fut désignée jusqu'à la fin du siècle dernier, sous le nom de communauté. » (Babeau, op. cit., p. 10.)

(2) « Les habitants des communautés nommèrent leurs maîtres d'école en assemblée générale jusqu'à la Révolution. » (Babeau, op. cit., p. 291.)

(3) Traduit du latin.

(4) Jehan Maillé était né à Corbie, en Picardie, et avait enseigné à Orléans, avant de se fixer à Vendeuvre.

(5) Dissay, canton de Saint-Georges, arrondissement de Poitiers. Le château des évêques de Poitiers existe encore.

Digitized by Google

soubz le sceel aux contractz à Vendeuvre pour monseigneur évesque de Poictiers, seigneur temporel dudit Vendeuvre, — c'est *(sic)* présenté Jehan Maillé, me escrivain, naguères résidant en la ville d'Orléans, comme il nous a faict apparoir par acte du vingt et ung yesme octobre [mil] six cent et six, donné au dit Orléans, signé: Royer (?), secrétaire, et sceellée du scel des armes du sieur Bouchier, prestre et scolastique au dict Orléans, -- le dict Maillé, de present résidant en ce lieu et bourg de Vendeuvre, lequel suyvant l'acte d'aprobation et réception qu'il a heue de mondict seigneur l'évesque de Poictiers, dattée du dix septyesme des présents moys et an, donné à Dissay soubz le scel de mondict sieur et signé Michelet, secrétaire, portant approbation et attestation de sa vie, mœurs, foy et relligion catholique, apostolicque et romaine, suffizance et expériance pour exercer la charge d'instruire et enseigner la jeunesse, comme il nous a fait apparoir par le dict acte qui nous a esté lheu et expliqué par vénérable messire Jehan Salmon prestre vicaire au dict Vendeuvre, et en ensuyvant la publication que le dict Maillé a ce jourd'hui faict faire à l'église du dict Vendeuvre au prosne de la messe parrochiale, comme nous est apparu par acte d'idelle publication signé dudict Salmon, vicaire, — nous avons, ce requérant le dict Maillé, prins consentement de la plus saine part (1) des habitans dudict Vendeuvre, pour agréer et recepvoir le dict Maillé pour régent à instruire et enseigner la jeunesse de la paroisse dudict Vendeuvre et tenir escolle au bourg du dict lieu, suivant l'intention et testament des deffuncte damoyselle Jehanne Dausseure, dame des Roches en Vendeuvre, de la Barbotière, Guignefolle et aultres terres et seigneuries, icelluy testament en datte du vingt troisyesme jour de janvier l'an mil cinq cens soixante et dix-neuf,

Se sont comparuz Françoys Bourdier, escuyer, seigneur de Cousture, — Françoys de Signy, escuier, sieur dudict lieu, — Sébastien de Russein, escuyer, sieur de la Baucherye, — sire Françoys Fabvre (?), — Jacques Galletier, sergent royal, — Françoys Jacquault, ung des procureurs scindique de la dicte paroisse, — Christophe Raveau, — Loys Porcher, — Jehan Bellansson, — Pierre Galletier, — Jacques Ruault, — André Quincay, — Christophe Guyonneau, — Estienne Rober, — Vincent Giret, l'esné, — Jehan Feuillet, — Vantin (2) Batereau — Sébastien Batreau, — Estienne Forget, — Estienne Formentin, — André Perinet, — Jehan Bry, — Vantin Moyne, — Jehan Raveau, — Me Pierre Chaveneau, notaire, — Jehan

(1) « Cette formule se retrouve dans des milliers d'actes de communauté. » (Babeau, le *Village sous l'ancien régime*, 2e édition, p. 34.)

(2) L'église paroissiale de Vendeuvre ayant Saint-Aventin pour patron, le prénom de Ventin ou Aventin n'était pas rare dans cette localité.

Digitized by Google

Verdin, — Estienne Marideau, — François Girard, — Jacques Guarin, — tous les sus nommez (1) faisant la plus grande et saine part de la dicte paroisse, Nous ont d'une vive voix et mesme consentement dict et déclairé qu'ils ont pour agréable et consentent et accordent que le dict Maillé soict et demeure régent pour instruire et enseigner la jeunesse de la dicte paroisse suyvant et conformément à la teneur du dict testament et en ensuyant l'intention de la dicte testatrice et approbation de mon dict sieur l'évesque, — et pour toutte aultre submitions et choses nécessaires à faire par le dict Maillé pour la réception de la dicte charge de régent, pour en bailler et prester leur consentement par devant et qui et où il appartiendra, les susdictz habitans sus nommez ont nommé, constitué et estably leurs procureurs générault et messagers speciaulx..... (2) ausquelz et chacun d'eux ils ont donné et donnent pouvoir de ce faire, et ce par foy et serment de leurs corps sur ce donnés promettant avoir pour agréable tout ce que dessus et ce qui sera faict par les dictz procureurs ou l'un d'eux, pour la réception du dict Maillé à la dicte charge de régent et de ce qui en deppand et se soubz l'obligation et ypothecque de tous et chascuns leurs biens présent et advenir quelconques, comme aussy par mesme obligation a le dict Maillé ce requérant stipullé et accepté le contenu de ces présentes.....

Faict et passé au dict bourg de Vendeuvre au cimetière du dict lieu de Vendeuvre, les jours et an que dessus, [à l']yssue de la messe parrochialle.

Tous les dictz habitans ont déclaré ne scavoir signer, fors les dictz de Signy, de Russein, Jacques Galletier, Jacquault, Porcher, Chaveneau (3). — Ainsy signé à la minute du présent acte : François de Signy, de Russein, Salmon, vicaire, Galletyer, Jacquault, Chauveneau, Porchier, et des notaires Bruneteau et Nouel.

V et VI. — Examen passé par le futur maître d'école devant quatre juges du Présidial de Poitiers (1608).

Messieurs les quatre plus antiens conseillers et juges magistratz à Poictiers.

(1) « La présence de dix habitants au moins était nécessaire pour que les délibérations fussent valables. Un vieil adage disait : *Dix habitants font un peuple.* » (Babeau, op. cit., p. 43.)

(2) La place réservée pour les noms des délégués de la communauté est restée en blanc.

(3) On voit que l'ambassadeur vénitien du XVIe siècle qui « déclarait qu'il n'y avait personne en France qui ne sût lire et écrire » (cf. Babeau, op. cit., p. 285), exagérait considérablement. Plus d'un village devait être dans le même cas que Vendeuvre.

Digitized by Google

Supplye et vous remonstre humblement, messieurs, — Jehan Maillé, natif de Corbye, diocèse d'Amiens, demeurant de présent on bourg de Vendeuvre, que ayant demeuré quelque temps audict lieu pour l'instruction de la jeunesse au faict des lettres et escriptures, les habitans de la parroisse du dict Vendeuvre luy avoyent faict entendre que deffuncte damoyselle Jehanne Dausseure, vivante dame des Roches en ce dit lieu, avoit par son testament du vingt troysyesme jour de janvier mil cinq cent soixante et dix neuf, entre aultre chose ordonné une escolle audict bourg de Vendeuvre, pour estre tenue par ung régent homme d'honneur, soubz le bon voulloir et permission du révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de ceste ville de Poictiers, sieur du dict lieu ; qui seroit tenu d'enseigner les enffans et filles du dict Vendeuvre, sans d'iceux prandre aulcune chose ; lequel régent seroyt maryé, esleu par le sieur et dame des Roches, de la suffisance duquel elle s'estoit rapporté à vous mes dicts sieurs, ensemble de ses mœurs, relligion et conversation, les priant de voulloir accepter la dicte charge et se transporter pardevant mon dict sieur l'évesque pour le supplyer de l'admettre en la dicte charge o les gaiges ordonnée par la dicte deffuncte testatrice par son dict testament, luy déclarant que pour leur regard ilz rendroyent présent tesmoignage du désir qu'ilz avoyent de l'establissement du dict colleige qu'il pouvoit désirer, suyvant laquelle prière icelluy dict suppliant se seroit retiré par devers mon dict sieur l'évesque, lequel luy auroit faict expédyer lestres en tel cas requis conformément à l'intention de la dicte testatrice approuvée et acceptée par la majeure et sayne partye des dictz [habitans] de Vendeuvre en manière que à présent ne luy reste plus que à rendre preuve pardevant vous de sa cappasité, ce qu'il est prest de faire.

Ce considéré, mes dicts sieurs, et veu ledict testament, déclaration du dict sieur des Roches, les lettres du dict sieur l'évesque, il vous plaise ordonner qu'il sera receu et admys pour tenir escolle ordinaire au dict Vendeuvre o les droictz et gaiges ordonnez par la dicte Dausseure testatrice, estant par vous trouvé ydoyne et cappable, et il priera Dieu pour vos prosperitez et santé. — Ainsy signé : Maillé, supplyant.

Nous, René de Brilhac (1), Adam Blacuod, René Brochard et Jacques Porcheron, conseillers du Roy, juges magistractz en la cour ordinaire et présidialle de Poictou, certiffions à tous ceux qu'il appartiendra, que, veu par nous la provision de révérend père en Dieu, monseigneur l'évesque de Poictiers, du dix-septiesme septembre mil six cent huict, signée Michellet, secrétaire du dict sieur et scellée en plaquard de cire rouge,

(1) Le *Journal* de René de Brilhac a été publié par M. Bélisaire Ledain dans le tome XV des *Archives historiques du Poitou.*

Digitized by Google

obtenue par Me Jehan Maillé, de la charge de régent et précepteur de la jeunesse au bourg et paroisse de Vendeuvre en la pitiée (*sic*), bonne[s] mœurs et premières lettres, ensemble la procuration de la plus part des habitans de la dicte parroisse, du vingt ungiesme du dict mois et an susdictz, par laquelle ils ont pour agréable le dict Maillé pour exercer la dicte charge, et après avoir ouy le dict Maillé et qu'il nous estapparu de sens, suffisance et cappasité, — avons receu et recepvons le dict Maillé en la dicte charge de régent et précepteur on dict bourg et parroisse de Vendeuvre, pour jouyr de la dicte charge aus dictz gaiges et aultres droictz qui luy sont attribuez et soubz les conditions contenue[s] et portée[s] par le dict testament de deffuncte damoiselle Jehanne Dausseure, dame des Roches en Vendeuvre. en datte du vingt troisiesme jour de décembre mil cinq cent soixante et dix-neuf, et à ceste fin prins et receu du dict Maillé le serment en tel cas requis et accoustumé.

Donné et faict à Poictiers, souz nos seings le dernier jour d'octobre mil six cent huict.

Ainsy signé : R. de Brilhac, A. Blacuod, R. Brochard, J. Porcheron, conseillers sus dictz.

VII et VIII. — Sommation et assignation par Jehan Maillé à Louise Dupré (1616).

Aujourd'huy sabmedy 23e jour de juillet avant midy mil six cent seize, ès présences de nous notaires de la chastellenye de Vendeuvre, soubssignés, mre Jehan Maillé, régent et magister on bourg du dict Vendeuvre, s'est transporté on chastel et maison noble des Roches en Vendeuvre, par devers et à la personne de damoyselle Louyse Dupré, vefve de feu noble Nicollas Gruget, vivant sieur du dict lieu des Roches, et en parlant à elle, l'a sommée de luy paier la somme de cent livres tournois, ordonnée luy estre payée et baillée par chascun an, en la dicte quallité de régent et précepteur du dict Vendeuvre, par deffuncte damoiselle Jehanne Dausseure, vivante dame de la dicte seigneurie des Roches, par son testament faict et passé à Poictiers le 23e jour de janvier 1579, par-devant Bretet et Pellejay, y notaires, et suivant et au désir d'iceluy et ce pour la dicte année présente mil six cent seize, sans préjudice au dict Maillé des cent livres à luy ordonnez par le dict testament pour employer à ung logis pour le loger et oultre pour luy paier et bailler ung bussart de vin, suivant la composition faicte entre le dict feu sieur Gruget et luy pour le reste de ce qui luy estoit deub de la dicte somme de l'année dernière mil six cent quinze;

Laquelle damoiselle a fait responce qu'il ne luy est nullement apparu que l'accord, que le dict Maillé prétend avoir esté faict par le dict feu Gruget son mary avec luy [l'ait été], mais bien

Digitized by Google

scait elle que le dict deffunct sieur Gruget, pour se libérer de l'importunité du dict Maillé, luy a donné quelque argent, sans approuver la dicte quallité par luy prétendue, d'autant que le dict feu sieur Gruget ne le trouvoit nullement cappable de faire la charge entreprinse, joinct qu'il n'a esté receu avec les conditions portées par le testament de la dicte feu damoiselle Jehanne Dausseure, ce qui se peult justiffier par l'accord faict avec le dict Maillé par monsieur Le Coq, cy devant seigneur du dict lieu des Roches, qui pour avoir bon marché de la moictié du légat (1) du dict testament ne s'est soucié de la cappassité du dict Maillé, — offrant la dicte damoiselle du Pré de payer la somme de cent livres ordonnée par la dicte feue damoiselle Dausseure, par son dict testament, à ung homme cappable et aux conditions portées par le dict testament ;

Dont ausdictz Maillé et damoiselle ce requérans nous dictz notaires avons donné et octroyé le présent acte pour leur servir et valoir en temps et lieu, comme de raison.

Faict en la dicte maison noble des Roches, les jours et an que dessus. Ainsy signé en la minutte originalle du présent acte : Loyse du Pré, pour certiffier ce que dessus, J. Maillé et J. Nouel, notaire, et P. Liépard, notaire, pour acte.

A vous damoyselle Loyse du Pré, vefve de feu noble Nicollas Gruget, sieur des Roches en Vendeuvre, à la requeste de maître Jehan Maillé, pourveu de la charge de régent et précepteur de la jeunesse ondict bourg et paroisse du dict Vendeuvre, conformément à la volonté et ordonnance testamentaire de deffuncte damoiselle Jehanne Dausseure, vivante dame du dicte lieu des Roches.

Je vous signiffie le testament de la dict damoiselle en date du 23e janvier 1579, receu par Bretet et Pellejay, notaires royaux à Poictiers, — plus ung acte de déclaration, faict par le sieur des Pierres Blanches et du dict sieur des Roches, lheu et publié en l'église du dict lieu par Jullien, vicaire, le dimanche 23e jung 1601, — la lettre de provision du dict Maillé de la dicte charge de régent, par luy obtenue de révérend père en Dieu monseigneur l'évesque de Poictiers, seigneur temporel du dict Vendeuvre, en datte du 17e de septembre dernier, signé : Michellet, secrétaire du dict sieur, et scellée en placcard de cire rouge, — ensemble l'acte d'approbation faict par les habitans du dict Vendeuvre de la personne du dict Maillé, pour l'exercice de la dicte charge et procuration d'iceulx en datte du 21e du dict mois de septembre, signée de la plus part des habitans et de Bruneteau et Nouel, notaires au dict lieu, — comme aussy la requeste

(1) Legs.

Digitized by Google

par le dict Maillé présentée à messieurs les quatre plus anciens conseillers et juges magistratz au dict Poictiers, tendant par icelle à estre receu en la dicte charge, — l'acte de réception par les dictz sieurs faicts et serment par le dict Maillé, presté au cas requis, en datte du dernier jour d'octobre 1608, signé R. de Brilhac, A. Blacuod, P. Brochard et J. Porcheron, conseillers et juges magistratz susdits, — ensemble l'acte de sommation à vous faicte par devant notaires, à la requeste du dict Maillé le 23e jour du présent moy et an, — desquelles pièces les coppies sont cy dessus, que je vous délaisse à telle fin que de raison et que n'en ignoriez.

Et en conséquence d'icelles je vous baille adjournement et assignation à comparoir d'huy en huict jours prochain par devant messieurs tenant la cour ordinaire et présidialle de Poictou, à Poictiers, au pallais royal du dict lieu, heure de cour et icelle tenant, pour vous voir condampner, — tant en vostre nom que comme tutrice naturelle des enffans du dict sieur Gruget et de vous et comme dame es dites quallitez de la dicte terre et seigneurie des dictes Roches de Vendeuvre, — de (1) bailler et payer au dict Maillé audict nom et à cause de la dicte charge de précepteur et maistre d'escolle du dict bourg et paroisse de Vendeuvre, la somme de cent livres tournoiz par chacun an pour les gaiges et sallaire à luy ordonnez par la dicte feue dame Jehanne Dausseure à la dicte charge de précepteur et par elle assignez sur la mestairie scituée on bourg de Vendeuvre, despendant de la dicte seigneurie des Roches, et continuée par les seigneurs qui ont despuis esté d'icelle dicte terre et seigneurie, mesmement par le dict feu sieur Gruget, vostre mary, jusqu'à son décedz, et icelle dicte pention payer par advant par chascune demye année, suivant la forme et observance tenue et accoustumée et commencer la demye année par advant au quatorzième jour de juillet an présent mil six cent et seize et continuer de là en avant, — et au dict [Maillé] luy payer en espèce, ou valleur et estimation que de raison, ung bussart ou barric de vin, que le dict feu sieur Gruget vostre mary luy devoit de reste de la composition et accommodation faicte entre le dict feu et le dict Maillé des gaiges et sallaire dheus à la dicte charge de l'année finie au 13e jour du présent mois de juillet, desquelles gaiges le dict Maillé auroit donné acquit au dict feu sieur Gruget soubz la promesse verballe qui lui auroit néanctmoings [été] faicte de lui donner au mi d'auugst (2) 1616 le dict bussart de vin, comme restant du dict arréraige des dictz gaiges, sur laquelle promesse le dit Maillé.... vostre audition par serment judiciairement faict en l'audience comme vous ayant esté déclaré par le dict feu, sauf

(1) Lisez : à.

(2) Août.

Digitized by Google

néantmoings en cas de négation à informer du contraire et pour sur ce et aultrement sur la sirconstance et despendance aller respondre et procedder comme de raison o inthimations au cas appartenant.

Faict par moy sergent royal de Poitou soubzsigné le vingt huictiesme jour de jeuillet mil six cent seize, ès présences de Jehan Besnard. . . . . .

Archives des Deux-Sèvres, E, 472.

LES MŒURS POPULAIRES D'AUTREFOIS

EN SAINTONGE ET EN AUNIS (1).

VIII. — Le Merveilleux *(suite)*.

Pratiques bizarres ou superstitieuses.

Du spéculatif, passons à l'actif. Là, comme ci-devant, en dépit de tout ce que nous avons pu *anticiper* — incidemment — sur la matière, la mine n'en reste pas moins inépuisable. *Fundit inexhaustus,* comme porte une vieille devise. Exploitons-la donc *tout verbalement,* comme dirait un sacristain du Bas-Poitou (2), abstraction faite toutefois de la présomptueuse prétention de ne rien omettre, car,

> Non, mihi si linguæ centum sint oraque centum,
> Ferrea vox.... omnia percurrere possim... (3)

La Fortune, cette *fille du sort,* comme l'appelle La Fontaine, était jadis, aussi bien qu'aujourd'hui, l'objet des rêves, de l'ambition, des désirs de tous. Seulement, nos braves Saintongeais, infiniment plus forts que nous, croyaient pouvoir, à l'aide de certains procédés,

> Fixer en leur faveur cette capricieuse.

Il n'y avait pas que la *poule noire* qui eût le don de multiplier les petits jaunets. Avec la main de gloire, on pouvait tout aussi bien devenir un Crésus.

(1) Cf. la *Revue*, nos 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71 à 81.

(2) Un sacristain sonne sa cloche et balaye son église *tout verbalement*... ce qui, dans son style, signifie : *tout simplement.*

(3) *Æn.*, VI, 625.

Digitized by Google

La main de gloire!.. Se douterait-on qu'il s'agit ici d'une main de pendu... Non pas d'un pendu quelconque, mais d'un pendu, pendu par le bourreau, et préparée selon la formule abracadabrante du sombre codex des *sorciers?* Instruisez-vous, philomathes de tout calibre; apprenez cet inestimable secret, qui vous donnera, si vous le voulez, le pouvoir de faire des miracles!

Or donc, pour ingérer à la susdite main toute sa vertu, il fallait d'abord l'envelopper dans un morceau de vieux drap mortuaire et la presser pour en faire sortir tout le sang qui pouvait y être resté; la déposer ensuite dans un pot de terre neuf, — acheté sans avoir marchandé surtout! — avec du sel, du salpêtre, du zimat et du poivre long, bien pulvérisés, et la laisser quinze jours se saturer de ce quadruple condiment; puis l'exposer au grand soleil de la canicule, jusqu'à ce qu'elle fût complètement desséchée, ou bien, si la saison n'y était pas, la passer dans un four chauffé de fougère et de verveine; enfin, avec de la graisse de pendu, de la cire vierge bénite le jour de la Chandeleur et du sésame, composer une chandelle et la faire tenir aux cinq doigts de la main.

Une fois allumée, elle possédait la stupéfiante propriété de frapper d'aveuglement et d'immobilité, de méduser enfin tous ceux chez qui l'on voulait s'introduire la nuit. Comme l'anneau de Gygès (1), elle rendait invisible celui qui la portait sur son funèbre chandelier. Il n'y avait certes pas que les amants qui en fissent usage et *mésusage*... les scélérats savaient bien mieux encore s'en servir, pour enlever tout l'or et tout l'argent qui se trouvaient dans la maison.

Mais la main de pendu devint passablement rare à partir du moment où l'on ne pendit plus en France. C'est pourquoi il fallut modifier les choses. Les sorciers philosophèrent longtemps là-dessus, et un beau matin, avec autant d'aplomb que le fameux Sganarelle, qui dans ses théories médicales plaçait le cœur à droite et répondait crânement à ceux qui le croyaient encore à gauche : « Il en était ainsi jadis, mais nous avons changé tout cela et faisons la médecine d'après une méthode toute nouvelle » (2), un beau matin, dis-je, ils préconisèrent un nouveau truc, qu'ils prétendirent tenir du grand Bouc.

La mandragore (3) était alors une plante réputée merveilleuse

(1) Sur l'anneau de Gygès, v. Cic. *De officiis*, III. 9.

(2) *Le médecin malgré lui*, act. II., sc. 2.

(3) La mandragore, d'après les vieux auteurs ou interprètes (Philost. *in icone amorum*, et *ibi Vigenitus* ; S. Epiphan. *in physic*. C. 4 ; Theophr. 7 *de plantis*, cap. 16, etc.), possède éminemment les propriétés suivantes, dont nous ne nous chargeons pas d'établir l'authenticité : 1° Elle porte en sa racine la figure du corps humain ; 2° elle est médicinale ; 3° ses pommes sont très-

Digitized by Google

en raison des mirobolantes propriétés qu'on lui supposait. L'on croyait et racontait que quiconque osait y toucher pour l'extraire du sol, tombait raide mort à l'instant même... à l'exception toutefois des vrais sorciers, qui commençaient par se frotter avec un onguent magique. Armés ensuite d'une bêche, ils creusaient la terre tout autour, fixaient à la naissance des racines une corde qu'ils attachaient au cou, voire même à la queue d'un chien, et ils fouettaient violemment le pauvre animal, qui, en s'efforçant de fuir, arrachait la fatale plante... Hélas ! il en crevait du coup !... mais qu'importe un chien mort de plus ou de moins ? La mandragore était hors de terre : c'était le principal. On pouvait alors sans danger la mettre en œuvre et l'on en fabriquait des *mains de gloire* qui avaient autant de vertu que les autres... Ce que nous croyons sans peine. Si les racines surtout avaient eu l'insigne avantage d'être arrosées de l'urine d'un pendu, oh ! alors, rien ne lui était comparable... elle valait son pesant d'or !...

Il y avait bien un côté quelque peu chiffonnant, c'est que, le contrôle étant impossible, les contrefaçons affluaient... mais les charlatans savaient si bien faire *mousser* leur affaire, que les bonnes gens achetaient *quand même*, et les mains de gloire, à défaut d'autre prérogative, amenaient dans la poche des vendeurs plus d'écus qu'elles n'opéraient vraisemblablement de prodiges.

Les choses allèrent si bien que la concurrence s'en mêla et produisit une troisième main de gloire... Celle-là compte encore des partisans. Vous remueriez bien ciel et terre ; vous feriez bien jouer tous les ressorts de votre éloquence pour *dépersuader* plus d'un arriéré villageois et prouver que ce n'est là qu'une honteuse et grossière *piperie*, vous y perdriez votre boniment ! Plus de main de pendu, plus de mandragore, c'est d'une conception autrement colossale... si colossale que de peur d'en renverser le plus intrépide cuirassier et d'en faire choir du même coup poules et coqs du *jouc* (1), nous nous hâtons de battre en retraite.

Les colliers et bracelets de mandragore, qui mettaient à couvert de tous les accidents *passés*, *présents* et *futurs*, étaient particulièrement connus des insulaires et des côtiers qui se

belles, très-douces et d'une agréable odeur ; 4° elle cause le sommeil ; 5° elle sert de narcotique, suspendant et faisant comme perdre le sentiment de la douleur au membre que l'on coupe ; 6° elle guérit la stérilité ; 7° elle est un puissant charme pour les sortilèges et un philtre violent pour exciter à l'amour : d'où vient que les Hébreux l'appellent d'un mot tiré de celui qui en leur langue signifie l'amour, et que les Grecs et les Latins, pour la même cause, la nomment : *Circeium*. (Plin. Lib. 25. c. 13).

(1) *Jouc* ou *joug*, juchoir, — d'ou *jouquer*, jucher. — On trouve quelque chose d'approchant dans le *Grimoire* d'Honorius, p. 63.

Digitized by Google

livraient à la pêche et surtout à la pêche du sarrhe, varech ou goëmon.

Curieuse opération que celle-là ! Aux époques des grandes malines — c'est-à-dire aux équinoxes, — il faut voir avec quelle ardeur, hommes, femmes et enfants s'évertuent à recueillir l'herbe marine qui doit *fumer* leurs champs ! Accoutrés de la plus bizarre façon, armés d'immenses rateaux à l'aide desquels ils détachent la plante grasse que le flot soulève ensuite et rejette sur le rivage, ils s'aventurent sur les rochers, parfois dans l'eau jusqu'au cou, bien que la saison ne soit pas alors précisément chaude. Et que de précoces infirmités ne contracte-t-on pas bien souvent à ce pénible travail ! Les vieux pêcheurs d'antan le savaient bien ; aussi prenaient-ils toute sorte de mesures préventives. Heureux, trois et quatre fois heureux, celui qui possédait le talisman-sauveur ! Mais ce n'étaient point les pauvres *gueux* qui pouvaient y prétendre ! C'est pourquoi ils recouraient à une autre sauvegarde. Faute de mandragore, ils employaient la fougère mâle recueillie la veille de la Saint-Jean, à jeûn et avant soleil levé. Ils en tressaient des ceintures, de façon à y représenter, par devant, je ne sais quels signes mystérieux, et ces ceintures, qui, en ce temps-là, constituaient à peu près tout le costume de pêche, jouissaient d'une très haute estime.

L'on avait bien soin de s'en affubler encore, mais en dessous des vêtements, lorsque, à l'affût de quelque importante capture, on faisait *tanguer l'âne*... Tanguer l'âne !... épouvantable industrie, que longtemps, sur ces plages isolées, exercèrent impunément de forcenés pirates.

Lorsque la nuit était très obscure, ou que grondait la tempête, ils attachaient au cou d'un baudet, dont les pieds étaient légèrement *enfergés* à l'aide d'une corde, une grande lanterne allumée, et l'animal, conduit sur le rivage ou sur le bord des falaises, en marchant péniblement, faisait osciller la perfide lumière. Les pauvres matelots, trompés au loin par ce feu mouvant, croyaient au balancement d'un navire sans voiles. Egarés sur les flots, ils venaient tantôt se jeter sur des brisants ; tantôt échouer misérablement sur des bancs. Souvent même, de gros équipages périssaient corps et biens. Et si quelques infortunés marins réfugiés dans leur canot ou quelques

rari nantes in gurgite vasto

parvenaient à gagner le bord, ils étaient incontinent pris, dépouillés, massacrés ou précipités dans l'abîme. Les épaves apportées par le flux venaient bientôt enrichir les sauvages auteurs de cette infernale pratique.

Digitized by Google

Quod genus hoc hominum, quæve hunc tam barbara morem
Permisit patria !!! (1)

Sur les côtes de Normandie ou de Bretagne, les choses se passaient de la même façon, avec cette légère différence seulement que l'âne de nos insulaires était... une vache... vache *énœudée*, c'est-à-dire entravée dans son allure par une longe nouée à la corne et à la jambe de l'animal, ce qui l'obligeait à baisser obliquemment la tête à chaque pas. Et le fatal luminaire suspendu entre les deux cornes se trouvait ainsi constamment agité (2).

On dit que c'est un peu pour cela que l'île d'Oléron aurait été surnommée « l'île des larrons », et que l'*insula Réa*, île de Ré, aurait été appelée : « insula reorum ». Mais nous ne saurions nous faire l'écho d'aussi graves accusations !...

La mandragore jouait encore un grand rôle dans la composition des philtres (3) ou breuvages enchantés destinés à faire naître l'amour et quelquefois à le détruire. On y employait aussi un certain nombre d'autres plantes, des os de grenouilles, des entrailles de poissons, d'oiseaux, de reptiles, des cheveux et des rognures d'ongles pulvérisés. L'hippomane, morceau de chair noirâtre de forme ovale, que le poulain apporte quelquefois sur le front en naissant, réduit en poudre, et mêlé au sang de celui qui voulait se faire aimer, constituait une potion des plus énergiques, surtout si l'on y ajoutait une pincée de mouche cantharide (4). La plupart du temps on rehaussait la drogue d'une certaine quantité d'eau bénite, de quelques gouttes d'huile consacrée, de raclures de reliques de saints et même de débris d'ornements d'église incinérés.

Naturellement, il s'en suivait des effets divers. Il y avait des philtres qui enflammaient les intestins, causaient la démence et même la mort, ou inspiraient une ardeur brûlante que l'on prenait pour le transport de l'amour. D'autres provoquaient des maladies furieuses. L'on attribuait à tous ces *enchantements* un amour disproportionné, le rapprochement de deux cœurs

(1) *Æn.* I, 543.

(2) Nombre de conteurs et de romanciers ont narré ce fait à leur façon. V. Raoul de Navery, *La Fille sauvage*, ch. IV. — Paul Féval, *Anne des Iles*, tradition de la mer Bretonne, etc.

(3) φίλτρον, de φιλεῖν, aimer.

(4) La *remora* ou rémore, sorte de poisson qui suit les navires, était en grand usage chez les anciens, ainsi que l'*astroïde*, sorte de pierre précieuse très merveilleuse. Le rémore rappelle le poisson de Tobie : « Exentera hunc piscem et cor ejus et fel repone tibi, sunt enim hœc necessaria ad medicamenta, utiliter. — Cordis ejus particulam si super carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus dœmoniorum... et fel valet ad ungendos oculos in quibus fuerit albugo et sanabuntur. » *Tob.*, IV, 6-8-9.

Digitized by Google

entre lesquels la fortune avait mis une barrière ou que les parents ne voulaient point unir, et bien d'autres choses encore.

Enfin, si certains philtres ne pouvaient être préparés que par un grand sorcier ou une grande magicienne en renom, il en était d'autres qui pouvaient l'être par n'importe quelle vieille femme qui en voulait faire son métier. Plusieurs même, avaient cours sous forme de sauce à la mode, de liqueur ou de confiserie. Aujourd'hui encore dans mainte campagne, on croit à la vertu des philtres érotiques et l'on ne rougit pas d'en faire usage.

Pour découvrir les trésors cachés, on employait des myriades de conjurations aux esprits, aux diables, aux saints, aux anges et même aux génies et aux fées. Mais ce moyen-là n'était pas du goût de tout le monde, surtout des gens *pantifs* (1), qui tremblaient au seul mot d'apparition. Heureusement, l'on avait plus d'une corde à son arc!

Le premier frelampier venu, qui soupçonnait un trésor quelque part, devait se rendre à l'endroit un matin avant jour, à jeûn et sans être vu de personne. Il se plaçait bien exactement sur le lieu, frappait la terre du talon gauche, exécutait sur ce même talon un demi-tour à gauche et prononçait en même temps ces sublimes paroles : *Sadi satani agi sons toribus....* Peut-être écorchons-nous quelque peu les mots de cette jolie phrase avec les bonnes femmes qui nous l'ont apprise; mais les savants nous le pardonneront bien, car ils ont deviné qu'elle est de la force de « *assabundus nequeis nequer potarinum quipsa milus :* Voilà justement pourquoi votre fille est muette... » (2).

Et c'était à recommencer trois fois de suite !...

Cela fait avec conviction, s'il y avait vraiment là un trésor, un quelque chose d'invisible — gnome ou gnomide sans doute, selon le sexe du requérant — venait vous frôler l'oreille, qu'il n'était pas messéant de se gratter... Et il ne restait plus qu'une chose à faire : dénicher le magot ! Et dire qu'il n'était pas besoin d'être tant soit peu sorcier pour réussir !...

L'on se servait encore pour atteindre le même but d'un fer de hache rougie au feu que l'on asseyait bien d'aplomb sur son martel. L'on prenait une agate ronde et on la posait avec soin sur le tranchant. Si trois fois de suite elle tombait et roulait vers le même lieu, il y avait sûrement là quelque riche trouvaille à faire. Si elle ne tombait pas trois fois de suite du même côté, si elle ne roulait pas ou si elle restait perchée sur le tranchant, on pouvait se dire : « Cherche ailleurs, bonhomme. »

Pour découvrir un voleur, il fallait une hache emmanchée.

(1) Peureux. Cf. vieux français : *pantois*.

(2) *Le médecin malgré lui*, II, 8.

Digitized by Google

On la posait par terre perpendiculairement et manche en l'air. Puis on dansait autour de toutes ses forces, jusqu'à ce que, ébranlée par les sautillements de la ronde, l'instrument tranchant s'étendît sur le sol.

Le bout du manche indiquait alors la direction qu'il fallait prendre et l'on recommençait après quelques investigations. Aujourd'hui, ce ne sont plus les *volés*, mais les gendarmes qui entrent en danse... et c'est peut-être un peu moins gai... pour les voleurs!...

On tirait bien aussi parti de la baguette divinatoire pour découvrir pareillement trésors cachés et voleurs; seulement, ne la faisait pas qui voulait *virer pour de bon*.

S'il ne sentait du ciel l'influence secrète;
Si son astre en naissant,

nelui avait infusé quelque

..... vim artemque magarum,

à la façon des Médée, des Circé, des fées, l'opérateur pouvait jeter sa langue aux chiens (1).

Outre cette prédisposition native, l'intention formelle de découvrir un trésor était absolument requise, parce que si l'on avait en vue : sources, métaux, objets perdus; c'étaient sources, métaux, objets perdus que l'on découvrait, et de trésor, point! La meilleure de toutes les baguettes était de coudrier, de la pousse de l'année et fourchue, comme un des pieds du diable. On la tenait des deux mains et par chaque extrémité. Bientôt on la voyait évoluer, et d'autant plus rapidement qu'on approchait du trésor..... et cela en dépit de toute résistance. Elle se fut plutôt rompue entre les mains à force de se tortiller..... Ce qui était vraiment prodigieux! Mais sous peine de passer pour un sot et de gâter le métier, le plus lourd *devinoux* de village la faisait toujours virer de gré ou de force, selon le cas et sur-

(1) L'histoire de toutes les baguettes magiques dérive de celle de Moïse, que Dieu lui avait ordonné de prendre pour opérer ses miracles devant Pharaon et devant tout le peuple. C'était la verge ou bâton dont il se servait ordinairement pour conduire ses troupeaux. Le thyrse de Bacchus et des bacchantes n'en est qu'une imitation. Dans Euripide (Tragédie des *Bacchantes*, v, 660-661), on lit qu'une des prêtresses de Bacchus frappe de son thyrse un des rochers du mont Cithéron, et qu'il en sort une source abondante. C'est une espèce d'ampliation *apocryphe* du miracle d'Horeb. — La verge d'Aaron était le bâton que portait le grand-prêtre et qui servit à confirmer ses droits dans la conspiration de Coré, Dathan et Abiron. — Notons que dans Homère, le bâton prend le nom de sceptre, parce qu'il devient une marque d'autorité.

Les païens en ont fait le caducée de Mercure, à l'aspect duquel tombaient toutes les discussions.

Digitized by Google

tout selon le nombre de picaillons qu'il avait à toucher pour honoraires. Si le trésor faisait défaut sous la pioche des dupes trop crédules, c'était toujours, ou parce qu'ils n'avaient pas creusé *assez fond*, ou qu'ils avaient mal remarqué l'endroit; ce qui demandait une seconde et même une troisième épreuve devant laquelle on reculait généralement.

Les prouesses du fameux Jacques Aymar en 1692, suscitèrent une infinité de rhabdomanciens qui firent plus ou moins merveille, et la race n'en est pas près de s'éteindre. Il n'y a pas si longtemps encore qu'une célébrité de cet acabit obtint l'autorisation et l'appui de certains ministres pour découvrir dans les caveaux de Saint-Denis d'incomparables trésors, qui, malheureusement, s'obstinèrent à ne point se laisser trouver...

Pour être *chançoux* au jeu et pour réussir dans une entreprise quelconque, outre le petit bout de corde de pendu ou la queue de *langrotte* que l'on gardait soigneusement au fond de sa poche et que l'on touchait de temps en temps; outre l'araignée et la dent de poisson portée *insciemment* dans la doublure de la veste; il y avait encore la plume de *roibreteau* cachée dans la ceinture de la culotte; le trèfle à quatre ou cinq feuilles arrosé du sang de pendu, *l'ombilic d'un enfant* (celui-là était de premier ordre!...), et l'herbe appelée *morsus diaboli*, cueillie la veille de la Saint-Pierre, à jeûn et avant soleil levé, déposée pendant un jour sur la pierre sacrée de l'autel, desséchée ensuite à l'ombre, réduite en poudre et portée dans le gousset.

Pour faire gagner son mari aux dés, aux cartes, au brelan et en général à tous les jeux où l'on restait assis, la femme d'un fin joueur tenait soigneusement les jambes croisées, moyennant quoi, il était *censé* faire rafle à tous les coups.

Il n'est pas rare de rencontrer encore sur le marché de braves maraîchères, poissonnières ou *revendeuses* de vieille souche, qui n'omettent jamais de se signer avec le premier argent qu'elles reçoivent dès le matin, en disant: « Bénie soit la main qui m'étrenne ! » Ce qui veut dire : « Puissé-je faire de bonnes affaires aujourd'hui ! » Car la croyance aux bonnes ou aux mauvaises mains — fluide comme un autre — tout comme au bon ou au mauvais œil en Bretagne, est loin d'avoir fait son temps... et c'est pourquoi l'on se met en garde. En conséquence, la première *pratique* qui oserait se présenter sans argent, serait impitoyablement rejetée ! Ménagères, attention !

Il n'était pas de campagnard ou de petite bourgeoise qui eût voulu mettre à la loterie de but en blanc et sans s'y être préalablement préparée, quand bien même la tireuse de cartes, la diseuse de bonne aventure ou le devin du village eussent prédit à l'un et à l'autre qu'ils deviendraient un jour marquis et comtesse. Et pour être plus sûr encore de tomber sur le bon

Digitized by Google

numéro, on invoquait la veille au soir de bons anges absolument apocryphes, Uriel, Rubiel, Barachiel, et tout ce qu'il y avait de plus charitable dans le fin fond du Purgatoire. On écrivait même sa prière sur un beau parchemin vierge, que l'on pliait ensuite d'une façon dont je n'ai pu retrouver le secret, et on le déposait sous l'oreiller ou le traversin de son lit. Et pendant la nuit, pendant que l'on *pionçait*, une fée aux doigts roses, ou le bon génie de votre planète, venait vous bercer de rêves d'or et vous murmurer à l'oreille le numéro infailliblement gagnant qu'il fallait prendre. Le tout était de bien faire attention et de retenir...

Le tirage au sort, vraie loterie, mais d'une tout autre nature, avait aussi ses petites rubriques; mais elles devaient tout d'abord être tenues secrètes et absolument ignorées du jeune conscrit, faute de quoi elles perdaient toute leur efficacité. A son insu donc, on cachait dans la doublure de ses habits un anneau de de femme enceinte, ou bien on cousait sous forme de bouton à sa veste ou à la ceinture de son pantalon trois pièces de quinze et plus tard de dix sous. Quelquefois même on les logeait dans la semelle de ses souliers. Ces trois pièces (1) avaient dû être déposées pendant tout un jour sur la pierre sacrée de l'autel, pendant qu'un cierge qui avait brûlé près d'un mort flambait à côté en l'honneur de Notre-Dame, de saint Michel, de saint Maurice, de sainte Barbe, ou de quelque autre saint protecteur des militaires. Il fallait de plus qu'elles aient été bénites... Mais comme le pasteur n'entendait guère de cette oreille-là, on les bénissait généralement soi-même en les *sauçant* dans le bénitier, comme font encore les bons chrétiens de nos villages pour les rameaux, s'ils arrivent trop tard à la messe, le jour des Pâques fleuries.

Il y avait mieux que cela encore, mais les circonstances ne permettaient pas toujours de remplir les conditions prescrites.

Au lieu de trois pièces de monnaie, on choisissait trois petits cailloux, mais on les choisissait!... dans un cimetière, au clair de la lune et sur une tombe refermée du jour, après un enterrement, ce qui était un tant soit peu lugubre. C'est le jeune conscrit qui était chargé de cette besogne, et pour s'introduire dans « le champ de repos » il devait, non point passer par la porte, mais escalader les clôtures. Ces trois petits cailloux étaient renfermés dans un sachet fait d'une étoffe qui avait touché le mort ou son cercueil. Rien ne valait mieux qu'un lambeau de vieux drap mortuaire. Il s'agissait encore de les faire bénir... mais comme le messire curé demandait toujours des explications

(1) Ce que l'on faisait aussi quelquefois pour se mettre à l'abri de certains sortilèges.

Digitized by Google

embarrassantes, on s'en retournait bredouille... On aurait bien pu les bénir soi-même; mais cette bénédiction ayant moins de vertu que celle d'un *homme d'église*, on recourait au sacristain, beaucoup plus accommodant que son maître sur ce point.

Cela fait, le jeune héros mettait le dépôt sacré dans sa poche, parfaitement instruit des obligations qui par le fait lui étaient imposées, c'est-à-dire de ne le montrer à personne et de n'en souffler jamais un traître mot. Et il partait gaillardement au canton, sûr de son coup, je veux dire de sortir de l'urne ou du sac une exemption de sept ans de service (1).

Il n'y avait pas que les cailloux de cimetière qui offrissent des avantages si précieux. Une foule d'autres pierres étaient *douées* de prérogatives particulières, et dans le grand, moitié grand, aussi bien que dans le petit monde, on y croyait dru.

La *pierre d'hirondelle* (2), par exemple, guérissait de la taie ; la pierre de crapaud ou de grenouille (3), paralysait l'effet du poison et des maléfices ; la *pierre à serpent*, dit œuf de serpent, et dont la production était une merveille (4), passait pour un remède universel, et par-dessus le marché, pour un gage assuré de bonheur constant. La *pierre des traitres*, appelée aussi *Cuiri*, faisait dire à qui que ce fût, valet, femme, ennemi, pendant le sommeil, tout ce qu'ils avaient fait, si on la posait sur leur tête. La *pierre à souhaits* réalisait tous les rêves, tous les désirs de celui qui l'avait trouvée ; la *pierre de santé* entretenait une jeunesse perpétuelle. Malheureusement, elles sont devenues introuvables !... Introuvables aussi bien que la *pierre philosophale*, qui devait procurer à quiconque en aurait fait la découverte, « des richesses incompréhensibles, une santé toujours florissante, une vie exempte de toute sorte de maladies, et même — au sentiment de plus d'un cabaliste et alchimiste chinois — l'immortalité !... » Hélas ! le roi Midas a emporté son secret dans la tombe et ne paraît avoir laissé à ses émules... que ses oreilles !...(5).

Les gemmes, diamants ou brillants de toute nature entraient dans la même catégorie, car on leur prêtait des qualités préser-

(1) Il n'y a pas dix ans que nous avons *retrouvé textuellement* ce double cas. (Canton d'Aulnay).

(2) Pierre qui se trouvait dans le nid et, selon d'autres, dans l'estomac des hirondelles et qu'elles allaient chercher aux Indes.

(3) Crapaudine ou batrachyte que recelait la tête du crapaud ou de la grenouille.

(4) Selon les uns, c'est une bave que les serpents, alors qu'ils s'enroulent et s'entortillent, lancent en l'air et qui se durcit sur le champ ; selon les autres, c'est un œuf *collectif* que les femelles pondent au milieu des enlacements.

(5) Aussi bien la ceinture de Vénus n'est-elle plus qu'un souvenir !...

Digitized by Google

vatrices ou curatives vraiment admirables, que l'on ne refusait pas non plus à certaines bagues.

Pour ne citer que quelques exemples, le rubis portait à la pureté ; l'améthyste dissipait les fumées du vin et donnait de l'esprit comme quatre ; le saphir rendait aimable à croquer ; la topaze modérait les natures bouillantes trop promptes à s'emballer ou à s'emporter comme une soupe au lait ; l'émeraude faisait sauver le diable et était le gage de la virginité, si bien qu'elle se brisait au doigt d'une jeune fille qui oubliait ses devoirs ; l'hématite délivrait de la goutte ; le cristal de roche, des mauvais rêves, et ainsi des autres... Les bagues dites de saint Hubert préservaient de la rage ; celles en quartz ou cornaline servaient d'antidote à la tristesse ; d'autres étaient souveraines contre la crampe (1) et le mal caduc (2). Aujourd'hui, les bagues aimantées préservent de la migraine et les bagues électro-voltaïques combattent les douleurs rhumatismales. Ne désespérons pas de voir revenir les bagues de longévité et d'invisibilité ; redoutons toutefois la réapparition des bagues mortifères (3).

Mais nous voilà sur le terrain pharmaceutique... Nous ne pouvons guère y passer qu'à vol d'oiseau, de peur de nous y trop attarder. Ne faudrait-il pas nous arrêter à toutes les maladies et dresser le plus formidable de tous les codex ? Quelques spécimens des plus autorisés devront donc suffire.

Si les riches goutteux avaient la faculté de se payer le luxe de porter une hématite au doigt, dans l'espoir de se débarrasser de leur infirmité, les pauvres diables sans le sou, réduits à la médication que rappelle le fabuliste :

> Goutte bien tracassée
> Est, dit-on, à demi pansée, (4)

étaient forcément obligés, alors surtout qu'ils ne pouvaient plus *remuer ni pied, ni patte,* de chercher du soulagement en dehors

(1) Les rois d'Angleterre en bénissaient le vendredi saint, en les frottant entre leurs mains pour leur donner cette vertu. Elles étaient envoyées dans toute l'Europe, comme des préservatifs infaillibles. Plusieurs titres anciens en font mention.

(2) Dans le Périgord, il se fabrique encore des bagues en verre, ornées d'un petit rat blanc, et qui se distribuent le 24 mai, à une fête dite de saint Mémoire. On leur prête des vertus si diverses, qu'il serait difficile de les énumérer.

(3) Du temps de la Ligue les bagues mortifères furent à la mode. Elles étaient munies de petite griffes empoisonnées qui égratinaient l'épiderme et inoculaient le poison fatal. Ce qui fut cause que l'on porta souvent les bagues par-dessus les gants. On dit que certains sorciers en firent aussi usage.

(4) La Fontaine, III, 8.

Digitized by Google

du *silugien* et de l'apothicaire, qui coûtaient toujours fort cher, avec leurs petits remèdes anodins, émollients et détersifs.

Le plus énergique et meilleur curatif connu de toutes les commères consistait à faire absorber chaque matin au goutteux la quantité de liquide excrémentitiel qu'il avait, pendant la nuit, confiée au vase d'ignominie. Mais comme il y avait une infinité de *ziroux* (délicats), auxquels la chose répugnait, on avait la facilité, fort heureusement, d'employer une autre recette. Tout simplement, il s'agissait de *métempsycoser* le mal. A cette fin, ils faisaient cuire dans le susdit liquide un morceau de lard ou un œuf *décoquillé*, qu'ils jetaient eux-mêmes à un chien ou à un chat, et le pauvre animal qui mangeait la pitance héritait par transmission, *ipso facto*, des douleurs arthritiques, dont l'autre — je veux dire le goutteux — était complètement délivré.

L'*élixir de vie*, composé d'or potable (1), et que l'on se procurait ordinairement à très bon compte, au milieu des t'sim boum boum de la foire, produisait aussi de prodigieux effets, joint à cela un petit flacon de *baume universel*, qui guérissait toutes les infirmités, toutes les indispositions, tous les malaises, et qui pouvait même au besoin ressusciter les morts... Sauf à savoir bien l'employer sans doute (2).

Contre l'*hystropisie*, l'hypocrisie ou hydropisie, nos paysans font encore usage d'un joli petit topique à la portée de toutes les bourses. On prend une grenouille de buisson, on la coupe

(1) Des médecins distingués de la capitale ont déjà depuis longtemps publié des faits qui prouvent au plus haut point l'efficacité souveraine des préparatifs aurifères pour certaines maladies.

(2) Un de ces vieux poètes, que l'on ne lit plus, donne pour la goutte la recette suivante, qui n'est peut-être pas tout à fait à mépriser :

Un quarteron d'indifférence,
Autant de résolution
Dont vous feriez infusion
Avec le jus de patience ;
Point de procès, force gaîté,
Deux onces de société
Avec deux dragmes (*sic*) d'exercice ;
Point de souci ni d'avarice,
Trois bons grains de dévotion ;
Point de nouvelle opinion ;
Vous mêlerez le tout ensemble
Pour en prendre, si bon vous semble,
Autant le soir que le matin
Avec un doigt de fort bon vin ;
Et verrez que cette pratique
Au médecin fera la nique.

(*Eloge de la goutte* — ouvrage héroïque, critique, comique, etc., par le sieur E. Coulet. — La Haye, 1743).

Digitized by Google

en morceaux, on l'applique sur les reins et, sous son influence, il s'opère bientôt une action diurétique telle, que toutes les sérosités morbifiques sont taries... en *rien de temps !* (1).

Si le pauvre *hypothéqué* n'est pas si dégoûté qu'il puisse s'ingurgiter une bonne infusion de graine de carotte dans l'appétissant liquide sus mentionné, qu'il compte être remis à neuf après avoir réitéré l'opération pendant huit ou dix jours. Il paraît que la même potion coupe raide la fièvre et fait disparaître en un clin d'œil le plus enragé mal de gorge, mal qu'enlève aussi supérieurement bien un simple cataplasme d'*achets* ou vers de terre.

J'ai nommé la fièvre... mais elle se traitait de plus de cent mille façons. Qui ne sait qu'un petit crapaud emprisonné dans un sachet d'étoffe et porté suspendu au cou, ras la peau, est un fébrifuge immanquable ? Deux ou trois décoctions de peau de serpent ; deux onces de poudre de vipère dans du pain à chanter (2) tenaient lieu de quinine et de quinquina.

Les remèdes qui rappellent d'une manière plus ou moins éloignée le temps où la médecine n'était que l'application de la religion, étaient fortement en vogue. La tisane de toutes les herbes de la Saint-Jean (3) recueillies la veille à jeûn et avant soleil levé, comme la manne du désert ; une bonne lampée d'eau bénite prise au bénitier paroissial la veille de Pâques ou de la Pentecôte ; une couple d'infusions de petit-chêne ou de gui de chêne saupoudrée de poussière sépulcrale obtenue par le grattage de certains tombeaux, dans certaines églises (4) ; deux bracelets d'herbe de la rue ; les poudres de perlinpinpin de toute sorte (5), et je ne sais combien d'autres, ne rataient jamais leur coup. D'aucuns s'attachaient sur la poitrine, sur le ventre, sous les aiselles, ou se suspendaient au cou tout un régiment de mots cabalistiques : *abracadabra*, *agla*, *garnaze*, *Eglatus*, *Egla*, etc., ainsi que des amulettes ou des talismans magiques, astronomiques, galvaniques, magnétiques, omnigériques enfin, fortement encore à la mode, n'en déplaise aux *progressistes !*

(1) L'Empereur Adrien, en touchant seulement du petit bout de l'index le premier hydropique venu, faisait sortir toute l'eau du ventre. Qu'on trouve donc aujourd'hui des praticiens de cette force-là !

(2) Il en est question dans les Mémoires de Saint-Légier de Boirond. *Recueil de la commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, avril 1890, p. 283.

(3) V. *Fête de Saint-Jean-Baptiste*, toutes les herbes médicinales que l'on recueillait la veille.

(4) Rainguet, *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 350. — Etait aussi en usage en Poitou. V. *Revue poitevine et saintongeaise*, 1889, p. 247.

(5) La meilleure se faisait avec un chat écorché, un crapaud, un lézard et un aspic, qu'on mettait sous de bonne braise jusqu'à ce que le tout fut incinéré.

Digitized by Google

Il y avait en outre des commères excessivement habiles — et il y en a encore de cette fine trempe — qui faisaient passer la fièvre rien qu'en en connaissant le nombre d'accès ! Et qu'on me parle après cela de nos célébrités contemporaines qui vous droguent à vous momifier !

Il suffisait à d'autres, pour atteindre le même but, de faire sur le malade des passes et signes de croix, comme font à peu près aujourd'hui les hypnotistes et les magnétiseurs, à l'exception toutefois des signes de croix qu'ils n'admettent plus, en raison sans doute de leur caractère trop clérical ; ou bien de réciter sur le fébricitant, en lui imposant les mains, des prières mystérieuses à certaines heures de la nuit et du jour ; de lui souffler dans la bouche, tant de fois et à jeûn ; de lui déposer sous la langue un œuf d'*écharbot* (escarbot) (1) juste le temps de dégoiser la *patenôtre* de Béelzebuth ; de lui faire absorber de petits billets bouchonnés sur lesquels étaient écrits des figures cabalistiques ; de glisser dans sa poche tel ou tel nombre de grains réputés bénits, etc., etc., etc.

Il y avait enfin de *bons braves gens* (et où ne s'en trouve-t-il pas encore ?), qui préféraient s'administrer une bonne *cuite*... et pendant la *cuvaison* de leur vin, le mal s'évaporait comme par enchantement.

Aux petits enfants tourmentés des vers, on faisait prendre de la poudre de tœnia. Parfois, on leur plaçait tout simplement sur le ventre soit du fil filé par une vierge ; soit du plomb fondu dans de l'eau, ce qui forçait les répugnants insectes à se tenir cois ou à déguerpir.

En ce bon vieux temps-là, il ne fallait ni se purger, ni se baigner, du 24 juillet au 26 août, de peur d'attraper la *canicule*... dévoiement effroyable, qui dégénérait souvent en jaunisse s'il ne vous conduisait pas jusqu'aux portes de la bienheureuse éternité...

Heureux, si l'on pouvait s'en tenir à la jaunisse !... car la jaunisse n'était pas irrémédiable... Le meilleur rogomme était alors le contenu de l'urinal, dans lequel on faisait macérer quelquefois une racine de *coi* sauvage ; d'autres recommandaient cinq pilules *stercorales* de bique dans un verre de vin blanc, deux fois le jour, pendant huit jours ; ou bien on avalait des poux vivants : deux choses extra-bonnes aussi contre la fièvre quarte.

Un cataplasme d'araignées pilées, appliqué sur les tempes,

(1) Tout le monde connaît le dicton : « Il ne va — ne travaille — que la nuit, comme les *écharbots* ». Ce qui sent l'*occultisme* d'une lieue, l'*écharbot* étant un animal du diable, que les anciens croyaient s'engendrer tout seul...

Digitized by Google

vous délivrait de la fièvre tierce. Le jus de l'ortie blanche empêchait une fluxion de poitrine de faire des progrès.

Ceux qui avaient un *astre chet sur la potrenne* (poitrine) ou qui en étaient *battus*, (il s'agit ici de l'asthme), n'avaient pour se soulager qu'à se faire tondre les *piaux* (cheveux), les faire griller sur un réchaud et en aspirer la fumée, qui, en leur montant au nez, faisait miracle !

Ah ! vous n'auriez pas fait vendre — quand bien même vous leur en eussiez promis des montagnes d'or — les cheveux à une femme... elle eût eu trop grand peur de souffrir bientôt toutes les douleurs qu'ils *couvriraient...*

On combattait encore les tortures de l'asthme à l'aide de pilules d'ellébore que les hystériques et les paralytiques ne dédaignaient pas. Mais c'est principalement contre la folie, que l'on vantait ses précieuses qualités. C'est là un héritage de la médecine hippocratique. On dit que le fameux Hercule se guérit jadis d'une affection mentale par ce médicament, et personne n'ignore la fable du berger Mélampe qui rendit la raison aux filles de Prœtus, en leur faisant boire du lait de chèvres qui avaient mangé des feuilles et des racines d'ellébore. C'en était bien assez pour mettre cette plante en crédit ! Aussi, son action spéciale sur le cerveau était tellement préconisée, que les philosophes avant leur méditation, les orateurs politiques et les avocats, avant de prononcer un discours, lui demandaient l'excitation féconde que beaucoup aujourd'hui demandent au café... En sont-ils plus éloquents ? Hélas ! on pourrait encore dire à plus de quatre, comme le lièvre du papa La Fontaine :

> *Mon compère*, il faut vous purger
> Avec quatre grains d'ellébore...

Le cérumen des oreilles, roulé en granules, apaisait les coliques et tranchées... Quant à moi, j'eus mille fois préféré faire le pélérinage de Villexavier pour y invoquer sainte Mérance (1), ou bien aller me promener jusqu'à Mérignac et m'abreuver aux ondes miraculeuses de sa fontaine anti-colérique (2).

Mais :

> Des goûts et des couleurs on ne dispute point...

Le cérumen encore, cuit avec de l'huile de noix, forme un onguent sans pareil pour les engelures. On remplaçait le cérumen par de la poudre d'ellébore pour la gale. Mais le spécifique par

(1) Rainguet, *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 232.
(2) *Ibid.*, p. 408.

Digitized by Google

excellence pour cette affreuse phegmasie psorique, se composait d'un jaune d'œuf cuit sous la cendre, délayé et battu dans une demi livre de beurre frais saupoudré de cendre de javelle. On s'en faisait oindre le corps des pieds à la tête. Aujourd'hui, on remplace par de la fleur de soufre la cendre de javelle avec laquelle on fait une eau de lessive et dans laquelle il ne reste plus qu'à prendre un bain.

J.-L.-M. Noguès.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Le cours d'archéologie régionale de M. Lièvre.

Le culte du soleil ou du feu a, comme celui des eaux, persisté jusqu'à nous. Les feux de Saint-Jean et la bûche de Noël ne sont pas autre chose, en effet, qu'un reste des anciennes fêtes du solstice d'été et du solstice d'hiver. Il n'y a peut-être pas, dans le Haut-Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, un seul canton où ne se célèbre ainsi le plus long jour de l'année et le jour le plus court. Le baron Dupin et M. Léo Desaivre, à Niort, MM. Nicolas Clémot et des Courtis, dans la Vienne, et M. l'abbé Noguès, dans la Charente-Inférieure, ont décrit ces cérémonies traditionnelles et noté les superstitions qui s'y rattachent. Dans ces usages bizarres et dans ces idées on entrevoit, plus ou moins altérés, des rites et des croyances antérieurs au christianisme.

M. Lièvre, à cette occasion, rappelle le compromis auquel l'Eglise dût recourir au troisième ou quatrième siècle pour faire coïncider la fête de Noël avec celle du solstice d'hiver, compromis sur lequel le P. Audouin, l'auteur du grand *Recueil des Conciles*, a le premier attiré l'attention.

Le culte des arbres, qui a duré jusqu'au moyen âge et qui est presque toujours associé à celui des eaux dans les proscriptions des conciles, est aujourd'hui à peu près oublié. On ne saurait douter cependant qu'il ne faille y rattacher certaines superstitions signalées par M. Desaivre, celles, par exemple, qui sont relatives au noyer.

Le conférencier reviendra sur cette question dans la période suivante, à propos des lucs, qui, si on en jugeait par leur nom seulement, ne dateraient que du polythéisme romain, mais qui vraisemblablement étaient déjà considérés par les Gaulois comme des bois sacrés.

Les Gaulois n'étant arrivés à l'anthropomorphisme qu'après la venue des Romains et par suite de leurs rapports avec eux, nous n'avons pas d'images de leurs dieux, ou celles qui nous restent, tout en procédant d'une tradition gauloise, datent de la période gallo-romaine. C'est le

Digitized by Google

cas de l'autel trouvé dans les environs de Saintes, qui a fait l'objet d'une savante étude de M. Alexandre Bertrand, que M. Lièvre résume sans avoir rien à y ajouter.

Deux statuettes, trouvées dans le canton d'Aigre, et qui paraissent représenter deux divinités gauloises, datent également de la période romaine.

Le conférencier termine par quelques considérations sur un certain nombre de superstitions énumérées dans un sermon célèbre de saint Eloi et dans un fragment d'homélie du XIe siècle, découvert à Saint-Aubin-de-Baubigné, par M. l'abbé Gabard, et publié dans le tome XX des *Archives historiques du Poitou*. Ces deux documents, avec beaucoup d'autres, témoignent des efforts de l'Eglise pour déraciner ces vieilles croyances, de même que leur persistance jusqu'à nos jours montre la lenteur avec laquelle elles s'en vont, comme si avant de disparaître tout à fait elles voulaient nous laisser le temps de les recueillir et de les sauver de l'oubli.

Emile GINOT.

M. Lièvre a terminé à Pâques ses conférences sur la période gauloise. Appelé contre son attente à occuper la chaire pendant le second semestre, il a abordé la période gallo-romaine, mais dans un ordre qui n'est pas absolument celui qu'il aurait voulu donner à ses leçons. Pour nous conformer à son désir, nous ajournerons le compte rendu de cette seconde partie et rétablirons cet ordre dans les comptes rendus du Cours de l'année prochaine. E. G.

L'ancienne église de Cerizay.

Cher Monsieur,

Encore un de nos vieux monuments qui vient de disparaître. L'église de Cerizay n'est plus !

A l'exception de la porte d'entrée et du chevet fortifié, tout est démoli.

La pioche continue son œuvre. Ces derniers débris, dans quelques jours, ne seront plus, et l'écrin archéologique du Poitou comptera de nouveau une perle de moins.

Les travaux des sociétés savantes qui s'attachent avec tant de soins à faire comprendre l'importance historique et artistique des monuments du moyen âge, seraient-ils donc superflus ?

Serait-ce en vain qu'ils stigmatisent les actes de vandalisme qui ont couvert le sol de la patrie de tant de ruines au siècle dernier et au commencement du nôtre ?

Concluez vous-même, cher Monsieur, et affligeons-nous ensemble, de ce que, malgré nos mutuelles démarches, nous n'avons pu empêcher à Cerizay.

Le monument qu'on vient de détruire appartenait au commencement du XIIIe siècle. Primitivement chapelle du château, il desservit la paroisse dès son origine.

Digitized by Google

La porte d'entrée est un arc brisé entouré de plusieurs autres superposés en degrés. Séparés entre eux par une gorge profonde, la grosse moulure torique qui dessine les arcs est évidée dans la même pierre que cette gorge.

Cette moulure retombe sur les chapiteaux en tailloirs des colonnettes. Elles en ont le même diamètre et la même forme.

Leurs fûts, divisés en trois parties, reposent sur des bases à pans coupés.

Une archivolte couronne tout l'ensemble, dépourvu entièrement d'ornementation.

En pénétrant dans l'église on descendait quelques marches situées à deux ou trois mètres de l'entrée.

Sur les nervures des voûtes à intersections cylindriques, couraient des tores très élégants dont la grosseur était plus forte pour les arcs doubleaux, que celles qui dessinaient les arcs formerets.

Les premières travées reposaient sur des pilastres couronnés de chapitaux semi-plats, décorés de têtes bizarres ou de dessins d'animaux.

On y voyait aussi des arabesques fortement empreintes encore des traditions romanes.

Au milieu de l'église, le clocher, énorme tour carrée, s'élevait en ciborium sur deux arceaux d'une hardiesse superbe, soutenus eux-mêmes par quatre colonnes. L'arc triomphal du chœur les reproduisait d'une manière très fidèle. Une absence complète d'ornements régnait sur cet ensemble.

Comme dans beaucoup d'églises de cette époque, l'aire du chœur, ici fort petit, était plus élevée que celle de la nef, soit que cette disposition eût pour but de permettre aux assistants de voir le prêtre à l'autel, soit de donner plus d'élévation aux cryptes.

A Cerizay il y a, en effet, sous l'autel, un caveau fort étroit et voûté en berceau, auquel on descendait par un escalier intérieur. Ce caveau fut plus tard transformé en couloir servant de sortie au château.

Adossé au chevet, sa largeur a du être considérablement diminuée depuis sa construction primitive. Les dalles calcaires qui forment sa voûte, la canonnière du XVe siècle que l'on voit extérieurement à son niveau dans le chevet, et avec laquelle il ne communique plus, en sont les preuves.

Ce chevet fortifié et à pinacle très bas, est une des parties les plus curieuses de l'église, il complétait, avec ses nombreux mâchicoulis, la défense du château.

Au XVe siècle on y ouvrit une large fenêtre à meneaux flamboyants. C'est au-dessous que se trouve la canonnière dont je viens de parler (1).

A l'exception de la fenêtre méridionale du chœur, les autres baies étaient simplement en arc brisé, sans colonnettes. Cette fenêtre, un tiers plus large que les autres et à centre surbaissé, est au XIIIe siècle une tradition rare de l'époque romane secondaire.

(1) Nous ne connaissons pas d'autre exemple dans les Deux-Sèvres, de fortification d'église *au rez-de-chaussée*.

Digitized by Google

La démolition a donné lieu à très peu de découvertes. On y a trouvé la suite des cercueils en calcaire coquillier faisant partie de la nécropole mérovingienne que j'ai déjà publiée. La seule rencontre intéressante, qui ait été faite jusqu'à présent, est celle d'une petite ouverture de quarante centimètres carrés, et de trente de profondeur, creusée dans la muraille à quelques pas de la principale porte d'entrée du côté de l'épître. Elle communiquait par un trou rond de vingt centimètres de diamètre, ouvert dans son étage supérieur, avec un charnier muré, rempli des os d'un squelette.

Ce charnier était révêtu intérieurement et extérieurement d'un beau vernis vert foncé. Ce vernis, pour la première fois, apparaît en Poitou, sous Philippe-Auguste ou Louis VIII (1).

Mis d'abord par couche sur les poteries, ce ne fut guère que vers la fin du règne de Saint-Louis qu'on en enduisit entièrement la vaisselle de terre.

Grâce à lui, malgré le manque de toute autre indication concernant ce dépôt, il est certain que, sans pouvoir préciser sa date, elle ne peut être antérieure à la seconde moitié du XIIIe siècle.

Les ossements qui y avaient été recueillis devaient être au moins ceux d'un personnage marquant, peut-être même des reliques d'un saint, cachées là pour les soustraire à la profanation des guerres.

Le monument que Jacques de Maillé-Brézé, seigneur de Cerizay à la fin du XVIe siècle, érigea dans l'église pour renfermer le cœur de son père Claude, tué à la bataille de Coutras, ainsi que ceux des autres membres de sa famille, n'a pas encore été retrouvé.

On pourrait peut-être considérer comme tel un placard ouvert dans le mur, et que cachait la boiserie du dossier de la chaire.

A la large feuillure qui l'entoure, et aux scellements en fer adhérents aux quatre coins, il est évident qu'il était fermé par une plaque de marbre ou de pierre, indiquvnt une destination funèbre.

Son analogie est parfaite avec celui contenant le charnier.

Quelques vases acoustiques ont été trouvés dans les murs. Il y en a d'autres, paraît-il, dans ce qui reste à démolir.

Donc, à la place de la vieille église, objet de nos regrets, la nouvelle s'avance majestueusement vers l'ancienne, à la façon d'un intrus venant de chasser son curé.

Loin de moi soit l'idée de la moindre critique, malgré le manque absolu d'orientation imposée à l'architecte, et qui caractérise la construction nouvelle.

Elle était nécessaire ; mais il lui fallait un autre emplacement, chose possible au dire de beaucoup, et qui en sauvant sa vieille sœur eût conservé l'œuvre d'un siècle prélude de l'épanouissement de l'art chrétien.

Il n'existait aucune reproduction de l'Eglise de Cerizay.

M. Robuchon, l'auteur de la splendide publication que l'on connaît, vient d'en photographier les derniers débris.

(1) *L'art de terre chez les Poitevins,* B. Fillon.

Digitized by Google

Grâce à cette tardive et bien insuffisante image, ceux qui dans nos vieux monuments saluent des gloires nationales, pourront encore apprécier celui que l'on vient si volontairement de faire disparaître.

Bien à vous, cher Monsieur. GABRIEL DES FONTAINES.

Saint-André-sur-Sèvre, 18 septembre 1890.

La marque du fondeur lorrain Nicolas Aubry, qui se retrouve sur plusieurs cloches poitevines de la fin du XVIIe siècle, a été dessinée par M. Arthur Bouneault et publiée par M. Léon Séché, dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, numéro de juin 1890, p. 192.

Ce dessin, que M. Léon Séché veut bien autoriser la *Revue poitevine* à reproduire, a été fait d'après un moulage de la cloche jusqu'ici

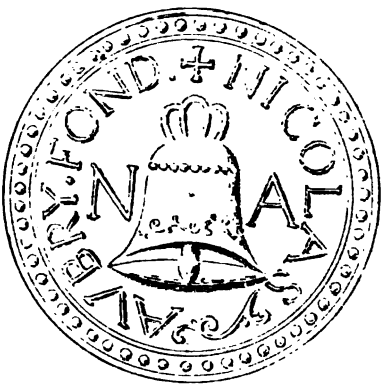

inédite, datant de 1697 et provenant de l'abbaye des Châtelliers, qui se trouve à l'église de Sainte-Néomaye (Deux-Sèvres).

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une marque de fondeur de cloches recueillie en Poitou est publiée en fac-simile.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

LIVRES, BROCHURES ET PÉRIODIQUES.

Drouault (Roger). *Histoire du Loudunais. Collection Jovy* (suite), — dans le *Journal de Loudun* ;

169. *Essais d'épigraphie Loudunaise, IV. Inscription de Mouterre-Silly* (1654), — 13 juillet.

165 à 168, 170 à 174. *Aveu des Roches-lès-Loudun* (1498), suite, — juin, juillet, août.

Digitized by Google

175. *Anciens artistes et artisans loudunais ou ayant travaillé en Loudunais*, — 24 août.

176. *Une assemblée d'habitants à Chasseigne (21 décembre 1610)*, — 31 août.

Duchesne (L.). *La vie de saint Malo, étude critique*. — Paris, E. Bouillon, in-f° de 22 pp. (Extrait de la *Revue celtique*.)

Dumont (Arsène). *Essai sur la natalité aux îles de Ré et d'Oléron*, — dans les *Bulletins* de la Société d'Anthropologie de Paris, janvier et février 1890, pp. 75 à 131.

Durrande. *Exposé d'un projet de création d'un institut régional agronomique [à Poitiers]*. — Poitiers, impr. Barroux-Gaudin, in-8° de 7 pp.

Ernault (E.). a. *Etudes bretonnes*, VII, *sur l'analogie dans la conjugaison*, — b. *Versions bretonnes de la parabole de l'enfant prodigue*, — c. *Bibliographie*, compte rendu critique de la *Chrestomathie bretonne* de J. Loth, — dans la *Revue celtique*, vol. XI, 1890, pp. 94 à 124, 180 à 202 et 351 à 366.

Espérandieu (lieutenant E.). *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne* (suite), — dans la *Revue de l'Art chrétien*, mai 1890, pp. 225 à 227, et juillet, pp. 316 à 318, avec fig. dans le texte.

— *Le château du Coudray-Salbart*, — dans les *Paysages et monuments du Poitou*, de Jules Robuchon, livraisons 168 et 169, pp. 27 à 38, avec héliogravures et dessins dans le texte.

Gabard (l'abbé). *Foires et marchés de Saint-Clémentin*, 1583-1584, — dans les *Archives historiques du Poitou*, tome XX, pp. 392 à 412.

— *Documents se rapportant aux guerres de religion*, 1589-1591, — *ibid.* pp. 412 à 437.

— Voir ci-dessous v° **Rédet**.

Geay (Albert). *Le sourire d'un ange*, valse pour piano (op. 49). — Niort, chez l'auteur, rue du Trianon, à Niort, in-4° de 4 pp.

Grimaud (H.). *Epitaphe de Jean d'Armagnac, gouverneur de Loudun*, 1617-1635, — dans le *Journal de Loudun*, 17 août.

Largeault (l'abbé Alfred). 26. *La cloche de la chapelle de Notre-Dame des Flots*, légende vendéenne, — dans la *Revue de l'Ouest*, 3 et 5 juillet.

— 27. *Jacques Maboul, évêque d'Alet (1708-1723), son séjour à Niort avant son épiscopat*, — dans la *Revue de l'Ouest*, 7, 9 et 12 août.

— 28. *Lettre à M. Louis Lévesque, à Saint-Maixent*, [au sujet des *Recherches sur la famille Lévesque, de Saint-Maixent, et ses alliances*, par Ernest Lévesque], — dans la *Revue de l'Ouest*, 4 septembre.

— Compte rendu des *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, de Jos. Berthelé, — dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Poitiers, 14 septembre, pp. 585 à 588 ; reproduit dans le *Courrier de la Vienne*, du 25 septembre, et dans le *Petit Gâtinais*, du 28.

Lecestre (Léon). Compte rendu des *Recherches pour servir à l'his-*

Digitized by Google

toire des arts en Poitou, de Jos. Berthelé, — dans la *Revue des Questions historiques*, juillet, pp. 349-350.

Ledain (**B.**). *Documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Mauléon, 1090-1623*, — dans les *Archives historiques du Poitou*, t. xx, pp. 1 à 91.

Louis (**Eug.**) et **Fraigniaud** (**Gaston**). *Quelques notes inédites sur Paul Baudry*, — dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, n° 2, pp. 171 à 174.

De la Marsonnière (**J.-L.**). *Les origines de Sanxay*, — dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, n° 3, pp. 245 à 249, avec un plan des fouilles.

— *Les funérailles de l'aruspice Sabinus*, récit des temps gallo-romains, dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, tome ier, pp. 346 à 353, avec une gravure, et tome ii, pp. 78 à 84.

Palustre (**Léon**). *Exposition rétrospective de Tours*. — Tours, L. Péricat, grand in-8° de 15 pp. avec gravures dans le texte. (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*).

Prouhet (**A**). *Les Seigneurs de La Mothe-Saint-Héray*, notice historique. *Le Château. Notices biographiques*. — La Mothe-Saint-Héray, Guittet père et fils, in-8° de 60 pp. avec une gravure.

— *Le commerce de la Mothe avant la Révolution*, — cinq articles signés « A. P. », — dans le *Journal de l'exposition mothaise*, nos 1 à 5, août et septembre 1890. La Mothe Saint-Héray, impr. Guittet, in-4°.

— *Un seigneur de Salles au XVIIe siècle, la Guirlande de Julie, l'Hôtel de Rambouillet*, — article signé « A. P. », — dans *la Mothe au Fouilloux*, publication fantaisiste. La Mothe, impr. Guittet père et fils, in-4° de 4 pp. s. l. n. d.

Puichaud (**C.**). *La religion dissidente ou de la petite Eglise, la chapelle et le musée de la Plènelière de Courlay*, — Saint-Maixent, typ. Reversé, in-8° de 17 pp. (Extrait de la *Revue poitevine*.)

Rédet [**et l'abbé Gabard**]. *Fragment d'un sermon ancien, dirigé contre certaines pratiques païennes ou superstitieuses*, — dans les *Archives historiques du Poitou*, t. xx, pp. 217 à 219.

Richard (**Alfred**). *Les Chartes de la commanderie du Sauze* [Deux-Sèvres, commune de Clavé], 1208-1238, — dans les *Archives hist. du Poitou*, t. xx, pp. 220 à 232.

De la Rochebrochard (**H.**). Documents divers, — dans les *Archives historiques du Poitou*, tome xx, pp. 267, 301 à 305, 385 à 393.

Erratum. — N° 81, page 286. Article intitulé *Nécrologie vendéenne*. Ligne 4. Au lieu de : *ce personnage peu sympathique mérite d'être* PAYÉ, lire : *mérite d'être* JUGÉ *très sévèrement*.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Digitized by Google

7me Année N° 83. 15 Novembre 1890.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

Trois anciennes pierres d'autel.

Les trois pierres d'autel, dont la description suit, ont appartenu, — comme celle de Chantecorps dont nous avons parlé précédemment (1), — à des églises du département des Deux-Sèvres.

La première, provenant d'Airvault, nous avait été donnée par M. l'abbé Beaudet, curé-doyen de cette localité; nous l'avons offerte au musée de Niort en 1885 (2).

La seconde, que nous avions remarquée en 1887, — mise au rebut, ou peu s'en faut, près de l'escalier du clocher de l'église de Clazay, — fait aujourd'hui partie de la collection archéologique de M. Casimir Puichaud, de Moncoutant.

La troisième était depuis longtemps à la cure de Notre-Dame de Niort; elle a été donnée vers la fin de l'année 1887, par M. l'abbé Richard, curé-archiprêtre, à M. l'abbé Largeault, aujourd'hui président de la Société de statistique des Deux-Sèvres.

Airvault. — La pierre sacrée provenant d'Airvault est une ardoise de forme carrée, mesurant 31 c. 1/2 de côté. Elle nous est parvenue dans un assez triste état. Des cinq croix de consécration d'usage, trois seulement sont visibles en totalité. L'inscription, gravée en capitales romaines de 11 millimètres, qui faisait le tour de la pierre entre deux filets, est en majeure partie fruste. Voici ce qu'on peut encore en lire :

Au haut :

POVR NOTRE DAME DE PRIN//////
PR

(1) Cf. la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome IV, n° 50, p. 51.

(2) Cf. les *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, avril-juin 1885, p. 57.

Digitized by Google

Au bas :

/////////// A OIP ///////////

Sur le côté *dextre :*

/////////// 96

Puis, en travers, au-dessous de la ligne du haut, un graffite :

B A r o n

Les lettres A OIP de la ligne du bas sont évidemment le commencement des deux mots A OIRvault, — Oirvault étant une des formes anciennes du nom d'Airvault.

Nous avions songé à lire la ligne du haut : POUR NOTRE-DAME DE PRIVÉ. — Le pouillé de 1626 cite Notre-Dame de Privé, comme étant un des « bénéfices claustriers » de l'abbaye d'Airvault (1). — Mais la lettre en partie mutilée paraît bien être un N et non un V.

Paléographiquement, nous ne voyons à signaler dans cette inscription que les A barrés en triangle.

Clazay. — La pierre d'autel de Clazay a été cassée dans sa partie supérieure. Elle ne mesure plus aujourd'hui que 278-263 millim. de hauteur ; sa largeur est de 245 millim. — La pierre sacrée d'Airvault était en ardoise ; celle de Clazay est en calcaire compact gris jaunâtre. — Par suite de la cassure de la partie supérieure, le début de l'inscription manque. Cette inscription est gravée en cursive romaine, sur toute la largeur de la pierre.

/ / / / / / / / / / / / / / / / / /

et : lachrimans : crcif
ixum : respiciens :
ac : Deum : Adorans
16 32
virt⁹ virescit : ubiqʒ

Au-dessous de la dernière ligne : deux os posés en sautoir au-dessus d'une tête de mort. — La date de 1632 est inscrite à droite et à gauche d'un écusson : *de ..... au chevron de ..... accompagné en chef de deux croix potencées de ....., en*

(1) Cf. Beauchet-Filleau, *Recherches sur Airvau, son château et son abbaye*, apud *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXIV, année 1857, p. 342 ; tirage à part, p. 166.

Digitized by Google

pointe d'un soleil (?) de ....., qui n'a pas pu être déterminé (1).

Au point de vue paléographique, la particularité la plus intéressante de cette inscription est la séparation des mots tantôt par deux, tantôt par trois points. — Les finales des mots *virt(us)* et *ubiq(ue)* de la dernière ligne présentent les abréviations usitées au moyen âge.

Niort. — Ici je ne puis mieux faire que de laisser la parole à M. l'abbé Largeault :

La pierre sacrée provenant de l'église Notre-Dame de Niort est en ardoise; elle mesure 342 sur 353 millim.; la face antérieure est marquée des cinq croix de consécration requises par la liturgie ; au revers et à 4 centim. du bord inférieur est creusé le *sépulcre* qui contenait les reliques et qui a 45 millim. de largeur comme de longueur et 5 millim. de profondeur. Au-dessus du sépulcre on lit, non sans peine, l'inscription suivante, gravée légèrement à la pointe :

*Japartient a M^re^*
*Jacques Bastard p^tre^*
et chantre de n^re^ dame
de Nyort 1678

Les Reliques des S^ts^ martirs
qui sont ici ont été mises
par René Marie Beaulieu
Curé de Sihecq. Lesdittes reliques
Vérifiées par mgr Levêque
de poitiers
1750 (2)

(1) Communication de M. Casimir Puichaud.

(2) Voir sur Jacques Bastard, le premier propriétaire de cette pierre sacrée, le *Papier mémorial de la famille Bastard*, publié par Piet-Lataudrie dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, t. IV (3e série), p. 28, et *Le temporel de la cure de Notre-Dame de Niort, aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. l'abbé Alfred Largeault, *ibidem*, p. 357.

Digitized by Google

LES MŒURS POPULAIRES D'AUTREFOIS

EN SAINTONGE ET EN AUNIS (1).

Les incomparables vertus que l'on attribuait à la graisse humaine, la faisaient grandement rechercher des mamans et des... coquettes. Aussi les bourreaux la vendaient-ils au poids de l'or. On l'employait contre les convulsions infantiles. En ce cas, on l'étendait sur un lainage et l'on en frottait le corps de l'enfant. C'était aussi un préservatif.

Les belles, dont la variole avait décharmé les traits, en faisaient usage pour combler les petites cavités que la maladie avait creusées sur leur visage. Elle aplanissait toutes les défectuosités de cette nature et finalement les faisait disparaître. On s'en servait aussi fructueusement pour empêcher les rides de se creuser ; en un mot :

Pour réparer des ans l'irréparable outrage...

Infaillible contre les rousseurs, elle rendait encore la peau lisse et veloutée comme du satin. C'était le Royal-Windsor de ce temps-là. Ce qui n'empêchait pas le diable d'en tirer parti pour ses maléfices et d'en composer un onguent magique qu'il passait aux sorciers afin de les rendre invisibles à l'heure du sabbat (2).

Le malheureux « incapable de retenir ses eaux » n'avait, pour corriger la nature, qu'à prendre des os de morts, les réduire en cendre, et, pendant trois matins, en absorber une bonne pincée dans une cuillerée de soupe.

Pour arrêter les hémorragies les plus rebelles, on fait goutter son nez sur la pelle rougie du foyer et le sang s'arrête net. On peut encore vous glisser deux pailles en croix dans le dos ou vous écrire au front, avec votre propre sang : INRI. Ce qu'il y a de mieux, c'est de vous lier fortement avec une corde le petit doigt replié de la main opposée à la narine d'où le sang coule et il s'arrête illico. Garanti, ce moyen-là !

Un de vos proches vient-il d'être frappé d'un coup de sang, procurez-vous vite un crâne de pendu ; râpez-le ; faites-en avaler gros comme un pois au pauvre apoplectique et il reviendra de suite à lui.

(1) Cf. la *Revue*, nos 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71 à 82.

(2) Qu'on se rappelle aussi les chandelles des mains de gloire qui rendaient invisibles, et dans la composition desquelles la graisse humaine jouait un grand rôle.

Digitized by Google

Attacher au bras d'un épileptique un clou tiré d'un crucifix était un préservatif fort apprécié du vulgaire (1). Pour empêcher les crises de ce funeste mal, rien n'égalait la vertu de certaines pilules composées d'une fine... poudrette, qui ne venait point du Pérou... et que l'on dosait à trois onces... Contre les gaz captifs ou coliques venteuses, on conseillait le pied de cochon, le nombril d'un enfant, les excréments d'un loup et d'une poule ; contre la dyssenterie, ceux du chien... et cent autres *jolivetés* de cette nature... remèdes vraiment héroïques !... oh !...

Ambubajarum collegia, pharmacopolæ !!!... (2)

Il y avait plus fort encore... mais, chut !

Est modus in rebus, sunt certi denique fines
Quos ultra citraque nequit consistere rectum (3)

Et c'est pourquoi nous n'irons pas plus loin sur cette branche médicamentaire très étendue d'ailleurs.

Voulez-vous faire passer les *fis* ou parasites verruqueux qui vous sont survenus aux doigts ? Qu'il vous suffise de leur dire bonsoir le matin et bonjour le soir, pendant cinq ou six semaines, sans manquer une seule fois...

Dans le cas où vous désireriez quelque chose de plus expéditif, prenez autant de pois que vous avez de *fis* ; jetez-les dans un puits, en courant à toutes jambes, pour ne pas entendre le bruit qu'ils feront en tombant dans l'eau...

Si cette recette ne vous va pas, en voici une autre. Un beau soir que la lune sera dans son plein et brillera du plus parfait éclat, plantez-vous tout seul devant elle et fixez-la un instant, mais sans rire ! Saisissez ensuite de la main droite, en vous baissant et sans détourner les yeux du globe lumineux, quoi que ce soit qui vous tombe sous la main : motte de terre, caillou, feuille d'arbre, et jetez-le derrière vous, par-dessus l'épaule gauche, après en avoir frotté vos *fis* et allez dormir en paix sur les deux oreilles : dans quelques jours vous n'aurez plus rien aux doigts. Avis aux coquettes : les taches à la peau peuvent se faire passer de la même façon.

Mais ne vous amusez jamais à compter les *fis* d'un autre : il

(1) Nous n'avons pas à rappeler celui que nous avons indiqué pour la fête des Rois.

(2) Galien, Fernel, Fracastor, Hollerus, Zacutus Luzitanus, Avenzoar, etc., préconisent ces remèdes et vont même jusqu'à prétendre expliquer leur manière d'agir. Sur la foi de telles autorités, le peuple pouvait bien y aller de confiance !

(3) Hor. Sat., I, 106.

Digitized by Google

vous en pousserait tout autant et dans le même endroit. Le faire faire à autrui est une vilaine malice qu'il faut charitablement éviter.

Quiconque souffre des dents sache qu'il n'y a rien de meilleur pour faire taire la douleur que la racine d'asperge desséchée à l'ombre et appliquée dessus. Elles tombent bientôt sans qu'on s'en aperçoive (1).

Feu la tante de ma grand'mère faisait *fondre les orgelets*, en y appliquant un grain d'orge mâché à jeûn ; mais elle n'avait pas la gloire d'être l'inventrice de ce petit *traitement*. Se souffler à jeûn dans le nez, quand il vous cuit, déloge promptement le mal.

A l'aide d'un verre d'eau froide posé en plein midi et en plein air sur la pauvre caboche frappée d'insolation, certains empiriques *tirent* encore *le coup de soleil*. L'eau se met bientôt à bouillir et la douleur s'envole *en se vaporisant*.

On porte également prompt remède au gonflement des *amirales* (amygdales) aussi bien qu'à la chute ou procidence de la luette, en se faisant tirer une certaine petite mèche de cheveux sise sur le point zénithal de la tête. Mais ce système ne peut être qu'à l'usage des jeunes. Allez donc opérer sur un crâne dénudé !... C'est le cas de dire : « Pas mèche ! »

Comme les bagues aimantées n'étaient pas encore inventées, on enrayait le mal de tête en achetant et en portant sur soi des *pierres à migraine*, sorte de petits cailloux ronds, qui heureusement ne se vendaient pas trop cher : l'on en avait jusqu'à trois pour deux liards... Une bonne *prise* de sel fin agissait encore très énergiquement. Le *cristal névritique* ou *pierre américaine antimigraine*, nouvelle invention, d'une efficacité surprenante dans toutes les affections nerveuses, sans oublier les congestions, et qui commence à prendre de la vogue, n'a pas l'avantage d'être à si bon marché; prix : 1 fr. 50 (2).

Jadis, les dévotes gens du pays circonvoisin, en plus des pierres à migraine, avaient l'avantage de pouvoir se rendre à l'église de Vallet (3), et une fois l'an, il leur était permis de descendre dans la crypte, pour obtenir, par l'intercession de saint Babylas, la délivrance des douleurs frontales, crâniennes et occipitales. Cependant, quand l'ancéphalalgie prenait une vilaine tournure, au point de vous amener une *ménagerie* dans

(1) V. les autres remèdes indiqués à la Semaine-Sainte (samedi saint) et à la Saint-Jean.

(2) Il suffit de passer cette pierre sur la partie endolorie pour en expulser la douleur.

(3) Rainguet, *ut supra*, p. 341.

Digitized by Google

la tête (lisez : méningite), il n'y avait plus de remède possible, et la chose n'a guère changé.

Pour empêcher le retour des hémorroïdes, gardez constamment dans votre poche un ou trois marrons d'Inde, jamais *deux*... Oh ! non : le mal empirerait !

Le cataplasme de bouse de vache toute chaude s'appliquait avec fruit sur les piqûres des insectes venimeux, et ceux de fiente de brebis détrempée dans du vinaigre, sur les furoncles.

Les eaux de la fontaine de Sainte-Lheurine étaient supérieurement bonnes pour l'ophthalmie (1). Le protestant d'Aubigné s'en est moqué, preuve qu'elles étaient en grand honneur. Hélas ! Sainte-Lheurine et sa fontaine sont aujourd'hui bien oubliées ! Les pélerins n'en connaissent plus la route. En revanche, l'on en revient aux vieilles calembredaines des anciens temps : l'on se fait souffler dans les yeux, au saut du lit, par une femme enceinte et à jeûn ; l'on s'y fait injecter du lait *humain* tout chaud, *guttatim ex ubere* ; l'on ne dédaigne pas le cataplasme de cendre de belette, surtout quand on est atteint de la cataracte.

Si vous toussez, inutile de recourir aux pastilles Géraudel. Récitez seulement trois *pater noster* (en latin, par exemple !) avant soleil levé, après quoi, faites-vous souffler trois fois dans le nez par une jeune vierge au sortir de sa prière... Et vous verrez le bon effet que cela vous produira... Ce qui coûte moins cher qu'un étui *pastillaire* d'un franc cinquante !

Un bon remède contre l'*enrhumure*, de quelque nature qu'elle soit, c'est la *moque de routie au vin sucré* ou non, que l'on approche du feu pour boire chaud, à l'imitation des Grecs et des Romains (2), et dont le vidange se double, triple, quadruple ou quintuple, selon la capacité de l'individu.

Boire *sur la soupe* un bon coup de *rouge pur*, c'est gagner encore quarante sous sur le médecin.

Avec une si bonne pharmacopée, *silugiens* et apothicaires ne faisaient pas si facilement fortune qu'aujourd'hui. De plus, de tous côtés, affluaient *panseurs* et *toucheurs* pour tous les maux, qui opéraient, et opèrent encore, des cures, des cures stupéfiantes !...

Si nos anciens rois de France avaient, le jour de leur sacre et en d'autres circonstances, le pouvoir de guérir certaines maladies et surtout les écrouelles, ils ne pouvaient être les seuls

(1) Rainguet, p. 44.

(2) *Dissertatiunculæ de calido potu.* Collection de Gronovius, t. IX, p. 26. — *Id.* Meibomius, *De Conviviis veterum.*

Digitized by Google

à jouir de ce privilège (1). Saint Paul, dans sa Première aux Corinthiens (XII-9), cite le *gratia sanitatum* — dont parle aussi Bossuet quelque part — comme une faveur du ciel départie à certains chrétiens. Il faut bien croire qu'il en est resté quelque chose parmi nous !

Le toucheur d'écrouelles vit encore. Pour être *authentique*, il doit réaliser certaines conditions indispensables.

D'abord, il ne peut être qu'un *septième enfant* — mâle, sans qu'une fille soit venue interrompre l'ordre de progéniture — ou septième fille, sans qu'un garçon soit pareillement intervenu dans la succession d'icelles. Il faut en second lieu que ce septième garçon ou septième fille porte sur son corps une certaine marque très caractéristique, imprimée par la nature et qui dénote la faveur incomparable dont il est gratifié par le ciel : croix, étoile, fleur de lis ou autre stigmate, qui se dessine sur la cuisse, sur le bras, sur le cou, sur la poitrine ou sur le visage, en se rubéfiant comme les envies (2).

Pour se faire toucher par ledit guérisseur, il est obligatoire de se rendre à son domicile avant jour et à jeûn, la veille ou le matin de telle ou telle fête. Jadis, il se rendait très bien dans la famille où il était appelé, mais les lois relatives à l'exercice de la médecine ont changé les choses. Aussitôt entré, la cérémonie commence. On se met à genoux, on récite avec lui des prières à la suite desquelles il touche le mal, et le pansement est achevé. C'est aussi simple que bonjour monsieur ou adieu ma cousine ! Comme honoraire, il ne réclame rien : cela se comprend, c'est le droit exclusif des médecins bien et dûment attitrés ; mais il ne refuse jamais ce qu'on lui offre. Il a même une certaine prédilection et de certains égards pour ceux qui lui donnent

(1) Le bon roi Robert (996) et Saint-Louis (1226) les guérissaient radicalement. Louis XIII, pour citer un exemple plus rapproché de nous, le jour de la Pentecôte 1621, « après avoir fait ses dévotions en grande humilité, dans l'église de Chizé » toucha plus de quatorze cents scrofuleux dans la plaine voisine. — Massiou, t. v, 259.

(2) J'ai vu, de mes yeux vu, ce qu'on appelle vu...

Ces signes ou marques sur deux personnes. L'une portait une étoile fort bien dessinée sur le biceps du bras droit ; l'autre une petite croix derrière l'oreille. Ces signes, quoique plus ou moins informes, étaient très faciles à reconnaître. — J'ai personnellement connu, dans une ville de notre département, une grande jeune fille de dix-huit ans affligée de cet horrible mal qu'on appelle *humeurs froides* et appartenant à une famille fort aisée. L'éruption du mal se produisait sous le menton et s'étendait jusqu'à la gorge. Désolation de la famille à cette heure solennelle où se présentent les prétendants ! Les médecins y avaient jeté leur bonnet. Or, ce que n'avait pu faire la docte Faculté, un vulgaire toucheur le fit ! La jeune fille fut radicalement guérie. Il y a vingt-cinq ans de cela et le mal n'a jamais reparu. Je connais quelques autres faits de cette nature, mais comme *certificat*, qu'un seul exemple suffise.

Digitized by Google

grassement. Ce que l'on doit réitérer à chaque visite, jusqu'à complète et entière guérison.

Ce qu'il y a de plus étrange en tout cela, c'est que le *toucheur* était en général un assez répugnant personnage, — comme on en peut encore juger aujourd'hui, — peu soucieux, malgré les *neuvaines guérissoires*, des principes ou des devoirs religieux :

Ne sachant bien souvent que sa croix, de par Dieu,

écorchant avec assez de talent, les *oremus* prétendus obligatoires. Hélas ! là comme ailleurs, le ministre ou le canal du *gratia* peut être bien défectueux !...

Pour se donner parfois une façon plus pontificale, il ajoute un tas de simagrées où la superstition semble jouer le plus beau rôle : passes, signes de croix, insufflations, etc., que les gens naïfs et les sots regardent comme de nécessité absolue. Mais en somme, qu'importe tout cela, comme on dit dans le peuple, s'il guérit le mal ?

En l'absence de tout panseur, les empiriques ordonnaient aux malheureux scrofuleux de boire pendant un certain laps de temps, dans un crâne humain... D'autres préféraient par intervalles appliquer sur leurs plaies *une main de mort* — mort de maladie — jusqu'à ce que le froid y pénétrât. Les deux choses se faisaient même simultanément.

Pour le chancre, le goître, les fièvres, les flux de sang, les migraines, les *jottras*, les dartres et une foule d'autres, les panseurs d'aujourd'hui procèdent à peu près de la même façon que leurs antiques consorts (1). Toutefois nous remarquons que les dartres ont surtout des *panseuses*, et plusieurs d'entre elles ne touchent même pas le mal. Elles se contentent d'y appliquer un petit morceau de bois vert, en marmottant je ne sais quelles litanies, puis elles retirent le petit morceau de bois sur lequel elles *jettent* des milliers d'imprécations, de maudissons, de perditions, après quoi, elles le suspendent sous le manteau de la cheminée. Au fur et à mesure qu'il sèche dans l'âtre, la dartre *s'effeuille*, c'est à dire qu'il s'en dégage des pellicules ou écailles, jusqu'à ce qu'elle disparaisse complètement, ce qui arrive quand le bois est tout à fait sec.

Les bourreaux, au retour d'une exécution, guérissaient aussi par le contact certains maux. L'on croyait même qu'il était alors dangereux de se jouer d'eux, parce qu'ils pouvaient vous causer bien du tort.

La main *taupée* ou main chaude encore *d'avoir* étouffé une

(1) D'après Pline, Pyrrhus guérissait les douleurs de rate en touchant de *l'orteil de son pied droit*. Très fort, Pyrrhus !

Digitized by Google

taupe, avait le don, par son seul contact, de faire cesser le plus furieux mal de dents (1). Aujourd'hui que tout est à l'électricité, on s'installe une petite pile électrique sur la mandibule et l'on en chasse ainsi la rage dentale la plus endiablée (2).

Mais la taupe possède et confère un autre privilège. L'enfant, dans le maillot duquel on en a étouffé une, acquiert par le fait même le privilège de panser les *vers-taupes*...

Les *vers-taupes !*... Hippocrate en parle-t-il ? Je ne sais.

Voici toutefois ce qu'il en pourrait dire... De même que les taupinières surgissent çà et là dans les champs ou les prés, de même sur certaines parties du corps, sur le cou, par exemple et sur..... ce qui s'assied..... on voit poindre et grossir certaines tubérosités assez semblables à des furoncles dont la pointe seule finit par légèrement suppurer. A peine la première a-t-elle *percé*, qu'il en survient une seconde, puis une troisième, puis une fourmillière... au point de condamner le patient à un douloureux torticolis susceptible de durer de six à huit semaines et quelquefois plus. Ah ! quel bonheur, en pareille conjoncture, de pouvoir se débarrasser de toute souffrance en trois ou quatre jours ! Dans ce but, on va vite trouver le *traiteur-taupinier*, qui récite avec vous ses toutes puissantes prières, vous touche légèrement, et, c'est fait !...

Si nos savants docteurs entendaient parler du *chape* ou *chaple*, assurément, ils n'y comprendraient rien ! Cependant, à l'inspection, ils constateraient qu'il s'agit ici de certaines glandes au cou et au sein et ordonneraient..... Peuh !... Qu'ils reposent en paix ! Ils n'y verraient que du bleu..... Mieux vaut mille fois recourir au *spécialiste*. Celui-ci commence par *tirer* son couteau. Tout en débitant ses formules *précatoires* et *imprécatoires*, il touche légèrement le mal avec la pointe de la lame qu'il pique et repique ensuite dans le bois de la porte, derrière laquelle il se tient. Tout à coup, il s'approche de vous, vous retouche une dernière fois, ferme l'instrument et vous congédie en vous promettant une délivrance très prochaine. En effet, *au sortir* de la paroisse, en traversant tel pont, ou en vous rendant à tel endroit déterminé, si vous êtes de la même commune, l'*enflure* crève et vous voilà soulagé !

Dans certaines contrées, il est absolument requis que le panseur soit charpentier, sans quoi l'on n'a qu'une médiocre confiance en sa *vertu*. Le brave homme, au lieu de couteau, prend alors..... une hache, vous couche sur l'établi et fait mine

(1) V. les autres remèdes indiqués ci-dessus.

(2) On place une pièce d'argent du côté de la gencive ; un petit morceau de zinc de l'autre côté et en tenant dans la bouche un peu d'eau acidulée, on obtient l'effet d'une pile en miniature. — Sans garantie !...

Digitized by Google

de vous en asséner un formidable coup..... dans la région *chapelouse*..... Mais n'ayez crainte : ce n'est que pour semblant..., il s'arrête à temps, juste à temps, comme le père Abraham sur le point d'immoler Isaac..... sans qu'un ange toutefois vienne lui saisir le bras.....

Ainsi finit la comédie !

Certaines vieilles mazettes ont encore la prétention de guérir le *point de côté* en appliquant sur le siège du mal deux brins de rameau bénit, en croix, et en récitant dévotement cette singulière prière : « Pointe ! Pointe sur pointe ! Que Dieu te guérisse de cette pointe, comme saint Côme et saint Damien ont guéri Notre Seigneur, dans le jardin des Olives... » (1). Mais, le plus souvent, le point de côté se traite par *attouchement*, comme la rate et le carreau, dont nous avons parlé au commencement du chapitre III.

Enfin, car c'en est bien assez sur cet intarissable sujet, on n'était pas si crasseux, il y a vingt ans, que d'ignorer le nom, la demeure ou le pays du *guarissou* universel. Celui-là..... c'était un phénomène..... et sa destinée se dévoilait avant qu'il vît le jour... Si la mère qui le portait dans son sein, sentait *reviler* (2) l'enfant pour la première fois, alors qu'elle se trouvait au dessus d'une source, près d'un puits ou d'une fontaine, bonheur ! Il jouirait du privilège, dès qu'il serait en âge, de guérir toutes les maladies, sans exception. Son pouvoir s'étendait aussi sur les luxations, entorses, *tressaillures* ou foulures, etc. Il y avait même des maux que pour faire *évanouir* il lui suffisait de regarder..... Aussi les plus habiles bailleuls et rebouteurs ne pouvaient-ils s'y frotter !

Et que l'on nous chante donc que du temps de nos grands-grands-pères, l'art médical n'était qu'une vieille guimbarde !

Et vous croyez peut-être qu'il n'y a plus de *guarissou* universel ? Détrompez-vous !...

A l'heure où j'écris ces lignes il en est un qui fait grand tapage.

Le *Conservateur de Marennes* publie la lettre suivante sur le jeune Montaud (3) :

« Monsieur le Directeur,

« Depuis quelque temps j'ai lu dans plusieurs journaux des

(1) Notez que saint Côme et saint Damien son frère, tous deux médecins, souffrirent le martyre, l'an 303 de J.-C. — Petit anachronisme !

(2) Prendre vie, donner signe de vie dans le sein maternel.

(3) Reproduite par le *Moniteur de Saintonge*, jeudi 17 juillet 1890.

Digitized by Google

récits fantastiques sur le jeune Montaud, de la Brée, commune de Saint-Georges (île d'Oleron).

« Permettez donc à un simple curieux de raconter ce qu'il a vu dans la journée de mercredi dernier.

« C'était jour de réception, car Montaud ne reçoit, ou n'opère, comme on dit, que trois fois par semaine. J'ai vu défiler devant moi plus de cinq cents personnes, venues d'un peu partout : de Brest, de Paris, de Nantes, mais surtout de Rochefort, de Marennes et de la Tremblade.

« On commence par donner des numéros d'ordre pour arriver auprès du guérisseur, quarante-et-un seulement pourront se présenter devant le jeune Montaud qui commence à huit heures. Plusieurs personnes sont déjà entrées, lorsqu'à neuf heures et demie, arrivent deux gendarmes, qui viennent, disent-ils, faire une enquête et restent jusqu'à onze heures.

« Les réceptions sont donc interrompues et ne doivent recommencer qu'à deux heures. Personne ne manque à l'heure désignée et je vois entrer toujours en suivant les numéros d'ordre, un M. C..., de la Tremblade, qui depuis longtemps marchait avec l'aide d'une béquille et d'un bâton. En sortant, ce Monsieur remet à son maître d'hôtel, qui la montre à toute la foule, la béquille, et avec son bâton s'en va tranquillement.

« Une jeune fille de Rochefort qui ne pouvait rester debout, pose ses pieds par terre à l'aide du jeune Montaud qui répond de la guérison après deux autres visites.

« Une autre jeune fille de Rochefort sort tout en larmes, Montaud lui ayant répondu qu'il ne pourrait la guérir que lorsqu'il aurait vingt-cinq ans.

« Un homme, marchant avec peine, entre, et dix minutes après il sort ravi, il n'éprouve aucune difficulté pour marcher.

« Un sourd est introduit, le jeune Montaud lui demande doucement ce qu'il a, et celui-ci très surpris lui répond : je suis guéri.

« Une dame de Rochefort s'en va pleine de joie, elle ne pouvait regarder au grand jour et maintenant elle y voit parfaitement.

« Bien d'autres personnes passent, mais en sortant ne disent point ce qu'elles avaient et quel est le résultat de leur entrevue.

« Il est cinq heures et demie, les quarante-et-un numéros sont épuisés et Montaud appelle les nerveux. Vingt personnes se présentent, elles font entendre des cris épouvantables, les femmes ont des crises de nerfs, les hommes sautent, on entend les bonds; Montaud les touche et tout cesse.

Digitized by Google

« Après cette opération, le jeune guérisseur se retire très fatigué et ne reçoit plus.

« Voilà, Monsieur, ce que j'ai vu mercredi ; y a-t-il réellement des guérisons, les uns disent oui, les autres non.

« Pour moi, qui les ai vues, je n'hésite pas à répondre affirmativement et à dire qu'il vaudrait mieux soutenir ce jeune homme que de le dénigrer. »

Montaud avait-il *revilé* dans le sein de sa mère au-dessus d'une source? Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est qu'il fait des miracles, comme il a été dit dans un autre article, et que ses admirateurs le regardent, les uns comme un grand prophète, les autres comme un nouveau messie, certains même comme une espèce de Bon Dieu inconnu.....

Et qu'on remarque bien qu'il ne prescrit, n'ordonne et ne conseille rien : il regarde, touche et l'on est guéri !...

Mais s'il y avait des favoris de la nature ou du ciel qui employaient leur inappréciable talent à soulager l'humanité souffrante, il y en avait d'autres qui usaient de certaines facultés occultes dont, ils étaient doués on ne sait comment, pour nuire à ceux dont ils voulaient se venger.

D'abord, en outre des sorts et maléfices qu'ils avaient la facilité de jeter sur vous, ils pouvaient, entre autres *chétivetés*, *enclouer* celui à qui ils en voulaient. Pour cela, on s'en allait d'abord dans un cimetière....., au clair de la lune....., car il fallait y voir pour y recueillir des clous de vieille bière. « Clou, disait le satané gredin qui se livrait à cette affreuse manœuvre, en les ramassant un par un, je te prends pour que tu me serves à faire *tout le plus de mal possible* à ceux qu'il me plaira, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen ! »

Puis il observait l'endroit par où passait la personne qu'il avait en vue ; remarquait l'empreinte de ses pas, traçait tout autour des figures magiques et plantait un clou au milieu en récitant *Pater noster*..... jusqu'à..... *et in terra*, sans être vu de qui que ce soit. En frappant le clou avec une grosse pierre, il ajoutait : « De par le diable à qui Dieu commande, fais *lui* tout le mal possible, jusqu'à ce que je t'ôte de là ! » Et il dissimulait le clou avec un peu de poussière ou de boue. Et si l'autre venait à passer par là, il ne pouvait manquer de se casser un bras, une jambe, une côte..., de se fendre la tête... ou quelque chose comme cela ! On pouvait de même enclouer les animaux, les chevaux surtout (1). Et lorsque le mal était fait, le sacripant

(1) Pour guérir un cheval de l'enclouûre, on pose trois fois les pouces en croix sur le pied de l'animal en prononçant le nom du dernier assassin mis à mort et en récitant une prière spéciale.

Digitized by Google

se hâtait de retirer le clou et d'effacer les caractères cabalistiques, mais jamais de la main qui les avait tracés, car il lui en eût coûté cher !

Il paraît qu'il y avait *des mondes* (des gens) assez habiles pour *revirer le clou d'avance*, sans même l'apercevoir ni se douter de l'aventure, et alors l'embûche se retournait contre son auteur, ce qui rendait l'affaire extrêmement dangereuse. Pourquoi faut-il que ce joli secret soit lettre close pour nous ?...

Etonnez-vous ensuite d'une foule d'accidents qui vous arrivent on ne sait comment !

Si l'on voulait pis que cela, si l'on voulait faire périr misérablement son ennemi, — le faire crever, quoi ! — on recourait aux *messes à l'envers*, ce qui, dit-on, se payait fort cher et n'était pas du tout facile à se procurer. Se rendre dans le même but près d'un sorcier avéré et de renom pour faire *envoûter* (1) celui dont on voulait se débarasser, était bien plus simple. L'exécrable opérateur façonnait alors un petit bonhomme ou une petite bonne femme de cire, qu'il baptisait du baptême du diable ; il lui enfonçait dans le cœur ou à la place du cœur une aiguille vierge, exécrait, maudissait et souillait de mille façons la susdite figurine, afin que les mêmes ignominies advinssent à l'original vivant. Finalement, il la suspendait au haut de la crémaillère ou ès-environs, pour la faire fondre lentement. Et le malheureux prototype, à ce qu'on assure, dépérissait, se désséchait progressivement et mourait bientôt de consomption. Ah ! juste ciel ! Faut-il qu'au fond de nos villages on trouve encore des mégères qui exercent cet art diabolique et en tirent de gros profits !...

Quand les gens *vengeatifs* n'avaient pas l'âme assez perverse pour aller jusque-là, qu'ils ne voulaient seulement que contrarier quelqu'un et l'empêcher de faire telle ou telle action, tel ou tel mouvement, ils se contentaient de l'*embarrer* (2). En ce cas, on enfilait un liard dans une aiguillette en invoquant le diable. D'autres se servaient d'une barre qu'ils fichaient en terre ou d'un verrou qu'ils *poussaient et condamnaient* en prononçant une formule aussi terrible que de jurer par le styx ou par la barbe de Jupiter !... Aujourd'hui les méchants n'*embarrent* plus, ils aiment mieux *rembarrer* ceux contre lesquels ils ont *une graisse de cœur*.....

Paralyser par maléfice tel ou tel membre, s'appelait *ligature*. Dieu merci, toutes ces vieilles ficelles sont à peu près usées aujourd'hui et hors de service.

(1) De *vultus* figure ; d'où voult, vols, etc.

(2) L'expression est encore en usage dans le sens de contrecarrer, contrarier.

Digitized by Google

Autrement grave était le *nouement de l'aiguillette* (1). Nous avons déjà, au sujet des noces, énoncé la chose et sous-entendu les effets... Mais le *comment* de la diablerie ?

Haud facilis labor obstrusam depromere mentem !...

Bref, le *modus operandi* — c'est ce que nous voulons dire — était multiple. Il s'agissait d'abord d'abattre un loup — pas une louve — et pour cause. Or, en Poitou comme en Saintonge, il y en avait à foison. L'exploit une fois accompli, et pendant que le fauve était encore tout chaud, on en extirpait ce que les Grecs ont appelé φύσις.

Que vois-je ? va s'écrier quelque Philaminthe...

Du grec, ô ciel ! Du grec ! Il sait le grec, ma sœur !...
— Oui, monsieur sait le grec !... (2)

Et là-dessus, pour ne pas perdre son peu de latin, il sent le besoin de s'inspirer de l'Ecriture et de s'écrier : « Qui habet aures audiendi, audiat ! » (3).

On se rendait ensuite à la porte de celui qu'on voulait *aiguilleter*, comme dirait Molière (4) ; on l'appelait par son nom. A peine avait-il répondu, qu'on liait le talisman avec un lacet de fil blanc et le bonhomme, *hic et nunc,* était pincé.

Pour mettre en œuvre le second *mode*, on commençait par se munir d'un canif neuf et absolument *vierge* et l'on se rendait un beau *samedi* dans le *cubiculum* du couple que l'on visait. Là, derrière la porte, on écrivait avec la pointe du canif ce seul mot : *consummatum est.* L'on enfonçait et l'on brisait ensuite, dans la dite porte, la pointe dudit canif et l'effet ne tardait pas à se produire. Vinssent les deux conjoints, ils ne pouvaient plus s'aborder que pour se repousser, se quereller, s'égratigner, se mordre... On ajoute même que parfois le diable interposait nuitamment entre eux... un grand fantôme !...

Hélas ! dans plus d'un ménage où l'on ne croit plus au *charme*... conjugal, les choses, sans sortilège, se passent bien encore à peu près ainsi !

Certains sorciers arrivaient aux mêmes résultats, en enterrant, sous le seuil de la porte ou dans un coin de la maison,

(1) On dit que ce fut Cham qui inventa le nouement de l'aiguillette. Les Grecs et les Romains le connaissaient très bien. Platon (*Des Lois*, liv. II) conseille d'y prendre garde. Plusieurs conciles frappèrent les *noueurs* — qui abondaient au moyen âge et encore plus au XVIe siècle.

(2) *Les Femmes savantes*, acte II, sc. 4.

(3) Math. XI, 15.

(4) *L'Avare*, acte II, sc. 6.

Digitized by Google

des peaux de serpents et des têtes de vipères... ou à l'aide d'une aiguille qui avait cousu le suaire d'un mort.

Le côté le plus stupéfactif de l'affaire, c'est qu'on a encore une peur bleue de ce maléfice, *mutato nomine*, non point chez les Khroumirs, mais dans plus d'un fin bourg de France et de Navarre, où, pour ce motif, l'on ne se marierait pas dans le cours du mois de mai (1) pour tout l'or de Californie ! Et il n'y a guère lieu de s'en étonner, quand on voit dans nos campagnes se vendre d'abominables petits bouquins qui en traitent avec force commentaires de la plus pétrifiante crudité.

On se flattait bien de dénouer l'aiguillette de plusieurs manières, mais il serait par trop soporifique de nous appesantir là-dessus. Qu'il suffise de citer, comme spécimen de bêtise humaine, le moyen le plus répandu en Saintonge et le plus facile, qui consistait à percer un fût de vin blanc et à en faire passer le premier jet dans l'anneau de l'épouse, avant soleil levé, mais sans chandelle.

Nous avons aussi nommé l'*urotopégnie* (2), plus vulgairement connue sous le nom de *chevillement*. C'est au moment du *sanctus*, pendant que la cloche sonnait, que les misérables en commerce avec le diable, fulminaient ce sortilège contre l'un ou l'autre des deux époux, en enfonçant dans le mur une grande cheville de bois et en grommelant, à chaque coup de marteau ou de pierre, d'abominables anathèmes. Terriblement *obstructionniste* ce maléfice-là ! Chez celui qu'il atteignait, il bouchait quelque *conduit*... au point d'empêcher les déjections naturelles... Et quelles conséquences, grand Dieu !... aussi, les deux tiers et demi des époux recommandaient-ils au compère sacristain de ne point sonner à ce moment redoutable, de peur d'éveiller l'attention des sorciers ! Ce n'était pas uniquement sur les jeunes époux que l'on jetait cet horrible sort ; les vieux mariés pouvaient aussi fort bien en être l'objet. Mais alors on se servait généralement d'un fausset de barrique ou de tonneau. La gravelle, les rétentions, les embarras gastriques vous arrivaient *tout naturellement* par cette voie-là.

C'est pourquoi, dès qu'on se sentait atteint de quelque malaise de mauvais aloi, on allait consulter le *devinoux* pour savoir d'où venait le mal. Et l'on faisait bouillir le cœur de bœuf criblé d'aiguilles, d'épingles, ou de piquants d'aubépine (3). A défaut de cœur de bœuf, l'aruspice du village faisait *virer le sas*, crible ou tamis. Il le plaçait tantôt sur le pouce, tantôt sur

(1) Cf. ch, I, Noces et Mariages.

(2) Cf. ch. I, Noces et Mariages.

(3) Cf. ch. III.

Digitized by Google

une pointe : tantôt il le suspendait à un fil ou on l'appuyait simplement sur des tenailles que l'on tenait avec deux doigts. Au seul nom du coupable le rustique ustensile tournait de son chef. On s'empressait aussitôt d'aller quérir

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal...

et on l'obligeait sur le champ à lever le sort. Les modernes ont baptisé du nom hellénique de *Coscinomancie* cette petite opération divinatoire.

On faisait pareillement *virer le sas*, pour retrouver les objets perdus ou dérobés et pour découvrir les voleurs. Quelquefois, l'on employait une clé (cléidomancie). La consultation ne coûtait que six sous, pour le devin ; mais il fallait ajouter *six francs pour son ami* (1), c'est-à-dire pour le diable. Ce qui fait que l'on ne consultait pas l'oracle aussi souvent qu'on l'aurait désiré (2).

Une foule d'autres moyens étaient aussi en usage pour savoir ou pour empêcher ceci et cela. Mais en raison de leur caractère cosmopolite nous n'avons point à nous en occuper.

On s'abuserait étrangement si l'on s'imaginait que toutes ces vieilles pratiques ou croyances sont mortes et enterrées. Il y a encore joliment de villages qui ont leurs devins *permanents* ou de passage, auxquels nombre de rustauds, de trois ou quatre siècles en retard, accordent une confiance insensée. En ville, on a beau dire, on a beau crier au progrès, les noms ou les formes seules ont changé et les choses sont à peu près les mêmes. Est-ce que les dormeuses, voyantes, somnambules, cartomanciennes, ooscopes, magnétiseurs, empiriques, faiseurs d'horoscopes et autres, ne voient pas chaque jour affluer chez eux les clients ?

Tous les charlatans ne sont pas vêtus à la diable, coiffés du bonnet pointu et perchés sur une maison roulante, autour de laquelle un tintamarre instrumental étourdissant rassemble une foule innombrable de badauds. Cependant les coups de grosse caisse résonnent de tous côtés à vous rompre la tête. En voulez-vous une preuve ? Prenez — pour n'en citer qu'un seul — le *Petit Journal* (3) Je lis à la quatrième page : — « Madame Duchâtellier, 45, rue Sainte-Anne, *première d'Europe*, répond avec certitude à toutes les questions d'actualité ou d'avenir, par carte ou inspection de la main — même sans voir la personne..... prix 20 fr. par correspondance..... » (Ce n'est plus six sous augmentés de six francs !)

(1) V. Gautier, *ut suprà*, p. 234.

(2) L'on disait souvent : *parler au sas*, pour : le faire virer.

(3) N° du 31 janvier 1890.

Digitized by Google

— « Madame Anna, *célèbre* cartomancienne et somnambule de l'époque, recherche les maladies..... par correspondance..... 66, rue de Rivoli. »

— « Madame Boisson, *célébrité unique,* ne réclame que la main..... Boulevard Saint-Germain, 68. » — Oh !...

— « Madame Lyon, *première chiromancienne de l'époque,* étonne par sa science réelle. Donne le moyen de *réussir en tout* avec *dates précises des événements.....* 36, rue des Martyrs. »

— « Madame Olida est *sans rivale* pour les mystères de la main et la cartomancie, 36, rue de Turin. »

— « Albert, devin magnétique, somnambule et cartomancien répond à tout et trouve les maladies. »

De grâce, abrégeons. Laissons les huit ou dix autres qui suivent..... rien que pour un numéro !... Demain on pourra faire connaissance, si on le désire, avec de nouveaux personnages de même espèce, qui figureront sur la même scène. Et combien en est-il qui ne peuvent recourir à ce mode de réclame ?

Non, archinon, les choses n'ont pas absolument changé !

Et dire que cela nous vient de la Ville-Lumière !!! Et ce qu'il y a de plus renversant, c'est que l'on croit mordicus aux devins de cette nouvelle espèce et que l'on rit de ceux du vieux temps ! L'on y court pour savoir si l'on tombera sur un bon mari ; si l'on épousera une riche dot ; si l'on aura une épouse fidèle ; en un mot, pour se faire tirer sa bonne ou sa mauvaise aventure..... Et ce ne sont pas surtout les pitauds de nos campagnes, mais d'élégants citadins, de grosses bourgeoises, de petites maîtresses, de coquettes étoiles du high-life, qui vont consulter ces nouvelles pythonisses, pour s'y faire duper, gruger, plumer !... O tempora, o mores !...

Ma foi, les mains de gloire et les devins de jadis, moins raffinés, j'en conviens, avaient au moins l'avantage de ne pas coûter si cher !

J.-L.-M. Noguès.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

L'exposition de la Mothe-Saint-Héray.

A l'occasion de la fête des Rosières de 1890 et du concours agricole, M. Giraudias, maire de la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), a organisé une exposition scolaire, industrielle et artistique, dont nous devons entretenir quelques instants les lecteurs de la *Revue poitevine et saintongeaise.*

Digitized by Google

Cette exposition, ouverte le 31 août et close le 14 septembre, a obtenu un plein succès. Le chiffre des visiteurs a dépassé dix mille. Nombre de toiles et d'objets anciens dignes d'attention y ont figuré.

Nous négligerons la *section scolaire* et les deux sections consacrées aux *industries diverses* et aux *meubles et bâtiments*, pour nous occuper exclusivement de la *section des beaux-arts*, et surtout de la série rétrospective annexée aux beaux-arts.

Parmi les peintres, sculpteurs, aquarellistes, dessinateurs, etc., ayant exposé, nous citerons MM. Brillouin : une dizaine de toiles, aquarelles et pastels, et une série de petits bustes en terre cuite ; — Jules Robuchon : deux médaillons en bronze, ayant figuré au salon de 1890, et diverses planches des *Paysages et monuments du Poitou* ; — Combe-Velluet : quatre aquarelles, dont trois concernant la Mothe-Saint-Héray ; — Escudier : une vue de Niort, une Crèchoise, une Mothaise, etc., etc.; — Ch. Bernard : des vues de Vichy, etc.; — Raymond Bourdier : le bazar des Augustins, à Poitiers, etc.; — Prosper Jouneau : plusieurs pièces céramiques, — etc. (Voir sur la partie artistique de cette exposition les articles de MM. Henri Clouzot, René Guyet, Dutiers, et Bonis-Charancle, que nous citons à l'index bibliographique.)

Les trois collections rétrospectives ayant figuré à l'exposition de la Mothe, qui méritent le plus l'attention, sont celles : 1° de feu le docteur Sauzé, 2° de M. le pasteur Maillard, 3° de M. Blumereau, notaire à Rom (1).

Ici nous laissons la parole à notre obligeant correspondant, M. le docteur Prouhet, de la Mothe-Saint-Héray, un des membres du jury de l'exposition.

COLLECTION DU DOCTEUR SAUZÉ.

Préhistorique. — Un carton sur lequel sont réunis des échantillons intéressants. Ce sont : 1° des silex taillés, haches, râcloirs et fers de lance appartenant à l'âge de la pierre *éclatée* ; 2° d'autres haches, également en silex, quelques-unes en jade verte, représentant l'âge de la pierre *polie*.

Ces objets ont été trouvés en divers points, autour de la Mothe ; quelques-uns viennent de la grande nécropole de Bougon.

Époque gauloise. — Une panoplie présentant des haches et un bracelet en bronze. Les haches, de type varié, offrent certaines particularités de forme dont la description entraînerait trop loin. Ces objets ont été trouvés près de la Mothe, au lieu dit les *Vieilles-Fosses*, à l'endroit le plus élevé de la contrée, où l'on veut qu'il y ait eu, au temps de l'occupation romaine, un camp retranché, et plus tard un château nommé la *Marbaudière*.

Monnaies. — Ensemble très intéressant. Ce médaillier a une réelle valeur.

(1) Aucun catalogue, aucune notice n'accompagnait ces expositions particulières. Seule, la collection Blumereau était expliquée à l'aide d'un petit cahier manuscrit.

Digitized by Google

Manuscrits. — 1° Un curieux manuscrit du XVIe siècle, sur parchemin, avec lettres enluminées.

C'est le roman de *Perceval le Gallois*, par Chrestien de Troyes, — très rare. — La Bibliothèque nationale en possède trois exemplaires, tous incomplets, inscrits dans le catalogue des manuscrits français sous les nos 1429, 1450, 1453.

2° L'*Inventaire de l'hôtel de Rambouillet*, dressé en 1666 après la mort de la célèbre marquise. M. C. Sauzé doit publier cette pièce volumineuse dans les *Mémoires* de la Société de statistique.

3° Le papier censier de la seigneurie de la Mothe vers le milieu du XVIe siècle.

4° Un autographe de Louis XIII. — Lettre adressée à M. de Savignac.

Quelques lettres de personnages de la contrée ayant acquis quelque célébrité : le curé Jallet, le président Briault, le conventionnel Dubreuil-Chambardel, etc.

Céramique. — Une buire ajourée en faïence de Saint-Jean-d'Angély, époque de Palissy ; une suite d'assiettes de la série des faïences révolutoinnaires dites *patriotiques*.

Enfin, une miniature représentant *la duchesse de Caylus* (?), et quelques autres objets plus ou moins intéressants.

COLLECTION MAILLARD, à Pamproux.

L'exposition particulière de M. Maillard, pasteur à Pamproux, avait pour titre bien justifié : NUMISMATIQUE HUGUENOTE. — Elle comprenait des *monnaies*, des *médailles* commémoratives et autres, des *méreaux*.

A. — Monnaies.

Les monnaies, en petit nombre, n'offrent rien de nouveau ni de particulier à noter.

B. — Médailles.

1. La Réforme *avant la lettre :* une médaille que Louis XII, mécontent du pape qui l'avait excommunié, avait fait frapper (?) lors de sa campagne de Milan.

   Au droit : Louis XII. Lég.: *Ludo. Franc. regniq. neap. R.*

   Au revers : écu de France. Lég.: *Perdam Babillonis* (*sic*) *nomen*. Br., sans date, mais de 1512 assurément.

2. Guillaume Farel, réformateur. Neufchâtel, 1875. — Br. reproduisant la statue érigée à cette date à Neufchâtel.

3. Mélanchton. — Br.

4. Commémorative du jubilé triséculaire de l'Eglise R. de France, 1559-1859, 28-29 mai.

5. Droit : une figure allégorique représentant *la loi divine* tirant de

Digitized by Google

son sommeil l'*instruction*, qui fait sortir le lait de la science de ses mamelles.

Lég.: *Lex Dei sapientiam præstat parvulis.*

Revers : les armes de Genève. Au-dessus : *Post tenebras lux.* Au-dessous : (*Sen. Gen. præm. schol. d.*) — Arg. Médaille donnée en prix par l'académie de Genève, XVIIe siècle.

6. Genève. Méd. commémorative de la célébration du deuxième centenaire de la réforme à Genève en 1735. — Br.

Droit : Lég.: *Veritas liberavit vos.* Exergue : *Jubilemus Domino.*

Revers : la ville de Genève. Exergue : *Celebrata anno Genevæ reformatæ bis centesimo, 1735.*

7. Genève. Méd. comm. du troisième centenaire. — Br.

Droit : une bible ouverte : *Liber apertus est qui est vitæ.* Lég.: *Biblia fidei et rationi restituta.*

Revers : quatre petits médaillons : Calvin, Farel, Viret, De Bèze.

Série des médaillons de Calvin.

8. Médaillon de Calvin, grand module. Genève, 1835. — Br.

9. Calvin. — Br.

Lég.: *Johannes Calvinus Picart — Noviodunum — Ecclesiæ Genevæ Pastor 1641* (frappée à Hambourg).

10. Autre Calvin. — Br. De la série universelle des *hommes illustres*, 1817, éditée par Durand.

Série des Luther.

(11, 12, 13, 14, 15.)

11. Droit : Luther.

Revers : *Ego plantavi Deus incrementum dedit.* — Arg.

12. Droit : Luther. Lég. *Verbum Domini manet in æternum.*

Revers : lég.: *Si non dixerit juxta verbum, hoc non erit eis matutina lux.* — Br.

13. Droit : Luther. Même légende que la précédente.

Revers : troisième jubilé de la Réformation célébré à Paris en 1817.

14. Droit : Luther, anépigraphe.

Revers : quatrième centenaire de la naissance de Luther, célébré par l'Eglise luthérienne de France, 10 novembre 1883.— Arg.

15. Petite médaille arg. 1517-1817, date où Luther affiche ses thèses à la porte de l'église de Wittenberg.

Droit : Luther et Mélanchton, bustes accolés.

Revers : Eglise de Wittenberg.

16. Droit : Marguerite de Navarre.

Revers : Marguerites au milieu de lis et de lauriers Lég. : Elle

Digitized by Google

brille au milieu des lis et des lauriers. Exergue : MDCCXVII. — Br.

18. Méd. comm. du 200e anniversaire de la fondation de l'Eglise française de Friedrichsdorf.

Au droit : la figure du fondateur, Frédéric II, landgr. de Hesse. — Br.

Médailles de bronze dites « de la Révocation ».

(20, 21, 22, 23.)

Ce sont, toutes, des Louis XIV au droit, portant au revers :

20. Lég.: *Extincta heresis.* Exergue : *Edictum octobris 1685.*

21. Lég.: *Religio victrix.* Exergue : *Templis Calvinianorum eversis 1685.*

22. Lég.: *Ob vicies centena millia Calvinorum ad Ecclesiam revocata.* Exergue : 1685.

23. Leg.: *Ædes sacræ trecenta a fundamentis erectæ.* Exergue : 1686.

32. Médaille grand module. — Arg.

Droit : figures. Lég.: *Hostibus. ense. minans. miseros. scit. pascere. melle.*

Revers : 1688. — Les réfugiés français à la province d'Utrecht, témoignage de reconnaissance.

33. Méd. comm. de la Révocation. — Br.

Droit : lég.: Aux provinces unies, terre de refuge de nos ancêtres.

Revers : 1685. 18 oct. 1885.

17. Méd. commém. de la révocation de l'édit de Nantes. Eglise française de Londres, 1885. — Br.

19. Médaille (en métal fusible d'Arcet) commémorative de la révocation de l'édit de Nantes à Pamproux, 1685-1885. Gravée et coulée par M. Louis Garnier du Bois-d'Hervault, près Pamproux.

Série de la Saint-Barthélemy.

(24, 25, 26, 27).

24. Charles IX. — Br.

Revers : lég.: *Ne ferrum temnat simul ignib. obsto.* Exergue : 1572.

25. Charles IX. — Br.

Virtus et rebelles.

26. Charles IX. — Br.

Droit : l'écu de France entre deux colonnes. Lég.: *Justitia et pietate.*

Revers : Hercule renversant des colonnes. Lég.: *Hercule major erit.*

27. Grégoire XIII, 1572. — Br.

Lég.: *Ugonotorum strages.*

Digitized by Google

Série des médailles « Satyriques » du XVI*e siècle.*

(28, 29, 30, 31.)

28. Droit: figure d'un pape, qui, renversée, représente les traits du diable. Lég.: *Ecclesia perversa tenet faciem diaboli.*

Revers: figure d'un cardinal qui, renversée, représente les traits de la Folie. Lég.: *Aliquando sapientes stulti.* — Arg.

29. Droit: un cardinal et un évêque. Lég.: *Super omnem terram institues eos principes.*

Revers: Tiare pontificale et couronne royale. Lég.: *In virtute tua justus lætabitur.* — Arg.

30. D'origine hollandaise. — Arg.

Droit: une chouette portant des besicles et une chandelle. Lég. se traduisant par: « A quoi sert besicles et chandelles à qui ne veut pas voir clair. »

Revers: Deux personnages, dont l'un a une poutre dans l'œil, et l'autre une paille. Lég.: Farceur, retire ta poutre!

31. Même médaille que ci-dessus, frappée à Nuremberg.

Papes.

34. Sceau du pape Benoît XII. — Plomb.

Droit: les figures de deux papes, et au-dessus: SPA SPE (Saint Paul et Saint Pierre).

Revers: BENEDICTUS P. P. XII.

35. Br. — Droit: Paul III.

Revers: le Christ chassant les vendeurs du temple. Exergue: DOMUS MEA, DO. OR. (*domus orationis*).

C. — **Méreaux.**

Plusieurs de ces méreaux ont été décrits et figurés dans la *Revue poitevine*, mars 1889. Ils seront distingués par la lettre D (Delorme).

Poitou.

Aigonnay,	2 types, dont 1 D.		
Baussais,	1		
Celles,	2	—	1 D.
Chenay,	3	—	1 D.
Cherveux (?)	2		

Chey, E. D. CHAY. 1772. (Le seul connu.)

La Brousse, 3 types, dont 1 D.

(Le type décrit par M. Delorme dans la *Revue poitevine* porte A. P. D. F. D. L. B., qui se lit: Assemblée protestante des fidèles de la Brousse. Cette lecture aurait été donnée par M. le pasteur Maillard et acceptée par MM. Froissard et Delorme.)

La Mothe,	3 types, 1813, dont 1 D.		
Lezay,	2		
Lusignan,	2		
Melle,	1	—	1 D.

Digitized by Google

Pamproux,	1		
Prailles,	1		
Sainte-Eanne,	2	—	1 D.
Saint-Maixent,	1	—	1 D.
Saint-Sauvant,	2	—	1 D.
Vançais,	2		

(avec moule, sur pierre très fine, trouvé à Vançais même.)

Niort, Cherveux, Saint-Gelais. — Fac-simile de méreaux trouvés par M. Gelin.

Saintonge.

Types dits « au berger ».

La Tremblade	avec un T	1 type	1 D.
Royan	—	1 —	
Jonzac	—	1 —	

Saint-Savinien, P. C., 1 type, D. (Ce type n'est pas « au berger. »)

Méreaux de diverses origines. — Types « au Berger ».

Sainte-Foy-la-Grande, avec une S.

La Gardolle (faubourg de Tonneins).

Montauban.

Saint-Amand (du Tarn).

Castelmoron (?). — Décrit par M. Delorme dans *Bull. de l'hist. du Protestantisme en 1888.* — Méreau carré anépigraphe représentant une ancre.

Enfin, divers méreaux des églises presbytériennes d'Ecosse, du Canada et wallonnes de Hollande.

COLLECTION BLUMEREAU, à Rom.

Copie complété du catalogue qui accompagnait les objets exposés (tous ces objets sauf un petit lot de monnaies des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, provenant des fouilles faites à Rom par M. Blumereau) :

1. Deux monnaies gauloises, en plomb ou étain, sans revers, inédites :

SPAT
VR

PINARIA-NATTA,
Famille patricienne (vers 554).

2. Tête de Marc-Antoine.

℞. Personnage debout sur la ciste mystique, autour de laquelle sont deux serpents. — Plomb.

Digitized by Google

Monnaies frappées sous l'Empire romain.

LUCIUS-ANTONIUS.

3. R/. Autel.

OCTAVE-AUGUSTE (44 avant J.-C. — 14 après J.-C.)

4. R/. Femme debout tenant une corne d'abondance, à ses pieds deux soldats portant la haste.
5. R/. Aigle aux ailes déployées.
6. R/. Femme voilée, debout, tenant un gouvernail.
7. R/. Temple.
8. R/. Revers analogue.
9. R/. ROM. ET AVG. Autel de Lyon entre deux Victoires.
10. R/. Revers fruste. — Argent.
11. R/. Neptune debout, appuyé sur une proue.
12. R/. PROVIDENT. S. C. Autel.
13. R/. ROM. ET AVG. Autel de Lyon entre deux Victoires.
14. R/. Femme debout.
15. R/. Revers fruste.
16. R/. ROM. ET AVG. Autel de Lyon entre deux Victoires.

LIVIE.

17. R/. ROM. ET AVG. Autel de Lyon entre deux Victoires.
18. R/. Même revers.

MARCUS-AGRIPPA.

19. R/. Personnage debout casqué, tenant d'une main une enseigne, de l'autre supportant un voile, serpents dressés à ses pieds.

TIBÈRE.

20. R/. PONTIF. MAXIM. Livie assise à droite tenant un sceptre et une fleur. — Arg.
21. R/. ROM. ET AVG. Autel de Lyon entre deux Victoires portant des couronnes.
22. R/. Même revers.
23. R/. Même revers.
24. MÉDAILLE COLONIALE DE NIMES. Au type d'Auguste et d'Agrippa.

CLAUDE Ier.

25. R/. CONSTANTIAE AVGVSTI. Femme assise.
26. R/. LIBERTAS AVGVS. Liberté debout, tenant un bonnet et tendant la main gauche.
27. R/. Même revers.
28. R/. PES AVGVSTI. Femme debout, voilée.

Digitized by Google

29. R/. S. C. Pallas debout à droite, lançant un javelot et tenant et un bouclier.

30. R/. Même revers.

31. R/. SPES AVGVSTA S. C. L'Espérance marchant à droite, tenant une fleur.

NÉRON.

32. R/. IVPITER LIBERATOR. Jupiter assis tenant un foudre. — Arg.

33. R/. Victoire écrivant sur un bouclier.

34. R/. Même revers.

35. R/. Même revers.

36. R/. La Fortune debout.

37. R/. PONTIF. MAX. PR. POT. IMP. P. P. S. C. Néron lauré, en habit de femme, à droite, chantant et s'accompagnant sur la lyre.

VESPASIEN (69-79).

38. R/. PROVIDENT. Autel.

39. R/. Aigle à droite (restitution de Philippe).

TITUS (79-81).

40. R/. GENIO PR. L'Empereur debout, sacrifiant.

41. R/. Figure debout.

DOMITIEN (81-96).

42. R/. PRINCEPS IVVENTVTIS. Casque sur une chaise curule. — Arg.

43. R/. S. C. L'Empereur debout.

44. R/. FORTVNA AVGVSTA. La Fortune debout.

TRAJAN (98-117).

45. R/. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C. Dace, dans l'attitude de la tristesse, assis sur des boucliers, devant lui un trophée.

46. R/. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C. L'Empereur debout, à gauche, la Victoire le suivant, portant une palme et une couronne.

47. R/. Trajan, le père, assis.

48. R/. Revers fruste.

49. R/. Figure militaire marchant entre deux enseignes militaires.

50. R/. Victoire et trophée.

51. R/. L'Empereur assis, terrassant un ennemi.

52. R/. L'Empereur relevant une femme à genoux.

53. R/. Revers fruste.

54. R/. Revers fruste.

ADRIEN (117-138).

55. R/. Deux figures debout, sacrifiant.

56. R/. FORTVNAE REDVCI. S. C. Adrien donnant la main à la Fortune.

Digitized by Google

57. R/. FELICITAS S. C. Adrien donnant la main à la Félicité.
58. R/. PIETAS. S. C. L'Empereur sacrifiant près d'un autel.
59. R/. Même revers.
60. 61. 62. 63. R/. FORT. RED. S. C. La Fortune.
64. R/. Figure assise.
65. R/. Figure debout.
66. R/. Fruste.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Nouvelles bibliographiques diverses.

M. Lièvre nous adresse la lettre suivante :

Mon cher Directeur,

M. Ginot, dans le dernier numéro de la *Revue poitevine* a terminé le compte rendu de mes conférences du premier semestre de l'année 1889-90, compte rendu très fidèle, mais très sommaire, où chaque leçon est condensée en une page.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots au résumé de la conférence du 12 février.

M. Ginot y a reproduit ce que j'ai dit au sujet des *simulacra* dont parle César. L'opinion que j'ai émise en cette circonstance n'est pas absolument de moi. Un de nos savants les plus versés dans la connaissance de nos origines, M. E. Flouest, m'écrivait, le 20 février 1889, à l'occasion de mon mémoire sur *Les Menhirs ou la Litholatrie chez les Gaulois :* « Je ferai mon profit de votre idée lorsque je rédigerai ma note sur les menhirs du Châtillonnais et vous emboîterai le pas. En examinant ces menhirs j'ai toujours songé au *cujus plurima simulacra* de César... » — *Suum cuique :* ma part c'est d'avoir démontré que les menhirs ont un caractère religieux.

Tout à vous,

LIÈVRE.

Poitiers, 26 octobre 90.

— Nous extrayons ce qui suit du compte-rendu du *2e concours trimestriel de 1890*, institué par le *XXe Siècle littéraire* :

« Troisième section. Prose. 1er prix, médaille d'argent, M. LOUIS LÉVESQUE, auteur de *Bouquet de fleurs provinciales.* — Fleurs sans doute, mais fleurs singulièrement capiteuses. Sauf cette légère réserve, nous n'avons que des éloges à adresser au lauréat : finesse, pittoresque, observation pénétrante, par-dessus tout un esprit qui anime et fait vivre ce qu'il touche, font de chacun de ces petits *portraits* un tableautin chatoyant et charmant. »

Au même concours, un autre Saint-Maixentais, M. Bel-Mor (lisez M. Bélisaire Moreau) a obtenu le 4e prix de la section de poésie, pour une pièce de vers intitulée *Orior.*

Digitized by Google

— Nous retrouvons M. Louis Lévesque parmi les lauréats du dernier concours littéraire de la Société des Bouquineurs de l'Ouest. Son récit militaire, *La Première Affaire*, a obtenu le 2e prix de prose.

— Notre collaborateur E. Espérandieu vient d'être nommé capitaine au 61e de ligne. Il quitte le professorat de l'école de Saint-Maixent pour aller prendre garnison à Toulon.

— Le R. P. de la Croix a presque terminé l'organisation du musée de Chièvres. Il a réussi à tirer un excellent parti de tous les objets légués à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Ce qui manque le plus à ce nouveau musée, ce sont les fonds... qu'on aurait pu avoir.

— Tout en préparant la fin des *Paysages et monuments du Poitou*, M. Jules Robuchon s'occupe activement de recruter des collaborateurs et des souscripteurs pour une publication analogue qui embrasserait les cinq départements de la Bretagne. Le premier appel a été bien entendu.

— Le tome second des *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou* ne paraîtra vraisemblablement pas avant trois ou quatre ans, l'auteur venant de traiter avec un éditeur parisien pour une publication d'archéologie générale.

— L'infatigable docteur Beaudet, coutumier de pareilles trouvailles, vient de dénicher chez un libraire de la Mothe, pour la modique somme de 2 fr., un curieux bouquin. C'est un ouvrage daté de 1621 (J. Papon, *Recueil d'arrêts*), ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Maixent et relié en peau de cerf. Ce genre de reliure était d'un usage ancien et bien connu chez les moines de Saint-Maixent. Dès le XIIIe siècle, Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, reconnaissait devoir annuellement une peau de cerf pour recouvrir les livres de la bibliothèque conventuelle. (A. Richard, *Chartes et documents*, t. II, p. 65.)

Autre acquisition du même docteur Beaudet, celle-ci d'un caractère non plus bibliographique, mais tout historique. Il s'agit de la couronne impériale présentée à Louis-Napoléon, président de la République, lors de son passage à Saint-Maixent, le 14 octobre 1852, comme symbole des aspirations unanimes de la population A la couronne était joint un manteau de velours semé d'abeilles. Une ou deux de ces abeilles, en cuivre doré, sont tombées, ainsi que la couronne, en la possession de notre collectionneur émérite.

A propos de ces objets, rectifions une erreur commise par certains annalistes du voyage présidentiel. M. Ch. Arnauld rapporte qu'un aigle *vivant*, parti de la porte Chalon, vint dans les airs se placer devant le Prince, tenant en son bec une couronne et dans ses serres un manteau impérial avec cette inscription : *Le peuple reconnaissant.* (*Voyage du Midi. — Visite de Son Altesse Impériale le prince Louis-Napoléon au département des Deux-Sèvres*, par Ch. Arnauld. — Niort, Mme Morisset, 1853, p 38.) — L'aigle (du moins celui que notre vieil ami, M Delomone, conducteur des ponts et chaussées, fit manœuvrer à l'instar des trucs de féerie) était non point vivant, mais bel et bien empaillé ; il existe encore dans une maison saint-maixentaise, conservé religieusement par son propriétaire.

L. Lévesque.

Digitized by Google

— M. Weiss, directeur du *Bulletin de l'histoire du Protestantisme français*, prépare, avec la collaboration de MM. H. Gelin, de Richemond, etc., une édition nouvelle du journal de Jean Migault, dont il vient de retrouver le manuscrit original en Hollande. Les dessins qui accompagneront cette édition seront de M. Gelin fils.

— En préparation, par M. H. Gelin, une étude sur les cloches protestantes du Poitou et d'ailleurs.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Ballereau (**L.-J.-B.**). *Le livre d'or de Luçon.* — Fontenay, Gouraud, in-8° de 66 pp.

B..... [Capitaine Bertaux?]. *Le Drapeau du 114e.* — Saint-Maixent, imp. Reversé, in-32 de 11 pp.

Barthélemy (**A. de**). Compte-rendu des *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, de Jos. Berthelé, — dans la *Revue archéologique*, juillet-août, pp. 129-130.

Beauchet-Filleau (**H. et P.**). *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.* — 3e fascicule, Bas à Ber, pp. 321 à 480. — Poitiers, Oudin, grand in-8°.

— *Notes diverses pour servir à l'histoire de Melle.* — Melle, Ed. Lacuve, éditeur, in-12 de 228 pp.

Bernard (**Ch.**). *Niort à travers les rues*, avec texte, notes et commentaires historiques, par P. Plock (lisez Van der Cruyssen). — Niort, Gravat-Echillet et Lemercier, album de 10 planches lith. et de 34 pp. de texte, in-4°. Tiré à 125 ex., dont 25 sur japon.

Bellet (**Aristide**). *Premiers coups d'ailes*, poésie. — Fontenay, Gouraud, in-8° de 37 pp.

Berthelé (**Jos.**). *Le portrait d'un maire de Poitiers au* XVIe *siècle. François Palustre de Chambonneau et sa famille.* — Tours, Péricat, in-8° de 62 pp.

Biais (**Emile**). *Journal militaire du chevalier de Luchet, officier au régiment de Beauvoisis (1742-1761)*,— dans le *Bulletin* de la Soc. arch. de la Charente, 1889, pp. 181 à 214.

— *Inventaire des meubles et effets existant dans le château de Jarnac en 1668*, — id. pp. 315 à 389, avec deux planches hors texte.

Bitton (**A.**). *Fiefs et justices du Bas-Poitou.* — La Roche-sur-Yon, imp. Servant, in-8° de 110 pp. (Extrait de l'*Annuaire* de la Société d'émulatation de la Vendée.)

Blanchet (**J.-Adrien**). *Contributions à l'épigraphie gallo-romaine de Saintes*, — dans la *Revue archéologique*, juillet-août 1890, pp. 16 à 25.

Boissonnade. *La province d'Angoumois au* XVIIIe *siècle*, — dans le *Bulletin* de la Soc. arch. de la Charente, 1889, pp. 3 à 180.

Bonis-Charancle, sous les initiales « B.-C. ». *L'Exposition de la Mothe*, — dans le *Mellois* du 31 août.

Brochet (**Louis**). *Un dolmen inédit à Xanton-Chassenon (Vendée).* — Vannes, imp. Lafolye, in-8° de 12 pp. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

Digitized by Google

Chabauty (L'abbé E.-A.). *Etudes scripturales, patristiques, théologiques et philosophiques sur l'avenir de l'Église catholique selon le plan divin ou la Régénération de l'humanité et la rénovation de l'Univers.* — Tome Ier. — Poitiers, Oudin, un vol. grand in-8° de 423 pp.

Chabouillet. *Médailles satyriques du* XVIe *siècle*, rapport sur deux communications de M. Meschinet de Richemond, — dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1890, pp. 321 à 329.

Clair (Ch.). Compte rendu des *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, — dans les *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, partie bibliographique, 31 août 1890, pp. 610 à 612.

Clouzot (Henri), sous les initiales « H. C. ». *L'exposition artistique de la Mothe-Saint-Héraye*, — dans la *Revue de l'Ouest*, du 6 septembre.

De La Croix (Le R. P.). [Lettre à M. l'agent-voyer en chef du département sur l'état d'avancement de la] *carte gauloise, gallo-romaine et mérovingienne* [de la Vienne], — dans le volume du *Conseil général de la Vienne, session d'août 1890, rapport des chefs de service*, pp. 151 à 155.

De Cugnac (Mlle). *Souvenirs historiques et traditions de famille, 1789-1871.* — Lille et Paris, J. Lefort, in-12 de 321 pp.

Delétant (Dr Auguste). *Fables et contes en vers*, 3e édition, ornée du portrait de l'auteur et de 30 dessins par Duplais-Destouches. — Niort, Clouzot, in-8° de VII-375 pp.

Drochon (Le R. P.). *Histoire illustrée des pèlerinages français de la Très Sainte Vierge.* — Paris, Plon, Nourrit et Cie, un vol. grand in-8° colombier de 1280 pp., avec illustrations par HUBERT CLERGET.

Du Tiers (*sic*) **(Emile).** *Promenades sans but*, poésies. — Niort, L. Clouzot, in-8° de 102 pp.

— Sous le pseudonyme « O. Give. » *Visite à l'Exposition de la Mothe-Saint-Héraye*, — dans le *Républicain de l'Ouest*, 6 septembre.

Espérandieu (E.). Inscription de Rome faisant mention de l'*ala alectorigiana*, — dans le *Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France, 4e trimestre de 1889, pp. 246-247.

De Fleury (Paul). *Inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême* (*1447*), — dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1890, pp. 242 à 245.

— *Les anciens orgues de la cathédrale d'Angoulême*, — dans le *Bulletin* de la Soc. arch. de la Charente, 1889, pp. 215 à 267, avec une photographie.

Formigé. *Monuments historiques* [*de la Vienne*], *rapport de l'architecte*, — dans le volume du *Conseil général de la Vienne, session d'août 1890, rapport des chefs de service*, pp. 200 à 205.

Gelin (H.), sous les initiales « I. N. ». *Concours de la Mothe-Saint-Héraye, exposition scolaire*, — dans le *Memorial des Deux-Sèvres* du 9 septembre.

Guyet (René), sous le pseudonyme « DMITRI ». *Exposition régionale de la Mothe-Saint-Héraye*, — dans le *Mémorial des Deux-Sèvres* du 4 septembre.

Digitized by Google

Largeault (L'abbé Alfred). *Une lettre de M. le docteur Sauzé relative au tumulus de Bougon*, — dans les *Bulletins* de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres, avril-juin 1890, pp. 508 à 511.

Legrand (L'abbé Paul). *Le chevalier de Lenchères, maréchal des camps et armées du roi (1731-1780*, — dans le *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1889, pp. 297 à 31., avec un portrait hors texte.

Lévesque (Louis). *Les trois œufs de Pâques, conte enfantin*, — dans l'*Elégant* (de Poitiers), journal illustré, littéraire, artistique et mondain, n° 5, pp. 36 à 38, et n° 6, pp. 44 et 45 (5 et 12 avril 1890).

— *La force du tempérament*, — dans le *XXe Siècle littéraire*, n° 2, pp. 33 à 35, et n° 3, pp. 47 à 50 (15 juillet et 1er août 1890).

— *Le Préfet du Nord*, — dans le *XXe Siècle littéraire*, n° 5, p. 85, n° 6, pp. 97 à 99, n° 7, p. 113 à 116 (1er septembre, 15 septembre et 1er octobre 1890).

Leroux (L'abbé D.). *Histoires et légendes poitevines.* — Bureaux de la *Semaine religieuse*, 4, rue de l'Eperon. Poitiers, un vol. grand in-8° de 108 pp.

Lièvre (A.-F.). *Le château et la châtellenie de Barbezieux en 1497, d'après les comptes du receveur du château*, — dans le *Bulletin* de la Soc. arch. de la Charente, 1889, pp. 269 à 295.

Mowat (R.). Inscriptions romaines de Saintonge extraites des papiers de Peiresc, — dans le *Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France, 4e trimestre de 1889, pp. 255 à 257.

Prouhet (A.). Lettre à M. Ed. Lacuve au sujet de Jacques Briault, député du tiers état et plus tard président du tribunal criminel des Deux-Sèvres, — dans le *Mellois* du 28 septembre 1890.

— *Exposition de la Mothe-Saint-Héraye. Beaux Arts. Catalogue.* — 4 pp. in-folio autogr. s. l. n. d. (Anonyme.)

Richard (Alfred). *Archives [de la Vienne], rapport de l'archiviste du département*, — dans le volume du *Conseil général de la Vienne, session d'août 1890, rapport des chefs de service*, pp. 189 à 199.

De la Rochebrochard (L.). *Mandements et quittances pour faits de guerre* (XIVe siècle), — dans les *Archives hist. du Poitou*, tome XX, pp. 267 à 282.

— *Louis de la Rochejaquelein*, 26 mars 1809-5 septembre 1833, — dans les *Bulletins* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, avril-juin 1890, pp. 511 à 547.

De Rochebrune (O.). *Découverte d'une chapelle du XVIe siècle dans l'église de Bourneau.* — Vannes, imp. Lafolye, in-8° de 7 pp. avec deux eaux-fortes. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

Roger (Georges). *A travers la Vendée militaire*, — dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, n° 4, pp. 334 à 345.

Rosière (l'abbé). *Le culte de sainte Loubette*, — dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Poitiers, 17 août pp. 517 à 520.

Sieur (P.), sous le pseudonyme de « PIERRE DES PLANTS, officier d'académie. » *L'œuvre de Jacques Bujault.* — Imprimerie Picat, à

Digitized by Google

Ruffec (Charente), septembre 1890, in-12° de 32 pp. [Reproduit dans l'*Observateur de Ruffec* d'octobre.]

Teillet (L'abbé). — *A travers les clochers du Bas-Poitou. Les paroisses occidentales de la Vendée.* [Cloches du doyenné de Beauvoir-sur-Mer.] — Vannes, imp. Lafolye, in-8° de 16 pp. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*)

Tolbecque (A.). *Etude sur la basse de viole en France* (*viola da gamba des Italiens*), — dans le *Monde musical* du 30 septembre, pp. 2 à 4.

Vallette (René). — *Une excursion archéologique au Langon* (*Vendée*). Vannes, imp. Lafolye, in-8° de 11 pp. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

— *Une page de généalogie vendéenne.*— Vannes, imp. Lafolye, in-8° de 11 pp. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

— *Les Gouverneurs de Fontenay*, — dans le journal *la Vendée*, du 15 octobre.

Villefosse (Ant. Héron de). *Notes sur les inscriptions romaines d'Angoulême*, — dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1890, pp. 74 à 77.

— *Inscriptions romaines nouvellement découvertes à Saintes*, rapport sur une communication de M. le chanoine Julien-Laferrière, — dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, 1890, pp. 318 à 320.

MELLE. — Ed. LACUVE, éditeur.

VIENT DE PARAITRE :

Notes diverses pour servir à

l'Histoire de la ville de Melle

RECUEILLIES PAR H. BEAUCHET-FILLEAU

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Un volume in-8° coquille. — **Prix : 3 fr.**

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. REVERSÉ.

Digitized by Google

7me Année N° 84. 15 Décembre 1890.

REVUE
POITEVINE ET SAINTONGEAISE
HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS & LITTÉRATURE.
RECUEIL MENSUEL

Un tableau du musée de Poitiers

Cardinal et Saints. — Peinture sur bois, École française. — Largeur : 0 m. 58 c. ; hauteur : 0 m. 68 c. — Musée de Poitiers.

La scène représentée par cette curieuse peinture est à trois personnages : 1° un saint évêque debout, mitré, crossé, soutenant un livre de la main droite ; 2° une sainte Barbe debout, portant sa tour ; 3° un cardinal agenouillé, les mains jointes, tête nue, son chapeau à terre devant lui. A côté de ce dernier, un petit chien.

La position occupée par les deux saints indique qu'ils ne sont point ici à l'état de patrons, mais bien comme objets particuliers de la vénération du cardinal.

On a vu dans ce haut personnage Simon de Cramaud, qui présida au premier sacre de Charles VII, dans la cathédrale de Poitiers, en 1423. Rien ne justifie semblable attribution. L'origine poitevine du tableau est d'ailleurs entièrement à établir. La présence du petit chien pouvant être, suivant l'usage du temps, un indice de nom, nous avions un instant songé à Raymond de Canillac, mort en 1396. Mais ce n'est là encore qu'une hypothèse. La vérité est peut-être bien loin de ces deux opinions.

Quoi qu'il en soit, le tableau du musée de Poitiers, surtout au point de vue du costume, conserve un très grand intérêt.

Le fond est d'or uni, le sol gazonné et semé de pâquerettes, comme dans les tapisseries du temps. Le cardinal est recouvert d'un manteau, de la nuance adoptée pour les cardinaux, qui n'est pas la *pourpre*, c'est-à-dire le rouge violet, mais l'*écarlate*, c'est-à-dire un rouge vif et éclatant. On sait que l'usage de cette couleur pour le manteau et la soutane, attribué généralement à Boniface VIII, a été rendu obligatoire au IVe concile de Latran (1225). Celui du chapeau rouge remonte seulement au concile œcuménique de Lyon (1274). La *cappa* de notre cardinal est doublée d'hermine.

Digitized by Google

Le costume de sainte Barbe est très caractéristique. Elle porte un triple vêtement, ce qui est toujours un indice de haut rang. La cotte de dessous est bleue. La robe de dessus, ou *peliçon*, de couleur améthyste claire et bordée de petit gris, a les manches étroites et évasées près de la main, particularité qui ne se retrouve pas dans le costume français de cette époque, mais qui se voit en revanche en Italie, notamment dans une fresque de Ghirlandajo, à Santa-Maria-Novella (fin du XVe siècle). Le manteau de sainte Barbe est vert foncé. Ses cheveux blonds sont enveloppés dans une résille enrichie de grains d'or et de perles. La couronne, à larges fleurons égaux, telle qu'on la voit apparaître sous Charles VI, ne repose pas immédiatement sur les cheveux, mais bien sur un *escoffion*, sorte de bourrelet ou plutôt de coussin. Au cou pend un collier.

Le costume du saint évêque n'est pas moins riche. Les souliers sont rouges, et l'aube couleur améthyste claire. La tunique est en brocart noir et or, à grosses grenades, imitant certains velours de Gênes; le manteau en brocart rouge et or, avec orfrois semés de grosses perles en forme de poires. Au pouce et à chaque autre doigt, un ou deux anneaux; sur le revers de la main, une plaque de gant formée d'une grosse pierre précieuse entourée de perles. La mitre est blanche, avec titre et cercle gemmés. Dans la volute de la crosse est figurée l'Annonciation.

Dans son ensemble, peinture ferme, soignée, qui conserve tout l'éclat des premiers jours.

Léon PALUSTRE.

LES MŒURS POPULAIRES D'AUTREFOIS

EN SAINTONGE ET EN AUNIS (1).

IX. — PARTICULARITÉS ZOOTECHNIQUES.

Avant que la culture de la vigne eût pris l'extension que naguère nous avons connue, il n'était point de *laboureur à bœufs*, ni même de *laboureur à bras*, un tant soit peu *ébauré* dans ses affaires (2), qui n'eût son grand ou son petit troupeau de moutons. C'était là une source de revenus qui ne nécessitait guère de gros frais. Les communaux, les chaumes, les jachères, les bois taillis offraient des pacages naturels très avantageux.

(1) Cf. la *Revue*, nos 25, 26, 37, 50, 65, 66, 71 à 83.

(2) Litt. : *capable de marcher*. On dit d'un enfant qu'il est à peu près *ébauré*, quand il commence à aller seul.

Digitized by Google

Les femmes en général se chargeaient de la conduite et de la surveillance des bêtes lanifères ; les *jeunes* faisaient leur apprentissage sous la tutelle de leurs aînées ; elles se formaient au maniement du fouet, se familiarisaient avec les expressions techniques indispensables pour se faire comprendre du *petit personnel*. Et pour utiliser doublement leur temps, — car si l'on ne disait pas comme aujourd'hui, *time is money*, on le pensait tout aussi bien et l'on agissait en conséquence, — l'on tournait le fuseau, l'on brochait (1) les gilets de laine, l'on tricotait les chausses. L'on acquérait, en même temps, selon les circonstances, les mille et un petits secrets du métier ; pour tout dire enfin, *on faisait ses classes*. Or, tout le monde sait que « faire ses classes » ce n'est pas l'affaire d'un jour !

Jusqu'au chien, cet inséparable compagnon de la bergère, qui devait faire les siennes !... Pour cela, on le prenait *ab ovo* ; on lui inculquait la science, le discernement des différents signes ; on lui enseignait à ne pas confondre les noms ou les individus ; à ne pas aller mordre, par exemple, le *Besson* à la place du *Grand-Calé*, chaque bête ayant son nom propre. Le mentor *encotillonné* était chargé de son éducation. Et quand on le jugeait suffisamment *éduqué*, on lui donnait ses grades. Tout cela n'exigeait pas autant de temps et de dépenses que pour l'âne de la fable, qu'un docteur sans précédent voulait faire bachelier en dix ans (2).

Un beau matin il subissait ses épreuves et voici quel était le programme.

Sa maîtresse l'appelait. Le docile élève arrivait. Sans plus de préambule, celle-ci le saisissait par l'appendice caudal, l'enlevait à bout le bras, le faisait tournoyer sept fois au-dessus de sa tête, après quoi, armée de ses impitoyables ciseaux, elle retranchait trois anneaux du dit appendice, en dépit des cris épouvantables dont il étourdissait ciel et terre. C'était la première partie.

Quelque temps après, on passait à la seconde. A l'aide d'un grand forceps ou de grandes cisailles, en deux temps et trois mouvements on vous l'essorillait, c'est-à-dire, on lui coupait les deux oreilles... (3) car, comme

Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée...

on croyait par là prendre les précautions nécessaires pour qu'il ne devînt ni *chétif chin*, ni *chin gâté*, puis, on lui passait au cou

(1) Les aiguilles à tricoter s'appellent encore des *broches* — d'où *brocher*.

(2) La Fontaine, VI, 19.

(3) Ex, auris.

Digitized by Google

un énorme gorgerin hérissé de longs clous pointus, et ainsi :

Un loup n'eût su par où le prendre... (1)

Par le fait même on lui délivrait un certificat d'aptitude et on l'armait quasi chevalier. Désormais il réalisait en toute vérité ce que Delille a si bien dit de lui :

Formé pour le conduire et pour le protéger,
Du troupeau qu'il gouverne il est le vrai berger.

Aussi, lorsque la pastourelle marchait en tête ou à la queue du petit bataillon bêlant, drapée, quand la saison le commandait, dans le grand tablier de *nouis* (2) jeté sur ses épaules en guise de manteau, la quenouille au côté, le fouet dans la main, la marmotte (3) dans l'autre ; qu'elle poussait de temps en temps l'invariable cri de ralliement : *hi, hi, hi, hi, rou, rou, rou, rou, rou...* il savait, lui, le satellite inflexible, qu'il était de son devoir, si quelque étourdi faisant la sourde oreille s'attardait le long du chemin ou s'écartait quelque peu pour brouter l'herbe tendre, de le mettre, d'un coup de croc, vite au pas. Et il n'avait garde d'y faillir.

Florian a eu beau couronner de fleurs et de rubans, ses trop coquettes bergères, tout n'était pas rose pour cela, dans le métier. Outre les intempéries des saisons, il y avait plus d'un danger à affronter. Un des plus terribles était bien le loup... le loup, alors qu'il se jetait tout d'un coup sur le troupeau. Ah ! certes, ce n'était pas le moment d'oublier les leçons des grand'-mères, écho de l'expérience des siècles. En un *retour de main, on virait son coiffis à l'enrevers* (4), *l'on defesait son bichounis* (chignon), et l'on se précipitait, les cheveux épars, au-devant du fauve en poussant de toute la force de ses poumons ce formidable cri, qui devait le glacer d'épouvante : « *Arrrrrache te de là, vilaine bête !...* » ou bien : « *Fouis de là, bête de chin gâté, le diàbe te brrrule et me garde la boune sainte Geneviève !...* » Et le larron se sauvait bien, mais en emportant la plupart du temps le plus joli mouton du troupeau. En fin de compte, il ne restait plus qu'à remettre le malheureux *coiffis*... et à le remettre... correctement !

Le serpent, ce biblique ennemi de la femme, était aussi fortement à redouter. Quand il se dressait sur le hallier, qu'il

(1) La Fontaine, x, 9. — *Chétif chin*, chien méchant, hargneux. — *Chin gâté*, enragé parce que l'on croyait que quand un chien avait été attaqué par un loup et mordu aux oreilles surtout, il devenait hydrophobe.

(2) Ou de *nouat* (Montlieu).

(3) Sorte de chaufferette en terre.

(4) *Alias* : on le jetait dans le *bouessan* (buisson).

Digitized by Google

montrait son triple dard menaçant, que son sifflement se faisait entendre, la plus intrépide bergère frissonnait malgré elle ; le chien lui-même, qui pressentait le danger, allait chercher un refuge sous les jupes de sa patronne... Ah ! si, par malheur, l'affreux reptile allait sucer le lait d'une brebis !... C'en était fait du *remeuil*... Adieu le lait pour jamais !... Des *caillots* plus ou moins durs, bons absolument à rien... c'est tout ce qu'on pouvait en tirer... Que faire donc en pareille occurrence ? Se laisser fasciner comme l'aïeule de l'Eden ? Allons donc ! C'était l'occasion ou non jamais de faire preuve de courage, de tact et d'habileté. Vite, vite, on prenait un coin du tablier, on le *moulinait*, comme la manivelle d'une orgue de barbarie, pendant quelques instants, en regardant bien fixement le redoutable animal, et, vaincu bientôt par la force du charme, il descendait lentement dans le buisson, glissait à terre et se dissimulait timidement dans son trou.

Ars miranda feras oculo incantare furentes
Atque manu...!

Les maux de toute sorte, les épidémies surtout, qui pouvaient décimer la famille ovine, étaient bien une autre source de soucis pour le cœur maternel de la bergère. La tendresse lui faisait un devoir de connaître les moyens pratiques de mettre ses chers nourrissons à l'abri de toute atteinte.

En général, quand on étrennait un bercail, il était reconnu parfait d'y égorger une poule noire avant l'introduction d'aucun quadrupède. C'était la part du diable : sacrifice d'agréable odeur qui le faisait sourire de satisfaction et qui le déterminait à défendre à tous les agents ou employés de son ministère d'y porter tort ou nuisance par l'étisie, la cachexie, la cacochymie et toute affection pernicieuse. En outre, il fallait faire rejaillir sur les murs le sang de la victime, afin que l'*ange exterminateur* vît qu'il n'avait là rien à faire, et passât son chemin comme jadis devant les *sanguine linitos postes* des Hébreux, sans y faire sentir ses coups.

Dans l'arrondissement de Jonzac, il n'y avait pas de meilleur préservatif contre les maladies contagieuses, que de faire passer par la fumée du feu de la Saint-Jean les animaux et même... les enfants ; coutume dangereuse, dit Rainguet, et qui a causé plus d'un malheur (1).

Du côté de Matha et d'Aulnay, on était plus prudent. L'on attendait que le feu fût éteint. L'on passait alors un balai dans les cendres et l'on en marquait chaque agneau en le frappant sur l'arrière-train et en disant : « Te garde monsieur saint

(1) *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 349.

Digitized by Google

Jean ! » Ailleurs, on jetait dans l'auge ou dans l'abreuvoir des parcelles de charbon provenant du grand mât au long duquel on avait entassé le bûcher.

Quelle était la bergère qui, au matin du 24 juin, eût voulu conduire son troupeau aux champs, avec le fouet accoutumé ? Ah ! certes, elle eût eu beau jeu ! La clavelée ou variole, la gale, le chancre, le muguet, la cocotte, toutes les maladies épidémiques enfin, à la queue les unes des autres et quelquefois en bloc, seraient infailliblement venues s'abattre sur le troupeau.

Si pourtant la contagion pénétrait dans la bergerie, on mettait tout en œuvre pour la déloger de là. A cette fin, on enfumait le toit avec des branches d'arbres résineux disposées en croix, tels que genévrier, pin, sapin, mélèze, ou avec des plantes aromatiques comme thym, lavande, absinthe, auxquelles on communiquait la flamme que l'on était allé prendre à la lampe du sanctuaire. D'autres préféraient jeter de l'encens sur des charbons ardents, faire évaporer du vinaigre sur une pelle rougie au feu, tirer des coups de fusil, faire déflagrer du salpêtre ; enfin quelques-uns mêlaient à l'eau qui abreuvait les animaux une certaine quantité de sel bénit ou leur faisaient absorber des tisanes faites de romarin et autres arbustes odoriférants portés à la messe le jour des Rameaux.

Jamais une bonne bergère n'eût osé filer sa quenouille entre les deux Nô (octave de Noël). Elle eût eu trop peur de voir ses moutons attaqués du *fourchet* ou *piétin*, maladie commune à tous les animaux aux pieds fourchus (1). Le bouvier savait bien, de son côté, qu'il en était de même pour ses bœufs, s'il avait le malheur de les *effeurmoger*, pendant le même laps de temps. Aussi se gardait-il bien de le faire et préférait-il les laisser croupir dans le fumier, plutôt que de s'exposer à les voir devenir boiteux (2).

Cependant, si le mal faisait son apparition, — c'était toujours en raison d'une autre cause — il fallait bien y remédier. Dieu merci, on s'y connaissait assez, et la bergère intelligente n'allait pas frapper à deux portes, pour savoir ce qu'elle avait à faire. Un matin, avant soleil levé, elle conduisait le troupeau à l'embranchement de plusieurs chemins. Là, elle plaçait la brebis atteinte, toute seule sur le lopin de gazon qui devait croître isolément entre les routes, se mettait à genoux, tirait son couteau de sa poche, l'ouvrait, soufflait dessus trois fois en faisant *au nom du Père*, à chaque fois, puis, avec la pointe, traçait bien exactement le contour du pied malade en récitant

(1) La chair du pied se décomposait et formait partie adhérente avec la corne.

(2) Cf. ch. IV. Noël.

Digitized by Google

une certaine prière *à l'honneur* de monsieur saint Jean, de monsieur saint Fiacre ou de monsieur saint Riquier. Si, malgré ce traitement en grande réputation, le mal s'obstinait à ne pas guérir, ce qui arrivait bien quelquefois, on le faisait *toucher* pendant neuf matins à quelque sibylle de village (car il y avait *toucheurs* pour bêtes comme il y avait toucheurs pour gens), et l'animal guérissait toujours avec le temps, soit d'une façon, soit d'une autre.

On connaissait et employait une foule de remèdes tout aussi ingénieux ; et s'il n'en est pas un seul où le grotesque et le superstitieux ne tiennent le haut bout, il n'y a pas de quoi s'en montrer surpris, du moment que les bergères tenaient fortement *ancré dans leur conviction*, que toutes les maladies épizootiques ou autres étaient l'effet des maléfices ou mauvais sorts jetés sur leurs moutons par quelque exécrable sorcier. Et les pires de tous étaient bien le plus souvent certains bergers du voisinage... On racontait à ce sujet des histoires terribles... On les disait en commerce avec le diable... Si l'on avait le malheur de passer près d'eux sans leur dire « bonjour, *mossieu* » surtout quand on était loin de faire *leur caprice*, ils vous suscitaient dans la journée des embarras, des difficultés de toute sorte. Ils semaient des tempêtes sous vos pas (1), vous égaraient, faisaient sortir le loup du bois pour le lancer sur votre troupeau, ou bien fulminaient contre vos innocentes bêtes des *malédictions* qui les faisaient dépérir misérablement de jour en jour. Et pour obtenir de semblables résultats que fallait-il ? Presque rien !

En jetant dans l'abreuvoir le liquide dans lequel ils avaient fait bouillir une belette ou une taupe ; avec des verveines, des fougères mâles et autres herbes *vénéficieuses* à eux connues, ils causaient des avives, des tranchées horribles. La belette ou la taupe enterrée dans l'étable faisait avorter tous les fruits...

Avec une rainette, une grenouille verte ou même une queue de morue laissée neuf jours dans une fourmilière avec des milliers de malédictions, de perditions, de *crevaisions*, réduite en poudre et dispersée dans le pré, ils donnaient des courantes, des diarrhées, des hépatites incurables.

A l'aide de trois cailloux choisis dans différents cimetières, ils causaient la gale et tuaient autant de *bêtière* qu'ils voulaient. Ils avaient une foule d'autres secrets qu'il serait fort dangereux de dévoiler !

Ce sont eux qui produisaient les gobbes. Et Dieu sait ce que ce mal *sorcilegioux* inspirait de terreur !

Figurez-vous donc de petites boules sphériques, de la gros-

(1) Ce qui rappelle les *tempestarii* des Capitulaires de Charlemagne.

Digitized by Google

seur d'une noix, formées de poils et de laine que l'on rencontrait dans l'estomac des ruminants, mêlées de fourrage et agglutinées par les sucs gastriques... (1). Un jour ou l'autre ces corps étrangers provoquaient des indigestions terribles qui faisaient périr les petits agneaux. Qui pouvait aller loger dans leur estomac ces pilules infernales, sinon quelque abominable sorcier !

Aujourd'hui que l'on ne croit plus qu'à demi aux diableries de cette espèce-là, on dit bien que les gobbes sont formés par la laine du pis de la mère que les agnelets tiraillent et s'amusent à mâchonner... Mais en est-on bien sûr ? On prétend encore avoir trouvé le moyen de parer à un si grave inconvénient, en badigeonnant les susdites mèches de laine d'huile empyreumatique, ou, selon d'autres, de fiente de chien délayée dans de l'eau... ce qui coûte bien moins cher... mais jadis on n'allait pas en chercher si long... Le diable s'en mêlait et puis voilà... L'on en rejetait la cause sur le dos des sorciers : vraiment ils en portaient de belles !... Mais on les disait si *vicés* (2) qu'on pouvait bien les croire capables de tout !...

Le *tournis* était encore un effet de leur criminelle industrie...

Ah ! si quelque mouton venait à être pris du tournis sous les yeux de la bergère, elle pâlissait et tremblait de tous ses membres. Le soir, en arrivant, c'est à peine si elle trouvait assez de voix au fond de son gosier, pour annoncer qu'une de ses bêtes avait soudainement *virouné* sur elle-même, qu'elle était tombée comme sans vie sur le gazon ; qu'elle s'était relevée, qu'elle avait *revirouné*, finalement, qu'elle était devenue *folle !*... Un pleur de désespoir et de douleur se dégageait de toutes les paupières ; quelques membres de la famille élevaient même les mains jointes au ciel en s'écriant au milieu de leurs sanglots : « Faut-il donc que le malheur nous en veuille tant !... » Ah ! c'est qu'on y voyait plus loin que son nez !... C'était là le pire présage de maux, de peines, de revers que l'on pût imaginer !...

Mais si le chef de la famille n'était pas un nicodème de première force, s'il était à hauteur, il ne perdait pas un instant. D'un geste, sans mot dire, il se faisait amener l'animal. Après lui avoir soufflé trois fois dans les oreilles, il allait chercher une hache et un billot sur lequel il couchait l'infortuné mouton, et, sans plus de formalités, il le guillotinait net. C'était du radicalisme archi-pur... Le pauvre raccourci était du coup... bien guéri... Mais tout n'était pas fini pour cela... Afin de détourner l'avalanche de calamités dont la famille était menacée, il s'emparait incontinent de la tête de la victime, l'empaquetait

(1) Les vétérinaires les désignent sous le nom d'*œgagropiles*.

(2) Vicieux, malins, enclins à nuire.

Digitized by Google

avec soin, et le soir, à la dérobée, il se hâtait d'aller la jeter en dehors de la paroisse ou de la commune; mais au moment psychologique, il devait opérer comme les enfants de Noé, sans regarder, en détournant la face ou en fermant les yeux, après quoi il était persuadé que tout lui écherrait pour le mieux.

Et la pousse, l'affreuse pousse (1) faisait son apparition, s'il leur agréait! Hélas! quand elle envahissait l'étable ou la porcherie, on voyait se réaliser ce qu'a dit Virgile:

..... Quatit ægros
Tussis anhela sues ac faucibus angit obesis (2).

Et d'une horrible toux les accès violents
Etouffent l'animal qui s'engraisse de glands,

comme a traduit Delille.

Les chèvres devenaient sujettes aux *lâcherons* ou *hâcherons;* l'on voyait leurs langues et leurs mâchoires se couvrir alors de petits filaments charnus semblables à des aiguilles, qui les contraignaient à mourir de faim.

La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,

la peste était pareillement leur œuvre. Tout le troupeau y passait, si tant est que la bergère et le bouvier y échappassent!

Ah! maudits sorciers!... Que ne *réédictait-on* contre eux la fameuse *loi des Douze tables,* les *Institutes* de Justinien, les Capitulaires de Charlemagne, la roue, les gibets, les *bruleries* en place de Grève, tout le fatras enfin des pénalités portées contre les magiciens, les égorgeurs, les empoisonneurs et tous les suppôts du diable!...

Et il fallait bien des remèdes appropriés ric à ric à de semblables maux, pour les combattre efficacement!

Or, en outre des échantillons que nous en avons déjà donnés, les triples insufflations faites à jeun dans la gueule de l'animal tourné vers le soleil levant; les stillations sous la langue et dans le gosier d'un certain nombre de gouttes d'eau bénite; les onctions en forme de croix avec de l'huile bénite; les jets de sel en plein champ sur le troupeau, du côté des quatre points cardinaux; les *saigneries* merveilleuses avec des couteaux de bois ou de silex, fabriqués dans le goût et le style préhistoriques, c'est-à-dire sans le secours d'aucun instrument métallique; les tisanes saupoudrées de raclures de cloches ou de cendres de *rameaux;* la *perce* des tumeurs à l'aide de certaines épines

(1) Essoufflement. D'où : *poussif.*
(2) Georg., III, 496.

Digitized by Google

bénites (1) ; les poudres de perlimpinpin spéciales aux animaux ; les viages ou véages, comme pour les petits enfants (2) et une foison d'autres, étaient d'un usage universel.

Il eût fallu courir joliment loin pour trouver une seule bergère, qui, le matin de la Saint-Jean, n'attachât au cou de chacune de ses brebis un petit bouquet de feuilles de noyer, parce que c'était là le meilleur des préservatifs pour garantir son troupeau de tout charme, sortilège, fascination, prestige, incantation ou enchantement, quelle qu'en fût la nature. Et cela pour la durée d'un an !...

Ce qui rappelle le fameux *fascinus* des Romains, amulette phallique, qu'ils suspendaient au cou de leurs enfants, pour les mettre à l'abri des maléfices, pratique longtemps observée par nos campagnards, qui employaient naguère encore l'angélique dans le même but. Et ce qui mérite d'être remarqué, c'est que les bergères joignirent longtemps le fruit à la feuille de noyer, ce qui rendait l'emblème encore plus significatif. Mais en raison de la perte qui en résultait pour la récolte, on comprend sans peine que l'usage se simplifiât peu à peu et que l'on en vînt à se contenter d'une feuille de noyer pour chaque brebis.

Si l'on fait attention que le mot *fascination*, dans les langues modernes, répond au *fascinum* (d'où *fascinatio*) des latins, dérivé du grec Βάσκανος, œil, regard qui tue, et par extension, ensorcellement, mauvais sort ; on comprendra sans peine que les paysans superstitieux redoutassent semblable prestige. Car à cette expression était attachée l'idée d'un mal physique, produit par le regard des envieux et des jaloux. Je ne sais quelles effluves ou émanations pernicieuses, — quel fluide, comme on dirait aujourd'hui, — s'en échappaient, pour être rejetées sur tel ou tel individu, tel ou tel être. Et ce n'est pas d'hier que nous en trouvons des exemples. Dans Virgile, les bergers ne se plaignent-ils pas qu'un œil *malin* fascine leurs agneaux amaigris ?

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos... (3).

Dès lors qu'y avait-il d'étonnant que l'on employât un talisman capable d'éloigner le sortilège ?

Or, pour nos bergères, bien qu'elles fussent dans l'impossibilité de s'en rendre compte, la feuille de noyer à l'égard de

(1) V. Rameaux, ch. IV.

(2) Comme à Saint-Eutrope d'Agudelle (Ramguet, p. 159) et à Saint-Fabien et Saint-Sébastien de Léoville. (*Ibid.*, p. 200.)

(3) *Eglogue* III. — Un autre auteur a dit : *Bos macie confectus erat quasi fascina passus...*

Digitized by Google

leurs ouailles; joua le même rôle que le *fascinus* antique pour les enfants. Et l'on ne se contenta pas d'en parer les « moutonnières créatures », on en para aussi la porte d'entrée de l'étable — munie de sa croix (1); l'intérieur même de l'étable en fut pavoisée, coutume qui n'a pas totalement disparu de partout.

Malgré cela, certains sorciers parvenaient pourtant à forcer la consigne et à ensorceler le troupeau. On recourait alors à la pelote. C'était le spécifique souverain ! Toutefois, c'était là un *guérissoir* bien redoutable !

Pour composer une *pelote*, il fallait d'abord être en commerce avec les esprits. Dès le matin, on allait se planter en plein champ ou en pleine prairie, bien en face du soleil levant et l'on saignait d'abord la bête malade avec une petite palette, ou lame de bois dur, buis ou poirier, en ayant soin de tenir le quadrupède, l'arrière-train derrière soi, ce qui était plus décent pour le regard de Phébus ou plus poli pour sa royale majesté. On enlevait ensuite au pied droit, avec un couteau spécial, un fragment de corne, que l'on partageait en deux pour en faire une *croisette;* on la déposait sur un morceau de toile neuve et on la couvrait de sel *exorcisé*; par-dessus, on plaçait une autre croisette de crin ou de laine, selon l'espèce, et l'on ajoutait une deuxième couche de sel. Enfin une troisième croisette de cire pascale ou de cire de la Chandeleur, avec une troisième couche de sel se superposait aux précédentes. L'on nouait ensuite le tout en pelote avec une ficelle neuve et l'on *frouait* (frottait) les animaux atteints avec cette sublime composition, — dont malheureusement pour l'histoire ! — on ne connaît pas l'inventeur.

Mais quel soin ne fallait-il pas prendre de cacher la pelote dans un lieu très sûr et ignoré de tout le monde et de ne l'égarer jamais ! Qu'elle tombât entre les mains d'un autre berger, malintentionné, initié au mystère, un tant soit peu sorcier enfin, il s'en suivait d'épouvantables conséquences ! Il n'avait qu'à la couper, qu'à en disperser les morceaux n'importe où, sur une table, dans la bergerie, dans l'étable, dans un coin du pacage, pour anéantir en peu de temps tous les troupeaux de celui qui l'avait composée... Ce n'était donc pas un jeu d'enfant !

Ce qu'il y a de singulier dans toutes ces recettes magiques ou empiriques, c'est que l'on y retrouve en général une singerie de quelque pratique ou cérémonie de l'Eglise. Il n'y a guère lieu de s'en étonner cependant, parce que plusieurs de ces superstitions ont eu pour point de départ certains usages religieux vraisemblablement destinés, en principe, à combattre ou à faire disparaître d'autres usages issus du paganisme.

(1) Cf. ch. II.

Digitized by Google

Ainsi, dans les vieux rituels, on trouve une bénédiction spéciale pour le *sel* que l'on donne aux animaux : *ut, cum ex eo acceperint vel gustaverint... ab ægritudinis et lœsionis incursu... custodiantur* (1). C'est pourquoi on le regardait comme un chasse-diable de premier ordre et c'est pourquoi, peut-être, il servait de panacée universelle, une fois bénit ou exorcisé par le prêtre et aussi... par le sorcier !

De temps immémorial, le sel a d'ailleurs été employé dans les cérémonies religieuses ; de même il a été utilisé avec fruit dans la *pharmaceutique animale*. Et l'on s'en sert encore soit pour corriger le défaut de certains fourrages avariés, poudreux, rouillés ou moisis, soit pour rafraîchir, purger doucement les animaux, modifier en un mot l'économie de leur sang.

La *conservation des animaux* était aussi l'objet d'une bénédiction solennelle (2).

« Jusqu'à ces derniers temps, dit Rainguet, l'usage s'est perpétué dans l'antique église de Saint-Laurent-du-Roc (Montlieu), de faire bénir à la messe du 16 août (fête de saint Roc (3), du sel que chaque fidèle emporte soigneusement chez soi, afin de le mêler ensuite à la nourriture des bestiaux et comme préservatif contre les maladies contagieuses (4). On cite encore un usage aboli il y a peu d'années et consistant dans une bénédiction toute particulière donnée ce même jour aux animaux de fermes, en dehors de l'église et que chaque habitant tenait par la corde. On y voyait surtout les jeunes bœufs, les vaches, les brebis et sans omettre le fidèle surveillant du troupeau. Cette bénédiction éminemment agricole, tout en rappelant celle donnée par l'Eternel aux différents animaux, aussitôt la création, témoignait peut-être de la stupeur profonde qui s'empara du pays ravagé par la contagion du XIVe siècle (5). »

Pour les *animaux attaqués de maladies contagieuses*, il y avait une autre bénédiction. L'avis qui en précède la formule, fait assez clairement entendre le but que se proposait l'Eglise en l'autorisant.

« Lorsque des animaux, y est-il dit, seront attaqués de maladies contagieuses, le curé aura soin d'empêcher qu'on n'emploie, pour les guérir, aucun remède superstitieux ; et

(1) *Ancien rituel de la Rochelle*, 2e partie, p. 60.

(2) *Ibid.*, p. 50.

(3) Invoqué contre la peste.

(4) Les curés refusant actuellement de bénir le sel destiné aux animaux, pour ne point favoriser la superstition, ce sont les sorciers qui se chargent de le faire.

(5) *Etude sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 412.

Digitized by Google

quand on aura recours aux prières de l'Eglise, il pourra faire ce qui suit », c'est-à-dire, réciter deux oraisons ad hoc, avec le psaume cinquantième et asperger ensuite d'eau bénite.

L'on peut voir dans Martigny que les premiers chrétiens faisaient quelque chose d'analogue pour chasser les maladies dont leurs animaux étaient atteints.

Le rituel romain ne contient aucune de ces bénédictions et c'est une des causes sans doute pour lesquelles ces vieilles coutumes ont disparu. Cependant certaines traditions ont survécu. Ainsi l'on fait encore ça et là bénir les étables, soit par conviction religieuse, soit par crainte des sorciers dont on a encore une peur bleue, bien qu'on n'ose l'avouer ni le dire tout haut. Dans ce dernier cas, on doit offrir au prêtre, en plus de ses honoraires, la plus jolie poule noire de la basse-cour... *part du diable*, qui lui est très gracieusement dévolue.

En plus des remèdes ou des recettes susmentionnés , une bonne bergère recourait dans une infinité de cas aux prières merveilleuses connues sous le nom de *gardes*. C'étaient de petites oraisons de commères, d'autant plus belles et d'autant plus efficaces qu'elles étaient inintelligibles. Il y en avait pour les bœufs et les vaches, pour les chevaux et pour les moutons, pour les cochons et pour toutes les bêtes de la ménagerie. Il y en avait contre la rogne, la gale, la variole, et toutes les maladies; pour empêcher les loups de manger les brebis; pour éloigner les lapins qui dévoraient les choux ; pour que le troupeau en passant entre deux *raies* (sillons) ne touchât pas au blé ; pour qu'au moment de la *gésine* la portée n'avortât pas; pour que les blaireaux ne volassent pas les œufs; que les renards ne vinssent point croquer les poulets; etc., etc.

Les bonnes femmes avaient la mémoire farcie de ces petites *dévotieusetés* qu'elles mêlaient souvent à leurs prières normales, et l'on en a trouvé plus d'une, qui, sur son lit de mort, récitait encore avec beaucoup d'onction l'*oraison du loup*, par exemple, ou quelques autres de même *spiritualité* (1).

Les gardes pour les troupeaux étaient accompagnées de pratiques plus ou moins bizarres qui commençaient par l'*exorcisse* et se terminaient par le *jet* et la *froue*. L'*exorcisse* portait sur le sel. On le prononçait le dos tourné au soleil levant, tête nue et debout avec force signes de croix et passes de toute espèce. L'on réitérait les mêmes simagrées aux trois autres côtés de la prairie ou champ correspondant aux quatre points cardinaux et

(1) L'*oraison du loup*, que l'on trouve reproduite un peu partout avec quelques variantes et sous divers noms, se récitait « au coin du soleil levant », cinq fois de suite ou une fois seulement pendant cinq matins consécutifs. Après quoi le loup était condamné à ne plus sortir du bois.

Digitized by Google

en suivant le cours solaire. Puis on prenait une pincée de sel que l'on jetait sur le troupeau en reprenant successivement la seconde, la troisième et la quatrième place que l'on avait occupées pendant l'*exorcisse*. Le tout était accompagné de paroles sacramentelles dont nous faisons grâce au lecteur, de peur de le faire irrésistiblement choir dans les bras de Morphée (1). Avec tout cela, l'on était sûr de conserver son troupeau en parfait état de prospérité, bien buvant, bien mangeant, sain, net, gros et gras. Mais il fallait bien prendre garde que les bêtes restassent agglomérées pendant tout le temps de cette grave cérémonie et qu'aucune ne s'écartât, parce que toutes celles qui *traversaient* alors étaient autant de bêtes *folles*..... (futures victimes du tournis).

Quand on était à peu près sûr ou qu'on avait de très bonnes raisons pour soupçonner que la mort d'un animal, quel qu'il fût, était l'effet d'un *mauvais sort*, il y avait un moyen infaillible d'en punir l'auteur. Vous pouviez même le contraindre à venir près de vous crier merci; et ce joli mode de représailles compte encore des adeptes.

On prend d'abord l'animal ou l'un des animaux morts, on l'éventre, on lui *arrache* le cœur, (gardez-vous bien de le couper à l'aide d'un instrument quelconque, cela ferait rater l'opération !) et on le dépose sur une assiette. Qu'il n'offre surtout aucune apparence de vie! On saisit alors un des neuf *piquants* d'aubépine qui ont dû être préparés d'avance, et on l'enfonce dans le cœur. Les autres y sont ensuite logés deux par deux. Puis l'on étend les deux mains au-dessus en prononçant des paroles d'exécration, de *tourmentation*, de perdition contre le misérable qui vous a nui dans la *personne* de votre bête, et vous le sommez de venir vous trouver par terre, par mer, ou à travers l'espace, de n'importe où enfin, fût-ce de *de profundis*... et cela « sans délai ni dédit ». Et en répétant jusqu'à trois fois ces derniers mots, on perce ledit cœur d'un grand clou neuf.

On le dépose ensuite dans un sac que l'on suspend à la cheminée. Le lendemain, on sort le cœur du sac et l'on recommence la cérémonie de la veille, en retirant et en repiquant les épines, mais jamais dans les mêmes trous, et l'on réitère pendant... neuf jours ! C'est bien un peu long... mais que ne ferait-on pas pour se débarrasser des dangereuses atteintes d'un ennemi ?

Cependant la neuvaine pouvait se bâcler dans un seul jour, à la condition de faire neuf fois le *repiquage* et la *maudition*. Pour terminer, on allume un feu d'enfer, l'on prend un gril sur lequel on place le cœur, et on le fait rôtir sur la braise ardente.

(1) La composition de la *pelote* était toujours précédée de ces *petites formalités*.

Digitized by Google

Alors, c'en est fait, le coupable se trouve comme transporté sur un brasier, il n'y peut plus tenir; il part pour venir vous trouver; ou bien, si quelque infirmité l'empêche de bouger, il se roule sur sa chaise ou son lit comme un ver sur des charbons ardents, il se tortille en tous sens, se débat comme un diable au fond d'un bénitier et finit par *crever* sur place dans l'inéluctable délai de neuf jours... Pas toujours avantageux de faire le sorcier!...

On voit que cette admirable pratique est cousine germaine de celle du cœur de bœuf, infaillible au même degré et mise encore en œuvre avec un égal succès, alors que le sort a été jeté sur une personne grande ou petite (1).

Les agneaux noirs étaient *très appréciés* et très recherchés en raison de la couleur de leur toison, qui offrait un avantage et une économie incontestables : pas de frais de teinture !... Mais comme il en naissait peu de cette espèce-là ! Cependant, à force d'observations, on était bien parvenu à découvrir le secret d'en avoir un plus grand nombre. N'allez pas croire qu'il s'agisse ici du surantique système du patriarche Jacob chez son beau-père Laban (2), retapé ou perfectionné comme les inventions modernes ; non, non. Le progrès, grâce à Dieu, avait fait un pas, et on laissait bien loin derrière soi les branches de peuplier, d'amandier, de platane, feuillues ou décortiquées... Il suffisait, le soir de *Nô*, de regarder, à minuit juste, par le tuyau de la cheminée... et autant d'étoiles on apercevait au bout de la longue-vue enfumée, autant d'agneaux noirs vous naîtraient en temps voulu... Malheureusement, la saison ne permettait guère d'en voir en général un si grand nombre, et c'est évidemment pour cela que les agneaux noirs ont continué d'être un peu rares chez nous.

La naissance de la première *agnelle* était fêtée presqu'à l'égal de la naissance d'un enfant. A cette occasion, on se réunissait à la maison le soir, l'on jouait aux jeux de veillées, on faisait virer des crêpes et l'on dansait *tant qu'à bon compte*.

Pour avoir des *belins* (béliers), une bergère émoustillée n'ignorait pas qu'elle devait porter sur elle un souvenir de son amant et le considérer fidèlement trois ou quatre fois par jour, faute de quoi elle n'obtenait que des *agnelles*. Pour savoir d'une manière générale si le succès répondrait à ses espérances, autrement dit pour savoir qui des deux, d'elle ou de lui, aimait davantage, on ne consultait point l'humble marguerite des prés, muette en ce temps-là... Les compagnes de l'intéressée coupaient tout simplement deux grosses têtes de chardon, l'une

(1) Cf ch. III.

(2) *Genèse*, XXX, 37 et seq.

Digitized by Google

mâle, l'autre femelle. Avec des ciseaux l'on retranchait les piquants et la fleur et l'on glissait les deux capitules... dans la poche de la bergère, qui devait les garder jusqu'au lendemain. On les consultait alors, et celui des deux qui *avait épanoui* désignait le plus aimant... et par conséquent le plus ou moins d'*agnelles* ou de *belins* que l'on serait en droit d'attendre...

De son côté, si l'adonis avait quelque raison de suspecter la fidélité et même la vertu de celle dont il avait fait l'objet de ses rêves et de ses espérances, il ne manquait pas, *inter jocandum*, de lui saisir et de lui pincer fortement le bout du nez... S'il ne s'en suivait aucun accident, il pouvait se tranquilliser et dormir en paix; si le bout du nez *se fendait*, oh! pour le coup, le pauvre garçon ne comprenait que trop ce que cela voulait dire... Sans tambour ni trompette, il se hâtait de la planter là pour n'y plus revenir!...

Le premier mai, celle qui voulait promptement faire grossir et *grassir ses ouailles* avait une petite opération chirurgicale à accomplir, au point du jour. La veille au soir, elle préparait les ustensiles nécessaires, et

Dès que Thétis chassait Phébus aux crins dorés,

elle entrait en besogne. Chacun de ses moutons lui passait par les mains; elle leur ajustait, un par un, la *quoué* (queue) sur la sellette, et d'un coup de hache, elle en rognait le petit bout. Si le sang venait à couler, on faisait une *nouette* avec un fil pour l'arrêter. Huit jours après on pesait le premier mouton venu: il avait gagné déjà trois ou quatre livres... Et le *crescendo* hebdomadaire marchait ainsi son train jusqu'à la fin du mois. Ah! si nos jeunes bergères savaient!...

Et n'oublions pas, pour être complet, que de tout ce qui tombait sous le tranchant de l'instrument, seul le diplômé canin avait le droit de faire sa curée; ce qui lui mettait du *feu dans l'œil* et du *nerf dans le jarret*.

Pour procéder à la tonte, il faudrait aujourd'hui encore être fameusement benêt pour choisir un jour où le vent *souffle en galerne!* Est-il permis d'ignorer que la toison ne pousserait qu'*à la malingre?* (1) Et si le soleil se couchait sur la brebis tondue, tout le monde ne sait-il pas qu'elle deviendrait apoplectique?

Si la ménagère tenait à avoir plus de poules que de coqs quand elle faisait couvée, elle devait avoir soin de ne confectionner le nid qu'avec de la paille de seigle, et de ne jamais mettre les œufs en nombre *pair*.... *Numero gaudet impare*

(1) On dit aussi : *à la malingrin*.

Digitized by Google

deus... C'est clair! Le dieu des poules évidemment! Et si l'on voulait que les poussins fussent tous bien et dûment constitués, c'est-à-dire pourvus chacun d'un fiel, il était indispensable de ne pas commencer un vendredi...

Messieurs les ornithologistes se gausseront sans doute de cette raison... Libre à eux.. mais qu'ils en trouvent donc une meilleure pour expliquer le phénomène!

Il arrivait parfois qu'une poule en gloussant du gosier imitait plus ou moins approximativement le chant du coq. Oh! c'était bien grave! La ménagère qui l'entendait pour la première fois dressait l'oreille, écoutait attentivement, et dès qu'elle s'était bien assurée de la réalité, elle laissait tout de côté pour *pregaler* (1) la poule jusqu'à ce qu'elle l'eût pincée. Elle lui réglait aussitôt son compte, je veux dire qu'après l'avoir saignée elle la mettait en sauce pour le prochain repas...

A l'aspect de ce plat insolite, le chef de famille, en se mettant à table, regardait sa femme avec étonnement... mais il n'avait pas eu le temps d'ouvrir la bouche pour poser une question, que celle-ci lui avait déjà répondu: « *Elle chantait le jau!* » (2) L'explication suffisait; il n'y avait aucune réplique à faire.

Chanter le jau, d'après la dame de céans, était un signe de malheur pour la maison..... Elle avait bien raison. Tout le monde le répétait après elle, mais tout le monde ne savait pas pourquoi. Or, voici...

Chanter le jau n'était tout simplement qu'une figure métaphorique, qu'une allusion impertinente à son adresse... car la maison où la *poule chante le jau*, est une maison divisée contre elle-même... Evidemment, les compliments de cette nature, même sortant d'un bec de gallinacé, ne plaisaient jamais et c'est justement ce que s'empressait de faire voir l'inflexible villageoise.

Pour attirer — en fait de pigeons — l'eau à son moulin, c'est-à-dire, pour habituer l'oiseau domestique, en faire venir à la fuie une foule de couples et les préserver des atteintes des hobereaux, *cossardes*, éperviers ou autres, pas n'était besoin d'artiste ou de société colombophile. Il suffisait de placer, dans un coin du réduit, un crâne humain..... mais il fallait prendre garde que ce ne fût pas un crâne... de femme!

En voilà bien assez pour donner une très haute idée de la profondeur d'esprit, de l'ingéniosité, de la science incontestable de la gent pastorale et agricole du vieux temps.

(1) Poursuivre, pourchasser, — on dit aussi *pourgaller*.

(2) *Jau* ou coq.

Digitized by Google

Maintenant, arrêtons-nous. Comme le père Enée, il est temps de dire :

Hic labor extremus, longarum hic meta viarum (1),

et de tirer une conclusion.

Ainsi qu'on a pu le voir, une partie des anciennes croyances ou pratiques ne sont qu'une transmission du paganisme ou du druidisme et nous sont parvenues tantôt intactes, tantôt légèrement modifiées en traversant les siècles. D'autres nous viennent du moyen âge, issus de la cabale, de la sorcellerie, de l'empirisme. Enfin, les désordres de la fin du XVIe siècle, l'ignorance, la peur du surnaturel, une exagération religieuse insensée, en ont aussi enfanté un nombre incalculable.

Les ennemis de l'Eglise l'ont accusée de favoriser ces aberrations et ces erreurs. Mais il n'y a plus à répondre à ces calomnies surannées mille et mille fois réfutées. Les esprits sérieux savent reconnaître que l'Eglise n'a jamais cessé de lutter contre la superstition qu'elle condamne et réprouve.

En 1835, Gautier écrivait : « Le clergé du diocèse de la Rochelle travaille *assidûment* et *avec succès* à réformer ces croyances dangereuses chez les habitants des campagnes, en dirigeant leur intelligence et leur raison (2) ».

Le philosophisme moderne prétend s'attribuer la gloire d'avoir détruit les vieux préjugés en faisant table rase de tous les dogmes, de toutes les vérités révélées, et en jetant la dérision sur le sens, le caractère et les convictions religieuses de nos pères ; mais en déracinant les vieilles croyances au lieu de tendre à les redresser quand elles paraissaient dévier ou s'écarter de leur institution primitive, il n'a point fait œuvre de progrès, de perfectionnement moral, mais de destruction et de rétrogradation. Il a ruiné la foi sans anéantir la superstition ; il a desséché l'arbre au lieu de l'émonder.

Et puis, pour rire du passé, ne conviendrait-il pas que notre époque, qui se dit si éclairée, commençât par se débarrasser de ce honteux cortège de magnétisme animal, de spiritisme, de somnambulisme, traînant à sa suite les esprits frappeurs, les tables tournantes, les endormeurs et les endormis, toutes choses qui ne sont que la résurrection, sous une forme plus ou moins

(1) *Æn.*, III, 711.

(2) *Ut suprâ*, p. 235.

Digitized by Google

rajeunie, de l'occultisme d'antan ? On a beau se dissimuler sous le masque de la science et changer les termes, la réalité reste la même !

Nous n'avons point à regretter, certes, la disparition de ces mille absurdités qui hantaient et qui hantent encore une foule d'esprits ou d'imaginations vulgaires; nous regrettons seulement ces charmantes et poétiques traditions du passé, ces coutumes, ces usages, qui entretenaient la pureté, la simplicité des mœurs, l'attachement au toit paternel, le respect et l'amour de la famille. Où sont ces petites fêtes intimes, si franches, si naïves, si chrétiennes, qui réunissaient parents, voisins, amis ? Aujourd'hui, plus rien de tout cela ou peu s'en faut ! On veut des distractions, des délassements plus bruyants, plus étourdissants, plus indépendants ! Le foyer de la famille est trop souvent désert et ce n'est pas seulement aux exigences et au malheur des temps qu'il en faut attribuer la cause. Depuis que le scepticisme a déconsidéré le caractère sacré, indissoluble, de l'union conjugale, elle est devenue plus que jamais le jouet du caprice et des passions. Aussi l'esprit familial s'affaiblit de plus en plus et les générations *nombreuses* comme autrefois se raréfient de plus en plus ; si bien qu'un formidable problème se pose déjà en face de l'avenir. Hélas ! IL FALLAIT RESTAURER, L'ON A DÉTRUIT !... Qui relèvera l'édifice ?

Le vieux roi d'Israël l'a dit il y a bientôt trente siècles ; *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam !* L'on a beau dire, rien ne saurait remplacer la salutaire influence de la Religion qui a fait la grandeur et la force morales de notre vieille France !

J.-L.-M. NOGUÈS.

Le voyageur Élie Richard en Poitou

au mois de mars 1707 (1)

« Après avoir mis ordre à mes affaires et avoir pris congé de mes amis, je partis de la Rochelle dans le carosse de Paris le 10e de mars

(1) Fils d'un médecin distingué, Élie Richard naquit à la Rochelle, le 12 octobre 1672 ; reçu avocat au parlement, il a laissé trois relations manuscrites de ses voyages, qui révèlent l'amateur de tableaux, de dessins et d'estampes, quelques recherches sur l'histoire de la Rochelle, restées inachevées, et un éloge imprimé de son père, écrit avec une émotion contenue et une noble simplicité. Il mourut après 1772. La biographie d'Élie Richard fils, par M. de Richemond, a été publiée dans le compte rendu de la séance publique de l'académie de la Rochelle du 21 décembre 1889 et tirée à part. (Cf. l'*American Register* du 22 novembre 1890, et divers journaux.)

Digitized by Google

1707, qui étoit le second jour de caresme... Nous allâmes coucher à Mozé, gros bourg appartenant à M. de Villette. C'estoit autrefois une ville bien fortifiée, au siège de laquelle on prétend que Othon, comte de Poitou, fut tué, l'an 1040. Son château, flanqué de quatre grosses tours, n'est pas de cette antiquité; mais les restes d'une église qu'on void dans la cour en pourroient bien estre.

« Le lendemain nous allâmes disner à Niort, petite ville du Poitou, d'une médiocre grandeur, mais fort peuplée; il y a un siège royal qui relève de Poitiers et un vieux château où demeure le gouverneur..... Nous allâmes le soir coucher à Saint-Maixent .. On y void une belle abbaye... l'église en est fort riante et ornée de peintures, de statues et de bas-reliefs et son clocher est fort joli jusqu'à une certaine hauteur. Le couvent n'est pas encore fini et ne le sera peut-estre de longtemps, faute d'argent, ce qui produit un plaisant procès entre les moines et leur architecte. Ces bons pères ont fait marché avec lui de lui donner tous les ans 25,000 livres pour achever leur bâtiment sur un certain plan; l'architecte a compté là-dessus, a commencé l'édifice et, faute d'argent pour continuer, demande de gros desdommagemens aux pères. Voilà le procès...

« Le 12e, nous n'allâmes qu'à Lusignan... Raymond, comte de Forès, à qui appartenoit cette ville, l'an mille de Nostre Seigneur, espousa Marie, dame de Melle, surnommée Mellisende, laquelle estoit d'un mérite rare et d'un esprit hardi et entreprenant. Ceux qui se disent descendus de cette maison portent encor dans leurs armes une femme nue issue d'une tonne d'or. Le château fut ruiné en 1574, après que le duc de Montpensier l'eut pris sur les Réformés...

« Le 13e, nous allâmes disner à Poitiers; comme j'ay fait un long séjour en cette ville, lorsque j'y étudiois en droit en 1702, j'ay eu le temps d'en voir les singularités et celles des environs... Le palais qu'occupoient les comtes de Poitou, et où l'on rend la justice à présent, a esté bâti par Guillaume IV en 1086, aussi bien que le château triangulaire et flanqué de trois grosses tours, qui est à un bout de la ville. On y void les vestiges d'un ancien amphithéâtre et quelques arcades hors des murs, qui sont des restes d'un aqueduc et des ouvrages de l'empereur Gallien. L'université de Poitiers est fameuse pour le droit et y attire un grand nombre d'escolliers. Elle fut fondée par Charles VII en 1431, et en ce temps là le parlement de Paris y fut tranféré, parce que les Anglois occupoient alors cette capitale du royaume. Il y a à Poitiers un évesché, un siège présidial, un bureau des finances, plusieurs églises, et quantité de maisons religieuses. La cathédrale, dédiée à saint Pierre, est une fort belle église; celle de Nostre Dame est fort ancienne; on void sur son frontispice la statue équestre de Constantin. Celle de Sainte Radegonde, patronne de la ville, est peu de chose, mais fort riche et bien servie. On y voit le tombeau de cette sainte reine qui descendit du trône pour entrer en retraite; les chanoines lui ont composé de belles litanies et les chantent tous les jours, par reconnaissance de ce qu'elle les fait vivre si grassement. L'église de saint Hillaire, premier évêque de Poitiers, est aussi fort ancienne; on y montre un tronc d'arbre creusé en auge, qui, dit-on, guérit de la folie et de la rage; c'est le berceau du saint... A propos de pierre, j'en vis une à demi-lieue de la ville, qui n'est considérable que par sa grosseur, on la nomme la Pierre Levée. Elle

Digitized by Google

peut avoir 25 pieds de long sur 17 de large, elle est espaisse à proportion et posée sur quatre autres pierres au milieu d'une belle plaine. Maistre François Rabelais, qui plaisante sur tout, dit que Pantagruel la porta là en se resjouissant, pour servir de théâtre et de table aux escoliers. Pour moy je serois porté à croire qu'elle y a esté mise pour marquer la place de quelque fameux combat ou la sépulture de quelque général. Ne seroit-ce point l'endroit où se donna cette bataille si funeste à la France, en 1356, dans laquelle les Anglois firent le roi Jean prisonnier?

« Outre le siège présidial et le bureau des finances, il y a encore à Poitiers un conservateur des privilèges royaux, devant lequel tous les privilégiés peuvent demander leur renvoy, et dont les sentences relèvent par appel du parlement de Paris. C'est le juge naturel des particuliers qui composent l'Université, et de quantité d'autres gens qui ont achetté des privilèges. Il fut ordonné au présidial que tout jeune homme accusé d'avoir abusé une fille, en seroit quitte pour nourrir l'enfant et donner dix écus à la fille. Voilà un jugement bien mitigé auprès de celui de Provence qui ordonne d'espouser la fille ou la potence. On voyait autrefois à Poitiers un joli cabinet de curiosités naturelles chez M. Content, fameux apothiquaire; mais je le crois entièrement dispersé.

« Madame la présidente de Rases en a un de tableaux, de bijoux et de raretés artificielles. Comme j'estudiois à Poitiers par bénéfice d'âge, je n'y fis qu'un séjour de cinq mois pendant lequel je pris deux matricules et soutins deux thèses sur le droit civil et canonique, et un petit examen sur le droit françois. J'eus tout lieu de me louer de la civilité des professeurs et surtout de M. de Rases, lieutenant général, à qui j'estois recommandé...

« Les châteaux de Bonivet et de Richelieu sont des maisons véritablement royales... Le château de Richelieu est plus vaste, d'un goût plus moderne, et peut passer pour un des plus beaux morceaux de l'Europe. Il est construit sur les dessins de M. Lemercier, fameux architecte... On voit dans la galerie les sièges des villes où Son Éminence s'est trouvée, et l'on n'y a pas oublié celui de la Rochelle...

« Le 14e, nous passâmes à la Tricherie et nous rendismes le soir à Chastelleraud... qui n'a rien de considérable que son beau pont, ouvrage de Catherine de Médicis...

« Le lendemain, on passe au Port de Piles ou à la Haye, petit lieu qui a donné naissance au fameux Descartes, en 1596. On visite, en ces deux lieux, les hardes des voyageurs, pour empescher l'introduction du sel dans le pays de gabelle. »

(Extrait du *Journal inédit d'un curieux du* XVIIe *siècle, Elie Richard, avocat au parlement*, publié par M. de Richemond, dans le *Bulletin historique* du Comité des travaux historiques, 1890, pp. 191 à 193.)

Digitized by Google

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

L'exposition de la Mothe-Saint-Héray.

(*Suite et fin.*)

Nous continuons l'inventaire de la *Collection Blumereau*, commencé dans le précédent fascicule. — Toutes les monnaies citées sont en bronze, sauf celles ayant une indication spéciale.

ANTONIN-LE-PIEUX (131-161).

68. R/ IMPERATOR S. C. L'Empereur assis à gauche, tenant le palladium et une haste ; derrière lui, un bouclier.

68. R/. TR. POT. COS. IIII S. C. La Victoire debout.

69. R/. S. C. Femme assise tenant une enseigne militaire.

70. R/. S. C. La Fortune debout.

71. R/. Même revers.

72. R/. TR. POT. COS. III. S. C. Femme debout tenant un bâton noueux.

73. R/. DACIA. S. C. La Dace assise.

74. R/. Fruste et trouée.

FAUSTINE, mère.

75. R/. AVGVSTA S. C. Diane debout tenant une torche.

MARC-AURÈLE (139-161).

76. R/. TR. POT. XIII. COS. II. S. C. L'Empereur debout tenant un sceptre et un caducée.

77. R/. L'Empereur debout, en toge, sacrifiant près d'un trépied.

78. R/. TR. POT. XIII COS. II. S. C. Femme tenant une branche de laurier d'une main, et de l'autre, soutenant le bas de sa robe.

FAUSTINA (Junior).

79. R/. HILARITAS. S. C. L'Allégresse debout.

80. R/. Diane assise, tenant le tympanon, un chien à ses pieds.

LUCILLE (femme de Lucius-Verus).

81. R/. IVNO REGINO. S. C. Junon, voilée, debout à gauche, tenant une patère et un sceptre, à ses pieds un paon.

82. R/. PVDICITIA. S. C. Femme assise.

Digitized by Google

COMMODE (175-192).

83. R/. TR. P. IIII. IMP. III. COS. II. P. P. Rome casquée assise à droite, tenant un sceptre d'une main et de l'autre une haste.

CRISPINE (femme de Commode).

84. R/. IVNO LVCINA. S. C. Junon, debout, à gauche, tenant une patère et un sceptre.

MACRIN (217-218).

85. R/. Victoire marchant tenant une palme et une couronne.

ALEXANDRE-SÈVÈRE (221-235).

86. R/. P. M. TR. P. VI. COS. II. P. P. S. C. Mars passant à droite, armé d'une lance et d'un bouclier.

87. R/. P. M. TR. P. VIII. COS. III. P. P. S. C. L'empereur debout à gauche, portant un sceptre.

PHILIPPE père (244-249).

88. R/. Figure debout, portant une lance.

GALLIEN (260-268).

89. R/. N. APOLLINI CONS. AVG. Capricorne.

90. R/. NEPTVNO CONS: AVG. Veau marin.

91. R/. Femme debout, tenant un enfant à ses pieds.

SALONINE (femme de Gallien).

92. R/. PIETAS AVGG. Femme assise, devant elle deux petites figures nues.

93. R/. Femme debout.

QUIÉTUS (262-263).

94. R/. APOLLINI CONSERVAT. Apollon debout.

REGALIEN (263).

95. R/. PRO. Femme debout, tenant une bourse de la main droite, et la haste transversale de la gauche.

VICTORIN père (265-267).

96. R/. SALV. AVG. La Santé debout nourrissant un serpent qu'elle a dans ses bras, autel à ses pieds

97. R/. PROVIDENTIA AVG. La Providence debout.

98. R/. Figure debout.

Digitized by Google

TÉTRICUS père (268-273).

99. R/. SALVS AVGG. La Santé nourrissant un enfant, autel à ses pieds.
100. R/. Même revers.
101. R/. SALVS AVGG. Femme debout tenant une palme.
102. R/. SPES AVGG. L'Espérance marchant.
103. R/. PRINC. IVVENTVT. Tetricus debout en habit militaire, tenant un sceptre.
104. R/. Victoire marchant.
105. R/. La Valeur casquée, debout.
106. R/. Figure debout tenant une haste.
107. R/. L'Allégresse.

TÉTRICUS fils (269-273).

108. R/. SPES AVGG. L'Espérance marchant.
109. R/. Même revers, fruste.
110. R/. Tétricus le père.
111. 112. 113. 114. 115. R/. PAX AVGG. La Paix debout, tenant un rameau et sceptre.
116. R/. Figure debout, tenant un caducée.
117. R/. Fruste.

CLAUDE II dit le Gothique (268-270).

118. R/. CONSECRATIO. Autel avec du feu.
119. R/. VICTORIAE GOTHIC. Trophée au pied duquel sont deux captifs.

TACITE (275).

120. R/. Figure debout.

MAXIMIEN HERCULE. (286-308).

121. R/. GENIO POPVLI ROMANI. A l'exergue: TR. Dans le champ : A. Génie demi-nu, debout à gauche, coiffé du modius, tenant une patère et une corne d'abondance ; derrière lui, une étoile et un bouclier.

CONSTANCE Ier CHLORE.

122. R/. GLORIA EXERCITVS. Deux figures militaires tenant chacune une haste et une enseigne militaire,
(Frappée en mémoire des victoires de Bretagne).

LICINIUS père (307-323).

123. R/. GENIO POP. ROM. A l'exergue TR. Dans le champ T. Génie debout tenant une patère et une corne d'abondance. — M. B.

Digitized by Google

124. R/. Myriapode. — P. B.

125. R/. Figure debout. — P. B.

CONSTANTIN Ier LE GRAND (306-337).

126. R/. GENIO POP. ROM. A l'exergue PLG : dans le champ à droite H S. A gauche CI. Génie debout, tenant une patère et une corne d'abondance. Autel à ses pieds. M. B.

127. R/. VOT. XV. Dans une couronne. A l'exerge CONSTANTINI MAX· AVG. — P. B.

CONSTANTINOPLE.

128. CONSTANTINOPOLIS. Buste de Constantinople personnifiée.
R/. La Victoire marchant à droite portant une enseigne et un bouclier. SLC. à l'exergue. — P.B.

VALENS frère de Valentinien (364-378).

129. R/. Figure debout, fruste.

Empire d'Orient.

VITALIEN (520).

130. R/. Figure debout tenant un sceptre. — P.B.

JUSTINIEN Ier (527-565).

131. R/. N. A l'exergue CONSI. — Arg.

Monnaies contre-marquées.

132. LIBER. C.

133. S. P. Q. R.

134. NARCISSVS

Monnaies modernes provenant des sépultures de l'ancien cimetiere de Rom.

Charles VII (argent et bronze). Charles VIII (argent et bronze). Charles IX (or, argent et bronze). François Ier (argent et bronze). Henri II. Sully, duc du Poitou. Louis XIII (argent et bronze). Louis XIV (or, argent et bronze). Louis XV (or, argent et bronze). Louis XVI (or, argent et bronze).

Autres monnaies faisant suite à la collection.

1re République française. Napoléon Ier. Louis XVIII. Charles X. Louis-Philippe.

Espagne. Allemagne. Suisse. Italie (Napoléon Ier, roi d'Italie).

Digitized by Google

Guernesey. Angleterre. Grand-duché de Luxembourg. Etats-Unis. Mexique. République d'Haïti.

Bulle du pape Clément VI.

Sceau du district de *Maixent* sous la Révolution.

Objets divers trouvés dans les fouilles gallo-romaines de Rom, de 1886 à 1889.

Agrafes. — 5 gauloises ; 12 romaines.

Amussis. — 4 pièces.

Anses de situla. — 2 pièces.

Anneaux. — 25 de doigt ; 20 de rideaux ; 1 d'oreille.

Bordure de bouclier. — 1 pièce.

Bulles et amulettes. — 15 pièces.

Bronzes ayant fait partie d'objets mobiliers non déterminés. — 40 pièces.

Cœla. — 12 pièces.

Calculi. — 20 pièces, dont 2 avec inscriptions.

Charnières de meubles. — 8 pièces.

Cubes pour mosaïque.

Culter. — 1 pièce.

Empreinte d'un bas-relief représentant Jupiter. — (L'original est au musée des Antiquaires de l'Ouest.)

Fibules. — 15 pièces, dont 3 avec inscriptions.

Lampes. — 2 pièces.

Meules à bras. — 7 pièces.

Ornements d'incrustation — 20 pièces.

Ornements de fourreau d'épée. — Fragments.

Poteries dites samiennes, des 1er, 2e, 3e et 4e siècles — 3 pièces intactes et nombreux fragments.

Poteries noires des quatre premiers siècles. — 2 pièces intactes et nombreux fragments.

Poteries des 4e et 5e siècles. — Un vase intact et nombreux fragments.

Poteries sigillées. — 20 pièces, savoir :

MODESTI	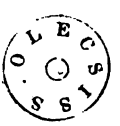	LVPPAF
OFNGR		IIINICCI
IVLLI		ADVCCISIO
IVLLVS		CANI.....
IVLLI		IVC....
MARTINI	AQVII	AFR....
RIIEN	IOZ	AQV....
CELSIANI	NA	.....IM

Digitized by Google

Poignards, couteaux et fers de lance. — 8 pièces.

Roue dite tympanum. — 1 pièce.

Spatha. — 1 pièce.

Strigiles. — 2 pièces.

Stylets. — 28 pièces.

Tintinnabula. — 3 pièces.

Trulla. — Fragment.

Unci. — 8 pièces.

Urne funéraire du 4e siècle. — Fragments.

Urnes à parfum. — 3 pièces intactes, nombreux fragments.

Urnes mérovingiennes. — 25 pièces intactes.

Tête de la Liberté, — provenant du cimier d'un casque ou du centre d'un bouclier.

Vase sacré en verre, avec inscription : SANCTI.....

Verna (armes d'origine samnite). — 3 pièces.

Verticilli. — 5 pièces.

*
* *

Nous compléterons les notes qui précèdent par quelques mots sur le tableau exposé par M. Giraudias.

Ce tableau est un portrait de femme, peint vers le milieu du siècle dernier, et représentant, parée des attributs de Diane chasseresse, une des filles de Louis XV, Madame Adélaïde.

C'est une belle figure, d'une couleur merveilleuse, admirablement posée devant le regard. Sous le cadre, un cartouche porte ces mots : *Donné par Madame à Madame la duchesse de Caylus en 1776.*

Mme de Caylus, que je regrette de ne pas mieux connaître (j'ai signalé dans la collection Sauzé une miniature représentant cette belle dame), était, quelques années avant la Révolution, grande pensionnaire au couvent des dames Bénédictines de la Mothe. Elle y avait un mobilier somptueux, dont on voit encore, dans certaines maisons du pays, quelques pièces très intéressantes et parfaitement conservées. Ce tableau, comme les meubles, devint, à la suite de circonstances que j'ignore, la propriété d'une famille de la Mothe, et passa entre les mains de M. Giraudias, l'heureux possesseur actuel.

Quel est le nom du peintre habile qui a produit ce petit chef-d'œuvre? D'abord attribué à Largillière, auquel semblaient le rattacher la correction du dessin, la fraîcheur du coloris et l'étonnante légèreté de touche, ainsi que la draperie si savamment froissée, ce portrait serait plutôt l'œuvre de Nattier qui aurait peint, sous ces traits, la fille aînée de Louis XV. Ce que nous savons de ce peintre justifie cette attribution. « L'accord de ses couleurs, dit Charles Blanc, était si merveilleux, si caressant pour l'œil, qu'elles produisaient l'effet de ces tapis dont le temps a tempéré l'éclat et, pour ainsi dire, fané l'harmonie. » Il peignit les filles de Louis XV sous les figures allégoriques des quatres éléments. Enfin, dans son *Histoire*

Digitized by Google

des Peintres, Charles Blanc, dans la note qu'il consacre à Nattier, nous signale une vente faite en 1784, par un Montmorency-Laval, où il a été adjugé, au prix de cinquante livres, deux dessins de *Nattier* représentant Mesdames *Adélaïde* et Henriette, l'une en *Diane*, l'autre en Flore. Ce sont là de fortes présomptions en faveur de l'opinion qui attribue à Jean-Marc Nattier le portrait exposé par M. Giraudias, et si remarqué par les visiteurs de la section des beaux-arts.

*
* *

Le dernier n° du *Journal de l'Exposition Mothaise* annonçait que les membres de la commission avaient offert à leur président, M. Giraudias, une médaille de vermeil « comme un hommage rendu au promoteur d'une œuvre qui laissera une trace durable dans le pays mothais. »

Cette médaille est fort belle. Elle présente, au droit : la figure officielle de la République, avec la légende : *République française ;* au revers : une couronne de chêne et de laurier, avec la légende : *Exposition de la Mothe-Saint-Héray* (Deux-Sèvres), *1890*, et au milieu l'inscription suivante : *La Commission à son président M. Giraudias.*

Dr Prouhet.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance publique du 14 novembre. — Extrait du discours de M. Schefer, président : « M. Berthelé, conservateur des archives départementales des Deux-Sèvres, a été jugé digne de recevoir la troisième médaille [du concours des Antiquités nationales] pour son ouvrage intitulé : *..echerches pour servir à l'histoire des arts en Poitou.* La première partie de ce travail est la plus importante : elle est consacrée à l'archéologie monumentale ; la seconde a trait aux reliquaires, aux vases sacrés et aux cloches des anciennes églises du Poitou. Les études de M. Berthelé sur la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent, sur l'église de Gourgé et enfin le chapitre dans lequel il établit les caractères de l'architecture de l'ouest de la France, dite architecture des Plantagenets, sont des morceaux excellents qui ont fixé l'attention de votre Commission (1). »

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Séances des 5 et 12 novembre. — M. le capitaine Espérandieu, correspondant de la Société, adresse une lettre sur une urne funéraire trouvée à Vichy et conservée au musée de Moulins. — M. Héron de Villefosse, membre résidant, annonce qu'il a reçu deux statuettes fausses trouvées à Poitiers. Il lit en même temps une lettre de M. Du-

(1) *Journal officiel*, 16 novembre, p. 5558.

Digitized by Google

muys, d'Orléans, qui apprend que ces objets étaient fabriqués à Paris, rue de la Huchette. Le mode de fabrication est indiqué dans cette lettre qui sera publiée dans le *Bulletin*. — M. Courajod, membre résidant, rapproche la décoration du Temple Saint-Jean à Poitiers et celles de nombreux sarcophages mérovingiens des ossuaires judéo-grecs du musée du Louvre et des ossuaires qui ont été publiés par M. Clermont-Ganneau dans la *Revue archéologique*. M. l'abbé Duchesne conteste cette théorie. Ulysse ROBERT.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DES DEUX-SÈVRES.

Séance du 3 décembre. — Election d'un vice-président, en remplacement de M. E. Breuillac, et d'un secrétaire, en remplacement de M. Saint-Marc. — Vice-président : M. Saint-Marc n'a pu réunir que 24 voix ; M. le commandant Bizard a été élu par 35 voix. — Secrétaire : M. Chotard, bibliothécaire de la ville de Niort, a été élu par 59 voix sur 62.

M. Chotard ayant refusé le secrétariat, il sera procédé en janvier à une nouvelle élection.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

Notes diverses pour servir à l'histoire de la ville de Melle, recueillies par H. BEAUCHET-FILLEAU, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. — Melle, imprimerie de Ed. Lacuve, éditeur, 1890, in-8° de 228 pages.

Ces *notes*, publiées anonymement dans le *Mellois* depuis sept ou huit ans, et dont l'auteur a consenti à signer le tirage à part, ont eu pour but de « combler quelques-unes des lacunes qui déparent le travail » (aujourd'hui à peu près introuvable) de M. G. Lévrier, *Précis historique de la ville de Melle*. — « Tout en rendant hommage aux bonnes intentions de l'auteur (écrit M. B.-F.), je ne puis comprendre qu'il n'ait pas tiré un meilleur parti d'un pareil sujet ; il a négligé bien des détails qu'il eût été, à mon avis, intéressant de relever, et s'est trop laissé aller au facile labeur de transcrire les notes réunies par d'autres écrivains, sans essayer de les compléter ni de les contrôler par ses propres recherches. »

Laissant de côté l'histoire des mines de Melle, M. Beauchet-Filleau débute avec la période carlovingienne. Le *pagus* et la *vicaria metulinsis* (pp. 2 à 25) sont étudiés tout d'abord, ainsi que les vigueries de Tillou et de Brioux (pp 25 à 31). — La seconde et la troisième partie sont consacrées aux *établissements religieux et monuments :* Saint-Hilaire, Saint-Pierre, Saint-Savinien, Notre-Dame de Fossemagne, les Capucins, les congrégations, l'archiprêtré (pp. 33 à 76). La quatrième partie traite de la *féodalité :* les vicomtes, les seigneurs, les engagistes, les fiefs relevant du château de Melle (pp. 76 à 111).

Digitized by Google

Viennent ensuite: 5° la *justice:* le ressort de la prévôté royale, le personnel, les juges, le parquet (pp. 112 à 127), — 6° les *administrations diverses* (pp. 127 à 132), — 7° le *collège* (pp. 132 à 143), — 8° les *maisons et lieux dits* (pp. 143 à 150), — 9° des *faits divers ou un peu de tout*: Melle à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe, composition de la population, commerce et industrie, prix des denrées, octroi, découverte de monnaies romaines, chemins antiques, usages, impositions extraordinaires, événements militaires, Henri IV à Melle, le protestantisme, une question de préséance, notaires royaux, bons de confiance, armoiries, etc. (pp. 151 à 201).

L'ouvrage se termine (10°) par des *biographies* de notabilités melloises: Jean Vincent, la famille Houlier, la famille Auguis, la famille Aymé, la famille de la Coste (pp. 201 à 222). — En appendice: une note sur le chemin romain de Melle (pp. 227-228).

Comme on le voit par cette espèce de *table des matières* ultra-sommaire, et comme l'a dit l'auteur lui-même à plusieurs reprises, ce volume n'est pas une histoire composée et rédigée, mais un recueil de notes à l'usage du futur historien de la ville de Melle. « Nous le répétons, nous n'avons jamais eu la prétention d'écrire l'histoire de Melle, mais seulement de mettre sous la main de l'érudit voulant entreprendre ce travail les notes que nous avons recueillies un peu partout et lui éviter ainsi un travail toujours long et parfois bien ennuyeux. » (p. 151.)

Toutes ces notes sont bien un peu pêle-mêle, mais il ne faut jamais demander à un auteur plus qu'il n'a voulu donner. Et l'on doit se déclarer satisfait lorsque ce qui vous est offert rectifie des erreurs, comble des lacunes, simplifie les recherches futures et apporte du nouveau de bon aloi. — Les *Notes pour servir à l'histoire de Melle* contiennent de l'inédit à foison et apprennent nombre de choses curieuses. M. Beauchet-Filleau vient encore de conquérir un nouveau titre à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire poitevine.

Histoires et légendes poitevines, par M. l'abbé Leroux. — Bureaux de la *Semaine religieuse*, Poitiers, (Oudin, 1890), gr. in-8°, 108 pp.

Il y a des récits qu'on ne se lasse pas de relire. Les *Histoires et légendes poitevines* de M. l'abbé Leroux sont de ce nombre. On aime toujours à voir passer devant soi les héros populaires de nos vieilles annales, et se dérouler à travers les siècles les grands événements qui ont eu le Poitou pour théâtre.

C'est d'abord saint Martial, l'apôtre de l'Aquitaine, qui pose les fondements de l'église de Saint-Pierre de Poitiers, au moment même où mourait à Rome le prince des apôtres.

C'est la pèlerine Loubette, la pieuse suivante de sainte Hélène, qui apporte à Poitiers, dans sa « mallette », le précieux bois de la vraie croix, et en dote un monastère de vierges. C'est le teïfalien Sénoch, barbare à demi converti, qui donne l'exemple d'une pénitence admirable. C'est le roi Clovis qui s'avance suivi de ses Francs, et qui, encouragé par l'apparition merveilleuse d'un globe de feu sorti du tombeau de saint Hilaire, combat contre Alaric dans les plaines de

Digitized by Google

Voclade et le tue de sa main; et c'est le saint abbé Maixent qui reçoit la visite du monarque vainqueur et le bénit. C'est Charles Martel qui écrase sur les bords du Clain, à Moussais-la-Bataille, l'armée innombrable d'Abdérame et refoule pour toujours au-delà des Pyrénées l'invasion musulmane. C'est enfin dans les champs funestes de Maupertuis, le roi de France Jean II qui, après s'être battu comme un lion et avoir vu tomber autour de lui ses chevaliers par milliers, se rend à son vassal, le jeune prince de Galles, Edouard, fils du roi d'Angleterre.

Deux autres récits tout modernes, eux aussi pleins d'intérêt, terminent le volume.

L'auteur a mêlé ensemble l'histoire et la légende, laissant à chacun le soin judicieux de faire la part de l'une et de l'autre. — Ces *Histoires et légendes poitevines*, où vibre la fibre patriotique, ne manqueront pas de plaire à plus d'un lecteur.

Fables et contes en vers, par le Dr Auguste Delétant. — 3e édition ornée du portrait de l'auteur et de 30 dessins par Duplais-Destouches. — Niort, L. Clouzot, un beau vol. in-8° de 375 pp.

Auguste Delétant naquit à la Rochelle le 26 février 1802. Destiné d'abord au commerce, il ne tarda pas à l'abandonner pour aller faire ses études de médecine en Angleterre. Il en revint avec le titre de docteur, et dès 1830 nous le trouvons dans sa ville natale, s'amusant surtout à taquiner la muse et délaissant la médecine.

Delétant avait de l'imagination et ne manquait ni d'humour ni d'esprit. Ses *Fables et contes* sont une des rares publications poétiques de province qui aient épuisé deux éditions. Encouragé par ce succès et par les applaudissements recueillis, il en avait préparé la publication définitive, que la mort l'a malheureusement empêché de voir paraître. C'est cette édition définitive de ses œuvres que nous venons de lire avec le plus vif plaisir. Le volume a été illustré par M. Duplais-Destouches: c'est dire avec quel talent ont été exécutés ces dessins, dont l'auteur avait indiqué lui-même les sujets.

Nouvelles bibliographiques diverses.

— *L'Album de l'exposition rétrospective de Tours, 1890*, de notre compatriote M. Léon Palustre, paraîtra dans la seconde quinzaine de décembre. Ce magnifique volume, qui se composera de 60 grandes planches en héliogravure et de 130 à 140 pages de texte in-4°, sera certainement l'un des plus beaux livres d'étrennes de 1891 (1) Parmi les peintures, pièces d'orfèvrerie, tapisseries, bijoux, armes, meubles, faïences, émaux, sculptures, miniatures, etc., qui y seront reproduites et étudiées, nous signalerons plusieurs objets appartenant au Poitou. M L. Palustre a bien voulu accorder à la *Revue poitevine* la primeur de la notice qu'il a consacrée au curieux tableau sur bois du musée de

(1) Tours, Péricat, éditeur ; prix : 50 fr.

Digitized by Google

Poitiers, représentant un cardinal et deux saints (cf. ci-dessus, pp. 353-354.)

— M. Labbé, le bibliophile châtelleraudais, nous a adressé une importante série de documents campanaires inédits, dont nous ferons profiter quelque jour les lecteurs de la *Revue poitevine*.

— M. Roger Drouault, de Loudun, également *à la recherche des vieilles cloches*, a fait d'intéressantes découvertes sur divers points du département de la Vienne.

— A l'occasion de la venue du Président de la République à la Rochelle, pour l'inauguration du port de la Palice, M. de Richemond a fait paraître chez Charier une nouvelle édition de *la Rochelle et ses environs*, avec illustrations par Duplais-Destouches, E. Couneau, etc. (Tirage : 1000 ex.)

— Le même M. de Richemond a fait à la Rochelle une conférence historique sur Elie Merlat et sa controverse avec le grand Arnaud ; cette conférence a mis en lumière des documents inédits communiqués par M. Lièvre.

— Notre excellent confrère, « R. de Thiversay », *aliàs* M. René Valette, vient de commencer, dans le *Publicateur de la Vendée*, la troisième série de ses *Chroniques du Bas-Poitou*.

— Le R. P. Ingold, dont nous aurons prochainement à annoncer un important volume, quitte la direction des *Archives du diocèse de Luçon*. M. l'abbé Pontdevie reste seul à la tête de cette publication.

— M. H. Gelin vient de terminer une étude sur *le Méreau et l'excommunication dans les églises réformées de France et spécialement dans celles du Poitou*, destinée aux *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, avec 4 planches hors texte.

— Durant le premier semestre de l'année académique 1890-1891, M. Alfred Richard fera, à la Faculté des lettres de Poitou, une série de conférences sur l'état des personnes civiles en Poitou au moyen âge ; dans le second semestre, M. Lièvre reprendra ses conférences d'archéologie régionale et continuera l'étude de la période gallo-romaine.

— M. Louis Lévesque, qui vient de terminer pour les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres le *corpus* des inscriptions saint-maixentaises, prépare comme suite à ce travail, le recueil des inscriptions des diverses communes rurales composant les deux cantons de Saint-Maixent. Il serait bien à désirer que cet exemple fût suivi dans tous les cantons du Poitou.

— L'impression du tome premier de la nouvelle édition du *Dictionnaire des familles du Poitou*, de MM. Beauchet-Filleau, sera terminée dans les premières semaines de 1891.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant, Jos. BERTHELÉ.

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES DU POITOU.

Séance du 20 novembre 1890. — Présidence de M. Alfred Richard, président. — M. de la Marque fait observer, à l'occasion du projet de publication de journaux ou livres de raison, agité dans la dernière séance, qu'il a copié la plus grande partie du journal de Bobinet, curé de Buxerolle, qui existe à la bibliothèque de Poitiers. Il ajoute qu'il peut le terminer promptement et en faire ensuite les extraits utiles pour une publication. — M. Desaivre signale un autre journal d'Emmanuel Augier de la Terraudière, curé de Notre-Dame de Niort, vers 1700, existant aux archives des Deux-Sèvres. Il en signale un autre, émanant d'un médecin de Rom, de 1680 à 1690 environ, qui aurait été trouvé autrefois chez M. Gourdin, notaire à Rom.

M. le président fait part de l'état d'avancement du tome XXI, comprenant la suite des documents extraits des registres de la chancellerie royale, par M. Paul Guerin. L'impression des documents, dont le dernier date de 1390, est terminée avec la 26e feuille. Il ne reste plus à faire que la table et l'introduction. Ce volume, tout en se rapportant plus spécialement à des événements locaux, n'offre pas moins d'intérêt que les précédents.

Il annonce ensuite qu'il a reçu en communication de M. Sauzé, un brevet de conseiller de la basoche de Poitiers, délivré en 1736 au profit d'un clerc nommé Richard. Il a fait la copie de cette pièce pour la Société.

Il a reçu en outre de M. l'abbé Gabard, de Saint-Aubin-de-Baubigné, la nouvelle de la découverte qu'il a faite, dans les papiers de feu Mgr Cousseau, d'un jugement de Pierre II, évêque de Poitiers (XIIe siècle), relatif à un procès entre l'abbaye de Mauléon et le prieuré de Mallièvre. Ce document manque dans le cartulaire de l'abbaye de Mauléon, publié par la Société. M. le président, qui suppose qu'il provient de Marmoutier, est invité à obtenir de M. Gabard la copie de cette pièce.

M. le président fait part de sa correspondance avec M. Bourloton au sujet des chartes de l'abbaye de Maillezais, dont ce futur membre de notre Société a recueilli un nombre déjà considérable. M. Bourloton en a copié 192, ce qui pourrait, dit-il, composer un volume. Il en a envoyé le sommaire, dont M. le président donne connaisssance. Mais il existe à la Bibliothèque nationale, dans le fonds Besly, des copies de chartes de Maillezais, où M. le président signale des pièces inconnues de M. Bourloton, notamment un mémoire de 1417 pour l'évêque de Maillezais contre le sénéchal de Fontenay. M. Bourloton n'a probablement pas dépouillé également le fonds de Saint-Germain. En outre il existe aux archives de la Vienne plusieurs originaux des chartes de Maillezais. Enfin un inventaire peu connu, copié à la Rochelle par M. Abel Bardonnet, se trouve chez M. Raoul Gaignard, son neveu, où il serait utile de le consulter. M. le président estime donc qu'on doit avant tout indiquer ces lacunes à M. Bourloton, afin de le mettre en mesure de les combler. Quand ce travail sera achevé, la Société pourra décider l'impression de ce cartulaire de Maillezais, depuis si longtemps désirée.

Digitized by Google

M. Desaivre, qui avait jadis donné 500 fr. à la Société pour la copie des chartes de Maillezais, demande alors s'il ne serait pas opportun d'employer cette somme à la copie totale ou par extraits des deux volumes de comptes de Jean de Berry, qui existent aux archives nationales. La Société accueille cette proposition avec faveur. M. le président fait remarquer que M. Paul Guérin peut seul examiner la question, de même qu'il est seul susceptible de copier ou faire copier ces importants documents pour la Société. Il est donc décidé qu'on lui en écrira.

La composition du tome XXII est mise en délibération. M. de la Bouralière, qui continue la transcription et mise en ordre des maintenues de noblesse de Quentin de Richebourg, fait remarquer qu'il n'y en a pas moins de 789 et qu'elles comprendront deux volumes. Son travail ne saurait être terminé avant la fin de l'année prochaine. Actuellement 340 maintenues sont prêtes. Après une discussion sur l'utilité de cette publication, la Société décide que près de la moitié des maintenues étant disponibles, il est bon d'en composer le tome XXII. Quant à la seconde partie, on peut la renvoyer au tome XXIV.

Il s'agit donc maintenant de trouver la matière du tome XXIII. On pourrait le composer soit avec les chartes de Maillezais, qui probablement seront prêtes, soit avec la chronique de Saint-Maixent et celle de Montierneuf, adoptées pour ainsi dire à la dernière séance, soit avec un nouveau volume du Trésor du Chartes, soit enfin avec des livres de raison. Sur ce dernier point M. Desaivre déclare que les journaux de Pierre Desayvre et de Robert, de Germond, ont été copiés par lui. M. Ginot observe que celui de Jallois, dont il s'est chargé, est loin d'être prêt : la lecture en est difficile et le choix des extraits demande un examen prolongé. La Société, ne pouvant prendre une décision définitive sur ce volume XXIII, renvoie l'affaire à la prochaine séance.

M. de Chasteigner, après avoir fait connaître le déplorable incendie dont la bibliothèque de Bayonne a été victime, demande aux sociétaires de vouloir bien faire don des ouvrages dont ils pourraient disposer en faveur de la nouvelle bibliothèque, que cette ville travaille à constituer. Il émet le désir que la Société veuille bien donner la collection de ses publications, en retour de laquelle la ville de Bayonne offrirait certainement ses *archives municipales*, dont elle se propose sérieusement de commencer l'impression. Cette requête est accueillie favorablement.

M. Bourloton et M. le comte de Vernou-Bonneuil sont admis à l'unanimité comme membres honoraires. — Le bureau actuel de la Société est réélu.

Le secrétaire : B. LEDAIN.

Digitized by Google

TABLES GÉNÉRALES DES MATIÈRES

DE LA

REVUE POITEVINE ET SAINTONGEAISE

7e ANNÉE. — Nos 73 à 84. — 1890.

TABLE MÉTHODIQUE

A. — Articles de fonds.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

Le donjon de Niort et son origine anglaise, par Jos. Berthelé, 161 à 174, 217.

La motte, les tours et les châteaux de Ganne, par A.-F. Lièvre, 129 à 131.

L'abbaye de Saint-Liguaire (Deux-Sèvres), par Jos. Berthelé, 148 à 150.

La prétendue maison de Diane de France à Poitiers, par Léon Palustre, 9 à 11.

Un tableau du musée de Poitiers (Cardinal et Saints), par Léon Palustre, 353-354.

La refonte du timbre de l'horloge municipale de Bressuire en 1516, par Jos. Berthelé, 257 à 259.

Les poteries de Saint-Porchaire, lettre de Edm. Bonnaffé, 12 à 15.

Trois anciennes pierres d'autel, par Jos. Berthelé, 321 à 323.

Les anciennes orgues de Notre-Dame de Niort, par Jos. Berthelé, 180 à 187.

Deux méreaux protestants ultra-anciens, par Jos. Berthelé, 145 à 148.

Quelques textes campanaires saintongeais et aunisiens, par Jos. Berthelé, 259 à 265.

Anciens artistes et artisans poitevins ou ayant travaillé pour le Poitou, par Jos. Berthelé, 65 à 79, 180 à 187, 225 à 230.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

La reine Vanda ou une prétendue Mellusine polonaise, par Louis de Fleury, 1 à 9.

Digitized by Google

La fondation d'une école rurale en Poitou aux XVIe et XVIIe siècles, par Jos. Berthelé, 289 à 299.

Le voyageur Elie Richard en Poitou au mois de mars 1707, par de Richemond, 371 à 373.

Nouvelles notes pour servir à la bibliographie des états généraux de 1789 en Poitou, par H. et P. Beauchet-Filleau, 33 à 36.

Les armées de la République pendant les guerres de l'Ouest de 1793 à 1796, par Ch. d'Availles, 97 à 106.

La Petite Eglise de Courlay et le musée de la Plènelière, par C. Puichaud, 193 à 207.

La dette de René Caillé, 212 à 215.

Etude sur quelques commanderies des Templiers d'Aquitaine (3e art.) : Commanderie de la Rochelle, par Henri de la Rochebrochard, 37 à 44.

Les mœurs populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis (*suite* et *fin*), par l'abbé Noguès :

IV. Coutumes festivales, 44 à 48, 79 à 81.
V. Jeux et divertissements, 81 à 91, 132 à 145, 174 à 180.
VI. Costumes, 207 à 212.
VII. Le merveilleux. — Croyances et préjugés, 230 à 247, 265 à 277.
VIII. Le merveilleux (*suite*). — Pratiques bizarres ou superstitieuses, 299 à 314, 324 à 338.
IX. Particularités zootechniques, 354 à 370.
Conclusion, 370-371.

B. — Chronique et Mélanges.

Le cours d'archéologie régionale de M. Lièvre à la faculté des Lettres de Poitiers : — époque préhistorique (*suite* et *fin*), 15 à 19, — époque gauloise, 107 à 111, 150 à 152, 187 à 189, 247 à 251, 277 à 281, 314-315, 347.

L'exposition rétrospective de Tours et la collection du Dr Beaudet, 118-119, 189 à 192, 251-252.

L'exposition de la Mothe-Saint-Héray et les collections Sauzé, Maillard, Blumereau, etc., 338 à 347, 374 à 380.

Les dessins archéologiques de M. Arthur Bouneault en 1889, 49 à 57.

Les inscriptions romaines d'Angoulême, 281-282.

Le cimetière mérovingien d'Herpes, 152-153.

L'ancienne église de Cerizay, 315 à 318.

La cloche de Charles VII à Niort, 283.

La marque du fondeur de cloches lorrain Nicolas Aubry, 318, fig.

Nouvelles archéologiques diverses, 96, 111 à 113, 192, 223-224, 252.

La légende de sainte Loubette à Poitiers, 282.

Le 3e printemps de la *Revue du Bas-Poitou*, 284 à 286.

Nécrologie : M. Aug. Loué, 160, 286, 320.

Réponse à l'article de M. Ed. Bonnaffé, intitulé : les poteries de Saint-Porchaire, 91 à 95.

Digitized by Google

C. — Bibliographie.

COMPTES RENDUS.

BEAUCHET-FILLEAU. *Clergé du Poitou en 1789*, 255. — *Notes diverses pour servir à l'histoire de Melle*, 381-382.

BERTHELÉ (Jos.). *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, 216-217, 252 à 254, 380.

DE CHABOT (Françoise). *Henri de la Rochejaquelein et la guerre de Vendée*, 122-123.

DE CUMONT (Marquise). *Recherches sur la noblesse du Perigord*, 256.

DELÉTANT (Aug.). *Fables et contes en vers*, 383.

DELISLE (Léopold). *Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits du fonds de la Trémoïlle*, 58.

ESPÉRANDIEU (Em.). *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, 62, 118, 254.

GUÉRIN (Paul). *Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France* (tome iv), 61.

JOVY (Ernest) et DROUAULT (Roger). *Histoire du Loudunais, collection Jovy*, 19.

LEDAIN (B.). *Histoire sommaire de la ville de Poitiers*, 122.

LEROUX (L'abbé). *Histoires et légendes poitevines*, 382-383.

LÉTELIÉ (André). *Une plage sur l'Océan, Ronce-les-Bains, Marennes, et la côte saintongeaise*, 286-287.

LÉVESQUE (Ernest). *Recherches sur la famille Lévesque de Saint-Maixent*, 123.

LUCE (Siméon). *La France pendant la guerre de Cent Ans*, 119-120.

PIOLIN (Dom). *Voyage de saint Hugues*, 19-20.

ROBUCHON (Jules). *Paysages et monuments du Poitou*, tome ier, *Poitiers*, 121-122.

SEPET (Marius). *Les préliminaires de la Révolution*, 120-121.

TOLBECQUE (A.). *Quelques considérations sur la lutherie*, 218-219.

TRÉMOILLE (Louis de la). *Archives d'un serviteur de Louis XI*, 61-62.

MÉLANGES BIBLIOGRAPHIQUES.

Les vies de sainte Radegonde, 57-58.

Index des publications concernant le Poitou et la Saintonge, 22 à 28, 123 à 128, 153 à 155, 219 à 222, 288, 318 à 220, 349 à 352.

Nouvelles bibliographiques, 20-21, 222-223, 256, 287-288, 347 à 349, 383-384.

Digitized by Google

D. — Sociétés savantes.

I. — SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA RÉGION.

La Société des Antiquaires de l'Ouest et le legs Rupert de Chièvres. 28 à 30, 59 à 61, 155 à 159, 160, 254-255.

Société des Antiquaires de l'Ouest, séances diverses, 21, 64, 159-160, 254-255.

Société des Archives historiques du Poitou, 61, 385-386.

Société de statistique des Deux-Sèvres, 64, 381.

Société des Archives de Saintonge, 32.

II. — LE POITOU ET LA SAINTONGE DANS LES SÉANCES DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DIVERSES PROVINCES.

Académie des inscriptions et belles-lettres, 30 à 32, 61-62, 117-118, 159, 215 à 217, 252 à 254, 380.

Comité des travaux historiques, 32.

Société nationale des Antiquaires de France, 63, 380-381.

Société française d'archéologie, 159.

Congrès des Sociétés savantes, 217-218.

Congrès archéologique de Moscou, 113 à 117.

Société d'archéologie lorraine, 63.

Société archéologique du Périgord, 63.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS.

D'AVAILLES (Ch.). *Les armées de la République pendant les guerres de l'Ouest de 1793 à 1796*, 97 à 106.

BARBIER DE MONTAULT (X.). Bibliographie, 19-20, 57-58.

BEAUCHET-FILLEAU (H. et P.) *Nouvelles notes pour servir à la bibliographie des états généraux de 1789 en Poitou*, 33 à 36.

BERTHELÉ (Jos.). *Les dessins archéologiques de M. Arthur Bouneault en 1889*, 49 à 57. — *Anciens artistes et artisans poitevins ou ayant travaillé pour le Poitou*, 65 à 79, 180 à 187, 225 à 230. — *Deux méreaux protestants ultra anciens*, 145 à 148. — *L'abbaye de Saint-Liguaire*, 148 à 150. — *Le donjon de Niort et son origine anglaise*, 161 à 174. — *Les anciennes orgues de l'église Notre-Dame de Niort*, 180 à 187. — *La refonte du timbre de l'horloge municipale de Bressuire en 1516*, 257 à 259. — *Quelques textes campanaires saintongeais et aunisiens*, 259 à 265. — *La cloche de Charles VII à Niort*, 283. — *Le 3e printemps de la* Revue du Bas-Poitou, 284-285. — *La fondation d'une école rurale en Poitou aux XVIe et XVIIe siècles*, 289 à 299. — *Trois anciennes pierres d'autel*, 321 à 323. — *La Société des Antiquaires de l'Ouest et le legs Rupert de Chièvres*, 28 à 30, 69 à 61, 155 à 159, 160, 255. — Chroniques archéologiques, chroniques bibliographiques, index bibliographiques, revues des Sociétés savantes, *passim*.

BONNAFFÉ (Edm.). *Les poteries de Saint-Porchaire*, 12 à 15. (Cf. ci-dessous, v° de Saint-Marc.)

DE FLEURY (Louis). *La reine Vanda ou une prétendue Mellusine polonaise*, 1 à 9. — Discours prononcés au Congrès de Moscou, au nom de la Société archéologique de la Charente, 114 à 117.

DE FONTAINES (Gabriel). *L'ancienne église de Cerizay*, 315 à 318.

GINOT (Émile). *Le cours d'archéologie régionale de M. Lièvre à la faculté des Lettres de Poitiers*, compte rendu, 107 à 111, 150 à 152, 187 à 189, 247 à 251, 277 à 281, 314-315.

LACUVE (Ed.). *Une fête à Beauregard*, 285-286.

LARGEAULT (L'abbé Alfred). *Les anciennes orgues de l'église Notre-Dame de Niort*, 180 à 187. — *La légende de sainte Loubette à Poitiers*, 282.

LÉVESQUE (Louis). Nouvelles archéologiques, 348.

Digitized by Google

LIÈVRE (A.-F.). *La motte, les tours et les châteaux de Ganne*, 129 à 131. — *Cours d'archéologie régionale*, professé à la faculté des Lettres de Poitiers, comptes rendus, *passim*. (Cf. GINOT).

NOGUÈS (L'abbé J.-L.-M.). *Les mœurs populaires d'autrefois en Aunis et en Saintonge*, (suite et fin), 44 à 48, 79 à 91, 132 à 145, 174 à 180, 207 à 212, 230 à 247, 265 à 277, 299 à 314, 324 à 338, 354 à 371.

PALUSTRE (LÉON). *La prétendue maison de Diane de France à Poitiers*, 9 à 11. — *Un tableau du musée de Poitiers*, 353-354.

PÉROZ. *La dette de René Caillé*, 212 à 215.

PROUHET (Dr). *L'exposition de la Mothe-Saint-Héray et les collections Sauzé, Maillard, Blumereau, etc.*, 338 à 347, 374 à 380.

PUICHAUD (C.). *La Petite Église de Courlay (Deux-Sèvres) et le musée de la Plénelière*, 193 à 207.

DE RICHEMOND (L.). *Le voyageur Elie Richard en Poitou au mois de mars 1707*, 371 à 373.

DE LA ROCHEBROCHARD (HENRI). *Etude sur quelques commanderies des Templiers d'Aquitaine* (3e et dernier article), 37 à 44.

DE SAINT-MARC (C.). Réponse à l'article de M. Edm. Bonnaffé, intitulé : *les poteries de Saint-Porchaire*, 91 à 95.

Saint-Maixent. — Impr. REVERSÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06852 1700

Digitized by Google

Digitized by Google